



Empowered lives.
Resilient nations.



Titre du Projet : Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
Pays : Gabon	Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) sous l'égide du ministère gabonais des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Changement climatique (MEF)	Modalité d'exécution : Soutenu par le NIM
Résultat contributif (UNDAF/CPD, RPD, GPD) : Output 5 : Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour assurer la conservation, l'utilisation durable, l'adaptation, l'accès et le partage des bénéfices des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, conformément aux conventions internationales.		
Catégorie d'examen préalable social et environnemental du PNUD : Risque élevé	Marqueur de genre du PNUD : 2	
Atlas Award ID: 00138814	Atlas Project/Output ID: 00128787	
Numéro d'identification PIMS PNUD-FEM : 6626	Numéro d'identification du projet FEM : 10729	
Date de la réunion du LPAC : 13 juin 2022		
Dernière date possible pour soumettre au FEM : 13 décembre 2021		
Dernière date possible d'approbation par le CEO : 13 juin 2022		
Durée du projet en mois : 72 mois		
Date prévue de début : 8 juillet 2022	Date prévue de fin : 8 juillet 2028	
Date prévue de l'évaluation à mi-parcours : 8 juillet 2025	Date prévue pour l'évaluation finale : 30 mai 2028	

Brève description du projet :

Le projet de *conservation Transformer la Gouvernance des Paysages Forestiers dans le Corridor Paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga*, qui est un projet enfant dans le cadre du Programme d'Impact des Paysages Durables du Bassin du Congo (ou Congo IP en abrégé) dirigé par le PNUE, vise à conserver les forêts et les complexes forêt-zone humide à haute valeur de conservation et à haut stock de carbone (HCV/HCS) dans deux des principaux bassins versants du Gabon, le Bas Ogooué et la Basse Nyanga.

Le vaste paysage du projet englobe une population de 336 219 personnes, dont de nombreuses communautés dépendantes de la forêt et des populations locales Babongo, Barimba et Bagama, qui vivent dans la forêt et sont vulnérables. L'utilisation durable et la conservation des forêts tropicales gabonaises présentent de nombreux avantages pour l'environnement mondial, de même que des moyens de subsistance plus diversifiés, plus productifs et plus résilients grâce au renforcement de l'"économie de la faune", notamment le développement des PFNL, de la pêche communautaire et de l'écotourisme.

Le projet s'articule autour de trois thèmes centraux : (i) l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles par le biais d'approches collaboratives et inclusives ; (ii) le renforcement des chaînes de valeur au profit des communautés locales ; et (iii) l'adoption de perspectives plus intégrées dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres au niveau régional, en tenant compte des paysages et des bassins versants importants, de la comptabilité du capital naturel, ainsi que des OECM, y compris les ICCA - territoires de vie.

Les diverses perspectives et approches des multiples parties prenantes et détenteurs de droits en ce qui concerne les forêts, la biodiversité des forêts et des zones humides et les moyens de subsistance durables sont prises en compte dans les stratégies de développement inclusives qui cherchent à renforcer et à exploiter efficacement les connaissances et l'engagement des femmes et des hommes des communautés locales, parallèlement aux engagements, ambitions et plans nationaux au niveau des systèmes pour la conservation intégrée des forêts et le renforcement de l'engagement du secteur privé dans les ressources forestières. Un accent élargi sur les "zones protégées et conservées" s'appuie sur les meilleures pratiques émergentes dans les sciences de la conservation qui maximisent les avantages environnementaux locaux et mondiaux et renforcent le développement d'un Gabon émergent et vert.

Plan de financement

Subvention du Fonds fiduciaire du FEM	USD 6,566,513
Ressources TRAC du PNUD	USD 0
Cofinancement en espèces confirmé qui sera administré par le PNUD	USD 0
Budget total administré par le PNUD	Budget total administré par le PNUD
Co Financiers qui fourniront les résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet (fonds non administrés par les comptes du PNUD)	
Government of Gabon, Ministry of Environment	USD 36,500,000 of which \$35m grant and \$1.5m in-kind
The Nature Conservancy (TNC) Gabon	USD 1,500,000
Bureau national du PNUD au Gabon	USD 35,000
(1) Total du cofinancement confirmé	USD 38,035,000
(2) Financement total du projet (1)+(2)	USD 44,601,513







Signatures :		
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>MEF</p>  	<p>Approuvé par l'autorité gouvernementale de coordination du développement</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>DGEPN</p>  	<p>Approuvé par le partenaire d'exécution</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>
<p>Signature : nom en caractères d'imprimerie ci-dessous</p> <p>RR, PNUD</p>  	<p>Approuvé par le PNUD</p>	<p>Date/mois/année : dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM</p> <p>23/11/2022</p>

TABLE DES MATIERES

Table des matières	4
I. Les Défis du Développement	9
Contexte du projet.....	9
Défi de développement de base.....	15
Principaux problèmes et causes fondamentales.....	17
Menaces spécifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques.....	19
Obstacles à la résolution des problèmes.....	21
Scenarior de base.....	23
Alternative au FEM.....	27
Pertinence par rapport aux priorités environnementales locales, nationales et mondiales.....	29
II. Stratégie du Projet	31
Objectif du projet.....	31
Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers.....	34
Cadre des solutions.....	50
Voies d'impact.....	55
III. Résultats et Partenariats	62
Processus préliminaires et continus.....	63
Résultats attendus.....	64
Composante 1 : Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des IPLC.....	64
Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux dans la conservation intégrée des paysages forestiers	65
Activité 1.1.1. Ateliers de formation de spécialistes (peut commencer avant que l'ESSAI-PGES ne soit terminée).....	66
Activité 1.1.2. Apprentissage par la pratique : Examen des plans de gestion des aires protégées (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit achevée).....	67
Activité 1.1.3. Apprentissage par la pratique : opérations in situ (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	68
Activité 1.1.4. Fiches politiques, directives pratiques, ressources pédagogiques (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES).....	68
Résultat 2.3. Biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive de la forêt (ne devrait pas commencer avant que l'ESSAI-PGES soit achevée)	81
Activité 2.3.1. Bio surveillance communautaire de la faune et de la flore dans les zones protégées et conservées.....	82
Activité 2.3.2. Cartographie de l'utilisation des terres communautaires et mise à l'échelle (réplication) du modèle para écologique.....	83
Activité 2.3.3. Documenter les connaissances écologiques traditionnelles locales.....	84
Composante 3 : amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à une économie de la faune sauvage plus diversifiée.....	85
Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans la conservation et le développement (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES)	86
Activité 3.1.1. Consultations communautaires et processus de CLIP.....	87
Activité 3.1.2. Cartographie communautaire des terres/territoires et des ressources naturelles et de leurs utilisations.....	87
Activité 3.1.3. Sensibilisation aux droits des communautés locales.....	88

Activité 3.1.4. Renforcer les capacités organisationnelles des communautés	89
Activité 3.1.5. Voyages d'étude et apprentissage entre pairs.....	89
Résultat 3.2. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	89
Activité 3.2.1. Soutenir et renforcer les mécanismes communautaires existants pour l'utilisation durable des ressources naturelles	90
Activité 3.2.2. Mettre à l'échelle (répliquer) les mécanismes communautaires, par exemple les coopératives, dans nouvelles zones géographiques.....	91
Activité 3.2.3. Identifier où les forêts communautaires peuvent se chevaucher avec les ICCA - territoires de vie	92
Activité 3.2.4. Délimiter les forêts communautaires existantes et potentielles de manière participative.....	93
Activité 3.2.5. Développer et renforcer les plans de gestion des forêts communautaires conformes au SES	94
Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers	94
Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers	95
Activité 3.3.1. Développement de l'écotourisme à Tsam-Tsam et dans les environs.....	100
Activité 3.3.2. Développement de l'écotourisme avec les IPLC dans la région de Waka	101
Component 4: Knowledge management, gender mainstreaming, coordination, M & E.....	102
Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).....	102
Activité 4.1.1. Système de gestion des connaissances (KM)	102
Activité 4.1.2. Formation à l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet	103
Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)	103
Activité 4.2.1. Développement d'une stratégie globale de communication	103
Activité 4.2.2. Diffusion des expériences du projet et des leçons apprises	103
Activité 4.2.3. Messages de conservation ciblés dérivés des formations	103
Activité 4.2.4. Développement d'une série de courtes publications	103
Activité 4.2.5. Concours pour les jeunes / vidéo participative.....	104
Résultat 4.3. Coordination régionale avec d'autres projets IP du Congo (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).....	104
Activité 4.3.1. Communication et coordination avec le projet régional du PI Congo	104
Activité 4.3.2. Communication et coordination avec les projets nationaux du PI Congo	104
Activité 4.3.3. Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative et d'autres formes de partenariat avec les IPLC.....	104
Résultat 4.4. Intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans toutes les composantes (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).....	104
Activité 4.4.1. Plan d'action de genre (GAP)	105
Activité 4.4.2. Plan pour les populations locales (IPP)	106
Produit 4.5. S&E du projet et gestion adaptative (peut commencer avant la fin de l'EIES-PGES)	107
Activité 4.5.1. Etude d'impact environnemental et social EIES.....	107
Activité 4.5.2. Plan de gestion environnementale et sociale PGES	107
Activité 4.5.3. Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) PEPP	107

Activité 4.5.4. SUIVI ET EVALUATION	107
Les Partenariats	108
Engagement des parties prenantes	128
Coopération sud-sud	132
Risques	132
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	134
Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de transposition à plus grande échelle	136
V. Plan de Suivi et d'Évaluation (S&E)	149
VI. Dispositions en Matière de Gouvernance et de Gestion	160
VII. La Planification et la Gestion Financières	169
VIII. Budget total et Plan de Travail	174
IX. Contexte Juridique	182
X. Gestion Des Risques	183
XI. Annexes Obligatoires, Et Autres Informations Complémentaires	186
Annexe 1. Modèle de budget du FEM	187
Annex 8. Stakeholder Engagement Strategy (SES) and Stakeholder Engagement Plan (SEP)	(see other file)
Annex 9. Environmental and Social Management Framework (CGES)	(idem.)
Annex 10. Gender Analysis (GA) and Gender Action Plan (GAP)	(idem.)
Annex 11. Procurement Plan (Year 1)	(idem.)
Annex 12. Profile of the project landscape	(idem.)
Annex 13. High level frameworks adopted in project	(idem.)
Annex 14. Covid-19: Risks, recommendations, project response	(idem.)
Annex 15. Key references and open access data/information portals	(idem.)
Annex 16. Additional agreements (co-financing support, request for support)	(idem.)
Annex 17. FEM Core indicators (METT scores, GHG calculations, beneficiaries)	(idem.)
Annex 18. FEM Taxonomy	(idem.)

BOÎTES

Encadré 1. Principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants	12
Encadré 2. Résumé des informations de base sur les projets	26
Encadré 3. Les IPLC et les territoires de vie	28
Encadré 4. Les femmes et la biodiversité	28
Encadré 5. Aller de l'avant avec la gouvernance forestière	32
Encadré 6. Informations de base sur le paysage du projet	42
Encadré 7. Principaux obstacles à l'obtention des résultats souhaités	45

FIGURES

Figure 1. Carte du paysage du projet	11
Figure 2. Modèle des trois piliers de la gestion intégrée du paysage forestier	13
Figure 3. Arbre des problèmes et voies de causalité	18
Figure 4. Carte détaillée du paysage du projet	27
Figure 5. Diagramme des principaux thèmes transversaux - quoi, où et qui ?	30
Figure 6. La liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées	33
Figure 7. Chevauchement schématisé des aires conservées, des aires protégées, des OECM et des territoires de vie	34
Figure 8. Carte du fleuve Ogooue et de son bassin versant au Gabon	40
Figure 9. Quatre aires protégées (dont deux se chevauchent) dans le paysage du projet	41
Figure 10. Principales zones utilisées par les populations autochtones et parcs nationaux au Gabon	41
Figure 11. Carte du paysage du projet FEM7, avec cinq zones focales	43
Figure 12. Facteurs de changement. Principales " caractéristiques des montagnes "	44

Figure 13. Arbre des solutions guidant le projet, développé pendant la phase PPG	46
Figure 14. Théorie du changement - représentation schématique simplifiée	47
Figure 15. Théorie du changement élargie, offrant la logique du projet et clarifiant les voies d'impact	49
Figure 16. Aperçu visuel des principales composantes du projet et de leurs flux et interactions	51
Figure 17. Théorie du changement du programme Congo Impact (Congo IP)	54
Figure 18. Considérations de genre dans le cycle de projet du FEM	120
Figure 19. Chronologie et relations entre les systèmes de suivi des impacts environnementaux et sociaux	135
Figure 20. Structure de l'organisation du projet	141

TABLEAUX

Tableau 1. Trois domaines de défi pour le développement, et les réponses essentielles pour les relever
Tableau 2. Population estimée (2021) dans chaque province, pour les districts où les IPLC sont directement engagés
Tableau 3. Aller au-delà de la gestion... inclure la gouvernance dans la planification et l'action de conservation
Tableau 4. Types de gouvernance des aires protégées, tels que reconnus par l'UICN
Tableau 5. Typologie des principaux acteurs de la gouvernance des aires protégées
Tableau 6. Valeurs détenues par différents groupes
Tableau 7. Droits de l'homme affectés par la conservation de la biodiversité
Tableau 8. Zones protégées et autres lieux où le projet se déroulera
Tableau 9. Concessions forestières ciblées pour l'engagement dans le projet
Tableau 10. Aires protégées ciblées dans le paysage du projet
Tableau 11. Forêts communautaires ciblées par le projet
Tableau 12. Programmes et projets de soutien
Tableau 13. Projets complémentaires et d'appui dans le cadre du PI régional du Congo
Tableau 14. Analyse des parties prenantes
Tableau 15. Programmes de recherche universitaire
Tableau 16. Réseaux qui pourraient être mis à profit pour soutenir le projet
Tableau 17 : Principes guidant l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet
Tableau 18 : Principales consultations et processus de CLIP entrepris durant la phase de préparation
Tableau 19 : Preuves documentaires du CLIP et des consultations, y compris les rapports de mission sur le terrain
Tableau 20. Évaluation des risques du projet et mesures d'atténuation
Tableau 21. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19
Tableau 22. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19
Tableau 23. Plan et budget de suivi et d'évaluation
Tableau 24. Plan de suivi du projet
Tableau 25. Personnel du projet
Tableau 26. Liste des cofinancements confirmés

Acronymes et abréviations

ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
ASGM	Exploitation aurifère artisanale et à petite échelle
BUR	Rapport de mise à jour biennal
CAFI	Initiative pour la forêt d'Afrique centrale
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
CCGL	Comités Consultatif de Gestion Locale
Congo IP	Programme d'Impact sur les Paysages Durables du Bassin du Congo
COP	Conférence des Parties
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
EIES	Étude d'impact environnemental et social
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
FSP	Full Sized Project (Projet à grande échelle)

GBV	Violence basée sur le genre
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM7	Fonds pour l'environnement mondial, 7e phase
FEMSEC	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
HCS	High Carbon Stock
HCV	Haute valeur de conservation
HDI	Indice de développement humain
HFLD	Fortte couverture forestière, faible déforestation
ICCA	Territoires et zones gouvernés, gérés et conservés par les populations et les communautés locales qui en ont la garde, ou territoires de vie (anciennement, Aires conservées par les autochtones et les communautés).
INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
IPLC	Populations locales et communautés locales
IWSM	Gestion intégrée des bassins versants
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés
LOI	Lettre d'intention
MAB	Réserve de l'Homme et de la Biosphère
MEF	Ministère de l'Environnement
MIA	Évaluation initiale de Minamata
MSP	Medium Sized Project (Projet de taille moyenne)
NAP	National Action Program (Programme d'action national)
NAPA	Plan d'Action National pour l'Adaptation
NBSAP	Stratégies et plan d'action nationaux pour la biodiversité
NC	Communications nationales
NCSA	Auto-évaluation des capacités nationales
NDC	Nationally Determined Contribution
NIF	National Investment Framework (Cadre d'investissement national)
NIP	Plan national de mise en œuvre
NTFP	Produits forestiers non ligneux
OECM	Autres mesures efficaces de conservation par zone
PA	Aires protégées
PCA	Aires protégées et conservées
PIF	Formulaire d'identification de projet
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet
POP	Polluants Organiques Persistants
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
PPG	Subvention pour la préparation de projets
PRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SDG	Objectifs de développement durable
SEA	Exploitation et abus sexuels
EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
SESP	Procédure d'examen environnemental et social
SFM	Gestion durable des forêts
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique
TNA	Evaluation des besoins en technologie
UNCBD	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WHS	Site du patrimoine mondial

I. LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT

Contexte du projet

1. Le Gabon est un pays équatorial dans l'Afrique centrale de l'Ouest connu pour sa haute couverture forestière et sa faible déforestation^{1,2,3} ainsi qu'une riche biodiversité et un endémisme substantiel. Plus de 88% de la surface du Gabon est toujours boisé et le pays a longtemps maintenu des taux de déforestation annuels très bas autour de 0,05%. Les bénéfices des forêts intactes pour l'élimination du carbone de l'atmosphère sont évidents⁴, tout comme les multiples avantages de la biodiversité forestière⁵. Les pays HFLD englobent collectivement 24% des forêts du monde.
2. Globalement, les écosystèmes forestiers abritent 80 % de la biodiversité terrestre⁶. Des trois grandes surfaces forestières restantes dans le monde – c'est-à-dire l'Amazonie, le bassin du Congo et les forêts de l'Asie du Sud-Est – le bassin du Congo est le dernier puits majeur de carbone. Quand on tient compte de la dégradation et de la destruction des forêts, le captage du carbone net dans le bassin du Congo est 6 fois plus élevé que dans les forêts amazoniennes^{7,8}.
3. Le Gabon est situé dans la région occidentale du bassin du Congo, s'étendant de la côte atlantique avec ses basses terres de forêts humides de plaine aux vastes forêts tropicales à l'intérieur du pays, entrecoupées avec des forêts-savanes et des paysages mosaïques de zones humides ainsi qu'avec des surfaces forestières riches en biodiversité du DuChaillu et du Crystal. Des montagnes parallèles à la côte. Les forêts gabonaises contiennent environ 8 000 espèces de plantes avec 20% d'endémisme⁹. Les savanes, les zones humides et les mangroves couvrent le plus de terres restantes du pays.
4. Malgré sa superficie relativement petite (267 667 km²), due à sa population humaine relativement faible (2,2 millions de personnes) et du fait qu'il englobe près d'un cinquième (18%) du paysage forestier du bassin du Congo, le Gabon joue un rôle très important sur la scène mondiale en ce qui concerne deux défis existentiels primaires : le changement climatique et la perte de biodiversité (les deux étant bien sûr interconnectés, s'affectant mutuellement).

¹ Le Gabon est le premier des seuls 11 pays dans le monde reconnu pour sa grande couverture forestière et son faible taux de déforestation. Les seuls autres pays HFLD en Afrique sont la Zambie et la république démocratique du Congo (RDC) avec ce dernier aussi situé dans le bassin du Congo. Les pays de HFLD sont définis comme des pays qui ont plus de 50% de couverture forestière et un taux annuel de déforestation plus petit que la moyenne globale de 0.22%. Collectivement, les pays HFLD « contiennent environ 24% des forêts restantes de la Terre et sont donc les gardiens d'une grande diversité d'écosystèmes, d'une riche biodiversité et d'une grande partie du carbone forestier mondial au profit de toute l'humanité ». Collectivement, les pays HFLD « contiennent environ 24% des forêts restantes de la Terre et sont donc les gardiens d'une grande diversité d'écosystèmes, d'une riche biodiversité et d'une grande partie du carbone forestier mondial au profit de toute l'humanité ». " *de la déclaration de 2019 de Paramaribo de Krutu*, https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201903220903---Krutu%20of%20Paramaribo_13-02-19.pdf

² « Le Gabon est en tête en maintenant son statut de pays (HFLD) à haute couverture forestière, à faible déforestation (HFLD). L'approche de la gestion forestière du pays est basée sur la science et robuste. Malgré le faible taux historique de déforestation et de dégradation des forêts, le Gabon a pu être capable de réduire d'avantage les émissions de CO₂. Être un pays à faible déforestation signifie cependant que le potentiel de réduction des émissions du Gabon est encore plus limité. Par conséquent, de nouveaux mécanismes tels que la méthodologie ART-TREES HFLD sont en cours comme incitations... pour maintenir un faible taux de déforestation ». « *Le Gabon devient le premier pays africain à recevoir un financement pour la réduction des émissions de CO₂*, <https://www.un.org/africarenewal/magazine/july-2021/gabon-becomes-first-african-country-receive-payment-reducing-co2-emissions>

³ L'architecture pour les Transactions REDD+ (ART) a approuvé la norme d'excellence environnementale REDD+ (TREES). La méthodologie ART-TREES pour les pays HFLD « spécifie les exigences pour la quantification, la surveillance, la déclaration et la vérification de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités REDD+ à l'échelle juridictionnelle et nationale. TREES s'appuie sur des actions précoces de programmes pilotes et est conforme aux décisions de la CCNUCC, en incluant le Cadre de Varsovie et les garanties de Cancun. *Trees*, <https://www.artredd.org/trees/>

⁴ *Le programme des NATIONS UNIES REDD reconnaît le rôle de la haute couverture forestière et de la faible déforestation dans le développement des pays*, <https://www.un-redd.org/post/2019/05/30/recognizing-the-role-of-high-forest-cover-low-deforestation-developing-countries-in-provi>

⁵ *la biodiversité forestière, le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques*, <https://doi.org/10.1007/s10531-017-1453-2>

⁶ *Note d'information de l'UICN : Forêts et changement climatique*, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/forests-and-climate-change>

⁷ *Cartes mondiales des flux de carbone forestier du XXI^e siècle*, <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00976-6>

⁸ *Nous avons transformé l'Amazonie en un émetteur net de gaz à effet de serre : Étude*, <https://news.mongabay.com/2021/03/we-have-turned-the-amazon-into-a-net-greenhouse-gas-emitter-study/>

⁹ Profil de pays de la CDB : Gabon <https://www.cbd.int/countries/?country=ga>

5. Le Gabon est aussi connu pour avoir la meilleure condition forestière parmi tous les pays du bassin du Congo et il abrite une remarquable diversité d'espèces animales et de plantes, offrant un large éventail de la biodiversité et des écosystèmes du monde – bien que l'étendue complète de cette grande diversité ne soit pas encore pleinement connue de la science pour le manque de ressources financières et d'études systématiques approfondies de la faune. Les niveaux élevés d'endémisme sont notés dans de nombreux taxons, mais surtout pour les plantes.

6. Selon une revue nationale publiée en avril 2021¹⁰, la riche faune gabonaise comprend 194 espèces de mammifères avec 28 cétacés, 21 primates, 20 carnivores et 13 artiodactyles ; 715 espèces d'oiseaux, dont un quart sont migratrices; 128 espèces de reptiles avec 25% d'endémisme ou de sous-endémisme; 93 espèces d'amphibiens; plus de 1 047 espèces de poissons, dont les deux tiers sont marines ou essentiellement marines et 57 espèces de poissons sont endémiques; ainsi que plusieurs espèces d'invertébrés dont la richesse est difficile à évaluer. La flore gabonaise est également exceptionnellement riche, avec 5 175 espèces végétales recensées à ce jour, dont près de 650 espèces endémiques.

7. Plus loin, sur plus de 400 espèces d'arbres des forêts gabonaises, seules 60 espèces sont exploitées, l'arbre principal étant l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) qui représente plus de la moitié de la récolte. À chaque relevé entrepris, le nombre d'espèces d'arbres connues est en augmentation; espèces nouvelles au Gabon et même nouvelles au Gabon science est régulièrement décrite - même si elle est potentiellement déjà bien connue des populations locales et des communautés locales, ou des PMA, qui sont résidents dans le paysage du projet.

8. Avec son couvert forestier très élevé et sa riche biodiversité ainsi que des taux négligeables de perte d'arbres, il y'a au Gabon une formidable opportunité de concevoir et d'implémenter des modèles de développement innovants et tournés vers l'avenir qui sont spécifiquement basés sur ses actifs naturels abondants, ou capital naturel^{11 12 13}. Cette approche du développement basée sur les actifs (par opposition à une « orientation vers les problèmes » standard) constitue le fondement de la stratégie nationale Gabon vert (voir Scénario de base), une approche qui s'applique autant aux projets et programmes nationaux qu'aux interventions au niveau communautaire visant à renforcer les capacités au niveau communautaire, les moyens de subsistance locaux et les chaînes de valeur fondées sur la nature.

9. Les communautés d'habitants forestier¹⁴ et les communautés tributaires de la forêt^{15 16} sont des termes descriptifs qui, d'une manière générale, sont l'équivalent national au Gabon de termes plus génériques de « populations locales »

¹⁰ État de l'économie de la faune sauvage en Afrique (Étude de cas : Gabon), <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

¹¹ A travers sa participation à la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, le Gabon [vise] à se concentrer sur le développement d'une économie verte et la protection de son capital naturel... [avec un accent sur] la production durable, la comptabilité du capital naturel, la surveillance environnementale et économique et les partenariats avec le secteur privé. Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique : Gabon, <http://www.gaboronedeclaration.com/gabon/>

¹² Si nous n'attribuons pas une valeur économique réelle à nos forêts, nous sommes perdus, <https://www.theafricareport.com/91412/gabon-a-beacon-of-climatic-and-political-stability/>

¹³ Avant le sommet clé de l'ONU, le « capital naturel » est entrain de gagner du terrain [au Gabon] comme une idée pour éviter une catastrophe climatique. » La superpuissance verte de l'Afrique : pourquoi le Gabon veut que les marchés aident à la lutte contre le changement climatique, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b/>

¹⁴ Plus de 1,6 milliard de personnes globalement dans le monde dépendent à des degrés divers des forêts pour leur subsistance – pas juste pour la nourriture, mais aussi pour le carburant, le pâturage et les médicaments. Le terme personnes dépendantes des forêts est largement utilisé pour décrire les populations qui tirent des avantages des forêts d'une manière ou d'une autre et il est souvent utilisé pour désigner les populations rurales vivant dans la pauvreté, y compris les populations locales et traditionnelles dans les régions essentiellement boisées. Qui sont les personnes dépendantes de la forêt? Une taxonomie pour faciliter la prise de décision en matière de moyens de subsistance et d'utilisation des terres dans les régions boisées, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.05.032/>

¹⁵ Les populations forestières « vivent dans leurs forêts et y ont des droits coutumiers, et ont développé des modes de vie et des connaissances traditionnelles qui sont en harmonie avec leur environnement forestier. Les peuples forestiers dépendent principalement et directement de la forêt à la fois pour leur subsistance et pour le commerce sous forme de pêche, de chasse, d'agriculture itinérante, de cueillette de produits forestiers sauvages et d'autres activités. Peuples forestiers : chiffres à travers le monde, https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf/

¹⁶ Les communautés forestières et les communautés dépendantes de la forêt sont des termes descriptifs qui, de manière générale, sont l'équivalent national au Gabon des termes plus génériques de " peuple locale " et de " communautés locales ", respectivement. Il convient toutefois de noter que tous les populations locales (pygmées) ne vivent pas en permanence dans des paysages forestiers et que cette catégorie constitue un sous-ensemble du groupe plus large des communautés dépendantes de la forêt. Dans ce document de projet, les populations locales et les communautés locales (IPLC) seront le plus souvent désignés sous leur forme collective, sans toujours faire de distinction entre eux. L'abréviation "communautés locales" sera également utilisée de manière générique pour désigner les IPLC, y compris les populations locales. Toutefois, lorsque la nécessité ou l'intention de faire spécifiquement référence aux populations locales se fait sentir, cela sera fait de manière explicite.

et de « communautés locales », respectivement. Il convient toutefois de noter que ce ne sont pas toutes les populations locales (pygmées) qui habitent en permanence dans des paysages forestiers et que cette catégorie constitue un sous-ensemble du groupe plus large, les communautés tributaires des forêts. Dans ce document de projet, les populations locales et les communautés locales (PAC) seront le plus souvent mentionnés sous leur forme collective, sans toujours les distinguer. Un raccourci « communautés locales » sera aussi utilisé dans un générique et d'autres services comme l'accès aux marchés et les faibles niveaux d'éducation. De plus, dans la majeure partie du Gabon, l'exode rural se poursuit. Les femmes sont confrontées à d'autres défis, comme un accès limité à des soins de santé ciblés, un accès limité aux possibilités d'éducation ou de formation, peu de crédit financier pour lancer de nouvelles initiatives et d'autres contraintes comme décrites à l'annexe 10. L'analyse du genre. De plus amples informations autour des populations locales et leurs contextes sont fournies dans le profil du paysage figurant à l'annexe 12.

10. Notamment, les forêts et les zones humides se chevauchent dans plusieurs parties du pays. Dans de nombreuses régions, les communautés tributaires des forêts dépendent non seulement de la faune forestière et des produits forestiers non ligneux, mais aussi de plusieurs dispositions essentielles découlant des voies navigables de la région – la pêche en eau douce dans les paysages forestiers plus larges étant une partie importante des économies diversifiées de nombreuses communautés. De nombreuses rivières servent aussi de voies de transport ainsi que de conduits écologiques depuis les sources des rivières vers les régions de basse altitude pour les nutriments et, potentiellement, les contaminants et l'envasement qui peuvent résulter de l'érosion des sols et / ou de la pollution causée par des changements d'utilisation des terres ou des pratiques non durables dans les affluents en amont, tels que les rivières Ikobey et Ngounie. Vu d'un point de vue aussi holistique, bien que le paysage du projet soit géographiquement vaste, il est en même temps socialement et écologiquement interconnecté. En bref, l'ensemble du projet de la région est un système socio-écologique intégré qui, sans doute, est le plus précisément compris lorsqu'il est vu à travers les lentilles de la diversité bio culturelle, des objectifs de conservation au niveau du paysage, et les principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants qui considère simultanément de multiples intervenants et d'une diversité d'habitats, d'utilisations des terres et de valeurs fondamentales.

11. Au regard des grands vertébrés dans les forêts gabonaises, deux espèces sont particulièrement remarquables: l'éléphant de la forêt, *Loxodonta cyclotis* (population d'environ 50 000 individus)¹⁷ et le gorille des terres basses de l'Ouest, *gorilla gorilla gorilla* (~ 35 000 individus). Ces deux espèces charismatiques font partie du top cinq du Gabon, avec le mandrill, le chimpanzé et l'hippopotame. Les deux espèces sont ensuite introduites dans la section biodiversité de l'annexe 12, mettre en évidence les recommandations des plans d'action régionaux et mondiaux les plus pertinents pour la conservation des espèces, mettre en évidence les recommandations de la plupart des plans d'action régionaux et mondiaux pour la conservation des espèces.

12. Pour sauvegarder la biodiversité et les écosystèmes du Gabon – avec toutes leurs valeurs intrinsèques, ainsi que les services écologiques, économiques et socioculturels qu'ils fournissent aux populations – le gouvernement a récemment mis en place un réseau de 13 parcs nationaux, en 2008. Ceux-ci sont complétés par deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (WHS)¹⁸ (ainsi qu'avec 7 sites sur la liste indicative WHS), un homme et une biosphère¹⁹ un Homme et la Biosphère (MAB)²⁰ Réserve et 9 sites de zones humides d'importance mondiale (sites Ramsar)²¹. Dans plusieurs cas, les aires protégées susmentionnées constituent des désignations qui se chevauchent pour une même zone géographique, y compris les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites Ramsar. Il existe également un chevauchement

¹⁷ Cette espèce d'éléphant a été reclassée en tant qu'espèce distincte en 2021 et elle est maintenant reconnue comme étant en danger critique d'extinction. L'éléphant de la forêt est distinct de l'éléphant de la savane, *L. africana*. Additionnement, le Gabon possède la plus grande population d'éléphants de forêt au monde, au total environ 95 000 individus (Évaluation de la faisabilité des méthodologies d'estimation de la densité pour l'éléphant de la forêt africain à grande échelle spatiale, <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01550/>).

¹⁸ Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (2017), <https://whc.unesco.org/en/list/1147> et parc national d'Ivindo (2021), <https://whc.unesco.org/en/list/1653>

¹⁹ UNESCO : WHS Gabon, Liste indicative, <https://whc.unesco.org/en/tentativelists/state=ga>

²⁰ UNESCO: WHS Gabon, Ipassa-Makokou, <http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/africa/gabon/ipassa-makokou/>

²¹ Ramsar : Gabon, <https://www.ramsar.org/wetland/gabon>

important entre les aires protégées formelles (AP) au Gabon, d'une part, et les ICCA-territoires de vie, d'autre part^{22 23} bien que l'étendue actuelle de ces territoires reste inconnue, mais supposée (sur la base des territoires traditionnels et actuels et des zones utilisées/conservées par les populations locales) être vaste..

13. En outre, alors que la plupart des paysages de haute altitude (montagneux) dans la zone du projet comprennent de très grandes zones de forêts primaires intactes, les surfaces de faible altitude – également étendues, mais avec une couverture moins dense – chevauchent les composantes des zones humides, étant des paysages stratifiés avec des biodiversités complémentaires à la fois des zones humides sous-jacentes et du paysage forestier tropical en soi; y compris les rivières et les lacs et leurs riches pêcheries. Notamment, la teneur totale en carbone des écosystèmes forestiers provient non seulement des forêts en soi, mais aussi de zones potentiellement vastes de tourbières – bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour confirmer l'étendue et la teneur en carbone actuelle. Les tourbières sont reconnues globalement pour leurs importants stocks de carbone, et le bassin du Congo a récemment été découvert pour contenir la plus grande tourbière tropicale du monde²⁵

14. Dans le paysage plus large du projet (voir la figure 1, ci-dessous), le site Ramsar du Bas Ogooué constitue un élément central de ce projet, tant en termes d'importance écologique que de soutien qu'il apporte aux hommes et aux femmes locaux et à leurs moyens de subsistance. Les zones humides de l'extraordinaire delta de l'Ogooué – le troisième plus grand delta d'eau douce d'Afrique, l'un des plus intacts du continent sinon globalement^{26 26} – constitue d'un complexe mosaïque d'eau douce, d'estuaire et de terres arides²⁷ fournir une richesse importante de services écosystémiques pour les personnes et la nature. Dans un autre sens, en amont du plus grand site Ramsar du Gabon (c'est-à-dire le Bas Ogooué; 13 700 km²), le paysage relie également à travers les cours d'eau et les bassins versants à l'ensemble du massif du DuChaillu, ou chaîne de montagnes, lui-même reconnu sur l'ensemble du bassin du Congo comme un paysage prioritaire pour la conservation de la biodiversité. ²⁸ une surface spéciale englobant le parc national de Waka et ses environs ainsi que les montagnes de Birougou encore plus éloignées et densément boisées avec le parc national et le site Ramsar (chevauchant) du même nom, ainsi que les communautés locales, y compris le peuple Babongo vivant dans la forêt.

15. De la grande zone humide et forestière du Bas Ogooué riche en biodiversité, le paysage du projet s'étend ainsi de la côte et de plaine et des rivières sinueuses, tout en amont jusqu'aux régions de haute montagne avec leurs vastes paysages forestiers intacts; en particulier en se déplaçant de la région des lacs de l'Ogooué le long des rivières Ngounié et Ikobey jusqu'à leurs sources, englobant l'ensemble de leurs bassins versants et leurs vastes étendues de forêt.

²² Les territoires de vie sont définis sur la base de trois propriétés caractéristiques principales, à savoir: (1) un lien fort entre une communauté et son territoire, (2) la communauté est capable de prendre et d'appliquer des décisions et des règles sur son territoire, et (3) ces règles maintiennent le territoire dans de bonnes conditions pour la nature et pour la communauté. Qui « Conservation inclusive? », <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2018/11/03/icca-consortium-policy-brief-no-5/>

²³ Reconnaître et respecter les ICTA chevauchées par les aires protégées, <https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2016/11/publication-Recognising-and-Respecting-ICCAs-Overlapped-by-PAs-Stevens-et-al-2016-en.pdf>

²⁴ Conservation équitable et efficace basée sur les zones : vers le paradigme des zones conservées, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/05/10.2305-IUCN.CH_2021PARKS-27-1en_Jonas_et_al.pdf

²⁵ Les tourbières, telles que les tourbières, les tourbières, les marais et les marécages, ne couvrent que 3% de la surface terrestre totale de la Terre, mais stockent plus d'un tiers du carbone du sol de la planète... plus que le carbone stocké dans toutes les autres végétations combinées, y compris les forêts du monde. Les tourbières du monde entier s'assèchent, menaçant de libérer 860 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année. <https://theconversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-threatening-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438>. Voir aussi la Note de l'UICN : Tourbières et changement climatique, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/peatlands-and-dimata-change>. Récemment, on a découvert que le bassin du Congo contenait la plus grande tourbière tropicale du monde : « les tourbières de la Cuvette Centrale dans le bassin central du Congo... couvrent 145 500 km² – une superficie plus grande que l'Angleterre. Les marécages pourraient contenir 30 milliards de tonnes de carbone dont on ignorait l'existence auparavant, faisant de la région l'un des écosystèmes les plus riches en carbone de la planète. La plus grande tourbière tropicale du monde trouvée dans le bassin du Congo, <https://www.ramsar.org/es/node/46353>.

²⁶ Cartographie des mosaïques complexes de zones humides côtières au Gabon pour une gestion éclairée des écosystèmes : utilisation de la classification basée sur les objets, <https://zslpublications.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/rse2.161>

²⁷ Notamment, la majeure partie de cette zone n'est pas une zone humide en soi, mais plutôt un mélange de types de forêts sur un sol sec avec une canopée ouverte et fermée. Seulement 28% des mosaïques de zones humides côtières du Gabon (dont 6 des sites Ramsar du pays) sont des zones humides proprement dites; à l'inverse, près des trois quarts (72%) de la région du Bas Ogooué sont des forêts cultivant sur la terre ferme, la terra firme. Cartographie des mosaïques complexes de zones humides côtières au Gabon pour une gestion éclairée des écosystèmes : utilisation de la classification basée sur les objets, <https://doi.org/10.1002/rse2.161>

²⁸ USAID CARPE Lopé-Chaillu-Louesse Paysage, https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf

16. Notamment, la nature distinctement intégrée/connectée du paysage est au cœur de la conception globale du projet, en s'appuyant sur des perspectives au niveau du paysage en écologie ainsi que sur la gouvernance²⁹ des ressources naturelles et sur les principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants (voir l'encadré 1).

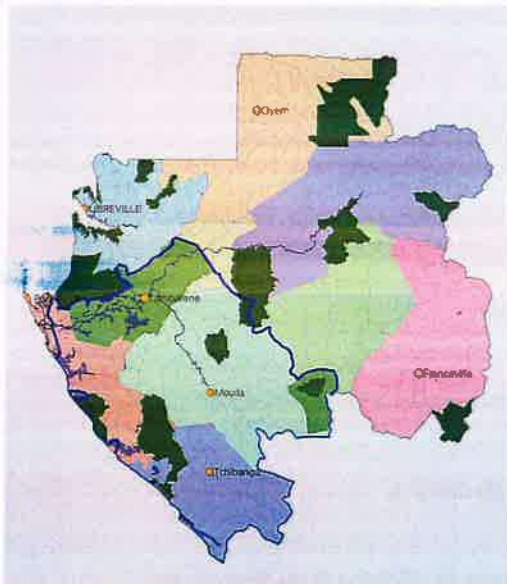


Figure 1 : Carte du paysage du projet (contour bleu)

17. De plus, au-delà des aires protégées pour obtenir des résultats en matière de conservation, une série de nouvelles législations et de nouveaux cadres réglementaires ont également été mis en place ces récentes années dans le but de promouvoir des pratiques durables et de protéger les ressources du pays; mais avec plus ou moins de succès.

Des défis subsistent notamment en raison de la situation géographique et démographique unique du pays, particulièrement l'extrême répartition spatiale de sa population, avec de vastes régions ayant de très faibles densités de population et des populations rurales en baisse. Inversement, cependant, cette situation donne également l'occasion de travailler plus étroitement avec les communautés locales dans les grandes zones à faible densité humaine – en cherchant à aller au-delà du recentrage des efforts de conservation de la biodiversité principalement sur les aires protégées dirigées par le gouvernement³⁰. Au Gabon, cette approche plus large inclut des initiatives locales et actuelles telles que les forêts gérées par la communauté (forêts communautaires) ainsi que plus d'anciennes zones conservées connus sous le nom d'ICCA ou territoires de vie.

18. Dans l'ensemble, le projet FEM7 s'inscrit dans le Cadre régional d'impact sur les paysages durables du bassin du Congo (PI Congo)³¹, qui fait lui-même partie du Programme d'impact³² de la gestion durable des forêts du FEM qui vise globalement à transformer le cours du développement et à produire de multiples avantages environnementaux, économiques et socioculturels grâce à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique et de la dégradation des terres à l'échelle mondiale.

19. Ce projet de conservation des forêts du Gabon est l'un des sept projets pour enfants dans le cadre du programme propriété intellectuelle du Congo et a donc pour mandat de conserver de vastes étendues de paysages forestiers à haute valeur de conservation (VHC) et à haut stock de carbone (HCS) dans deux bassins versants d'importance nationale, en particulier en catalysant l'action vers une gouvernance plus inclusive des paysages forestiers et en renforçant la surveillance environnementale dans les paysages ciblés.

²⁹ *Gouvernance paysagère inclusive pour le développement durable : méthodologie d'évaluation et enseignements pour les organisations de la société civile*, <https://doi.org/10.3390/land9040128>

³⁰ Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

³¹ Six pays, une forêt, un avenir <https://www.unep.org/es/node/24667>

³² Programme d'impact de la gestion durable des forêts : Paysages durables du bassin du Congo, <https://www.thegef.org/publications/sustainable-forest-management-impact-program-congo-basin-sustainable-landscapes>

Encadré 1. Principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a dirigé un exercice de bilan mondial pour examiner les connaissances et les expériences accumulées au cours des dernières années dans les projets de gestion des bassins versants, conduisant à l'ensemble suivant de principes fondamentaux (ou impératifs) pour la gestion intégrée des bassins versants :

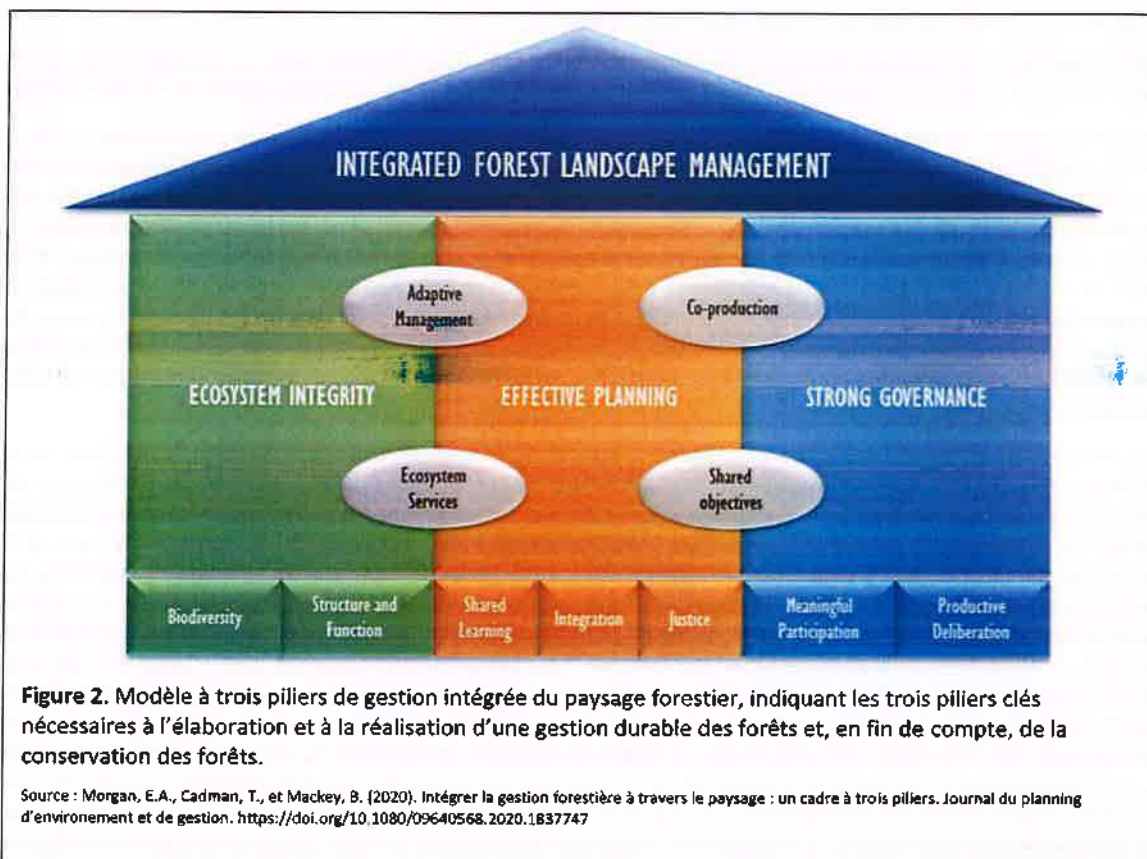
- (1) Traiter les causes sous-jacentes (pas seulement les symptômes)
- (2) Générer des preuves scientifiques (ne vous fiez pas à des mythes courants)
- (3) Adopter une approche intégrée (multisectorielle, multipartite et multi-échelle)
- (4) Assurer une planification et une mise en œuvre globales (plan de gestion des bassins versants)
- (5) Rechercher des solutions innovantes à faible coût et un cofinancement
- (6) Veiller à ce que des arrangements institutionnels soient en place
- (7) Combiner des processus ascendants et descendants
- (8) Combiner les connaissances traditionnelles et les conseils techniques par la recherche-action
- (9) Réfléter les liens amont-aval et compenser les effets hors site
- (10) S'efforcer d'atteindre l'équilibre entre les sexes dans la prise de décision
- (11) Inclure le renforcement des capacités à tous les niveaux
- (12) Instaurer une approche flexible, adaptative et à long terme de la planification et du financement.

Source : FAO. 2017. La gestion des bassins versants en action : Enseignements tirés des projets de terrain de la FAO.
<http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

20. Le projet est conçu autour des approches et des principes clés décrits dans le Cadre à trois piliers pour la gestion intégrée des paysages forestiers (Figure 2), reconnaissant qu'une planification effective est déjà bien avancée au Gabon³³, mais que les processus de gouvernance devraient être encore renforcés (en particulier en ce qui concerne une inclusion plus large des parties prenantes et des titulaires de droits critiques) ainsi que les capacités techniques et la participation de multiples acteurs à la surveillance de l'environnement en tant que moyen nécessaire pour assurer le maintien de l'intégrité des écosystèmes (par la surveillance et la gestion adaptative).

21. Cela sera principalement réalisé en s'appuyant sur les capacités et les savoirs traditionnels des communautés locales et en les soutenant/renforçant; renforcer les moyens de subsistance des communautés locales, y compris les populations forestières dans la zone du projet; ainsi que le soutien des services environnementaux gouvernementaux avec des outils, des approches et des capacités techniques améliorés pour gérer et conserver les aires protégées et conservées, s'engager plus efficacement auprès des parties prenantes des communautés locales et tirer parti du secteur privé pour atteindre les objectifs de conservation et de durabilité.

³³ « Élaboré dans le cadre de vastes consultations des intervenants et de la population aux niveaux national, provincial et ministériel, le Plan national d'utilisation des terres permettra d'attribuer le territoire à différentes utilisations de manière optimale, en excluant autant que possible les forêts primaires à fort stock de carbone (HSC) et à haute valeur de conservation (HVC). » Planification et suivi de l'utilisation nationale des terres pour promouvoir les stratégies de développement durable pour le Gabon (projet CAFI), <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/all-news/le-gabon-demarre-son-programme.html>



Défi de développement de base

22. Avec près de 90% de ses 2,2 millions d'habitants résidant dans les villes, principalement à Libreville, il reste des difficultés marquées à administrer les vastes espaces peu peuplés dans la majeure partie du pays. Avec près de 90% de ses 2,2 millions d'habitants résidant dans les villes, principalement à Libreville, il reste des difficultés marquées à administrer les vastes espaces peu peuplés dans la majeure partie du pays. Dans le corridor paysager des projets Bas Ogooué et Basse Nyanga, la présence du secteur public et la prestation de services sont particulièrement faibles en raison des difficultés inhérentes au suivi et à l'approvisionnement de zones aussi vastes, en particulier à la lumière des préoccupations macroéconomiques persistantes et l'approvisionnement de zones aussi vastes, en particulier à la lumière des préoccupations macroéconomiques persistantes et des déficits budgétaires. Ainsi, l'un des remparts les plus importants contre la majorité des menaces environnementales – qui découlent principalement du non-respect des lois et règlements – est la population locale, c'est-à-dire les communautés résidentes dont les moyens de subsistance et le bien-être sont directement affectés par des prélèvements illégaux et / ou non réglementés qui dégradent l'environnement de leur forêt.

23. Le principal défi de développement que ce projet vise à relever est de construire l'économie gabonaise et de faire progresser le développement du pays de manière plus durable, comme approuvé dans les Objectifs de développement durable ou ODD et décrits dans les plans et l'approche nationaux du Gabon – à savoir, chercher à fonder le développement et la prospérité futurs du pays sur ses abondantes richesses naturelles, c'est-à-dire bâtiment une économie verte largement basée sur ses forêts tropicales, encore largement en bon état avec de faibles niveaux de

déforestation, y compris une série d'activités importantes de l'économie de la faune³⁴ liées aux produits forestiers non ligneux, à la pêche, aux marchés du carbone et à l'écotourisme.

24. La conservation des paysages forestiers de grande valeur du pays a été abordée, dans un premier temps, par la création d'une série de parcs nationaux³⁵. Cependant, la conservation des forêts nécessite également d'aller au-delà

25. Conserving the country's high value forest landscapes has been tackled, in a first instance, by establishing a suite of national parks.³⁶ Cependant, la conservation des forêts exige également de dépasser les approches traditionnelles de la conservation, qui ont le plus souvent été fondées sur des réseaux de zones protégées strictement réglementées (excluant), et de modifier la façon dont les interventions de développement et de conservation sont planifiées et conçues. En particulier, la planification et les opérations doivent être plus en phase avec les réalités écologiques et les intérêts et modes de vie des communautés locales dépendantes de la forêt et vivant dans la forêt, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes ou de tous les groupes vulnérables, vivant dans le paysage du projet. Actuellement, l'inclusion des populations locales/rurales dans les processus de planification et de prise de décision est relativement faible au Gabon - et celle des femmes et des populations locales en particulier - mais il existe des cadres juridiques et réglementaires qui fournissent une bonne base de soutien sur laquelle le projet s'appuiera.³⁷

26. La situation géographique du Gabon, notamment son tracé hydrographique, et le fait que la majorité de sa population et de ses activités économiques sont situées le long de la côte déterminent largement sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Le Gabon est classé 117^e sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN 2020, qui mesure la vulnérabilité des pays au changement climatique.³⁸ L'augmentation des températures, la montée des eaux et la modification du régime des précipitations exercent une pression importante sur les groupes vulnérables, les infrastructures urbaines et l'économie. En outre, le Gabon est tributaire de l'agriculture pluviale pour son secteur agricole et donc sa sécurité alimentaire. Les priorités du pays en matière d'adaptation comprennent la protection de sa zone côtière, l'agriculture de la pêche et le secteur forestier.³⁹ Les températures moyennes dans le pays ont augmenté de 0,6 °C depuis les années 1960, la fréquence des jours et des nuits chauds ayant augmenté de manière significative au cours de cette période. Simultanément, les précipitations mensuelles ont diminué de 3,8 mm par décennie sur la même période. Les projections climatiques dans le cadre d'un scénario de maintien du statu quo (émissions élevées) prévoient une augmentation des températures de +2,7 à +4,8 °C et des anomalies des précipitations annuelles de -12 à +87 mm.⁴⁰ L'augmentation des précipitations le long de la côte, combinée à l'élévation du niveau de la mer, rend ces zones particulièrement vulnérables au changement climatique. Pour sa part, la région située le long du fleuve Ogooué est la plus vulnérable aux inondations et ce risque devrait s'accroître à l'avenir avec l'augmentation de l'intensité des précipitations, tandis que l'augmentation des températures devrait entraîner une vulnérabilité accrue à la sécheresse

³⁴ récemment l'étude de cas publiée au Gabon dans le cadre du projet de recherche « State of the Wildlife Economy in Africa » mené par l'ALU School of Wildlife Conservation met en évidence et promeut cinq éléments principaux de l'émergence du Gabon « l'économie de la faune »: (i) l'écotourisme, (ii) la chasse et la pêche, (iii) l'élevage de la faune, (iv) le marché du carbone et (v) les produits forestiers non ligneux. L'étude de cas nationale a été élaborée et approuvée en interne par des auteurs du Ministère des Eaux et Forêts (MEF), de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et d'autres. État de l'économie de la faune sauvage en Afrique (Gabon), <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

³⁵ Les aires protégées à l'échelle mondiale englobent 19 % des forêts du monde. Une fois établi, il est essentiel de surveiller les conditions forestières et de prévoir les pertes futures de forêts dans ces aires protégées; par conséquent, des systèmes d'alerte précoce permettant d'identifier les zones de crise potentielles pour la perte de forêts sont essentiels. Une étude récente couvrant l'AP dans le monde entier de 2000 à 2018 a identifié / clarifié des éléments d'alerte importants basés sur les conditions forestières immédiatement à l'extérieur des limites de l'AP, prédictives de ce qui pourrait bientôt se produire à l'intérieur l'AP,

³⁶ Protected areas globally encompass 19% of the world's forests. Once established, monitoring forest conditions and predicting future forest loss within such protected areas is crucial; therefore, *early warning systems* to identify potential crisis areas for forest loss are critical. A recent study covering PA worldwide from 2000 to 2018 has identified/clarified significant warning elements based on forest conditions immediately outside of PA boundaries, *predictive of what could soon occur within the PA, regardless of its legal status. Early warning sign of forest loss in protected areas*, <https://doi.org/10.1016/j.cub.2021.07.072>. In Gabon's situation, although forest loss is minimal, these findings nonetheless call for monitoring and interventions for regional conservation beyond PAs *per se*, incorporating the broader landscape in integrated plans.

³⁷ See Annex 10. Gender Analysis and Gender Action Plan.

³⁸ *Climate Risk Country Profile: Gabon*, https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

³⁹ *Climate Change Knowledge Portal: Country Summary [Gabon]*, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/gabon>

⁴⁰ https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

pendant la saison sèche. La hausse des températures et la modification du niveau et de l'intensité des précipitations peuvent également avoir des effets négatifs sur la santé, en particulier sur les groupes de population vulnérables et dans les zones rurales, notamment en ce qui concerne les maladies d'origine hydrique.⁴¹ Après une synthèse des études de vulnérabilité pour le Cameroun voisin,⁴² les paysages forestiers du Bassin du Congo sont donc plus largement affectés par les phénomènes de variabilité des précipitations et les événements météorologiques extrêmes déclenchés par le changement climatique, mais moins par les catastrophes naturelles telles que l'érosion et les glissements de terrain comme dans de nombreuses zones sèches. Les catastrophes naturelles, telles que l'érosion et les glissements de terrain, sont moins fréquentes que dans de nombreuses zones arides. Lorsque ces dernières se produisent, elles sont le plus souvent liées à la perte de végétation due à l'activité humaine, telle que le défrichement des forêts et l'érosion subséquente dans les cours d'eau, avec la possibilité d'impacts en aval. Le climat peut également avoir un impact sur les populations du Gabon par le biais de changements écologiques qui affectent les éléphants de forêt du pays, en raison de l'évolution des schémas saisonniers des arbres fruitiers qui poussent les éléphants à chercher de la nourriture ailleurs, ce qui accroît les conflits avec les humains lorsqu'ils recherchent de nouvelles sources, augmentant ainsi le potentiel de conflits entre humains et éléphants,⁴³ à son tour, elle affecte les perceptions et les attitudes des gens vis-à-vis de la conservation de la vie sauvage et a un impact considérable sur les revenus des ménages.

Principaux problèmes et causes fondamentales

27. Des analyses récentes menées en Afrique centrale soulignent la contribution substantielle du territoire gabonais à la sauvegarde de la biodiversité régionale/mondiale, avec des bastions pour les éléphants de forêt, les gorilles et les chimpanzés, en particulier grâce aux grandes forêts encore intactes. Ces forêts sont cependant de plus en plus menacées par les infrastructures, l'agriculture et les changements d'affectation des terres, ainsi que par l'extraction non durable de ressources naturelles telles que les minerais, le bois et la viande de brousse - ce qui entraîne la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la perte globale de la faune et de la flore, avec pour conséquence un déclin de la biodiversité et une augmentation significative des émissions totales de carbone.⁴⁴

28. L'une des causes fondamentales de l'utilisation non durable des ressources naturelles au Gabon est que les approches actuelles en matière d'aménagement du territoire ne tiennent pas suffisamment compte de la valeur économique totale des services écosystémiques, ce qui entraîne la dégradation de nombreuses forêts sur la base de gains économiques à court terme et/ou de gains qui ne profitent qu'à un sous-ensemble de bénéficiaires légitimes. En bref, il y a souvent (par inadvertance) un manquement à équilibrer de manière optimale les utilisations des terres entre les secteurs de développement et les intérêts multiples, c'est-à-dire un manquement à rechercher des résultats optimaux sur la base de toutes les parties prenantes et des détenteurs de droits sur un horizon de planification à long terme, par opposition à favoriser principalement les intérêts individuels à relativement court terme des investisseurs ou des secteurs.

29. Simultanément, un cadre foncier et de gestion des ressources compliqué/incomplet au Gabon prive les populations tributaires de la forêt de leurs droits coutumiers d'utilisation des ressources, ce qui décourage la conservation et la gestion durable de la forêt au niveau local, affaiblissant ainsi les communautés, malgré le fait qu'elles sont en fait parmi les plus importantes protections (potentielles) contre l'extraction illégale de bois et d'espèces sauvages à grande échelle. Tant les lois nationales que les attitudes et perspectives prédominantes ont tendance à exclure les communautés locales de l'accès aux espaces et ressources importants, à diminuer souvent le rôle des femmes et à créer parfois des failles qui permettent aux opérateurs privés d'exploiter les communautés locales pour accéder à leurs ressources naturelles (et les dégrader).

30. L'absence de titres fonciers officiels ou de cartes appropriées représentant les zones d'activité des communautés signifie également que les communautés rurales ne peuvent pas facilement revendiquer leurs droits légaux sur les terres

⁴¹ https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

⁴² *Forests and climate change adaptation policies in Cameroon*, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/3166/>

⁴³ *With a drastic decline in tropical fruit, Gabon's rainforest mega-gardeners go hungry*, <https://news.mongabay.com/2020/10/with-a-drastic-decline-in-tropical-fruit-gabons-rainforest-mega-gardeners-go-hungry/>

⁴⁴ *Spatial priorities for conserving the most intact biodiverse forests within Central Africa*, <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ab9fae/meta>

et les ressources entourant leurs villages, les soumettant ainsi à des injustices environnementales telles que l'expropriation des ressources et la perte de biodiversité et de services écosystémiques. En outre, au-delà de la perte strictement matérielle, la perte de biodiversité et l'érosion générale de la nature menacent gravement les droits de l'homme ; en effet, l'absence de protection de la biodiversité constitue une violation du droit fondamental à un environnement sain, un droit qui est légalement reconnu par 155 États⁴⁵ et ayant des implications particulières pour les IPLC⁴⁶ en raison de leurs liens étroits et anciens avec la terre/les ressources et du fait que leurs moyens de subsistance et, souvent, leur culture et leur sentiment d'identité dépendent de l'environnement naturel.

31. En ce qui concerne les capacités du gouvernement à planifier, gérer et maintenir (conserver) la biodiversité forestière et ses services écosystémiques, des défis importants demeurent. Bien qu'elle soit chargée de la surveillance de l'environnement, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) manque à la fois d'une présence substantielle dans la plupart des zones rurales du Gabon et des capacités professionnelles et techniques nécessaires pour surveiller les ressources forestières, assurer une conformité réglementaire appropriée par le secteur privé, et s'engager de toute autre manière avec les principales parties prenantes dans les paysages qu'elle est chargée de gérer et de conserver.

32. Il en va de même pour de nombreuses autres agences concernées, telles que la Direction Générale des Écosystèmes Aquatiques (DGEA), la Direction Générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB, qui a pour mandat de fournir un appui aux forêts communautaires). Toutes ces institutions n'ont généralement pas les capacités et les compétences nécessaires en matière de surveillance environnementale pour aider de manière adéquate les communautés locales et/ou les entreprises privées émergentes basées sur les ressources naturelles.

33. Présentées sous un autre angle, plus succinctement, les causes sous-jacentes de l'utilisation non durable (et de la dégradation qui en découle) des ressources naturelles dans la zone du projet sont liées à des systèmes de gouvernance inadéquats, y compris une trop faible implication des communautés locales (ou des parties prenantes représentatives, cf. la société civile) dans les processus pertinents d'examen et de prise de décision, aggravée par les capacités inadéquates des services environnementaux du gouvernement à surveiller les conditions environnementales, l'utilisation des ressources naturelles et l'application des réglementations.

34. La reconnaissance de ces causes profondes des pratiques non durables dans les paysages forestiers est également explicite dans l'engagement du Gabon à atteindre les résultats souhaités décrits dans son cadre national d'investissement,⁴⁷ à savoir l'aménagement durable, efficace et équitable du territoire, la surveillance des forêts et la gouvernance forestière. Ces résultats du NIF se recoupent également en grande partie avec les "trois piliers" décrits ci-dessus comme nécessaires à la gestion intégrée des paysages forestiers. Les programmes et activités nationaux portant sur les déficits dans ces domaines clés cherchent particulièrement à "s'attaquer aux principaux facteurs actuels et futurs de la déforestation et de la dégradation des forêts". L'ensemble de ces mesures contribuera de manière significative à

⁴⁵ "Un groupe d'experts des Nations unies a averti que l'érosion de la nature, l'extinction des espèces et la perte de la diversité biologique à un rythme sans précédent menacent gravement les droits de l'homme pour les générations actuelles et futures. [...] Ne pas protéger la biodiversité peut constituer une violation du droit à un environnement sain, un droit qui est légalement reconnu par 155 États et qui devrait désormais être reconnu comme fondamental au niveau mondial. Alors que] tous les êtres humains dépendent d'écosystèmes sains [...] les communautés les plus pauvres, les populations autochtones, les agriculteurs et les pêcheurs du monde sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements du climat, de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes. [...] Par le passé, les actions de conservation telles que la création de nouveaux parcs [...] ont violé les droits des peuples autochtones et des communautés locales. L'utilisation d'une approche basée sur les droits [...] permettra d'éviter ce type de violations à l'avenir. [...] Il est encore urgent d'agir pour mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels visant à protéger la biodiversité et tous les droits de l'homme qui dépendent d'écosystèmes sains [notamment] l'information et la participation du public aux décisions relatives à la biodiversité." Ne pas protéger la biodiversité peut constituer une violation des droits de l'homme - experts de l'ONU, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24738>

⁴⁶ Si l'incapacité mondiale à protéger la biodiversité finira par toucher tout le monde, elle a déjà des conséquences désastreuses, notamment pour les peuples autochtones et les autres communautés locales qui dépendent des écosystèmes naturels pour leur bien-être. Biodiversité et droits de l'homme, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/KnoxpresentationtoHRCouncil%20finalFINAL.pdf>

⁴⁷ Une récente lettre d'intention (LOI) entre le gouvernement du Gabon et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), signée en 2017, établit un partenariat pour mettre en œuvre le Cadre national d'investissement du Gabon. La LOI est signée par le ministre gabonais de l'Économie, le ministre norvégien du Climat et de l'Environnement et le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaire du PNUD, et aidera le pays à respecter sa contribution déterminée au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. Lettre d'intention avec le Gabon, <https://archive.pfbc-cbfp.org/news/en/items/Letter-IntentCAFI-GABON.html>

la mise en œuvre de l'INDC du pays, de la prochaine NDC et de l'Accord de Paris adopté en décembre 2015, ainsi que des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015.⁴⁸

35. La gouvernance forestière inadéquate est principalement liée à des systèmes de gouvernance qui restent insuffisamment inclusifs, à la fois dans les secteurs de développement et en ce qui concerne la représentation de toutes les parties prenantes et de tous les groupes de détenteurs de droits, à de multiples niveaux ou échelles socio-administratives. Parallèlement, le suivi des conditions environnementales et des schémas spatio-temporels/intensité de l'utilisation des ressources naturelles est mis à mal par l'insuffisance des effectifs et des capacités du gouvernement. Ces deux problèmes, cependant, sont eux-mêmes le résultat de problèmes plus profonds, à savoir la déresponsabilisation des communautés locales - car la plupart des défis interconnectés pourraient être presque entièrement évités si les IPLC étaient plus respectés et engagés en tant que partenaires de la conservation (plutôt que d'être considérés principalement comme des agents causaux de la dégradation). Lorsque les IPLC sont privés de l'accès et des droits d'utilisation des actifs naturels qui font partie de leur patrimoine socioculturel et de la base de leur survie depuis de nombreuses générations, des conséquences sociales peuvent se développer et entraver l'intérêt, l'engagement et l'utilisation appropriée (durable) des ressources par les populations - y compris des conséquences négatives sur les moyens de subsistance, les revenus, la santé, l'éducation, etc.

Menaces spécifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques

36. La perte de forêt tropicale primaire a plus que doublé dans le bassin du Congo entre 2002 et 2019. Pour la seule année 2019, 590 000 ha de forêt tropicale ont été perdus⁴⁹ – une superficie équivalente à 14 % de la taille de la Suisse en une seule année. La majeure partie de la déforestation dans le bassin du Congo est le fait de petits agriculteurs qui défrichent les forêts pour se nourrir et nourrir les habitants des villes voisines. Au Gabon, cependant, ces défrichements sont moins fréquents en raison de la population moins nombreuse et largement urbaine du pays, ce qui est dû au fait que les revenus pétroliers du pays profitent principalement aux populations urbaines.⁵⁰ ainsi que l'histoire de la réinstallation des populations rurales le long des axes de développement à l'époque coloniale.

37. Lorsqu'il se produit au Gabon, le défrichement des forêts peut avoir de nombreuses raisons différentes, directes et indirectes, notamment l'expansion de l'agro-industrie, les opérations forestières, les explorations pétrolières et minières, et bien plus encore. Le développement des infrastructures associées est particulièrement problématique, notamment l'extension des réseaux routiers pour accroître l'accès industriel à des zones de forêts tropicales vierges et non perturbées.⁵¹ Ces réseaux entraînent une fragmentation des paysages forestiers, ce qui pose un risque environnemental important en raison du changement d'affectation des sols et de la perturbation accrue de la faune sauvage, ainsi que des prélèvements illégaux (braconnage de la faune sauvage, exploitation forestière illégale, surexploitation potentielle des PFNL) et du commerce associé de la faune sauvage, ainsi que des risques sociaux tels que l'incidence accrue des conflits, l'exposition aux vecteurs de maladies et la marginalisation sociale.

38. Selon la liste rouge de l'UICN, environ 130 espèces animales et 220 espèces végétales sont considérées comme menacées (dans les catégories "en danger critique d'extinction", "en danger" ou "vulnérable") en raison de l'exploitation forestière ou d'autres industries extractives au Gabon, comme l'exploitation pétrolière et minière, qui peuvent entraîner la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats. L'utilisation non durable des ressources halieutiques, les maladies telles que la fièvre Ebola affectant les primates non humains, et la chasse commerciale illégale et à grande échelle peuvent également menacer la faune et les autres ressources naturelles, entraînant l'érosion de la biodiversité et des services écologiques normalement fournis par des écosystèmes intacts. Bien qu'il existe des instruments juridiques et des lignes directrices en matière de durabilité (par exemple, pour l'extraction des ressources en bois), le non-respect des réglementations pertinentes, combiné à une surveillance inadéquate et à l'insuffisance du personnel

⁴⁸ Central African Forest Initiative's Letter of Intent with Gabon, https://archive.pfbc-cbfp.org/news_en/items/Letter-IntentCAFI-GABON.html

⁴⁹ The bold plan to save Africa's largest forest, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

⁵⁰ Cependant, les réserves de pétrole du Gabon s'épuisent, ce qui augmente le risque de voir des activités économiques plus intensives en matière de déforestation prendre de l'importance. Voir le scénario de base pour des informations plus détaillées sur le contexte national.

⁵¹ Deforestation and forest degradation in the Congo Basin: State of knowledge, current causes and perspectives, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/5894/>

et des capacités professionnelles pour surveiller et faire respecter la conformité, sont parmi les principaux facteurs contribuant à des résultats non durables. Les résultats environnementaux négatifs peuvent se présenter non seulement sous la forme d'une destruction de l'habitat, mais aussi d'une dégradation de l'habitat, y compris sa fragmentation.

39. Les facteurs de second rang qui encouragent et facilitent le développement agricole et les pratiques non durables d'utilisation des ressources - tels que les prix élevés des produits de base, l'expansion des réseaux routiers et les paiements de soutien rural omniprésents qui contribuent à dissocier les moyens de subsistance ruraux de la durabilité / des utilisations durables des ressources naturelles - accélèrent également la déforestation dans le paysage du projet.

40. Inversement, sur la base d'un examen mondial des forêts tropicales et de la déforestation⁵² plusieurs éléments critiques ont été spécialement notés comme étant directement associés à un ralentissement de la perte de forêts, notamment la création et la gestion efficace de zones protégées conçues de manière appropriée (plus largement, les zones protégées et conservées⁵³), l'application effective de la loi sur la base de règles claires et de leur application transparente, la présence de populations locales disposant de droits fonciers et de systèmes de gouvernance opérationnels, et les paiements de transfert pour le maintien des services écosystémiques. Ainsi, tout manquement aux éléments ci-dessus - au Gabon comme ailleurs - constitue une menace connue ou anticipée pour le maintien effectif de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

41. Sur la base de ces contextes socio-économiques, culturels, environnementaux et autres de la zone du projet, qui interagissent mutuellement, un arbre à problèmes a été développé pendant la phase de préparation du projet, qui met en évidence les principales voies causales contribuant à des résultats sous-optimaux en matière de conservation et de développement. Cette analyse des problèmes met également en évidence les impacts probables à plus long terme d'un maintien du statu quo (voir Figure 3).

⁵² *Reducing tropical deforestation*, <http://doi.org/10.1126/science.aax8546>

⁵³ See "High level frameworks for forest landscape conservation" in *Section II. Project Strategy* for more detailed discussion.

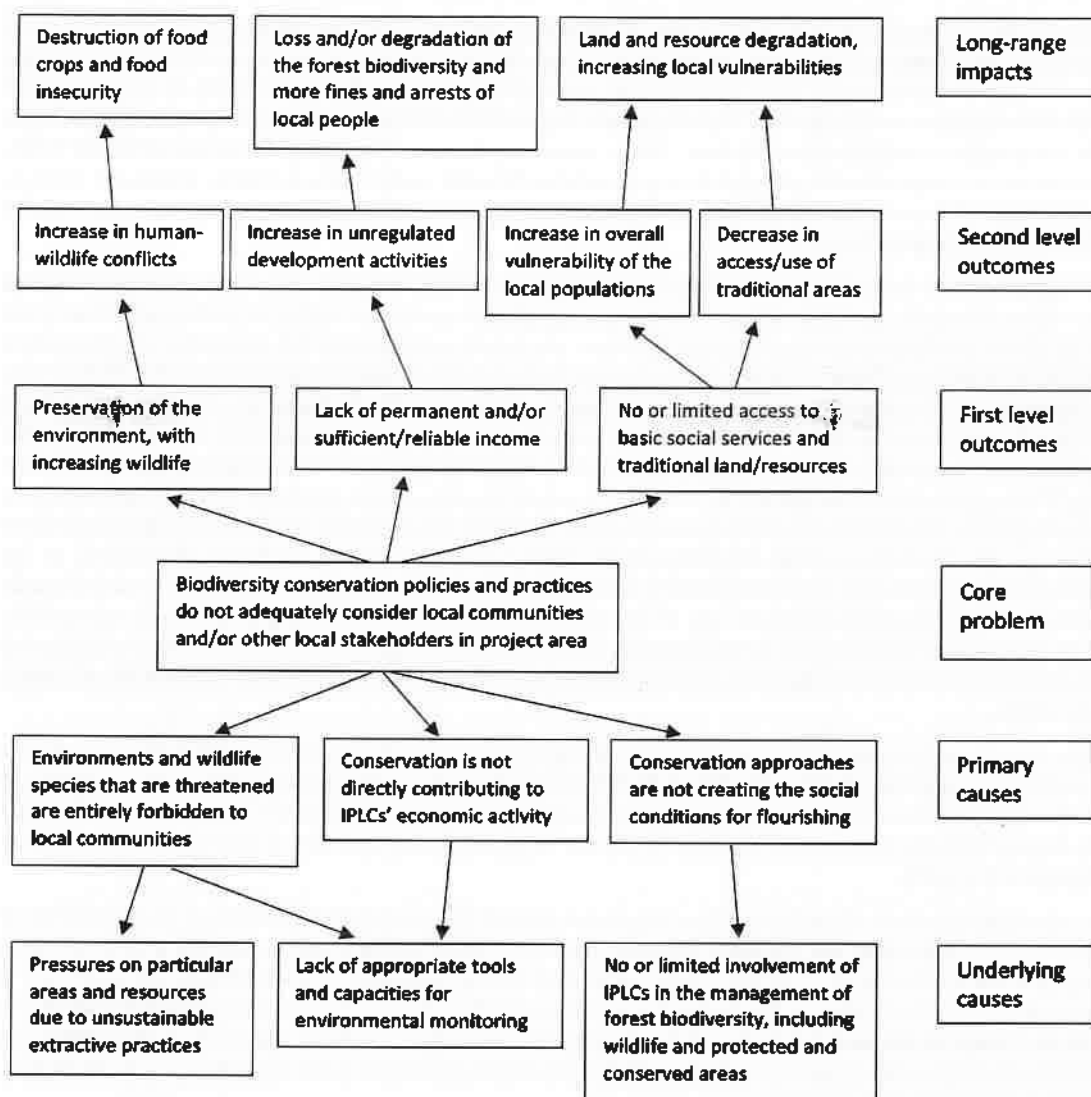


Figure 3. Arbre des problèmes et liens de causalité (développé par l'équipe PPG pendant l'étude du scénario de base)

Obstacles à la résolution des problèmes

42. Plusieurs obstacles importants s'opposent à l'adoption complète et à la mise en œuvre effective d'approches intégrées et au niveau du paysage en matière de développement durable au Gabon, en particulier pour ses paysages forestiers. En particulier, la valeur totale (c'est-à-dire réelle, globale) des ressources forestières et des écosystèmes du pays doit être reconnue de manière adéquate dans les processus nationaux d'aménagement du territoire et dans toutes les stratégies de conservation et d'utilisation durable du riche éventail d'actifs naturels du pays, c'est-à-dire la biodiversité.

43. Pour cela, cependant, les évaluations et les dialogues critiques doivent non seulement être " scientifiquement informés ", mais aussi intégrer les intérêts, les besoins, les aspirations, et même les systèmes de valeurs sociétales et culturelles de toutes les parties prenantes et de tous les détenteurs de droits concernés. Les intérêts, les besoins et les aspirations - et les droits de l'homme fondamentaux - doivent, en outre, tenir compte des réalités à de multiples échelles géographiques, du niveau local au niveau national, régional et mondial. Au niveau le plus local, les droits et les intérêts

des IPLC doivent être respectés. Cette échelle d'intérêt et de préoccupation, cependant, ne profite pas seulement aux IPLC eux-mêmes, mais a également des antécédents démontrables de bénéfice pour les intérêts mondiaux, par exemple par des résultats de conservation de facto. Et à l'échelle mondiale, où la réduction de la perte de biodiversité et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont largement reconnues comme étant parmi, sinon les plus urgentes de nos questions existentielles collectives - toute mesure connue pour contribuer à la préservation des forêts primaires du Bassin du Congo (étant le plus grand puits de carbone forestier restant dans le monde, dépassant même la forêt amazonienne) et à la protection de sa biodiversité est considérée comme un avantage environnemental mondial à de multiples échelles géographiques.

44. Ainsi, une gouvernance forestière inclusive - impliquant toutes les parties prenantes dans les évaluations et la prise de décision - reste essentielle. Au Gabon comme ailleurs, un engagement accru avec toutes les parties prenantes et les détenteurs de droits est d'une importance capitale. En outre, une bonne connaissance des ressources naturelles dans les paysages d'intérêt est essentielle, y compris non seulement l'étendue et les conditions actuelles des ressources, mais aussi leurs tendances au fil du temps, ce qui nécessite plus que de simples inventaires d'espèces, car une bonne gestion des ressources ne peut avoir lieu que lorsque et là où il y a une connaissance appropriée à la fois de l'état et des tendances des zones et des ressources naturelles considérées ; à défaut de quoi, en suivant les principes de précaution bien établis,^{54,55} la seule solution sensée est de continuer à suivre les voies et les pratiques dont il a été démontré empiriquement qu'elles mènent aux résultats de conservation souhaités (par exemple, les approches de gouvernance et de gestion qui ont démontré qu'elles maintenaient les milieux forestiers vivants au fil des générations, cf. les territoires de vie et d'autres formes de développement sensibles aux IPLC et les utilisations durables de la nature) plutôt que de se lancer dans de nouvelles aventures qui, en fait, sont des expériences sociales à grande échelle non testées. En termes de planification proactive de la conservation, une bonne connaissance est nécessaire pour informer les évaluations collectives des options disponibles, y compris les compromis possibles, et donc pour soutenir des processus décisionnels solides.

45. Ensemble, les trois piliers que sont les connaissances adéquates sur l'intégrité de l'écosystème forestier, la bonne gouvernance incluant toutes les parties prenantes et les détenteurs de droits, et les bons mécanismes de conception et de planification pour produire des plans d'utilisation des terres (intégrés) informés et inclusifs, conduiront à une gestion intégrée du paysage forestier bien conçue, qui aidera à son tour le Gabon à progresser vers la gestion durable des forêts et le développement durable.

46. Il existe cependant plusieurs obstacles et défis critiques qui doivent être surmontés afin d'assurer la conservation et les bénéfices continus découlant des paysages forestiers du Gabon. Reconnaisant que la richesse à long terme du Gabon comprend ses actifs naturels forestiers - et pas seulement les hydrocarbures et les minéraux - et notant que la bonne gouvernance (cf. les multiples parties prenantes, y compris les IPLC) et la bonne connaissance (de la biodiversité forestière et de l'intégrité des services écosystémiques) sont également des conditions préalables à l'élaboration de plans appropriés et viables pour la gestion et la conservation des forêts conduisant à des résultats justes et équitables, quatre obstacles principaux sont identifiés :

Obstacle 1 : les capacités institutionnelles inadéquates à plusieurs niveaux administratifs pour la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion opérationnelle basée sur une gouvernance inclusive et des perspectives à l'échelle du paysage, aggravées par des cadres juridiques et réglementaires incohérents/incomplets, limitent le succès des stratégies actuelles.

Obstacle 2 : les capacités institutionnelles dans le secteur de l'environnement sont insuffisantes pour garantir des résultats durables en matière de conservation grâce à une gouvernance et une gestion efficaces des zones protégées et conservées dans le paysage, y compris les capacités des unités décentralisées à répondre aux menaces et à tirer parti des opportunités - en particulier, elles n'exploitent pas actuellement de manière adéquate le potentiel des partenariats communautaires pour la conservation des forêts.

⁵⁴ According to the UN Global Compact, businesses should support a precautionary approach to environmental challenges. *The Ten Principles of the UN Global Compact; Principle Seven: Environment*, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-7>

⁵⁵ "The precautionary principle [in] decision making has four central components: taking preventive action in the face of uncertainty; shifting the burden of proof to the proponents of an activity; exploring a wide range of alternatives...; and increasing public participation in decision making." *The precautionary principle in environmental science*, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1240435/>

Obstacle 3 : les faibles niveaux de développement socio-économique, la persistance des moyens de subsistance et le soutien limité à la mobilisation et à l'organisation des communautés entravent le développement d'options de génération de revenus durables basées sur la nature (cf. économie de la faune) et conduisent à une utilisation non durable et à une surexploitation des ressources naturelles

Obstacle 4 : La gestion insuffisante et inadéquate des connaissances, les communications, les collaborations et l'intégration de l'égalité des sexes (et de l'inclusion sociale) limitent ou entravent la portée de la conservation du projet et de l'interventions au développement et leurs résultats

47. L'élimination du premier obstacle contribuera à renforcer les institutions et à créer de meilleures conditions propices aux interventions de projets à tous les niveaux. L'élimination du deuxième obstacle renforcera les capacités à plusieurs niveaux importants, y compris avec les intervenants publics, privés et communautaires. S'attaquer au troisième obstacle aidera à autonomiser les communautés tributaires et vivant dans les forêts, en renforçant leur capacité à gérer les paysages forestiers tout en contribuant simultanément pour améliorer les conditions socioéconomiques grâce à une diversification ciblée et au renforcement des possibilités de génération de revenus pertinentes au niveau local. Enfin, la lutte contre le quatrième obstacle contribuera à améliorer la conservation grâce à une plus grande inclusion et équité pour les femmes et pour les populations locales et d'autres groupes vulnérables, y compris une stratégie de communication stratégique pour sensibiliser à ces parties prenantes et à ces situations plus largement dans la société gabonaise.

Scenarior de base

48. Le Gabon est vaste mais un pays peu habité avec juste plus de 2 millions d'habitants et une superficie de 267 667 km². La densité de population moyenne est d'environ 7,7 habitants par km², mais avec 59% de la population vivant à Libreville et un taux d'urbanisation global de près de 90%, la majeure partie du pays est peu peuplée. La population est jeune, avec 54,6% de moins de 25 ans, et le taux de croissance de la population est de 2,6%. L'espérance de vie moyenne est de 66 ans à la naissance (2018); le taux moyen d'alphabétisation est de 83 % (2015); et l'indice de développement humain (IDH) a été évalué à 83,18 % (2015), plaçant le Gabon au 150e rang mondial.

49. Selon les données de la Banque mondiale, le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 6 830 USD, mais – paradoxalement – le pays affiche également des indicateurs sociaux plus typiques des pays les moins avancés. En outre, 21 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le chômage est de 28 % (encore plus élevé chez les jeunes, 37 %) et les inégalités de revenus persistent.⁵⁶

50. Pendant des décennies, l'économie nationale a été fondamentalement conduite par l'exploitation du pétrole, des minéraux et du bois. En 2019, l'industrie a contribué à hauteur de 48,47 % au PIB du Gabon, le secteur des services de 40,11 % et l'agriculture de 5,71 %.⁵⁷ Le secteur pétrolier à lui seul a contribué à près de 80% des exportations du pays en 2018, ce qui correspond à un quart du PIB du Gabon. La contribution de l'exploitation forestière, en revanche, reste inférieure à 10 % des exportations gabonaises ; mais avec le secteur du bois en constante augmentation.

51. Avec une telle dépendance aux hydrocarbures, l'économie gabonaise reste exposée aux fluctuations des prix du pétrole et elle est confrontée à une baisse des réserves de pétrole – ce qui est à la base de sa forte intention et des premières mesures importantes prises dans une transition du pétrole vers d'autres secteurs, en mettant l'accent sur le riche capital naturel du Gabon. Une telle diversification et l'accent mis sur les solutions fondées sur la nature et la durabilité des forêts s'accompagnent également d'un intérêt national et d'un engagement en faveur de l'atténuation et les stratégies d'adaptation à la lumière des changements climatiques.

52. Depuis 2011, le Gabon a donné la priorité à la diversification de son économie afin d'augmenter ses revenus non pétroliers à travers le Plan stratégique gabonais émergent 2011-2025 (Français : Plan Stratégique Gabon Emergent, PSGE), fondé sur trois piliers fondamentaux : Gabon industriel (Gabon Industriel) avec un large accent sur le développement des ressources du sous-sol, Services gabonais (Gabon des Services) axé sur le développement des ressources humaines du pays, et Vert Gabon (Gabon Vert) s'est concentré sur le développement des ressources

⁵⁶ Agence Française de Développement: Gabon, <https://www.afd.fr/en/page-region-pays/gabon/>

⁵⁷ Part des secteurs économiques dans le PIB au Gabon <https://www.statista.com/statistics/526984/share-of-economic-sectors-in-the-gdp-in-gabon/>

forestières. Un autre programme parallèle, Blue Gabon (Gabon Bleu) considère spécifiquement le développement durable des écosystèmes aquatiques du pays, y compris marins.

53. Comme pour les autres piliers, la réalisation d'un « Gabon vert » est reconnue comme nécessitant une attention particulière à au moins quatre éléments essentiels, à savoir le capital naturel, le capital humain, l'aménagement du territoire (y compris les infrastructures) et la gouvernance.

54. En outre, sept principales industries ou secteurs liés au capital naturel du pays sont explicitement pris en compte dans le cadre du Gabon vert : la production de bois, les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la pêche et la viande de brousse.

55. Ce projet reconnaît la nature fondamentale de ces atouts en tant que opportunités pour l'avenir du Gabon et cherche à construire sur le modèle du Gabon vert et à le renforcer; avec une attention particulière étant accordée particulièrement au renforcement du capital humain et des sous-systèmes de gouvernance, qui contribuent tous deux à améliorer les processus d'aménagement du territoire. Grâce à cette approche stratégique, le projet contribuera à une plus grande protection du capital naturel du Gabon, particulièrement de sa grande conservation de ses paysages forestiers.

56. Le PSGE a été en outre récemment mis à jour avec l'adoption d'un plan de relance économique 2017-2019 qui visait à adapter la diversification économique à un contexte de rééquilibrage budgétaire durable dans une situation de crise économique et financière résultant de la chute des prix internationaux du pétrole. En termes plus généraux, ce sont l'industrie du bois, la pêche, l'agro-industrie et le tourisme qui ont été identifiés comme les forces motrices les plus critiques qui peuvent aider à diversifier et à transformer l'économie nationale. D'autres programmes stratégiques de soutien ainsi que des cadres institutionnels et juridiques au Gabon sont décrits à l'annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

57. Le Gabon est toujours en développement et en fonctionnement sous le cadre de l'approche conceptuelle stratégique des zones reconnues pour leur haute valeur de conservation (HCV)⁵⁸ et, dans le cas des forêts, également des stocks élevés de carbone (HCS)⁵⁹. Cette double approche est conçue pour faciliter l'identification des zones forestières - des zones forestières primaires de grande taille et relativement peu perturbées - qui contiennent d'importantes valeurs sociales et environnementales. C'est cette approche qui a positionné le paysage du projet là où il se trouve, englobant - à haut niveau - l'une des plus grandes zones de régions forestières restantes du VHC / HCS au Gabon, largement décrite (à travers des priorités antérieures) comme le paysage de Lope-Du Chaillu-Louesse.

58. En outre, le Gabon s'est engagé sur la scène internationale à conserver sa biodiversité à travers une série d'accords et de conventions. Elle est signataire d'instruments internationaux et régionaux, y compris, entre autres, la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement en tant qu'habitat de la sauvagine (Ramsar, 1987); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES, 1989); la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1997); le Traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, qui vise à établir la Commission des forêts d'Afrique centrale (2005); la Convention de Bonn sur les espèces migratrices (CMS, 2008); la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique (2012); et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique (2015).

59. Le pays est également partie au Plan d'action national pour l'adaptation (NAPA) de la LDCF/CCNUCC; Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) de la CNUCCD; Communications nationales (NC) de la CCNUCC, évaluation des besoins technologiques (TNA) et rapport biennal de mise à jour (BUR); Programme d'action national (PAN) de la Convention; Auto-évaluation des capacités nationales (NCSA) dans le cadre de la CCD, de la CCNUCC, de la

⁵⁸ « Le concept de valeur de conservation élevée (VHC) fournit un cadre pour identifier les valeurs de conservation dans le paysage... Historiquement, il a été utilisé par les secteurs forestier et agricole dans le cadre de systèmes de certification volontaires qui exigent la gestion du VHC. Identifier les valeurs élevées de conservation: une étude de cas du Gabon (Africa Biodiversity Collaborative Group), <https://abcg.org/files/documents/B.2%20FY14-15%20WCS%20WWF%20HCV-Summary-Case-study%202015.pdf/>

⁵⁹ Les grands arbres du Gabon stockent d'énormes quantités de carbone. Ce qu'il faut faire pour les protéger, <https://theconversation.com/gabons-large-trees-store-huge-amounts-of-carbon-what-must-be-done-to-protect-them-141540/>

; également les hautes études sur les sciences boursières du Gabon, Partie 3: Etude de cas au Gabon https://www.researchgate.net/publication/323622030_The_High_Carbon_Stock_Science_Study_Independent_Report_from_the_Technical_Committee_Part_3_Gabon_Case_Study_The_High_Carbon_Stock_Study_2015/

CNUCD; Plan national de mise en œuvre (PIN) sous POP; ASGM NAP (Artisanal and Small-scale Gold Mining); Évaluation initiale de Minamata (MIA); Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); Exercice de formulation du portefeuille national (NPFE) du FEMSEC.

60. Ce projet FEM-7 tire également des enseignements d'autres interventions de base, y compris d'autres projets en faveur des enfants de la PI Congo et des initiatives antérieures soutenues par le FEM. Une liste complète de tous les projets soutenus par le FEM depuis la phase 1 jusqu'à nos jours est présentée parmi les rapports techniques figurant à l'annexe 12, avec les principaux enseignements tirés de certains projets récents.

61. Les projets précédents soutenus par le FEM au Gabon sont les suivants :

- Renforcement des capacités de gestion des parcs nationaux et de la biodiversité (2006-14) (FEM-3, 10,0 millions de dollars, Bm)
- Gestion durable du bassin versant boisé de la rivière Mbe grâce à l'élaboration d'un mécanisme de paiement pour les services écosystémiques (PSE) (2012-17) (FEM-4, 0,8 million de dollars, PNUD)
- Sustainable Management of Critical Wetlands Ecosystems Project / Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides du Gabon (PAZH) (2013-19) (FEM-5, \$8.4 million, WB)⁶⁰
- Wildlife and Human-Elephant Conflicts Management / Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Éléphant, (FEMaCHE) (2017-21) (FEM-6, \$9.1 million, WB)

62. Les Initiatives pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) ont également apporté (et continuent de contribuer) à un soutien très précieux, tant technique que financier, en particulier à travers les projets importants suivants :⁶¹

- Planification nationale de l'utilisation des terres et suivi des forêts pour promouvoir les stratégies de développement durable pour le Gabon (2018-22) (CAFI 1, 18,4 millions de dollars, AFD) – l'une des activités les plus récentes étant un atelier national pour définir des approches méthodologiques dans la cartographie participative villageoise à travers le pays.
- Réduction des émissions grâce à une meilleure gestion forestière : processus de certification à l'échelle nationale au Gabon (CAFI 2, 7 millions de dollars, AFD)
- Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres pour la production de cultures vivrières au Gabon (CAFI 2, 5 millions de dollars, PNUD)
- Le Gabon et la Norvège (par l'intermédiaire de CAFI) ont également signé un accord de 150 millions de dollars, par lequel le Gabon sera indemnisé sur une période de 10 ans pour sa réduction de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation et capturer le dioxyde de carbone à travers ses forêts naturelles (accord initial signé en 2017, addendum en 2019) (CAFI 3, 150 millions de dollars; première tranche de 17 millions de dollars transférée en 2021,⁶² administré à travers le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartite, PNUD⁶³) – avec une partie de la première tranche devant être appliquée pour renforcer davantage les initiatives lancées dans le cadre des CAFI 1 et 2 ci-dessus, y compris le suivi et la certification.

63. Parmi les autres initiatives importantes, actuelles et passées, mentionnons les suivantes:

- Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : financement d'une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte (2020-22, 1 million de dollars, PNUD) ; un projet comportant deux volets principaux : la production et la consommation durable et l'avancement de l'approche de la comptabilité du capital naturel (ACN).⁶⁴

⁶⁰ <http://www.pazhgabon.com/>

⁶¹ CAFI soutient quatre programmes au Gabon; sur l'aménagement du territoire, la surveillance et la certification des forêts, les aires protégées transfrontalières et l'intensification de la production végétale et de la gestion des données sur le carbone. Grâce à CAFI, le Gabon est également le premier pays HFLD à recevoir des paiements basés sur les résultats. Initiative forestière centrafricaine (CAFI) : Gabon, <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/partner-countries/gabon.html>

⁶² Le Gabon devient le premier pays africain à être payé pour la protection de ses forêts <https://news.mongabay.com/2021/07/gabon-becomes-first-african-country-to-get-paid-for-protecting-its-forests/>

⁶³ Lettre d'intention signée par le Ministre gabonais de l'économie, le Ministre norvégien du climat et de l'environnement et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartite du PNUD, <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/partner-countries/gabon/the-letter-of-intent-with-gabon.html>

⁶⁴ Le Gabon et les ODD « Au-delà du pétrole », <https://www.jointsdgfund.org/where-we-work/gabon>

- Mécanisme de l'UE pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) (créé en 2003, UE); contribue à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et au renforcement de la gouvernance forestière tout en encourageant le développement économique durable dans les pays qui produisent ou transforment du bois et exportent vers l'UE.⁶⁵
- Développement communautaire Alternatives à l'exploitation forestière illégale (DACEFI) (2006-08, 2010-14, UE)⁶⁶

64. Ces projets et d'autres ont ainsi contribué à une série de preuves de concept, qui sont maintenant reprises dans ce projet FEM-7. En particulier, le projet favorise/renforcera (i) des approches au niveau du paysage et par zone, telles que la gestion intégrée des bassins versants (IWSM), qui tiennent compte des valeurs et des intérêts de multiples parties prenantes et secteurs de développement dans les domaines d'intervention du projet; (ii) des stratégies collaboratives et inclusives qui reconnaissent les rôles importants des PLC en tant que partenaires dans la conservation, en les responsabilisant et en s'appuyant sur leur riche expérience/engagement en faveur de la protection du monde naturel ; et (iii) les entreprises communautaires et les chaînes de valeur connexes qui s'appuient sur les atouts naturels locaux et les besoins et intérêts de la collectivité.

65. Deux contextes législatifs au Gabon sont particulièrement pertinents pour plusieurs parties des interventions du projet :

66. Des comités consultatifs locaux de gestion (en Français, Comités consultatifs de gestion locale, CCGL) ont été initialement créés dans le cadre du projet FEM-3 à la périphérie des parcs nationaux du Gabon, en tant que plates-formes consultatives pour les populations locales et les autorités gouvernementales, les ONG et le secteur privé (industrie extractive), servant de mécanisme pour négocier et garantir les droits et responsabilités de cogestion dans le cadre des plans de gestion des parcs.⁶⁷ Trois GGLCG de parc national étaient en place à la fin de 2013 (Mayumba, Makoulaba, Louango), et des TGLCG pour le parc national de Waka et le parc national de Birougou ont été créés respectivement en 2014 et 2017.

67. Ces structures de gouvernance communautaire peuvent aussi remplir d'importantes fonctions de sauvegarde, car elles fournissent aux communautés locales des plates-formes pour exprimer des opinions (y compris des préoccupations) sur les politiques de conservation de la biodiversité et leur mise en œuvre. Selon la législation nationale, les droits des communautés locales à utiliser les ressources naturelles dans les parcs nationaux et leurs zones tampons ne peuvent être garantis que par un contrat formel d'utilisation des terres. (Contrat de gestion de terroir villageois) négocié dans le cadre d'un CCGL et soumis à l'approbation de l'ANPN.⁶⁸

68. Le Code forestier gabonais prévoit également la création de zones communautaires conservées – telles que les forêts communautaires – avec l'élaboration d'un plan de gestion simple. Ce statut donne aux communautés locales l'accès à la ressource mais pas la propriété de la terre. La gestion peut être effectuée en partenariat avec l'État, qui a le devoir de fournir une assistance gratuite pour l'élaboration de tels plans de gestion sur demande. En termes tangibles, les « forêts communautaires » sont des zones forestières clairement définies sous la gestion directe d'une communauté locale, les villageois décident et mettant en œuvre collectivement des activités liées à la forêt et partageant les avantages socio-économiques et écologiques de la forêt⁶⁹. Ces forêts communautaires peuvent être fondées sur des liens communautaires historiques (donc potentiellement un ICCA, ou territoire de vie) ou peuvent représenter des arrangements communautaires plus récents.

69. En plus, deux plans d'action transversaux de conservation ont été élaborés pour les grands singes et les éléphants de forêt, qui fournissent également un contexte unique et des recommandations clés pertinentes pour plusieurs activités du projet. En ce qui concerne le gorille des plaines occidentales, sa population au Gabon est d'environ 35 000

⁶⁵ La facilité FLEGT de l'UE <https://www.euflegt.efi.int/>

⁶⁶ DACEFI – Community Development Alternatives to Illegal Forest Exploitation, <https://tinyurl.com/dacefi-gabon>

⁶⁷ Rapport d'achèvement et de résultats (TF-56592 - P070232) pour le projet « Renforcement des capacités de gestion des parcs nationaux et de la biodiversité », <https://documents1.worldbank.org/curated/en/381311468033258891/text/ICR162700P07020disclosed01202601300.txt/>

⁶⁸ Pour cela, les villages doivent avoir des activités agricoles dans un rayon de 2 km de la limite du parc et des activités de chasse dans un rayon de 5 km de la limite.

⁶⁹ Alternatives de développement communautaire à l'exploitation forestière illégale, <https://tinyurl.com/communityforest>

individus. La région cible du projet comprend des paysages prioritaires de conservation des gorilles, notamment Lopé-Waka, Loango-Moukalaba-Doudou et Birougou-Batéké-Zanaga (ce dernier étant une zone transfrontalière avec le Congo). Il existe trois menaces directes pour les gorilles des plaines : le braconnage, les maladies et la perte d'habitat due à la déforestation due à l'exploitation forestière commerciale, l'agriculture à grande échelle et l'exploitation minière artisanale et industrielle. Face à de telles menaces, des réponses stratégiques assorties de recommandations à l'intention de divers groupes d'intervenants, notamment pour l'administration gouvernementale, la société civile et les PSLC, sont résumés à l'annexe 12 de plusieurs « plans d'action pour la conservation des espèces » ciblés.

70. Au regard des éléphants de forêt (maintenant reconnus comme une espèce distincte, distincte des éléphants de savane), il convient de noter que le Gabon abrite environ 95 000 individus au total et environ 60% des éléphants de forêt restants d'Afrique. Les éléphants de forêt sont également confrontés à trois menaces principales : le braconnage pour la viande et pour le commerce de l'ivoire, l'exploitation forestière et minière qui perturbent l'intégrité des habitats des éléphants, et le conflit homme-éléphant qui constitue au Gabon un problème très grave en ce qui concerne la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, les communautés locales étant les principales victimes (voir également l'annexe 12).

71. Finalement, une analyse sexo-spécifique a été entreprise, incluse à l'annexe 10, à partir de laquelle des recommandations clés pour la mise en œuvre du projet sont incorporées en tant que plan d'action du projet en faveur de l'égalité des sexes. Dans l'ensemble, les femmes vivent dans un environnement où elles continuent d'être victimes de discrimination, dont une partie est liée aux lois coutumières liées au mariage, au divorce et à l'héritage. Les fortes valeurs patriarcales présentes dans la société gabonaise signifient que les femmes sont censées être obéissantes, tolérantes et travailleurs acharnés alors qu'ils jouent le rôle principal dans la fourniture de nourriture à la famille et l'éducation des enfants. Le gouvernement gabonais a fait preuve d'un certain niveau d'engagement en signant des accords internationaux clés en matière de genre ainsi qu'en élaborant ses propres stratégies nationales, y compris le Plan national pour l'autonomisation des femmes (2010-2020). Ils ont également pris des mesures pour améliorer la représentation des femmes aux postes de décision. Néanmoins il y'a encore des défis importants pour leur représentation, liés au sexisme ainsi qu'aux influences culturelles dans l'application du droit coutumier. Des progrès ont été réalisés au niveau de l'école primaire en termes de parité éducative. Cependant, l'achèvement des études secondaires par les femmes est entravé par des obstacles tels que la grossesse précoce et le mariage. Le système de santé a également cherché à tenir compte de la participation des femmes, mais les taux de mortalité maternelle et de VIH/sida restent relativement élevés. Les taux élevés de violence basée sur le sexe (VBG) se poursuivent également et sont exacerbés par l'absence de toute loi pour y remédier. Les femmes, les jeunes et les habitants des zones rurales sont confrontés à des niveaux de chômage plus élevés, la situation étant particulièrement mauvaise pour les femmes opérant dans le domaine agricole.

72. Des informations supplémentaires sur les contextes administratifs et démographiques du pays, la biodiversité des paysages nationaux et de projet, les zones protégées et conservées, ainsi que d'autres informations pertinentes figurent à l'annexe 12.

Alternative au FEM

73. Étant donné les trois piliers de soutien de la gestion durable des forêts, une bonne conception et une bonne planification de l'utilisation des terres sont déjà bien avancées au Gabon grâce aux processus nationaux d'aménagement du territoire en cours. Toutefois, les deux autres piliers doivent encore être considérablement renforcés – c'est-à-dire la bonne gouvernance et l'intégrité des écosystèmes (et leur suivi) – et à un niveau des plus fondamentaux, c'est leur renforcement qui constitue le résultat essentiel de l'alternative du FEM. Le CAFI et le gouvernement gabonais conviennent tous deux que ces domaines sont d'une importance cruciale et que l'amélioration de leur application entraînera une réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et de meilleurs résultats en matière de développement durable pour l'ensemble du pays.

74. Spécialement, le projet catalysera les transformations nécessaires de la gouvernance du paysage forestier dans l'ensemble du paysage du projet, à la fois sur le plan institutionnel au sein des systèmes gouvernementaux et entre les groupes de parties prenantes, y compris les PIFLC, et renforcera les capacités des administrations gouvernementales, de la société civile et des communautés locales à entreprendre en collaboration une surveillance environnementale, y compris la biodiversité dans les forêts et les zones humides associées.

75. A travers ces deux moyens, le projet garantira à ce que les communautés locales tirent de plus grands avantages des ressources du paysage forestier, simultanément par leur conservation et par le renforcement des partenariats et des chaînes de valeur du secteur privé – avec des efforts substantiels à faire pour s’assurer que les avantages sont équitables, c’est-à-dire que les femmes et les hommes tireront des niveaux d’avantages similaires.

76. Le projet améliorera la conservation des forêts gabonaises et favorisera le développement durable, notamment en i) équilibrant les intérêts sectoriels concurrents en évaluant/comparant les valeurs et les compromis potentiels sous l’angle d’une économie globale de la biodiversité, de la comptabilité du capital naturel et des résultats DE la REDD+, afin d’éclairer et d’orienter la planification et la prise de décision en matière d’utilisation des terres; (ii) élargir l’orientation des mesures de conservation au-delà des aires protégées formelles, pour inclure ce qui est maintenant largement connu sous le nom d’aires protégées et conservées, ainsi que l’adoption et l’intégration de zones plus participatives et inclusives les approches de conservation; et iii) soutenir le développement de chaînes de valeur du secteur privé fondées sur la nature au profit des communautés et des populations autochtones résidant dans le paysage du projet, en assurant des avantages équitables pour les femmes et les hommes.

77. Tant les communautés tributaires des forêts que les communautés forestières vivant dans le paysage et l’ensemble de la population nationale bénéficieront d’approches et de mécanismes de gouvernance améliorés. Cela aidera le Gabon à mieux gérer la richesse de la nation (y compris son capital naturel, en particulier ses paysages forestiers) ainsi qu’un partage plus équitable des avantages tirés de la biodiversité forestière nationale et des stocks de carbone. Les principes sous-jacents d’inclusion, de communication et d’accès à l’information, de respect de la diversité et des différentes façons de savoir, et la priorisation des approches régionales et intégrées (multi-échelles, multisectorielles, multipartites) seront soutenus et avancés dans le cadre de ce projet, grâce à une série de résultats et d’activités ciblés et à l’intégration générale d’approches plus participatives et inclusives dans la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité.

78. Les domaines de défi et les moyens spécifiques par lesquels le projet les abordera sont décrits dans le tableau 1, et une explication plus complète est fournie à la section II. Stratégie du projet.

Tableau 1. Trois domaines de développement à relever dans le paysage des projets et des réponses essentielles pour y faire face

Domaine de défi de développement	Moyens de relever le défi	Niveau administratif
Intérêts sectoriels étroits et souvent concurrents, tant publics que privés	Les intérêts sectoriels doivent être équilibrés à travers le prisme de la comptabilité du capital naturel, avec une évaluation complète de la pleine valeur des services écosystémiques et le renforcement de la capacité du gouvernement à surveiller et à mettre en œuvre les pratiques de conservation dans les activités du secteur privé telles que la foresterie, l’agriculture et l’exploitation minière	Niveaux national et paysager
Portée limitée des aires protégées, restrictions sur les possibilités communautaires	Élargissement du domaine de conservation du Gabon avec reconnaissance et soutien pour les zones conservées de facto et promotion d’une conservation plus inclusive, y compris des initiatives communautaires telles que les forêts communautaires	Niveau de paysage
Les intérêts de développement socio-économique de l’IPLC sont souvent négligés	Investir et soutenir les entreprises communautaires basées sur la nature en renforçant les partenariats et les chaînes de valeur pour les entreprises entreprises par et pour les IPLC qui évitent de détruire l’environnement	Niveau de sites

Pertinence par rapport aux priorités environnementales locales, nationales et mondiales

79. Ce projet est pertinent et bénéfique pour de nombreuses parties prenantes et titulaires de droits, à plusieurs niveaux. Au niveau local, les PIFLC dans les bassins versants du Bas-Ogooué et du Basse Nyanga bénéficieront d'au moins 4 manières complémentaires: (i) l'autonomisation, y compris donner une plus grande « voix » dans la planification et la prise de décision grâce à des systèmes de gouvernance transformés, c'est-à-dire qui est impliqué dans les dialogues et la prise de décision; ii) l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions socioéconomiques grâce à l'amélioration des compétences et les revenus ainsi que l'amélioration du capital social découlant de l'élaboration de solutions du secteur privé fondées sur la nature qui profitent en particulier aux groupes marginalisés; iii) l'amélioration des conditions forestières, qui sont à la fois le fondement des moyens de subsistance de la population et une partie importante des paysages bio-culturels intrinsèquement valorisés par les PSLC (en plus des avantages économiques tirés de la nature); et iv) une plus grande possibilité pour les PIFLC de se développer en tant que communautés et de s'exprimer, ou de s'auto-renforcer selon leurs propres termes, par leur rétablissement et/ou la création et le développement de « zones communautaires conservées » complétant des aires protégées plus formelles et dirigées par le gouvernement, telles que les parcs nationaux.

80. Au niveau national, les avantages environnementaux et la pertinence de la protection des paysages forestiers au Gabon sont également abondants. Le projet est conforme au Plan stratégique émergeant gabonais qui promeut une gestion plus durable des ressources forestières en vue de leur valorisation économique grâce à une plus grande transformation et une plus grande agrégation de valeur du bois et du secteur du bois. Il s'inscrit aussi dans le cadre du Plan de relance économique (ERP), qui prône la diversification de l'économie gabonaise avec le développement du secteur non pétrolier qui peut être porté par la création de chaînes de valeur des ressources forestières.

81. En plus, le projet aborde directement plusieurs objectifs de développement durable, inclut dans l'ODD 15. La vie sur Terre et l'ODD 13. Action pour le climat, ainsi que l'ODD 5. Égalité des sexes, ODD 10. Réduction des inégalités, et autres (voir la section IV. Cadre de résultats du projet) – le tout grâce à des approches plus participatives, inclusives et intégrées qui génèrent des impacts positifs sur les conditions socio-économiques et la qualité globale de la vie humaine.

82. De nombreux avantages environnementaux mondiaux découleront également de ce projet. Au regard du changement climatique, les forêts du bassin du Congo sont le seul grand puits de carbone forestier restant dans le monde, avec six fois plus de carbone net capturé par rapport aux forêts amazoniennes. Le Gabon englobe environ 18% des forêts du bassin du Congo, principalement de grandes zones de forêt primaire intacte avec de faibles taux de déforestation. La protection de ces forêts est le moyen le plus efficace d'atténuer les effets du changement climatique par la séquestration du carbone à base de forêt. Additionnement, les forêts situées dans les zones protégées et conservées contiennent environ 40% de biomasse (carbone) de plus que les forêts trouvées ailleurs, ces dernières ayant souvent été plus fortement perturbées au fil du temps. L'élargissement de la superficie totale et le renforcement de l'efficacité de la gestion des zones protégées et conservées sont tous deux appréciés comme des réponses adaptatives aux changements mondiaux, fournissant à la fois aux communautés locales et à la communauté mondiale au sens large avec des options et une plus grande flexibilité pour l'avenir à la lumière des changements climatiques anticipés qui apporteront des environnements nouveaux mais encore inconnus.

83. En bref, la biodiversité et les services écosystémiques associés sont les éléments fondamentaux de constructions des moyens de subsistance des populations locales, particulièrement dans les zones forestières rurales, et le maintien de la biodiversité forestière est essentiel pour préserver la résilience, en réduisant les vulnérabilités aux chocs et pressions externes, y compris le changement climatique – de l'échelle locale à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

84. L'importance de la conservation des paysages forestiers au Gabon est également soulignée dans de nombreux accords et engagements régionaux et mondiaux; y compris la Déclaration de New York sur les forêts (NYDF), une déclaration internationale volontaire et non contraignante de haut niveau visant à prendre des mesures pour mettre fin à la déforestation mondiale, approuvée pour la première fois lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2014, qui compte maintenant plus de 200 partisans, y compris des gouvernements nationaux et infranationaux, des entreprises multinationales, divers groupes représentant les communautés locales et des organisations non gouvernementales⁷⁰. L'accord de 150 millions de dollars entre le Gabon et CAFI pour des paiements

⁷⁰ Quel est la déclaration de New York sur les forêts <https://forestdeclaration.org/about>

basés sur les résultats pour le captage du carbone basé sur la conservation efficace des paysages forestiers en est également un exemple éloquent.

85. Les avantages environnementaux mondiaux spécifiques de l'amélioration des pratiques de gestion dans les zones prioritaires du paysage du projet, qui couvre au total 9 177 901 hectares, soit environ un tiers du Gabon, concernent à la fois la biodiversité et le climat. En ce qui concerne le climat, l'accent mis sur les concessions forestières et les forêts communautaires englobant une superficie de plus de 300 000 hectares atténuera la perte d'environ 24 635 710 t CO₂eq sur 20 ans (Projet de 6 ans, phase de 14 ans après la mise en œuvre, voir l'annexe 17 sur l'application de l'outil Ex-Act). En supposant un prix de CO₂eq de 10 \$ US par tonne, qui est le prix payé par CAFI au Gabon pour éviter les émissions de GES, cela correspond à plus de 246 millions de dollars US en avantages environnementaux mondiaux (ou 123 millions de dollars US à un prix fictif plus conservateur de 5 \$ US par tonne co₂eq).

86. Un résumé des bénéficiaires directs résidant dans le paysage du projet est fourni dans le tableau 2 ci-dessous. Remarque: alors que le nombre de personnes impliquées dans les activités du projet et qui peuvent donc bénéficier, par exemple, de la participation à des initiatives de surveillance de l'environnement et / ou de renforcement des moyens de subsistance constitue un sous-ensemble des chiffres qui sont montrés dans le tableau 2, les avantages de l'amélioration des conditions environnementales (cf. services écosystémiques et biodiversité) affectent directement l'ensemble des populations des districts couverts en raison du chevauchement géographique et de la proximité. Un résumé des informations de base sur le projet est également présenté dans l'encadré 2 ci-dessous.

Table 2. Population estimée en 2021 dans les provinces et les districts où les PFLC participent directement au projet ⁷¹

Province	Districts	Plus de détails	Population
Ogooué Maritime	1 a 3 districts	Seulement 1 sur 3 districts est inclus	76,400
Moyen Ogooué	Tous les districts (2)	toute la province incluse	85,445
Ngounié	Tous les districts (9)	toute la province incluse	124,352
Nyanga	4 a 6 districts	seuls les districts intérieurs sont inclus	50,022
TOTAL			336,219 population

Encadré 2. Résumé des informations de base sur le projet

- ID du projet FEM : 10729
- Pays récipiendaire: Gabon
- Agence d'implémentation du FEM: UNDP
- Agence d'exécution du FEM: GOUVERNEMENT DU GABON(MEF/DGEPN)
- Zone prioritaire du FEM: Projet multi-domaines d'intervention – Biodiversité Climate Change, Land Degradation
- GEF strategy / operational programme: Sustainable Forest Management (SFM) Impact Program
- GEF Strategic Objectives: Mainstream biodiversity across sectors and landscapes, address direct drivers to protect habitats and species, enhance biodiversity policies and institutional frameworks
- SFM REDD Focus: Integration of conservation with pioneer SFM approaches that empower IPLCs

⁷¹ Voir annexe 17 ; indicateurs fondamentaux

II. STRATEGIE DU PROJET

Objectif du projet

87. Le projet transformation du paysage forestier du gouvernement vise, premièrement, à conserver des paysages à forte biodiversité et à fort stock de carbone dans le corridor paysager visé par le présent projet (figure 4) et, deuxièmement, à y parvenir de concert avec un renforcement des possibilités de subsistance et des avantages socioéconomiques qui en résultent pour les populations forestières et les autres communautés locales tributaires des forêts dans la zone du projet – ces dernières pour leur valeur intrinsèque (c.-à-d. le développement humain) tout comme les interconnexions entre les contributions la pauvreté et l'environnement.

88. Cet objectif sera atteint grâce i) à une gouvernance améliorée, c'est-à-dire à une gouvernance inclusive avec une augmentation accrue de la pleine valeur (en fait, des valeurs multiples) de la nature parmi toutes les parties prenantes et tous les titulaires de droits; ii) des perspectives intégrées d'utilisation des terres et des ressources découlant d'une vision au niveau du paysage qui reconnaît les diverses mosaïques d'habitats et de types d'utilisation des terres et la nécessité d'une participation large et inclusive des parties prenantes dans tous les secteurs et groupes d'acteurs et d'une surveillance appropriée de l'environnement; et iii) le renforcement des entreprises communautaires (secteur privé), y compris l'amélioration des chaînes de valeur fondées sur la nature et des partenariats intégrés dans la riche économie de la faune sauvage du Gabon et en assurant la participation équitable des membres masculins et féminins de la communauté locale et d'autres populations vulnérables de manière à ce qu'ils puissent également tirer profit du projet. Additionnellement, le FEM7 est un projet conçu pour assurer (iv) l'apprentissage et l'échange de connaissances basés sur des projets, la coordination régionale, l'intégration d'une perspective sexospécifique, ainsi qu'un suivi et une évaluation constructifs des projets.

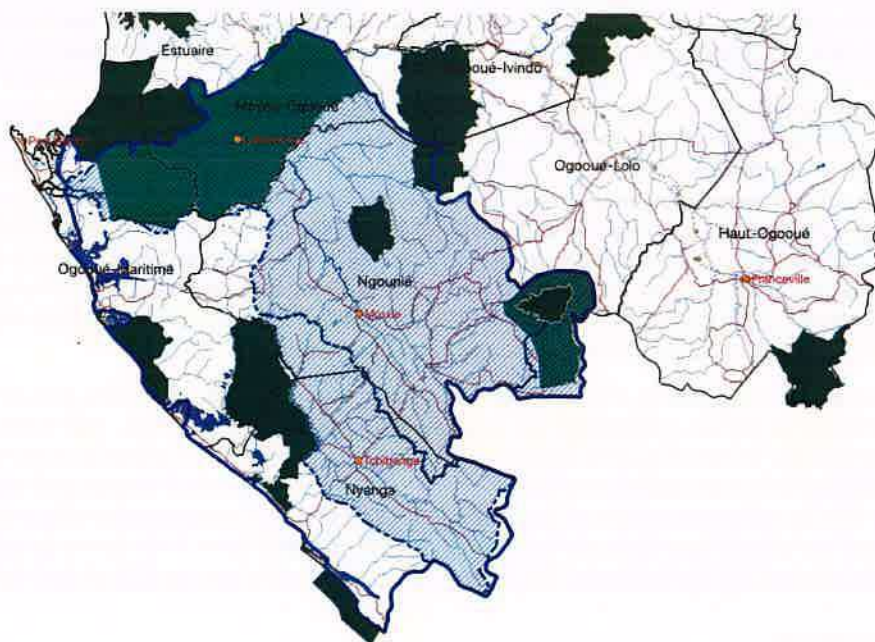


Figure 4. Carte détaillée du paysage du projet, avec le corridor paysager Bas Ogooué – Basse Nyanga souligné en bleu. La région focale où la majorité des activités auront lieu est indiquée comme une zone bleu clair ombragée, y compris à la fois dans le bassin versant inférieur de l'Ogooué (75 %) et dans les sources et le cours moyen-inférieur du bassin versant de Nyanga (25 %).

89. À la lumière du scénario de référence au Gabon (décrit ci-dessus, avec des informations supplémentaires présentées dans plusieurs annexes) et en s'appuyant sur l'analyse du problème ainsi que sur les enseignements importants tirés de projets antérieurs au Gabon, dans le bassin du Congo globalement dans le monde, tant au FEM qu'à l'extérieur du FEM, la logique de projet suivante a émergé – décrite ici dans la présente section III. Stratégie du projet ainsi que dans les composantes spécifiques du projet, les extraits et les activités qui sont décrites plus en détail dans la partie Résultats attendus de la section IV. Résultats et partenariats

90. À travers toutes ces sections complémentaires, l'alternative du FEM est élaborée – clarifiant les principaux obstacles à la réalisation des objectifs du projet et des impacts à long terme souhaités et offrant un cadre de solutions commun et une théorie du changement. Les quatre composantes principales du projet reflètent les obstacles et elles sont élaborées comme un ensemble d'activités interconnectées et renforcées menant à des extraits clés organisés autour des principales composantes.

91. Toutefois, avant de présenter le cadre de solutions du projet et la théorie du changement connexe, la stratégie de projet de haut niveau est introduite, en accordant une attention particulière aux cadres conceptuels clés et aux grandes lignes directrices d'action. Il est ensuite suivi d'un rappel des priorités des donateurs, d'une introduction aux zones géographiques cibles du projet et d'une description des principales voies d'impact par lesquelles le projet affectera les changements souhaités.

92. Compte tenu de l'importance fondamentale des IPLC et des dimensions de genre par rapport à la conservation des forêts, celles-ci sont développées ci-dessous, dans les encadrés 3 et 4 respectivement, en tant qu'éléments stratégiques clés de ce projet.

Encadré 3. LES IPLC et les territoires de vie en relation avec la conservation de la biodiversité

« Il y a environ 476 millions de populations locales dans le monde, dans plus de 90 pays⁷². Bien qu'ils ne représentent que 6 % de la population mondiale, les populations locales [ou IP] habitent environ 85 % des zones proposées pour la conservation de la biodiversité dans le monde. L'évaluation mondiale de l'IPBES publiée en 2019 a souligné le rôle important des IPLC dans la conservation de la biodiversité⁷³, en particulier⁷⁴ dans les paysages forestiers tropicaux vis-à-vis du changement climatique et des maladies infectieuses émergentes. Le rapport a aussi noté qu'environ 35 % des zones officiellement protégées et 35 % de toutes les zones terrestres restantes à faible intervention humaine sont traditionnellement détenues, gérées, utilisées ou occupées par des peuples locaux. Il a suggéré que les actions spécifiques à l'appui des IPPC devraient inclure « la reconnaissance nationale du régime foncier, de l'accès et des droits relatifs aux ressources conformément à la législation nationale, l'application d'un consentement libre, préalable et éclairé [processus FPIC], et l'amélioration de la collaboration, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation [des ressources naturelles] et les accords de cogestion avec les communautés locales.⁷⁵ D'autres études récentes indiquent que les territoires des PSLC chevauchent plus de 50 % des aires protégées dans le monde.^{76 77}

Ces chiffres décrivent la mesure dans laquelle les IPLC sont capables de conserver la nature... Pourtant, dans le monde entier, leur capacité à conserver la nature a longtemps été ignorée, voire sapée. Heureusement, cela commence à changer, car les aires conservées par les communautés des CIPL sont enfin reconnues par l'UICN et par la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme l'un des quatre principaux types de gouvernance des aires protégées (voir tableau 5, également les Figures 6 et 7) et de nombreux chercheurs et praticiens de la conservation recommandent désormais une reconnaissance et un respect complets et appropriés des institutions des IPLC qui conduisent à une bonne gouvernance et à une gestion efficace des zones et des territoires des IPLC, également connus sous le nom de ICCA ou de "territoires

⁷² populations locales, <https://www.worldbank.org/en/topic/indigenouspeoples/>

⁷³ Conservation de la biodiversité et gestion des terres locales..., <https://doi.org/10.1111/i.1523-1739.2009.01262.x/>

⁷⁴ Les populations locales et les communautés locales, essentiels à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, <https://www.campaignfornature.org/indigenous-peoples>

⁷⁵ Rapport de l'IPBES, résumé à l'intention des décideurs, https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_en_1.pdf/

⁷⁶ Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres locales pour la conservation, <https://www.nature.com/articles/s41893-018-0100-6/>

⁷⁷ Rapport 2021 du Consortium ICCA : Territoires de vie, <https://report.territoriesoflife.org/>

de vie " (voir Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers), qu'ils entretiennent et protègent soigneusement en tant que gardiens (cf. valeurs fondamentales ; tableau 6) avec des résultats élevés en matière de biodiversité.

Aussi voir <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

Encadré 4. Les femmes et la biodiversité

"Si, dans de nombreux pays, les femmes assument de plus en plus de responsabilités dans la gestion de l'agriculture à petite échelle, elles n'ont pas une voix équivalente dans la prise de décision relative à l'utilisation des terres, ni un accès égal aux ressources nécessaires. La perte de biodiversité représente également un fardeau disproportionné pour les femmes et les filles en augmentant le temps requis pour obtenir les ressources nécessaires telles que l'eau, le bois de chauffage et les plantes médicinales, ce qui réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à des activités génératrices de revenus et à l'éducation. Au-delà de l'équité, il est essentiel de permettre aux femmes de s'engager pleinement dans les décisions relatives à la biodiversité pour garantir le succès à long terme des efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Sans les contributions et l'adhésion des femmes et des filles, ces efforts risquent de négliger les causes profondes de la perte de biodiversité, ainsi que les solutions potentielles, et peuvent continuer à perpétuer les inégalités entre les sexes."⁷⁸

En ce qui concerne le Covid-19, dont l'origine et la crise socio-économique qui en découle sont en fin de compte écologiques, les femmes sont particulièrement touchées. En ce qui concerne la perte de biodiversité, "en empiétant sur les espaces sauvages et en détruisant les espèces qui les habitent, nous détruisons essentiellement notre première ligne de défense [contre de telles pandémies]. [Dans de nombreuses régions du monde, les femmes, en particulier celles des populations locales, sont parmi les premières à subir les effets dévastateurs de cette crise d'extinction, car elles sont souvent les premières à réagir, à assurer la sécurité et à chercher un remède à la crise qui frappe leur communauté. La perte de biodiversité oblige les femmes et les filles à passer plus de temps et à parcourir de plus grandes distances pour collecter de l'eau, du bois de chauffage, des animaux et des plantes pour se nourrir et se soigner. Cela leur fait prendre du retard dans l'accès à l'éducation et la génération d'un revenu viable, et il leur est plus difficile d'avoir leur mot à dire dans la conservation et la gestion des ressources naturelles de leurs communautés."⁷⁹

De manière plus positive, certaines recherches montrent que l'inclusion des femmes dans les groupes de gestion des ressources naturelles peut conduire à une meilleure gouvernance et à de meilleurs résultats en matière de conservation, notamment dans les zones forestières⁸⁰.

Comment pouvons-nous réagir ? Contrairement à la CCNUCC et au protocole de Kyoto, la Convention sur la diversité biologique (CDB) mentionne le rôle des femmes. Pourtant, sa mise en œuvre nécessite de mettre davantage l'accent sur le genre "en reconnaissant davantage le rôle des femmes dans l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Il est nécessaire d'inclure les femmes dans tous les efforts de conservation de la biodiversité. L'importance des connaissances détenues par les femmes, y compris leur droit d'utiliser les plantes locales et autres ressources naturelles, doit être reconnue. Comment empêcher la perte de ces connaissances, qui sont actuellement largement non enregistrées et non reconnues ? Dans le contexte du changement climatique, les connaissances des femmes en matière de biodiversité deviennent encore plus vitales car elles peuvent détenir des clés d'adaptation et de survie."⁸¹

Toutes les questions susmentionnées soulignent également l'intérêt de documenter les connaissances écologiques traditionnelles (CET), y compris celles des femmes, qui sont extrêmement précieuses, tant au niveau local que mondial, compte tenu de notre besoin collectif de protéger la biodiversité mondiale et de maintenir ainsi toutes les options

⁷⁸ *The role, influence and impact of women in biodiversity conservation*, <https://www.iied.org/role-influence-impact-women-biodiversity-conservation>

⁷⁹ *Why women have an essential role in biodiversity conservation*, <https://racetozero.unfccc.int/why-women-have-an-essential-role-in-biodiversity-conservation/>

⁸⁰ *Does the gender composition of forest and fishery management groups affect resource governance and conservation outcomes? A systematic map*, <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13750-016-0057-8.pdf>

⁸¹ *Biodiversity, gender and climate change*, <https://www.gendercc.net/gender-climate/biodiversity.html>

d'adaptation - dans notre agriculture (cf. agrobiodiversité) comme dans d'autres domaines - en réponse au changement climatique ainsi qu'aux éventuelles maladies et pandémies futures.

Ce projet comprend plusieurs activités visant à soutenir et à préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles, y compris les connaissances et l'expérience des femmes.

Cadres de haut niveau pour la conservation des paysages forestiers

93. Comme le souligne le titre du projet, *Transformer la gouvernance des paysages forestiers*, deux principaux thèmes intégratifs sont tissés tout au long de cette initiative, chacun soutenant le double objectif primordial de protéger la biodiversité forestière et les services écosystémiques (y compris la protection des stocks de carbone, à la fois dans les arbres et dans le sol) et de tirer des avantages socio-économiques de la conservation et de l'utilisation durable pour les communautés locales habitant la forêt et dépendant de la forêt dans la zone du projet : (i) les paysages forestiers, et (ii) la gouvernance inclusive.

94. Ceux-ci représentent le quoi et le où (cf. paysages forestiers) suivis à leur tour par le qui et le comment (cf. gouvernance inclusive). En bref, le quoi se réfère aux dimensions écologiques des forêts, c'est-à-dire le statut des forêts, y compris leur étendue et leur intégrité ; le où se réfère aux dimensions au niveau du paysage, y compris l'emplacement (par exemple, les zones focales prioritaires), l'échelle géographique, et les questions de fragmentation et de connectivité ; le qui se concentre sur les dimensions socioculturelles de la problématique du projet (en particulier les IPLC, mais incluant toutes les parties prenantes ainsi que les dimensions de genre). Enfin, le comment pour parvenir à des résultats de conservation réussis est, dans l'ensemble, issu de tous les éléments précédents, bien que l'accent soit mis sur les dimensions de gouvernance et l'inclusion des IPLC et des femmes.

95. Pour atteindre les résultats souhaités du projet, plusieurs cadres de haut niveau importants - énumérés ci-dessous - doivent être gardés clairement à l'esprit par les responsables de la mise en œuvre du projet et par tous les consultants techniques et prestataires de services :

- Gestion et conservation intégrées du paysage forestier
- Les concepts connexes mais différents de gouvernance et de gestion
- Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN
- Aires conservées par les communautés et territoires de vie
- L'économie de la biodiversité, la valeur de la nature

96. Chacun de ces cadres est présenté plus en détail à l'annexe 13. Les éléments essentiels de ces cadres de haut niveau sont toutefois inclus ci-dessous :

Gestion intégrée des paysages forestiers (et conservation)

97. Le " modèle à trois piliers " de la gestion intégrée des paysages forestiers (Figure 2) reflète largement la logique ci-dessus en mettant l'accent sur l'intégrité des écosystèmes (quoi), la planification spatiale (où) et la bonne gouvernance (qui). Lorsque ces trois éléments sont considérés en tandem, ils contribuent ensemble à améliorer la prise de décision et l'action (c'est-à-dire la gestion) pour atteindre les résultats souhaités, avec des co-bénéfices tangibles pour les personnes et les communautés.

98. La figure 5 clarifie davantage la manière dont ces dimensions et approches sont intégrées dans le projet FEM7 - à travers les lentilles critiques que sont le *quoi*, le *où* et le *qui*, qui sont toutes présentes dans la gestion intégrée du paysage forestier, comme cela a été présenté plus tôt (figure 5).

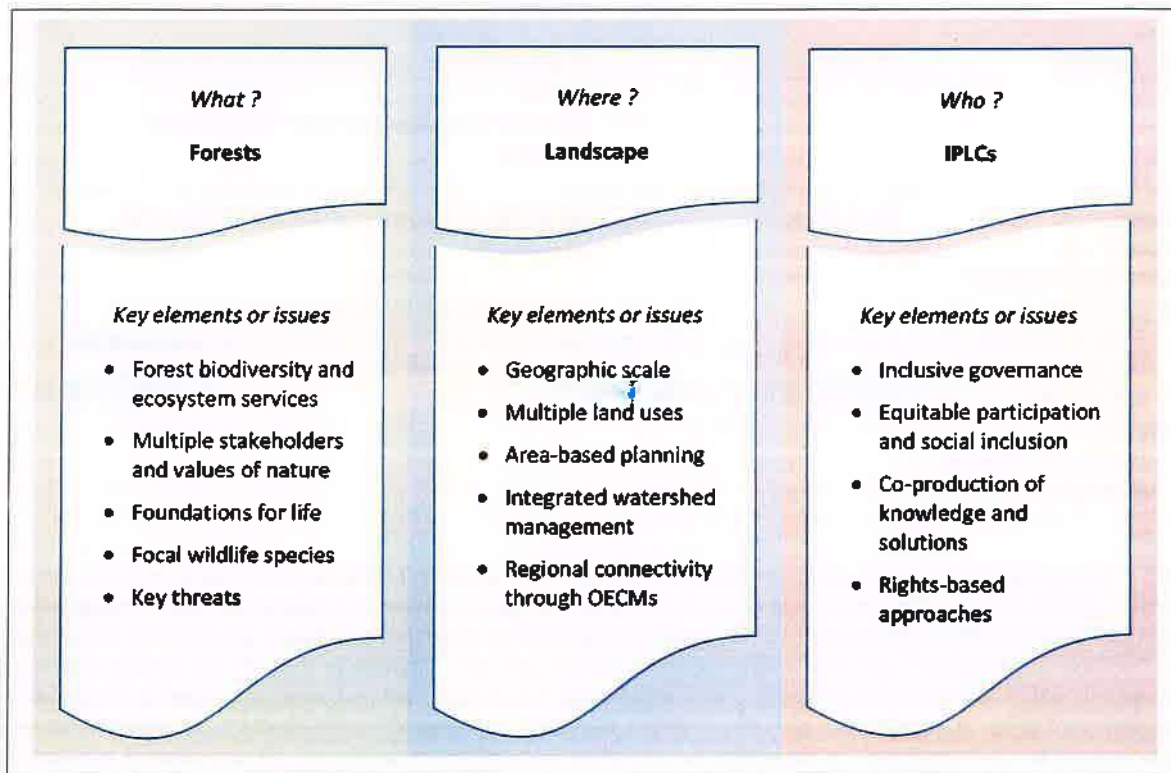


Figure 5. Diagramme des principaux thèmes transversaux qui sous-tendent le projet - quoi, où et qui?

99. En ce qui concerne les écosystèmes forestiers (c.-à-d. quoi), les sciences de la conservation soulignent la valeur du maintien de l'intégrité écologique et de la promotion de la connectivité ; en ce qui concerne les perspectives du paysage (c.-à-d. où), l'accent est mis sur l'adoption d'approches intégrées et basées sur la zone pour la planification ; et concernant les IPLC (c.-à-d. qui), la valeur de l'adoption d'approches plus collaboratives est bien reconnue, souvent associée au secteur privé et au développement de chaînes de valeur commerciales et d'autres mécanismes pour soutenir et renforcer les moyens de subsistance des personnes et leur sentiment de bien-être.

100. Jusqu'à présent, la plupart de l'attention au Gabon a porté sur l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le où. Ce projet vise à redresser ce déséquilibre en accordant une plus grande attention à qui et à quoi, en mettant l'accent sur les questions de gouvernance et de surveillance environnementale, respectivement

Une clarification supplémentaire sur la gouvernance (c'est-à-dire la prise de décision, par opposition à la gestion) des terres et des ressources naturelles

101. Le concept de gouvernance reste cependant souvent mal compris. La soi-disant "bonne gouvernance" n'est pas simplement une question de "gestion efficace" des ressources par les administrations gouvernementales (c'est l'idée fautive la plus courante), car bien que la gouvernance et la gestion soient liées, elles ne sont pas synonymes mais complémentaires. Plus simplement, la gestion concerne "ce qui est fait pour atteindre des objectifs donnés", tandis que la gouvernance concerne "qui décide des objectifs" et "comment les décisions sont prises". Le tableau 3 ci-dessous fournit plus de détails à ce sujet.

Tableau 3. Aller au-delà de la gestion... et inclure la gouvernance dans la planification et l'action de conservation

<p>Management</p>	<p>est à propos de...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce qui est fait en vue d'atteindre des objectifs donnés ▪ (les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs)
<p>Gouvernance En outre... la <i>gouvernance inclusive</i> est envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les secteurs - des acteurs multiples - des échelles multiples - Parties prenantes et détenteurs de droits 	<p>est à propos de...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qui décide des objectifs et de la manière de les atteindre ? • Comment ces décisions sont prises • Qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité • Qui est (ou devrait être) tenu pour responsable ?

102. Gouvernance inclusive : Il existe de nombreuses définitions généralisées de la gouvernance inclusive, mais le terme se réfère plus spécifiquement au genre et à l'inclusion sociale, en veillant à ce que les personnes marginalisées soient incluses dans les processus des ODD. Il s'agit aussi souvent d'un programme en faveur des pauvres. L'implication des "communautés locales", des populations locales et d'autres groupes marginalisés éloignés des centres urbains (et souvent des élites nationales) est particulièrement importante. "L'inclusion, tant en termes de processus (comment les décisions sont prises et qui est inclus dans ce processus, comment et pourquoi) que de résultats (comment la richesse et la prospérité sont distribuées et partagées au sein d'une population, et pourquoi), est une priorité majeure du développement international, les Objectifs de développement durable en étant peut-être l'expression la plus ambitieuse. [...] Les ODD prennent des engagements spécifiques non seulement pour "mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout", mais aussi pour lutter contre la marginalisation et répondre aux besoins de tous les groupes, notamment en termes de revenus (ODD 1), de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'égalité des sexes (ODD 5), d'emploi (ODD 8) et d'inégalités (ODD 10)."⁸²

103. En ce qui concerne les "aires protégées et conservées" (APC), de nombreuses études réalisées ces dernières années ont montré que des formes plus inclusives de gouvernance du paysage contribuent à une conservation plus efficace. Par exemple, une étude récente sur les effets de la conservation attribuables aux AP gérées par les communautés dans 32 pays d'Afrique subsaharienne a montré que, par rapport aux AP strictement étatiques, les AP gérées par les communautés avec la participation de celles-ci, soutenues par des politiques et des législations environnementales inclusives, produisent des gains environnementaux plus importants et contribuent à moins d'exclusion sociale.⁸³

104. Les APC comprennent les aires conservées par les populations locales et les communautés et elles sont désormais largement reconnues comme l'un des principaux outils disponibles pour assurer la conservation et le développement durable à long terme⁸⁴. L'IPBES place la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN⁸⁵ parmi les outils de soutien politique les plus importants qu'il recommande⁸⁶. En outre, tous les efforts de conservation au moyen des AP

⁸² *What does "Inclusive governance" mean?: Clarifying theory and practice*, <https://doi.org/10.1787/960f5a97-en>

⁸³ *Inclusive Governance and Biodiversity Conservation: Evidence from Sub-Saharan Africa*, <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/7/3847>

⁸⁴ *Protected & Conserved Areas*, <https://forestsolutions.panda.org/approach/protected-and-conserved-areas>

⁸⁵ <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

⁸⁶ <https://ipbes.net/policy-support/tools-instruments/iucn-green-list-protected-conserved-areas>

devraient reconnaître non seulement les approches de gestion, mais aussi les différents groupes de parties prenantes (y compris les IPLC) et, surtout, les types de gouvernance.^{87,88,89,90}

105. L'encadré 5 résume ce que l'accent mis sur la " gouvernance " dans les paysages forestiers pourrait signifier en pratique, et les tableaux 4 et 5 décrivent, à leur tour, les formes de gouvernance en relation avec les aires protégées et une typologie des groupes de parties prenantes.

Encadré 5. Aller de l'avant avec la gouvernance forestière

Qu'est-ce que la gouvernance forestière ? L'essence du concept de gouvernance réside dans les nombreuses façons dont les acteurs publics et privés (c'est-à-dire l'État, le secteur privé et la société civile) travaillent ensemble afin de créer la capacité de prendre et de mettre en œuvre des décisions sur la gestion des forêts à de multiples échelles spatiales, temporelles et administratives. C'est cette interaction mutuelle qui est la caractéristique déterminante des institutions et des dispositifs de gouvernance.

La gouvernance complète le rôle traditionnel de l'État dans la planification, le suivi et le contrôle de l'utilisation, de la gestion et de la conservation des forêts. La gouvernance concerne les droits, les rôles institutionnels dans la prise de décision et les systèmes par lesquels les décisions sont prises, mises en œuvre, appliquées et contrôlées.

Dans de nombreux cas, différentes approches de la gouvernance forestière (par exemple, les systèmes statutaires, coutumiers et volontaires) se complètent, s'opposent et se mélangent pour gouverner la même ressource. Il est essentiel de garder à l'esprit que la gouvernance forestière est une entreprise complexe qui implique la participation active d'une série de participants de la société civile, et pas seulement des administrations forestières.

Source : Broekhoven, Guido, Herman Savenije et Stefanie von Scheliha (eds.). (2012). *Aller de l'avant en matière de gouvernance forestière*. Tropenbos International, Pays-Bas. xvi + 272 pp. https://www.researchgate.net/publication/241868770_Governance_of_non-timber_forest_products_in_the_Congo_Basin

Tableau 4. Types de gouvernance des aires protégées reconnus par IUCN and CBD⁹¹

Public	Partagé	Privé	Communauté
Gouvernance par le gouvernement, à divers niveaux, en combinant éventuellement diverses institutions	Gouvernance par divers titulaires de droits et parties prenantes ensemble	Gouvernance par des particuliers et des organisations	Gouvernance par des populations locales et/ou des communautés locales

⁸⁷ *Protected area categories*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-categories>

⁸⁸ *Governance of PAs: From understanding to action*, <https://www.iucn.org/content/governance-protected-areas-understanding-action>

⁸⁹ *Governance, equity and rights*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/governance-equity-and-rights>

⁹⁰ *The IUCN "protected area matrix" for effective PA systems*, https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/the_iucn_matrix.pdf

⁹¹ *Governance of Protected Areas: from understanding to action*, https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/governance_of_protected_areas_from_understanding_to_action.pdf

Tableau 5. Typologie des principaux acteurs de la gouvernance des aires protégées

Acteurs	Description
Communautés locales	Parties prenantes et détenteurs de droits - communautés locales situées à l'intérieur ou à proximité des aires protégées, représentées par des mécanismes de leadership et de gouvernance socioculturels locaux existants.
Acteurs privés	Acteurs non étatiques ayant un intérêt significatif dans les impacts socio-économiques des AP ainsi que dans toutes les activités de conservation et de développement associées.
Société civile	Les ONG ou les organisations du secteur privé, quel que soit leur statut d'organisme à but non lucratif, qui visent à assurer un partage équitable des coûts et des bénéfices générés par les AP afin de réduire les conflits sociaux.
Services locaux	Parties prenantes et acteurs de l'administration publique décentralisée ou autres personnes ayant des droits légaux ou coutumiers reconnus par la société en ce qui concerne la terre, l'eau et les ressources naturelles.
Gouvernement	Agences nationales et autres autorités gouvernementales chargées de responsabilités en matière d'environnement et de conservation de la nature, y compris la gestion des aires protégées.

Liste verte IUCN des zones protégées et conservées

106. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'IUCN a récemment révisé son cadre de conservation, reconnaissant l'importance (i) d'une bonne gouvernance, (ii) d'une bonne planification et conception, et (iii) d'une gestion efficace - ces trois éléments étant reconnus comme nécessaires à l'élaboration d'actions judicieuses conduisant aux résultats de conservation souhaités (Figure 6).

107. De manière significative, l'IUCN reconnaît également qu'une intégration efficace de la dimension de genre aide à débloquer le succès de la " Liste verte " dans les APC : " L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions de droits humains fondamentaux et de justice sociale, ainsi qu'une condition préalable au développement durable et à la réalisation des ODD et d'autres programmes mondiaux... L'IUCN [est] engagée dans la cause de ne pas laisser les femmes et les filles de côté et en mettant l'accent sur l'utilisation des normes de l'IUCN, nous pouvons mieux équiper, habiliter et encourager les aires



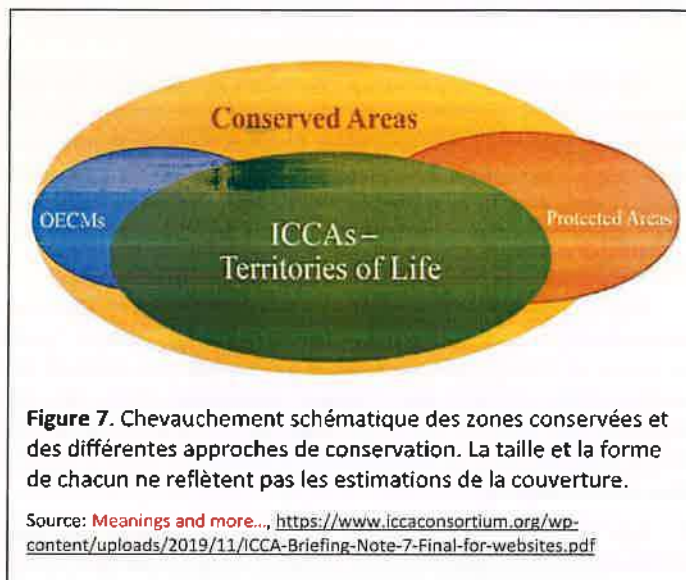
Figure 6. The IUCN Green List of Protected and Conserved Areas: Providing globally consistent, locally relevant standards

protégées et conservées à mieux traiter les questions de genre dans leur gouvernance, leur gestion et d'autres activités.⁹²

108. Dans l'ensemble, l'UICN se concentre désormais sur les trois domaines clés suivants de l'inclusion sociale pour faire progresser son travail de conservation : (i) les populations locales, (ii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et (iii) la gouvernance et les approches fondées sur les droits.⁹³

Aires conservées par les communautés / ICCAs / territoires de vie

109. Il est à noter que de vastes zones et territoires gouvernés/gérés par des IPLC dans le monde entier conservent la biodiversité et les services écosystémiques essentiels, même s'ils sont rarement reconnus officiellement par les autorités comme des "zones protégées". L'étendue totale de ces terres conservées par les communautés est énorme, englobant environ 80 % de la biodiversité mondiale et chevauchant environ 40 % du domaine mondial des aires protégées. "ICCA" était initialement un acronyme pour "indigenous and community conserved areas", mais est maintenant plus largement reconnu comme étant l'abréviation de "territoires et zones conservés par les populations locales et les communautés locales", ou "territoires de vie".⁹⁴



110. Globalement, les initiatives communautaires peuvent être efficaces pour protéger les écosystèmes et les espèces qui s'y trouvent. Dans une étude récente de l'action communautaire dans les forêts amazoniennes au cours des 40 dernières années, les approches communautaires se sont révélées être une forme légitime et efficace de contrôle social, avec des mécanismes de gouvernance socio-environnementale qui génèrent un consensus parmi les utilisateurs pour une gestion durable de facto des ressources.⁹⁵

111. En autorisant et en permettant la protection par les communautés sur les territoires des IPLC, des résultats de conservation peuvent être obtenus dans des contextes autrement isolés ou difficiles d'accès, par exemple là où les actions des gouvernements peuvent être absentes ou problématiques d'un point de vue logistique.

112. La figure 7 illustre les relations entre les différents types de zones de conservation, y compris toutes les zones conservées de facto, les zones protégées (dont certaines peuvent en réalité ne pas conduire à des résultats de conservation), les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) et les ICCA ou territoires de vie.

⁹² *Gender is the key: effective gender mainstreaming unlocks 'Green List' success in Protected and Conserved Areas worldwide*, <https://www.iucn.org/news/protected-areas/202012/gender-key-effective-gender-mainstreaming-unlocks-green-list-success-protected-and-conserved-areas-worldwide>

⁹³ IUCN addresses and effectively integrates key social issues in its conservation programmes through its emphasis on Governance and Rights, see *Governance and Rights*, <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights>

⁹⁴ See ICCA Consortium's website for more information, <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

⁹⁵ *Community-based environmental protection in the Brazilian Amazon: Recent history, legal landmarks and expansion across protected areas*, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.112314>

Économie de la biodiversité et valeur globale de la nature

113. En fin de compte, cependant, le thème primordial ou la " vision d'ensemble " de ce projet n'est ni un concept abstrait ni une méthodologie particulière. Il s'agit plutôt de la reconnaissance de la valeur de la nature et de l'intégration de cette valeur dans la planification, la prise de décision et l'exploitation/action à des fins de conservation.

114. Plusieurs questions importantes se posent rapidement. À quoi accordons-nous de la valeur ? Qu'est-ce que nous devrions valoriser ? De plus, qui est le "nous" dans les deux questions précédentes ? Enfin, d'un point de vue pratique, comment cette valeur peut-elle être déterminée ou mesurée, transmise à d'autres, et/ou capturée ou "mise en banque" ?

115. Les réponses à ces questions importantes peuvent être très différentes selon les groupes de parties prenantes, en fonction de leurs systèmes de valeurs différents/diversifiés. Et c'est la différenciation entre les groupes de parties prenantes (cf. analyse et cartographie des parties prenantes) ainsi que la désagrégation au sein même de ces groupes (cf. analyse de genre, plan d'engagement, etc.) qui revêtent une importance substantielle. Dans presque tous les scénarios, cependant, le "marché" - au sens large - a clairement un rôle clé à jouer, au niveau local et mondial ; et le "capital" qui peut être échangé va bien au-delà des biens matériels produits ou des services professionnels, et inclut également le capital naturel.⁹⁶

116. Bien qu'une discussion complète sur les systèmes de valeurs en relation avec la conservation dépasse le cadre de ce document, il est important de reconnaître que les " valeurs " guident les comportements et que, par conséquent, toute forme de changement de comportement (tel que souhaité dans ce projet, pour que les groupes de parties prenantes ciblés adoptent des pratiques sectorielles et/ou des moyens de subsistance plus respectueux de la biodiversité) doit reposer sur le principe que ce que les gens valorisent réellement compte. L'un des aspects fondamentaux des systèmes de valeurs est la façon dont les gens voient la nature et interagissent avec elle (voir l'annexe 13 pour plus de détails).

117. Aux fins de la conception du projet - c'est-à-dire pour s'assurer que les perspectives les plus significatives/actuelles/acceptées sur la valeur de la nature sont utilisées pour guider le projet, dans le contexte de la conservation des paysages forestiers au Gabon - nous nous concentrons maintenant sur quatre aspects complémentaires de la valeur de la nature : (i) l'économie de la biodiversité, (ii) le capital naturel et la comptabilité des écosystèmes, (iii) l'approche et les plans propres au Gabon (cf. Gabon Emergent, en particulier le Gabon Vert), et (iv) la valeur attribuée et/ou reconnue à la nature par les IPLC, en particulier les populations locales qui ont des modes de connaissance uniques et des perspectives plus holistiques et relationnelles sur les personnes et la nature.

118. En ce qui concerne les évaluations économiques de la biodiversité, le récent rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité mérite une attention particulière. Commandé en 2019 par HM Treasury, Royaume-Uni, cet examen est clair, appelant "à des changements dans la façon dont nous pensons, agissons et mesurons le succès économique pour protéger et améliorer notre prospérité et le monde naturel".⁹⁷ Fondé sur une compréhension profonde des processus des écosystèmes et de la manière dont ils sont affectés par l'activité économique, le nouveau cadre [...] définit la manière dont nous devrions tenir compte de la Nature dans l'économie et la prise de décision." Le message est sans appel : le monde doit revoir la façon dont la société mesure le succès économique ; et la conclusion n'est pas nouvelle : nos exigences envers la nature dépassent de loin sa capacité à les satisfaire. Pourtant, le rapport Dasgupta formule plusieurs recommandations importantes. Les principales réponses recommandées par le rapport, qui sont reprises dans le présent projet, consistent à garantir (i) l'utilisation d'une combinaison d'approches législatives et d'approches fondées sur le marché, (ii) l'adoption de systèmes de gouvernance "polycentriques"⁹⁸, et (iii) la généralisation de l'éducation à

⁹⁶ "Ahead of a key UN summit, the idea of 'natural capital' is gaining ground as a tool to avert environmental catastrophe... Each year, Gabonese forests emit about 20m tonnes of carbon through natural decay, fires and deforestation [and] human activity ... emits about 15m tonnes more. But the rainforest sequesters roughly 140m tonnes annually, making Gabon a net absorber of more than 100m tonnes a year, according to calculations submitted to the UN Framework Convention on Climate Change [UNFCCC]... 'Gabon's carbon sequestration is good for the world,' says Marthe Mapangou, deputy director of the country's National Parks Agency. 'So the world has to put its hand in its pocket.'" *Africa's green superpower: why Gabon wants markets to help tackle climate change*, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b>

⁹⁷ *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review (Final Report of the Independent Review on the Economics of Biodiversity led by Professor Sir Partha Dasgupta)*, <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>

⁹⁸ Polycentrism is a nuanced approach that recognizes that "neither top-down nor bottom-up institutional structures are likely to be the best way to deliver an economic system that protects biodiversity while bringing about a fair distribution of assets among humans..." and instead encourages

l'environnement afin d'aider les gens à mieux comprendre la nature et à se rapprocher d'elle, et de leur donner les moyens de faire des choix plus éclairés, tout en exigeant des normes plus élevées de la part des entreprises, de la finance et des gouvernements.⁹⁹

119. Le capital naturel et la comptabilité des écosystèmes figurent parmi les concepts et approches intégratifs les plus utiles qui ont émergé ces dernières années pour la conservation et le développement durable. Cependant, bien que le concept soit relativement simple et convaincant, les mécanismes permettant de rendre cette comptabilité opérationnelle sont complexes. Des partenaires solides sont donc nécessaires pour fournir une formation pratique sur l'économie de la nature. Il est toutefois encourageant de constater que le Gabon est déjà membre de la déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, dont la comptabilité du capital naturel constitue le cœur. Le projet s'appuiera également sur les conseils de la Commission statistique des Nations unies, qui a adopté le système de comptabilité économique environnementale - comptabilité par écosystème (SEEA EA) en 2021 comme norme internationale. Ce cadre "intègre les données économiques et environnementales afin de fournir une vision plus complète et polyvalente des interrelations entre l'économie et l'environnement, ainsi que des stocks et des variations des stocks d'actifs environnementaux, dans la mesure où ils apportent des avantages à l'humanité."¹⁰⁰ L'approche SEEA EA a déjà été partiellement déployée dans certains endroits, par exemple aux Pays-Bas¹⁰¹ et en Afrique du Sud,¹⁰² et on espère que ce cadre de l'ONU pourra aider à normaliser les méthodes et les mesures derrière les rapports sur le capital naturel et garantir qu'un pays utilisant SEEA EA est capable de se comparer de manière adéquate à ses pairs.¹⁰³ Au minimum, cette norme peut aider en interne à équilibrer les intérêts entre les différents secteurs du pays. L'approche des comptes d'écosystèmes du SEEA EA est présentée plus en détail dans l'Annexe 13.

120. Dans le cadre du vaste champ d'application du capital naturel au Gabon, notamment en ce qui concerne les réserves forestières et compte tenu des développements de la comptabilité du capital naturel par le biais des programmes soutenus par CAFI, le rôle des processus REDD+ est particulièrement remarquable. Le Gabon a déjà commencé à recevoir des paiements basés sur les résultats pour la séquestration du carbone par le biais du programme CAFI-3 récemment lancé, soutenu financièrement par la Norvège - avec 17 millions de dollars US envoyés en juin 2021. Un total de 150 millions de dollars est engagé pour le Gabon sur 10 ans, les transferts de paiement devant être basés sur les stocks de carbone démontrés au Gabon. Notamment, ce projet peut y contribuer par le biais d'activités REDD+.

121. La Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) a défini cinq activités REDD+ que des pays comme le Gabon peuvent mettre en œuvre pour être éligibles à ces paiements : (1) la réduction des émissions dues à la déforestation ; (2) la réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; (3) la gestion durable des forêts ; (4) la conservation des stocks de carbone forestier ; et (5) le renforcement des stocks de carbone forestier. Ce projet soutient les points 2, 3 et 4 : éviter ou réduire la dégradation des forêts, promouvoir la gestion durable des forêts, et protéger/conservé les stocks de carbone.

122. Stratégies nationales de durabilité : Comme indiqué dans les sections précédentes, le projet s'inscrit dans la logique et les objectifs du Gabon Emergent, en particulier les objectifs du Gabon Vert, qui s'appuient sur la reconnaissance du besoin urgent de dépasser la dépendance du Gabon aux hydrocarbures - et de s'appuyer plutôt sur les ressources naturelles extraordinaires du pays, tant en termes de couverture étendue des paysages forestiers (près de 90%) que de services écosystémiques précieux qu'ils fournissent. Une évolution vers des utilisations non consommatrices et/ou plus durables des ressources face aux pressions humaines toujours plus fortes sur les paysages

more complex approaches "that pool knowledge and perspectives at all levels, where information flows 'every which way.'" The concept and terminology of polycentricism was first advanced by Elinor Ostrom, who won the Nobel Prize (Economics) in 2009 for insightful "analysis of economic governance, especially the commons... that demonstrated how local property can be successfully managed by local commons without any regulation by central authorities or privatization." *9 key takeaways from the 600-page Dasgupta Review on the Economics of Biodiversity*, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

⁹⁹ *9 key takeaways...*, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

¹⁰⁰ *United Nations: Ecosystem Accounting*, <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

¹⁰¹ *Environmental Economic Accounting in the Netherlands*, https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/2_6.pdf

¹⁰² *National River Ecosystem Accounts for South Africa*, <http://www.statssa.gov.za/wp-content/uploads/2016/08/National-River-Ecosystem-Accounts-Discussion-Document-FINAL.pdf>

¹⁰³ *"Natural capital" accounting method might give nature an economic voice*, <https://arstechnica.com/science/2021/03/natural-capital-accounting-method-might-give-nature-an-economic-voice/>

forestiers (en raison de nombreux facteurs sociaux et économiques interconnectés) et l'adoption d'approches inclusives et participatives renforceront le Gabon dans ces ambitions nationales.

123. Plus précisément, le Gabon a adopté en 2012 sa stratégie globale prospective de développement durable, connue sous le nom de Plan stratégique national pour l'émergence du Gabon (2009-2025) (Fr., *Plan stratégique Gabon émergent* ou PSGE). Le PSGE s'appuie sur trois piliers principaux : le Gabon industriel, le Gabon des services et le Gabon vert. Ce dernier, le Gabon vert, se concentre en particulier sur le développement d'industries à valeur ajoutée dans les secteurs du bois/de la forêt, de l'agriculture et du tourisme.¹⁰⁴ En outre, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a annoncé en 2021 son soutien au pilier Gabon vert par le biais du projet du PNUD "Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : Financer une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte " avec ses deux volets : production et consommation durables, et comptabilité du capital naturel.¹⁰⁵

124. Le PNUE caractérise les économies vertes comme étant " à faible émission de carbone, efficaces en termes de ressources et socialement inclusives ". Dans une économie verte, la croissance de l'emploi et des revenus est alimentée par des investissements publics et privés dans des activités économiques, des infrastructures et des actifs qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, d'améliorer l'efficacité énergétique et des ressources, et de prévenir la perte de biodiversité et de services écosystémiques. "¹⁰⁶ Un sous-ensemble important de l'économie verte actuellement promu au Gabon est ce que l'on appelle de plus en plus l'économie de la faune et de la flore sauvages - cette partie de l'économie verte qui utilise les habitats et la faune sauvage de manière écologiquement, économiquement et socialement durable, avec des co-bénéfices pour l'homme et la nature. La vision du pays pour un Gabon vert comprend l'écotourisme, la chasse et la pêche, l'élevage du gibier, le paiement du carbone et une série d'utilisations locales consomptives, notamment les PFNL.¹⁰⁷

125. Valeurs des communautés locales et des populations locales : Dans toutes les régions et tous les pays du monde, les différents secteurs ou sous-groupes de la société ont souvent des valeurs différentes et s'engagent de manières très diverses avec la nature, de l'extractivisme à la coexistence. Pour leur part, les IPLC ont souvent des valeurs fortement relationnelles, généralement en opposition avec les parties prenantes non IPLC (voir tableau 6).¹⁰⁸

Tableau 6. Valeurs détenues par les différents groupes

IPLCs	Non-IPLCs
Durabilité (biodiversité)	Productivité (monoculture)
Collectivité (coopération)	Individualité (concurrence)
Naturalité (biologique)	Ingénierie (inorganique)
Spiritualité (rituel)	Rationalité (scientifique)
Processus (efficacité)	Résultat (efficacité)
Subsistance (domesticité)	Commercialité (marché)
Droit coutumier (localité)	Droit de l'Etat (global)

¹⁰⁴ *Gabon aspires to emerging market status*, <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/reviewing-plan-progress-towards-goal-reaching-emerging-market-status>

¹⁰⁵ *UN unveils strategy to move Gabon from brown to green economy*, <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>

¹⁰⁶ *Transitioning to a Green Economy*, <https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

¹⁰⁷ *Africa Wildlife Economy Research Project*, <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

¹⁰⁸ Si les caractéristiques mises en évidence dans le tableau proviennent d'une étude de cas particulière (à Kalimantan, en Indonésie), elles sont applicables à l'échelle mondiale, comme l'indique le document fondamental *Perspectives de la biodiversité locale 2 sur les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et au renouvellement de la nature et des cultures. Perspectives de la biodiversité locale 2*, <https://lbo2.localbiodiversityoutlooks.net/>

126. En raison de différences fondamentales dans les visions du monde (c'est-à-dire dans les façons de voir et de connaître le monde), il arrive souvent que différents groupes de parties prenantes en viennent à identifier différents problèmes, ou causes et moteurs de changement, et par conséquent différentes solutions sont jugées les plus appropriées. Bien que cela puisse être considéré comme un problème avec toutes les complexités qui surgissent en raison de la diversité des perceptions et des opinions, cette diversité constitue en fait la raison même pour laquelle la "gouvernance inclusive" et, en fin de compte, les "approches basées sur les droits" dans la conservation sont extrêmement importantes, voire essentielles, et constituent donc une partie centrale de ce projet.

127. Concernant les droits : La biodiversité maintenue dans un état sain, ni détruite ni dégradée, est reconnue comme étant fondamentale pour, ou sous-tendant, une série de droits de l'homme - en partant du principe que l'accès à la biodiversité et son utilisation sont essentiels pour les moyens de subsistance et le bien-être de l'homme, au même titre que les droits socio-économiques, culturels, politiques et autres droits convenus au niveau international. Cette déclaration revêt une importance particulière pour les communautés et les populations locales dont les moyens de subsistance, les traditions, la culture et la vision du monde sont étroitement liés au monde naturel, et qui se considèrent même comme une partie intrinsèque de la nature plutôt que distincte ou indépendante de celle-ci.

128. Les droits de l'homme bien reconnus affectés par les mesures de conservation de la biodiversité sont résumés dans le tableau 7. Les questions de gouvernance (c'est-à-dire qui est impliqué dans la prise de décision, cf. les parties prenantes) et les droits de l'homme fondamentaux se recoupent donc clairement dans l'évaluation des risques sociaux et environnementaux du projet, les consultations, les processus de CLIP, et les mesures de conservation de la biodiversité.

Tableau 7. Droits de l'homme affectés par la conservation de la biodiversité

Droits fondamentaux	Droits des populations locales
Vie Santé Qualité de vie, y compris la nutrition Eau Développement La vie culturelle Travail Propriété Autodétermination et utilisation des richesses naturelles	Terres, territoires, ressources traditionnelles Autodétermination Gestion des terres et des ressources Développement et partage des bénéfices Connaissances traditionnelles et patrimoine locale Compensation
	Questions émergentes
	Droits environnementaux (intergénérationnels) Protection contre les expulsions forcées
Droits procéduraux	Accès aux terres et ressources essentielles
Information Participation Accès à la justice et aux voies de recours	Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

Paramètres généraux / principes directeurs de l'action

129. En s'appuyant sur les cadres et modèles de haut niveau susmentionnés pour une conservation efficace et inclusive, des orientations pratiques pour la conservation émergent à l'échelle mondiale... et sont résumées ici dans deux ensembles de lignes directrices - l'un avec des principes axés directement sur les paysages forestiers, l'autre sur des modèles par zone (cf. bassins versants) pour la gestion des ressources naturelles.

Règles d'or pour la conservation des forêts

130. Prenant acte des initiatives mondiales visant à " planter un milliard d'arbres ", 10 règles d'or ont été proposées pour le reboisement et la conservation des forêts ; dont cinq s'appliquent directement aux projets de conservation des paysages forestiers, comme ici. Publiées en février 2021 par les auteurs principaux des Royal Botanic Gardens, Kew, ces "règles d'or" visent à optimiser la séquestration du carbone, la protection et la récupération de la biodiversité, et les avantages liés aux moyens de subsistance pour les communautés locales : ¹⁰⁹

- Protéger d'abord les forêts existantes, car la reforestation ne compense pas facilement les pertes dues à la déforestation.
- Travailler ensemble - la participation/le partenariat avec les communautés locales présente de nombreux avantages à toutes les étapes.
- Tenir compte des objectifs multiples - conserver les paysages pour la séquestration du carbone ainsi que pour les avantages socio-économiques.
- Apprendre par la pratique - il est utile de rechercher les données et les expériences existantes, de les tester, de les contrôler et de les adapter.
- Rendre l'investissement rentable - assurer la durabilité économique par la mise en place d'une économie verte, en particulier d'une économie de la faune et de la flore, en veillant à ce que les avantages économiques découlant de la biodiversité des forêts profitent réellement aux communautés locales/rurales.

Douze principes de gestion des bassins versants

131. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plusieurs partenaires internationaux ont réalisé un inventaire mondial pour passer en revue les connaissances et les expériences accumulées dans les projets d'aménagement des bassins versants, et ont défini douze principes fondamentaux (voir encadré 1),¹¹⁰ dont les cinq suivants sont particulièrement pertinents pour ce projet :

- Adopter une approche intégrée (multisectorielle, multipartite et multiéchelle).
- Assurer une planification et une mise en œuvre holistique (plan de gestion du bassin versant)
- Combiner les connaissances traditionnelles et les conseils techniques par la recherche-action
- S'efforcer de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la prise de décision
- Inclure le développement des capacités à tous les niveaux

Priorités des pays et des donateurs

132. Le FEM et les partenaires nationaux de la région du Bassin du Congo reconnaissent l'importance d'adopter des approches au niveau du paysage (par zone), intégrées (multisectorielles) et inclusives (multi-acteurs) pour la gestion durable des forêts. Dans le contexte de la conservation de la biodiversité dans le grand Bassin du Congo, ces approches sont clairement identifiées comme une composante clé du Plan de Convergence stratégique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) - lancé lors d'un Sommet des Chefs d'État sur la gestion durable des forêts à Yaoundé, au Cameroun, en 1999, formellement adopté en 2005, et désormais le principal cadre pour la coordination de toutes les interventions dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.¹¹¹ La deuxième édition du Plan de Convergence couvre la période de 2015 à 2025. ¹¹²

¹⁰⁹ Dix règles d'or pour le reboisement afin d'optimiser le piégeage du carbone, la récupération de la biodiversité et les avantages pour les moyens de subsistance, <https://doi.org/10.1111/gcb.15498>.

¹¹⁰ L'aménagement des bassins versants en action : Leçons tirées des projets de terrain de la FAO, <http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

¹¹¹ Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) (vue d'ensemble), <https://mail.comifac.org/en/convergence>

¹¹² COMIFAC Plan de Convergence 2015-25, https://mail.comifac.org/images/documents/Plan%20de%20convergence%202015-2025_Fr.pdf

133. Fondé sur la vision des Etats d'Afrique centrale de gérer durablement et de manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, la conservation de la diversité biologique et la sauvegarde de l'environnement mondial, le Plan comporte six axes prioritaires d'intervention, dans lesquels plusieurs domaines thématiques prioritaires sont particulièrement remarquables, c'est-à-dire directement pertinents pour ce projet FEM7 :

Axe 2 : Gestion et exploitation durable des ressources forestières : connaissance des valeurs économiques des ressources forestières, valorisation économique des filières (bois, faune, PFNL, tourisme), promotion des contributions des PFNL aux économies nationales et locales ;

Axe 3. conservation et utilisation durable de la biodiversité : développement des zones protégées, suivi écologique de la biodiversité dans les zones protégées et en dehors, suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle, développement de l'écotourisme, valorisation/protection des connaissances traditionnelles ; et

Axe 5 : Développement socio-économique et participation de multiples acteurs : alternatives au braconnage, micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales, participation des acteurs, implication des populations locales et des populations locales.

134. Presque tous les acteurs de la conservation impliqués dans la région participent au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et ont également adopté des approches paysagères qui se préoccupent de la diversité des zones/habitats, des parties prenantes et des intérêts sectoriels.¹¹³

135. Pour sa part, comme nous l'avons déjà noté, le FEM7, par le biais de son PI Congo, cherche à mettre l'accent sur les paysages forestiers à haute valeur de conservation (en tenant compte des stocks de carbone), la gouvernance inclusive, l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de développement et les approches fondées sur les droits,¹¹⁴. Il s'agit de maximiser les avantages socio-économiques pour les communautés locales (en particulier les populations locales), l'autonomisation des femmes et des autres populations vulnérables, le renforcement des capacités organisationnelles au niveau communautaire, et le développement d'entreprises au niveau communautaire avec un secteur privé renforcé et des chaînes de valeur améliorées. En outre, le projet renforcera la surveillance du gouvernement gabonais sur les concessions forestières existantes, notamment en vue de réduire les impacts de la récolte de bois dans les forêts (secondaires) précédemment exploitées, et il soutiendra également la gestion durable des forêts communautaires en mettant l'accent sur les produits forestiers non ligneux et la gestion durable des forêts (secondaires) en régénération.

Orientation géographique du projet

136. Le paysage du projet a été identifié par MEF/DGEPN sur la base de deux bassins versants principaux au Gabon, y compris la partie inférieure de la rivière Ogooué (avec ses deux principaux affluents, les rivières Ikobey et Ngounié ; en bref, tout ce qui se trouve au sud-ouest du massif DuChaillu, d'une grande biodiversité) et la rivière Nyanga (à la fois dans ses eaux d'amont dans le massif DuChaillu et dans la zone inférieure de la rivière qui traverse des forêts et des

¹¹³ Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) travaille en étroite collaboration avec la COMIFAC. Il rassemble près de 100 partenaires, dont des pays africains et des pays partenaires, des donateurs, des ONG et des représentants d'institutions de recherche et du secteur privé, afin de protéger les forêts par l'harmonisation des politiques forestières, des aires protégées, des réglementations contre le braconnage et l'adoption de pratiques d'utilisation durable des forêts.

¹¹⁴ Selon un rapport de 2017 présenté par l'ancien rapporteur spécial M. John H. Knox lors de la 34e session de la réunion du Conseil (du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) sur les *droits de l'homme et la biodiversité*, dans lequel l'auteur examine les obligations en matière de droits de l'homme relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, " la biodiversité dans le monde entier se dégrade et se détruit rapidement, ce qui a des conséquences graves et de grande portée pour le bien-être humain. Une perspective des droits de l'homme sur la biodiversité est importante parce qu'elle : (a) aide à clarifier que la perte de biodiversité compromet également la pleine jouissance des droits de l'homme ; (b) accentue le besoin urgent de protéger la biodiversité ; (c) aide à promouvoir la cohérence et la légitimité des politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité." Plus de détails et un lien vers le rapport sont disponibles sur <https://www.ohchr.org/en/issues/environment/srenvironment/pages/biodiversity.aspx>. Voir également le document du PNUÉ intitulé *Droits de l'homme et biodiversité : Key Messages*, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35407/KMBio.pdf> ; et le document de politique de l'IIED intitulé *Why Biodiversity Matters : Mapping the Linkages between Biodiversity and the SDGs*,

régions mixtes forêt-savane, agricoles et humides). Le projet mettra l'accent sur l'exploitation artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey¹¹⁵ et sur la collaboration entre les parties prenantes des concessions forestières, des forêts communautaires et des zones protégées de la région.

137. Selon le Great Rivers Partnership, "le bassin de l'Ogooué est l'un des derniers endroits où nous pouvons démontrer comment saisir les opportunités de développement économique dans l'un des grands fleuves du monde tout en protégeant les ressources pour les populations et la nature. La diversité des ressources de l'Ogooué alimente l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique, celle du Gabon. Près de 90 % du bassin du fleuve Ogooué se trouve à l'intérieur des frontières du Gabon. Le gouvernement gabonais s'est engagé à poursuivre des programmes de développement durable pour ses terres et ses eaux. Le pays a l'avantage d'avoir une faible densité de population, notamment dans le bassin de l'Ogooué. Il élabore déjà des plans nationaux sur le climat et l'utilisation des terres. Une telle approche proactive de la planification du développement durable est unique parmi les pays de la région et offre une formidable opportunité de tester et de perfectionner une approche de gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH)."¹¹⁶

138. Ce projet s'appuie donc sur les principes de gestion des bassins versants (ou des bassins fluviaux intégrés) et sur une série d'autres approches de conservation complémentaires, comme indiqué ci-dessus.

139. En plus de la base du bassin versant pour déterminer le paysage du projet (avec de nombreux liens évidents de flux écologiques en amont et en aval à travers les paysages ainsi que des implications pour la planification de l'utilisation des terres régionales et le développement socio-économique au Gabon), une attention supplémentaire est dérivée des évaluations de la biodiversité forestière et du stock de carbone du Gabon.



140. Des informations plus détaillées sur les raisons de la sélection de l'axe géographique du projet sont disponibles dans le profil du paysage, à l'annexe 12 - y compris des cartes des rivières et des bassins versants, l'étendue des grands

¹¹⁵ *Forêts dévastées, rivières détruites, populations menacées : l'exploitation illégale de l'or au Gabon hors de contrôle*, L'Union, 17 Mars 2021

¹¹⁶ *Gestion durable du bassin de l'Ogooué*, <https://www.riob.org/fr/file/276802/download?token=5Q413le9>

paysages forestiers intacts, les zones prioritaires de conservation de la biodiversité, l'emplacement des territoires autochtones, etc.

141. La protection des zones à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone est bénéfique pour l'environnement, tant au niveau local que mondial. Ce n'est pas seulement théorique, mais explicitement reconnu dans le très récent *paiement carbone basé sur les résultats*, d'un montant de 17 millions de dollars, versé au Gabon par le gouvernement norvégien par l'intermédiaire du CAFI - paiement pour la conservation des paysages forestiers en tant que contribution aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial. Il s'agit d'une étape importante pour le Gabon.

142. Dans le paysage du projet, qui a été identifié sur la base de la biodiversité forestière et du stock de carbone estimés, il existe 4 principaux types d'utilisation des terres qui sont d'un intérêt central pour le projet : (i) les zones protégées, y compris les sites Ramsar et les parcs nationaux, (ii) les zones conservées par les communautés, qui chevauchent souvent les AP, (iii) les forêts communautaires,¹¹⁷ et (iv) les concessions forestières privées. Ces 4 utilisations des terres sont examinées plus en détail à l'annexe 12.

143. Parmi les aires protégées officiellement reconnues dans le paysage du projet figurent deux parcs nationaux (à savoir les PN de Waka et des Monts Birougou) et des sites de zones humides d'importance mondiale (à savoir les sites Ramsar de Bas Ogooue et des Monts Birougou) qui seront soutenus par le projet. Le projet soutiendra en outre (et surtout) les initiatives des communautés locales dans les zones tampons environnantes avec les communautés résidentes et les populations locales. La localisation de ces 4 parcs nationaux et sites Ramsar ainsi que des zones de chevauchement partiel utilisées par les populations locales est présentée ci-dessous (voir Figures 9 et 10).



Figure 9. Quatre zones protégées (deux se chevauchent) dans le paysage du projet : 2 parcs nationaux, 2 sites Ramsar ; https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/35243683/documents/GA1853_lit161118.pdf



Figure 10. Principales zones utilisées par les populations autochtones et les parcs nationaux au Gabon, https://archive.pfbc-cbfp.org/tl_files/archive/thematique/gabon/psfe_p_dpa.pdf

144. L'encadré 6, ci-dessous, fournit des informations de base sur le paysage du projet, y compris l'étendue des AP (parcs nationaux, sites Ramsar), les forêts communautaires et les concessions forestières qui sont soutenues par ou à travers le projet.

¹¹⁷ Lorsqu'elles sont véritablement gérées au niveau communautaire (et non usurpées, par exemple par une seule famille ou un autre groupe d'intérêt privé), ces forêts communautaires constituent une forme importante d'aire conservée par la communauté, et sont dans certains cas gouvernées et gérées par les communautés locales.

Encadré 6. Informations de base sur le paysage du projet

Le paysage du projet comprend un vaste territoire à haute valeur biologique et une densité de population humaine inférieure à 4 personnes / km². Les principales entités suivantes du paysage recevront une attention particulière dans ce projet.

Zones protégées

Deux sites Ramsar et deux parcs nationaux sont ciblés par le projet (l'un des parcs nationaux chevauchant entièrement l'un des sites Ramsar ; par conséquent, sur le plan opérationnel, il y a trois principales "unités" d'AP prises en compte dans le projet).

Le site Ramsar du Bas Ogooue, qui englobe le bassin inférieur de l'Ogooue dans l'ouest du pays, est constitué d'une vaste plaine alluviale (200 km de long et 70 km de large) avec des marais, des lacs et des rivières. Une végétation luxuriante couvre la moitié du site en forêt dense ainsi que des marais riverains et des savanes. Le site abrite des espèces menacées telles que le gorille, le chimpanzé, l'éléphant, le buffle, le mandrill, le lamantin africain, l'hippopotame. <https://rsis.ramsar.org/rs/1851>

Le parc national de Waka est situé en amont du site Ramsar du Bas Ogooue - et il est reconnu dans la documentation opérationnelle de ce dernier comme étant situé dans sa région tampon. Certaines communautés vivent au nord-est du parc (Evouta, Ebel, le village de Mimongo, Motombi, Divindé et Sogha), et utilisent la zone en vertu de leurs droits coutumiers, notamment la pêche, la chasse de subsistance et la collecte de produits forestiers non ligneux. Le PN de Waka se trouve au cœur du massif de DuChaillu, riche en biodiversité, et est reconnu pour ses grandes zones forestières intactes et ses niveaux élevés de biodiversité.

Le site Ramsar des Monts Birougou est composé de forêts, de marécages, de savanes, de chutes, de grottes, de vallées et de zones montagneuses entre 800 et 900 m, qui sont la source des rivières Nyanga et Ngounié et de leurs principaux affluents. La diversité de cet écosystème lui confère une flore riche ainsi qu'une des faunes les plus remarquables d'Afrique. Les primates sont dominants, avec une vingtaine d'espèces différentes présentes dans les Monts Birougou. <https://rsis.ramsar.org/rs/1654>

Le parc national des monts Birougou chevauche le site Ramsar du même nom, dont il constitue la zone centrale de conservation. Dans le passé, des IPLC vivaient dans la région, mais les politiques de relocalisation des populations ont commencé pendant la période coloniale ; la plupart des communautés locales vivent aujourd'hui dans des villages le long des routes principales à proximité de ce qui est devenu le parc. Si les villages sont situés dans des zones périphériques, les gens continuent de mener des activités de subsistance dans la zone tampon et parfois même à l'intérieur du parc national.

Forêts communautaires

Les forêts communautaires ont trois objectifs principaux : (i) l'utilisation durable de la biodiversité forestière ; (ii) la participation des communautés locales à la protection de la biodiversité ; et (iii) l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la pauvreté. Dans le paysage du projet, la province de la Ngounié possède la plupart des forêts communautaires, tandis que les provinces du Moyen Ogooue et de la Nyanga ont un certain nombre de forêts communautaires en cours de développement ou envisagées. Dans les districts de Tsamba- Magotsi et d'Ogoulou, à proximité du PN de Waka, au moins 5 projets de forêts communautaires vont bientôt aboutir à un accord final. Des développements similaires ont lieu dans le district d'Ogooue et Lacs, encourageant une diversification au-delà de la pêche traditionnelle.

Le tableau 11 sous le résultat 3.3. *Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés* fournit plus d'informations sur les 8 forêts communautaires provisoirement identifiées qui seront soutenues par ce projet. Ensemble, elles couvrent une superficie totale de 47 856 hectares.

ICCAs - territoires de vie

Les territoires et les zones conservés par les communautés locales existent dans toutes les régions et tous les pays du monde, même s'ils ne sont pas toujours reconnus officiellement par la société et/ou le gouvernement (pour

diverses raisons). Les communautés locales qui cherchent aujourd'hui à établir (ou à reconnaître les forêts communautaires existantes) sont souvent les mêmes que les gardiens traditionnels de la biodiversité forestière dans le Bassin du Congo. Le projet explorera donc la situation des ICCA - territoires de vie dans le paysage du projet, y compris non seulement les résultats de la gestion (comme dans les forêts communautaires formellement établies) mais aussi/surtout les processus menant à leur gouvernance efficace continue. Les ICCA peuvent être relativement petites en termes de superficie, ou elles peuvent inclure des territoires traditionnels entiers de populations locales couvrant de vastes régions. Les aires conservées par les communautés (telles que les ICCA) sont désormais largement reconnues comme nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux de Half Earth, y compris les ambitions nationales visant à atteindre l'objectif de 30% d'aires conservées d'ici 2030.

Concessions forestières

Une grande partie de l'économie nationale du Gabon est dérivée des ressources forestières, notamment par le biais de concessions forestières - dans le cadre d'une réorientation vers une utilisation durable des actifs et des richesses naturelles du pays, au détriment des ressources pétrolières en déclin et des marchés incertains. Cependant, bien qu'une grande partie du Gabon ait déjà fait l'objet d'une publication relative à l'utilisation des terres et des ressources forestières, les capacités de gestion restent limitées, tant au sein du secteur privé que du gouvernement. Dix concessions forestières ont donc été identifiées pour être incluses dans les opérations du projet, comme base pour développer les capacités - en particulier dans le suivi environnemental (également le suivi de la conformité) et pour s'assurer que les garanties sociales et environnementales appropriées sont en place. Par la suite, toutes les expériences et les leçons apprises seront étendues à toutes les concessions du pays, en parallèle avec d'autres efforts visant à exiger l'adoption de normes FSC adaptées par toutes les concessions. Les processus d'évaluation de l'impact environnemental et social resteront au centre de ces processus, y compris le contrôle de la conformité et le suivi environnemental et social associé.

Les concessions sélectionnées ont été identifiées sur la base de consultations avec de multiples acteurs en fonction des critères suivants : proximité des AP, zones d'intérêt communautaire, gestion des ressources fauniques, gestion des PFNL, collaborations entre les acteurs locaux et les agences de conservation, partage des bénéfices de l'industrie du bois, relations entre les populations et les gestionnaires forestiers, etc. Considérées dans leur ensemble, ces 10 concessions couvrent une superficie totale de 253 141 hectares.

Des informations plus détaillées sur les concessions sélectionnées sont disponibles dans le tableau 9 sous le résultat 2.2 *Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres partenaires concernés*, en particulier l'activité 2.2.1. *Contrôler la conformité environnementale et sociale dans les concessions forestières privées sélectionnées*.

145. Le paysage du projet dans son ensemble s'étend sur 91 779 km², avec 336 219 personnes vivant dans cette région directement affectée par le projet - principalement des personnes et des communautés dépendantes de l'agriculture et de la forêt

146. En particulier, de vastes zones du paysage abritent également quelque 5 000 populations locales, dont les Babongo, les Barimba et les Bagama.

147. Le paysage du projet est divisé en cinq sous-régions focales, à des fins opérationnelles. La première est constituée de la zone Ramsar du Bas Ogooué (#1, Figure 11), y compris sa zone actuelle et son extension prévue. En

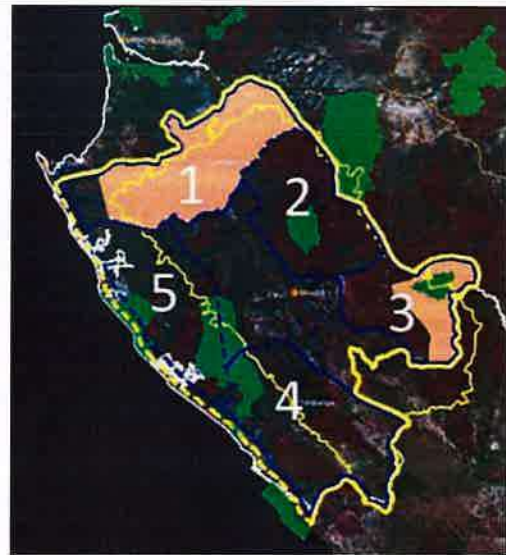


Figure 11. * Carte du paysage du projet FEM7, avec cinq zones focales : (1) site Ramsar du Bas Ogooué, (2) DuChaillu - région de Waka/Ikobey, (3) DuChaillu - région de Birougou, (4) Basse Nyanga, (5) Ogooué Maritime.

Ces cinq sous-divisions facilitent l'organisation des lots de travaux du projet.

amont du massif du Chaillu, on trouve la région de Waka, le long de la rivière Ikobey (#2) et la région de Birougou, qui englobe les eaux d'amont de la rivière Ngounie (#3). La région de Birougou englobe également les eaux d'amont de la rivière Nyanga, dont le bassin versant inférieur est inclus dans la sous-région #4. Le projet impliquera les paysages forestiers, les communautés locales et les AP, dans ces 4 sous-régions. Pour sa part, la sous-région #5 sera principalement le point focal des enquêtes régionales sur les tourbières dans le paysage du projet, ainsi que des enquêtes dans la sous-région #1.

148. Des informations sociales et démographiques supplémentaires sont fournies dans l'annexe 12.

Cadre des solutions

149. Les bonnes solutions se construisent, premièrement, à partir de la compréhension et de l'appréciation des contextes socioculturels, environnementaux et économiques locaux à nationaux/régionaux et des moteurs du changement ; et deuxièmement, à partir de l'identification des points de levier qui peuvent modérer ou même changer les moteurs sous-jacents et, en fin de compte, les comportements des parties prenantes, y compris les individus et les institutions. Le contexte général a déjà été présenté dans la section I. Défi du développement. Dans cette section, l'objectif est d'identifier les principaux moteurs de changement et les points de levier potentiels pour modifier les comportements, et d'organiser les interventions du projet de manière à aider à passer des scénarios actuels à des solutions plus durables - en particulier en abordant les obstacles critiques déjà notés précédemment.

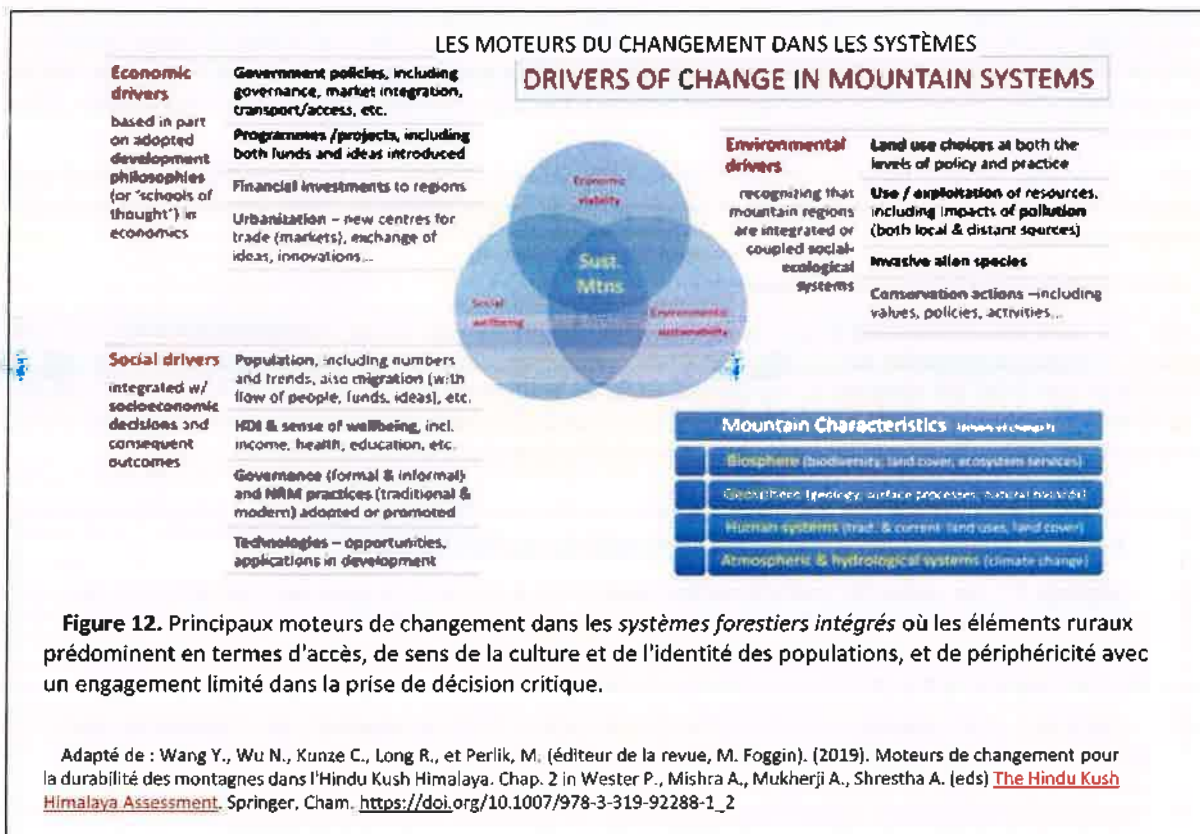
Moteurs du changement et points de levier

150. Les moteurs du changement sont de formes et de tailles diverses, mais ils se répartissent en trois grandes catégories : socioculturels, économiques et environnementaux. Les moteurs immédiats de la dégradation des écosystèmes forestiers sont l'exploitation illégale, non réglementée et/ou non durable des forêts et de la faune. Plus fondamentalement, cependant, il s'agit généralement de motivations sociales et économiques, qui peuvent à leur tour être influencées par des paramètres ou des paradigmes socioculturels encore plus profonds - liés notamment aux valeurs et aux visions du monde des parties prenantes, qu'elles soient reconnues comme telles ou non.

151. La relation des gens avec la nature en particulier - c'est-à-dire nos opinions sur notre position et nos rôles au sein (ou en dehors) de la nature - revêt une importance particulière. À l'extrême, le plus grand contraste concernant ces valeurs se manifeste entre, d'une part, les individus et les entreprises motivés par l'économie dans un monde largement globalisé qui privilégie l'efficacité économique aux valeurs relationnelles et qui, par conséquent, n'a pas un grand sens de l'attachement au lieu et/ou de l'identité collective et, d'autre part, les populations et communautés locales (IPLC) qui ont tendance à être plus étroitement liés à la terre, avec des relations à la fois avec le monde humain et non humain.

152. Outre les systèmes de valeurs des parties prenantes - y compris les cadres sanctionnés par le gouvernement, allant par exemple de processus décisionnels axés sur l'économie à de vastes engagements en faveur de la durabilité, de la résilience et de l'équité - les environnements juridiques et réglementaires peuvent également avoir un impact sur les comportements de l'ensemble des parties prenantes, par le biais de ce qui est officiellement autorisé et/ou encouragé et de ce qui peut être découragé, voire carrément interdit.

153. La figure 12 offre une vue schématique des principaux moteurs de changement dans les systèmes de montagne ; ceux-ci s'appliquent également à toute zone éloignée, difficile d'accès, marginalisée ou périphérique, comme c'est le cas dans la plupart des zones rurales du Gabon.



153. Sur la base du *modèle à trois piliers* pour la gestion intégrée des paysages forestiers présenté ci-dessus, deux leviers essentiels pour renforcer l'économie verte et le développement durable du Gabon se trouvent dans les domaines thématiques de la **bonne gouvernance** (en particulier la gouvernance inclusive) et du **suivi systématique de l'intégrité des écosystèmes**, avec une référence particulière au vaste secteur forestier du Gabon, y compris la conservation et l'utilisation durable de ses paysages forestiers à haute valeur de conservation.

154. Plus précisément, le premier levier que ce projet cherche à utiliser est d'élargir/diversifier l'engagement des parties prenantes - avec une plus grande implication des femmes et des hommes des communautés locales dans les processus de prise de décision (cf. gouvernance) - en particulier par le biais de processus de "cogestion" dans/près/avec les zones protégées formelles et une plus grande reconnaissance et un renforcement des "zones conservées par les communautés" (par exemple, les forêts communautaires) qui sont également présentes dans le paysage. L'effet de ce levier de changement peut être renforcé en développant les capacités des services environnementaux gouvernementaux, par exemple en les aidant/guidant dans leurs engagements avec les concessions forestières privées et en s'assurant qu'ils s'engagent dans des consultations communautaires appropriées et inclusives et dans des processus de CLIP et qu'ils respectent les garanties sociales et environnementales standard.

155. Le deuxième levier principal pour faire évoluer les systèmes socio-écologiques forestiers vers la durabilité est l'amélioration de la surveillance environnementale - y compris une surveillance plus systématique des éléments stratégiques des paysages forestiers afin d'informer les évaluations des ressources, la planification de l'utilisation des terres et la gestion adaptative. Un autre "sous-levier" connexe qui pourrait aider le pays à atteindre ses objectifs à long terme est le *suivi environnemental par les communautés* - en reliant le besoin fondamental de suivi environnemental (qui alimente la planification et la conception, ainsi que le suivi de la durabilité et de la conformité du secteur privé) à un engagement et des partenariats accrus avec les communautés locales, ce qui les renforce et favorise leur plus grande implication non seulement dans la gestion mais aussi dans la gouvernance des ressources naturelles.

156. L'engagement avec des femmes et des hommes des communautés locales ainsi que du gouvernement et du secteur privé contribuera à un plus grand nombre de dialogues et de partenariats multipartites et, en fin de compte, à une meilleure compréhension, appréciation et respect entre les parties prenantes - permettant et encourageant ainsi plus de "voix communautaires" à être entendues. Le projet peut ainsi s'appuyer également sur leurs systèmes de valeurs, qui peuvent différer en partie des perspectives nationales et autres perspectives externes. Les comportements, il faut le rappeler, découlent des valeurs de chacun.¹¹⁸

157. Ensemble, ces deux leviers complémentaires contribueront à alimenter les transformations nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités, en s'appuyant sur les valeurs de chaque groupe de parties prenantes et la valeur qu'il attribue à la nature.

Arbre des solutions et théorie du changement

158. Le cadre des solutions du projet s'appuie sur plusieurs modèles ou cadres conceptuels fondamentaux (déjà décrits ci-dessus) et s'organise autour de quatre composantes majeures du projet, chacune d'entre elles s'attaquant spécifiquement à l'un des obstacles au changement identifiés précédemment (voir encadré 7). Il s'agit de la **réflexion au niveau des systèmes et de la logique globale** qui constitue largement la *théorie du changement* du projet, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs souhaités du projet.

Encadré 7. Quatre principaux obstacles à l'obtention des résultats souhaités

Obstacle 1 : Les capacités institutionnelles inadéquates à plusieurs niveaux administratifs pour la planification intégrée de l'utilisation des terres et la gestion opérationnelle basée sur une gouvernance inclusive et des perspectives au niveau du paysage, aggravées par des cadres juridiques et réglementaires incohérents/incomplets, limitent le succès des stratégies actuelles.

Obstacle 2 : Les capacités institutionnelles dans le secteur de l'environnement sont insuffisantes pour garantir des résultats durables en matière de conservation grâce à une gouvernance et une gestion efficaces des zones protégées et conservées dans le paysage, y compris les capacités des unités décentralisées à répondre aux menaces et à exploiter les opportunités - en particulier, elles n'exploitent pas actuellement de manière adéquate le potentiel des partenariats communautaires pour la conservation des forêts.

Obstacle 3 : Les faibles niveaux de développement socio-économique, la persistance des moyens de subsistance et le soutien limité à la mobilisation et à l'organisation des communautés entravent le développement d'options

Obstacle 4 : la gestion insuffisante et inadéquate des connaissances, les communications, les collaborations et l'intégration de la dimension de genre limitent ou entravent la portée des interventions de conservation et de développement du projet et leurs résultats.

159. Un arbre des solutions a été élaboré au cours de la phase PPG sur la base de nombreuses consultations et missions impliquant de multiples secteurs et parties prenantes. D'une certaine manière, cet arbre de solutions est assez standard pour les projets de conservation. Pourtant, s'il est lu en conjonction avec les "cadres conceptuels" et les "principes directeurs" ci-dessus (comme il se doit) et également sur la base de l'appréciation des points de levier recommandés et des diverses visions du monde et systèmes de valeurs des parties prenantes, on peut s'attendre à des résultats de conservation forestière justes et équitables. Voir la figure 13.

¹¹⁸ *Changing Behaviors Vs. Changing Values: An Argument Over How to Save Nature*, <https://www.anthropocenemagazine.org/2017/12/change-values-or-behaviors/>

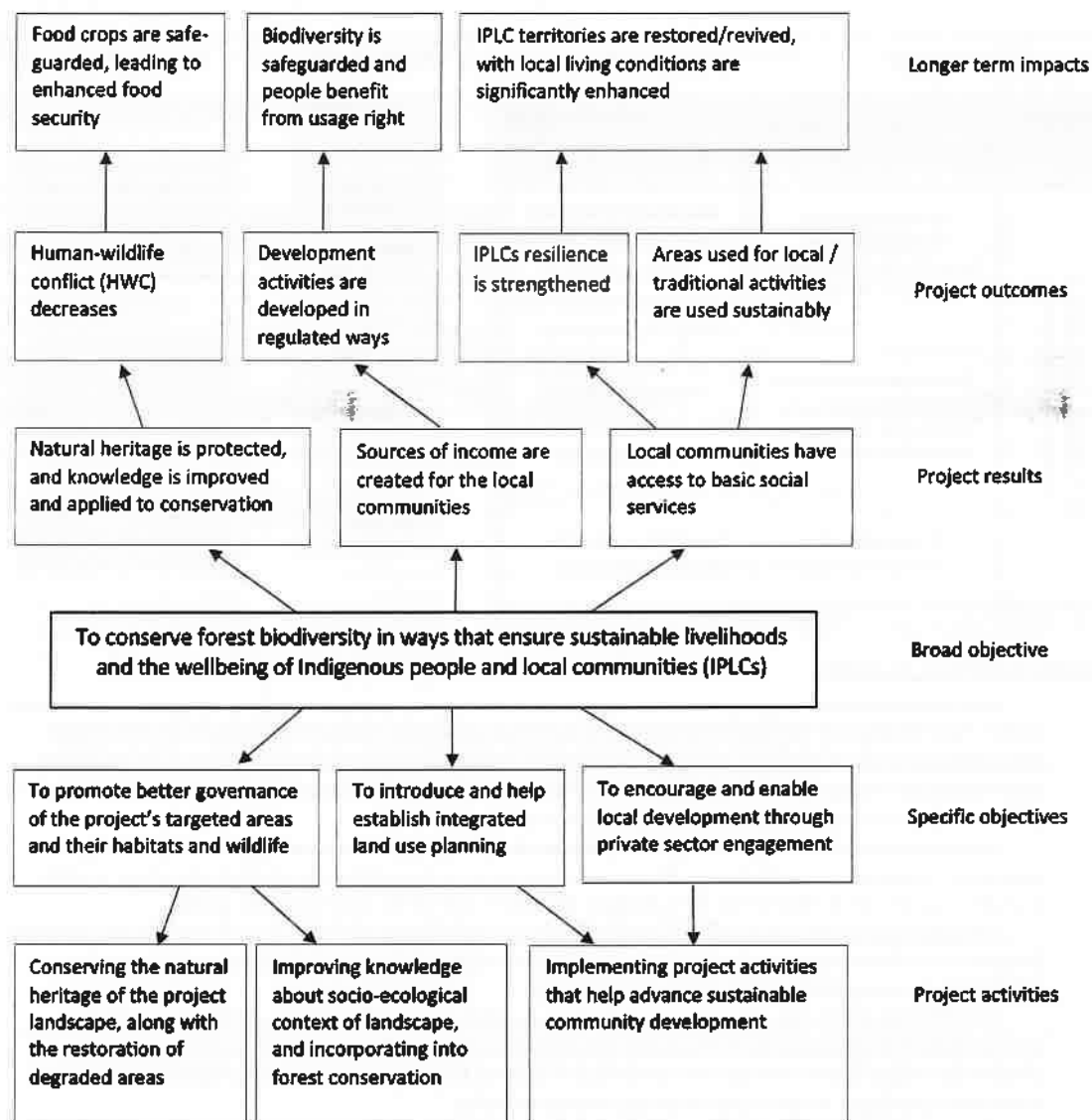
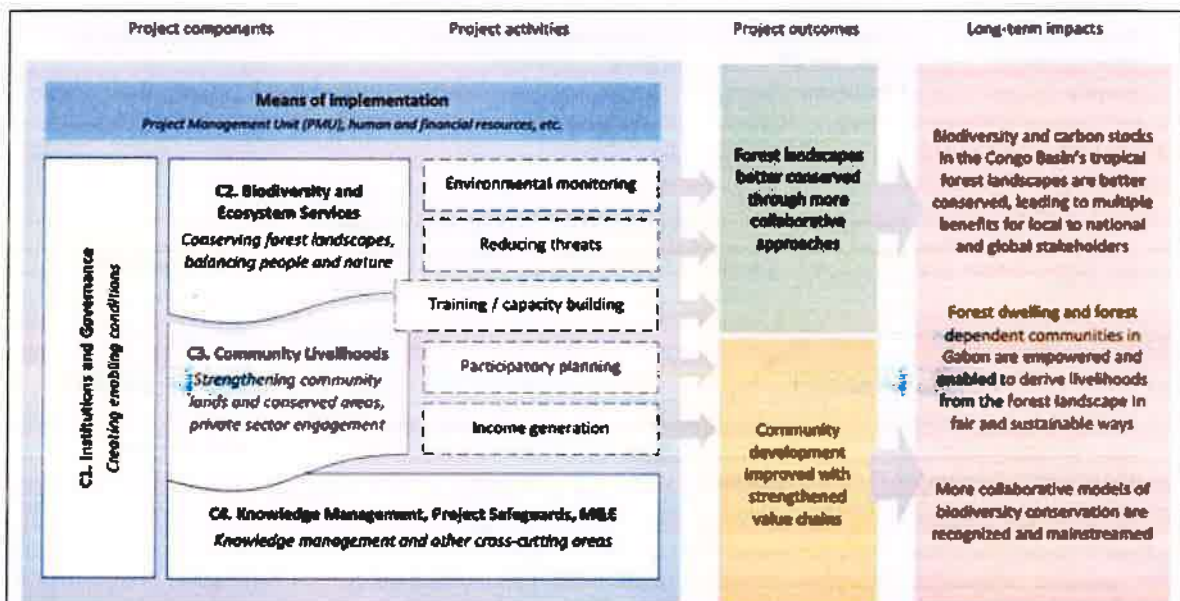


Figure 13. Arbre des solutions développé au cours de la phase PPG - un cadre dans lequel les visions de l'IPLC pour l'avenir sont substantiellement incorporées par le biais d'activités et d'approches afin d'obtenir des résultats et des impacts convenus en commun.

160. De ce qui précède, une suite d'actions synergiques commence à émerger, une théorie du changement illustrée sous forme simplifiée à la figure 14.

161. Une "théorie du changement" sous-tend toutes les solutions proposées, qu'elle soit implicite ou explicite, reconnue ou non. Nous identifions ici, de manière explicite, comment le projet cherche à apporter le changement souhaité - les raisons pour lesquelles il est conçu de cette manière - en reliant les composantes du projet et leurs résultats dans une logique globale, menant aux résultats souhaités et à l'impact à long terme. Il s'agit de la réflexion au niveau des systèmes qui sous-tend le projet et sa conception.



Principales hypothèses du projet :

Une gouvernance du paysage forestier et un suivi environnemental plus inclusifs (y compris, mais sans s'y limiter, l'amélioration de l'efficacité de la gestion des zones protégées ciblées) entraîneront des avantages mesurables en ce qui concerne la biodiversité forestière, le stock de carbone dans les forêts et les tourbières (atténuation du changement climatique), ainsi que la participation et l'autonomisation des communautés autochtones et locales, avec des moyens de subsistance et des revenus.

L'engagement continu du gouvernement gabonais à mettre en œuvre sa stratégie nationale "Gabon émergent", en particulier le "Gabon vert", qui vise à conserver et à exploiter son capital naturel par le biais d'un développement de l'économie de la faune et de la flore axé sur les communautés locales

L'engagement continu et le cofinancement du gouvernement pour renforcer la conservation des paysages forestiers et le développement durable, y compris la certification du bois et l'établissement de processus viables pour la sauvegarde sociale et environnementale.

Identification d'activités génératrices de revenus durables dans le domaine des PFNL, de la pêche communautaire et du tourisme, et résolution des problèmes rencontrés par les femmes et les hommes, y compris les risques liés au changement climatique et à Covid 19, avec la motivation de toutes les parties prenantes à participer au développement des chaînes de valeur.

L'engagement avec les femmes et les hommes des communautés locales, y compris les peuples autochtones, se fera dans le cadre d'un dialogue ouvert et conformément aux processus du CLIP.

Le renforcement des capacités, la communication du projet et le partage des connaissances seront organisés de manière à atteindre les femmes et les hommes des publics cibles visés.

Figure 14. Théorie du changement - représentation schématique simplifiée

162. Les causes profondes de la dégradation des terres au Gabon et les dimensions socioculturelles complexes de la conservation de la biodiversité sont abordées simultanément dans ce projet par le biais (i) de l'accent mis sur les écosystèmes forestiers dans une perspective de paysage, y compris ses nombreux habitats et utilisations des terres ainsi que divers groupes d'intérêt ; (ii) de l'élargissement et du renforcement de la gouvernance du paysage forestier avec l'engagement et le partenariat avec de multiples parties prenantes, y compris les IPLC ; et (iii) du suivi des conditions environnementales dans les paysages ciblés, par le biais d'une série d'approches avec différents partenaires, afin d'informer et de guider les actions de gestion favorables à la conservation.

163. Collectivement, les quatre composantes du projet travaillent ensemble et mènent à des objectifs et des buts de plus haut niveau ; reconnaissant en particulier que les transformations fondamentales nécessaires concernent principalement les changements dans la gouvernance des paysages forestiers (avec une plus grande implication des IPLC), le suivi environnemental (par les services gouvernementaux et les IPLC), et les partenariats et chaînes de valeur pour les entreprises économiques communautaires. En outre, dans tous ces domaines, il est essentiel de reconnaître et d'apprécier la multiplicité des parties prenantes et des détenteurs de droits présents dans la région, avec leurs différentes perspectives, valeurs, défis et objectifs.¹¹⁹ Un aperçu plus détaillé de la théorie du changement du projet - composante par composante, chacune avec ses résultats - est présenté dans la figure 15.

Voies d'impact

164. Le projet est centré sur deux objectifs principaux : (i) protéger la riche biodiversité et les stocks de carbone des forêts tropicales du bassin du Congo, en se concentrant sur le corridor paysager du Bas-Ogooué - Basse-Nyanga dans le sud du Gabon, et (ii) soutenir et autonomiser les femmes et les hommes des communautés locales dont les moyens de subsistance de base dépendent des ressources forestières et dont les cultures sont étroitement liées et entremêlées avec ces paysages forestiers.

165. Plusieurs obstacles importants ont toutefois été relevés, qui empêchent le Gabon d'atteindre les objectifs de conservation des paysages forestiers et de développement humain concomitant dans la zone ciblée par le projet.

166. Pour surmonter ces obstacles et atteindre les objectifs susmentionnés qui se renforcent mutuellement, le projet cherchera à développer des partenariats multipartites ; à reconnaître et à s'adapter aux réalités des multiples valeurs, intérêts et objectifs des différentes parties prenantes dans les paysages socio-écologiques forestiers ; à regarder au-delà des zones protégées formelles telles que les parcs nationaux et à inclure les zones conservées par les communautés telles que les forêts communautaires¹²⁰ ; renforcer une série de parties prenantes clés, y compris les services environnementaux gouvernementaux, en ce qui concerne les approches de conservation inclusives ; et prioriser et privilégier les interventions basées sur les droits des communautés locales et des populations locales tout en faisant progresser les plans nationaux pour la société dans son ensemble et en respectant ses engagements mondiaux.

167. Ces approches conceptuelles sont la base de la théorie du changement du projet - c'est-à-dire, ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs souhaités, et comment les interventions du projet travaillent ensemble à ces fins. En outre, la structuration interne du projet est organisée autour de 4 composantes qui visent chacune à s'attaquer à l'un des principaux obstacles.

168. Pour chaque composante, une série d'activités stratégiques et de résultats connexes ont été identifiés par le biais de processus consultatifs au cours de la phase préparatoire, complétés par une analyse documentaire de l'expérience mondiale visant à relever les défis. Les composantes ont donc été développées de manière à ce que, ensemble, les résultats au niveau des composantes fonctionnent en synergie vers les objectifs globaux à long terme du projet.

169. En d'autres termes : Pour chacun des obstacles identifiés, une série d'extrants stratégiques a été conçue, chaque extrant devant être réalisé par le biais d'une série d'activités qui contribuent à un ou plusieurs résultats intermédiaires de telle sorte que tous les extrants de la composante et leurs résultats intermédiaires produisent collectivement un seul résultat au niveau de la composante traitant des obstacles au changement. Considérés dans leur ensemble, les quatre résultats des composantes du projet contribueront à leur tour à la réalisation des objectifs généraux du projet et, au fil du temps, à la réussite de ces objectifs.

¹¹⁹ Beyond its economic and ecological values (instrumental values), nature also holds deep cultural and spiritual significance for many people. See *Cultural and spiritual significance of nature. Guidance for protected and conserved area governance and management*, <https://portals.iucn.org/library/node/49268>

¹²⁰ Considered together, formal protected areas (PA) and community conserved areas (CCA) are now collectively referred to as "protected and conserved areas" (PCA) – as done, for example, by IUCN in its new global standard of best practice for area-based conservation, the *Green List of Protected and Conserved Areas*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>

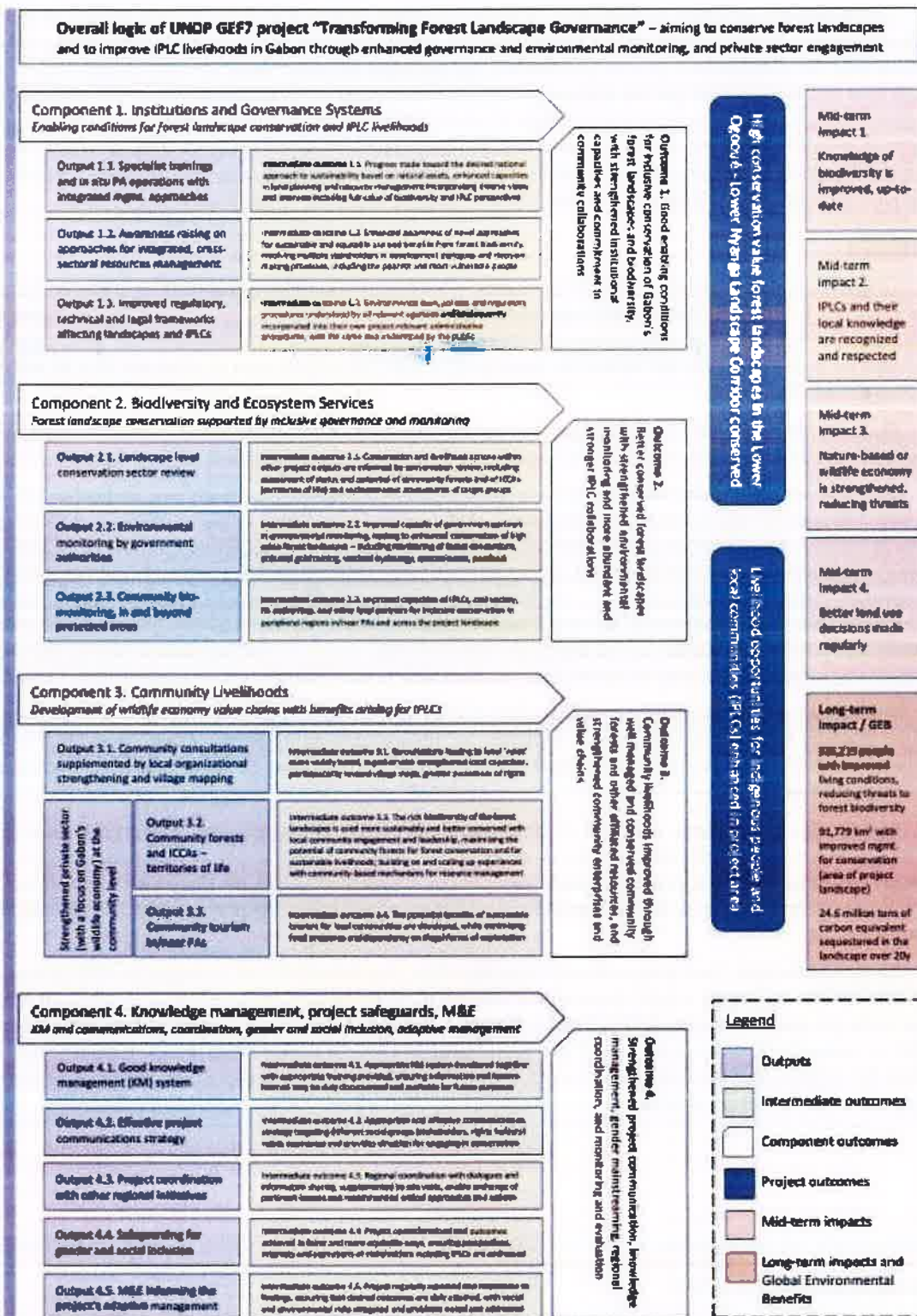


Figure 15. Expanded theory of change, offering project logic and clarifying impact pathway

170. En s'appuyant sur les obstacles au changement transformationnel et d'autres éléments de la théorie du changement, plusieurs voies d'impact se renforçant mutuellement sont notées pour le projet ; une par obstacle et par composante du projet :

- o **Voie d'impact 1** : créer des conditions favorables à la conservation des paysages forestiers grâce à des formations techniques et d'autres formes de soutien in situ pour les institutions clés, complétées par l'accès à l'information et la sensibilisation, et l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires ;
- o **Voie d'impact 2** : renforcer les capacités et les approches collaboratives, en particulier avec les IPLC, dans les zones protégées et conservées pour la conservation de la biodiversité des forêts et des zones humides forestières, grâce à des partenariats inclusifs et à l'expérimentation de nouvelles approches et technologies ;
- o **Voie d'impact 3** : encourager, responsabiliser et renforcer les IPLC dans certaines zones de HVC pour la planification au niveau communautaire et, simultanément, pour renforcer les chaînes de valeur et développer les capacités locales à s'engager de manière efficace et productive avec le secteur privé afin d'améliorer les opportunités de génération de revenus;
- o **Voie d'impact 4** : améliorer la gestion des connaissances et l'apprentissage par projet dans toutes les composantes, en intégrant les dimensions de genre, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le suivi et l'évaluation.

171. L'efficacité des voies d'impact (et, en fait, leur conception) est également liée à la géographie du projet ; en d'autres termes, "les approches conceptuelles" du projet ne peuvent être dissociées des réalités des parties prenantes particulières, qui sont elles-mêmes ancrées dans le lieu.

172. Ainsi, le Tableau 8 met en évidence les partenaires institutionnels les plus significatifs et les zones géographiques focales correspondantes (selon les 5 principales zones opérationnelles décrites dans la Figure 21) qui ont été identifiés par les processus consultatifs au cours de la phase préparatoire de la mise en œuvre du projet.

Tableau 8 : Zones protégées et autres lieux où le projet se déroulera (concessions forestières, forêts communautaires)

Zone focale et province	Type de zone		
Aire focale 1, Moyen Ogooue (10 sites)	1	Aires protégées (AP)	Bas Ogooue Ramsar site
	2	Concessions forestières	NTB - TBNI
	3		GGFMI
	4	Forêts communautaires	Ovengkol (Abanga Bigné)
	5		Abanga Island Saint (3 villages)
	6		Ecouazeno / Evaro
	7		Eguemazango / Enyonga
	8	Plans de gestion de la pêche	Lac Oguémoué
	9		Lac Azingo
	10		Lac Nkoviet
Aire focale 2, Ngounie Waka (9 sites)	1	Zones protégées (ZP)	Waka NP
	2	Concessions forestières	SUNLY - COFMA
	3		PENGXIN SARL
	4		ASI
	5		SUNLY
	6	Forêts communautaires	Diambuga Mangou / Mamiengue
	7		PessuPessu / Oyenano
	8		Tokano / Kouagna-Ndougou
	9		Nzemba
Aire focale 3, Ngounie Birougou (3 sites)	1	Zones protégées (ZP)	Monts Birougou Ramsar & NP
	2	Concessions forestières	Permis 12/10 (UFA / GW1 3)
	3		Permis 36/92 (UFA / GFT 1)
	-	Forêts communautaires	-
Zone focale 4, Nyanga (2 sites)	-	Zones protégées (ZP)	-
	1	Concessions forestières	Permis 46/09 (UFA / GSF Bayonne)
	2		Permis 37/09 (UFA / CBG Mandji)
Zone focale 5, Ogooue Maritime	1	Évaluation des tourbières	Regional assessment: extent, amount

* Peatland assessment is regional in scope, encompassing the Bas Ogooue Ramsar site in Moyen Ogooue province as well as in selected landscapes in Ogooue Maritime province. Specific areas to work will be determined by the contracted service provider. Within the project's "focal area 5" (i.e., Ogooue Maritime outside of Ramsar site), only peatland assessment will be undertaken.

173. La figure 16 offre un résumé visuel des principales composantes du projet avec leur flux et leurs interactions, y compris leur contenu et les échelles spatiales d'impact.

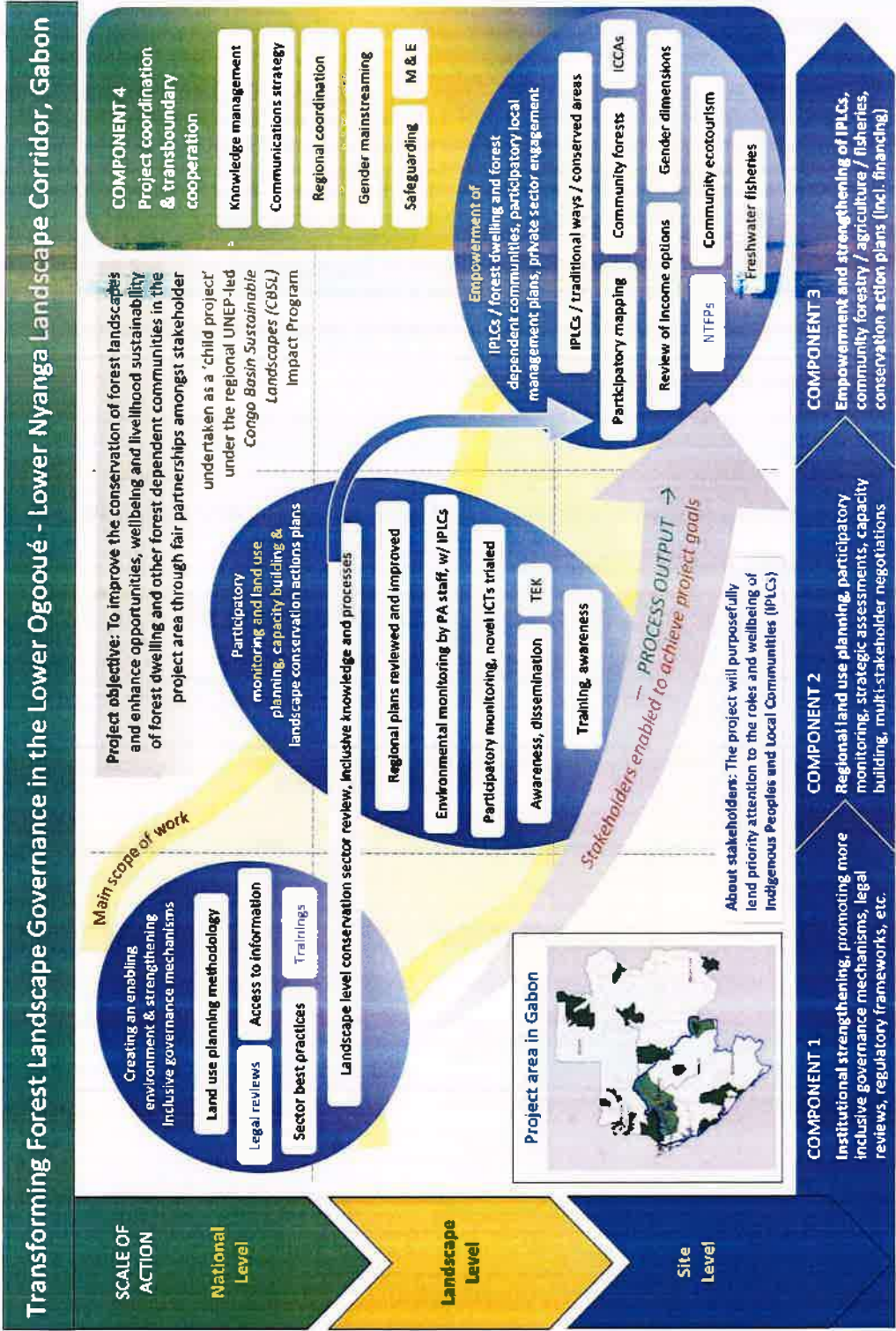


Figure 16. Vue d'ensemble visuelle des principales composantes du projet, de leurs flux et interactions, conduisant aux réalisations et aux résultats du projet

174. **Les principales voies d'impact** envisagées pour chacune des composantes du projet - c'est-à-dire la manière dont elles permettront d'atteindre les résultats de haut niveau et les impacts à long terme souhaités - sont décrites plus en détail dans la section suivante :

Voie d'impact 1 : Créer des conditions favorables à la conservation des paysages forestiers avec des formations techniques et d'autres formes de soutien in situ pour les institutions clés, complétées par l'accès à l'information et la sensibilisation, et l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires.

175. Cette voie (par le biais de la composante 1) conduira à l'effet 1 : les décisions d'utilisation des terres affectant la durabilité des paysages forestiers intègrent les valeurs économiques, écologiques et socioculturelles, guidées par des plans d'utilisation des terres et des ressources fondés sur une réflexion au niveau des systèmes, des informations actuelles et des connaissances écologiques traditionnelles, et formulées par le biais de processus consultatifs équilibrés avec les IPLC.

176. Le renforcement de la sensibilisation et des capacités professionnelles des administrations en matière d'approches intégrées et à l'échelle du paysage pour la planification de l'utilisation des terres et des ressources naturelles et la gestion des ressources naturelles vise à promouvoir de bonnes conditions favorables à la conservation des paysages forestiers de manière à soutenir, renforcer et exploiter à la fois les intérêts et les capacités des IPLC, tout en considérant et en négociant les intérêts de multiples autres parties prenantes, y compris différents secteurs et groupes d'acteurs.

177. Le concept fondamental mis en avant pour équilibrer et négocier tous les divers intérêts et la gamme d'options d'utilisation des terres disponibles est la valeur de la nature, à la fois sa valeur actuelle (cf. capital naturel) et sa valeur à plus long terme (flux de services). Dans le cadre d'une approche de "comptabilité du capital naturel", qui peut être rendue opérationnelle par la "comptabilité des écosystèmes", un accent particulier est mis sur les avantages mesurables de REDD+ et sur les bassins versants en tant qu'unités naturelles d'organisation. Ces deux points forts permettent, d'une part, de "traduire" les comptes du capital naturel en un langage potentiellement monétisable dans le domaine de la finance climatique et, d'autre part, de reconnaître clairement les connexions amont-aval et autres connexions au niveau du paysage qui peuvent avoir des impacts sur la mosaïque du paysage.

178. Une meilleure compréhension de la nécessité d'une *connaissance actuelle et fiable* des systèmes forestiers (notant que cette connaissance peut provenir de plusieurs sources différentes, y compris des enquêtes scientifiques et des connaissances traditionnelles) ainsi que de la nécessité d'une bonne gouvernance est favorisée par des opportunités de formation spécialisée ainsi que par des opérations conjointes in situ (fournissant un apprentissage pratique) avec les services environnementaux gouvernementaux. L'amélioration de l'accès à l'information et les interventions de sensibilisation, ainsi que le renforcement des cadres juridiques et réglementaires au Gabon, sont autant de moyens d'y parvenir.

Voie d'impact 2 : Renforcement des capacités et des approches collaboratives, en particulier avec les IPLC, dans les zones protégées et conservées pour la conservation de la biodiversité forestière grâce à des partenariats inclusifs et à l'expérimentation de nouvelles approches et technologies.

179. Cette composante se concentre sur la conservation de la biodiversité forestière et des services écosystémiques dans le paysage ciblé en renforçant les connaissances et les capacités techniques de multiples acteurs, à la fois pour le suivi environnemental et pour des approches de conservation plus collaboratives. Les capacités professionnelles et techniques seront renforcées auprès des administrations publiques locales et du personnel des AP, d'une part, et des IPLC et des associations communautaires, d'autre part. Une grande partie de la formation sera une formation in situ - c'est-à-dire un apprentissage par la pratique, avec une mise en œuvre conjointe des activités du projet.

180. Au début du projet, il sera possible d'examiner en profondeur les contextes socio-économiques et environnementaux, ainsi que les opportunités, en mettant l'accent sur les zones géographiques prioritaires. Cela permettra de poser des bases solides pour les années suivantes de la mise en œuvre du projet. Les capacités des services environnementaux seront renforcées pour leur permettre de s'engager plus efficacement avec les secteurs des produits de base (pour lesquels le contrôle de conformité est particulièrement important) ainsi que pour les aider à élargir et à renforcer un intérêt général et une capacité de partenariat avec les communautés locales.

181. Pour leur part, les partenariats avec les communautés locales se concentreront particulièrement sur le développement d'une cohorte de paraécologistes et d'autres biomoniteurs (par exemple, des chasseurs) formés dans les villages dans des zones sélectionnées, qui ensemble peuvent aider (et parfois diriger) la surveillance des conditions environnementales ainsi que des utilisations locales des ressources naturelles (d'où l'utilisation parfois du terme surveillance bioculturelle). Grâce à une telle approche collaborative, les femmes et les hommes des communautés locales sont responsabilisés et les données et connaissances disponibles augmentent.

182. Une attention particulière sera également accordée à plusieurs menaces (potentielles) spécifiques à la conservation présentes dans la zone du projet, telles que l'exploitation artisanale de l'or, les contaminants environnementaux et les menaces sur les tourbières riches en carbone.

183. En ce qui concerne les AP sélectionnées dans le paysage du projet, l'accent sera mis sur les collaborations avec les communautés résidentes dans les zones périphériques par le biais des CCGL (cf. co-gestion). Là où des forêts communautaires sont présentes, un soutien supplémentaire sera également apporté dans le but de renforcer les droits de tenure et de développer les capacités nécessaires pour développer et/ou mettre en pratique les plans de gestion de l'utilisation des terres et des ressources, y compris les patrouilles communautaires pour la surveillance de l'environnement et de la faune.

184. En ce qui concerne les concessions forestières, une formation et un soutien seront fournis aux services environnementaux du gouvernement pour surveiller les conditions écologiques et la conformité du secteur, par le biais du développement et du renforcement des évaluations d'impact environnemental et social (EIES) qui devraient être intégrées dans toutes les concessions. Bien que l'accent géographique soit mis sur des concessions sélectionnées, les services forestiers de tout le pays peuvent participer aux formations - élargissant ainsi largement l'impact, renforçant à la fois le capital naturel et humain au Gabon.

185. Les expériences et les documents d'orientation du Forest Stewardship Council (FSC) et d'autres organisations ayant des missions similaires seront utilisés pour la formation des services forestiers ; ils seront appliqués aux concessions privées dans cette composante et étendus aux forêts communautaires dans la composante suivante.

Voie d'impact 3 : Encourager, habiliter et renforcer les IPLC dans des zones sélectionnées à haute valeur de conservation pour la planification au niveau communautaire et simultanément pour renforcer les chaînes de valeur et développer les capacités locales pour s'engager de manière efficace et productive avec le secteur privé afin d'améliorer les opportunités de génération de revenus.

186. Cette composante vise à relever les défis susmentionnés en encourageant, en permettant et en habilitant les IPLC dans des zones sélectionnées à haute valeur de conservation (HCV), en particulier par la co-conception d'efforts de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) ainsi que par le soutien à un plus grand engagement communautaire des femmes et des hommes avec le secteur privé sur la base des ressources disponibles localement dans les paysages forestiers.

187. Le développement des entreprises communautaires et les partenariats avec les chaînes de valeur du secteur privé seront soutenus par cette composante, complétée par un renforcement des capacités organisationnelles au niveau communautaire et le développement des compétences entrepreneuriales. De cette façon, les IPLC devraient être habilités à co-concevoir des plans d'utilisation des ressources et des chaînes de valeur qui peuvent être exploités pour des avantages significatifs au niveau communautaire.

188. S'appuyant sur les deux premières composantes du projet - y compris les résultats en termes de connaissances et de compétences pertinentes acquises et de partenariats mutuellement bénéfiques développés - cette partie du projet a deux objectifs principaux : les activités de la composante aideront à renforcer les processus d'organisation communautaire, conduisant à des résultats positifs mesurables par une gestion plus efficace des ressources et des territoires communautaires, et elle aidera également à créer ou à renforcer les partenariats du secteur privé avec les communautés pour des solutions basées sur la nature.

189. Les processus de cartographie communautaire participative et d'autres formes de soutien durable pour les forêts communautaires et les ICCA sélectionnées (dont certaines se trouvent à la périphérie des zones protégées

ou des concessions forestières, ou les chevauchent) seront également utilisés comme points d'entrée pour développer des modèles de plans d'utilisation durable des forêts culturellement pertinents et sensibles.

190. Plus précisément, le projet établira des sources alternatives de revenus pour les femmes et les hommes des communautés locales dans les zones cibles, réduisant ainsi la dépendance au braconnage illégal et à d'autres formes de surutilisation des ressources qui pourraient dégrader ou détruire les paysages forestiers à haute valeur de conservation. Les activités alternatives qui seront soutenues comprennent la valorisation des PFNL, la pêche en eau douce, l'agroforesterie, l'apiculture, le tourisme communautaire, etc.

Voie d'impact 4 : améliorer la gestion des connaissances et l'apprentissage du projet dans toutes ses composantes, en intégrant les dimensions de genre, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le suivi et l'évaluation du projet.

191. Cette voie (à travers la composante 4) mènera au résultat 4. Amélioration de la gestion des terres et des ressources conduisant à une meilleure conservation des paysages forestiers grâce à des collaborations avec les agences gouvernementales, les IPLC, la société civile, le secteur privé et les partenaires régionaux, en intégrant l'apprentissage par projet et d'autres mesures et approches approuvées au niveau mondial.

192. La quatrième et dernière composante est centrée sur l'apprentissage à partir de la mise en œuvre du projet, et s'assure de "bien faire le projet" en intégrant consciencieusement les dimensions de genre dans le projet, ainsi que d'autres aspects préoccupants - pour lesquels l'analyse de genre, la sauvegarde sociale et environnementale, les processus de CLIP, et le suivi et l'évaluation appropriés du projet sont tous des outils ou systèmes essentiels.

193. Une stratégie de communication sera également développée, qui cherchera essentiellement à influencer et à affecter les changements de comportement des populations cibles vers des décisions et des actions plus favorables à la conservation, ainsi qu'à partager les leçons tirées des actions réussies plus largement à travers le Gabon et régionalement dans la zone du Bassin du Congo - en particulier par le biais de l'IP Congo.

194. La stratégie de communication sur la conservation sera développée avec des messages stratégiquement ciblés, en tenant compte des divers publics avec leurs intérêts respectifs et leurs formes de communication préférées - en cherchant à maximiser l'efficacité des interventions liées à la communication.

195. Considérées dans leur ensemble, collectivement, les quatre voies d'impact basées sur les composantes fonctionneront en synergie - c'est-à-dire qu'elles se soutiendront mutuellement pour atteindre les objectifs au niveau du programme (PI Congo) et les impacts à long terme souhaités.

196. La théorie du changement du PI Congo est illustrée à la Figure 17 (à droite) ; il s'agit du contexte dans lequel s'inscrit le projet FEM7 Gabon. La majorité de ses éléments sont abordés de diverses manières dans la section suivante.

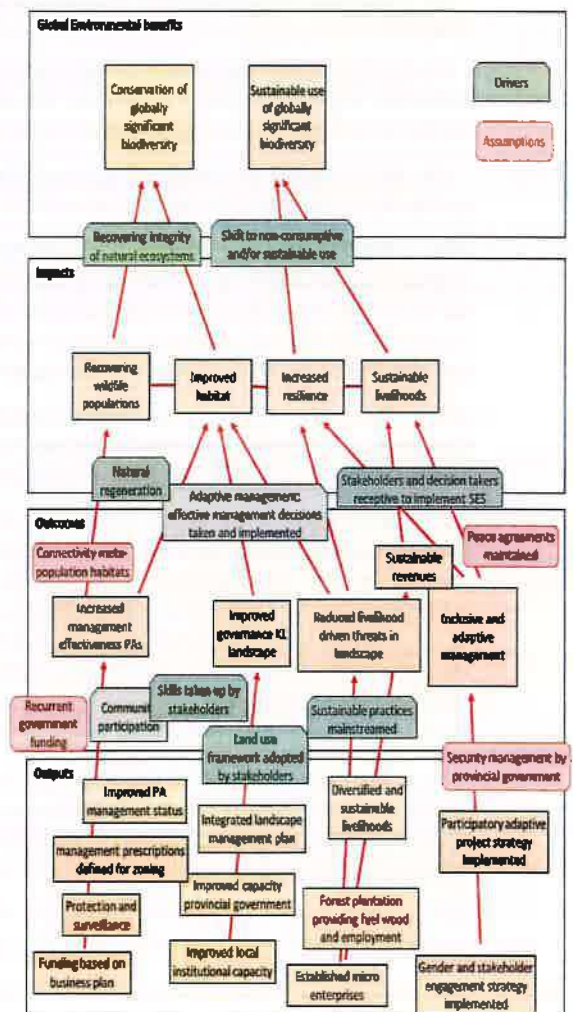


Figure 17. Théorie du changement du PI Congo

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

197. L'objectif du projet, l'approche stratégique et la théorie du changement sont tous décrits dans la section II, ci-dessus.

198. Les résultats spécifiques (c'est-à-dire les produits et les activités, organisés en quatre composantes) sont présentés dans cette section.

199. Au plus haut niveau, le projet est composé de *quatre composantes complémentaires et se renforçant mutuellement*, qui touchent respectivement les domaines thématiques et les voies d'impact suivants à une gamme d'échelles géographiques :

C1 : Améliorer les conditions favorables à la conservation des forêts et des zones humides forestières et aux moyens de subsistance des IPLC, au niveau national.

C2 : Renforcer la conservation des paysages forestiers par un suivi et une gouvernance inclusifs au niveau régional.

C3 : Renforcement des moyens de subsistance des communautés par le développement des compétences et des capacités organisationnelles au niveau des sites ou des communautés, ainsi que par la diversification et le renforcement des chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage.

C4 : Amélioration de la gestion des connaissances, de la communication, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination régionale, du suivi et de l'évaluation.

200. Grâce à ces composantes, le projet vise à conserver les paysages de forêts et de zones humides dans les régions focales ciblées, d'une part, en promouvant une gouvernance plus inclusive basée sur les multiples valeurs de la nature et l'engagement de multiples secteurs et groupes d'acteurs dans la planification, le suivi et les processus décisionnels connexes, et d'autre part, en renforçant les compétences et les capacités organisationnelles des femmes et des hommes des communautés et des chaînes de valeur liées à l'économie de la faune sauvage.

201. Ensemble, ces approches complémentaires doivent permettre d'améliorer les résultats de la conservation des forêts et des zones humides forestières, tout en renforçant l'autonomie et les avantages des IPLC grâce à des processus de co-conception et à la participation équitable des femmes et d'autres groupes vulnérables.

202. Alors que de nombreux aspects du projet contribueront à des avantages environnementaux et socio-économiques au niveau national, l'objectif principal du projet reste le "corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga" en soi - c'est-à-dire, le "paysage du projet" (voir Figure 1, voir également les Annexes 2 et 12) - en particulier dans les zones focales du projet à haute valeur de conservation telles que le site Ramsar du Bas Ogooué et en amont le long des rivières Ngounié et Ikobey à proximité du Parc National de Waka et ailleurs dans la chaîne de montagnes de DuChaillu, boisée et à forte biodiversité. Outre les considérations écologiques, le projet se concentre également dans une large mesure sur les IPLC résidents qui dépendent et font partie du système socio-écologique forestier intégré unique du Gabon (également connu sous le nom de paysage bioculturel).

203. Dans chaque composante du projet, entre 3 et 5 produits sont organisés de manière à ce qu'ils visent collectivement à aboutir à un résultat principal de haut niveau prévu pour la composante en question. Considérées dans leur ensemble, les quatre composantes contribuent au double impact global du projet en matière de conservation et de développement - comme indiqué dans la stratégie du projet.

204. Chacun des résultats du projet est conçu autour d'une série d'activités spécifiques, à entreprendre séquentiellement ou en parallèle (voir le plan de travail du projet, Annexe 4. Plan de travail pluriannuel).

Processus préliminaires et continus

205. La logique et la conception du projet ainsi que son large éventail d'activités et de résultats ont déjà été bien établis, comme présenté ici. Il existe cependant plusieurs autres éléments préparatoires qui doivent être développés au cours de la première année du projet, ainsi que plusieurs éléments qui devraient explicitement sous-tendre et guider les opérations du projet tout au long de sa durée de vie. La plupart de ces éléments se trouvent dans la composante 4, y compris l'intégration de la dimension de genre et la gestion des connaissances, mais ces facteurs contribuant à la durabilité méritent également d'être soulignés ici, dès le début.

206. En particulier, une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) sera entreprise pour évaluer les risques et les impacts négatifs potentiels associés aux activités de projet "en amont" (celles qui impliquent un soutien à la planification, des conseils et des réformes politiques, et/ou un renforcement des capacités) et pour orienter la conception afin d'éviter et/ou de gérer ces impacts. Une évaluation complète de l'impact environnemental et social (EIES) sera également entreprise au cours de la première année de mise en œuvre du projet afin de traiter les risques et les impacts négatifs associés aux résultats "en aval" du projet (empreinte physique). Cela permettra de s'assurer que toutes les mesures de protection sociale et environnementale appropriées sont bien développées et mises en place. L'évaluation cherchera à garantir l'inclusion d'une analyse de genre afin de s'assurer que les diverses perspectives, les besoins et les défis des femmes et des hommes sont pris en compte, tout en faisant des références croisées avec ce qui est contenu dans le Plan d'Action Genre.

207. L'EIES et son analyse des risques conduiront ensuite à l'élaboration d'un plan global de gestion des incidences environnementales et sociales (PGES). Des plans de gestion des impacts plus détaillés peuvent également être recommandés.

208. Un plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP) a déjà été développé (annexe 10) et un cadre de planification pour les populations locales (IPPF) (à la fin de l'annexe 9) a été élaboré, conformément aux procédures standard du PNUD. Les projets se conformeront aux recommandations de l'EESS et de l'EIES. Si cela s'avère nécessaire, des plans d'action supplémentaires seront également élaborés pour gérer les zones de risque spécifiques identifiées dans l'EESS et l'EIES.

209. Aucune activité de terrain ne sera mise en œuvre avant la réalisation de l'EIES et la mise en place du PGES et de ses plans d'action connexes ; seules les activités de consultation (soutenant le CLIP) et les activités au niveau institutionnel seront lancées pendant leur élaboration (c'est-à-dire pendant les 6 à 12 premiers mois de la mise en œuvre du projet). Il est indiqué ci-dessous, pour chaque produit et/ou activité, s'ils peuvent être lancés avant la finalisation de l'EIES-PGES ou non.

210. Dans le cadre de l'approche de précaution adoptée par le projet (comme demandé dans les approches de conservation basées sur les droits, c'est-à-dire en considérant explicitement les droits des IPLC à un environnement sain, étant un ingrédient fondamental pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être), le projet s'assurera que les processus de consentement préalable libre et éclairé (FPIC) sont pleinement et systématiquement respectés, à la fois pendant la phase de conception et tout au long de la mise en œuvre du projet. En particulier, le CLIP n'est pas un événement ponctuel, mais plutôt un processus continu. De plus, ce consentement peut être retiré à tout moment par les parties locales concernées. Ainsi, les consultations et autres formes d'engagement avec les parties prenantes locales, en particulier les IPLC, se poursuivront tout au long de la durée de vie du projet, comme indiqué plus en détail dans le Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) (voir Annexe 8)

211. L'aspect transversal de la gestion des connaissances (GC) du projet doit également être souligné, ainsi que la communication de ces connaissances aux bénéficiaires / parties prenantes et la coordination avec d'autres projets de Congo IP child (qui s'appuie sur les résultats basés sur l'expérience, c'est-à-dire les leçons apprises, à la fois de ce projet et d'autres projets), car la GC joue un rôle fondamental et même essentiel pour assurer l'internalisation appropriée des expériences et des résultats et est donc essentiel pour transformer les résultats du projet en avantages durables. La gestion des connaissances et le développement des capacités sont essentiels à l'intégration des approches introduites par le projet, ce qui conduira (comme indiqué dans cette stratégie) aux résultats du projet et, en temps voulu, à ses impacts. Cet élément de gestion des connaissances est donc

délibérément placé au " sommet " de la composante 4, en tant que résultat 4.1, suivi des deux éléments connexes que sont la communication (résultat 4.2) et la coordination (résultat 4.3). L'élément suivant, la sauvegarde, avec une attention particulière aux dimensions de genre et d'inclusion sociale, est inclus dans le résultat 4.4. Enfin, tous les aspects de la connaissance (leçons apprises) ainsi que la sauvegarde du projet doivent être soigneusement et explicitement contrôlés - ce qui nous amène au dernier élément de la quatrième composante du projet, à savoir le suivi et l'évaluation du projet, qui est décrit plus en détail dans le résultat 4.5.

212. Passons maintenant aux quatre principales composantes du projet, qui sont décrites en détail dans la section suivante.

Résultats attendus

Composante 1 : Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des IPLC

(Total Cost: US\$ 18,000,000; FEM grant requested: US\$ 1,500,000; Co-financing: US\$16,500,000 from GoG)

Résultat 1 : Conditions favorables à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru en faveur de collaborations favorables aux communautés dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles.

213. Cette composante se concentre sur l'amélioration des conditions favorables à la conservation efficace et à l'utilisation durable des paysages forestiers et des complexes forêt-zone humide du Gabon, ¹²¹ en tenant compte à la fois de l'économie de la biodiversité (cf. capital naturel) et de la valeur plus large de la nature (qui est plus qu'économique). À cet égard, il convient également de noter que toutes les parties prenantes n'attribuent pas les mêmes valeurs à la nature, qu'elles soient économiques ou autres ; autrement dit, ce qui est hautement apprécié par un groupe peut ne pas l'être par d'autres, d'où la nécessité d'adopter des perspectives multipartites et paysagères, une planification intégrée de l'utilisation des terres, et surtout des approches fondées sur les droits. ¹²² En outre, le développement et/ou l'amélioration des conditions favorables sont considérés à de multiples échelles géographiques, du niveau local au niveau national.

214. Les capacités institutionnelles seront renforcées afin de s'assurer que les administrations du pays à de multiples niveaux puissent devenir plus favorables aux perspectives socialement inclusives et multisectorielles et, par conséquent, également plus efficaces pour atteindre les objectifs de conservation. En particulier, les décisions de gestion doivent être prises sur la base d'analyses intégrées couvrant une combinaison de facteurs économiques, écologiques et socioculturels, c'est-à-dire par le biais d'approches systémiques. Les décisions de gestion doivent également être fondées sur des informations fiables et actuelles concernant les écosystèmes et leurs services, d'où la nécessité d'une surveillance environnementale permanente et en temps opportun. Enfin, les résultats des plans et des activités seront toujours plus durables s'ils sont formulés dans le cadre de processus consultatifs impliquant de multiples parties prenantes, c'est-à-dire une gouvernance inclusive de la conservation.

215. Tous les résultats et activités de cette composante visent collectivement à développer et à renforcer le pays dans son ensemble dans ses ambitions de développement national, y compris le Gabon vert, ainsi qu'à renforcer plus directement le paysage du projet focal. Les thèmes clés à prendre en compte dans l'ensemble des résultats comprennent (i) les perspectives du paysage et d'autres approches de conservation intégrées et basées sur la zone

¹²¹ Forest-wetland complexes also are included in the project, considering the extensive waterways (streams and rivers) and numerous lakes that are present in the project's forested landscape. These waterways are both ecologically and socioculturally important to the resident IPLCs.

¹²² *Human rights-based approaches to conserving biodiversity: equitable, effective and imperative*, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/SREnvironment/policy-briefing-1.pdf>. Policy brief from the UN Special Rapporteur on Human Rights and the Environment, David R. Boyd and Stephanie Keene, August 2021.

; ¹²³ (ii) la valeur du capital naturel, en se concentrant sur les paysages forestiers et les processus REDD+ ; (iii) les intérêts et la dynamique multisectoriels et multipartites, y compris les obstacles auxquels les parties prenantes telles que les femmes et les populations vulnérables peuvent être confrontées pour participer et tirer des avantages ; et (iv) les rôles et les droits des IPLC au niveau mondial ¹²⁴ ainsi que le contexte spécifique de la conservation et de la gestion durable des forêts au Gabon.

216. Plus précisément, cette composante cherche à améliorer les "conditions favorables" pour garantir que les paysages forestiers du Gabon soient mieux conservés pour la postérité en renforçant l'utilisation grâce à une meilleure gouvernance (cf. gouvernance inclusive, y compris l'incorporation des connaissances traditionnelles) et en garantissant que les décisions importantes sont scientifiquement fondées (cf. surveillance systématique de l'environnement, y compris l'engagement des communautés locales dans ces processus). Cet objectif est atteint par le développement de trois résultats interconnectés axés respectivement sur le développement des capacités, les approches de gestion intégrée et au niveau du paysage (sensibilisation et expérience), et le renforcement des cadres juridiques et réglementaires du Gabon.

Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux dans la conservation intégrée des paysages forestiers

217. Les capacités professionnelles des femmes et des hommes seront renforcées dans le cadre de ce résultat de projet par une combinaison d'ateliers de formation spécialisés formels et d'opportunités d'apprentissage in situ (à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées), ainsi que par le développement et la diffusion parallèles de ressources pédagogiques et de matériels de vulgarisation et de sensibilisation ciblés. L'objectif plus spécifique de ce résultat est d'influencer et de permettre aux décideurs et aux praticiens de haut niveau (national) et du paysage du projet (provincial) d'améliorer la conservation durable du paysage forestier.

218. Les ateliers et le matériel seront principalement axés sur les méthodes et les approches de planification de l'utilisation des terres et des ressources, y compris les approches inclusives et participatives pertinentes pour la conservation des paysages forestiers, ainsi que sur l'application pratique des plans de gestion qui en résultent. Pour leur part, les activités de projet exécutées conjointement (cf. *apprentissage in situ* dans/avec les zones protégées) se concentreront sur l'amélioration et le renforcement de la gouvernance de la conservation et de la surveillance environnementale dans le but de suivre/assurer que l'intégrité de l'écosystème forestier est maintenue à travers le paysage et dans le temps.

219. Les perspectives à développer et à promouvoir dans le cadre de ce produit et de tous les produits ultérieurs devraient au moins présenter les caractéristiques suivantes : (i) l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et d'autres aspects des interventions en matière de développement et de conservation devraient être inclusifs, c'est-à-dire (ii) il faut reconnaître que les différents acteurs et détenteurs de droits attribuent souvent des valeurs différentes à la nature, économiques ou autres ; (iii) il faut également reconnaître qu'il existe de nombreux intérêts, besoins, objectifs et ambitions contradictoires en ce qui concerne les lieux et les ressources, et que toutes les parties prenantes ou intéressées n'ont pas les mêmes droits sur ceux-ci ; et (iv) il est nécessaire d'adopter des approches plus holistiques et intégrées (cf. la pensée systémique) dans la planification du développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement. la pensée systémique) dans la planification du développement, dans la conservation des zones ou des paysages, et dans tous les processus décisionnels connexes.

220. Plusieurs activités travailleront ensemble pour atteindre ce résultat. Des ateliers de formation de spécialistes sur de multiples sujets toucheront un large éventail de publics de haut niveau et de terrain (hommes et femmes) dans l'administration, à la fois dans le paysage du projet et au niveau national. Un apprentissage

¹²³ *Building on Nature: Area-based conservation as a key tool for delivering SDGs*, <https://ieep.eu/publications/building-on-nature-area-based-conservation-as-a-key-tool-for-delivering-sdgs>.

¹²⁴ "Indigenous and community-governed territories often effectively retain their biodiversity conservation values. It is also clear that protecting at least 30% of the earth will not occur without the leadership, support and partnership of Indigenous Peoples." *Conserving at least 30% of the Planet by 2030 – What should count?* <https://naturebeyond2020.com/wp-content/uploads/2021/08/Read-the-Brief-Here..pdf>

supplémentaire aura lieu grâce à la mise en œuvre conjointe in situ des activités du projet dans le paysage du projet. Enfin, les ressources de formation développées dans ce projet seront capturées et transformées en matériel réutilisable (reproductible, extensible) disponible pour des formations répétées et la sensibilisation des communautés, de la société civile, du secteur privé et du gouvernement ; et des notes de synthèse pertinentes et des directives pratiques seront développées pour des parties prenantes sélectionnées de manière équitable et inclusive et des secteurs clés, y compris les industries extractives ou les secteurs dits de produits de base tels que la foresterie (concessions forestières) et la grande agro-industrie du palmier à huile.¹²⁵

221. Dans l'ensemble, des approches et des méthodologies éprouvées en matière de planification intégrée de l'utilisation des terres et de conservation par zone seront introduites, développées et/ou renforcées par le biais de cette composante et d'autres réalisations, notamment la comptabilité du capital naturel (NCA), la gestion intégrée des bassins versants (IWSM) et le suivi des changements environnementaux ainsi que la conformité sectorielle.

222. Dans certains cas, les approches et les outils peuvent être plus formellement approuvés au niveau national. Cependant, une attention particulière est accordée principalement à des situations particulières dans le paysage du projet, y compris les menaces de conservation notées dans le paysage du projet en soi. Les opportunités de formation cibleront principalement les femmes et les hommes des administrations gouvernementales et des agences de mise en œuvre dans/depuis le paysage du projet (mais pas exclusivement), ainsi que les cadres supérieurs (hommes et femmes) des entreprises privées concernées, des ONG, et parfois des organisations communautaires. Enfin, le projet bénéficiera de collaborations à travers le PI Congo en se connectant avec d'autres projets enfants dans la mise en œuvre de ces activités, visant à sensibiliser et à améliorer les compétences dans les sujets clés, y compris les services écosystémiques, la nature et le capital naturel, et les systèmes de planification de l'utilisation des terres ; et une telle coordination et collaboration permettra au projet de s'appuyer sur les expériences des autres ainsi que de partager les expériences (une telle coordination est présentée/explicite plus en détail dans le résultat 4.3 du projet).

Activité 1.1.1. Ateliers de formation de spécialistes (peut commencer avant que l'ESSAI-PGES ne soit terminée).

223. Des ateliers pour les dirigeants et les cadres des services environnementaux seront organisés. Les sujets clés comprendront les approches de conservation au niveau du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, la comptabilité du capital naturel et des écosystèmes, les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et les évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS).

224. Les ateliers aux niveaux national et provincial viseront à améliorer la compréhension de la planification de l'utilisation des terres avec toutes les parties prenantes (y compris les participants au projet PNAT soutenu par CAFI) en mettant l'accent sur la zone du projet - en notant ce qui a été fait et ce qui reste à faire - y compris le gouvernement local, les ONG locales et les gestionnaires des parcs nationaux et des sites Ramsar. Dans les ateliers qui se tiendront dans les provinces, un éventail plus large de personnel des aires protégées et des IPLC sera également invité et autorisé à participer.

225. Les ateliers seront complétés par des éléments de formation visant à sensibiliser les participants aux relations importantes et durables entre les IPLC et la conservation de la biodiversité (en s'appuyant sur les expériences mondiales), y compris les aspects clés de la gouvernance inclusive, les approches multipartites et plus participatives, et les zones conservées par les communautés (c'est-à-dire aller au-delà des AP¹²⁶). Les ateliers de

¹²⁵ Le développement de produits de base tels que l'huile de palme et le caoutchouc est un facteur clé de la déforestation dans le monde, y compris dans le Bassin du Congo. Des programmes de certification avec des normes et des exigences officielles sont déjà en cours de développement pour le secteur forestier avec le FSC et pour le palmier à huile avec la RSPO.

¹²⁶ La notion de "zones conservées" gagne en importance, en tenant compte essentiellement des résultats de la conservation plutôt que des désignations légales en soi. Ainsi, les aires protégées formelles sont parfois associées aux aires conservées par les communautés dans le cadre plus large des aires protégées et conservées, ou APC (voir par exemple la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, <https://iucngreenlist.org/>). Bien qu'elles se chevauchent parfois, le principe opérationnel est que la conservation significative et durable peut en fait avoir lieu en dehors des zones protégées. Et il est impératif que les mécanismes de conservation efficaces (par exemple, les aires conservées par les communautés) ne soient pas détruits en suivant aveuglément des modèles plus étroits de conservation basés sur les AP qui

formation mettront également en évidence les leçons émergentes pour la conservation tirées de la connectivité et des sciences de la conservation transfrontalière.

226. En outre, des ateliers axés sur l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel permettront de renforcer les capacités à la fois en matière de planification au niveau du paysage et d'exploitation des zones protégées (sites Ramsar et parcs nationaux), y compris la surveillance de l'environnement, ainsi que dans les aspects techniques et les méthodologies de la REDD+ qui relient les résultats régionaux en matière de biodiversité et de conservation des écosystèmes aux résultats climatiques pertinents au niveau mondial.

227. Ces activités s'attaqueront également aux menaces pour la conservation découlant de l'accès accru à des zones auparavant éloignées en raison de la construction de routes, illégales ou non, ainsi que de l'exploitation forestière, du braconnage de la faune sauvage et de l'augmentation du commerce avec des marchés éloignés (par exemple, avec la Chine pour les médicaments traditionnels et les bois durs tropicaux).

228. Au fur et à mesure de l'organisation des ateliers spécialisés, les stagiaires, hommes et femmes, peuvent, en outre, être sélectionnés au-delà de la zone du projet proprement dite, renforçant ainsi le Gabon de manière plus générale grâce au développement des capacités en matière de services environnementaux. Certains ateliers de formation se tiendront à Libreville, mais la majorité d'entre eux seront organisés dans la zone du projet, c'est-à-dire à Lambarene, Mouila et/ou Tchibanga.

229. Une série indicative (représentative) d'ateliers est proposée ci-dessous :

- Atelier 1 : Connectivités : Conservation au niveau du paysage et gestion intégrée des bassins versants
- - Atelier 2 : Évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) - activités en amont et vision au-delà des projets individuels.
- Atelier 3 : Évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et plans de gestion associés
- Atelier 4 : Capital naturel et comptabilité des écosystèmes - introduction à l'économie de la biodiversité
- Atelier 5 : Aires protégées et conservées - introduction à la conservation par les communautés locales
- Atelier 6 : Capital naturel et comptabilité des écosystèmes - perspectives plus pratiques et plus avancées.

Activité 1.1.2. Apprentissage par la pratique : Examen des plans de gestion des aires protégées (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit achevée).

230. Une autre façon de renforcer les capacités est de procéder à un examen et à une évaluation conjointe (et éventuellement à une mise à jour) des plans de gestion des aires protégées dans le paysage du projet, y compris des examens documentaires (c'est-à-dire des examens de la littérature des données existantes) et des visites de sites. Les aires protégées (AP) cibles dans le paysage comprennent 2 sites Ramsar (Bas Ogooué, Monts Birougou) et 2 parcs nationaux (Waka, Monts Birougou) - chacun avec des besoins différents, cf. leurs résultats METT.

231. Alors que les plans de gestion des aires protégées sont déjà élaborés (ou rédigés), une révision de ces documents importants par les gestionnaires et le personnel des aires protégées servira à la fois à rafraîchir la "vue d'ensemble" de leurs opérations planifiées et à fournir l'occasion de souligner et d'approfondir avec eux plusieurs éléments critiques des plans de gestion qui pourraient autrement avoir été négligés par inadvertance. Ainsi, une mise à jour des données/informations disponibles pour chaque zone protégée ainsi que des recommandations révisées/nouvelles seront également fournies.

232. Au minimum, ces plans de gestion devraient prévoir des EESS/EIES, s'assurer que des consultations communautaires significatives et le CLIP ont lieu aux bons moments (et en tant que processus continu) et d'une manière inclusive et participative de sorte que les voix des femmes et des autres personnes marginalisées soient incluses, décrire de vastes partenariats basés sur les droits, les rôles, les intérêts et les opportunités des IPLC résidant dans ou près des AP, et co-développer un mécanisme de rapport et de réparation des griefs.

ne reconnaissent pas, n'apprécient pas et ne renforcent pas les communautés. En bref, les AP ne sont pas le seul mécanisme disponible pour atteindre des résultats de conservation ; et ce projet cherche à regarder au-delà des AP, c'est-à-dire à considérer toutes les options disponibles.

233. La plupart des éléments ci-dessus peuvent être subsumés sous (ou dans) la notion de "cogestion communautaire" dans laquelle les hommes et les femmes des communautés locales sont reconnus comme des partenaires clés dans la conservation, pas seulement pour être consultés ou informés mais plutôt pour servir de cogestionnaires (intendants, surveillants, gardiens) de la biodiversité du paysage forestier tropical.

234. Le développement de solutions durables de financement de la conservation pour les AP devrait également être poursuivi par le projet, y compris les crédits de carbone, les crédits de biodiversité et le développement de l'écotourisme¹²⁷. Le partage juste et équitable des avantages découlant de la biodiversité doit également être dûment pris en compte, en particulier en ce qui concerne les droits et les responsabilités et le partage des avantages entre les AP et les femmes et les hommes des communautés locales de manière équitable.

234. S'ils ne sont pas encore présents dans les plans de gestion, les éléments clés susmentionnés seront proposés par le projet comme un amendement à apporter au(x) document(s) de gestion respectif(s), et seront également testés sur le terrain.

Activité 1.1.3. Apprentissage par la pratique : opérations in situ (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

235. Le soutien aux opérations in situ des services environnementaux dans les sites Ramsar, les parcs nationaux et les autres utilisations des terres forestières à travers le paysage du projet permettra également l'apprentissage par la pratique par les partenaires (bénéficiaires directs).

236. En plus des entreprises dans les zones protégées (chevauchant les zones conservées par les communautés), les opérations gouvernementales liées à la biodiversité et aux écosystèmes forestiers et à leur conservation peuvent être soutenues par le projet où qu'elles se produisent - y compris, par exemple, la surveillance des conditions environnementales et la conformité réglementaire dans les concessions forestières et les concessions agroalimentaires), comme un moyen de renforcer les capacités professionnelles et techniques des services environnementaux pour la gestion des ressources naturelles et la conservation des paysages forestiers.

237. Les activités spécifiques contribuant à ce résultat seront sélectionnées parmi les priorités actuelles décrites dans les plans de gestion des aires protégées et d'autres documents d'orientation, ainsi que par le biais de processus plus consultatifs avec les partenaires principaux - sous réserve de révision par les processus de sauvegarde dans le cadre des activités connexes/parallèles de la composante 2. Au-delà de l'application des actions de gestion déjà développées, cependant, toutes les activités et sous-activités soutenues ici doivent également intégrer des objectifs de formation inclusive et/ou de développement des capacités (par exemple, par l'introduction et l'application de nouvelles approches et/ou technologies dans le suivi, y compris les évaluations d'impact) et contribuer positivement à la gouvernance du paysage forestier (par exemple, des pratiques plus participatives et inclusives) et/ou faire progresser les intérêts socio-économiques des communautés locales résidentes.

239. Les éléments de surveillance de l'environnement, y compris l'eau, la flore et la faune, figurent en bonne place parmi les sous-activités. Lorsque des activités de projet particulières sont déjà incluses dans le résultat 2.2 ci-dessous, il n'est pas prévu de les reproduire ici ; cette ligne vise plutôt à permettre une valeur ajoutée supplémentaire découlant d'une perspective " d'enseignement et d'apprentissage " basée sur l'expérience (ou d'apprentissage par la pratique), permettant de couvrir les coûts associés. Ce projet d'activité peut également couvrir une partie des coûts des bureaux décentralisés et des équipements de terrain liés au projet, ainsi que les coûts opérationnels liés aux efforts du projet, tels que le suivi des ressources.

Activité 1.1.4. Fiches politiques, directives pratiques, ressources pédagogiques (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSA-PGES).

238. Des notes d'information sur la politique de développement et des lignes directrices pratiques pour les gestionnaires masculins et féminins et les autorités locales seront élaborées sur la base des activités du projet ci-dessus, et distribuées aux parties prenantes du gouvernement et du secteur privé. Les notes d'orientation et les

¹²⁷ Ecotourism is much more than nature-based tourism. Beyond seeing nature simply as an asset, ecotourism has three main characteristics: it must deliver (i) specific conservation results, (ii) benefits for local communities, and (iii) include an educational and/or awareness component.

lignes directrices seront élaborées à partir du matériel développé/utilisé pour les ateliers de formation spécialisés (et, si possible, à partir du matériel et des formations associés aux activités d'apprentissage par la pratique ci-dessus) - leur développement devant être inclus dans les contrats de service commandés pour les ateliers de formation ci-dessus dans le cadre de l'activité 1.1.1.

239. Les notes d'orientation visent en particulier à informer et à guider les secteurs du développement (et les ministères) en ce qui concerne leurs attributions et actions respectives, en prenant en compte la valeur globale de la biodiversité, des écosystèmes et des zones protégées et conservées dans leur planification et leurs opérations (cf. mainstreaming biodiversity and inclusive conservation en 'planification du développement'). L'objectif des notes d'orientation à élaborer dans le cadre du projet est d'informer et de guider (recommander) des orientations générales aux niveaux opérationnels, notamment en mettant l'accent sur la sauvegarde.

240. Des directives pratiques visent à guider des secteurs sélectionnés tels que les transports, les mines et l'agriculture vers des approches plus respectueuses de la biodiversité ; y compris de nouvelles perspectives sur l'économie de la nature et du capital naturel, les rôles et les droits des PAUL (en mettant l'accent sur leurs contributions à la conservation), la surveillance environnementale par les services environnementaux gouvernementaux et par les communautés, et d'autres lignes directrices découlant des ateliers de formation et des ressources pédagogiques connexes. (Cette série de lignes directrices cible principalement les gestionnaires de site et les praticiens, tandis que les lignes directrices à élaborer dans le cadre de l'Activité 1.3.4, ci-dessous, visent davantage les décideurs de haut niveau.)

241. Le matériel de formation produit et/ou utilisé pour les ateliers sera également transformé en ressources pédagogiques pour une utilisation secondaire/répétée par ou via les services gouvernementaux de l'environnement, c'est-à-dire des ressources pédagogiques à utiliser pour reproduire et/ou intensifier les formations ci-dessus permises dans le cadre de ce produit. De plus, ces ressources seront rassemblées, collationnées et stockées par le biais du système de gestion des connaissances du projet (résultat 4.1) et également rendues plus largement disponibles dans le cadre de/par le biais de la stratégie de communication du projet (résultat 4.2).

Résultat 1.2. Sensibilisation accrue aux principales approches de la conservation intégrée des paysages forestiers (toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

242. Ce résultat vise à examiner, évaluer et réviser/améliorer les plans de gestion ou les stratégies de développement qui ont déjà été élaborés pour des paysages particuliers. Avec l'accord des autorités compétentes, des modifications formelles de ces plans et stratégies peuvent être introduites. Cependant, dans la majorité des cas, les changements opérationnels sont plus probables, c'est-à-dire simplement la modification ou l'amélioration des approches de mise en œuvre en parallèle avec le renforcement des capacités techniques.

243. Des plans de gestion par zone existent à plusieurs échelles géographiques, se chevauchant souvent partiellement. Par exemple, les plans actuels incluent :

(i) au niveau régional : des plans de gestion existent déjà pour l'ensemble du bassin versant du Bas Ogooué, à travers le site Ramsar, et pour le Paysage Forestier CARPE Lopé - Chaillu - Louesse ;

(ii) au niveau sous-régional : plan de gestion des pêches du lac Oguemoué (élaboré pour les huit villages du lac organisés en trois coopératives, dont une coopérative entièrement féminine) et plan de gestion du parc national de Waka (englobant le parc proprement dit ainsi que les zones périphériques, qui englobent également de vastes forêts primaires intactes et des populations locales forestières) ;

(iii) au niveau local : concessions industrielles incluant la foresterie, les mines et les hydrocarbures (ces superficies sont très variables) et les forêts communautaires plus petites (celles déjà en place et celles en cours de développement, par exemple près du lac Oguemoué dans le Bas Ogooué site Ramsar).

244. De plus, tous ces paysages forestiers ne sont pas simplement des milieux naturels impactés à des degrés divers par l'homme ; au contraire, ils ont longtemps été des systèmes socio-écologiques intégrés - également connus sous le nom de paysages bio culturels - où les communautés locales (en particulier les populations locales)

ont longtemps dépendu, valorisé et même contribué à façonner les environnements riches. Étant des paysages intégrés, toutes les parties prenantes et tous les détenteurs de droits (ainsi que les valeurs et les priorités qu'ils adoptent) doivent être pris en compte dans les processus de planification. Des mesures devraient également être prises pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les autres populations marginalisées. En outre, les mesures prises dans un domaine affectent souvent les conditions ailleurs ; il existe donc de nombreuses connectivités, notamment avec des liaisons amont-aval.

245. Les principaux enjeux ou thématiques à intégrer dans les revues et évaluations précitées sont donc la biodiversité, la faune menacée, les stocks de carbone, ainsi que l'inclusion sociale¹²⁸ et les approches participatives ainsi que la diversité des valeurs (et donc des objectifs, des intérêts, des ambitions) détenues par le large éventail de parties prenantes. Toutes ces questions doivent être considérées à la fois en termes de gouvernance (prise de décision) et de gestion (opérations), ainsi qu'avec une prise en compte explicite des liens amont-aval et des principes fondamentaux de la gestion intégrée des bassins versants (y compris, entre autres, les notions de connectivité écologique et de processus décisionnels inclusifs).

246. Tous les plans de gestion par zone actuels/actifs disponibles (qu'ils soient en version préliminaire ou finale) auront déjà été examinés et évalués plus tôt dans le projet (Activité 1.1.2) avec des amendements ou de nouveaux ajouts proposés selon ce qui est jugé approprié et intégrés par la suite dans les opérations en cours. En fin de compte, les expériences pilotes réussies seront promues et étendues à travers/par le projet - dans de nouvelles zones géographiques à travers le paysage du projet.

247. Cinq activités spécifiques de sensibilisation aideront à atteindre ce résultat ; chacun centré sur la coordination et l'intégration à travers les échelles spatiales, les multiples parties prenantes et les diverses utilisations des terres :

Activité 1.2.1. Sensibilisation : dialogues de développement multipartites de haut niveau

248. Dialogues multipartites au niveau ministériel, organisés sous la forme d'une série de discussions et/ou de panels (à confirmer) et axés sur la gestion intégrée des bassins versants et les principes fondamentaux sous-jacents appliqués aux contextes particuliers existant dans le paysage du projet. L'objectif principal est de sensibiliser et d'accroître le soutien dans les secteurs de développement (ministères) pour les approches critiques de la conservation par zone, y compris la gestion des bassins versants.

Activité 1.2.2. Sensibilisation : réunion régionale (provinciale) de coordination intersectorielle s

249. Réunions de coordination et de sensibilisation ciblées - organisées par sous-région (ou provinces) - garantissant que les perspectives de gestion au niveau du paysage et des bassins versants sont dûment prises en compte et intégrées dans les mentalités des hauts dirigeants au niveau sous-régional ; qui est le lieu/l'échelle où la plupart des sociétés civiles infranationales et des PAQL rencontrent les administrations gouvernementales, y compris les services environnementaux.

Activité 1.2.3. Sensibilisation : production et diffusion de supports de sensibilisation

250. Sensibiliser à la nécessité d'adopter des perspectives intégrées - y compris la prise en compte des liens en amont et en aval, la façon dont les gens dépendent de la nature (la conservation n'est pas facultative) et les approches de conservation par zone. En bref, la diffusion de documents pertinents sur la façon dont la durabilité nécessite une réflexion systémique et le développement de divers partenariats ; une pensée non cloisonnée, détachée et isolée des autres secteurs et acteurs.

¹²⁸ L'inclusion sociale est définie comme le processus d'amélioration des conditions de participation à la société, en particulier pour les personnes défavorisées, en améliorant les opportunités, l'accès aux ressources, la voix et le respect des droits.

Activité 1.2.4. Partage d'informations : Accroître les connaissances grâce à un meilleur accès à l'information

251. Examiner les mécanismes de partage d'informations disponibles, par exemple le portail de données de la Comifac, et les profiler/promouvoir pour améliorer l'accès des autorités (et de toutes les parties prenantes) aux informations pertinentes, dans tous les secteurs du paysage.

Activité 1.2.5. Partage d'informations : mise à disposition de supports d'information pertinents (Distribution)

252. Informations, outils et méthodes pertinents rassemblés et mis à la disposition du personnel des services environnementaux : plans de gestion, conseils sur les approches fondées sur des données probantes en matière de conservation, etc. (voir également Produit 4.1).

Résultat 1.3. Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les paysages forestiers et les PAFL
(toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

253. Enfin, le projet révisera et renforcera les cadres institutionnels – à la fois les aspects juridiques et réglementaires – et par extension renforcera les capacités des autorités nationales et provinciales à soutenir le développement et la conservation dans les paysages forestiers cibles. Un examen de l'état des engagements (traités internationaux) ainsi que des lois, réglementations, systèmes de certification approuvés et lignes directrices sur les meilleures pratiques sera entrepris.

254. Les législations et cadres impactants pour les paysages forestiers de la zone du projet touchent à des questions ou thèmes liés *entre autres* à la biodiversité, aux aires protégées, aux processus de décentralisation, aux populations locales et communautés locales, aux sauvegardes sociales et environnementales, à la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, au changement climatique et à l'accès aux informations. Les normes de certification des forêts contribuent également à la durabilité et seront prises en compte dans ce résultat et ces actions.

255. La foresterie durable est une préoccupation centrale dans le processus, une attention particulière devant être accordée au processus de certification actuel soutenu par CAFI au Gabon, parallèlement à l'expérience plus globale du Forest Stewardship Council (FSC) et de ses normes. Une attention similaire sera accordée aux normes de développement des produits de base de l'huile de palme, RSPO.

256. En outre, la loi de 2014 sur le développement durable sera révisée, dans le but de fournir un rapport d'étape et de combler toute lacune de mise en œuvre en suspens - y compris les questions relatives aux communautés locales (cf. PAFL) telles que le régime foncier, les consultations suivant l'approche FPIC, et les droits et obligations. en relation avec les industries extractives, en particulier les concessions forestières et agro-industrielles.

257. Les activités spécifiques comprennent ce qui suit :

Activité 1.3.1. Examen annoté des cadres juridiques et réglementaires pertinents

258. Un examen de l'état des engagements nationaux, des lois et des réglementations pertinentes pour la gestion intégrée des paysages forestiers sera commandé, y compris l'état actuel des EIE/EIES. Cet examen contribuera à l'élaboration d'une surveillance et d'une orientation de haut niveau fournies par les évaluations environnementales et sociales stratégiques (EES ; activité 1.3.2) et d'autres contributions significatives dérivées des approches de développement au niveau des « systèmes » du paysage et des bassins versants.

Activité 1.3.2. Cadre réglementaire : Intégration des évaluations environnementales et sociales stratégiques

259. Le projet introduira également des approches d'évaluations environnementales et sociales stratégiques (EES) et leur potentiel de contribution au développement durable national dans les activités de planification, de gestion et de surveillance au niveau régional - par le biais d'examen, de réunions et d'ateliers. Il sera envisagé d'embaucher un expert en genre pour s'assurer que les dimensions de genre sont correctement intégrées dans le cadre de l'évaluation. Cela s'appliquera *entre autres* au site Ramsar du Bas Ogooué et à son bassin versant plus large (en amont), c'est-à-dire s'étendant au-delà des limites du site *proprement* dit et incluant ce qui est déjà reconnu dans le plan de gestion actuel du site comme sa région tampon. Notamment, les EES ne sont ni

spécifiques à un projet ni limitées à des zones uniques (comme le site Ramsar) mais s'appliquent plutôt à des paysages polyvalents plus larges. Les EESS peuvent commencer (comme dans le cas présent) en se concentrant sur un projet ou une zone géographique en particulier, puis s'étendre vers l'extérieur, au-delà de cette zone, en incorporant une géographie plus large et une suite d'intérêts sectoriels - en fin de compte, en considérant/évaluant les problèmes à travers le paysage plus large, avec une attention particulière aux connectivités régionales ainsi qu'aux impacts cumulatifs.

260. Les EESS au niveau régional (par exemple, province, bassin versant, etc.) permettent une surveillance plus coordonnée, en considérant le paysage de manière multidimensionnelle intégrée, en se concentrant sur les exigences de durabilité ; avec des EESS exigeant que des actions spécifiques soient envisagées non seulement au cas par cas, demande par demande... mais beaucoup plus systématiquement et en considérant la relation et les impacts de chaque opportunité avec les utilisations des terres adjacentes, ainsi qu'en comparaison avec d'autres options disponibles. Les EESS englobent donc tous les principaux types d'utilisation des terres dans une région ciblée afin que, grâce à ce processus important, les coûts environnementaux de chacun soient dûment évalués et intégrés dans la prise de décision, en cherchant à assurer la protection de la biodiversité forestière et des services écosystémiques au niveau le plus fondamental. niveau.

261. Dans le cas du site Ramsar du Bas Ogooué, par exemple, une EESS considérerait les régions forestières en amont avec leurs grands stocks de carbone en tandem avec les propres écosystèmes (locaux) de la mosaïque forêt-zones humides de basse altitude et les moyens de subsistance mixtes des populations tributaires de la forêt. communautés locales, ainsi que la valeur élevée de la biodiversité dans ces deux régions voisines aux côtés des concessions forestières, minières et pétrolières, chacune ayant ses propres droits légaux sur les ressources en surface et souterraines. Ainsi, une EESS peut être centrée sur le site Ramsar, mais en inclure beaucoup plus.

262. Des lignes directrices sur les bonnes pratiques seront élaborées pour les EESS et diffusées (voir Activité 1.3.4). Des lignes directrices seront également produites pour couvrir les approches/méthodologies complémentaires, y compris les approches d'aménagement du paysage, les principes de la gestion intégrée des bassins versants, le capital naturel et l'économie de la nature, et les droits des IPLC.

Activité 1.3.3. Cadre réglementaire : Intégration de la sauvegarde sociale et environnementale

263. L'état actuel des sauvegardes sociales et environnementales dans les secteurs de développement au Gabon sera également évalué et, sur cette base, les approches et mécanismes de sauvegarde seront renforcés autant que possible dans les secteurs clés du développement au Gabon, notamment en assurant l'intégration d'une perspective de genre et d'inclusion sociale. Alors que les EESS se concentrent sur les évaluations de l'utilisation des terres et la planification régionale, pour leur part, les mesures de sauvegarde sont fondées sur des analyses de risques entreprises pour des projets ou des interventions planifiés spécifiques, cherchant à s'assurer que les risques notés sont évités dans la mesure du possible, ou sont autrement atténués par des mesures compensatoires spécifiques. Actions; se concentrant particulièrement sur le genre et l'inclusion sociale, cette dernière englobant les PAQL.

Activité 1.3.4. Lignes directrices et méthodologies sur les meilleures pratiques

264. Des lignes directrices et des méthodologies sur les meilleures pratiques seront produites et diffusées dans des secteurs sélectionnés, visant à renforcer une gestion efficace et à assurer l'intégration de la biodiversité et des AP dans ces secteurs.

265. Des directives sectorielles seront produites pour les EIE/EIES, les EESS et les approches de sauvegarde ainsi que la planification au niveau du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, la comptabilité du capital naturel, l'économie de la nature et les droits des PAQL.

266. Le cas échéant, des directives seront élaborées sur la base des procédures et des politiques du PNUD ; par exemple, y compris les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, les consultations communautaires et l'application des processus CLIP .

267. Des lignes directrices seront élaborées et diffusées dans de multiples secteurs, au-delà des services environnementaux.

268. Des directives plus spécifiques concernant la surveillance environnementale seront fournies dans la composante 2 (voir ci-dessous).

Composante 2 : Conservation du paysage soutenue par un suivi environnemental inclusif

(Coût total : 10, 500, 000 USD ; subvention du FEM demandée : 2, 000, 000 USD ; cofinancement : 8, 500, 000 USD du GoG)

Résultat 2 : Des paysages forestiers mieux conservés avec une surveillance environnementale renforcée et des collaborations IPLC plus abondantes et plus fortes

269. La deuxième composante se concentre sur le renforcement des connaissances et des capacités des services gouvernementaux de l'environnement et des autres parties prenantes pour le suivi environnemental, visant à permettre que des décisions et des actions mieux informées soient entreprises. Les capacités professionnelles et techniques seront renforcées avec le personnel gouvernemental, d'une part, et avec les communautés et le secteur privé, d'autre part.

270. La majeure partie de la formation sera une formation *in situ*, c'est-à-dire un apprentissage par la pratique, grâce à la mise en œuvre conjointe des activités du projet. La mise en œuvre des plans de gestion convenus aura lieu, ce qui inclut à la fois les services environnementaux du gouvernement et les parties prenantes locales. Les formations visent à assurer une participation équitable des femmes et des hommes, notamment par le biais de processus de sélection, de production de contenu de formation et de conception d'opportunités de formation.

271. Globalement, un accent particulier sera mis sur le développement et le renforcement des approches participatives, largement dans un cadre de cogestion communautaire tel que déjà amorcé aux abords des aires protégées avec les CCGL. La surveillance environnementale sera ainsi entreprise par les différentes parties prenantes de manière différenciée mais coordonnée à travers le paysage. Une conservation inclusive est nécessaire pour un changement efficace à long terme.

Résultat 2.1. Examen du secteur de la conservation : évaluation de référence approfondie et analyse des opportunités (toutes les activités peuvent commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

272. Ce résultat sera produit en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES afin d'éviter toute duplication. Il fournira des lignes de base et une orientation générale pour les activités de surveillance environnementale ultérieures à entreprendre dans le cadre du projet. Le suivi peut être entrepris soit par les services environnementaux gouvernementaux, soit par les communautés locales ; cependant, il y a des résultats de conservation plus durables lorsque les deux sont impliqués.

273. Au-delà des AP, les concessions forestières privées couvrent la plus grande superficie du Gabon. Une autre forme de gestion forestière est celle des forêts communautaires. De plus, les « territoires et aires conservés par les populations locales et les communautés locales » (ou APAC - territoires de vie) qui, à l'échelle mondiale, couvrent 20 % de la superficie terrestre mondiale, englobent 80 % de sa biodiversité, et chevauche 40% des aires protégées – pourtant peu connues (ou reconnues) au Gabon ; mais voyez la communauté de Massaha qui a demandé le déclassement d'une partie d'une concession forestière dans leur APAC menacée et le reclassement en aire protégée sous forme de domaine de chasse sous leur gestion durable.¹²⁹

274. Les activités suivantes aideront à mieux appréhender la situation globale et le potentiel de chacun des éléments ci-dessus pour la conservation (c. chercher à capter.

¹²⁹ <https://news.mongabay.com/2021/10/mixed-signals-from-gabon-officials-to-villagers-fighting-to-save-a-forest/>

275. Les activités comprennent ce qui suit :

Activité 2.1.1. Analyse SWOT des contextes environnementaux, sociaux et d'utilisation des terres dans le paysage du projet

276. Cette activité fera partie de l'EES. Il examinera les contextes sociaux, environnementaux et d'utilisation des terres dans le paysage du projet, couvrant les contextes démographiques et socio-économiques des communautés locales (y compris l'identification et l'évaluation des obstacles rencontrés par les femmes et les autres populations vulnérables) ainsi que leur degré de chevauchement avec les aires protégées. (site Ramsar, parc national), les aires communautaires conservées (par exemple, les forêts communautaires et les territoires de vie) ainsi que les concessions industrielles telles que la foresterie, l'agriculture, l'exploitation minière, les hydrocarbures - afin de mieux comprendre et d'orienter toutes les actions ultérieures du projet. L'analyse SWOT sera organisée en fonction de la zone administrative (province) ou, le cas échéant, en relation (c'est-à-dire la proximité) avec les aires protégées.

277. Des examens devraient également être effectués sur les capacités de toutes les principales parties prenantes en matière de surveillance de l'environnement, y compris dans les approches déjà disponibles et dans l'utilisation des nouvelles technologies ; en tenant compte des obstacles auxquels les femmes pourraient être confrontées pour accéder à ces technologies et les utiliser, de peur qu'elles ne soient exclues des processus en raison de problèmes culturels, de niveaux d'alphabétisation, etc. Une évaluation sera également faite de tous les principaux groupes de parties prenantes - y compris les services gouvernementaux et les communautés locales, les coopératives et les secteurs privés - en relation avec chacune de leurs exigences et/ou obligations légales, ainsi que la présence d'opportunités spéciales qui s'offrent à eux ou les principales menaces à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques affiliés.

Activité 2.1.2. Examen des exigences réglementaires des concessions forestières sélectionnées et des opérations en cours

278. Les exigences réglementaires des concessions forestières (en particulier les EIES et les CGES) et leurs opérations (y compris la conformité) seront examinées pour 10 concessions forestières sélectionnées (voir Tableau 9). La conformité des réglementations et des pratiques avec les SES du PNUD sera soulignée. Les examens devraient mettre en évidence, *entre autres*, les liens importants entre la nature (environnement/biodiversité) et les populations (IPLC), sur la base desquels les relations entre les exploitants forestiers et les communautés locales devraient être fondées - s'ils agissaient conformément à ce que l'on trouverait normalement dans le CGES des concessions, si ceux-ci sont présents (et s'ils ne sont pas présents, comment devraient-ils être développés).

279. Étant donné que le Gabon vise à voir toutes les concessions forestières accréditées par le FSC d'ici deux ans, les évaluations prévues dans le cadre de cette activité devraient être entreprises par rapport au cadre d'accréditation récemment adopté qui a été adapté du FSC sur la base des principes fondamentaux de durabilité et décrit dans les documents d'orientation de niveau publiés en Décembre 2020.

280. Des évaluations et des recommandations spécifiques devraient également être fournies vis-à-vis de la surveillance de l'environnement ; c'est-à-dire comment organiser au mieux un suivi efficace à long terme, y compris des partenariats (et éventuellement des emplois) avec les membres de la communauté locale ainsi que des formes d'engagement (rapports, suivi) avec les services gouvernementaux.

Activité 2.1.3. Examen du potentiel de conservation inclusive des forêts à travers les « forêts communautaires »

281. Le projet passera en revue les forêts communautaires dans le paysage du projet, y compris leur histoire, la superficie couverte, les conditions environnementales actuelles, les structures de gouvernance et de gestion, les principales menaces et opportunités, la reconnaissance juridique (statut, stade de développement), etc. Forest Stewardship Council ou autre organisme similaire spécialisé/expérimenté. L'examen s'appuiera sur les plans de gestion de forêts communautaires sélectionnées (si disponibles) ainsi que sur des visites et des consultations sur place. Cette activité alimentera l'EIES et sera mise en œuvre en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES.

282. Comme pour les concessions forestières, les forêts communautaires doivent également être évaluées par rapport au FSC ou à des critères similaires de durabilité, ainsi qu'aux SES du PNUD.

Activité 2.1.4. Examen du potentiel de la conservation inclusive des forêts à travers les « territoires de vie »

283. Le projet passera également en revue les territoires de vie dans le paysage du projet, y compris leur histoire, la zone couverte, les conditions environnementales actuelles, les structures de gouvernance et de gestion, les principales menaces et opportunités, etc. Les orientations pour cet examen important seront tirées du Consortium APAC,¹³⁰ qui décrit ces territoires et zones avec trois grandes caractéristiques :¹³¹

- il existe un lien étroit et profond entre eux et leur population locale ou communauté locale qui en est le gardien, généralement ancré dans l'histoire, l'identité sociale et culturelle, la spiritualité et/ou la dépendance des gens à l'égard du territoire pour leur bien-être matériel et immatériel ;
- la communauté dépositaire prend et applique (seule ou avec d'autres) des décisions ou des règles par le biais d'une institution de gouvernance fonctionnelle et autodéterminée, qui peut ou non être reconnue par des étrangers ou par la loi statutaire du pays concerné ;
- cette gouvernance et cette gestion contribuent positivement à la conservation de la nature ainsi qu'aux moyens de subsistance et au bien-être des communautés.

284. Parfois, ces territoires de vie sont dynamiques et souvent visibles, et les trois caractéristiques sont présentes. Dans d'autres cas, des systèmes de conservation endogènes ont peut-être existé et prospéré mais sont maintenant dégradés ou peut-être même perdus. Ailleurs, les communautés locales peuvent souhaiter créer un tel territoire de vie, soit comme expression de ce qu'elles apprécient profondément et/ou comme moyen de soutenir et d'atteindre des objectifs communs pour un avenir plus durable. Dans le langage des territoires de vie, ceux-ci seraient respectivement des APAC définies, perturbées et souhaitées.¹³²

Activité 2.1.5. Évaluation socioéconomique des populations locales et des communautés locales ciblées

285. Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES. Sur la base des interventions de conservation et de développement communautaire prévues par le projet, les bénéficiaires locaux dans le paysage du projet comprendront un large éventail de communautés. Ces communautés locales peuvent être engagées de diverses manières, y compris la participation au suivi communautaire, l'emploi à temps partiel pour le suivi et/ou la participation au développement d'entreprises communautaires du secteur privé et l'amélioration des chaînes de valeur. Une évaluation régionale de la situation socio-économique de ces communautés sera commandée par le projet, y compris la nature et l'étendue des moyens de subsistance et de l'emploi des personnes, désagrégées par sexe.

286. Sur la base de cette évaluation régionale et de l'examen des besoins et opportunités spécifiques locaux, et des niveaux particuliers d'intérêt des communautés à participer/s'associer au projet, une sélection finale sera faite des communautés partenaires - à la fois pour cette composante et les autres résultats du projet.

287. Une approche stratifiée sera adoptée selon laquelle la sélection finale des communautés locales comprendra au moins deux communautés à proximité de chaque AP ciblée (2 sites Ramsar et 2 PN) et au moins une communauté résidant à proximité de chacune des concessions forestières sélectionnées (x10), forêts communautaires (x8) et territoires de vie (en attente de révision des territoires de vie). Dans certains cas, une communauté peut répondre à plusieurs critères en même temps.

¹³⁰ L'organisation nationale NADA sera le premier membre gabonais du Consortium APAC.

¹³¹ *Territoires de Vie : Le passé, le présent et l'avenir de la conservation sur terre*, <https://wsimag.com/economy-and-politics/66065-territories-of-life>

¹³² Voir « Statut des APAC », <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

288. Une évaluation socio-économique plus détaillée sera ensuite effectuée pour les communautés sélectionnées, au début de la durée du projet, afin de fournir des références claires (pour un suivi ultérieur des impacts) ainsi que de fournir des contextes et de guider la planification des consultations ultérieures (résultat 3.1) et le développement des chaînes de valeur (résultats 3.2 à 3.4). Les évaluations spécifiques aux communautés contribueront également à l'élaboration d'approches locales appropriées de surveillance de l'environnement pour cette composante, qui est axée sur l'amélioration/le renforcement de la surveillance dans l'ensemble du paysage.

Résultat 2.2. Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres partenaires concernés (le suivi et les évaluations peuvent commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES, mais aucun travail de terrain autre que le suivi/l'évaluation ne doit commencer avant qu'ils ne soient entièrement achevés)

289. Sur la base de l'analyse SWOT ci-dessus et des examens détaillés des concessions forestières, des forêts communautaires et d'autres zones de conservation communautaire ainsi que des situations spécifiques notées pour les communautés cibles du projet (résultat 2.1), une gamme d'interventions de surveillance environnementale sera avancée par le projet à l'appui de la gestion durable des paysages forestiers (comme indiqué dans le « modèle à trois piliers » du projet pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité forestière).

290. Rappelant les trois piliers fondamentaux du modèle ci-dessus - *une gouvernance solide* (cf. l'engagement approprié des parties prenantes dans les processus de prise de décision), *une planification efficace* (comme déjà entrepris dans les processus du PNAT du Gabon) et *l'intégrité de l'écosystème* (nécessitant un suivi pour s'assurer que l'état actuel et les tendances dans les conditions forestières sont maintenues) – ce produit se concentre principalement sur ce dernier, la surveillance de l'environnement.

291. La surveillance environnementale est essentielle pour élaborer des plans de gestion pertinents ; parfois comme référence pour tous les travaux ultérieurs, parfois pour mieux comprendre des défis particuliers et ensuite aider à les relever. Les deux aspects de la surveillance sont reconnus comme des besoins prioritaires dans le paysage et sont donc présents dans ce projet.

292. Le suivi environnemental peut être (et est presque toujours) entrepris par de multiples parties prenantes, y compris non seulement le suivi formel par les services gouvernementaux de l'environnement (tels que le MEF, la DGEPN, les sites Ramsar, les parcs nationaux) mais aussi par des femmes et des hommes, des communautés, la société civile, les institutions de recherche et le secteur privé - chacun en fonction de ses intérêts et/ou de ses besoins perçus ainsi que de la capacité des personnes à participer aux processus de suivi (en notant également que les femmes et les hommes perçoivent, utilisent, surveillent et bénéficient différemment des ressources, et que ces différences peuvent être due en partie aux différences de niveaux d'éducation et de disponibilité pour participer au suivi ; les différences entre les sexes doivent être explicitement reconnues et traitées dans les sections suivantes). Il est également prévu qu'avec des niveaux d'engagement accrus dans la société dans la surveillance de l'environnement et dans les analyses de données (coproduction de connaissances) et la prise de décision associée, une gouvernance plus dynamique et plus forte - et la conservation - des ressources naturelles et des lieux particuliers commencera à émerger.

293. La surveillance de l'environnement peut inclure la biodiversité terrestre, y compris la flore (toute la végétation, y compris les arbres et les PFNL) et la faune (par exemple, les espèces sauvages en voie de disparition telles que les éléphants de forêt et les gorilles des plaines ainsi que les principaux groupes d'espèces de viande de brousse tels que les céphalophe et les guenons) ainsi que le sol et état de l'eau. Ce dernier comprend l'hydrologie, la qualité de l'eau, l'envasement, les contaminants, etc.

294. Ce produit porte sur la surveillance environnementale effectuée par les services gouvernementaux. Le prochain résultat (2.3.) étendra et renforcera cette approche, axée sur le suivi qui peut être entrepris par les communautés locales et/ou les ONG environnementales locales. Dans les deux cas, les capacités d'apprentissage et techniques seront renforcées par des ateliers ainsi que par des opérations *in situ* (par exemple, formation sur le tas, apprentissage par la pratique) avec les partenaires du projet sur le terrain. Un chevauchement existe,

cependant, et certaines activités peuvent être exécutées simultanément pour des gains d'efficacité logistiques et liés aux coûts.

295. Dans chacune des activités suivantes relevant de la « surveillance environnementale par les services gouvernementaux », le projet vise à fournir un soutien financier et technique d'au moins trois manières complémentaires et qui se chevauchent : (i) les coûts opérationnels pour l'agence d'exécution et/ou les prestataires de services sous contrat pour effectuer les travaux requis (y compris les besoins en bureau et en équipement pour les unités environnementales décentralisées) ; (ii) l'appui à la mise en œuvre des plans de gestion (avec un accent particulier sur les sites Ramsar) et le suivi des concessions forestières (en particulier pour assurer le respect par le secteur privé des plans convenus) (par le biais de la DGEPN et des services alliés du MEF) ; et (iii) un soutien pour renforcer les approches inclusives de gouvernance de la conservation, en particulier en encourageant/permitant les collaborations avec les PACL.

296. Les activités relevant de ce produit comprennent les éléments suivants :

Activité 2.2.1. Surveillance de la conformité environnementale et sociale dans des concessions forestières privées sélectionnées

297. Le projet soutiendra les services gouvernementaux dans leur collaboration avec les concessions forestières réparties dans tout le paysage, en cherchant à développer de bons modèles de concessions forestières avec des processus d'EIE/EIES bien établis et mis en œuvre et les CGES qui en découlent - avec des plans de gestion qui incluent des systèmes de surveillance environnementale pertinents et qui répondent de manière appropriée aux besoins de la communauté locale. Grâce au projet, les services environnementaux du gouvernement pourront s'engager plus efficacement dans des concessions forestières sélectionnées, avec des conseils fournis aux services gouvernementaux et aux concessions selon les besoins, ainsi qu'un suivi de la conformité planifié et *ad hoc*.

298. La surveillance de la conformité des concessions forestières (et des entreprises agro-industrielles) peut être soutenue par de nouveaux « systèmes d'alerte » en temps quasi réel qui peuvent surveiller/notifier l'exploitation forestière illégale¹³³ et ainsi aider à guider l'application sur le terrain.

299. L'objectif global de cette activité est de développer des modèles d'opérations forestières durables (dans les concessions forestières) avec de solides garanties sociales et environnementales qui conduisent à des résultats positifs et équitables pour les communautés ainsi que pour la faune et les écosystèmes. Des guides sectoriels seront élaborés pour la surveillance des forêts, ainsi que des conseils sur la quantité de surveillance requise qui pourrait être entreprise en collaboration avec les membres de la communauté. De même, le projet offrira des opportunités de renforcement des capacités aux PACL (et à la société civile) ainsi qu'à certains acteurs du secteur privé et aux services environnementaux gouvernementaux pour mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le secteur forestier.

¹³³L'application d'alerte RADar for Detecting Deforestation (RADD) de l'Université et de la recherche de Wageningen (WUR) est un système d'alerte en temps quasi réel pour la déforestation utilisant "des images radar accessibles au public recueillies tous les six à douze jours par le satellite Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne. Si des zones de forêt tropicale disparaissent, une « alerte de déforestation » est déclenchée et elle est marquée en rouge. Cela permet aux organismes locaux chargés de l'application des lois d'intervenir beaucoup plus rapidement et précisément pour arrêter l'exploitation forestière illégale. Le système d'alerte RADD de WUR couvre l'ensemble de la forêt tropicale africaine, dont la majeure partie se trouve dans le bassin du Congo [y compris le Gabon] (<https://africanews.space/wur-alert-system-radd-african-rainforests/>). Les images radar haute résolution produites par Sentinel-1 voient à travers les nuages, 365 jours par an, permettant la cartographie de nouvelles perturbations dans la forêt tropicale humide primaire à une échelle spatiale de 10 m (<https://www.wur.nl/en/Research-Results/Chair-groups/Environmental-Sciences/Laboratory-of-Geo-information-Science-and-Remote-Sensing/Research/Sensing-measuring/RADD-Forest-Disturbance-Alert.htm>).

La validation de l'approche dans le bassin du Congo est présentée dans Reiche et al. 2021. *Alertes de perturbation forestière pour le bassin du Congo à l'aide de Sentinel-1*. Lettres de recherche environnementale 16(2), 024005. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8>

La visualisation de données en ligne à l'aide de Google Earth Engine est disponible sur <https://gea.users.earthengine.app/view/raddalert>. Le site Web de l'application d'alerte RADD et l'accès aux données sont disponibles à l'adresse <http://radd-alert.wur.nl>.

300. Le projet mettra l'accent sur le renforcement de l'engagement des services environnementaux avec dix (10) concessions forestières : 2 dans le site Ramsar du Bas Ogooué, 4 dans de grandes zones forestières intactes en amont le long de la rivière Ikobey (et à proximité du parc national de Waka), 2 dans le Massif DuChaillu près du Parc National de Birougou et du site Ramsar, et 2 dans le bassin versant du Basse Nyanga (voir tableau ci-dessous).

301. Sur la base des collaborations et des expériences développées dans ces cas, les services environnementaux gouvernementaux pourront ultérieurement s'étendre – soit en parallèle aux interventions du projet, soit ultérieurement – à toutes les concessions forestières restantes dans le paysage du projet ; et éventuellement dans tout le pays.

302. Plusieurs concessions forestières ont été identifiées dans le paysage du projet en tant que sites/partenaires candidats pour des travaux dans le cadre de cette activité (tableau 9).

Tableau 9. Concessions forestières ciblées pour l'engagement avec le projet

	Nom	Superficie (ha)	Plan de gestion ?	Certifié FSC?	Partenariat communautaire
Dans le site Ramsar du Bas Ogooué (Moyen Ogooué)	NTB – TBNI	15,000	Oui	Non	Des partenariats sont présents avec les communautés locales et d'autres villages à proximité des concessions forestières.
	GGFMI	50,000	Oui	Non	Les obligations contractuelles sont définies par des documents formels (cahier de charges).
En amont du site Ramsar du Bas Ogooué, près du PN de Waka (Ngounié)	SOLEIL - COFMA	52,000	Oui	Non	Idem.
	PENGXIN SARL	8,234	Oui	Non	
	ASI	8,156	Oui	Non	
	ENSOLEILLÉ	13,300	Oui	Non	
En amont du site du Bas Ogooué, zone de Birougou (Ngounié)	Permis 12/10 (UFA/GWI 3) Gabon Industrie Bois	50,000	Oui	Non	Idem.
	Permis 36/92 (UFA / GFT 1) Gabonaise Forestière de Transformation	25,130	Oui	Non	
Dans le bassin versant du Basse Nyanga, en	Permis 46/09 (UFA/GSF Bayonne) Gabon Foresterie Durable	15,555	Oui	Non	Idem.

amont Tchibanga (Nyanga)	de	Permi 37/09 (UFA / CBG Mandji) Compagnie des Bois du Gabon	15,746	Oui	Oui	
--------------------------------	----	---	--------	-----	-----	--

Activité 2.2.2. Surveillance de l'exploitation minière artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey, y compris à proximité du PN de Waka

303. Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'élaboration de l'EIES. L'extraction artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey a entraîné la dégradation de vastes zones de forêt et peut-être des polluants fluviaux avec des impacts négatifs en aval. Le projet évaluera l'étendue globale de cette forme d'extraction de l'or le long de la rivière Ikobey et surveillera les impacts sur le couvert forestier local et la qualité de l'eau. Dans cette activité, l'accent est mis sur l'évaluation de l'étendue des dommages causés au couvert forestier et d'autres dommages environnementaux locaux.

304. La réhabilitation suite aux opérations d'extraction d'or sera également testée, conformément au PGES et dirigée par des femmes et des hommes des communautés locales avec le soutien d'un institut de recherche national reconnu et compétent et/ou d'ONG, en utilisant des espèces d'arbres indigènes ; y compris les arbres fruitiers indigènes tels que la mangue de brousse pour faire progresser le potentiel et la sensibilisation aux avantages de l'agroforesterie. Cela comprendra la construction d'une pépinière au sein/à proximité de la communauté locale, la formation des partenaires locaux sur les différentes techniques pertinentes de plantation d'arbres et le développement de la pépinière pour la production de jeunes plants pour la réhabilitation du site. Le projet soutiendra la phase exploratoire et de lancement de ce sous-projet, mais sous réserve d'un soutien supplémentaire assuré des concessions forestières et du gouvernement. Pour réaliser ce programme de réhabilitation, le projet impliquera des personnes de plusieurs partenaires. Tous ces partenaires ne seront pas nécessairement au courant des exigences techniques et de sauvegarde du PNUD lorsqu'ils travailleront avec le projet. Le projet organisera des formations et/ou des ateliers pour renforcer les capacités de ces partenaires et les doter des connaissances et des outils nécessaires pour atteindre les objectifs du projet de manière efficace et efficiente. La formation portera sur les exigences techniques et environnementales et sociales du PNUD en matière de sauvegarde.

Activité 2.2.3. Suivi hydrologique du Site Ramsar du Bas Ogooué et du bassin versant de la rivière Ikobey

305. Les concessions forestières et les exploitations minières aurifères (concessions et artisanales) peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau ; le premier principalement par l'érosion du sol, le second avec des contaminants environnementaux potentiels.

306. Cette activité est centrée sur la première, tandis que la seconde est abordée dans l'activité suivante (2.4). Pour ces deux activités, l'accent géographique principal est mis sur le complexe forêt-zones humides du site Ramsar du Bas Ogooué et les zones forestières à haute valeur de conservation en amont à proximité de Fougamou et du parc national de Waka et dans tout le bassin versant de la rivière Ikobey.

307. Le suivi inclura le débit d'eau, la qualité de l'eau (plusieurs mesures différentes), l'érosion des sols... et le suivi sera effectué à la fois par des systèmes de mesure automatisés et un suivi participatif et collaboratif avec les membres de la communauté et les organisations non gouvernementales environnementales locales.

Activité 2.2.4. Surveillance des contaminants de l'environnement (y compris la détection du mercure) dans la région des lacs

308. Le projet fournira également un renforcement des capacités des gouvernements locaux et provinciaux (services environnementaux) en matière de surveillance environnementale, y compris le suivi des changements dans la contamination par le mercure et ses sources. Cela aura lieu principalement dans le site Ramsar du Bas Ogooué, mais sera également élargi pour inclure d'autres zones considérées comme sensibles à la méthylation du

mercure, car c'est là que cette contamination est susceptible d'être la plus élevée et/ou là où les gens sont susceptibles d'être le plus gravement touchés (en raison des moyens de subsistance dépendant de la pêche). Les poissons presque partout dans le pays et dans une grande partie du bassin du Congo présentent des niveaux élevés de mercure, à des niveaux jugés excessivement malsains, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants.

309. Une évaluation sera faite de la contamination par le mercure en fonction des ressources, mais inclura l'air, les sols, l'eau et le biota, en particulier les poissons consommés par les communautés locales comme indicateurs de contamination aquatique, et les oiseaux comme indicateurs de contamination terrestre dans le paysage du projet. Le renforcement des capacités sera effectué pour le personnel du gouvernement dans ces évaluations et suivis. Sur la base des résultats du projet, le rapport national de référence sur le mercure sera révisé davantage, le cas échéant.

310. Liée à l'extraction artisanale de l'or (voir ci-dessus), cette activité abordera également la surveillance du mercure dans l'environnement et chez les personnes sur la base des niveaux élevés supposés de contamination par les mineurs artisanaux illégaux présents dans la région de Ndjolé-Waka.

311. Le projet assurera la participation communautaire des femmes et des hommes au programme de surveillance des contaminants de l'environnement dans la région des lacs. Cela générera non seulement des données et des informations crédibles, mais renforcera également la confiance et aidera à résoudre ou à éviter les problèmes/conflits entourant les impacts perçus ou réels sur l'eau (par exemple, niveau élevé de mercure dans l'eau et les poissons).

Note : En vigueur le 24 juin 2021, le Gabon est membre à part entière de la Convention de Minamata sur le mercure¹³⁴ dans le cadre de laquelle le pays cherche désormais à établir et/ou à renforcer les cadres normatifs et réglementaires sur la qualité de l'eau, à renforcer les capacités techniques et institutionnelles et à développer une Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Activité 2.2.5. Évaluation de l'étendue des tourbières dans le Site Ramsar du Bas Ogooué et dans la province de l'Ogooué Maritime

312. Partout dans le bassin du Congo se trouve une « vaste étendue de tourbières tropicales... qui abrite 30 milliards de tonnes métriques de carbone... l'équivalent de 3 ans du total mondial des émissions de combustibles fossiles, ou 20 ans d'émissions de gaz à effet de serre des États-Unis ». ¹³⁵Autrement dit, bien que la superficie connue de tourbières « ne couvre que 4 % de l'ensemble du bassin du Congo, [cette zone] stocke la même quantité de carbone sous le sol que celle stockée au-dessus du sol dans les arbres couvrant les 96 % restants » au Congo. Bassin. ¹³⁶De plus, en tant qu'habitats uniques, ils abritent de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes et menacées et peuvent également servir de couloirs de migration pour les oiseaux et autres animaux, ainsi que purifier l'eau, retenir les sédiments et réguler les inondations.¹³⁷

313. Les zones de tourbières connues susmentionnées se trouvent dans une dépression du bassin central du Congo. ¹³⁸Ce qui n'est pas bien connu, c'est l'étendue des tourbières au Gabon, bien que des preuves anecdotiques (rapportées par le MEF) suggèrent que les tourbières pourraient être réparties sur des zones importantes dans ce

¹³⁴ *Convention de Minamata sur le mercure*, <http://www.mercuryconvention.org/>

¹³⁵ *Le bassin du Congo est essentiel à la santé de notre planète*, <https://www.globalpeatlands.org/the-congo-basin-is-critical-to-the-health-of-our-planet/>

¹³⁶ *La plus grande tourbière tropicale du monde se trouve dans le bassin du Congo*, <https://www.theguardian.com/environment/2017/jan/11/worlds-largest-peatland-vast-carbon-storage-capacity-found-congo>

¹³⁷ *Les tourbières du monde entier s'assèchent, menaçant de libérer 860 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année, et le compromis des émissions de CO2 et de CH4 de tourbières mondiales sous rabattement de la nappe phréatique*, [https://theconversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-keeping-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438](https://www.conversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-keeping-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438), <https://www.nature.com/articles/s41558-021-01059-w>

¹³⁸ *Âge, étendue et stockage de carbone du complexe de tourbières du bassin central du Congo*, <https://www.nature.com/articles/nature21048>

pays, principalement dans la région du delta du Bas Ogooué, dont une grande partie est englobée dans le site Ramsar, du même nom et inclus dans le paysage du projet FEM-7.

314. L'étendue des tourbières sera évaluée dans le projet à la fois dans le site Ramsar du Bas Ogooué et s'étendant à travers la province de l'Ogooué maritime dans les habitats forestiers et humides forestiers (potentiels) appropriés, ainsi que l'estimation des stocks totaux de carbone. Pris ensemble, les stocks de carbone souterrains (tourbières) et aériens (forêts) fournissent collectivement une représentation plus précise de la valeur de l'écosystème - par opposition aux seules estimations de la biomasse aérienne. Cette importante évaluation de l'étendue des tourbières au Gabon (en mettant l'accent sur les zones à fort potentiel) sera réalisée grâce à des expéditions sur le terrain ainsi qu'à l'utilisation de la télédétection.

315. L'activité doit être supervisée par un spécialiste international des approches d'inventaire des tourbières, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires de recherche nationaux et les services environnementaux gouvernementaux concernés au Gabon.

Résultat 2.3. Biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive de la forêt (ne devrait pas commencer avant que l'ESSAI-PGES soit achevée)

316. Outre la surveillance de l'environnement assurée par les services gouvernementaux, la surveillance de la faune et de la flore et d'autres éléments de la biodiversité peut également être (et est souvent) assurée par les communautés locales. Cette bio surveillance peut être effectuée "pour" les services gouvernementaux officiels ou être une entreprise endogène (initiée localement). Dans un cas comme dans l'autre, la bio surveillance communautaire présente l'avantage supplémentaire de s'appuyer sur les compétences et les connaissances des populations locales en matière de géographie, d'habitats et d'écosystèmes locaux, ainsi que de comportements, de schémas et de signes de la faune sauvage.

317. Ce résultat du projet de surveillance centré sur la communauté complète le précédent, apportant au projet un ensemble complet de surveillance environnementale - qui constitue collectivement un élément essentiel pour atteindre une conservation durable du paysage forestier.

318. Les approches de bio surveillance communautaire peuvent être particulièrement pertinentes dans ce projet à proximité des zones protégées formelles dans le paysage du projet. Quatre zones protégées (deux parcs nationaux et deux sites Ramsar) sont incluses, cependant le PN des Monts Birougou et le site Ramsar du même nom se chevauchent et sont donc considérés ensemble. Voir le tableau 10, ci-dessous.

Tableau 10. Zones protégées ciblées dans le paysage du projet

Nom de la zone protégée	Superficie (ha)	Plan de gestion?	Les CCGL?	Principaux bénéficiaires directs
Parc national de Waka	106,938	Oui	Oui	Communautés locales, associations, y compris les femmes et les hommes
Parc national des Monts Birougou	69,021	Oui	Oui	Idem.
Site Ramsar du Bas Ogooué	1,425,793	Oui	Oui	Idem.
Site Ramsar des Monts Birougou	536,800	Oui	Oui	Idem.

319. Trois aspects du suivi communautaire et de la documentation/valorisation des connaissances écologiques traditionnelles sont prioritaires dans le projet, comme indiqué ci-dessous

320. Three aspects of community monitoring and documenting/leveraging traditional ecological knowledge are prioritized in the project, as outlined below :

Activité 2.3.1. Bio surveillance communautaire de la faune et de la flore dans les zones protégées et conservées

321. " La bio surveillance des changements est au cœur de la conservation, de la gestion et de la restauration des écosystèmes... Dans sa forme la plus simple, [la bio surveillance] consiste à enregistrer la diversité et l'abondance des espèces dans différents lieux et à différents moments, en utilisant une gamme de techniques de recensement écologique et d'identification taxonomique... ".¹³⁹139 Lorsqu'elle est entreprise par les membres de la communauté, de nombreux bénéfices directs et indirects en découlent souvent ; comme cela a déjà été reconnu dans les parcs nationaux du Gabon avec la mise en place des mécanismes de cogestion de la CCGL - pour lesquels l'ANPN a également demandé un soutien.

322. Cette activité vise spécifiquement à tirer parti de la nécessité reconnue d'un suivi complet et systématique comme une occasion d'impliquer davantage les communautés locales en tant que partenaires et, par ce biais, de faire progresser le développement d'une gouvernance plus inclusive et la participation à la prise de décision, tout en répondant au besoin reconnu d'informations actualisées sur l'état et les tendances des conditions du paysage forestier, y compris les populations de faune.

323. La biosurveillance traditionnelle effectuée par les services gouvernementaux en tandem avec la participation locale (et donc avec une appréciation et une intégration des connaissances écologiques locales/traditionnelles) peut fournir une solution largement gagnante du point de vue de l'autonomisation, des économies locales basées sur la connaissance, des ressources humaines disponibles et des partenariats.

324. La biosurveillance communautaire dans ce projet vise à fournir de tels avantages et se déroulera de deux manières : (i) en répondant aux besoins des AP en matière de soutien local pour la surveillance de la faune, avec l'emploi à temps partiel de femmes et d'hommes de la communauté comme pisteurs et gardiens, et (ii) dans le cadre d'initiatives plus endogènes des communautés locales, par exemple dans l'exploitation de leurs propres forêts ou territoires de vie communautaires.

325. Là où les AP existent déjà (y compris les sites Ramsar et les PN), les autorités de gestion des AP seront encouragées par le projet à renforcer les collaborations avec les communautés, y compris, mais sans s'y limiter, le suivi de la faune et des autres éléments de la biodiversité et des écosystèmes forestiers. Le suivi est également nécessaire en ce qui concerne les moyens de subsistance et les ressources naturelles associées, par exemple les PFNL dans les forêts communautaires et la pêche dans les complexes forêt-zone humide et le long des rivières comme l'ikobey. Dans d'autres cas, le suivi de la faune et des ressources naturelles est nécessaire à des fins communautaires internes (plutôt que pour les AP), par exemple pour la bonne gestion des forêts communautaires - dans lesquelles les plans d'utilisation des ressources naturelles doivent être manifestement durables, c'est-à-dire que les ressources ciblées ne doivent pas montrer de déclin notable et la faune ne doit pas montrer de perturbations négatives dues aux perturbations.

326. Il peut être utile de former les membres de la communauté, hommes et femmes, les OSC et le personnel des PN à l'utilisation de nouveaux outils et approches, par exemple l'utilisation d'outils de collecte de données numériques, de pièges à caméra, de drones, de RS, y compris l'imagerie par satellite, d'outils de cartographie, etc.¹⁴⁰ Un exemple est l'utilisation de smartphones pour la collecte de données avec le logiciel Sapelli, qui peut être facilement conçu/programmé par les membres de la communauté pour répondre à leurs propres besoins de

¹³⁹ *Biomonitoring pour le 21ème siècle : Intégration de la séquence de nouvelle génération*, <https://doi.org/10.1016/bs.aecr.2017.12.001>

¹⁴⁰ Adaptez les approches de Mapping For Rights, <http://www.mappingforrights.org/>, développé par la Rainforest Foundation. " MappingForRights " équipe les gardiens des forêts d'outils simples et peu coûteux pour cartographier, surveiller et protéger leurs terres, et utilise ces informations pour susciter une plus grande responsabilité et transparence dans la planification et la gestion des forêts. En 2016, il a reçu le prix Momentum for Change du Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique, en reconnaissance de son approche innovante et de sa valeur pour la lutte contre le changement climatique."

données perçus/convenus.¹⁴¹ Des efforts seront également déployés pour s'assurer que les femmes et les hommes soient formés de manière appropriée.

327. Le projet fournira les outils et la formation nécessaires pour faciliter la biosurveillance communautaire, en fonction des intérêts des communautés locales ainsi que des zones de conservation prioritaires ciblées par le projet. En outre, le projet développera et approuvera des protocoles standard pour la biosurveillance et les analyses de données communautaires, tant pour les projets menés par les PN que pour les projets IPCL (c'est-à-dire au-delà des frontières des aires protégées ou indépendants des PN, comme les ICCA).

328. Des enquêtes ciblées sur la faune, la cartographie des communautés, y compris les camps de chasse et de pêche, et des ateliers de formation de spécialistes sont des activités autour desquelles se dérouleront des discussions plus larges concernant la reconnaissance et la protection des paysages forestiers d'importance écologique.

Activité 2.3.2. Cartographie de l'utilisation des terres communautaires et mise à l'échelle (réplication) du modèle para-écologique

329. Dans le contexte des processus actuels de planification de l'utilisation des terres au Gabon, la cartographie des terres/ressources communautaires par le biais d'un suivi participatif de l'utilisation des terres (y compris la chasse au gibier) a une valeur significative, car en dehors de l'obtention des droits d'occupation en soi, la reconnaissance de l'utilisation réelle des terres est la meilleure mesure de substitution ; à défaut, les terres considérées comme "inutilisées" par les PAFL pourraient être désignées comme des zones protégées (auxquelles les PICL n'auraient qu'un droit d'accès limité, et tous les mécanismes de conservation communautaires actuels seraient probablement démantelés) ou être mises à disposition pour l'achat ou l'utilisation à long terme pour le développement de produits de base par des sociétés privées (ce qui entraînerait également des limitations supplémentaires pour les communautés locales et une perte probable de la conservation socioculturelle). Par exemple, des territoires de vie *de fait* et/ou des alternatives telles que le développement durable des terres par le biais de forêts communautaires). Cette activité sera menée en étroite coordination avec l'EIES.

330. Une meilleure compréhension des réalités géographiques de l'utilisation des terres par les communautés peut être facilement avancée par des chasseurs villageois soutenus par des paraécologistes, suivant un modèle développé par des chercheurs de l'Université de Duke et de l'IRET et des partenaires locaux, et qui continue à se développer à travers l'Association Nsombou Abalghe-Dzal (NADA), une ONG gabonaise née de cette collaboration.¹⁴² Ce modèle a déjà été testé (cf. preuve de concept¹⁴³) et il devrait maintenant être reproduit dans le paysage du projet dans des zones sélectionnées dans et autour des parcs nationaux et des sites Ramsar. Pour cela, il suffit d'un équipement GPS simple et relativement peu coûteux, utilisé par les chasseurs locaux, qui peut permettre de connaître l'étendue des terres villageoises (grâce à une cartographie solide des zones de chasse de la faune sauvage combinée à une cartographie participative des CET et des sites culturellement pertinents tels que les villages ancestraux) et de les présenter dans les processus de négociation et de planification.

331. Le modèle a été développé de manière plus complète dans le paysage de l'ivindo près de Makokou, avec des paraécologues communautaires qui peuvent servir de formateurs pour des communautés sélectionnées dans le paysage du projet. Le projet FEM7 organisera des ateliers de formation sur ce modèle, avec l'aide du partenaire national du modèle NADA, l'IRET, et fournira l'équipement nécessaire pour les expéditions sur le terrain afin d'étendre l'approche des paraécologues de Makokou dans/à travers le paysage du projet.

¹⁴¹ Se baser sur les approches de Citizen Science de l'UCL Extreme utilisées dans les pays voisins (Cameroun, Congo), qui travaille en partenariat étroit avec les communautés vivant dans les forêts du Bassin du Congo.

¹⁴² Voir <https://nadagabon.org/>; en particulier "Community Mapping of their Forests" sous *Explore Our Data*.

¹⁴³ *Projet communautaire sur la faune (projet Nsombou Abalghe-Dzal)*, <https://www.tropicalccology.us/cwp>

332. Dans ce type de suivi participatif de l'utilisation des terres, les membres féminins et masculins de la communauté étudient activement leur faune et leur utilisation. Cette approche est de plus en plus considérée comme un moyen par lequel les populations locales peuvent s'engager dans la gestion adaptative des ressources naturelles et même la diriger. Comme l'explique une publication actuellement sous presse, "un nouveau programme communautaire de surveillance de la viande de brousse [a été créé] pour combler les lacunes [des connaissances] dans 20 villages du nord-est du Gabon. Des paraécologistes ont effectué un suivi standardisé de la viande de brousse, et des centaines de chasseurs ont effectué des auto suivis par GPS [ce qui a permis de cartographier] les zones de chasse des villages". (extrait de l'article de Froese et Mbélé et al. 2021, à paraître dans le numéro spécial de février 2022 de l'African Journal of Ecology).

333. Dans cet article, un paraécologue est défini comme "un professionnel résident ayant des connaissances locales, qui n'a pas de formation académique formelle mais qui a un emploi à temps plein lié à l'écologie, étayé par une formation approfondie sur place..." (Schmiedel et al. 2016, dans Froese et Mbélé et al. 2021). D'après leur expérience, si les cartes villageoises avec les bassins de chasse issues du travail des paraécologistes sont moins détaillées que celles issues d'autres cartographies participatives sur papier, la couverture offerte par un nombre élevé de chasseurs participants à un coût relativement faible, la cartographie réalisée au fil des saisons et les vastes zones couvertes apportent un grand bénéfice. Cette approche permet également aux communautés locales de créer des cartes qui reflètent plus fidèlement l'utilisation réelle du paysage; la plupart des autres approches sous-estiment considérablement l'utilisation des terres par les villages.

334. NADA a développé une nouvelle méthode combinant l'auto suivi des chasseurs par des para-écologistes et une nouvelle cartographie participative des sites culturellement pertinents tels que les villages ancestraux 140 : cette approche gagnant-gagnant maximise à la fois les détails et l'échelle, et sera utilisée comme nouveau mécanisme dans ce projet pour construire des partenariats entre les aires protégées et les autres utilisateurs des terres, d'une part, et les communautés elles-mêmes, d'autre part. Les méthodes et les outils nécessaires à cette approche continuent d'être développés par les équipes de Duke University et de NADA et leurs partenaires, et sont intégrés dans la stratégie de cartographie participative PNAT de CAFI. Ces approches seront introduites dans le présent projet pour l'aider à atteindre ses objectifs à long terme d'autonomisation et de développement des communautés en même temps que les objectifs de conservation.

Activité 2.3.3. Documenter les connaissances écologiques traditionnelles locales

335. Les connaissances écologiques traditionnelles ont une histoire profonde et une large application, car il s'agit des connaissances cumulatives de nombreuses personnes, transmises au fil des générations, sur l'environnement naturel (espèces, lieux, utilisations et avantages) dans des territoires particuliers. Les connaissances écologiques traditionnelles ou CET sont déjà intégrées dans les deux activités de projet ci-dessus. Dans cette troisième activité sous le résultat 2.3, l'objectif est de capturer encore plus de ces connaissances traditionnelles précieuses - par et pour la communauté locale - et de les réinjecter dans la "pensée systémique" qui est nécessaire pour trouver des solutions durables et promouvoir la conservation des paysages forestiers (cf. dialogues multi-acteurs et interventions du projet); tout en valorisant et en renforçant les détenteurs de connaissances traditionnelles locales dans les paysages forestiers du Gabon.

336. Il existe un risque que certaines connaissances (y compris les connaissances écologiques traditionnelles, CET) et pratiques traditionnelles soient malmenées ou mal gérées par le personnel ou les experts du projet, que ce soit intentionnellement ou non. De telles situations pourraient conduire à de graves griefs et/ou à l'érosion de la confiance entre le projet et les populations locales, compromettant en fin de compte les résultats du projet. Dans le cadre de l'EIES, le Projet identifiera les structures de partage d'informations existantes pour les communautés locales et les partenaires et déterminera la manière la plus appropriée de gérer les informations sensibles, en accord avec la communauté. Le projet mettra en œuvre des pratiques reconnues mondialement pour l'étude sur le terrain et la collecte des connaissances traditionnelles locales. Le projet s'appuiera également sur les travaux actuels de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui vise à protéger les droits de propriété intellectuelle (DPI) des populations locales du monde entier.

337. Soutenu par un expert en anthropologie, le projet collectera les connaissances écologiques traditionnelles des IPLC. Les savoirs écologiques traditionnels seront documentés et diffusés par le biais d'histoires racontées par les IPLC, axées sur les savoirs traditionnels en tant que toile de fond et fondement de l'avenir, notamment par le biais de vidéos participatives, comme le montrent les approches développées et appliquées, par exemple, par l'ONG InsightShare.

338. Lorsque les effets négatifs potentiels sur les connaissances écologiques traditionnelles peuvent être importants, un plan de gestion du patrimoine culturel sera élaboré dans le cadre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) global.

339. "La vidéo participative (VP) est un ensemble de techniques visant à impliquer un groupe ou une communauté dans la conception et la création de leur propre film. L'idée sous-jacente est que la réalisation d'une vidéo est facile et accessible, et qu'elle constitue un excellent moyen de rassembler les gens pour explorer des questions, exprimer des préoccupations ou simplement faire preuve de créativité et raconter des histoires. Ce processus peut être très responsabilisant, car il permet à un groupe ou à une communauté de constater des améliorations et de communiquer ses besoins et ses idées aux décideurs et/ou à d'autres groupes et communautés. En tant que telle, la VP peut être un outil très efficace pour engager et mobiliser les hommes et les femmes en les aidant à mettre en œuvre leurs propres formes de développement durable basées sur les besoins locaux."¹⁴⁴

340. Les expériences acquises dans le cadre du programme "Tracking Change" de l'Université de l'Alberta¹⁴⁵ seront également mises à profit dans le projet, en s'appuyant sur leurs outils et leurs approches ; des liens étroits avec les Premières nations du Canada qui dépendent de l'eau et de la pêche.

341. Les questions fondamentales qui guident les communautés lorsqu'elles adoptent les techniques de vidéo participative pour raconter des histoires seront les suivantes : "Qu'est-ce que la vie ?" et "Qu'est-ce qui est important ?". - Les étapes suivantes dépendront d'elles, c'est-à-dire que la communauté fera avancer les processus de tournage et de production, en fonction de ses propres penchants créatifs, des messages (objectifs) négociés par la communauté et de ses intentions/désirs de changement. Compte tenu de la probabilité que les connaissances des femmes soient différentes de celles des hommes, des efforts seront faits pour concevoir des stratégies permettant de recueillir les deux points de vue.

342. La vidéo participative intègre un large éventail de techniques complémentaires, notamment : L'apprentissage et l'action participatifs (AAP), la visualisation dans les pratiques participatives (VIPP), la pensée conceptuelle (Design Thinking)¹⁴⁶ et bien plus encore.¹⁴⁷

Composante 3 : amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à une économie de la faune sauvage plus diversifiée.

(Coût total : US\$ 12.000.000 ; Subvention FEM demandée : US\$ 2.000.000 ; Cofinancement : 8 500 000 \$US du gouvernement et 1 500 000 \$US de TNC)

¹⁴⁴ <https://insightshare.org/methods/>

¹⁴⁵ *À propos du suivi du changement*, <http://www.trackingchange.ca/about/>

¹⁴⁶ "Le design thinking est un processus non linéaire et itératif que les équipes utilisent pour comprendre les utilisateurs, remettre en question les hypothèses, redéfinir les problèmes et créer des solutions innovantes à prototyper et à tester. Comprenant cinq phases - Emphatiser, Définir, Idée, Prototyper et Tester- il est particulièrement utile pour s'attaquer aux problèmes mal définis ou inconnus." *Qu'est-ce que le design thinking ?* <https://www.interaction-design.org/literature/topics/design-thinking>

¹⁴⁷ Additional resources are available at *InsightShare's Participatory Video resources webpage*, <https://insightshare.org/resources/>

Résultat 3 : Amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à des paysages forestiers communautaires bien gérés et conservés et à d'autres ressources affiliées, et renforcement des entreprises communautaires et des chaînes de valeur.

343. La troisième composante se situe au niveau de la communauté, ou du site. L'objectif principal de cette composante est de renforcer les moyens de subsistance des PICL, en accordant une attention conjointe à la durabilité de l'utilisation des terres et des ressources et en soutenant le développement d'entreprises communautaires pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes grâce à des solutions basées sur la nature pour la génération de revenus.

344. Cette composante s'attaque spécifiquement à l'obstacle 3 : faibles niveaux de développement socio-économique et de moyens de subsistance, soutien inadéquat à la mobilisation communautaire, et opportunités limitées de génération de revenus, ce qui peut souvent conduire à une utilisation non durable et à une surexploitation des ressources naturelles.

345. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du Gabon, le Gabon vert prend en compte sept industries du capital naturel : le bois, les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la pêche et la viande de brousse (faune sauvage). En complément, le cadre conceptuel d'une économie de la faune et de la flore sauvages étend la valeur de la faune et de la flore sauvages, dans leur ensemble, par rapport aux moyens de subsistance des populations et intègre le rôle des écosystèmes pour le climat. Les cinq principaux types d'activités reconnus dans l'économie de la faune sauvage du Gabon sont l'écotourisme, le financement du carbone, les PFNL, l'élevage de la faune sauvage, la chasse et la pêche.¹⁴⁸

346. Le projet se concentrera principalement sur les questions de moyens de subsistance liées aux PFNL et à la pêche en eau douce, ainsi que sur le développement de l'écotourisme communautaire. Dans ces domaines, le projet tiendra également compte des différences pour les femmes et les autres populations vulnérables en termes d'accès aux options de PFNL ainsi que de leurs capacités à contrôler et à accéder aux ressources financières générées. Ces trois éléments de l'économie de la faune sauvage du Gabon sont examinés plus en détail dans les résultats 3.2 et 3.3.

347. Pour leur part, les échanges de carbone sont couverts par des efforts complémentaires (par exemple, l'accord-cadre entre le Gabon et la Norvège, par le biais du CAFE, en vertu duquel le Gabon est désormais le premier pays d'Afrique à avoir reçu des paiements basés sur la performance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts¹⁴⁹), et la chasse et l'élevage de la faune sauvage ne sont pas directement abordés dans ce projet.

348. Comme les opportunités de revenus locaux varient largement à travers le paysage en fonction de nombreux paramètres sociaux et écologiques différents, cette composante du projet introduit, tout d'abord, un résultat qui vise à renforcer les approches plus centrées sur la communauté dans le développement durable, et ensuite, il décrit deux options différentes de moyens de subsistance (PFNL et écotourisme) et comment le projet les soutiendra dans différentes régions et avec différentes communautés d'une manière équitable et inclusive du point de vue du genre.

Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans la conservation et le développement (peut commencer avant l'achèvement de l'ESSAI-PGES)

349. Les activités de ce produit seront menées en étroite coordination avec l'EIES, afin d'éviter toute duplication des efforts.

¹⁴⁸ Voir *Africa Wildlife Economy Research Project*, <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>, et *State of the Wildlife Economy in Africa : How can wildlife economies support conservation ?* <https://storymaps.arcgis.com/stories/393899bb1bc54974a1abd195221edbf7>

¹⁴⁹ Voir *Le Gabon est le premier pays d'Afrique...* <https://bit.ly/3gQMyxb> et <https://www.bbc.com/news/world-africa-57567829>

350. Plusieurs conditions préalables doivent être réunies pour que les projets communautaires réussissent : les femmes et les hommes / les communautés doivent pouvoir s'exprimer et être entendus (par exemple, par le biais de consultations communautaires, d'une cartographie participative), les communautés doivent être organisées de manière adéquate, et chacun doit être bien conscient de ses droits. Les interventions du projet doivent également prendre en compte et accommoder les différentes capacités et les obstacles rencontrés par les différents groupes sociétaux, par exemple les femmes par rapport aux hommes et autres populations vulnérables. En outre, une appréciation des expériences d'autres communautés locales, au Gabon ou ailleurs, peut être utile pour développer des projets et des activités adaptés.

351. L'écoute des voix locales dans ce projet, en particulier en ce qui concerne le développement d'entreprises communautaires et l'amélioration des avantages socio-économiques, sera favorisée par les cinq moyens suivants :

Activité 3.1.1. Consultations communautaires et processus de CLIP

352. Les consultations communautaires et les processus de CLIP seront des procédures standard (intégrées) dans tous les projets. Ainsi, cette activité particulière peut être entreprise soit en tant qu'actions " autonomes " dans les communautés ciblées par le projet, soit pour compléter d'autres activités dans le but d'assurer une plus grande participation et une plus grande voix des hommes et des femmes des communautés afin que ces autres activités puissent être affinées ou réorientées de manière appropriée.

353. Les consultations et autres formes d'engagement communautaire comprennent d'une part la sensibilisation des partenaires locaux aux plans antérieurs d'utilisation des terres, aux droits et responsabilités juridiques, aux possibilités de développement des capacités, etc. et, d'autre part, l'apprentissage des perspectives, des connaissances, des intérêts et de la vision de l'avenir au niveau local. Les processus de consultation doivent également tenir compte du fait que les femmes et les autres populations vulnérables n'ont souvent pas la même capacité ou opportunité d'apporter leur contribution - y compris des considérations telles que les barrières culturelles auxquelles sont confrontées les femmes, le temps disponible en raison de lourdes charges de travail, et le manque de confiance pour exprimer leurs besoins et leurs intérêts.

354. Lorsque les consultations (et la communication, plus généralement) font partie des opérations régulières, les services environnementaux du gouvernement et les PACL peuvent travailler ensemble en tant que partenaires de conservation, plutôt que de se voir en termes plus antagonistes (comme c'est souvent le cas lorsque la majorité de l'interaction est basée sur une "supervision" et un "contrôle de conformité" unidirectionnels).

355. Les représentants des communautés (y compris les coopératives communautaires, les associations, etc.) et les organisations de la société civile affiliées doivent être régulièrement invités à participer aux forums d'information et de prise de décision, avec des ressources suffisantes mises à disposition à cette fin et un calendrier approprié pour rendre cela possible. Dans toutes les réunions, on s'efforcera d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes et de créer des espaces permettant de surmonter certains des obstacles que les femmes et autres populations vulnérables peuvent rencontrer pour exprimer leurs besoins et leurs intérêts.

356. De même, des relations plus étroites avec la communication et l'échange d'informations et de points de vue devraient être encouragées à tous les niveaux et dans toutes les activités, notamment par la participation conjointe de membres de la communauté à des activités pertinentes sur le terrain, par exemple la surveillance de l'environnement, ainsi que des formations et des actions de renforcement des capacités, afin de maximiser les avantages des collaborations entre les services environnementaux du gouvernement et les communautés locales et locales en tant que gardiens de longue date des paysages forestiers.

Activité 3.1.2. Cartographie communautaire des terres/territoires et des ressources naturelles et de leurs utilisations

357. Avant de s'engager dans des projets spécifiques du secteur privé communautaire, il faut d'abord évaluer les contextes fonciers et de ressources naturelles dans lesquels ils doivent s'inscrire. Cela comprendra des

processus de cartographie participative au niveau communautaire (ou, si cela a déjà été fait, une révision de ces cartes communautaires).

358. La cartographie participative facilite la communication et le partage des connaissances, et permet également de s'assurer que des voix multiples sont entendues de la part de différents segments de la population, par exemple les femmes, les jeunes, etc. Cela peut nécessiter l'organisation de sessions de cartographie séparées ainsi que des mesures pour tenir compte des niveaux d'alphabétisation, de la disponibilité à participer, etc.

359. Au Gabon, toutes les ressources naturelles sont la propriété du gouvernement tandis que les communautés locales ont des droits d'utilisation. La Co-crédation de cartes des ressources naturelles vivantes des villages et leur utilisation comme informations de base pour développer des plans de gestion peuvent apporter de multiples avantages, de l'autonomisation et du renforcement du sens du partenariat à la "capture" des connaissances locales et à la reconnaissance de l'étendue des opportunités.

360. Les approches de cartographie participative peuvent également aider à capturer d'importantes valeurs socioculturelles, en particulier par l'utilisation de la cartographie 3D - une approche inclusive qui donne la plus grande voix possible aux communautés locales et les responsabilise. Une expérience de cartographie participative a déjà été menée dans les zones périphériques du parc national de Waka¹⁵⁰ ; les bases et les leçons tirées de ce travail doivent être prises en compte et intégrées au présent projet.

361. Lorsque la cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources a déjà eu lieu, les cartes résultantes serviront au minimum de point de départ pour un dialogue et une planification plus poussés à la lumière des objectifs du projet actuel. Cet examen peut également conduire à une révision/actualisation supplémentaire des cartes par le biais de processus participatifs inclusifs.

362. Le projet facilitera la cartographie participative dans chaque communauté sélectionnée (ainsi que la révision et la mise à jour des cartes produites précédemment), en se concentrant sur les terres communautaires ou les terres auxquelles on a traditionnellement accès, ainsi que sur les ressources naturelles et socioculturelles - les processus devant être menés par les communautés elles-mêmes, même s'ils sont facilités par d'autres (c'est-à-dire les partenaires du projet). La cartographie participative des villages peut également être entreprise en collaboration avec les aires protégées voisines ou qui se chevauchent, comme les parcs nationaux, et soutenue par ces derniers.

363. Les cartes participatives devraient inclure non seulement les zones formelles des villages, mais aussi toutes les ressources et tous les espaces utilisés par les membres de la communauté, y compris les chasseurs, identifiant et reconnaissant ainsi l'espace communautaire dans son sens le plus large et réel. Dans le cadre de ce processus, l'enregistrement des pratiques traditionnelles telles que la chasse, la collecte de nourriture ou de plantes médicinales, etc. devrait également avoir lieu - afin de mieux intégrer toute la diversité des dimensions socioculturelles dans les plans de développement et de conservation.

Activité 3.1.3. Sensibilisation aux droits des communautés locales

364. Le projet contribuera à sensibiliser les communautés aux lois, aux droits et aux responsabilités en la matière, ainsi qu'aux ressources et aux possibilités offertes aux communautés et aux organisations locales (par exemple, les coopératives).

¹⁵⁰ Une relation de coopération a été établie entre le MINAPYGA, WCS Gabon et l'IPACC pour soutenir les efforts des villageois d'Ikobey dans la zone frontalière du parc national de Waka pour enregistrer les associations villageoises. En 2009-10, toutes les parties prenantes, y compris les villageois de la municipalité d'Ikobey, ainsi que WCS Gabon, l'ANPN, Brainforest Gabon et Rainforest Foundation (UK), ont approuvé un cadre pour réaliser une cartographie participative des villages, avec pour principal objectif de renforcer le droit des villageois à s'engager dans la gestion et la prise de décision du parc, ainsi que de mieux répondre aux problèmes d'isolement, de manque d'emploi, de conflits avec les éléphants et de présence de sociétés forestières étrangères. Cet effort a été approuvé par l'Agence des parcs nationaux avec l'engagement du conservateur du parc national de Waka à l'époque.

Activité 3.1.4. Renforcer les capacités organisationnelles des communautés

365. Les capacités organisationnelles au niveau communautaire doivent également être renforcées afin de développer avec succès des solutions basées sur la nature (cf. économie de la faune) pour améliorer les conditions socio-économiques. Un audit des organisations locales et des autres structures communautaires sera réalisé, et ces groupes seront ensuite renforcés par des formations et des interventions de sensibilisation pertinentes.

366. Il convient d'accorder une attention particulière aux compétences en matière de planification et de gestion d'entreprise, de comptabilité financière, de communication et d'établissement de rapports, afin de permettre ou de renforcer le potentiel de développement fructueux de l'entreprise, parallèlement au développement de compétences particulières liées à certains projets d'entreprise spécifiques (voir ci-dessous).

367. Différentes communautés peuvent exiger ou choisir/préférer différentes approches ou formes d'"organisation", allant des structures traditionnelles aux coopératives et associations plus formelles et reconnues. En outre, elles peuvent varier d'une région à l'autre, par exemple dans la zone des lacs de plaine, dans les concessions forestières, à proximité des parcs nationaux, dans les zones forestières reculées, etc.

368. La surveillance des conditions environnementales (par exemple, les ressources forestières, la faune et la flore sauvages, la qualité de l'eau, les sols, etc.) devrait également faire partie des priorités organisationnelles de la communauté, en tant qu'exigence fondamentale du développement durable ; ces éléments peuvent être coordonnés, par exemple avec les autorités des sites Ramsar ou équivalents.

369. Le projet apportera son soutien aux structures organisationnelles établies et émergentes, et encouragera leur création si/où elles ne sont pas encore présentes. Les ateliers et les formations visant à identifier et à répondre aux besoins organisationnels de la communauté, depuis la création de coopératives (par exemple) jusqu'au développement des capacités, seront prioritaires pour le projet dans les communautés cibles.

Activité 3.1.5. Voyages d'étude et apprentissage entre pairs

370. Le projet organisera également des voyages d'étude pour les parties prenantes de la communauté à travers le paysage du projet, afin de sensibiliser la population locale par le biais d'un apprentissage entre pairs sur les activités génératrices de revenus et les besoins et approches de surveillance de l'environnement dans la région - en s'efforçant d'assurer une participation et des avantages égaux pour les femmes et les hommes.

371. Des voyages d'étude seront organisés en relation avec le développement de certains PFNL (tels que la collecte de miel), l'écotourisme et la pêche artisanale, ainsi qu'avec une série de structures organisationnelles communautaires disponibles, telles que les coopératives communautaires et les opérations des forêts communautaires et des ICCA - territoires de vie.

Résultat 3.2. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés (ne devrait pas commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

372. L'utilisation et la conservation communautaires des ressources naturelles dans les paysages forestiers constituent une partie très importante de la zone du projet. Bien qu'elles soient plus petites que les concessions forestières, les forêts communautaires englobent néanmoins collectivement une zone substantielle et offrent un modèle viable de gestion communautaire des ressources qui peut efficacement réunir les objectifs de développement communautaire et de conservation à travers un mécanisme unique. Les ressources naturelles de ces zones gérées par les communautés comprennent à la fois le bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL), ces derniers faisant l'objet de ce document, notamment le miel, les épinars sauvages et la pêche artisanale. La beauté esthétique des paysages forestiers et leur riche biodiversité (faune et flore), les dimensions culturelles, ainsi que les voyages et les aventures nationales et internationales constituent également des ressources qui peuvent être exploitées au profit des communautés en renforçant les chaînes de valeur du tourisme et en développant les capacités des entreprises commerciales gérées par les communautés (voir le résultat 3.3).

373. Comme observé en RD Congo, les bénéficiaires de conservation des forêts communautaires peuvent être très importants ; par exemple, avec un taux de déforestation dans 57 concessions communautaires en 2019 inférieur de 23% à la moyenne nationale de la RDC et de 46% aux concessions forestières.¹⁵¹

374. Au Gabon, au moins 92 forêts communautaires sont connues, représentant 5% du territoire (MINEF, 7 octobre 2020, communication avec l'équipe PPG). Cependant, beaucoup d'entre elles ne sont pas encore indiquées sur les cartes officielles.

375. Au moins 8 forêts communautaires seront spécialement ciblées dans le cadre du projet : une à proximité du lac Oguemoué et 3 autres dans la région du Bas Ogooué, et quatre dans la zone du PN de Fougamou / Waka ; comme indiqué ci-dessous dans le tableau 11.

376. Selon le département gouvernemental responsable des forêts communautaires (en français, la Direction des Forêts Communautaires ou DFCOM), le projet devrait également prendre en compte et soutenir d'autres forêts communautaires qui ne sont peut-être pas encore officiellement enregistrées mais qui sont en cours de développement ; en particulier celles qui sont bien organisées avec des associations locales ou régionales reconnues et qui ont des plans de gestion provisoires simples, dans toutes les provinces.

377. Les activités spécifiques du projet qui soutiendront et renforceront le développement des forêts communautaires dans le paysage du projet sont présentées ci-dessous :

Activité 3.2.1. Soutenir et renforcer les mécanismes communautaires existants pour l'utilisation durable des ressources naturelles

378. Il y a près de dix ans, plusieurs communautés de la région des lacs du site Ramsar du Bas Ogooué ont identifié une priorité absolue : une meilleure gestion de leurs ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Dans ce cas, la ressource en question était les lacs et cours d'eau voisins des communautés et leurs populations de poissons,¹⁵² mais la clé d'une bonne gouvernance et d'une bonne gestion communautaire des ressources naturelles - à savoir des coopératives et associations légitimes dûment établies et dirigées par les communautés - est applicable à toutes les ressources des paysages forestiers de la région.

379. Cette activité vise à renforcer les mécanismes communautaires existants (c'est-à-dire les coopératives et les associations) dont il est prouvé qu'ils contribuent de manière significative à une gestion efficace et réussie des ressources naturelles. En particulier, les structures communautaires de la région du lac Oguemoué - qui englobe huit villages organisés par trois coopératives communautaires, dont une coopérative exclusivement féminine - seront soutenues et renforcées par le projet, notamment parce que ces mêmes communautés étudient actuellement la meilleure façon d'adapter leurs coopératives (ou de les reproduire si nécessaire) afin de développer et de renforcer les terres récemment acquises pour la foresterie communautaire.¹⁵³

¹⁵¹ *Le plan audacieux pour sauver la plus grande forêt d'Afrique*, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

¹⁵² Bien que les pêcheurs locaux aient observé des changements au fil des ans dans la qualité et la quantité des pêches du lac, pendant des années, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les meilleures pratiques de pêche. En 2012, l'organisation OELO a commencé à organiser des réunions de village et des assemblées à l'échelle du lac, visant à créer un programme de pêche durable ; cela a conduit à l'accord "Notre lac, notre avenir" - signé en 2013 par plus de 50 pêcheurs du lac. Une première coopérative de pêche durable en eau douce, Amven, a été enregistrée en 2017. Enfin, après des années de groupes de discussion, d'assemblées et d'ateliers, un premier plan de gestion de la pêche continentale au Gabon a été finalisé et approuvé en 2018.

En 2020, l'initiative ci-dessus avait inspiré l'organisation des pêcheurs de l'Oguemoué en deux coopératives de pêche plus durables : Efulatchi, et la coopérative de femmes pêcheurs Ewügha-Angome. Entre les trois coopératives de l'Oguemoué, il y a 54 membres au total qui dirigent les meilleures pratiques et organisent la sensibilisation des autres pêcheurs de la région. (Source : <https://oelogabon.org/sustainable-fishing/>)

¹⁵³ Une grande concession forestière privée entoure la plupart des villages, mais son autorisation d'exploitation a récemment été révoquée en raison du non-respect (par l'opérateur étranger) des réglementations socio-environnementales. Actuellement, des discussions sont en cours entre les communautés locales et le gouvernement pour transférer les droits d'accès et d'utilisation de ce grand paysage forestier aux communautés locales, qui seraient exploitées en tant que forêt communautaire.

380. Sur la base des conclusions d'une mission de terrain effectuée en Juin 2021, les formes de soutien suivantes seront fournies aux communautés afin de renforcer les capacités organisationnelles en matière de gestion des ressources :

- Développement des compétences (par exemple, ateliers) pour les hommes et les femmes de la communauté, les ménages et les organisations locales de la société civile, y compris les coopératives communautaires et les associations commerciales axées sur les moyens de subsistance.
- Suivi des ressources (PFNL) par les coopératives locales, en coordination et en collaboration avec les services environnementaux gouvernementaux tels que les autorités des sites Ramsar qui chevauchent les forêts ciblées.
- Contrôle de la conformité au zonage régional et aux autres dispositions du plan de gestion.
- Renforcer les chaînes de valeur des PFNL - notamment en créant et/ou en renforçant les liens de soutien entre les PACL et le secteur privé et le marché (directement et par le biais d'opérateurs/partenaires intermédiaires).

381. Ces actions/interventions doivent être entreprises de manière à être étroitement coordonnées et soutenues par tous les acteurs locaux pertinents, y compris les communautés elles-mêmes et les organisations communautaires locales (par exemple OELO), les organisations internationales (par exemple TNC), les autorités des sites Ramsar et les services gouvernementaux actifs pertinents.

Activité 3.2.2. Mettre à l'échelle (répliquer) les mécanismes communautaires, par exemple les coopératives, dans nouvelles zones géographiques.

382. Cette activité s'appuie sur des mécanismes sociaux, tels que les coopératives villageoises déjà présentes dans la région cible, qui se concentrent sur l'engagement de la communauté vis-à-vis des ressources naturelles dans les paysages forestiers. Elle cherche à reproduire ces mécanismes et, si nécessaire, à les adapter et à les renforcer afin de soutenir les opportunités de moyens de subsistance qui apparaissent dans le secteur de la foresterie communautaire.

383. Le projet encouragera, facilitera et soutiendra la reproduction (ou la mise à l'échelle) des coopératives villageoises dans 2 ou 3 autres sous-districts du site Ramsar du Bas Ogooué (c'est-à-dire des lacs supplémentaires et leurs villages environnants¹⁵⁴) afin de créer de nouvelles coopératives villageoises qui permettront l'utilisation durable et la conservation des paysages forestiers et de leurs abondantes ressources en PFNL tout en apportant des avantages socio-économiques aux PACL de la zone du projet.

384. Au minimum, le projet soutiendra la reproduction du modèle de ressources naturelles communautaires de l'Oguémoué - en particulier les coopératives villageoises et les associations axées sur les moyens de subsistance - sur le lac Azingo (les communautés locales de cette région comprennent Elong Eko, Nsong Abang, Isaac Mengueme et Mende Zembani) et le lac Nkovie (Belle Etoile, Mefeu, Idéa, Ibey, Yaniboure, Mbile Nzok, Las Vegas, Ename, Nsong Bitome). Plus particulièrement, dans chaque nouvel emplacement, on explorera les possibilités offertes par de nouvelles entreprises de foresterie communautaire (semblables à ce qui est actuellement entrepris avec les communautés locales autour du lac Oguémoué) en créant et en renforçant les coopératives et en offrant des possibilités de développement des compétences.

385. Les actions spécifiques comprendront (comme ci-dessus) :

- Développement des compétences (par exemple, ateliers) pour les hommes et les femmes de la communauté, les ménages et les organisations locales de la société civile, y compris les coopératives communautaires et les associations commerciales axées sur les moyens de subsistance.

¹⁵⁴ Sur la base des conclusions et des demandes/recommandations découlant de la mission sur le terrain en Juin 2021.

- Suivi des ressources (PFNL) par les coopératives locales, en coordination et en collaboration avec les services environnementaux gouvernementaux tels que les autorités des sites Ramsar qui chevauchent les forêts ciblées.
- Contrôle de la conformité au zonage régional et aux autres dispositions du plan de gestion.
- Renforcer les chaînes de valeur des PFNL - notamment en créant et/ou en renforçant les liens de soutien entre les PAEL et le secteur privé et le marché (directement et par le biais d'opérateurs/partenaires intermédiaires).

386. Dans la mesure où les coopératives et les associations sont jugées favorables aux moyens de subsistance locaux avec les PAEL ailleurs dans le paysage du projet (par exemple, avec les communautés à la périphérie du parc national de Waka ou dans le bassin versant inférieur de la Nyanga), les expériences acquises dans la "région des lacs" du Bas Ogooué peuvent également être transférées - soit par des échanges d'apprentissage entre pairs et des opportunités de formation/sensibilisation, soit plus directement par des interventions sur le terrain.

Activité 3.2.3. Identifier où les forêts communautaires peuvent se chevaucher avec les ICCA - territoires de vie

387. Dans toutes les situations où les "forêts communautaires" peuvent se chevaucher avec les ICCA-territoires de vie (comme indiqué précédemment), le projet sensibilisera au concept d'ICCA ou de "territoires de vie", et si l'accueil est positif, le projet pourra également organiser des ateliers plus approfondis, présentant des outils utiles pour renforcer les ICCA. Cette activité aidera donc à identifier où et comment les forêts communautaires se chevauchent (ou convergent) avec les ICCA, et par ce processus vise à maximiser les avantages globaux des ICCA pour le développement local et la conservation des paysages forestiers.

388. Bien qu'il n'y ait pas d'informations claires ou définitives sur les territoires de vie au Gabon à ce jour, au-delà de la communauté de Massaha mentionnée ci-dessus, sur la base des principales caractéristiques définissant les ICCA, il est très probable qu'ils soient largement présents, voire omniprésents, juste sous-estimés ou simplement non reconnus malgré leur existence de facto.

389. En plus de l'approche au cas par cas concernant les forêts communautaires, un atelier régional sur les ICCA sera également organisé, centré sur le paysage du projet, en se basant sur l'examen préliminaire des ICCA développé dans l'activité 2.1.4. Ce document servira de point de départ à une réunion multipartite avec les communautés locales, les OSC, des chercheurs sélectionnés et d'autres parties concernées ; l'atelier qui s'ensuivra sera facilité par le Consortium ICCA ou un autre réseau similaire. Étant donné le rôle important et différencié joué par les femmes dans le domaine de la foresterie communautaire, des efforts seront faits pour s'assurer que les femmes puissent participer équitablement et exprimer leurs besoins et leurs préoccupations.

390. Des conseils pratiques révisés sont disponibles "pour les peuples et communautés locales qui souhaitent réfléchir à leur propre situation et identifier leurs besoins et priorités - [soit] en tant que communauté unique ou en association avec d'autres - pour renforcer leurs territoires de vie selon leurs propres termes". Des directives utiles sont proposées par le Consortium ICCA, élaborées avec le soutien du Programme de petites subventions (PPS) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Les lignes directrices poursuivent : "Si, grâce à ce processus [de réflexion], elles identifient une initiative spécifique comme une priorité, elles disposeront d'une base solide pour concevoir une proposition ou une demande de soutien externe [dans le cadre de leur] stratégie et de leurs plans autodéterminés plus larges... [Reconnaissant] l'immense diversité culturelle des communautés du monde entier et la diversité des contextes dans lesquels elles vivent... [les] conseils ne sont pas prescriptifs. Il propose plutôt des questions, des idées, des ressources, des outils et des exemples de ce que d'autres communautés ont fait au moyen de brèves descriptions, de photos et de vidéos..."¹⁵⁵

¹⁵⁵ Renforcer votre territoire de vie - nouveaux conseils aux communautés pour conserver les territoires et les moyens de subsistance , <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2021/02/28/launch-new-guidance-communities-strengthen-territories-of-life/>

391. Dans tous les cas, il faut veiller à travailler de manière inclusive, c'est-à-dire en incluant les femmes, les jeunes et les populations vulnérables, dans le Co-développement des plans de gestion durable des forêts communautaires et autres plans par zone. Cela s'applique également au développement de toutes les options commerciales tout au long de cette composante.

Activité 3.2.4. Délimiter les forêts communautaires existantes et potentielles de manière participative

392. Toutes les forêts utilisées par les communautés locales ne sont pas officiellement reconnues ou enregistrées, et leur portée géographique n'est pas toujours clairement connue des parties prenantes locales. Cette activité vise donc à remédier à cette situation médiocre, en s'appuyant sur l'activité 2.1.3 pour apporter plus de clarté au niveau du site parmi les communautés/locaux où les forêts communautaires sont présentes. Cependant, comme cette activité (démarcation des forêts communautaires) peut potentiellement entraîner un déplacement socio-économique, le projet développera un plan d'action sur les moyens de subsistance (PAMS) pour décrire les procédures et les actions qui seront entreprises pour s'assurer que la capacité, les niveaux de production, et les niveaux de vie de ces personnes économiquement déplacées sont améliorés ou au moins restaurés, et que les personnes déplacées sont compensées de manière adéquate.

393. Le projet délimitera les forêts communautaires actuellement reconnues dans le paysage du projet et donnera également un aperçu général des emplacements et de l'étendue de celles qui sont souhaitées ou en cours de développement, contribuant ainsi à maximiser l'impact des forêts communautaires en tant qu'approche de gestion communautaire dans la région. Toutes les consultations avec l'PICL dans ce processus suivront l'approche du CLIP.

Tableau 11. Forêts communautaires ciblées par le projet

	Nom de la forêt	Zone (ha)	Plan de gestion	Principales utilisations	Surveillance	Partenaires	Bénéficiaires
Site Ramsar du Bas Ogooué (Moyen Ogooué)	OvengNkol (Abanga Bigné)	4,042	Plans simples de gestion forestière, plans de développement local	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Pêche - Chasse - PFNL - Bétail - Bois 	Suivi avec le service forestier du gouvernement, le conseil privé	Partenariats avec les agriculteurs (qui ont cofinancé la création des forêts)	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales - Villages voisins - Le pays dans son ensemble - Femmes autonomes - L'emploi des jeunes
	Île Abanga (Abanga Bigné)	5,000					
	Ecouazeno / Evaro (Ogooué et Lacs)	6,000					
	Eguemazango / Enyonga (Ogooué et Lacs)	13,631					
À proximité du PN de Waka (Province)	Diambuga Mangou / Mamiengue (Tsamba Magotsi)	4,938	Plans simples de gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Pêche (limité) - Chasse 	Suivi avec le service forestier du gouvernement, le conseil	Partenariats avec les fermiers	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales - Villages voisins - le pays dans son ensemble

e de la Ngounie)	Pessu / Oyenano (Tsamba Magotsi)	2,597	ère, plans de développement local	- PFNL - Bétail - Bois	privé		- Femmes autonomes - L'emploi des jeunes
	Tokano / Kouagna-Ndougou (Tsamba Magotsi)	9,042					
	Nzemba (Tsamba Magotsi)	2,606					
	Surface total:	47,856					

Activité 3.2.5. Développer et renforcer les plans de gestion des forêts communautaires conformes au SES

394. Dans les forêts communautaires sélectionnées, le projet renforcera les forêts, leur gestion et leur conservation, par exemple par le renforcement des capacités dans les compétences qui sont spécifiquement demandées par les PACL et par d'autres pratiques de gouvernance et de gestion connexes.

395. Ce dernier sera entrepris principalement dans le contexte de l'examen et de la révision/du renforcement des plans de gestion des forêts communautaires, y compris les plans de suivi participatif et d'analyse participative des données sur la flore et la faune dans les forêts communautaires afin d'informer la gestion adaptative, en assurant leur présence et leur intégrité continues.

396. La surveillance de l'environnement et le développement des compétences sont également fondamentaux pour le développement réussi d'entreprises (non ligneuses) basées sur la forêt communautaire - voir le développement des PFNL, ci-dessous.

397. Des efforts seront déployés pour garantir une participation équitable des femmes et des hommes au processus global, notamment en tenant compte des différents besoins en termes de renforcement des capacités.

Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers

398. De multiples options sont disponibles pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes locaux grâce aux forêts communautaires, y compris le développement (c'est-à-dire la collecte, la commercialisation, la vente, etc.) des PFNL ainsi que l'agroforesterie, le tourisme et la participation à la surveillance de l'environnement.

399. Le projet travaillera avec plusieurs chaînes de valeur, en fonction des ressources disponibles dans une forêt communautaire et des intérêts et capacités locaux. Pour améliorer les rendements à différents stades des chaînes de valeur des produits, le projet se concentrera sur trois niveaux : s'assurer que toutes les compétences nécessaires sont en place (avec des ateliers de formation, des stages, l'apprentissage entre pairs), la mobilisation et l'organisation de la communauté (coopératives ; voir également l'activité 3.1.4), et l'introduction et la négociation d'accords avec les marchés finaux par le biais de partenaires commerciaux locaux et nationaux.

400. Les femmes, en particulier, n'ont souvent pas accès aux informations sur le marché et sont confrontées à de faibles niveaux d'éducation et à des taux élevés d'analphabétisme, ce qui rend difficile leur compréhension des informations qui pourraient les aider à comprendre comment commercialiser au mieux leurs produits. Les femmes ont également peu de possibilités d'accroître leur contrôle sur le processus de production et les bénéfices qu'elles en retirent en s'organisant en groupes de producteurs ou de commercialisation, à moins qu'elles ne puissent

accéder aux informations et aux ressources technologiques et économiques. Des efforts seront donc déployés pour identifier et surmonter les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour tirer profit du processus de la chaîne de valeur.

Activité 3.2.6. Renforcer les chaînes de valeur communautaires des PFNL dans les paysages forestiers

401. De multiples options sont disponibles pour améliorer les moyens de subsistance des femmes et des hommes locaux grâce aux forêts communautaires, y compris le développement (c'est-à-dire la collecte, la commercialisation, la vente, etc.) des PFNL ainsi que l'agroforesterie, le tourisme et la participation à la surveillance de l'environnement.

402. Le projet travaillera avec plusieurs chaînes de valeur, en fonction des ressources disponibles dans une forêt communautaire, des intérêts et des capacités locaux. Pour améliorer les rendements à différents stades des chaînes de valeur des produits, le projet se concentrera sur trois niveaux : s'assurer que toutes les compétences nécessaires sont en place (avec des ateliers de formation, des apprentissages, l'apprentissage entre pairs), la mobilisation et l'organisation de la communauté (coopératives ; voir également l'activité 3.1.4), et l'introduction et la négociation d'accords avec les marchés finaux par le biais de partenaires commerciaux locaux et nationaux.

403. Les femmes, en particulier, n'ont souvent pas accès aux informations sur le marché et sont confrontées à de faibles niveaux d'éducation et à des taux élevés d'analphabétisme, ce qui rend difficile leur compréhension des informations qui pourraient les aider à comprendre comment commercialiser au mieux leurs produits. Les femmes ont également peu de possibilités d'accroître leur contrôle sur le processus de production et les bénéfices qu'elles en retirent en s'organisant en groupes de producteurs ou de commercialisation, à moins qu'elles ne puissent accéder aux informations et aux ressources technologiques et économiques. Des efforts seront donc faits pour identifier et surmonter les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour tirer des bénéfices du processus de la chaîne de valeur.

404. Plus de détails sont fournis ci-dessous concernant trois chaînes de valeur représentatives que le projet peut soutenir dans le paysage - bien que chaque communauté doive décider collectivement des produits prioritaires et des formes d'engagement avec le projet. Toutes trois relèvent de l'économie de la faune et de la flore que le Gabon cherche à privilégier.

Produits forestiers non ligneux (PFNL) : le miel

405. Le miel et les autres produits dérivés de l'apiculture moderne ont un énorme potentiel pour être développés comme un nouveau secteur durable dans les forêts communautaires. L'apiculture moderne est une activité à faible impact environnemental, contrairement à la collecte d'essaims sauvages sur les troncs d'arbres qui, comme cela se pratique au Gabon, implique l'abattage des arbres et l'utilisation du feu. L'apiculture nécessite peu d'investissement mais peut fournir des revenus substantiels et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales qui dépendent des produits forestiers pour leur subsistance. L'apiculture nécessite une activité physique limitée, qui peut être gérée parallèlement à d'autres activités. Elle est accessible aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées.

406. Le Gabon dispose d'un capital naturel propice au développement de l'apiculture. En raison notamment de l'existence de souches d'abeilles sauvages aptes à être domestiquées, d'une pluviométrie appropriée, de l'absence de pollution et de l'utilisation intensive de produits phytosanitaires en milieu rural, la région est propice à la production de miel " bio ", apprécié des marchés locaux et internationaux. La présence des abeilles favorise également la pollinisation et améliore les rendements des plantes potagères et des arbres fruitiers. L'apiculture peut ainsi soutenir l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des populations rurales, un objectif poursuivi par le gouvernement gabonais et qui contribue à la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent dans sa vision de développement durable inclusif.

407. Les activités suivantes seraient incluses dans ce développement de la chaîne de valeur :

- Formation sur les différentes techniques apicoles
- Application d'une approche de recherche participative et d'action communautaire pour mieux caractériser et domestiquer les souches d'abeilles sauvages
- Formation sur la fabrication des intrants de base (par exemple, les ruches)
- Construction d'un centre de démonstration basé dans les villages, pour faciliter le transfert de connaissances/expertise
- Formation sur les techniques de transformation des produits de l'abeille (cire, propolis, pollen, venin d'abeille, gelée royale, etc.)
- Fourniture de manuels ou de fiches d'information sur les techniques apicoles
- Mise à disposition d'une gamme d'expertise spécialisée dans l'apiculture moderne
- Soutien aux apprenants par la fourniture d'équipements apicoles
- Soutenir les bénéficiaires avec des outils et des approches pour le suivi technique de la production apicole et la valorisation des produits apicoles.

408. En plus de ce qui précède, un soutien dans les domaines des relations commerciales, du transport et des normes sera fourni. Ce soutien global au développement des PFNL contribuera à réduire la pauvreté dans les zones rurales et aidera à la gestion durable des ressources, par exemple par la production et la commercialisation du miel en tant qu'agriculture durable, inclusive et responsable. Un soutien supplémentaire devrait également être fourni pour promouvoir les produits ruraux tels que le miel sur divers marchés, en mettant en relation les producteurs et les transformateurs avec les marques commerciales de miel (par exemple, les petits pots de l'Ogooué), les détaillants et les supermarchés.

409. Pour réussir, un renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des apiculteurs doit avoir lieu. Les formes communautaires de gouvernance conjointe (par exemple, les coopératives) peuvent également être d'une grande aide, ce qui laisse entrevoir le potentiel du développement d'unités communautaires pilotes de production de miel.

410. Pour aider au développement de l'apiculture communautaire, le projet s'appuiera sur l'expérience d'autres projets et organisations, comme l'ONG Program qui fait progresser depuis 2017 l'apiculture dans le village de Dousala (près du parc national de Moukalaba Doudou) avec le soutien de l'ambassade de France et de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne. Ce groupe a installé 100 ruches à Doussala et dans d'autres villages voisins pour la production de miel, de cire, de pollen et de gelée royale locale. La collecte et la transformation des PFNL sont développées par l'ONG avec les IPLC et leurs partenaires collectifs ; dont l'IRET, qui a collaboré pendant 2 ans avec l'ONG sur la recherche d'activités génératrices de revenus dans la région de Doussala. D'autres entreprises locales qui vendent du miel "Made in Gabon" et qui pourraient soutenir les entreprises apicoles communautaires comprennent le Groupe Cécagadis, Prix Import, Mbolo et Sotrader ; tous sont des partenaires potentiels qui pourraient soutenir la mise en œuvre. En outre, la Chambre de commerce et les ministères gabonais du commerce et des petites et moyennes entreprises organisent des foires, des expositions et des marchés artisanaux.

Produit forestier non ligneux (PNFL) : épinard sauvage (ou gnetum africanum).

411. Le gnetum africanum est une plante de la forêt tropicale du bassin du Congo. La plante est également connue sous le nom de nkumu au Gabon et d'okok et eru dans la gastronomie camerounaise. Les femmes jouent un rôle majeur dans l'économie du gnetum, de la forêt à la table. Le gnetum est un légume-feuille naturel, non cultivé mais récolté directement dans la forêt. L'appellation "De la forêt à la table" peut être développée à des fins de marketing, à l'instar du marketing du "commerce équitable". Les femmes collectent la plante soit pour nourrir leur famille, soit pour la vendre et obtenir ainsi un revenu supplémentaire. Bien qu'il s'agisse généralement d'une activité non déclarée, elle est très importante dans les économies locales et familiales. Le Nkumu a des valeurs nutritionnelles et médicinales/thérapeutiques.

412. Au Gabon, le Nkumu est marqué ethniquement : seuls une vingtaine de groupes ethniques le consomment (sur les 56 existants), dont les Obamba et les Batéké dans le sud-ouest du pays, et ceux qui le consomment le font en grande quantité. Au niveau international, certains rapports indiquent que le Nigeria importe de grandes quantités de gnetum, d'abord du Cameroun, puis de la République centrafricaine et du Gabon ; à son tour, le

Nigeria exporte le produit en Europe et aux États-Unis pour répondre à la demande des communautés africaines installées dans ces pays.

413. Les activités suivantes seront incluses :

- Encourager les récoltants des villes ou des villages à pratiquer des méthodes de récolte durables.
- Encourager la domestication et la culture locale du Nkumu
- Développer des pépinières communautaires pour la multiplication et former à la maîtrise des méthodes de reproduction.
- Développer et adopter des réglementations sur la collecte et la vente, afin de garantir une utilisation durable de la ressource.
- Diffuser des informations sur les méthodes de récolte durable (en s'appuyant sur les réseaux communautaires locaux).
- Former aux techniques de transformation à valeur ajoutée du Nkumu (par exemple, en tant que produits cosmétiques naturels et médicaments).
- Mettre en relation les producteurs, les transformateurs et les marques commerciales de produits naturels, les détaillants et les supermarchés.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation de la communauté pour encourager l'application de ces connaissances.

414. Plusieurs organisations et instituts de recherche différents sont engagés dans le développement/le renforcement des PFNL pour le développement socio-économique local, y compris l'IRET et d'autres groupes de recherche du CENESTA ainsi que des groupes de conservation et des universités nationales et internationales ; ces groupes et leurs partenaires commerciaux (lorsqu'ils seront présents) seront activement engagés par le projet pour développer cette composante entrepreneuriale/ commerciale du projet.

Produit Forestier non-ligneux (PFNL): La pêche artisanale et ses produits dérivés

415. Compte tenu du chevauchement substantiel des systèmes de forêts et de zones humides dans la vaste région du Bas-Ogooué et de la dépendance importante de nombreuses communautés locales à l'égard de la pêche intérieure, même dans le contexte de la nature par ailleurs essentiellement forestière des paysages, cette option de subsistance et ses chaînes de valeur associées sont également soutenues dans le projet. Alors que d'autres moyens de subsistance seront également soutenus pour diversifier les options économiques, pour réduire les dépendances et les vulnérabilités et pour augmenter la résilience socio-écologique des communautés (voir les autres PFNL soulignés ci-dessus ainsi que le soutien du projet pour l'écotourisme communautaire dans le résultat 3. 3), étant donné la présence répandue de nombreux ruisseaux, rivières et plans d'eau dans la région fortement boisée, remplissant une double fonction de transport et de source de nourriture, un certain niveau d'engagement avec la pêche artisanale est également nécessaire - ici inclus comme produit forestier non ligneux, c'est-à-dire une ressource faunique importante fournissant la subsistance des ménages (nourriture) ainsi qu'un revenu monétaire.

416. Il est à noter cependant qu'aucune communauté ne dépend exclusivement d'une seule ressource naturelle ou d'un seul moyen de subsistance, et qu'une communauté donnée peut donc s'engager simultanément dans plusieurs options différentes - et les activités de renforcement organisationnel du projet dans toute communauté (voir le résultat 3.1, ainsi que les deux premières activités de ce résultat 3.2) exploreront toujours une gamme d'options. Cette exploration prendra également en compte les différences en termes d'options de moyens de subsistance pour les femmes et les hommes.

417. Comme pour les autres PFNL mis en avant, les capacités communautaires et les chaînes de valeur liées à la pêche artisanale seront renforcées de plusieurs manières différentes, notamment par la surveillance de l'environnement, le développement de coopératives communautaires, la gestion des conflits, l'appui par projet pour trouver des investisseurs privés ou des partenaires commerciaux, etc.

418. La gestion durable des lacs et des régions forestières dans lesquelles ils sont intégrés est à la fois une affaire locale (c'est-à-dire communautaire) et relève également de la juridiction du site Ramsar ; par conséquent, ce résultat alimente directement le cadre Ramsar - mais pas simplement en apportant un soutien aux opérations

descendantes, plutôt en renforçant directement les communautés locales par le biais d'ONG et de coopératives communautaires enregistrées localement.

419. De plus - et c'est très important - presque toutes les communautés engagées dans une certaine mesure dans la pêche artisanale sont également engagées dans la foresterie ou sont en train de s'y engager, c'est-à-dire par le développement de forêts communautaires et/ou d'autres formes de pratiques coutumières basées sur l'expérience générationnelle et les connaissances traditionnelles.

Résultat 3.3. Renforcement et développement de l'écotourisme communautaire dans certaines zones du projet landscape (ne doit pas commencer avant que l'évaluation de l'impact environnemental et social et le Cadre de gestion environnemental et sociale ne soit complété)


420. L'Afrique dans son ensemble, et le Gabon en particulier, présentent une extraordinaire diversité de paysages, d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces, et tous sont importants pour leurs contributions à la résilience et à la durabilité socio-écologiques. Les ressources fauniques, quant à elles, ont une valeur immense, tant du point de vue biologique qu'économique. Les zones protégées et conservées seront toujours des pierres angulaires de la conservation du patrimoine naturel (et culturel), mais l'écotourisme peut être mis à profit pour apporter un soutien crucial à la conservation de la faune et de la flore du pays. Pour cela, il est toutefois nécessaire d'opérer un changement fondamental dans la façon de penser - passer d'un simple tourisme axé sur la nature à un véritable tourisme responsable qui contribue à la fois à la nature et au développement communautaire.

421. Le développement du tourisme communautaire, de concert avec des actions de conservation tangibles au niveau de la communauté, ainsi que des bénéfices au niveau de la communauté, constitue la définition fondamentale de l'écotourisme, c'est-à-dire avec des résultats de conservation et des bénéfices pour la communauté locale, construits sur la base du patrimoine naturel (et culturel) local et des expériences qui y sont liées. Ce projet offre une occasion unique de faire progresser simultanément la conservation de l'environnement et le bien-être socio-économique grâce à de telles formes de tourisme durable et responsable.

422. Cependant, malgré son grand potentiel, le Gabon n'est pas encore une destination touristique très connue et ce secteur contribue à peine à 4% du PIB, et seuls 5% des voyageurs arrivant au Gabon se rendent au-delà de la capitale, Libreville. Le manque d'infrastructures, le manque de formation dans ce domaine et le coût relativement élevé des voyages sont largement responsables de cet état de fait. Pourtant, le gouvernement vise depuis quelques années à relancer l'économie nationale dans une ère post-pétrolière en développant cet important secteur, source de devises étrangères. La promotion de la destination à l'échelle internationale est un premier résultat de cette volonté politique. Une liste d'entreprises ou d'ONG liées au voyage et engagées dans le secteur de l'écotourisme dans la zone du projet ou qui pourraient contribuer aux objectifs du projet en fonction de leur expérience est fournie dans le tableau suivant (liste non exhaustive). Ces entreprises et organisations ayant une expérience dans le secteur touristique émergent du pays seront engagées dans une discussion exploratoire au début du projet en tant que partenaires potentiels, pour aider au développement et à la mise en œuvre d'un écotourisme bénéfique pour la communauté dans le projet.

Entreprises d'écotourisme responsable / durable engagées dans la zone du projet	Brève introduction
Tsam Tsam village entreprise (près de Lambaréné dans le site Ramsar du Bas Ogooué, province du Moyen Ogooué)	Créé à l'initiative d'OELO, le site se veut un modèle d'écotourisme au Gabon respectant la nature et ses ressources, tout en générant des revenus pour les habitants du village de Tsam Tsam. Le site est situé sur une presqu'île boisée, où une dizaine de plateformes en bois ont été construites au bord de l'eau pour accueillir les visiteurs

	<p>dans des tentes. La zone est habitée par des gorilles de forêt et des éléphants de forêt. Tsam Tsam offre également des possibilités d'exploration par les visiteurs des villages environnants, de randonnées en forêt, de promenades sur le lac en pirogue, et de contes autour du feu le soir.</p>
<p>African Conservation Development Group</p>	<p>Le groupe ACDG détient les droits sur une concession de développement durable de 731 000 hectares dans le sud du Gabon, avec des accords pour développer un circuit touristique dans les parcs nationaux du Gabon. Il prévoit de mettre en place un réseau de lodges dans les parcs nationaux du pays. Le projet principal se situe à Grande Mayumba et intègre l'exploitation forestière durable et la transformation du bois, l'agriculture durable, l'écotourisme et le développement des infrastructures connexes nécessaires. Le groupe ACDG espère créer plus de 2 400 emplois locaux au cours des cinq prochaines années et promouvoir un développement économique durable dans le sud du Gabon.</p>
<p>Program ONG</p>	<p>Dans le parc national de Moukalaba-Doudou, dans la province de la Nyanga, les responsables du parc national, en collaboration avec l'ONG du programme, travaillent à la protection des grands singes, à la préservation de la biodiversité de la région et au développement de l'écotourisme communautaire dans le village de Doussala et ses environs.</p>
<p>Passage hut of the Abiéту de Sette Cama Association (Gamba - dans la province de l'Ogooué Maritime et la province de la Nyanga)</p>	<p>Propriété de GIC Tourisme, cette entreprise touristique unique propose aux visiteurs un hébergement simple, idéal pour les petits budgets et les voyageurs en famille ou en groupe. La restauration est assurée par les femmes du village avec des produits locaux. Le GIC propose des excursions d'écotourisme avec des écouidés formés qui ont une bonne connaissance de la faune et de la flore. L'observation de la tortue luth peut être organisée.</p>
<p>African Equatorial Safaris (Loango National Park, Nyanga province)</p>	<p>Cette société vise à offrir un nouveau modèle d'écotourisme au Gabon axé sur la protection de la nature, contribuant à la fois à la protection de la biodiversité mondiale et à l'avancement de la lutte contre le changement climatique en mettant en valeur les zones sauvages du Gabon au moyen d'éco-tours de classe mondiale ayant un impact minimal sur l'environnement. Un partenariat avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN) leur a permis d'obtenir une première concession dans le Parc National de Loango (province de la Nyanga), internationalement reconnu pour offrir un accès privilégié à la richesse de l'environnement de la région avec une faune abondante dans un cadre naturel bien préservé ; rappelant que le Parc National de Loango a été appelé " le dernier paradis " par des photographes de renom et des magazines tels que National Geographic.</p> <p>La construction d'un lodge dans la baie de Petit Loango a débuté en</p>

	<p>décembre 2020 et offrira une expérience immersive de la nature avec l'observation de la faune emblématique sur la célèbre plage Hippo Beach où les hippopotames " surfent ", les cochons de brousse et les éléphants se promènent sur la plage au coucher du soleil, et les gorilles de forêt et les chimpanzés fourragent à proximité. Les visiteurs auront accès à des technologies de pointe et à des recherches scientifiques de premier plan. Les données recueillies permettront de constituer une base de données sur l'écologie saisonnière des animaux et des plantes afin de soutenir les efforts de conservation en cours.</p>
<p>Green Luxury Resorts</p> 	<p>Le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) prévoit de développer une chaîne d'écotourisme dans plusieurs parcs nationaux du Gabon par l'intermédiaire de sa filiale, Green Luxury Resorts. Dans le parc national de Loango, ils proposeront des safaris en 4x4, des safaris en bateau sur la rivière, des randonnées, l'observation des gorilles et d'autres visites de la faune sauvage, notamment la visite nocturne des crocodiles, ainsi que des visites ornithologiques axées sur l'observation des oiseaux endémiques de la région.</p>

423. Dans un premier temps, le projet concentrera ses interventions touristiques dans deux zones géographiques : d'abord, dans la région des lacs (pour compléter les moyens de subsistance basés sur la pêche et la foresterie), et ensuite, dans les eaux d'amont de la rivière Ikobey, dans la chaîne de montagnes DuChaillu, à proximité du parc national de Waka (pas très loin en amont du principal site Ramsar).¹⁵⁶

Activité 3.3.1. Développement de l'écotourisme à Tsam-Tsam et dans les environs

424. Dans la zone de l'Oguémoué, le projet appuiera le développement de l'écotourisme communautaire dans le cadre d'une stratégie globale de diversification des revenus, qui s'ajoutera aux autres éléments de subsistance existants dans les domaines de la forêt et de la pêche. Beaucoup a déjà été développé à Tsam-Tsam, sur la base d'initiatives communautaires avec le soutien d'une ONG locale, OELO. Le projet s'appuiera sur les initiatives touristiques communautaires antérieures et en cours, ainsi que sur les plans d'avenir pour la région, en se coordonnant également avec les plans du site Ramsar pour l'utilisation durable des ressources naturelles locales et pour les actions de conservation de la biodiversité. Cela impliquera une série d'ateliers exploratoires multipartites avec les communautés locales et les organisations pertinentes, et à partir de là, le développement d'une série d'ateliers de formation de soutien ainsi que d'autres mécanismes de soutien en matière de fourniture d'hébergement et de nourriture, de développement d'expériences pour les visiteurs (y compris les expériences culturelles) et de collecte/création de produits qui pourraient être commercialisés auprès de la clientèle touristique.

425. Un sous-ensemble d'expériences touristiques qui n'a pas encore été développé de manière substantielle concerne la surveillance de la faune sauvage, qui pourrait contribuer simultanément aux besoins en matière de conservation de l'environnement et aux aspirations socio-économiques. Notamment, "les populations rurales et

¹⁵⁶ Development of tourism in/near protected areas should follow guidance provided on the basis of global experience with tourism in parks. See, e.g., guidelines from UNESCO and German Agency for Nature Conservation, *Visitors Count! Guidance for protected areas on the economic analysis of visitation*, <https://whc.unesco.org/en/news/2323>, along with IUCN guidelines *Tourism and visitor management in protected areas*, <https://www.iucn.org/content/tourism-and-visitor-management-protected-areas>. Additionally, rights of IPLCs in relation to PAs must remain at the forefront of planning and operations; *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Towards Equity and Enhanced Conservation*, <https://www.iucn.org/content/indigenous-and-local-communities-and-protected-areas-towards-equity-and-enhanced-conservation>

locales sont de plus en plus reconnues comme les principaux acteurs des programmes d'écotourisme et de surveillance biologique de la faune sauvage. Les deux activités [peuvent être liées] pour favoriser des projets communautaires globaux entre les praticiens et les parties prenantes [comme] l'avitourisme communautaire [avec la surveillance correspondante des oiseaux, qui] gagne en popularité dans les régions tropicales du globe".¹⁵⁷

426. En s'appuyant sur les expériences acquises dans la zone du lac Oguémoué et en particulier avec le projet Tsam-Tsam, les leçons apprises ici seront plus largement appliquées par le projet dans d'autres zones lacustres également, en particulier avec les communautés engagées par d'autres aspects de ce projet - par exemple, dans le développement de la pêche intérieure et des forêts communautaires, ainsi que dans la surveillance de l'environnement sous diverses formes - ce qui permettra de reproduire et d'étendre les bonnes pratiques en matière d'écotourisme responsable, de diversifier davantage les moyens de subsistance des IPLC et de renforcer leur situation socio-économique tout en faisant progresser les objectifs généraux de conservation de la biodiversité soutenus par le projet.

Activité 3.3.2. Développement de l'écotourisme avec les IPLC dans la région de Waka

427. L'écotourisme communautaire sera également développé avec les IPLC près du parc national de Waka à des fins de conservation et de développement socio-économique, en particulier en développant des options de moyens de subsistance liés au tourisme pour les populations, de concert avec les programmes de suivi et de surveillance de la faune développés par d'autres composantes et résultats de ce projet. Comme pour l'activité touristique ci-dessus centrée sur la région des lacs, cette activité particulière nécessitera des ateliers de démarrage pour déterminer la situation actuelle et les plans et opportunités de la communauté, ainsi que la mise en place d'une série d'ateliers de développement des compétences. Plus fondamentalement, cependant, le projet cherchera à faire progresser le tourisme basé sur la nature et la culture dans cette zone cible d'une manière soutenue par les membres de la communauté eux-mêmes, ce qui nécessitera des ateliers communautaires, des dialogues, des consultations... toujours dans le cadre d'un processus complet de CLIP et en facilitant la pleine participation des femmes et des autres populations vulnérables.

455. En particulier, le "tourisme scientifique" sera développé - en explorant les moyens par lesquels les membres de la communauté pourraient jouer un rôle de soutien pour les autorités des aires protégées et les chercheurs en visite, en se basant sur le modèle développé par l'Institut du Bassin du Congo (IBC) dans la réserve naturelle de Dja dans la région de Tridom au Cameroun (soutenu en partie par le projet FEM7 du Cameroun). Dans le cadre de ce modèle, les populations locales (habitants de la forêt) peuvent utiliser et mettre à profit leurs compétences en matière d'identification et de suivi de la faune et de la flore à des fins de conservation, et également transférer leurs compétences et leurs connaissances d'une génération à l'autre grâce à l'apprentissage de pair à pair, en servant de "professeurs de la forêt" et en formant les autres membres de la communauté à la surveillance de l'environnement. Associé à d'autres membres de la communauté qui se lancent dans le secteur des services dans le "tourisme" orienté vers la recherche, cela peut être gagnant-gagnant pour la recherche axée sur la conservation, la surveillance de la faune et le développement des économies locales.

456. Le projet soutiendra les ateliers de planification du tourisme communautaire, en reliant la surveillance de la faune sauvage par la communauté aux opportunités de développement socio-économique, y compris le tourisme et les produits à valeur ajoutée connexes, ainsi que l'enseignement des compétences de pistage et d'autres compétences spécialisées relatives à la faune sauvage et à la conservation parmi/entre les communautés locales - en particulier en s'engageant auprès de la jeune génération - suivant les expériences des modèles de travail des "professeurs de la forêt" développés dans le sud du Cameroun, directement applicables dans le paysage du projet du Gabon.

¹⁵⁷ *Linking biological monitoring and wildlife ecotourism: a call for development of comprehensive community-based projects in search of sustainability*, <https://doi.org/10.1007/s10668-020-00761-7>

Component 4: Knowledge management, gender mainstreaming, coordination, M & E

(Total Cost: US\$ 1,754,713; FEM grant requested: US\$ 754,713; Co-financing: US\$1,000,000 from GoG)

Résultat 4 : renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination et du suivi et de l'évaluation.

428. La dernière composante du projet vise à garantir que toutes les garanties sociales et environnementales nécessaires sont en place pour toutes les activités du projet, que la gestion des connaissances est planifiée de manière à saisir les enseignements du projet et à permettre leur diffusion, que la capacité et l'engagement d'intégrer la dimension de genre tout au long du cycle du projet et à tous les niveaux du projet sont en place, et que le suivi et l'évaluation du projet sont menés de manière constructive.

429. Notamment, bien que l'aspect gestion des connaissances de cette composante ne nécessite pas de fonds importants, il est extrêmement important - et donc, le résultat 4.1 pourrait être considéré comme une sous-composante distincte, même s'il est présenté simplement comme un résultat du projet, avec des fonds associés visant à faciliter la saisie des apprentissages clés qui découlent des activités et des dialogues du projet. Pour sa part, le suivi et l'évaluation du projet est central pour le projet et est capturé de manière générale dans le cadre du résultat 4.5, qui comprend la réalisation d'une évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) des activités sélectionnées au début du projet, et sur cette base, le développement d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour traiter et atténuer les risques identifiés, ainsi que la garantie que le plan d'engagement des parties prenantes (comme indiqué à l'annexe 8) est entrepris tout au long de la durée de vie du projet. Mais surtout, tous ces éléments peuvent être saisis par le biais du suivi et de l'évaluation du projet, des processus qui sont décrits de manière encore plus détaillée dans la section V. Plan de suivi et d'évaluation de ce document, et qui sont basés sur les indicateurs et les objectifs du projet qui sont détaillés dans la section IV. Cadre des résultats du projet. Le suivi et l'évaluation du projet est spécifiquement inclus dans les derniers éléments présentés sous le résultat 4.5, précisément parce qu'il résume (par sa nature) tous les apprentissages et les mesures du projet - et les résultats du suivi et de l'évaluation doivent ensuite être utilisés dans le cadre d'une approche de gestion adaptative pour informer le projet des succès et des échecs, des objectifs atteints et des objectifs manqués, qui doivent ensuite être adaptés de manière à mieux réussir à l'avenir. En termes pratiques, comme indiqué ci-dessus, le plan de S&E du projet est décrit en détail dans la section V de ce prodoc et le coût de ces activités est séparé dans le budget du projet (voir section VIII) comme une sous-composante distincte.

457. Cette composante comprend également un élément de coordination, qui vise à aider à connecter ce projet avec le programme régional et tous les autres projets nationaux dans le cadre du Programme d'impact sur les paysages durables du Bassin du Congo.

Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

Activité 4.1.1. Système de gestion des connaissances (KM)

430. Le projet développera et maintiendra un système de gestion des connaissances (KM). Un système de gestion des connaissances convivial est nécessaire pour recevoir, stocker, rechercher et récupérer des documents et des données ; le système de gestion des connaissances et les documents élaborés dans le cadre du projet doivent être créés de manière à garantir la plus grande accessibilité possible à de multiples groupes de parties prenantes (par exemple, alphabétisation, formats, etc.).

431. L'accès doit également être assuré à tous les groupes de parties prenantes, et pas seulement à l'Unité de Gestion de Projet (UGP) ou aux partenaires gouvernementaux. Les informations importantes doivent être accessibles également aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux autres partenaires au niveau communautaire dans les sites décentralisés (au minimum à Lambarene, Mouila et Tchibanga).

432. En outre, il est de plus en plus reconnu que l'incorporation des connaissances et des pratiques des femmes et des hommes est non seulement pertinente mais essentielle pour la réalisation du développement durable. Parce que les rôles professionnels ont tendance à être divisés selon le sexe, les femmes et les hommes dans de

nombreuses sociétés ont eu tendance à jouer des rôles différents et à détenir des domaines de connaissances différents en matière de biodiversité au sein de leurs communautés. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que les femmes détiennent des connaissances spécifiques en matière de biodiversité et qu'un nombre croissant d'expériences mettent en évidence la manière durable dont elles utilisent la biodiversité, leur rôle dans la gestion de la biodiversité et les processus décisionnels n'est souvent pas reconnu. Il est donc essentiel d'améliorer la compréhension et la prise de conscience des pratiques et des connaissances différenciées selon le genre liées aux ressources biologiques dans le cadre du processus de gestion des connaissances.

Activité 4.1.2. Formation à l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet

433. Une formation sera dispensée à certains membres du personnel du projet et à d'autres partenaires sur l'utilisation du système de gestion des connaissances du projet par le biais d'ateliers périodiques pendant toute la durée du projet.

Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES)

Activité 4.2.1. Développement d'une stratégie globale de communication

434. Le projet développera une stratégie de communication globale concernant la forêt, l'eau, la biodiversité, les services écosystémiques, les systèmes socio-écologiques, etc., impliquant des messages clés adaptés aux différents publics et des plans de sensibilisation connexes. Une communication réussie renforcera les valeurs sociétales qui encouragent un changement de comportement positif vis-à-vis de la biodiversité et de la durabilité, et améliorera la reconnaissance, le respect et le soutien des IPLC et des rôles qu'ils peuvent jouer dans la conservation de la biodiversité et, par conséquent, dans l'atténuation du changement climatique par la conservation des forêts.

435. La stratégie ne cherchera pas seulement à adapter les messages pour satisfaire une diversité de populations, y compris les femmes et les populations vulnérables, mais aussi à déterminer le mécanisme de communication le plus approprié et d'autres questions qui peuvent déterminer l'accessibilité au matériel d'information. En bref, la communication ne concerne pas seulement le message, mais aussi le mécanisme de diffusion. Par exemple, toutes les femmes n'ont pas accès à Internet et toutes ne savent pas lire. Par conséquent, des systèmes tels que la radio communautaire doivent également être explorés de manière appropriée.

Activité 4.2.2. Diffusion des expériences du projet et des leçons apprises

436. Les expériences du projet et les leçons apprises doivent être documentées et diffusées, ce qui nécessitera du temps et des efforts dédiés au-delà de la mise en œuvre des activités sur le terrain en soi - y compris le développement de documents accessibles et clairement élaborés dans divers formats pour capturer de manière appropriée les expériences et les leçons apprises et pour les rendre disponibles aux autres parties prenantes par le biais du système de gestion des connaissances du projet.

Activité 4.2.3. Messages de conservation ciblés dérivés des formations

437. Les messages de conservation doivent être développés sur la base des matériels de formation qui ont été produits pour le projet et partagés avec un public plus large, y compris les groupes cibles sélectionnés - par le biais de la presse, d'Internet, de la télévision, de la radio (par exemple, la radio communautaire de l'UNESCO). Au-delà de la simple sensibilisation, l'engagement de la communauté dans l'exploration et l'analyse participatives des données pour informer la gestion (adaptative) complète utilement ces messages.¹⁵⁸

Activité 4.2.4. Développement d'une série de courtes publications

438. Le projet produira également d'autres publications courtes sur la valeur et les stratégies de conservation des forêts du Bassin du Congo (par exemple, des notes d'orientation politique fondées sur le projet) - visant en

¹⁵⁸ Several practical tools, already applied in Gabon, are available here: <https://nadagabon.org/docs/explore-data/>

particulier à accroître la sensibilisation dans les lieux internationaux, en mettant l'accent sur la biodiversité forestière, les paysages bioculturels menacés, le savoir écologique traditionnel, etc.

Activité 4.2.5. Concours pour les jeunes / vidéo participative

439. Un ou plusieurs concours pour les jeunes seront organisés pour coproduire d'autres messages de conservation - en utilisant la vidéo participative comme technique/approche, avec un accent sur la biodiversité et la culture largement guidée par la question "Qu'est-ce que vous appréciez dans les paysages forestiers ?".

Résultat 4.3. Coordination régionale avec d'autres projets IP du Congo (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée)

Activité 4.3.1. Communication et coordination avec le projet régional du PI Congo

440. Le projet communiquera et se coordonnera régulièrement avec le projet régional IP Congo dirigé par le PNUF, en assurant le partage d'expériences et de matériel pertinent sur les méthodes de planification de l'utilisation des terres, ainsi que l'inclusion des services écosystémiques, de l'IPLC, du FPIC, des questions de genre, du tourisme, du secteur privé, des sauvegardes, etc. dans tous les éléments du projet.

Activité 4.3.2. Communication et coordination avec les projets nationaux du PI Congo

441. Le projet se coordonnera également, à des moments stratégiques de la mise en œuvre du projet, avec les pays voisins qui sont également engagés dans le PI Congo, en fonction des principaux domaines d'intérêt et/ou d'expérience communs, comme indiqué dans le tableau 13 et/ou comme cela peut être identifié ailleurs. Les projets frères du PI Congo comprennent, entre autres, des projets en République du Congo, en Guinée équatoriale et au Cameroun.

Activité 4.3.3. Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative et d'autres formes de partenariat avec les IPLC

442. Des échanges régionaux pour des dialogues entre projets et des apprentissages pratiques sur la gouvernance inclusive des paysages forestiers et la cogestion seront organisés, afin de renforcer les équipes de projet participantes. Ces échanges peuvent se dérouler en personne ou sous une forme hybride, en fonction des besoins et des opportunités ; mais ils devraient au minimum rassembler des personnes issues de plusieurs projets IP du Congo pour tirer des enseignements des expériences collectives dans des objectifs et des domaines de travail qui se chevauchent.

Résultat 4.4. Intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans toutes les composantes (peut commencer avant que l'EIES-PGES ne soit terminée).

443. Bien que certaines femmes gabonaises occupent des postes de haut rang en tant que chefs de village et servent dans l'armée et le système judiciaire, les femmes sont encore largement discriminées au Gabon en raison des lois coutumières relatives au mariage, au divorce et à l'héritage.¹⁵⁹ En raison des fortes valeurs patriarcales, les femmes et les filles sont rarement en mesure d'accéder à l'indépendance. Elles sont également confrontées à un certain nombre d'attentes discriminatoires qui se traduisent par de lourdes charges ménagères. Dans l'ensemble, on attend de la femme gabonaise traditionnelle qu'elle soit obéissante, tolérante, travailleuse et qu'elle joue le rôle principal dans l'alimentation de la famille et l'éducation des enfants. En outre, les femmes, les jeunes et les autres personnes vivant dans les zones rurales du Gabon connaissent des niveaux de chômage plus élevés. Les femmes des zones rurales sont doublement marginalisées car elles ont tendance à être reléguées à des activités génératrices de faibles revenus dans le secteur agricole où le manque d'accès à la terre est l'un des facteurs clés, ce qui rend difficile pour elles et parfois pratiquement impossible de générer un revenu net. En raison de ces inégalités, les femmes et les autres populations vulnérables sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles en termes de participation, de contribution significative, d'accès et de contrôle des bénéfices générés par les interventions du projet proposé. Pour cette raison, il est essentiel que ces obstacles soient identifiés et que

¹⁵⁹ *Make Every Woman Count: Gabon*, <http://www.mewc.org/index.php/countries/central-africa/gabon>

des solutions soient trouvées en utilisant une méthodologie participative qui reflète les perspectives des femmes et des hommes.

444. En raison de ces rôles sexospécifiques existants, souvent dictés par de fortes valeurs patriarcales, il existe des différences dans la manière dont les hommes et les femmes agissent par rapport à l'environnement. Ces différences peuvent également déterminer si les hommes et les femmes sont capables ou non de favoriser le changement environnemental. Les conclusions du récent rapport Global Gender and Environment Outlook affirment à juste titre que l'intégration des perspectives de genre dans les cadres environnementaux ne doit pas être un exercice de type "case à cocher". L'inclusion de la perspective de genre devrait chercher à recadrer les approches de programmation, à apporter des questions nouvelles et différentes reflétant les différences pertinentes entre les sexes dans la conception et la planification, et à garantir l'application de différents outils et approches méthodologiques tels que les méthodologies participatives. Ils devraient également prendre en compte les obstacles en termes de capacité des femmes à participer aux consultations et aux processus décisionnels, à exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, et à tirer des avantages équitables des interventions visant à protéger l'environnement.

445. Compte tenu de ce qui précède, des efforts seront faits pour s'assurer que les femmes et tous les groupes vulnérables sont identifiés dans le cadre des processus d'engagement des parties prenantes du projet et que des mesures appropriées sont mises en œuvre pour faciliter leur participation active. Pour ce faire, il est souvent nécessaire de déterminer des horaires et des lieux qui tiennent compte de l'emploi du temps chargé des femmes et de reconnaître que, dans le cas des femmes locales, le taux d'alphabétisation est faible et qu'elles peuvent rencontrer des difficultés pour exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations dans un contexte mixte où les valeurs patriarcales placent presque toujours les hommes en position de décideurs clés. Il serait donc approprié d'organiser des réunions séparées, de préparer des documents d'information accessibles et compréhensibles pour toutes les populations concernées, ainsi que de déterminer les meilleurs mécanismes de communication pour la sensibilisation et la consultation qui garantissent une participation équitable et la saisie des contributions de toutes les parties prenantes concernées.

Activité 4.4.1. Plan d'action de genre (GAP)

446. Un plan d'action sur le genre (GAP) a été préparé et est inclus dans l'annexe 10. Il comprend les principaux résultats à atteindre tout au long du cycle du projet, depuis la phase de préparation jusqu'à la phase de suivi et d'évaluation, ainsi que les actions à entreprendre en fonction de chacune des quatre composantes du projet.

447. Dans l'ensemble, le PAG comprend une liste détaillée des activités et des actions spécifiques à entreprendre, ainsi qu'une proposition de budget, des indicateurs et des objectifs qui serviront de base pour mesurer les résultats. En termes d'institution responsable, l'identification et la contractualisation d'un Expert en Genre et Inclusion Sociale (GESI) sera la principale " institution " chargée de fournir une assistance technique pour s'assurer que les actions et considérations liées au genre sont effectivement intégrées tout au long du cycle du projet et dans les composantes clés.

448. 476. Pendant le démarrage du projet, les actions clés comprennent le renforcement des capacités du GESI pour tout le personnel concerné afin de construire une compréhension solide et un engagement à l'application de la lentille de genre et d'inclusion sociale, l'application de l'analyse de genre comme partie de la ligne de base, y compris la collecte de données ventilées par sexe lorsque cela est possible et la cartographie et l'engagement des parties prenantes qui permettent une participation équitable des femmes et des autres populations vulnérables. En outre, pour permettre aux femmes et aux autres populations vulnérables de participer au projet et d'en tirer des avantages, des formations ciblées seront coordonnées avec la composante 3 dans des domaines pertinents tels que le renforcement de la confiance et le développement des compétences liées à la commercialisation des produits PFNL produits. Des efforts seront également déployés pour identifier des projets ciblés pour les femmes et d'autres populations vulnérables qui répondent à leurs domaines d'intérêt et à leurs capacités, tout en veillant à ce que ces projets aient le potentiel de générer des revenus suffisants, équivalents à ceux que les hommes sont capables de générer. Il sera également important d'évaluer si les femmes sont non seulement en mesure d'accéder aux ressources associées aux projets mais aussi de contrôler les revenus générés

par ces activités génératrices de revenus. Cela nécessitera probablement des interventions sur mesure, par exemple en s'inspirant de programmes tels que Stepping Stones ou Gender Action Learning System, qui utilisent tous deux des méthodologies participatives visant à modifier l'équilibre du pouvoir et de la prise de décision entre les femmes et les hommes, afin que les femmes puissent jouer un rôle plus équitable.

449. Le processus de cartographie cherchera à identifier les différences de genre et d'inclusion sociale ainsi que les acteurs spécifiques travaillant sur les questions de genre, notamment les ONG locales, les groupes communautaires et les associations de femmes. Compte tenu du fait que les femmes et les hommes ne sont pas homogènes, il sera nécessaire de désagréger les populations gabonaises afin d'identifier d'autres vulnérabilités telles que la pauvreté, le chômage, les taux d'analphabétisme et les niveaux d'éducation, ainsi que les vulnérabilités au VIH/SIDA et à la violence fondée sur le sexe (VFS).

450. En s'appuyant sur les résultats de la cartographie des parties prenantes, le projet utilisera les formations sociales et de genre existantes pour organiser des consultations ou solliciter l'avis des femmes quant à leur préférence pour apporter leur contribution. Cela comprendra les méthodologies préférées, le lieu et le moment des consultations et s'il y a une préférence pour des consultations séparées. Des efforts seront également déployés pour s'assurer que les femmes et les autres populations vulnérables sont incluses dans toute session visant à fournir un retour sur les résultats de la consultation. Un rapport documentant l'approche et les résultats des consultations et soulignant les méthodologies spécifiques et les contributions des femmes et des autres populations vulnérables sera également préparé.

451. Enfin, les mêmes considérations et stratégies devront être appliquées lors du développement des campagnes de sensibilisation et des activités de gestion des connaissances. Pendant la mise en œuvre du projet, une assistance GESI continue doit être fournie, liée à des activités telles que la conception d'activités spécifiques, les rapports de projet et les communications. Tous les efforts de suivi et d'évaluation chercheront à s'assurer que les questions de GESI sont suivies et évaluées de manière cohérente et que des actions sont proposées pour remédier à tout obstacle auquel les femmes et autres populations vulnérables pourraient être confrontées en tirant profit des interventions du projet.

452. Toute évaluation, que ce soit à mi-parcours ou à la fin du projet, intégrera les considérations de genre dans les termes de référence et le recrutement de l'expertise GESI nécessaire. Il sera également important de déterminer si les femmes et autres populations vulnérables préfèrent être consultées séparément et si cela doit être fait à des moments et dans des lieux qui tiennent compte des obstacles spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées.

Activité 4.4.2. Plan pour les populations locales (IPP)

453. L'élaboration d'un plan pour les populations locales (IPP ou PPL (Plan des Populations locales)) est également obligatoire lorsque/où des IP ou PA (Populations locales) sont présents. Lors de la préparation du IPP ou PPA du projet, une attention particulière doit être accordée au fait que les femmes locales sont confrontées à une triple discrimination sur la base de leur sexe, de leur appartenance ethnique en tant que populations locales, ainsi que de leur classe économique qui a tendance à être économiquement faible. En tant que société patrilinéaire et patrilocale, des interventions spéciales qui tiennent compte du fait que les femmes locales au Gabon sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour tirer des avantages du projet peuvent être nécessaires car elles sont confrontées à un certain nombre d'obstacles, notamment l'absence de propriété foncière et un manque d'accès aux ressources financières. En termes de consultations, il est également important de tenir compte du fait que les hommes ont tendance à dominer les processus de prise de décision en vertu du droit coutumier, d'autant plus que la plupart des terres relevant du régime foncier coutumier ne sont pas enregistrées. Étant donné que le droit coutumier ne reconnaît pas le droit des femmes à la terre, il est important d'envisager des mesures qui n'empêchent pas les femmes d'accéder et de tirer des avantages des activités proposées, en particulier celles axées sur la génération de revenus.

454. Un cadre de IPP a déjà été rédigé au cours de la phase PPG. Il a été élaboré pour s'assurer que les femmes et les hommes locaux sont suffisamment et significativement consultés et pour confirmer s'ils donnent leur

consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) pour les interventions du projet. Le PIP sera rédigé au cours de la première année du projet (comme l'exige le PNUD), et cela guidera les actions futures et la sauvegarde.

455. Comme l'exige la norme 6 de la SES, le PPA comprendra un plan de consultation culturellement approprié dans le but de parvenir à un accord et au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Aucune activité pouvant nuire à l'existence, à la valeur, à l'utilisation ou à la jouissance des terres, ressources ou territoires coutumiers/traditionnels ne sera autorisée sans l'accord explicite des populations locales concernés.

Produit 4.5. S&E du projet et gestion adaptative (peut commencer avant la fin de l'EIES-PGES)

Activité 4.5.1. Etude d'impact environnemental et social EIES

456. Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a déjà été rédigé et est joint en annexe au présent prodoc. Le CGES fournit des conseils pour l'exécution d'une évaluation d'impact environnemental et social (EIES) dans la phase de démarrage (An 1) du projet. À partir des conclusions d'une telle EIES indépendante, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera ensuite élaboré (voir ci-dessous) qui vise à guider la mise en œuvre du projet, y compris les mécanismes de sauvegarde pertinents. Tous les éléments ci-dessus sont des exigences du PNUD.

Activité 4.5.2. Plan de gestion environnementale et sociale PGES

457. L'EIES complète évaluera les activités prévues en aval sur le terrain avec une empreinte physique (résultats 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4) et traitera des impacts directs sur les communautés et les individus des activités du projet sur le site. Sur la base de cette EIES, un PGES sera élaboré par le projet, fournissant des orientations pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux potentiels reconnus. Parallèlement au PGES complet, des plans d'action plus détaillés peuvent également être nécessaires.

458. Pour les projets jugés « à haut risque » - comme ce projet - un plan pour les populations locales (IPP ou PPA) est requis (voir l'activité 4.4.2.). Pour aider à l'élaboration du PPA pendant la phase de démarrage du projet, un cadre du PPA (IPPF) a déjà été élaboré et est inclus en annexe à ce prodoc (en annexe 9). Un plan d'action pour l'égalité des sexes (de genres) (GAP) est également obligatoire ; celui-ci a déjà été rédigé (voir l'annexe 10 et l'activité 4.4.3.) et il sera encore révisé au début du projet.

459. Le PGES ainsi que les BPA et IPP plus ciblés comprendront également des mesures de sauvegarde appropriées.

Activité 4.5.3. Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) PEPP

460. Un plan d'engagement des parties prenantes (SEP /PEPP) a été rédigé pendant la phase PPG et sera encore révisé pendant la phase de démarrage du projet et revu périodiquement tout au long de la durée de vie du projet. Alors que la plupart des formes d'engagement avec les parties prenantes doivent être activées directement par le biais d'activités de projet pertinentes, des moyens supplémentaires sont disponibles ici afin de garantir que toutes les parties prenantes reçoivent l'attention voulue et sont engagées de manière appropriée tout au long de la durée de vie du projet.

Activité 4.5.4. SUIVI ET EVALUATION

461. Le suivi et l'évaluation du projet (S&E) - avec une gestion adaptative comme exigence standard du PNUD (sur la base du suivi, de la documentation et de l'apprentissage basé sur le projet ; voir la section V. Suivi et évaluation) - auront lieu régulièrement tout au long du projet ainsi que pendant des moments critiques actuels.

462. Dans la mesure du possible, le projet cherchera à fournir une contribution au genre dans le cadre de résultats, y compris un indicateur ventilé par sexe, ainsi qu'à assurer la collecte de données ventilées par sexe (qualitatives et quantitatives) et qu'elles sont suffisantes pour mesurer si les conditions changent pour les femmes et les hommes. Des efforts seront également déployés pour garantir que les femmes et les autres populations vulnérables soient en mesure de participer au processus de S&E, ce qui peut nécessiter d'adapter les mesures de S&E au contexte socioculturel et de renforcer les capacités de S&E avec les parties prenantes concernées.

463. Des conseils détaillés concernant les évaluations à mi-parcours et finales du projet sont fournis dans la section V. Suivi et évaluation, dont les coûts sont liés à cette activité de projet.

Les Partenariats

464. Au cours de la période du projet, de 2022 à 2028, plusieurs autres donateurs et projets seront également actifs dans le paysage du projet avec une gamme d'actions de soutien et complémentaires - y compris des efforts pour aborder la gouvernance du paysage forestier grâce à des outils améliorés, des approches et des capacités du gouvernement dans services environnementaux et avec d'autres parties prenantes (cf. société civile, communautés locales) ainsi que pour sensibiliser et renforcer les capacités organisationnelles et techniques des parties prenantes au niveau communautaire avec des avantages découlant du renforcement des moyens de subsistance et des solutions basées sur la nature pour les PAFL.

465. Les programmes et/ou projets complémentaires de conservation et de développement communautaire les plus importants dans la région sont indiqués dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12. Programmes et projets de soutien

Nom du projet (ou partenaire principal) et calendrier	Breve description du projet– comment il relève le défi du projet	Cofinancement (parallèle) ?	Cofinancement (comme résultat) ?
Les résultats basés sur les paiements carbone Projet CAFI 3 avec la Norvège (2017-2027)	Paiements basés sur les résultats pour la conservation des forêts à haute valeur de conservation, approche REDD+ (les premiers 17 millions de dollars ont été transférés en juin 2021 ; total disponible sur une période de 10 ans, 150 millions de dollars)	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Certification FSC au Gabon CAFI 2 (2019-2023)	De nouvelles normes nationales convenues en décembre 2020, désormais également avec des plans d'extension dans les forêts communautaires à travers le pays	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Extension des aires protégées, y compris Nyanga CAFI 2 (2019-2023)	Nouvelle aire protégée à établir dans la région de Nyanga, chevauchant ce travail	Oui – du MEF/DGEPN	Non
Aménagement du territoire national CAFI 2 (2018-2022)	Attention particulière à la cartographie participative de l'utilisation des terres villageoises, atelier récent avec discussion sur le nouveau modèle paraécologique	Oui – du MEF/DGEPN	Non
La conservation de la nature (en cours)	Gestion intégrée des bassins versants (avec un accent sur l'Ogooué) travaillant en partenariat avec des organisations nationales fortes (par exemple OELO) et plusieurs associations au niveau communautaire	Oui - de The Nature Conservancy (TNC) Gabon	Non

466. Les processus nationaux de planification de l'utilisation des terres en cours, par exemple, envisagent déjà le développement régional dans une perspective globale, tenant largement compte des intérêts et des objectifs des multiples parties prenantes du pays ; y compris les perspectives au niveau du village au moyen d'une cartographie participative de l'utilisation des terres villageoises et d'autres processus de consultation et de co-

conception. Dans les concessions forestières et agro-industrielles, le gouvernement encourage que les IPLC soient soutenus pour participer et co-diriger l'élaboration de cartes communautaires et, à des degrés divers, que des projets communautaires soient mis en œuvre avec un financement de la RSE.

467. En ce qui concerne les objectifs du projet en matière de GDT/GDF et d'aménagement du territoire, le projet établira et maintiendra spécialement le contact avec le représentant de CAFI au Gabon afin d'identifier les synergies et les chevauchements potentiels et de les traiter en conséquence. Il s'agira notamment de coordonner étroitement les éléments d'aménagement du territoire du projet avec CAFI afin d'éviter les doubles emplois ou des avis contradictoires. Des réunions de coordination régulières entre ce projet et CAFI, facilitées par le MEF, viseront à s'assurer que les deux initiatives sont pleinement alignées et complémentaires et que toute duplication des efforts est évitée.

468. Pour leur part, les parcs nationaux gérés par l'État ont établi des comités locaux de cogestion avec les communautés et d'autres parties prenantes dans les zones périphériques (en français : Comités Consultatifs de Gestion Locale, CCGL) pour fournir un espace et une opportunité pour que des dialogues locaux aient lieu à l'interface de objectifs de conservation et de développement. Dans les aires de conservation plus vastes à l'échelle du paysage également - comme le site Ramsar du Bas Ogooue - de nombreux acteurs ont été pris en compte simultanément, tant dans les processus de planification que dans les fonctions de gestion.

469. Bien que chacun d'entre eux puisse être davantage renforcé, ils servent toujours de référence importante pour les initiatives de « partenariat » dans le paysage du projet qui fonctionnent avec des approches et des intentions largement favorables, et sont donc complémentaires dans leur objectif au présent projet.

470. Plus précisément, le Ministère du Gouvernement chargé de l'Environnement et des Forêts (MEF) s'engage à contribuer à hauteur de 35 000 000 USD à ce projet en tant que cofinancement de subvention pour les années 2022-28 à partir des fonds octroyés par l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI). En 2019, le gouvernement gabonais et CAFI ont signé un accord pour des paiements basés sur les résultats de 150 millions de dollars US pour la conservation des forêts, dont 17 millions de dollars US ont déjà été transférés (en 2021). Ces fonds seront utilisés pour soutenir la formation du personnel du gouvernement et du secteur privé afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes nationales de certification forestière, de soutenir l'application des lois forestières, de développer les forêts communautaires, de soutenir le suivi du couvert forestier et des aires protégées, d'accroître la capacité nationale à comprendre les impacts climatiques sur l'écosystème forestier du pays, et d'autres activités connexes qui contribueront à la conservation des forêts du bassin du Congo au Gabon .

471. En outre, le ministère contribuera à hauteur de 1 500 000 USD supplémentaires aux dépenses récurrentes pour les salaires du personnel gouvernemental, l'entretien et le fonctionnement des véhicules de travail, les bureaux, l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, etc. liés à la conservation et à la gestion durable des forêts dans la zone du projet cible pendant la période 2022-28.

472. D'autres institutions partenaires dans le cadre du PI Congo dirigé par le PNUE et soutenu par le FEM – dont le présent projet fait partie intégrante – comprennent également le PNUE, l'UICN et le WWF. Les principaux points de convergence entre tous ces projets frères et le projet actuel du Gabon dans le cadre du PI Congo sont présentés dans le tableau 13 ; ceux-ci sont la base principale de la « coordination » entre les projets IP du Congo pendant la mise en œuvre de ce projet.

473. En plus des projets complémentaires ci-dessus au Gabon et au niveau régional dans le bassin du Congo (pays voisins), les principales parties prenantes qui seront impliquées, intéressées, affectées par et/ou impactant le succès de ce projet sont incluses dans l'analyse des parties prenantes sur la page suivante (tableau 14). Des informations plus détaillées sur la façon dont le projet s'engagera avec chacun sont fournies à l'annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes.

Tableau 13. Quatre projets complémentaires et de soutien du FEM7 dans le cadre du PI régional Congo

Projets enfant Peuple Autochtone du Congo	Titre du projet	Domaines thématiques qui se chevauchent
PA Congo – Projet Régional (PNUE)	Changement transformationnel dans la gestion durable des forêts dans les paysages transfrontaliers du bassin du Congo	Comprend une zone transfrontalière avec la Guinée équatoriale et le Gabon, dans les Montagnes de Cristal ; qui est de facto une extension du paysage des projets au Gabon
PA Congo – République du Congo (PNUE)	Conservation communautaire intégrée des écosystèmes des tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du lac Télé en République du Congo	Mettre l'accent sur la conservation communautaire, également sur les tourbières en tant qu'habitat riche en carbone et sur l'écotourisme pour la génération de revenus
PA Congo – Guinée équatoriale (UICN)	Transformer et mettre à l'échelle les résultats et les leçons apprises dans les paysages de Monte Alen et de Rio Campo grâce à une approche inclusive à l'échelle du paysage, une planification efficace de l'utilisation des terres et la promotion de la gouvernance locale	Transformer la conservation des forêts avec des approches à l'échelle du paysage et des formes de gouvernance plus inclusives et locales
PA Congo – Cameroun (WWF)	Gestion intégrée des paysages forestiers du Cameroun dans le Bassin du Congo	Collaborations avec les PAQL, y compris les populations locales Baka, et développement d'entreprises privées communautaires en renforçant les chaînes de valeur, le régime foncier, les approches de cogestion des AP

Tableau 14. Analyse des parties prenantes

Principaux intervenants	Brève description, y compris intérêt(s) pour le projet	Nom et coordonnées du contact
<p>GOUVERNEMENT</p> <p>DGEPN</p> <p>Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature</p>	<p>Partenaire de mise en œuvre relevant du ministère national des Eaux, des Forêts (MEF), de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres (en anglais, Ministry of the Protection of the Environment and Natural Resources, Forestry and Sea), qui est en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement gabonais en matière d'environnement et de protection de la nature.</p> <p>La DGEPN est principalement chargée de : (i) la coordination et le contrôle des activités des différentes unités placées sous l'autorité de la DG ; (ii) l'exécution des plans et programmes selon le calendrier fixé ; (iii) toutes études relatives aux projets à réaliser ; (iv) la centralisation de toutes les données nécessaires à la définition des moyens et à l'évaluation des résultats ; et (v) l'application des textes légaux en vigueur relatifs à l'environnement et à la protection de la nature.</p> <p>La DGEPN est composée de services centraux et de services provinciaux. Les services centraux de la DGEPN comprennent : la Direction de l'Environnement et de la Nature (DEN) ; Département des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement (DECDE) ; et la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF). Les services au niveau provincial sont constitués de brigades regroupées selon trois divisions zonales : Zone Nord (Estuaire, Ogooué-Indo, Woleu-Ntem) ; Zone Sud (Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Maritime) ; et Zone Est (Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo). Le paysage du projet se situe dans la Zone Sud.</p> <p>Plusieurs autres organismes gouvernementaux exercent également l'autorité de la DGEPN, en particulier l'ANPN, qui fournit un soutien à l'exécution des parcs nationaux et autres aires protégées à travers le pays (ainsi que leurs partenariats avec les communautés et autres acteurs locaux dans les zones périphériques des AP, cf. co-gestion sous le modèle CCGI, Comités consultatifs de gestion locaux) et la DGFAP, la DGEA, la DGI et la DGI, les organismes gouvernementaux chargés de la politique environnementale, de l'appui réglementaire et de l'orientation dans leurs domaines respectifs de spécialisation en matière de conservation de la nature.</p> <p>Voir ci-dessous pour plus de détails sur l'ANPN et sur la DGFAP, la DGEA, la DGF et la DGI.</p>	<p>Stanislas Stephen MOUBA dgdgepn.gabon@gmail.com</p>
<p>ANPN</p> <p>Agence Nationale pour la Protection de la Nature</p>	<p>L'Agence Nationale pour la Protection de la Nature (ANPN) a été créée par décret n° 00111/PR/MEFPEPGE du 4 avril 2017, avec pour mission d'exécuter les politiques gouvernementales en matière de connaissance, de protection, gestion et promotion de la biodiversité nationale.</p> <p>L'ANPN a les responsabilités suivantes :</p>	

<p>DGFAP Direction Générale de Faune et des Aires Protégées</p>	<p>Concernant la biodiversité: (i) réaliser ou contribuer à des inventaires de la diversité génétique et des espèces et des écosystèmes ; (ii) constituer et mettre à jour une base de données de ces inventaires ; (iii) analyser l'état de la biodiversité et ses tendances ; (iv) contribuer à la recherche scientifique et au développement.</p> <p>Concernant la protection de la biodiversité: (v) proposer des stratégies de conservation et de protection de la biodiversité, tant in situ qu'ex situ ; (vi) mener ou contribuer à des actions spécifiques de lutte contre le braconnage et à d'autres moyens pour réduire et, à terme, faire cesser l'exploitation illégale de la biodiversité ; (vii) proposer des mesures de prévention et de gestion des conflits homme-faune.</p> <p>Concernant la gestion de la biodiversité: (viii) proposer des mesures de gestion des ressources naturelles ; (ix) participer à la validation et à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux ; (x) gérer les aires protégées.</p> <p>Concernant l'amélioration de la biodiversité: (xi) proposer des stratégies de valorisation du patrimoine naturel et culturel du pays, y compris le suivi de leur mise en œuvre ; (xii) promouvoir et réglementer les activités d'écotourisme ; (xiii) proposer, en collaboration avec d'autres administrations, des quotas relatifs à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables soumises à permis d'exploitation.</p> <p>L'ANPN peut également recevoir d'autres missions liées à ses domaines de compétence.</p> <p>L'ANPN est composée d'un Conseil d'Administration, d'une autorité de gestion (Direction Générale), d'un poste comptable, d'un Comité Scientifique et de Comités Consultatifs.</p> <p>Des textes réglementaires guident ses travaux et le décret pris en 2017 annule et remplace toutes les dispositions antérieures.</p> <p>Sources: Site d'inscription au décret: https://www.ecolex.org/fr/details/legislation/decret-n0011prme/pedige-du-04-avril-2017-portant-creation-et-organisation-de-lagence-nationale-de-la-preservation-de-la-nature-lex-faoc169247/, et base de données FAOLEX: http://www.fao.org/faolex/results/details/en/g/LEX-FAOC169247/</p> <p>La DGFAP est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de faune gabonaise et du réseau d'aires protégées du pays. La DGFAP a les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer, réviser et faire appliquer les textes sur la gestion et l'exploitation de la faune et l'aménagement des aires protégées ; - assurer la connaissance, la disponibilité, la mise en valeur, la protection et la restauration des ressources fauniques et des aires protégées ; - proposer et suivre les directives générales concernant la gestion des ressources fauniques et des aires protégées ; - promouvoir les aires protégées aménagées en vue d'assurer le financement à court, moyen et long terme des activités ; - développer et mettre à jour les directives sur la lutte contre le braconnage ; - à développer et réviser des normes techniques pour l'inventaire de la faune et la gestion des AP ; - élaborer et mettre à jour des modèles de cahier des charges pour l'exploitation des aires protégées par des opérateurs privés ; - créer et maintenir une base de données sur l'état des ressources et le développement des aires protégées ; - élaborer et mettre en œuvre le plan national de gestion de la faune et d'aménagement des aires protégées avec la collaboration de la Direction Générale des Forêts et de la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques ;
	<p>Lucien MASSOUKOU Lucienmass2014@gmail.com</p>

<p>DGEA Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer des stratégies pour une meilleure valorisation de la faune, des produits de la chasse et des aires protégées ; - négocier les conventions et accords internationaux sur la gestion de la faune et le développement des aires protégées ; - proposer une grille de répartition des revenus de l'exploitation des aires protégées ; - initier et suivre des partenariats avec des ONG nationales et internationales, des opérateurs économiques et d'autres organisations ; - capitaliser les résultats de la recherche appliquée dans le domaine de la conservation et de la gestion de la faune menée par des organismes ou des instituts de recherche ; - d'engager toute mesure nécessaire à la protection des espèces menacées et/ou à la promotion d'espèces sauvages peu ou méconnues ; - certifier l'origine des produits de la faune destinés à l'exportation ; - coordonner la participation harmonieuse de tous les autres acteurs privés, publics et parapublics impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques relatives à la faune et aux aires protégées ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation des secteurs de la faune et des aires protégées ; - d'assurer la tutelle technique des services publics personnalisés de l'Etat dans les secteurs de la faune et des aires protégées et de veiller au respect de la réglementation par tous les acteurs de ces secteurs ; - assurer la supervision et la coordination des activités de tous les services placés sous son autorité ; - proposer toutes mesures relatives à l'organisation générale ou locale de ses services, notamment en ce qui concerne les engagements, affectations, mutations et avancements de personnel ; - d'étudier et d'élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et de proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ; - gérer l'ensemble des biens matériels, matériels et immobiliers des services centraux ; - centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la direction générale de la faune et des aires protégées ; - élaborer le programme de travail annuel de la Direction Générale, en collaboration avec les directions ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>La source: Article 81 --Section 2 : De la Direction Générale de la Faune et des Aires protégées - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p> <p>La DGEA a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement relative à la gestion du patrimoine hydraulique. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer la connaissance, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ; - collaborer avec les autres administrations compétentes dans le développement de la ressource en eau ; - élaborer des lois d'orientation et de programmation pour la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques ; - veiller au respect de la législation dans son domaine de compétence ; - veiller à l'application des conventions et traités internationaux signés et ratifiés par le Gabon, en collaboration avec les autres administrations compétentes ; 	<p>Jean Hervé MVE BEH mvebeh@cenarest-iraf.co mormyre69@gmail.com</p>
---	--	---

<p>DGF Direction Générale des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - initier des actions de coopération dans ce domaine ; - assurer, d'une part, la collaboration des autres administrations concernées par la protection de l'eau et, d'autre part, la participation des partenaires publics et étrangers à l'élaboration et à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique publique de protection de l'eau ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation du secteur de la protection de l'eau ; - développer la base des amendes pour la restauration des écosystèmes aquatiques dégradés, en collaboration avec les autres administrations compétentes ; - élaborer le programme de travail annuel de la Direction Générale, en collaboration avec les directions ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>Source : Article 137 – Section 3 : De la Direction des Ecosystèmes Aquatiques - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>	<p>Ghislain MOUSSAVOU</p> <p>linkedin.com/in/ghislain-moussavou-phd-611259185</p>
	<p>La DGF est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le secteur forestier. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer les lois d'orientation et de programmation du secteur forestier ainsi que leurs textes d'application ; - assurer la connaissance, la mise à disposition, la valorisation, la protection et la restauration du patrimoine forestier ; - proposer et suivre les directives générales concernant la gestion des ressources forestières ; - développer, mettre à jour et mettre en œuvre un système de traçabilité des produits forestiers ; - élaborer et mettre en œuvre le plan forestier national, en collaboration avec les autres services compétents ; - élaborer et mettre en œuvre les normes relatives à l'activité du secteur forestier, en collaboration avec les autres services compétents ; - d'initier toute mesure nécessaire à la protection des espèces forestières ; - valoriser les essences forestières peu ou mal connues ; - assurer la mise en œuvre des conventions, accords et traités internationaux signés et ratifiés par le Gabon dans le domaine des forêts ; - initier, suivre et coordonner l'exécution des programmes d'aide et de coopération internationale dans le secteur forestier ; - apporter le soutien nécessaire et participer au développement de programmes de recherche appliquée dans le secteur forestier ; - de capitaliser les résultats de la recherche appliquée en matière de protection, de gestion et d'exploitation des forêts, menée par des organismes ou instituts de recherche ; - coordonner la participation harmonieuse de tous les autres acteurs privés, publics et parapublics impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des forêts ; - assurer le renforcement des capacités et la modernisation du secteur forestier ; - assurer la supervision et la coordination des activités de tous les services placés sous son autorité ; - proposer toute mesure relative à l'organisation générale ou locale de ses services, notamment en matière d'embauche, d'affectation, de mutation et d'avancement du personnel ; 	

	<p>étudier et élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer l'ensemble des biens matériels, matériels et immobiliers de ses services ; - centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la Direction Générale des Forêts ; - établir le programme de travail annuel; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et assurer la bonne gestion des crédits ; - rédiger le rapport annuel de toutes les activités menées par la Direction Générale des Forêts. <p>Source : Article 36 – Section 1 : De la Direction Générale des Forêts - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>
<p>DGI DG des Industries (DGI), du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers</p>	<p>DGI est chargé de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers autres que le bois. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer et réviser les textes sur l'industrialisation, la commercialisation du bois et des produits forestiers autres que le bois ; - identifier des mécanismes incitatifs pour la valorisation des déchets de bois et la promotion de la bioénergie ; - proposer des pistes de valorisation industrielle des rebuts de bois et leurs entrepôts commerciaux ; - développer des partenariats entre les acteurs de la filière bois industriel et les exploitants forestiers, en collaboration avec les autres services compétents ; - réviser les normes techniques de transformation du bois; - à l'utilisation des guides techniques à l'opérateur des opérateurs économiques engagés dans la transformation du bois et l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - élaborer le manuel de procédures pour la transformation du bois ainsi que l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - concevoir des bases de données sur les industries de transformation du bois ainsi que sur l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois; - proposer une grille d'analyse des programmes d'industrialisation présentés par les opérateurs économiques de la filière bois ; - proposer et mettre à jour les lignes directrices pour le contrôle des industries de transformation du bois ainsi que l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois ; - harmoniser les directives nationales avec les directives internationales sur la commercialisation du bois et des produits forestiers autres que le bois; - élaborer le schéma directeur de développement des industries du bois et des produits forestiers autres que le bois et suivre sa mise en œuvre ; - d'instruire les demandes d'agrément professionnel en matière de transformation et de commercialisation du bois, ainsi qu'en matière d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers autres que le bois ;
	<p>Auguste Ndounga Ginette ITOU DI BIGNOUMBA</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - capitaliser les résultats de la recherche appliquée dans le domaine de la transformation du bois, ainsi que de l'exploitation et de la transformation des produits forestiers autres que le bois ; - étudier et élaborer, en collaboration avec la Direction Centrale des Ressources Humaines, des projets de réforme et proposer toute mesure appropriée pour améliorer le cadre de travail et la vie du personnel ; - gérer l'ensemble des équipements, du matériel et du patrimoine immobilier de ses services ; - centraliser, arrêter et défendre les projets budgétaires élaborés par les services techniques de la Direction Générale ; - établir le programme de travail annuel de la Direction Générale ; - préparer le budget annuel, en collaboration avec les directions et veiller à la bonne gestion des crédits alloués à ses directions ; - rédiger des rapports périodiques sur toutes les activités menées par la Direction Générale. <p>Source : Article 178 – Section 4 : De la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers - Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts</p>
<p>AGATOUR Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme</p>	<p>Christian MBINA christmbina@hotmail.com</p> <p>AGATOUR assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement touristique. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter l'offre gabonaise à la demande touristique nationale et internationale ; - soutenir les acteurs publics et privés, en vue d'accroître leur compétitivité économique ; - assister les porteurs de projets publics et privés dans le cadre de conventions spécifiques : études de faisabilité, diagnostic de positionnement, planification de projet, recherche de partenaires opérationnels ; - produire des outils d'observation de l'activité touristique, des publications techniques et des études de marché généralisées ou thématiques ; - veiller à accroître l'offre de formation aux métiers du tourisme ; - développer la promotion de la destination Gabon en mettant en place une stratégie touristique adaptée ; - promouvoir et contrôler l'activité de l'industrie hôtelière sur l'ensemble du territoire national ; - gérer les participations de l'État dans les structures hôtelières ; - pour gérer l'ensemble du parc hôtelier de l'Etat. <p>La source: Décret n° 314/PR/MIMT, portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie, 25 septembre 2014</p>
<p>DGT Direction Générale du Tourisme</p>	<p>Edmond Arcad LEPEYI lepeyiae77@gmail.com</p> <p>Sous la direction du ministère gabonais du tourisme, la DGT dirige l'élaboration et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires du tourisme au Gabon. A ce titre, il est en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la définition des politiques touristiques ; - suivre la mise en œuvre de la politique de développement touristique sur l'ensemble du territoire ; - contribuer à la définition des normes touristiques ; - proposer la réglementation applicable au tourisme et veiller à son application ; - Analyser la demande touristique nationale et internationale, établir des statistiques et analyser l'offre gabonaise en la matière ; - développer et suivre la coopération dans le domaine du tourisme;

	<ul style="list-style-type: none"> - de participer à la commission de classement des organismes publics et privés et de tout établissement touristique, - favoriser la concertation entre les administrations et les organismes publics et privés impliqués dans le secteur du tourisme ; - examiner, vérifier et suivre les projets touristiques publics et privés ; - participer à la conception de programmes de formation liés aux activités du secteur touristique ; - instruire les demandes de licence, d'homologation, d'accréditation et d'approbation ; <p>La Direction Générale du Tourisme peut recevoir des collectivités publiques, toute autre mission liée à son domaine d'activités.</p> <p>Source : Décret n° 00236/PR/MMIT/portant réorganisation de la Direction Générale du Tourisme et des Loisirs, 2 avril 2015</p>	
<p>ONG NATIONALES</p> <p>OELO Organisation Ecologique des Lacs et de l'Ogooué https://oelogabon.org/</p>	<p>OELO travaille depuis plus d'une décennie dans le paysage du projet (spécifiquement dans la région du Bas Ogooué) et comporte cinq principaux domaines de programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le développement de l'écotourisme, visant à générer un financement opérationnel de base. ● L'éducation environnementale - il s'agit du plus grand programme d'OELO, avec sa propre équipe. ● Pêche durable et développement communautaire, y compris le développement de coopératives communautaires, les plans de gestion des lacs, la surveillance participative. ● La recherche sur la biodiversité - à la fois locale et internationale, y compris la surveillance du lamantin, et la recherche sur les marchés de la faune à Libreville. ● L'évolution des préférences des consommateurs concernant la viande de brousse. <p>En outre, OELO a commencé à travailler dans la foresterie communautaire en 2021. OELO est partenaire de The Nature Conservancy (TNC) dans plusieurs de ses programmes de travail.</p> <p>Créée en 1997, MINAPYGA est la première ONG autochtone du Gabon, légalement enregistrée sous le N° 0061/MI/SG du 8/12/1997 au Ministère de l'Intérieur du Gabon. Minapyga a quatre objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Eduquer, sensibiliser et former ses membres (peuples autochtones) pour qu'ils se renforcent, par exemple dans des initiatives de lutte contre la pauvreté. ● Défendre les droits de l'homme de ses membres. ● Protéger la forêt en tant que havre de paix des membres. ● Aider les membres à devenir les acteurs principaux ainsi que les bénéficiaires de leur propre développement durable. <p>Pour atteindre ces objectifs, l'organisation mène des activités, notamment des formations, l'amélioration de l'accès à l'information et la sensibilisation - en ciblant les</p>	<p>Cyrille MVAELE https://oelogabon.org/</p>
<p>MINAPYGA Mouvement National des Autochtones Pygmées du Gabon</p>		<p>Léonard Fabrice ODAMBO ADONE odambol@yahoo.fr</p>

<p>NADA Nsombou Abalghe-Dzal Association https://nadagabon.org/</p>	<p>parties prenantes externes (par exemple, les responsables gouvernementaux) ainsi que les communautés elles-mêmes, en insistant sur le fait que le développement ne devrait pas avancer sans le consentement des personnes les plus concernées, la population locale, y compris les populations locales. Minapyyga est accrédité en tant qu'observateur à la Conférence des Parties (COP) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).</p> <p>Les origines de NADA proviennent du projet de Faune Communautaire Gabon lancé par le laboratoire Poulsen de l'Université Duke en 2015 (voir tableau 15), lorsqu'une équipe de paraécologues - des membres de la communauté locale employés comme chercheurs et organisateurs communautaires - ont été formés pour établir des inventaires de la faune des forêts au sein de leurs villages. Vers la fin de la deuxième phase du projet, axée sur la surveillance et la gestion communautaires de la chasse à la viande de brousse, les paraécologues et les dirigeants locaux du projet ont établi l'importance d'une structure formelle pour rester et grandir ensemble. En effet, l'impact est élargi en étroite collaboration avec Duke et d'autres initiatives extérieures, mais aussi bien au-delà. En décembre 2019, l'ONG gabonaise NADA est née avec pour mission la gestion durable et équitable des ressources naturelles établie et maintenue par les communautés rurales gabonaises.</p> <p>NADA travaille à quatre échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localement : recherche dirigée par la communauté pour informer et faciliter la gestion durable de la faune. • Paysage : faciliter la collaboration entre les communautés locales, les sociétés d'exploitation forestière et les parcs nationaux à travers le paysage de l'ivindo. • National : travailler avec le gouvernement gabonais pour des politiques durables et équitables. • Mondial : contribuer à des initiatives similaires au niveau international par le biais de publications scientifiques, de la communication et de la collaboration avec un large réseau de partenaires. <p>La pertinence de NADA pour ce projet se situe à l'échelle nationale, en offrant une formation et un soutien technique pour reproduire leurs approches novatrices de paraécologie, de bio surveillance et de cartographie participative à travers le paysage du projet.</p>	<p>Alex Ebang Mbélé alex@nadagabon.org</p>
<p>AGAFI Association Gabonaise des</p>	<p>Organisme spécialisé des ONG du MINAPYGA à l'origine, AGAFI vise à renforcer progressivement leur autonomie dans le cadre du REPALEG (Réseau des Populations</p>	<p>Jeanne Marthe MINKOUE MI ELLA</p>

<p>Femmes Indigènes</p> <p>ADCPPG</p> <p>Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon</p>	<p>locales et Communautés Locales du Gabon).</p> <p>Créée en 2003, l'ADCPPG vise à défendre les droits des Pygmées dans le processus de développement du pays. L'association a été créée en réponse à la demande de l'UNESCO de mettre en place un réseau d'associations autochtones au Gabon dans le but de concilier les cultures traditionnelles avec la modernité.</p> <p>L'ADCPPG a été officiellement enregistrée le 23 février 2004, sous le numéro 035 / MISPD / SG / CE1 du Ministère de l'Intérieur. Ses principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation, formation et participation des populations pygmées à la conservation ; ● Apport d'aide à la lutte contre la pauvreté. ● Incitation à la participation au développement. ● Promotion de la culture des peuples pygmées. ● Participation des jeunes aux défis de l'avenir. 	<p>Denis MASSANDE</p> <p>denismassande@yahoo.com</p>
<p>Association Culture Nature</p> <p>EDZENGUI</p>	<p>Créée en 2002 avec le soutien du WWF et reconnue officiellement en 2003 par l'Etat gabonais, l'association a pour objectif de promouvoir et d'encourager les activités culturelles, scientifiques et touristiques dans le nord-est du Gabon, en partenariat avec des organismes privés ou publics et des institutions nationales ou internationales. Elle y parvient par le biais de micro-projets de conservation liés à la gestion durable autour du parc national de Minkébé. L'organisation travaille également à l'amélioration du niveau de vie des populations locales à travers le Gabon.</p> <p>EDZENGUI a été accrédité en 2017 en tant qu'observateur à la Conférence des parties (COP) de la Convention des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).</p>	<p>Hélène NZE ANDOU</p> <p>Edzengui2@gmail.com</p>
<p>LES ASSOCIATIONS LOCALES, LES INSTITUTIONS ET LES PARTICULIERS</p>		
<p>Populations locales et communautés locales / PACL</p>	<p>En plus des droits individuels de leurs membres, les IPLC ont également des droits collectifs en vertu du droit international.</p>	
<p>Autorités traditionnelles</p>	<p>Certains individus (par exemple les anciens) sont souvent mandatés en tant que gardiens des terres communales, supervisant l'allocation des terres et des ressources naturelles dans leurs juridictions respectives.</p>	
<p>Les associations des communautés locales qui sont impliquées dans les forêts communautaires dans le paysage du projet.</p>	<p>Fournir un leadership au niveau local dans l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles. Sur la base de l'analyse des parties prenantes réalisée pendant la phase PPG, le projet cherche à renforcer les associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association TU GHO KONDE (Doussala) - Association DIAMBU ga MANGU (Tsamba Magotsi/Fougamou) - Association TOKAND (Tsamba Magotsi) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Association EBANZA (Tsamba Magotsi) - Association des Pêcheurs du Moyen-Ogooué - Association des Écoguides du Moyen-Ogooué - Association Mabendo (Mouyikou) - Association Haute Boumi - Coopérative Itsana - Coopérative des Produits Artisansaux de Mbigou (COPAM) - Club Sud Aventure (CSA) - ONG Nyanga Tour 	
(idem.)	<p>En tant que priorité de deuxième niveau, le projet cherche également à collaborer avec les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association PESSU-PESSU (Tsamba Magotsi) - Association AFIPO (Tsamba Magotsi) - Association SADETI (Tsamba Magotsi) - Association MUPUNGUE (Ndolou/Mandji) - ONG BEMBODIE (Ndolou/Mandji) - Association MUTEME MOSHI (Louétsi-Wano/Lébamba) - Association des Guides/Écoguides du Moyen-Ogooué - ONG MOUYISSI Environnement - Association des Coopératives du Lac Oguémoué (ACLO) - Oveng-Nkôl - Abanga Islang - Bane Ba Dôle 	
<p>LES ONG INTERNATIONALES</p> <p>TNC Gabon The Nature Conservancy https://www.nature.org/en-us/about-us/where-we-work/africa/gabon/</p>	<p>TNC a initié et développé une série de projets situés principalement dans les bassins versants de Mbé et du Bas-Ogooué. Son premier site d'intervention a été Mbé, avec pour objectif la gestion durable du bassin versant forestier de la rivière Mbé par le développement d'un mécanisme de paiement pour services environnementaux (PSE). Ce mécanisme de financement visait à assurer la protection à long terme du bassin versant forestier qui a une très haute valeur de conservation.</p> <p>L'un des principaux atouts du programme de conservation du Sud du Gabon du WWF est son approche paysagère (ou holistique) de la conservation, qui vise donc le maintien de grands écosystèmes plutôt que la restauration ou la réhabilitation de parcelles d'habitats ou la protection d'espèces spécifiques.</p> <p>Le paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati est transnational et centré sur les parcs nationaux de Loango, Moukalaba-Doudou et Mayumba au Gabon et le parc national de Conkouati-Douli en République du Congo. Le paysage de Gamba-Conkouati est connu pour sa diversité d'habitats, allant de la végétation marine et côtière, aux lagunes, zones</p>	<p>Marie-Claire Paiz Mcpaiz@tnc.org</p>

<p>Brainforest https://www.brainforest-gabon.org/</p>	<p>humides jusqu'à la mosaïque forêt-savane des basses terres. La mission de Brainforest est de parvenir à une société gabonaise dans laquelle l'environnement sera protégé avec la participation active des populations locales. Créée en 1998, l'ONG vise à promouvoir le développement durable, la gestion et le partage équitable des bénéfices tirés des riches ressources naturelles du pays. Les projets de l'organisation sont répartis sur l'ensemble du pays, et ils sont toujours de nature participative car l'organisation cherche fondamentalement à contribuer à l'information et à l'accompagnement/partariat avec les IPLC. Le 19 janvier 2019, Brainforest a organisé un atelier avec le soutien de WWF Gabon et de la plateforme " Gabon, Ma Terre, Mon Droit " pour permettre aux organisations de la société civile impliquées dans le processus de révision de la loi forestière de renforcer le document - dans le but de s'assurer que les droits des communautés locales et des populations locales ont été pris en compte dans la rédaction du Code des Eaux et Forêts. La plateforme est une initiative de 20 ONG gabonaises et de personnes ressources qui se concentrent sur une série de questions telles que le régime foncier, l'accaparement des terres et la défense des droits des communautés. Le projet de loi susmentionné a été adopté par le Conseil des ministres le 26 février 2019.</p>	<p>Marc Ona Essangui ona_essangui@yahoo.com</p>
<p>Forest People Programme https://www.forestpeoples.org/</p>	<p>L'organisation de défense des droits de l'homme travaille avec les populations forestières du monde entier pour garantir leur droit à leurs terres et à leurs moyens de subsistance.</p>	<p>www.forestpeoples.org Email: info@forestpeoples.org</p>
<p>IRB Institut de recherche sur la biodiversité https://briwildlife.org/</p>	<p>La mission de l'IRB est d'évaluer les menaces émergentes qui pèsent sur la faune et les écosystèmes par le biais de la recherche collaborative, et d'utiliser les résultats scientifiques pour faire progresser la sensibilisation à l'environnement et informer les décideurs. L'IRB est l'agence co-exécutrice avec l'OMS d'un projet mondial visant à éliminer le mercure dans les crèmes éclaircissantes pour la peau, le Gabon étant le pays focal pour l'Afrique. L'IRB collabore étroitement avec la Convention de Minamata sur le mercure, notamment en codirigeant le domaine de partenariat sur le sort et le transport du Partenariat mondial sur le mercure, et en dirigeant la composante biotique pour la surveillance du mercure. L'IRB réalise des MIA, examine toutes les MIA et développe la base de données de l'inventaire mondial du mercure pour le PNUE.</p>	<p>David E. Evers, Ph.D. david.evers@briwildlife.org</p>
<p>FSC Gabon Forest Stewardship Council</p>	<p>Le FSC est une organisation internationale à but non lucratif et multipartite, créée en 1993, qui promeut la gestion responsable des forêts du monde ; c'est un exemple de programme de certification basé sur le marché utilisé pour influencer la politique environnementale transnationale. Au Gabon, elle soutient le développement et l'adoption d'une "certification à 100 %" pour l'utilisation des forêts du pays au cours des</p>	

	<p>deux prochaines années. Elle étudie à présent la manière de traduire les gains obtenus au niveau des concessions forestières en forêts communautaires.</p> <p>La norme nationale de gestion forestière FSC (NFSS) révisée de la République du Gabon a été adoptée en décembre 2020 et s'applique à toutes les catégories d'unités de gestion qui opèrent dans la forêt naturelle et/ou les plantations du pays. Le processus de révision de la NFSS a commencé en 2015 et a consisté en une adaptation aux principes et critères du FSC avec l'inclusion d'indicateurs importants liés aux paysages forestiers intacts, au suivi du bois et aux droits des populations locales et des communautés locales.</p>
<p>CIRF Centre International de Recherche Forestière</p>	<p>Le CIRF mène des recherches scientifiques sur les défis les plus pressants de la gestion des forêts et des paysages dans le monde entier. Appartenant au Bassin du Congo, le Gabon</p>
<p>Panthera https://www.panthera.org/</p>	<p>Panthera est la seule organisation au monde à se consacrer exclusivement à la conservation des 40 espèces de félins sauvages de la planète et de leurs écosystèmes. Au Gabon, l'accent est mis sur la collaboration avec l'ANPN pour accroître la protection des chats sauvages en élargissant le domaine des aires protégées ainsi qu'en augmentant la connectivité entre les aires protégées- y compris, par exemple, entre le parc national de Waka et d'autres aires protégées dans le massif du Chaillu. Panthera soutient également les enquêtes sur la faune, y compris l'utilisation et le développement de nouvelles technologies de conservation et d'approches participatives dans plusieurs régions du pays, notamment dans la province de la Nyanga.</p>
<p>Espace pour les géants https://www.spaceforgiants.org/v</p>	<p>Space for Giants vise à protéger les écosystèmes naturels qui abritent le plus grand mammifère d'Afrique, l'éléphant, et à le faire de manière à garantir/encourager le maintien de leur valeur aux yeux de la population afin qu'ils puissent perdurer. L'accent est mis sur la réduction des conflits homme-faune (CHF), notamment par le développement de solutions de clôtures électriques. Ce travail est complété par des projets concernant les PFNL et les moyens de subsistance locaux, la sensibilisation, le développement des capacités et la participation au gouvernement et aux forums. Les premiers essais dans le paysage du projet sont en cours (prévus) sur le site Ramsar du Bas Ogooué.</p>
<p>Brainforest https://www.brainforest-gabon.org/</p>	<p>The mission of Brainforest is to achieve a Gabonese society in which the environment will be protected with the active participation of local populations. Created in 1998, the NGO aims to promote sustainable development and the equitable management and sharing of benefits deriving from the country's rich natural resources. The organization's projects are spread across the country, and they are always participatory in nature as</p>
	<p>Marc Ona Essangui ona_essangui@yahoo.com</p>

	<p>the organization fundamentally seeks to help inform and accompany/partner with IPLCs.</p> <p>On 19 January 2019, Brainforest organised a workshop with support of WWF Gabon and the “Gabon, Ma Terre, Mon Droit” (Gabon, My Land, My Right) Platform to enable civil society organisations involved in the forestry law review process to strengthen the document – with aim to ensure that local communities’ and Indigenous Peoples’ rights were considered in the drafting of the Water and Forests Code. The platform is an initiative of 20 Gabonese NGOs and resource people focusing on a range of issues such as land tenure, land grabbing, and advocacy for community rights. The afore-mentioned draft law was adopted by the Council of Ministers on 26 February 2019.</p>	
<p>Forest People Programme https://www.forestpeoples.org/</p>	<p>Human rights organisation working with forest peoples across the globe to secure their right to their lands and their livelihoods.</p>	<p>www.forestpeoples.org Email: info@forestpeoples.org</p>

474. Il existe également plusieurs partenariats moins formels qui sont néanmoins dignes d'intérêt, c'est-à-dire des initiatives basées sur des principes et des approches largement similaires qui peuvent renforcer ou sous-tendre les objectifs du projet et ainsi contribuer au moins indirectement à son succès, même si ce n'est pas par des mécanismes formels. Par exemple, bien qu'il ne s'agisse pas de partenaires formels à proprement parler, il convient de mentionner plusieurs instituts de recherche et/ou initiatives qui s'attaquent de manière créative à des questions clés en matière de développement et de conservation. Ces initiatives sont également très souvent mises en œuvre en collaboration avec des instituts de recherche nationaux et/ou la société civile. Le tableau 15 présente les principales universités et les principaux programmes de recherche, ainsi que d'autres partenaires connexes, qui se recoupent et/ou soutiennent ce projet par le biais de leurs initiatives axées sur la conservation au Gabon et dans le grand Bassin du Congo.

Tableau 15. Programmes de recherche universitaires ayant prouvé leur contribution à une planification et/ou une mise en œuvre mieux informée de la conservation par zone, à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, avec des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires.

Université/institut	Brève description du projet	Contact principal
Université de Stirling	<p>Au Gabon, plusieurs projets sont en cours, notamment dans les parcs nationaux du pays, en étroite collaboration avec l'ANPN et les instituts de recherche nationaux. Il dispense des cours d'écologie tropicale et de conservation, avec une composante de terrain au Gabon (https://stics.org/gabon/).</p> <p>ForestLAB (https://forestlab.partners/) : Lancé par l'Université de Stirling en collaboration avec l'Institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement (London School of Economics) et le Groupe de développement de la conservation en Afrique (GDCA) et en partenariat au Gabon avec l'Institut national de recherche (CENAREST) pour assurer l'alignement avec les intérêts de recherche nationaux et les meilleures pratiques sur le terrain, forestLAB vise à traduire l'excellence académique en impact sur le monde réel. L'initiative novatrice de conservation publique-privée est centrée sur le paysage de Grande Mayumba dans la province de la Nyanga.</p>	<p>Katharine Abernethy k.a.abernethy@stir.ac.uk</p>
Université de Duke	<p>Plusieurs projets au Gabon, dont le développement d'un nouveau modèle de cartographie communautaire de l'utilisation des terres, avec des paraécologues formés pour soutenir les chasseurs des villages locaux. La gestion ascendante de la faune facilite la prise de décision communautaire grâce aux données collectées et diffusées par les membres de la communauté ; axée sur la gestion de la chasse au gibier par les villageois locaux pour conserver la faune et accroître leur sécurité alimentaire (https://www.tropicalecology.us/cwp). Le travail de Duke a été le fondement de la collaboration avec l'ONG gabonaise Nada (voir tableau 14, ci-dessus).</p>	<p>Graden Froese graden.froese@duke.edu</p>

<p>Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)</p>	<p>En s'appuyant sur les approches de l'Evaluation Sociale des Aires Protégées (ESPA) (https://www.iied.org/assessing-social-impacts-protected-conserved-areas-sapa), une étude a été faite précédemment sur les parcs nationaux du Gabon (Monts de Cristal) - contribuant au développement de la méthodologie SAPA. Traduction du manuel des praticiens en français, https://pubs.iied.org/14659iied.</p>	<p>Phil Franks phil.franks@iied.org</p>
<p>Université et recherche de Wageningen (URW)</p>	<p>L'imagerie satellitaire radar de la mission Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne peut être utilisée pour cartographier les perturbations de la forêt tropicale humide primaire en temps quasi réel à une échelle spatiale de 10m. La technologie devrait être testée au Gabon en 2021 en tant que système d'alerte précoce - alertes RADD (Radar for Detecting Deforestation). Le résumé est disponible sur https://magazines.wur.nl/climate-solutions-en/radar-satellite-exposes-illegal-logging-in-african-rainforests/, l'expérience actuelle avec le RADD est également publiée sur https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8.</p>	<p>Johannes Reiche johannes.reiche@wur.nl</p>
<p>Institut du Bassin du Congo (IBC)</p>	<p>Initiative conjointe de l'UCLA et de l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT) qui se veut un modèle de partenariat entre les universités, les ONG et le secteur privé en matière de développement (https://www.cbi.ucla.edu/). Bien que basé au Cameroun, son expérience dans l'agroforesterie ainsi que les " professionnels de la forêt " (anciens locaux) associés à un apprentissage démonstratif entre pairs et entre générations ont une résonance pour le Gabon et pourraient soutenir ce travail - voir, par ex, le projet Ebony https://www.taylorguitars.com/ebonyproject/ (avec une possibilité d'expansion substantielle à faible investissement, menant à la conservation de l'ébène qui est étroitement liée aux populations d'éléphants et contribuant au bien-être de la communauté locale avec l'agroforesterie parallèle d'arbres fruitiers) et le développement de stations de terrain dans les réserves naturelles https://www.cbi.ucla.edu/field-stations/.</p>	<p>Virginia Zaunbrecher zaunbrecher@ucla.edu</p>
<p>CIRF Centre international de recherche forestière https://www.cifor.org/our-work/about-cifor/</p>	<p>Le CIRF collabore avec l'OFAC, la COMIFAC, BIOPAMA et d'autres organismes pour assurer un suivi collectif des Aires Protégées au niveau régional en Afrique Centrale (cf. observatoires) avec un accent particulier sur les aires protégées, incluant non seulement les Parcs Nationaux mais aussi les aires conservées par les communautés. Le projet RIOFAC du CIRF (Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale) vise spécifiquement à contribuer au développement d'une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en prenant en compte le changement climatique et la préservation de la biodiversité dans les pays de la COMIFAC - principalement par la collecte de données secondaires sur</p>	

	<p>le secteur forestier et environnemental du Gabon pour publication sur le site web de l'OFAC. Pour plus d'informations, voir https://www.cifor.org/knowledge/project/PMO-1549/</p> <p>Le CIRF prépare également une publication intitulée "État des forêts du Bassin du Congo", qui comprendra des informations au niveau national ainsi que des données spécifiques à la plupart des zones protégées du pays, et travaille depuis 2010 sur le secteur informel du bois et le FLEGT. Auparavant, elle a entrepris un projet sur la gestion durable de la faune sauvage, ainsi que d'autres projets avec le PFBC.</p>	
Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (IRET)	<p>Plusieurs projets de recherche dans/autour des aires protégées sont en cours au Gabon, en collaboration avec l'ANPN, l'Université de Stirling et d'autres universités, des ONG et des associations locales. L'IRET est l'un des 5 instituts de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CENAREST).</p> <p>Par exemple, l'IRET et l'Université de Stirling entreprennent actuellement des recherches à proximité du Parc National de Waka dans le but d'évaluer l'impact de la commercialisation des ressources naturelles (en particulier la viande de brousse et les PFNL) sur la vie des communautés locales, ainsi que l'impact de ces activités sur la biodiversité.</p>	<p>Donald Midoko Iponga dmiponga@gmail.com</p>
Herbier du Gabon	<p>L'Herbier National du Gabon a été créé en 1984 en tant qu'herbier de référence au CENAREST avec pour objectif principal d'étudier la diversité floristique du Gabon et de contribuer, par le biais de collections botaniques, à la préservation de la biodiversité gabonaise.</p>	<p>Boupoya clay archange boupoyaclay@hotmail.com</p>

475. Enfin, il existe plusieurs réseaux importants au Gabon et plus largement dans le Bassin du Congo qui se recoupent et pourraient soutenir la réalisation du projet - notamment des organisations et/ou des programmes de travail qui se concentrent sur la politique, la pratique et le plaidoyer pertinents. Voir le tableau 16, ci-dessous.

Tableau 16. Les réseaux qui pourraient être mis à profit pour soutenir le projet Les réseaux qui pourraient être mis à contribution pour soutenir le projet.

Association, consortium, etc.	Brève description...	Lien avec le projet actuel
<p>BIOPAMA</p> <p>Programme de gestion de la biodiversité et des zones protégées</p>	<p>BIOPAMA aide les pays à répondre aux priorités pour une meilleure gestion et gouvernance de la biodiversité et des ressources naturelles en fournissant une variété d'outils, de services et de financements aux acteurs de la conservation.</p>	<p>Travaille avec l'OFAC (sous la COMIFAC) pour collecter et fournir des informations actualisées sur les Aires</p>

		Protégées en Afrique Centrale. Voir https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform
<p>PFBC Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo https://pfb-cbfp.org/ https://pfb-cbfp.org/accueil.html</p>	<p>Depuis sa création en 2002, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) rassemble un nombre toujours plus important de membres. Près de 120 partenaires répartis en 7 sous-groupes œuvrent pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté en Afrique centrale dans les pays membres - conformément au "Plan de convergence" de la COMIFAC et aux Objectifs de développement durable 2030.</p> <p>Plus de 500 participants prennent part à ses réunions annuelles. Il s'agit de l'initiative régionale la plus diversifiée et elle rassemble le plus grand nombre de parties prenantes. Les partenaires dialoguent entre eux et travaillent sur des solutions communes, intersectorielles et durables.</p>	<p>Inclusion sociale (soutien aux associations et organisations IPLC)</p> <p>Donald MIDOKO IPONGA PFBC - Gabon, Collège 6 Co-leader</p>
<p>COMIFAC Commission des forêts d'Afrique centrale https://www.comifac.org/</p>	<p>Le cadre juridique de la COMIFAC a été établi en 1999 avec la Déclaration de Yaoundé, définie lors de la réunion au sommet des chefs d'État. Le plan de convergence de la COMIFAC a été adopté par les chefs d'État d'Afrique centrale en 2005, définissant une stratégie commune pour leurs pays et les partenaires de développement en ce qui concerne les actions planifiées en matière de gestion durable des forêts. La version révisée de juillet 2014 pour la période 2015-2025, décline 6 axes d'intervention prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques forestières et environnementales ; - Gestion et exploitation durable des ressources forestières ; - Conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; - La lutte contre le changement climatique et la désertification ; - Le développement socio-économique et la participation multi-acteurs ; et - le financement durable. <p>La COMIFAC au Gabon souligne que les interventions doivent toujours être pratiques et profiter à la communauté.</p>	<p>Renforcement du Plan de Convergence (harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale)</p>
<p>GITPA Groupe international de travail pour les</p>	<p>GITPA est une branche francophone d'IWGIA, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones, une organisation mondiale de défense des droits de l'homme</p>	<p>Analyse de la situation des autochtones au Gabon</p>

<p>peuples autochtones https://gitpa.org/</p>	<p>créée en 1968 pour promouvoir, protéger et défendre les droits des peuples autochtones - en leur donnant les moyens d'agir par le biais de la documentation, du développement des capacités et du plaidoyer aux niveaux local, régional et international. Les informations recueillies par l'organisation GITPA concernant le Gabon sont rassemblées à l'annexe 12, dans la sous-section consacrée au contexte culturel particulier du pays.</p>	<p>Patrick Kulesza Président exécutif de GITPA</p>
<p>GSTC https://www.gstcouncil.org/about/</p>	<p>Le GSTC est chargé de la gestion des critères du GSTC, les normes mondiales en matière de voyages et de tourisme durables, ainsi que de l'accréditation internationale des organismes de certification en matière de tourisme durable. Les critères sont utilisés pour l'élaboration de politiques pour les entreprises, les gouvernements et d'autres types d'organisations, permettant des évaluations (la base de la certification) ainsi que pour l'éducation et la sensibilisation.</p> <p>En développant un langage commun sur la durabilité dans le secteur du tourisme, les quatre piliers suivants émergent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La gestion durable 2. Impacts socio-économiques 3. Impacts culturels 4. Impacts environnementaux (y compris la consommation de ressources, la réduction de la pollution et la conservation de la biodiversité et des paysages) 	<p>Tourisme durable</p>
<p>Consortium de l'ICCA https://www.iccaconsortium.org/ https://www.iccaconsortium.org/index.php/movement/</p>	<p>Le consortium est une organisation de la société civile composée de membres et soutenue par un secrétariat international semi-bénévole basé dans 22 pays. Il encourage l'échange d'expériences et d'actions concrètes planifiées et mises en œuvre conjointement par les IPLC et leurs partenaires de soutien dans le monde entier. Pour les IPLC, les ICCA (ou "territoires de vie") constituent un terrain essentiel pour leurs moyens de subsistance durables et leur sentiment de bien-être. En outre, les ICCA aident les pays à atteindre les objectifs d'Aichi de la CDB (qui sont désormais aussi les objectifs émergents du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020) dans le cadre d'un vaste effort d'amélioration de la diversité et de la qualité de la gouvernance des zones protégées. Bien que les communautés de gardiens et les ICCA soient confrontées à des tensions et des menaces sans précédent découlant des changements qui balayent le monde, elles sont aussi de plus en plus reconnues comme l'un des meilleurs espoirs pour la conservation de la diversité biologique et culturelle qui reste sur la planète. NADA (voir tableau 14) est en train d'adhérer en tant que première organisation gabonaise membre.</p>	<p>Les ICCA représentent des zones et des territoires conservés de facto par les communautés, qui englobent toujours beaucoup plus de terres que les réseaux formels d'aires protégées.</p> <p>Représentant régional pour l'Afrique centrale : Joseph Itongwa jitongwa71@gmail.com</p> <p>Responsable du programme : Sarah Ryder sarah@iccaconsortium.org</p>

<p>CFI Coalition Foncière internationale https://www.landcoalition.org/en/about-ilk</p>	<p>La vision de la CFI est celle d'un monde juste, équitable et inclusif dans lequel les droits fonciers sont garantis et la pauvreté éradiquée. Pour guider leurs efforts individuels et collectifs, les membres se sont mis d'accord sur 10 engagements dans des domaines d'action prioritaires. La CFI fournit des conseils, des outils, des réseaux, des opportunités, etc. aux différents membres.</p> <p>CFI Afrique est une plateforme régionale de l'alliance, qui travaille ensemble pour promouvoir un accès sûr et équitable à la terre et son contrôle pour les femmes et les hommes pauvres ; elle compte 76 membres dans 26 pays d'Afrique subsaharienne.</p>	<p>Organisation internationale de renom disposant d'une expérience pertinente et de matériel d'apprentissage en matière de gouvernance.</p> <p>Coordonnateur régional pour l'Afrique : Audace Kubwimana, c/o ICRAF - World Agroforestry Centre, un membre du CGIAR audace@landcoalition.info</p>
<p>CCPAA Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique</p>	<p>Depuis 2006, CCPAA soutient les efforts des peuples autochtones du Gabon pour s'organiser en associations et en un réseau national. Parmi les membres de cette association des peuples autochtones du Gabon figurent l'ADCPPG, EDEZENGUI et MINAPYGA.</p>	<p>Le CCPAA soutient et permet aux peuples autochtones (PA) du Gabon et d'ailleurs de s'épanouir ; selon les besoins, il travaille également avec les agences des parcs nationaux et d'autres organisations partenaires.</p>
<p>UICN CEESP Commission des politiques environnementales, économiques et sociales</p>	<p>La CPEES contribue à la mission de l'UICN en générant et en diffusant des connaissances, en mobilisant l'influence et en promouvant des actions visant à harmoniser la conservation de la nature avec les préoccupations majeures de justice sociale, culturelle, environnementale et économique des sociétés humaines.</p> <p>La CPEES compte plusieurs sous-groupes thématiques, notamment le Thème sur la gouvernance, l'équité et les droits (TGER) qui s'efforce de faire progresser les approches de la conservation de la nature qui sont fondées sur la bonne gouvernance, l'équité sociale et les droits de l'homme et qui les promeuvent, ainsi que le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens d'existence (SULI), un réseau mondial d'experts qui fournit des conseils techniques crédibles et solides sur l'utilisation durable.</p> <p>En outre, la pandémie de COVID-19 a eu un impact dévastateur sur la santé et le bien-être des communautés et de la nature dans le monde entier. Bon nombre des questions soulevées sont au cœur du travail de l'UICN et de la CPEES, qui s'est lancée dans une série de dialogues virtuels sur la manière de mieux reconstruire.</p>	<p>Groupe d'experts mondiaux pouvant contribuer à de nombreux aspects de la conception du projet ainsi qu'à sa mise en œuvre pratique.</p> <p>Comité directeur de la CPEES, président adjoint : Ameyali Ramos (également coordinatrice de la politique internationale pour le Consortium ICCA) aramoscastillo@gmail.com</p>

<p>UICN CMAP Commission mondiale des aires protégées, y compris le Groupe de spécialistes du tourisme et des aires protégées (TAPAS)</p> <p>https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas</p>	<p>Réseau de 2500 experts de 140 pays qui mobilise des actions dans les domaines de la science, de la conservation, de la politique et de l'engagement pour soutenir des parcs et autres aires protégées bien gérés et connectés. La Commission élabore et propose des politiques, des conseils et des orientations fondés sur les connaissances concernant l'ensemble des questions relatives aux aires protégées ; elle réunit des experts mondiaux pour trouver des solutions aux priorités du programme, notamment des normes mondiales en matière d'aires protégées et des lignes directrices sur les meilleures pratiques.</p> <p>Plus de 500 professionnels sont membres du groupe de spécialistes du tourisme et des aires protégées (TAPAS) de la CMAP, qui plaide pour un avenir où le tourisme renforce l'intégrité de la conservation des systèmes d'aires protégées et améliore le bien-être humain.</p>	<p>Meilleures pratiques mondiales offertes en matière de gouvernance et de gestion des aires protégées, y compris l'engagement avec le tourisme</p> <p>Responsable du groupe de spécialistes TAPAS, Anna Spenceley</p> <p>annaspenceley@gmail.com</p>
<p>IWBN Indigenous Women' and Biodiversity Network</p> <p>http://iwbn-rmibn.org/</p>	<p>L'IWBN a été créé en 1998 lors de la 4e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique dans le but de mettre les questions relatives aux femmes locales au premier plan des discussions internationales, en soulignant notamment leur rôle vital dans la conservation de la biodiversité. Le réseau compte des membres dans toutes les régions du monde.</p>	<p>L'IWBN soutient une communauté de pratique sur les thèmes clés de ce projet, par exemple les connaissances traditionnelles, les femmes locales, les politiques de biodiversité, etc.</p>
<p>OFAC Central Africa Forest Observatory</p> <p>https://www.observatoire-comifac.net/ofac?lang=en</p>	<p>L'OFAC a été créé en 2007 en tant qu'unité spécialisée de la COMIFAC afin de fournir les données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, nécessaires à l'élaboration des politiques et à la promotion d'une meilleure gouvernance et d'une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>L'OFAC a été créé en 2007 en tant qu'unité spécialisée de la COMIFAC afin de fournir des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, nécessaires à l'élaboration des politiques, et de promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>En tant qu'organe technique, l'Observatoire cherche à aider les gouvernements d'Afrique centrale en fournissant toutes les informations nécessaires à l'établissement de politiques régionales cohérentes pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Le travail de l'OFAC se concentre sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités de collecte de données de référence aux niveaux régional, national et local - la transmission de connaissances de base sur l'environnement (géologie, pédologie, climat, végétation, faune, habitats), les aspects socio-économiques (population, développement, institutions) et les questions juridiques 	<p>Source de données et d'informations pertinentes pour le projet</p> <p>Data collection targets several management sites: (i) logging concessions, (ii) PAs, and (iii) permanent plots (research)</p> <p>In regard to protected areas, OFAC works in collaboration with the BIOPAMA project, building/hosting a regional info system on protected areas in Central Africa.</p> <p>https://biopama.org/</p> <p>Observatory for Central Africa available at https://www.observato</p>

	<p>- développer des sujets clés pour aider à la prise de décision au profit de la gestion durable des écosystèmes forestiers</p> <p>- intégrer les questions émergentes concernant la gestion durable de l'environnement.</p>	<p>ire-comifac.net/analyticalplatform</p>
<p>RAPAC</p> <p>Réseau des aires protégées d'Afrique centrale</p>	<p>Le RAPAC est une ONG de mise en œuvre et de plaidoyer qui se concentre sur la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité dans les aires protégées de ses 9 pays membres d'Afrique centrale, dont le Gabon. Le RAPAC vise notamment à améliorer l'état et la gestion des aires protégées ainsi qu'à promouvoir la sensibilisation et la connaissance de la valeur de ces aires. Il recueille des données sur la biodiversité et des données socio-économiques dans les AP - tout en créant des sites pilotes de démonstration, des réserves de biodiversité, des laboratoires sur le changement climatique et des outils de planification spatiale pour les AP des pays membres. À ce jour, elle supervise 82 AP, dont 6 réserves de biosphère du MAB et 8 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.</p>	<p>Suivi et renforcement des plans de gestion des zones protégées</p> <p>https://m.facebook.com/Rapac-185518911465856/</p>
<p>REPALEAC</p> <p>Réseau des communautés autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale</p> <p>http://repaleac.org/repaleg-gabon/</p>	<p>Ayant son siège à Kinshasa, en RDC, le REPALEAC est une association/réseau qui vise à accroître et à assurer la participation des populations autochtones et locales à la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, conformément aux directives sous-régionales sur la participation des populations autochtones et locales à la gestion durable des forêts. La section gabonaise du REPALEAC est le REPALEG.</p> <p>Le REPALEAC a publié une Stratégie 2018-2014 pour le développement durable des peuples autochtones et des communautés locales en Afrique centrale, disponible sur https://pfb-cbfp.org/actualites-partenaires/PACL-repaleac.html?file=files/docs/partners/Repaleac%202020/REPALEAC%20Strategy_EN_final.pdf.</p>	<p>Appui aux populations autochtones dans le cadre de la conservation des paysages forestiers, y compris les relations avec le PAS.</p> <p>Coordinateur REPALEAC : Joseph ITONGWA</p>

Engagement des parties prenantes

476. Au plus haut niveau, le projet est conçu pour faire progresser l'adoption de la gestion intégrée du paysage (y compris les ressources en eau critiques, d'où la référence commune à la gestion intégrée des bassins versants), ce qui nécessite une collaboration à long terme entre un large éventail de parties prenantes pour atteindre simultanément des objectifs multiples, tels que la fourniture durable de services écosystémiques, la pêche, la production agricole et d'autres formes de soutien aux moyens de subsistance des communautés locales, ainsi que la préservation du patrimoine naturel et culturel et des valeurs associées. Le projet doit donc rassembler diverses parties prenantes, notamment le gouvernement, la société civile et le secteur privé, ainsi que les femmes et les hommes des communautés locales, afin de garantir une planification, une prise de décision, un suivi et un partage des connaissances plus participatifs et inclusifs.

477. Comme indiqué dans le Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) à l'annexe 8, il est primordial que les parties prenantes du projet soient approchées de manière respectueuse et de bonne foi. Ceci est possible lorsque des principes solides pour un engagement juste et équitable sont adoptés, tels que décrits dans le Tableau 17. De plus, de telles stratégies d'engagement s'appliquent non seulement à la phase de conception, mais aussi tout au long de la mise en œuvre du projet.

Tableau 17. Principes guidant l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet

Principe	La participation des parties prenantes :
Valeur ajoutée	sera un moyen essentiel d'ajouter de la valeur au projet
Inclusivité	inclure toutes les parties prenantes concernées
Accessibilité et accès	sera accessible et favorisera l'accès au processus
Transparence	sera basée sur la transparence et l'accès équitable à l'information ; les principales dispositions des plans et des résultats du projet seront publiées dans les médias locaux.
Équité	veiller à ce que toutes les parties prenantes soient traitées de manière équitable et impartiale
Responsabilité	être basé sur un engagement de responsabilité de la part de toutes les parties prenantes
Constructif	chercher à gérer les conflits et à promouvoir l'intérêt public
Redressement	chercher à redresser les inégalités et les injustices
Renforcer les capacités	chercher à développer les capacités de toutes les parties prenantes
Basé sur les besoins	se fonder sur les besoins de toutes les parties prenantes
Flexible	être conçu et mis en œuvre avec souplesse
Rationnel et coordonné	être planifiés et coordonnés de manière rationnelle, et non ad hoc
Excellence	faire l'objet d'une réflexion et d'une amélioration permanentes

478. Les parties prenantes du projet seront engagées de différentes manières dans le projet : de l'interaction informationnelle, aux consultations approfondies et à la co-conception des résultats et des activités, aux partenariats orientés vers la mise en œuvre pour atteindre les résultats souhaités. De nombreuses parties prenantes ont déjà été engagées tout au long de la phase de conception du démarrage, et les moyens d'engagement prévus tout au long du projet sont présentés plus en détail à l'annexe 8.

479. Dans le cadre de la gestion de l'environnement, il existe "un nombre croissant de preuves qu'une participation significative des parties prenantes à l'identification des problèmes et à la formulation des solutions correspondantes présente de nombreux avantages - en particulier dans le contexte de défis complexes et transdisciplinaires".¹⁶⁰ Ces processus importants de dialogue et de communication avec de multiples parties prenantes ont conduit à l'élaboration de l'arbre à problèmes (Figure 3) et de l'arbre à solutions correspondant (Figure 14) présentés ci-dessus, qui ont ensuite été affinés conformément au cadre standard du FEM de quatre composantes de projet opérant à des échelles géographiques et institutionnelles différentes/complémentaires, tout en tenant soigneusement compte des priorités de la DGEPN qui ont été développées pour le Gabon et ses habitants ; comme indiqué dans les résultats attendus à la Section III. Résultats et Partenariat (c'est-à-dire la présente section).

480. Pour leur part, les femmes jouent un rôle clé dans la gestion des forêts - en particulier dans les communautés pauvres et locales - mais elles continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux ressources et aux avantages qui en découlent, ainsi qu'au pouvoir de décision en matière de ressources naturelles. La reconnaissance du rôle spécifique joué par les femmes dans l'utilisation des ressources naturelles est donc cruciale pour s'attaquer à certaines des inégalités de genre souvent profondément ancrées au Gabon, qui peuvent avoir

¹⁶⁰ Reed, M. S. (2008). Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biol. Conservat.* 141, 2417–2431. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014>; cited in Saah, D. et al. 2019. Land Cover Mapping in Data Scarce Environments: Challenges and Opportunities. *Frontiers in Environmental Science*, 5 November 2019. (In special section on Use of Earth Observations for Actionable Decision Making in the Developing World). <https://doi.org/10.3389/fenvs.2019.00150>

un impact négatif sur l'environnement. Dans cette optique, bien que les dimensions de genre soient le plus souvent mentionnées dans ce document dans des sections ciblées (voir par exemple l'équité et l'autonomisation des femmes, ci-dessous, ainsi que l'annexe 10. Analyse de genre), il y a également des références intentionnelles tout au long du document - car bien que les femmes constituent environ la moitié des parties prenantes dans le paysage du projet, elles risquent d'être ignorées si elles ne sont pas identifiées positivement dans le document en raison des normes sociétales prédominantes qui peuvent en pratique les négliger ou les ignorer, elles et leurs intérêts.

481. Le Plan d'Action Genre (PAG) du projet cherche à surmonter ce problème, en guidant l'équipe de mise en œuvre du projet dans la prise en compte et la réponse à toutes les dimensions critiques du genre - qui, bien qu'écrites/incluses principalement dans seulement quelques sections du présent document, sont destinées à être intégrées (mainstreaming) dans toutes les composantes du projet et ses multiples résultats. Les processus d'engagement des parties prenantes du projet s'appuieront sur les engagements et les cadres institutionnels existants au niveau national pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, ainsi que selon les normes coutumières.

482. Le paysage du projet comprend également les IPLC, y compris les populations locales. Pour cette raison, le projet a été conçu non seulement sur la base des priorités institutionnelles du gouvernement, mais aussi sur la base de consultations avec les communautés locales, en particulier les communautés locales, selon les principes du consentement libre, préalable et éclairé.

483. Les consultations communautaires entreprises durant la phase de conception du projet sont décrites dans le tableau 18 et les preuves documentaires de ces consultations (par exemple, les rapports de mission sur le terrain) sont résumées dans le tableau 19.

Table 18. Main consultations and FPIC processes undertaken during the preparation phase

Date	Informations détaillées
Mission I : Ngounié et Nyanga 10-17 December 2020	Voyage de reconnaissance préliminaire avec visites dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga <ol style="list-style-type: none"> 1. Village Rembo (12 Dec 2020) 2. Village Mboukou (12 Dec 2020) 3. Village Pepeyo (12 Dec 2020) 4. Village Nanga (13 Dec 2020) 5. Village Ferra (13 Dec 2020) 6. Village Dousalla (14 Dec 2020)
Mission II : Ngounié 3-11 April 2021	Focus sur la région Birougou <ol style="list-style-type: none"> 7. Village Kongui (06 April 2021) 8. Village Mouyikou (06 April 2021) 9. Village Mambanda (07 April 2021) 10. Village Dienga (07 April 2021) 11. Village Ngoyina (10 April 2021)
Mission III : Ngounié 14-19 April 2021	Focus sur la région de Waka, principalement dans le département de Tsamba-Magotsi <ol style="list-style-type: none"> 12. Village d'Ikobé (17 April 2021)
Mission IV : Moyen-Ogooué 18-23 June 2021	Focus dans la région du Bas Ogooué, notamment dans/près de Lambaréné et dans la région des Lacs. <ol style="list-style-type: none"> 13. Lac Onangue – Village Nlong (19 June 2021) 14. Lac Ozingo – Village Isaac (20 June 2021) 15. Lac Nkoviet – Village La belle étoile (21 June 2021)

Tableau 19. Preuves documentaires du CLIP et des consultations, y compris les rapports de mission sur le terrain

Rapport d'événement/activité	Contenu du rapport	Auteur(s), et titre du rapport
Mission de terrain n° 1 Décembre 2020	Rapport de retour au bureau du PNUD (BTOR)	Marc Foggin, 30 décembre 2020
Réunion de lancement du projet 18 décembre 2020	Rapport de synthèse de l'atelier de démarrage, le 18 décembre 2021	Marc Foggin (auteur principal) avec l'équipe PPG du PNUD, janvier 2021
Missions de terrain n°2 3-11 avril 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la région de Mbigou, dans le département de la Boumi-Louétsi.	Co-auteurs : Emmanuel Mve Mebia, Tsayi Mouvagha, Isaac Lamah, et Gislin Mbye Ntoma " Cartographie sociale : communautés locales et locales du Massif Du Chaillu "
Mission de terrain n°3 14-18 avril 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la région d'Ikobey du département de Tsamba-Magotsi.	
Mission de terrain n°4 18-23 juin 2021	Consultations communautaires et mission d'enquête dans la "zone des lacs" du site Ramsar du Bas Ogooue dans la province du Moyen Ogooue.	Co-auteurs : Équipe PPG " Rapport de mission : Site Ramsar du Bas Ogooue "
Documentation du CLIP	Procès-verbaux des réunions communautaires	Notes des 11 réunions du 4 au 10 avril

484. En ce qui concerne les parties prenantes du gouvernement, tous les résultats et les activités s'inscrivent dans le cadre national du Gabon émergent (et du Gabon vert) et s'appuient sur la loi sur le développement durable adoptée en 2014. En pratique, le projet travaillera à travers la hiérarchie des bureaux ministériels et départementaux, des administrations gouvernementales provinciales et de leurs antennes et services, et des conseils de village reconnus sur la base d'un statut légal ou de traditions coutumières. En particulier, les bureaux du gouvernement local dans le paysage du projet ont pour mandat de remplir des fonctions liées à la gestion du paysage forestier, y compris la gestion de la faune et de la flore, ainsi que de promouvoir le développement social et économique des communautés. En outre, la société civile émergente du Gabon sera également impliquée, car son sens aigu de l'engagement envers des lieux et des personnes spécifiques peut être déterminant pour le succès du projet, essentiel pour atteindre une appropriation locale et une durabilité durables.

485. Le projet soutiendra donc l'intégration entre les parties prenantes, les secteurs et les échelles géographiques, ce qui nécessitera des niveaux élevés de coordination dans le projet, menant à une large harmonisation dans la surveillance environnementale, les évaluations des ressources, la planification et la gestion des terres et des ressources naturelles.

486. Les moyens spécifiques par lesquels les principales parties prenantes seront engagées dans le cadre du projet sont décrits dans l'Annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes. Les principales raisons pour lesquelles les différentes parties prenantes clés seront consultées et engagées au cours de la mise en œuvre du projet sont les suivantes : (i) promouvoir une large compréhension des résultats souhaités du projet ; (ii) accroître le sentiment d'appropriation locale des objectifs et des activités du projet par le biais de collaborations dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités ; (iii) communiquer avec le public de manière à la fois cohérente et efficace ; et (iv) maximiser les liens et synergies importants entre ce projet et d'autres projets connexes.

487. Les annexes 9 et 10 fournissent des détails supplémentaires, respectivement, sur les évaluations des risques sociaux et environnementaux, sur les dimensions de genre du projet et sur les considérations spécifiques liées aux populations forestières (populations locales) dans le contexte particulier du projet. En outre, de nombreuses parties prenantes auront l'occasion de participer non seulement au niveau de l'activité/de la mise en œuvre, mais aussi au niveau de la gouvernance, comme indiqué dans la section VI. Dispositifs de gouvernance et de gestion, où

les systèmes et les structures sont décrits (par exemple, le comité directeur du projet, les groupes consultatifs techniques, etc.) Le projet assurera également un suivi continu des risques, y compris les défis émergents tels que le changement climatique et la pandémie de Covid-19 (voir la section X. Gestion des risques ainsi que les annexes 14) - en notant en particulier que tous les risques affectent différemment les différents groupes de parties prenantes, ce qui nécessite parfois des réponses et/ou des approches divergentes en termes de stratégies d'atténuation des risques et de formes d'engagement, par exemple entre les différents secteurs de développement, les femmes par rapport aux hommes, les locaux par rapport aux non-locaux, etc.

Coopération sud-sud

488. Le projet FEM7 offrira aux responsables de la mise en œuvre du projet et aux principales parties prenantes l'occasion de participer, avec les projets frères du PI Congo et d'autres projets et initiatives sélectionnés, au débat et à l'élaboration conjointe de solutions au changement climatique fondées sur la nature, en accordant une attention particulière aux approches REDD+, à l'évaluation de la nature (cf. comptabilité des écosystèmes, mais aussi valeur intrinsèque) et au renforcement des moyens de subsistance durables basés sur la forêt. Le projet explorera également les possibilités pour les parties chargées de la mise en œuvre de participer de manière significative aux discours régionaux relatifs à la conservation des forêts - en particulier dans le développement de zones protégées et conservées avec des approches de conservation plus inclusives basées sur les zones.

489. En pratique, les opportunités d'apprentissage et le transfert de connaissances/technologies depuis et vers les pays pairs (coopération sud-sud) seront explorées et facilitées pendant le projet de trois manières principales : (i) la participation à des dialogues stratégiques de développement national et régional, des réunions, des ateliers et des conférences sur les moyens de subsistance en forêt et la conservation de la nature ; (ii) le développement du système de gestion des connaissances du projet dans le but d'encourager et de permettre la saisie des leçons clés et leur diffusion interne/nationale ; et (iii) la codification des bonnes pratiques et leur partage par le biais de plateformes de partage des connaissances Sud-Sud en cours et d'autres plateformes de partage des connaissances mondiales, telles que la Plateforme Solutions Afrique et les Solutions PANORAMA de l'UICN.¹⁶¹

490. La communication et la coordination avec les autres projets IP du Congo apporteront également des opportunités d'apprentissage, permettant le développement des capacités professionnelles et des opportunités de mise en réseau régional, ainsi que le développement plus poussé des mécanismes de soutien au Gabon et des réponses coordonnées aux défis communs avec d'autres pays. Ces résultats seront tous soutenus/organisés par les éléments de gestion des connaissances et de stratégie de communication du projet, et seront en outre coordonnés par l'UGP avec le projet régional Congo IP.

Risques

491. Le projet est évalué comme étant "à haut risque" en raison de trois aspects interdépendants : l'engagement du projet avec (i) les zones protégées, y compris les parcs nationaux ; (ii) les aspects de genre de l'accès aux ressources naturelles (cf. gouvernance, prise de décision) et le partage des bénéfices dérivés de leur utilisation ; et (iii) la présence de populations locales (habitants de la forêt) qui ont traditionnellement apprécié et utilisé les territoires qui chevauchent maintenant les zones protégées officiellement désignées et d'autres terres et ressources naturelles dans le paysage du projet.

492. Le registre complet des risques du projet est inclus dans l'annexe 6. Registre des risques du PNUD.

493. Les risques sociaux et environnementaux du projet sont décrits en détail dans l'annexe 5. Les risques sociaux et environnementaux du projet sont décrits en détail dans l'annexe 5, Procédures d'évaluation sociale et environnementale (SESP), et les différentes manières de traiter et d'atténuer les risques identifiés sont décrites dans l'annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Ce dernier est développé plus avant en ce qui concerne les dimensions de genre et les populations locales, respectivement, dans l'annexe 10. L'analyse de genre et le plan d'action pour le genre et le cadre de planification des populations locales à l'annexe 9. Des

¹⁶¹ Solutions for a healthy planet – cross-cutting, global learning and exchange, <https://panorama.solutions/en>

perspectives supplémentaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également incluses dans la sous-section qui suit immédiatement.

494. Aucune activité de terrain ne sera mise en œuvre avant que l'EIES ne soit réalisée et que l'PGES et les plans d'action associés ne soient développés et mis en place au cours de la première année de mise en œuvre du projet ; seules les activités de consultation (avec FPIC) et les activités de développement des capacités au niveau institutionnel seront initiées pendant que celles-ci seront développées.

495. La réussite de la mise en œuvre du projet suppose que les cadres de gestion et les plans d'action ci-dessus seront appliqués non seulement mécaniquement, mais que les valeurs et les principes qui sous-tendent les évaluations et les actions recommandées seront internalisés - à la fois au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et plus généralement et largement à travers l'Agence d'Exécution du projet, DGEPN (voir Section VII. Gouvernance et Gestion). Cela s'applique à tous les secteurs marginalisés de la société, y compris les femmes, les personnes en situation de pauvreté et les populations locales ; cela s'applique également aux approches de la conservation adoptées par le projet, en particulier l'appel à l'appréciation des dimensions sociales extrêmement importantes de la conservation (plutôt que de se concentrer principalement sur les aspects écologiques et/ou technologiques), y compris, mais sans s'y limiter, la notion de " zones protégées et conservées " (PCA) et l'application du " consentement libre, préalable et éclairé " (FPIC) tout au long de la durée de vie du projet et dans ses quatre principales composantes.

496. En plus de ce qui précède, il existe deux catégories de risques supplémentaires liés aux changements mondiaux : le changement climatique et la pandémie de Covid-19 ; cette dernière étant développée plus en détail dans les annexes 14.

497. Les principaux risques découlant du changement climatique ont généralement trait à la perte de résilience - à la fois pour les personnes et pour les écosystèmes, et ce souvent de manière étroitement liée, car la biodiversité et les moyens de subsistance des personnes sont affectés par le changement climatique. La faune et la flore sauvages sont également touchées par le changement climatique ; par exemple, les éléphants qui dépendent de la fructification des arbres forestiers sont fortement affectés par le changement de phénologie (moment de la production des fruits), ce qui peut se traduire immédiatement par la recherche d'autres sources de nourriture et l'augmentation des conflits entre l'homme et la faune sauvage. À l'échelle mondiale, l'expansion et le renforcement des zones protégées ont été favorisés au cours des dernières décennies en tant que réponse adaptative au changement climatique (afin de protéger la biodiversité et, par ce biais, de soutenir les moyens de subsistance des populations locales et leur résilience à moyen et long terme). Cependant, étant donné que plusieurs autres risques sociaux notables sont souvent associés au développement d'aires protégées (d'exclusion), ce modèle n'est pas directement soutenu par le projet ; une approche plus large des " aires protégées et conservées " (APC) est plutôt privilégiée, qui inclut également les OECM et les territoires de vie, c'est-à-dire les aires conservées en dehors des aires protégées formelles en tant que telles et/ou les aires et territoires qui sont conservés de facto par les IPLC même si ces aires ne sont pas délibérément gouvernées et gérées par eux à des fins de conservation stricte.

498. Les risques associés à Covid-19 pour la faune sauvage et les personnes se recoupent également avec la biodiversité et les moyens de subsistance, et ils sont décrits plus en détail dans l'annexe susmentionnée. En particulier, le contact étroit avec la faune sauvage (par exemple, par la chasse et le commerce de la viande de brousse) est associé à la propagation de vecteurs de maladies. Dans le même temps, le changement climatique peut également entraîner une modification des schémas de distribution spatio-temporelle de la faune sauvage et des vecteurs de maladies. La santé des personnes - et leur accès aux soins de santé - est en outre affectée par de nombreuses autres variables, notamment le revenu, l'accès aux services sociaux, l'accès à l'information, l'éducation (formelle et informelle), les perspectives culturelles, et bien d'autres encore. En ce qui concerne les revenus, une grande partie de l'industrie du tourisme - y compris le tourisme dans et autour des parcs nationaux - a été dévastée par la pandémie et les restrictions de voyage qui en ont résulté au niveau national et mondial, affectant ainsi de nombreux moyens de subsistance liés au tourisme (et par conséquent les revenus, avec de nombreux effets d'entraînement, y compris sur la santé). La principale réponse proposée par ce projet est d'encourager et de permettre une plus grande autonomie locale parmi les IPLC pour identifier et développer leurs propres réponses locales, communautaires et culturellement appropriées, qu'elles visent à conserver leurs terres

et territoires et/ou à améliorer les moyens de subsistance locaux (les deux étant bien sûr interdépendants), avec des résultats conséquents liés aux moyens de subsistance et aux revenus, d'une part, et à la résilience locale et à la santé individuelle et communautaire, d'autre part.

499. Un autre résultat de la pandémie de Covid-19 est lié au risque sous-jacent d'inégalité entre les sexes (voir également ci-dessous). Comme le souligne la Stratégie 2020 pour l'égalité des sexes du PNUD, dont l'objectif principal est l'élimination de la pauvreté, la transformation structurelle pour le changement et la construction de sociétés résilientes, "Lorsque la crise du COVID-19 a frappé au début de 2020, elle a rapidement perturbé le monde entier. [La pandémie] menace d'annuler les gains durement acquis [et dans certains endroits, elle aggrave même] les inégalités de genre et les déséquilibres de pouvoir préexistants [avec] des impacts économiques, sociaux et sanitaires disproportionnés... sur les femmes et les filles au quotidien, allant d'une recrudescence de la violence sexiste à une insécurité économique encore plus grande... De manière alarmante, les voix des femmes sont absentes des espaces cruciaux... de prise de décision. [...] Si les femmes n'occupent pas de rôles décisionnels et si l'équilibre du pouvoir n'est pas modifié, l'inégalité des chances de rétablissement à la suite de la pandémie pourrait encore s'aggraver."¹⁶²

500. 525. En ce qui concerne les risques identifiés associés aux capacités de mise en œuvre du projet (cf. évaluation HACT), la structure du projet telle qu'elle est décrite dans la Figure 20 a été développée de manière à traiter et à atténuer les principaux éléments de préoccupation en assurant une UGP forte avec un renforcement institutionnel et une surveillance accrue.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

501. Il existe un risque que les avantages découlant de ce projet ne profitent pas de manière égale aux femmes et aux hommes, à moins que des actions spécifiques ne soient prises pour identifier les obstacles et les aborder d'une manière qui reconnaisse les nombreuses croyances et approches profondément ancrées qui conduisent à ces inégalités. Cela nécessitera l'application de multiples interventions ciblant de nombreuses parties prenantes à différents niveaux dans de nombreux secteurs de développement différents - visant à assurer une adhésion mondiale à la nécessité de comprendre et de relever les multiples défis auxquels les femmes sont confrontées, ainsi que de reconnaître et de réaliser les avantages qui pourraient être tirés si les femmes étaient incluses de manière équitable.

502. Étant donné la forte orientation environnementale du projet, il faut également tenir compte du fait que les hommes et les femmes agissent et vivent différemment par rapport à l'environnement, y compris la biodiversité forestière, ce qui nécessite un (re)cadre approprié de certains programmes pour tenir compte de ces différences entre les sexes, y compris les différences liées aux connaissances détenues par les femmes, les obstacles à la participation, et les différences de besoins et d'aspirations liées à la biodiversité et à l'utilisation des forêts. Ceci est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de considérer les approches visant à assurer l'inclusion équitable des femmes et des hommes dans les projets PFNL, où les femmes font face à de nombreux obstacles pour accéder aux ressources naturelles et les contrôler.

503. Outre les difficultés d'accès à la terre, les femmes sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles pour accéder à l'information sur le marché et aux ressources financières nécessaires pour pouvoir participer de manière égale. Les femmes impliquées dans des projets d'écotourisme sont susceptibles d'être confrontées à des obstacles similaires, l'expérience de la région montrant que les femmes ont tendance à occuper principalement des emplois de rang inférieur, mal rémunérés et précaires, tels que le ménage et le jardinage.

504. La revue de la littérature (voir Annexe 10) a également identifié les sous-ensembles de vulnérabilité suivants qui doivent être pris en compte dans le projet : les femmes de la population locale, les femmes rurales, les ménages dirigés par des femmes, les femmes et les enfants victimes de la traite, les femmes dans des relations polygames, les veuves vivant dans la pauvreté, les enfants et les jeunes, les enfants mariés et les personnes handicapées. Un processus devrait être entrepris au début du projet pour valider davantage l'existence de ces

¹⁶² UNDP Gender Equality Strategy: 2020 Annual Report, <https://www.undp.org/publications/undp-gender-equality-strategy-2020-annual-report#modal-publication-download>

groupes et pour comprendre les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, ainsi que pour identifier tout sous-groupe supplémentaire.

505. Dans ce contexte, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du mandat de développement du PNUD et du gouvernement du Gabon, et le projet cherche à passer des modèles précédents, principalement axés sur des approches "do no harm" (ne pas nuire), à une approche "do good" (faire le bien) plus proactive et sensible au genre - en tirant parti de toutes les opportunités possibles pour combler les écarts entre les sexes, qui sont essentiels pour obtenir des avantages environnementaux globaux.

506. Le projet reconnaît également que les dimensions de genre doivent être largement incorporées dans l'ensemble du projet, et pas seulement par le biais d'activités de genre déconnectées et autonomes. Il vise en particulier à créer des synergies positives entre l'amélioration de l'impact environnemental et une plus grande égalité des sexes.

507. Ainsi, l'accent mis sur le leadership des femmes, à la fois dans les actions de développement des capacités institutionnelles et par le biais d'un soutien aux initiatives communautaires telles que le développement d'associations locales, est considéré comme d'une importance capitale et sera encouragé. En parallèle, le projet contribuera à sensibiliser et à générer des connaissances sur les dimensions de genre dans le développement et la conservation et la composante de gestion des connaissances (KM) du projet aidera à capturer les leçons apprises et à les rendre disponibles et à les diffuser de manière proactive.

508. L'expérience et les connaissances des femmes joueront un rôle important dans la conception et le développement continus des activités du projet et dans leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le développement de chaînes de valeur orientées vers la communauté et le suivi environnemental. Le projet diffusera des informations aux femmes sur leurs rôles potentiels et les avantages qu'elles peuvent en tirer, afin de favoriser une plus grande participation. Tous les ateliers du projet établiront également des quotas pour les participants tout en cherchant à identifier et à surmonter les autres obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour pouvoir participer activement et exprimer leurs préoccupations, dans le but d'encourager l'égalité de participation entre les sexes dans la pratique - même si le projet cherche à dépasser les approches basiques des quotas et à permettre ainsi des changements plus transformateurs.

509. Au-delà des valeurs immédiates et directes de l'adoption d'approches basées sur les droits pour les femmes et les filles - et pour l'inclusion sociale plus généralement - l'accent mis sur le genre et les droits dans ce projet contribuera également à renforcer davantage les réponses et les résultats du projet par rapport aux défis mondiaux plus systémiques du changement climatique et de la pandémie de Covid-19.

510. Pour atteindre ces objectifs, les recommandations de haut niveau mises en évidence dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAG) (Annexe 10) sont les suivantes : 1) s'assurer que les hommes sont également inclus dans les processus liés au genre, en partie pour éviter le risque de retour de bâton ; 2) éviter de traiter les hommes et les femmes de manière homogène, afin de pouvoir identifier d'autres vulnérabilités qui pourraient empêcher les gens de bénéficier également du projet ; 3) recueillir des données quantitatives et qualitatives afin de faciliter la validation croisée des données et d'éviter l'approche typique mais trop simpliste du "comptage des effectifs" ; 4) s'attaquer aux normes culturelles profondément enracinées, en adoptant une approche plus holistique impliquant la sensibilisation de multiples parties prenantes dans de multiples secteurs et à de multiples niveaux de la société où le projet opère ; 5) envisager la manière de naviguer dans les lois coutumières, en particulier compte tenu de leur tendance à la discrimination à l'égard des femmes ; 6) reconnaître la nécessité de disposer de ressources techniques et financières suffisantes pour l'expertise sociale et de genre tout au long du cycle du projet et liées à toutes les composantes du projet ; et 7) identifier les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes et les autres populations vulnérables tout au long du cycle du projet et dans toutes ses composantes.

511. L'équipe de mise en œuvre du projet travaillera avec les femmes et soutiendra leur participation significative aux activités. Elle s'efforcera également de recueillir des données désagrégées à des fins de suivi et d'établissement de rapports. Plus spécifiquement, le projet comprend des mesures sensibles au genre pour aborder les écarts entre les sexes et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - y compris le soutien aux coopératives de femmes existantes ainsi que l'engagement préférentiel et le soutien aux femmes

ailleurs, avec le développement des capacités et le renforcement institutionnel, ainsi qu'en sensibilisant plus largement la société aux rôles, droits et opportunités des femmes.

512. Le projet cherche donc à contribuer à combler plusieurs écarts importants qui subsistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès et de contrôle des ressources naturelles, notamment en (i) renforçant la gouvernance et la gestion des forêts communautaires, qu'il s'agisse des forêts communautaires existantes ou de celles qui sont encore en développement ; (ii) en améliorant la part des femmes dans les avantages découlant de l'utilisation durable de la biodiversité forestière, y compris les avantages économiques et les services écologiques ; (ii) en améliorant le niveau d'engagement des femmes dans la prise de décision (cf. gouvernance) dans les moyens de subsistance, y compris les PFNL, la pêche intérieure et le tourisme fondé sur la nature, dans le développement des forêts communautaires, ainsi que dans les questions relatives à la surveillance environnementale dans les zones protégées et conservées.

513. La mise en correspondance des activités ci-dessus avec la Stratégie de mise en œuvre de la parité hommes-femmes du FEM permet de combler trois lacunes principales :

- L'inégalité d'accès et de contrôle des ressources naturelles et/ou des zones et territoires (par exemple, les forêts communautaires).
- Participation déséquilibrée et prise de décision dans la planification et la gouvernance environnementales, à tous les niveaux
- L'inégalité d'accès et de contrôle des ressources naturelles et/ou des zones et territoires (par exemple, les forêts communautaires).

514. De plus amples détails sur les dimensions de genre sont fournis dans l'annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre.

515. La figure 18 montre comment les dimensions de genre doivent être prises en compte dans tous les contextes de projet, y compris toutes les phases de développement et de mise en œuvre du projet. En outre, la section IV. Cadre des résultats du projet comprend des indicateurs appropriés tenant compte de la dimension de genre.

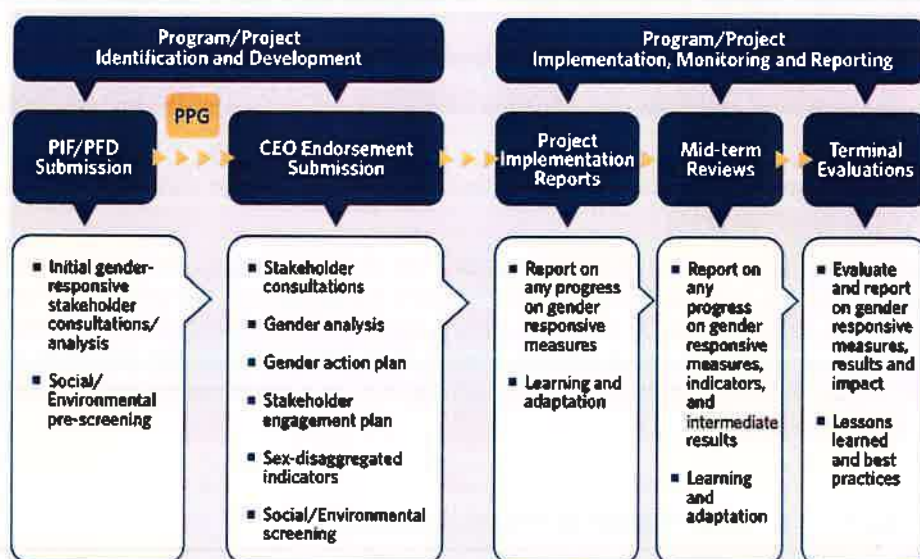


Figure 18. Prise en compte du genre dans le cycle des projets du FEM

Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de transposition à plus grande échelle

516. Les trois principales innovations adoptées dans ce projet sont les suivantes :

- des cadres et des approches complets de planification de l'utilisation des terres - en particulier des approches paysagères qui s'appuient sur les aspects spatiaux essentiels de la gestion intégrée des bassins versants et des dialogues inclusifs entre les parties prenantes
- des formes plus inclusives de gouvernance de la biodiversité forestière - allant au-delà des zones protégées traditionnelles pour inclure les cadres conceptuels plus larges des zones protégées et conservées ainsi que des territoires de vie
- l'établissement d'un lien entre la surveillance de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles forestières - avec l'engagement des utilisateurs des ressources, tant les entreprises industrielles qu'au niveau communautaire, dans la surveillance et l'évaluation de l'état et des tendances des ressources (et par conséquent, la contribution à la planification et à la gestion adaptative).

517. Tout le travail du projet (cf. leçons apprises) en relation avec les zones protégées, les concessions forestières et les forêts communautaires peut être étendu à l'échelle nationale et régionale. Les capacités développées par le projet survivront à la durée du projet en tant que tel, tout comme les mentalités changées en faveur d'objectifs plus globaux et inclusifs.

518. Les systèmes nationaux de planification de l'utilisation des terres, de gestion des aires protégées et d'utilisation des ressources forestières seront tous impliqués dans la mise en œuvre du projet - en particulier grâce au rôle de chef de file joué au niveau national au Gabon par le partenaire d'exécution, la DGEPN, qui coordonnera les activités entre les ministères et les départements - et donc les principaux enseignements tirés et les progrès spécifiques réalisés seront saisis de manière appropriée et se poursuivront au-delà du projet.

519. La principale phase de transition aura lieu au cours des 2-3 dernières années du projet de 6 ans, lorsque les leçons apprises et les protocoles associés seront intégrés dans les opérations des ministères. Avec un cofinancement substantiel déjà disponible au cours de la prochaine décennie avec des paiements basés sur les résultats pour le maintien des stocks de carbone forestier, et d'autres attendus à l'avenir, la durabilité financière de ces nouvelles approches est relativement assurée ; et le principal objectif du projet, par conséquent, est d'affiner et d'amplifier le message pour les audiences les plus pertinentes au Gabon sur les rôles et les responsabilités des multiples parties prenantes de la conservation, les outils et les approches disponibles dans le suivi environnemental, les moyens d'améliorer les entreprises communautaires et les chaînes de valeur basées sur la nature, et les mécanismes par lesquels des approches de gouvernance plus inclusives peuvent être renforcées.

Risques pour la réussite du projet et sauvegardes sociales/environnementales

520. Dans l'ensemble, le projet est classé comme à haut risque à la suite de l'examen du PSSE (pour plus de détails, voir l'annexe 5).

521. Les risques du projet et les mesures d'atténuation sont illustrés dans le tableau 20. Le registre des risques du PNUD est inclus dans l'annexe 6.

522. En particulier, la perspective écologique globale de ce projet de gouvernance et de conservation des paysages forestiers est que la protection et la gestion durable d'écosystèmes et de paysages de production intacts - avec une réduction de l'empiètement humain et de la fragmentation des écosystèmes naturels, et la protection de populations sauvages saines - tendent à réduire la probabilité globale d'apparition et de propagation de futures zoonoses. Les risques (implications) et opportunités spécifiques liés à la pandémie de Covid-19 sont présentés dans les tableaux 21 et 22 ci-dessous.

Tableau 20. Évaluation des risques du projet et mesures d'atténuation

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
Les considérations économiques à court terme et les moyens	<i>Stratégique</i>	P = 3 I = 3 Modéré	Le projet vise à répondre à la fois aux besoins de subsistance à court terme des PACL (avec une augmentation des revenus	<i>PSC</i>	Augmentation probable en raison du taux de

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
de subsistance locaux peuvent prendre le pas sur les gains à long terme des approches de gestion intégrée au niveau du paysage			des ménages, de la production alimentaire, du développement des capacités) et à la satisfaction des besoins locaux et nationaux à plus long terme (restauration des écosystèmes, réduction des vulnérabilités avec une résilience accrue des moyens de subsistance). Le projet sensibilisera les PACL (Peuples locaux et communautés locales), les organisations de la société civile et le gouvernement au niveau local, et plaidera en faveur d'un changement d'orientation des gains économiques à court terme vers des avantages à plus long terme pour l'ensemble de la population. La coordination et les communications du projet contribueront à accroître la transparence et la responsabilité.		chômage élevé et de la dépendance continue à l'égard de l'agriculture et des envois de fonds des villes, ainsi que des niveaux élevés de pauvreté rurale.
Expertise locale limitée pour mettre en œuvre le projet et/ou assurer le suivi des interventions clés	<i>Stratégique</i>	P=4 I=4 Elevé	Une combinaison d'expertise nationale et internationale sera recherchée pour soutenir la mise en œuvre, en apportant le développement requis des compétences techniques parallèlement aux besoins particuliers du projet. Bien qu'une telle expertise externe ne soit pas durable en soi, avec un plan de formation, de mentorat et de transfert de connaissances, les agences et partenaires engagés dans le projet seront renforcés pour des contributions soutenues à long terme dans la conservation des forêts.	<i>PSC</i>	L'expertise locale en matière de gestion intégrée au niveau du paysage de zones importantes pour la biodiversité et d'approches de la conservation basées sur les droits "PACL" risque de rester limitée si elle n'est pas soutenue par la sensibilisation et le développement des capacités professionnelles.
Retards dans les réformes politiques essentielles dans tous les secteurs pour permettre une planification intégrée efficace de l'utilisation des terres et la conservation des forêts, en raison d'une volonté politique insuffisante ou de processus bureaucratiques	<i>Stratégique</i>	P=4 I=4 Elevé	Le PMU engagera les hauts responsables des ministères concernés, en plaidant et en facilitant une appropriation et un soutien plus larges des objectifs du projet. La coordination du projet et les communications clés aideront à favoriser le changement, ainsi que les dialogues intersectoriels qui seront favorisés par le projet.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
Des capacités institutionnelles accrues pour gérer les zones forestières, y compris les AP (Aires	<i>Social</i>	I=3 P=3 Modéré	Le projet s'appuie sur les résultats de nombreuses consultations et processus de CLPE (Consentement libre, préalable et éclairé). Conformément aux recommandations du CGES (Cadre de gestion	<i>PMU</i>	La mise en œuvre du CGES et le développement de l'EIES et du PGES doivent être

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
Protégées), pourrait avoir un impact négatif sur les PACL si les systèmes pertinents ne sont pas en place - en particulier si l'accent est mis sur la protection à court terme mais conduit à un accès réduit des PACL aux ressources naturelles, entraînant un déplacement économique effectif			environnementale et sociale), une EIES (Etude d'impact environnemental et social) sera réalisée au cours de la première année du projet, conduisant à la préparation d'un PGES (Plan de gestion environnementale et sociale) qui couvrira tous les risques, y compris un cadre pour les risques qui ne sont pas entièrement connus. En outre, des approches fondées sur les droits seront appliquées à toutes les phases de la mise en œuvre du projet, ainsi qu'un engagement actif des parties prenantes afin de garantir que les partenaires, les bénéficiaires et les groupes affectés soient suffisamment informés et en mesure d'apporter leur contribution aux résultats et aux approches prévus. Le projet pilotera également, de manière participative et en tenant compte du genre, des activités génératrices de revenus en tant que solutions fondées sur la nature pour améliorer la gestion des forêts et des terres, en minimisant les risques pour les populations vulnérables.		suivis de près, avec d'autres plans affiliés, notamment le GAP (Plan d'action genre) et du PPA (Plan en faveur des populations locales).
Informations, connaissances et capacités limitées : (a) Capacités insuffisantes des détenteurs d'obligations à remplir les obligations de planification intégrée du paysage ; et (b) Capacités insuffisantes des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits.	Stratégique	a) I=5 / P=4 Elevé b) I=2 / P=3 Modéré	Le projet met fortement l'accent sur l'augmentation des compétences et la fourniture d'informations à jour à tous les groupes de parties prenantes, afin de leur permettre de s'engager activement dans les initiatives du projet. En outre, une stratégie d'éducation et de sensibilisation sera élaborée et mise en œuvre pour sensibiliser les détenteurs de droits aux rôles potentiels ainsi qu'aux responsabilités et aux droits en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles pour garantir les moyens de subsistance et faire progresser les économies locales.	PMU	En déclin avec l'accent mis actuellement sur la gestion intégrée et durable du paysage au niveau national
L'accès des femmes aux ressources forestières pourrait être restreint, en raison de l'application des règles des AP	Social	I=3 P=2 Modéré	Le projet a élaboré un Plan d'action Genre basé sur une analyse initiale de genre lors de la préparation du projet. La stratégie sera affinée dans le cadre du projet pour guider la mise en œuvre du projet en coordination avec la mise en œuvre du PGES.	PMU	A surveiller de près
La perte de connectivité écologique à travers le paysage en raison d'une coordination limitée ou de l'incapacité à garantir des réponses intégrées pourrait compromettre d'autres formes de	Stratégique	I=3 P=3 Modéré	Le projet aborde la fragmentation potentielle du paysage de deux manières principales : en recentrant les approches de conservation au-delà des réseaux standard d'AP, en considérant plutôt les « aires protégées et conservées » incluant la conservation basée sur les PACL; et en fournissant le développement nécessaire des capacités pour s'assurer que les concessions forestières sont en mesure de mener et d'appliquer des EIES appropriées et que les	PSC	A surveiller de près

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
progrès de conservation réalisés, en raison de la fragmentation			agences sont à leur tour en mesure de surveiller la conformité (y compris en ce qui concerne le développement des routes d'accès, ainsi que les impacts socio-écologiques) ; et cela est convenu par le gouvernement et les PL (populations locales).		
L'allocation du budget du gouvernement pour la conservation peut être insuffisante ou réorientée à d'autres fins	<i>Stratégique</i>	I=4 P=1 Faible	Le cofinancement du gouvernement gabonais provient principalement de nouveaux paiements carbone dédiés à la conservation des paysages forestiers, avec des objectifs de biodiversité et de climat bien alignés avec le projet ainsi qu'avec le "Gabon Emergent" national.	<i>PSC</i>	A surveiller
Le manque de coopération entre les parties prenantes du projet, y compris les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, pourrait limiter le succès du projet, étant donné que l'un des principaux objectifs du projet est la gouvernance et la prise de décision inclusives	<i>Opérationnel</i>	I=4 P=3 Elevé	Le projet est conçu sur les lignes directrices actuelles des meilleures pratiques en matière de conservation des forêts par zone, reconnues au niveau national et international, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle central des communautés locales (cf. les PAEL) et les domaines/formes de coopération requis connexes, ainsi que les partenariats pour le renforcement de chaînes de valeur fondées sur la nature pour les moyens de subsistance et la durabilité.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
La pandémie pourrait limiter les capacités à mettre en œuvre les activités prévues	<i>Opérationnel</i>	I=4 P=4 Elevé	Les défis associés au Covid sont réduits en grande partie en s'appuyant autant que possible sur des consultants nationaux (vs internationaux) ainsi qu'une approche décentralisée qui délègue la mise en œuvre aux niveaux locaux dans les agences gouvernementales et avec les prestataires de services locaux de la société civile émergente du Gabon.	<i>PMU</i>	A surveiller de près
Les changements à la tête des agences, des régions et/ou des zones protégées pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre du projet	<i>Opérationnel</i>	P=2 I=3 Modéré	Pour atténuer ce risque, la sensibilisation et le développement des capacités institutionnelles sont des caractéristiques essentielles du projet à travers les secteurs et les niveaux administratifs.	<i>PSC</i>	A surveiller de près
Changement climatique : certains modèles de précipitations et de températures changent, avec des impacts négatifs qui devraient affecter	<i>Environnemental</i>	P = 3 I = 2 Modéré	Le projet vise à assurer l'intégrité écologique du système socio-écologique. Ainsi, toutes les activités du projet ont été conçues pour améliorer l'état de l'écosystème et sa capacité à fournir des biens et des services, ce qui réduira considérablement la vulnérabilité. La gestion appropriée des terres (par exemple, la gestion durable des	<i>PSC PMU</i>	A surveiller de près

Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
certaines éléments de la biodiversité forestière, des moyens de subsistance, et de l'économie.			terres GDT) dans le contexte de la gestion intégrée des bassins versants et l'application locale de l'agriculture intelligente face au climat sont de bons moyens d'adapter les moyens de subsistance aux effets du changement climatique. Assurer la connectivité écologique régionale et construire un réseau résilient de « aires protégées et conservées » soutenues par les PACL sont d'autres moyens d'accroître la résilience au changement climatique.		
Le manque d'attention et/ou de capacité à mettre en œuvre les politiques de sauvegarde peut déclencher des griefs, y compris de la part des PACL, qui peuvent retarder la mise en œuvre du projet.	Sauvegarde	P = 2 I = 3 Modéré	Au cours du PPG (Subventions pour la préparation de projets), un CGES ¹ compréhensif a été élaboré et sera complété par l'EIES-PGES (avec divers plans de sauvegarde spécifiques, tels que le Plan pour les populations locales, le Plan d'action sur les moyens de subsistance) au début de la mise en œuvre du projet. Un spécialiste des sauvegardes fera partie du PMU. Les politiques de sauvegarde feront l'objet d'une surveillance du PNUD, par le CO et au niveau régional, pendant la mise en œuvre du projet.	PSC PMU	A surveiller de près

Tableau 21. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19

Catégorie de risque	Risque potentiel	Niveau de risque	Atténuations et Plans
Disponibilité de l'expertise et de capacité techniques et modification des délais.	Des efforts continus ou renouvelés dans le confinement du COVID-19 sont probables au cours de la mise en œuvre du projet	Moyen	Le plan de travail et l'équipe de développement du projet ont été construits dans cet esprit, par exemple, en maximisant les experts dans le pays. Cependant, si le nombre de cas de Covid-19 augmente au-delà des chiffres actuellement faibles et n'est pas efficacement contenu, le démarrage et la mise en œuvre du projet pourraient être retardés. Des méthodes de mise en œuvre de la biosécurité seront utilisées, telles que la communication à distance, l'utilisation d'EPI (Équipement de protection individuelle), etc.
	Capacité limitée de travail à distance et d'interactions dans le paysage du projet au Gabon	Moyen	Le projet tentera de tenir des consultations dans des espaces ouverts et assurera le strict respect des protocoles de sécurité gouvernementaux. La disponibilité du personnel international sur place dépendra du travail dans un scénario post-pandémique. Cependant, si la pandémie persiste, l'expérience au Gabon et ailleurs à ce jour indique que des modules de formation vidéo à distance pourraient être développés et que le travail de planification peut être organisé de cette manière dans des endroits au moins dans les villes de province où le wifi est disponible.
Difficultés de mise en œuvre des activités	En fonction de l'évolution de la pandémie dans le pays, il peut être difficile de mener des	Moyen	La consultation au niveau local sera conforme aux directives gouvernementales et aux directives du PNUD-CO. Par exemple, il est probable que les équipes pour les visites sur

d'engagement communautaire	consultations au niveau communautaire		le terrain et les consultations seront petites, et elles rencontreront et consulteront probablement de petits groupes (moins de 50 personnes ou selon les directives locales). De plus, des protocoles COVID seront développés et suivis, tels que les tests et la fourniture de désinfectant et de masques. Dans tous les cas où l'une ou l'autre des parties n'est pas à l'aise pour engager des discussions, elles ne procéderont pas. Dans la mesure du possible, des connexions à distance seront recherchées, par exemple via les bureaux du gouvernement local ou les organisations de la société civile visitant les communautés.
Processus d'engagement des parties prenantes	Le gouvernement est peut-être trop occupé par les problèmes de COVID pour gérer les affaires courantes	Moyen	Au niveau national, le gouvernement a mis en place ses protocoles pour le personnel et exige une charge de travail normale complète. Les réunions se déroulent en petits groupes et par vidéo. À moins d'une augmentation majeure de la pandémie, le risque est considéré comme moyen à faible.
Environnement propice	Des impacts sur le cofinancement pourraient en résulter	Moyen	La disponibilité du cofinancement pourrait être affectée par des changements dans les priorités budgétaires du gouvernement et les taux de change en cas d'augmentation importante du nombre de cas. Bien que cette possibilité ne puisse être exclue tant que les vaccins et leur utilisation sont limités dans le pays, la probabilité d'un cofinancement réduit est considérée comme moyenne puisque le gouvernement soutient pleinement le projet.
Voyage par les touristes	Le manque de touristes à cause de Covid réduit les options de subsistance	Elevé	Le projet évaluera le potentiel de reprise du marché du tourisme (en particulier le marché international) et identifiera des mesures spécifiques d'atténuation et de prévention des risques de maladie pour une reprise post-Covid19 de l'industrie du tourisme.
Futures zoonoses	Potentiel d'impacts négatifs susceptibles de contribuer à de futures pandémies, par exemple les interactions entre l'homme et la faune sauvage et d'autres actions susceptibles de provoquer des dégradations	Moyen	Le projet travaillera de manière proactive pour réduire l'interface à haut risque entre l'homme et la faune afin de réduire le risque de futures pandémies, tout en promouvant à long terme un paysage intact avec des populations d'animaux sauvages en bonne santé. Le projet mettra en œuvre un protocole et des programmes pour promouvoir la santé des travailleurs du projet et des partenaires susceptibles d'interagir avec la faune (par exemple, les grands singes), si/ou cela peut être avancé tout au long du projet. Ces protocoles seront conçus pour réduire le risque de transmission de maladies entre les humains et les primates dans la zone du projet. Le projet concevra et mettra également en œuvre un programme lié à la santé, renforçant les vaccinations (parmi le personnel du projet et les sous-traitants) contre les maladies humaines préoccupantes, en particulier pour les grands singes.

Tableau 22. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19

Catégorie d'opportunité	Potentiel	Plans de Projet
Le projet peut-il faire plus pour protéger et restaurer les systèmes naturels et leur fonctionnalité écologique ?	Elevé	Le projet a été conçu pour assurer l'intégrité, la conservation et l'utilisation durable à long terme de son paysage cible et de ses fonctions écosystémiques. La réduction de l'empiètement des utilisations humaines des terres et de la fragmentation des écosystèmes contribuera également à réduire le risque de futures zoonoses.
Le projet peut-il réglementer la consommation	Elevé	Le projet réduira la chasse non réglementée et le commerce

et le commerce des espèces sauvages ?		des animaux sauvages / de la viande sauvage dans la zone cible grâce à la sensibilisation et au renforcement de la gestion des aires protégées, notamment en promouvant des moyens de subsistance alternatifs à la chasse. Un accent particulier sera mis sur la protection des primates non humains, où le risque de zoonoses est particulièrement élevé à la fois en protégeant leurs habitats et en réduisant la chasse.
Le projet peut-il mettre l'accent sur les paysages de production et les pratiques d'utilisation des terres en leur sein afin de réduire le risque de conflits entre homme/nature ?	Elevé	Le projet se concentre sur un corridor paysager composé de zones protégées et conservées et de zones communautaires environnantes. Son objectif est d'assurer la gestion durable des zones protégées et des zones environnantes. La réduction des conflits homme-faune et de l'empiètement humain sur les écosystèmes forestiers naturels est un objectif clé, afin de réduire la fragmentation et le risque accru de zoonoses. Le projet développera et mettra en œuvre un programme d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune, conformément aux directives largement reconnues de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) sur les meilleures pratiques ou similaires, afin de garantir que les efforts de gestion des conflits entre l'homme et la faune sont poursuivis par le biais de processus bien informés, holistiques et collaboratifs qui prennent en compte contextes sociaux, culturels et économiques sous-jacents.
Le projet peut-il promouvoir des solutions circulaires pour réduire l'extraction des ressources non durable et la dégradation de l'environnement ?	Elevé	Le projet garantira un approvisionnement durable, une gestion prudente des déchets, l'évitement de la contribution aux polluants organiques persistants « POP » (par exemple en réduisant l'utilisation de pesticides, y compris ceux non autorisés, à l'intérieur/autour du paysage cible) et des émissions de gaz à effet de serre « GES » (par la conservation des forêts). L'aménagement du paysage contribuera au rétablissement de la végétation naturelle et à l'amélioration de la connectivité du paysage et du stockage du carbone.
Opportunité à court terme de soutenir la reprise économique de Covid	Elevé	La promotion de l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, y compris l'agroforesterie dans et autour des paysages cibles, ainsi que le tourisme durable dans les forêts communautaires et les aires protégées formelles, contribueront tous à la génération de revenus et à la relance de l'économie locale. Toutes les activités de moyens de subsistance alternatifs sont destinées à des modèles de croissance verte et à une économie circulaire en se concentrant sur des modèles commerciaux et des utilisations des terres qui intègrent le climat, la biodiversité et la durabilité.
Le projet peut-il innover dans l'atténuation du changement climatique et s'engager avec le secteur privé ?	Elevé	Une grande partie du projet consiste à travailler avec les communautés locales pour intégrer l'atténuation du changement climatique et la biodiversité dans l'utilisation de leurs terres, y compris les entreprises communautaires ainsi que d'autres éléments des chaînes de valeur du secteur privé liées à la forêt.

IV. CADRE DE RESULTATS DU PROJET

<p>Ce projet contribuera aux objectifs de développement durable (ODD) suivants (voir https://www.globalgoals.org/):</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 10: Inégalités Réduites – Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux - ODD 13: Action en faveur du Climat – Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts - ODD 15: La vie sur terre – Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts... et stopper la perte de biodiversité <p>Le projet apportera également des contributions secondaires aux objectifs de développement durable suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ODD 1: Pas de Pauvreté – Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout - ODD 5: Égalité des Sexes – Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - ODD 8: Travail Décent et Croissance Economique – Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif, un travail décent pour tous - ODD 12: Consommation et Production Responsables – Établir des modes de consommation et de production durables - ODD 16: Paix, Justice et Institutions Fortes – Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, l'accès à la justice pour tous, des institutions inclusives 				
<p>Ce projet contribuera au résultat suivant pour le pays (PNUAD/CPD, RPD, GPD):</p> <p>Rendement 5: Les institutions nationales et les communautés locales ont renforcé leurs capacités techniques pour assurer la conservation, l'utilisation durable, l'adaptation, l'accès et le partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, conformément aux conventions internationales</p>				
	Indicateurs d'objectif et de résultat (voir la section V. Plan de S&E pour une description détaillée des méthodes, des moyens de vérification, des hypothèses, etc.)	Base de référence	Cible à mi-parcours	Cible de fin de projet
<p>Objectif du Projet: Conserver les paysages forestiers en améliorant les moyens de subsistance des PACL grâce à une meilleure gouvernance, à la surveillance de l'environnement et à l'engagement du secteur privé.</p>	<p>Indicateur obligatoire 1: # bénéficiaires directs et indirects du projet, répartis par sexe (personnes individuelles)</p>	0	<p>Directe: 12.000 personnes 4.800 femmes</p> <p>Indirecte: 135.000 personnes 54.000 femmes 81.000 hommes</p>	<p>Directe: 30.000 personnes au moins 30 % de femmes</p> <p>Indirecte: 336.219 personnes 166.211 femmes 170.008 hommes</p> <p><i>Remarque : 244.031 personnes dans la zone du projet sont rurales (plutôt</i></p>

				qu'urbaines, c'est-à-dire vivant dans de petites villes urbaines, par exemple Lambaréné, Fougamou, Moulia, Tchibanga...)
Indicateurs de base du FEM (Fonds pour l'environnement mondial) obligatoires: Indicateur 2: AP terrestres avec une gestion améliorée pour la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité forestière [Mesuré par les scores METT pour les AP] <i>Remarque</i> : Le PN (Parc National) des Monts Birougou est entièrement englobé dans le site de zone humide Ramsar du même nom, donc une partie de sa gestion peut être considérée conjointement avec ce dernier. De plus, il faut veiller à ce que les régions qui se chevauchent ne soient pas comptées deux fois par inadvertance lors de l'estimation des aires de conservation totales.	Inclus - Parc national de Waka: (106.938 hectares) METT = 58 - Parc national des monts Birougou: (69.021 hectares) METT = 61	68 65	75 70	
Indicateur 3: Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (hors aires protégées) sous forme de forêts communautaires ou de concessions forestières <i>Remarque</i> : La quantité de perte de carbone qui est atténuée par le projet n'est pas mesurée directement, elle est plutôt implicite dans cet indicateur.	0 ha Composé de - forêts communautaires - concessions forestières	120.000 ha 20.000 ha 100.000 ha	300.977 ha 47.856 ha (voir CI 4.1) 253.121 ha (voir CI 4.3)	<i>Remarque</i> : Voir les explications pour les indicateurs de base 4.1 et 4.3 ; étant donné que ces zones se chevauchent avec le site Ramsar, le double comptage doit être évité pour les estimations de conservation.
Indicateur 4: Carbone retenu ou émissions évitées dans le secteur AFOLU <i>Remarque</i> : La quantité de perte de carbone atténuée par le projet est mesurée selon la méthodologie utilisée par l'outil EXACT. Voir l'annexe 17 sur les indicateurs de base – calculs des GES.	0 t CO ₂ eq.	5.000.000 t CO ₂ eq	24.635.710 t CO ₂ eq sur 20 ans (6 ans de projet, 14 ans après la phase de mise en œuvre)	
Composante 1 du projet	Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des PACL			

<p>Résultat 1 du projet De bonnes conditions propices à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru envers des collaborations favorables à la communauté dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles</p>	<p>Indicateur 5: Nombre de décideurs nationaux et locaux et de représentants du secteur privé et des PACL, répartis par sexe, et formés aux approches de conservation intégrées</p>	<p>0</p>	<p>20 Dont 8 femmes ou plus</p>	<p>40 Dont 15 femmes ou plus</p>
	<p>Indicateur 6: Nombre de documents réglementaires et techniques améliorés avec des approches plus intégrées et inclusives et avec une protection renforcée</p>	<p>0</p>	<p>5 avec 3 documents/cadres « sensibles au genre »</p>	<p>10 avec 6 documents/cadres « sensibles au genre »</p>
<p>Mesures pour atteindre le résultat 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour la conservation des paysages forestiers et les moyens de subsistance des PACL - Sensibilisation accrue aux approches clés de la conservation intégrée des paysages forestiers - Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les paysages forestiers et les PACL 			
<p>Composante 2 du projet</p>	<p>Conservation du paysage soutenue par une surveillance environnementale inclusive</p>			
<p>Résultat 2 du projet Des paysages forestiers mieux conservés avec une surveillance environnementale renforcée et des collaborations des PACL plus abondantes et plus fortes</p>	<p>Indicateur 7: Nombre d'aires protégées et conservées avec une surveillance environnementale nouvelle ou améliorée et des partenariats/collaborations améliorés des PACL, y compris des femmes engagées dans la surveillance</p> <p><i>Remarque : Le terme « aire protégée » (AP) est compris ici comme incluant les sites Ramsar.</i></p>	<p>Surveillance améliorée: - dans les AP: 0 - dans des concessions: 0</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: - les AP: 0 - concessions: 0 - forêts communautaires: 0</p> <p>Personnes formées au suivi: - 0 personne,</p>	<p>Surveillance améliorée: 3 AP 4 concessions</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: 3 AP 2 concessions 4 forêts communautaires</p> <p>Personnes formées au suivi: - 50 personnes dont 20 femmes</p>	<p>Surveillance améliorée: 4 AP 10 concessions</p> <p>PACL impliqués dans le suivi: 4 AP 4 concessions 8 forêts communautaires</p> <p>Personnes formées au suivi: - 150 personnes dont 60 femmes</p>

				dont 0 femme	
	Indicateur 8: Nombre de concessions forestières suivies selon les critères du FSC, y compris l'élaboration bien conçue d'EIES et de PGES	1	4		10
Mesures pour atteindre le résultat 2	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du secteur de la conservation : Évaluation de base approfondie et analyse des opportunités - Surveillance environnementale par les administrations publiques et autres parties concernées - Biosurveillance communautaire pour une conservation forestière plus efficace et inclusive 				
Composante 3 du projet	Les moyens de subsistance de la communauté se sont améliorés grâce à une économie de la faune plus diversifiée				
Résultat 3 Les moyens de subsistance des communautés se sont améliorés grâce à des paysages forestiers communautaires bien gérés et conservés et à d'autres ressources associées, et au renforcement des entreprises et des chaînes de valeur communautaires	Indicateur 9: Nombre de femmes et d'hommes de PACL tirant des avantages socio-économiques d'opportunités commerciales nouvelles ou améliorées grâce aux interventions du projet en matière de développement des capacités ou de chaînes de valeur de l'économie de la faune	Femmes: 0 Hommes: 0	75 75		200 200
	Indicateur 10: Nombre de PME (Petite et moyenne entreprise) familiales ou communautaires de l'économie de la faune soutenues et autosuffisantes, augmentant la résilience des PACL	PME soutenues: 0 PME matures: 0		PME soutenues: 3 PME matures: 0	PME soutenues: 8 PME matures: 4
Mesures pour atteindre le résultat 3	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations communautaires intégrées dans la conservation et le développement - Plans communautaires de pêche renforcés et répliqués dans de nouveaux lacs du site Ramsar du Bas Ogooue - Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés - Renforcement et développement de l'écotourisme communautaire dans certaines zones du paysage du projet 				
Composante 4 du projet	Gestion des connaissances, intégration du genre, coordination, S&E				
Résultat 4 Renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration du genre, de la coordination et du S&E du projet	Indicateur 11: Nombre de personnes atteintes (ainsi que de sous-groupes et/ou de régions géographiques) grâce à la stratégie de communication du projet Commentaires favorables reçus en réponse aux communications/messages du projet et à d'autres formes de sensibilisation des PACL et des groupes	0 % message entendu: 0 % de contenu de rappel: 0		33.000 personnes, dont - 13.200 femmes - 19.800 hommes 40% 20%	60.000 personnes, dont - 24.000 femmes - 36.000 hommes 60%

	cibles - mesurés lors de réunions communautaires régulières et avec des "enquêtes de rue" dans trois capitales provinciales	% de changement de comportement: 0	10%	30% 20%
Mesures pour atteindre le résultat 4	<p>Indicateur 12: Femmes impliquées dans les dialogues et la prise de décision aux niveaux communautaire et gouvernemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de gestion des connaissances - Stratégie de communications du projet - Coordination régionale avec d'autres projets Congo IP - Intégration de la dimension de genre et inclusion sociale (voir annexe 10) - S&E du projet, avec gestion adaptative (voir Section V) 	0	50 femmes	100 femmes

V. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E)

523. Cette section détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet. Tous les coûts associés au plan de suivi sont rapportés dans le cadre du résultat 4.5.

524. Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront suivis annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats du projet ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet.

525. Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris en conformité avec les exigences du PNUD telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé [UNDP POPP \(including guidance on FEM project revisions\) and UNDP Evaluation Policy. The UNDP Country Office is responsible for ensuring full compliance with all UNDP project M&E requirements including project monitoring, UNDP quality assurance requirements, quarterly risk management, and evaluation requirements.](#)

526. D'autres exigences obligatoires de suivi et d'évaluation propres au [FEM Monitoring Policy](#) and the [FEM Evaluation Policy](#) et aux autres [relevant FEM policies](#).¹⁶³ Le plan et le budget de suivi et d'évaluation inclus ci-dessous guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises par ce projet.

527. Les exigences spécifiques du FEM en matière de suivi et d'établissement de rapports sont décrites dans le tableau 23.

Tableau 23 : Plan et budget de suivi et d'évaluation du projet

Ce plan et budget de suivi et d'évaluation fournit une ventilation des coûts pour les activités de suivi et d'évaluation qui seront menées par l'UGP pendant la mise en œuvre du projet. Ces coûts sont inclus dans la composante 4 du cadre de résultats du projet. La participation et la supervision du bureau national du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités du siège ne sont pas incluses, car elles sont couvertes par les frais de l'Agence du FEM.

Suivi et évaluation Budget pour l'exécution du projet :		
Exigences de S&E du FEM à réaliser par l'UGP	Coûts indicatifs	Calendrier
Atelier de lancement et rapport <i>Partie responsable : PMU</i>	\$20,000	Atelier de lancement dans les 2 mois suivant le premier décaissement.
Le S&E doit rendre compte des progrès réalisés pour atteindre les indicateurs de base du FEM et les résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet. <i>Partie responsable : PMU</i>	Aucun	Annuellement et à mi-parcours et à la clôture (see MTR and TE, ci-dessous)
Préparation du rapport annuel d'exécution du projet FEM (PIR) <i>Partie responsable : PMU</i>	Aucun	Annuellement généralement entre juin et août
Suivi du plan d'action en matière de genre et des plans d'action liés à l'CGES (y compris les plans IPP et Livelihoods).	{voir plans}	En cours
Missions de supervision	12 000 \$ pour les frais de voyage	Comme requis pour que l'UGP

¹⁶³ See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

	associés aux missions de supervision régulière sur 6 ans	remplisse ses responsabilités de suivi. Au minimum, annuellement.
Missions d'apprentissage	12 000 \$ pour les frais de déplacement associés aux missions d'apprentissage sur 6 ans.	Selon les besoins
Rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet (y compris les missions de supervision et d'apprentissage mentionnées ci-dessus, qui seront effectuées sur les sites selon les besoins).	Aucun	Trimestriellement ; compilation de tous les éléments de suivi, y compris les cadres de gestion de la sauvegarde
Examen indépendant à mi-parcours (MTR)	50 000 \$ pour un consultant international indépendant pour entreprendre la revue à mi-parcours. 14 000 \$ pour un consultant national pour soutenir le CI pour la MTR	08 juillet 2025
Évaluation finale indépendante (TE)	60 000 \$ pour un consultant international indépendant afin d'entreprendre une évaluation finale complète 16 000 \$ pour un consultant national afin de soutenir le CI pour l'évaluation terminale 9 789 \$ pour les voyages dans le pays des consultants pour la MTR et TE	30 mai 2028
COÛT TOTAL indicatif <i>Hors temps de travail de l'équipe du projet et frais de personnel et de voyage du PNUD.</i>	\$ 193,789	

528. En plus de ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues - notamment au cours de l'atelier de lancement du projet - et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences minimales de suivi et d'établissement de rapports pour le projet, telles que requises par le FEM :

529. Atelier de lancement et rapport : Un atelier de démarrage du projet sera organisé dans les 2 mois suivant la date du premier décaissement, dans le but de :

- a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tous les changements qui ont pu avoir lieu dans le contexte général depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui peuvent influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.

b. Discuter des rôles et responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.

c. Examinez le cadre de résultats et le plan de suivi.

d. Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui seront impliqués dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO du FEM et des autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet.

e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, y compris le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et les autres exigences de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière de genre, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.

f. Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit annuel.

g. Planifier et programmer les réunions du Conseil du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser le mandat du Conseil du projet.

h. Examiner tout le matériel pertinent pour s'assurer que le genre et l'inclusion sociale ont été effectivement intégrés.

i. Lancer officiellement le projet.

530. Rapport d'exécution du projet FEM (PIR) : Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le PNUD procédera à l'assurance qualité du PIR avant de le soumettre au FEM. Le PIR soumis au FEM sera partagé avec le Conseil du projet. Le PNUD effectuera un examen de la qualité du PIR, et cet examen de la qualité et le retour d'information seront utilisés pour informer la préparation du PIR annuel suivant.

531. Indicateurs de base du FEM et/ou du FPMA : Les indicateurs de base du FEM et/ou du FPMA/SCCF inclus dans l'annexe seront utilisés pour surveiller les avantages environnementaux mondiaux et seront mis à jour pour le rapport au FEM avant la RMP et l'ET. Notez que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi mises à jour doivent être partagées avec les consultants MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de base ultérieures. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site Internet du FEM.

532. Examen indépendant à mi-parcours (MTR) : Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours suivront les modèles standard du PNUD et les directives du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation (UNDP Evaluation Resource Center ERC) du PNUD.

533. L'évaluation sera " indépendante, impartiale et rigoureuse ". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet en cours d'examen. Une expertise en matière de genre fera partie de l'équipe d'évaluation.

534. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés pendant le processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

535. Le rapport final de l'examen à mi-parcours et les termes de référence de l'examen à mi-parcours seront accessibles au public en anglais et seront affichés sur le site ERC du PNUD avant le 31 novembre 2025. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera affichée sur le CER dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'examen à mi-parcours.

536. Évaluation finale (TE) : Une évaluation finale indépendante (TE) aura lieu à l'achèvement de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation finale seront conformes aux modèles standard et aux directives pour les projets financés par le FEM, disponibles sur [UNDP Evaluation Resource Center](#). Le TE doit être achevée 3 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle, fixée à partir de la signature du ProDoc et en fonction de la durée du projet. Des dispositions doivent être prises pour achever l'EE en temps voulu afin d'éviter tout retard dans la clôture du projet. Par conséquent, l'ET doit commencer au plus tard 6 mois avant la date prévue d'achèvement de l'ET (ou 9 mois avant la date estimée de clôture opérationnelle).

537. L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs que le PNUD engagera pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet à évaluer. En plus des termes de référence incorporant l'exigence d'évaluer les dimensions de genre, l'expertise en matière de genre sera incluse dans l'équipe d'évaluation.

538. Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction BPPS/NCE-VF.

539. Le rapport final du TE et les termes de référence de l'EE seront mis à la disposition du public en anglais et publiés sur le site ERC du PNUD avant le 31 août 2028. Une réponse de la direction aux recommandations de l'équipe d'évaluation technique sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'équipe d'évaluation technique.

540. Rapport final : Le PIR FEM final du projet, le rapport d'évaluation finale (TE) et la réponse correspondante de la direction constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le Conseil du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

541. Audit : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables aux projets mis en œuvre par les MNI.

542. Accord sur les droits de propriété intellectuelle, l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Afin de reconnaître comme il se doit le financement accordé par le FEM, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées par le projet, et le matériel du projet. Toute citation dans les publications concernant les projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD et la politique du FEM sur la participation du public.¹⁶⁴

543. Gestion adaptative interne supplémentaire du projet : Outre les exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de S&E, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

544. Cet auto-contrôle interne aura lieu, sous la direction de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en réponse à l'Évaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) qui sera entreprise au cours de la première année du projet et au Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui sera développé par la suite, afin de s'assurer que les risques et les impacts sont dûment pris en compte ; y compris les plans supplémentaires requis tels que le Plan d'Action pour le Genre (PAG) et le Plan pour les Populations locales (PPA) - qui sont, en outre, tous deux mandatés par la politique du PNUD.

545. La figure 19 (voir page suivante) présente visuellement les principaux cadres de soutien pour le S&E du projet - y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social et le suivi associé, ainsi que les plans de gestion ciblés émergents qui nécessitent également un suivi. Un calendrier général pour le développement et la mise en

¹⁶⁴ See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

œuvre de ces plans de gestion est ainsi fourni, ainsi que leur relation avec le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de recours en cas de griefs du projet.

546. **En résumé**, les résultats du projet avec leurs indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et en fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés par l'unité de gestion du projet chaque année et rapportés dans le PIR du FEM chaque année, ainsi qu'évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles au début du projet, elles seront recueillies au cours de la première année de mise en œuvre. Les risques du projet, tels qu'ils sont décrits dans le registre des risques, seront également suivis trimestriellement.

547. Le tableau 24, ci-dessous, fournit des informations plus détaillées sur le plan de suivi du projet.

548. Le plan de suivi et d'évaluation chiffré (tableau 23) et le plan de suivi plus détaillé (tableau 24) guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

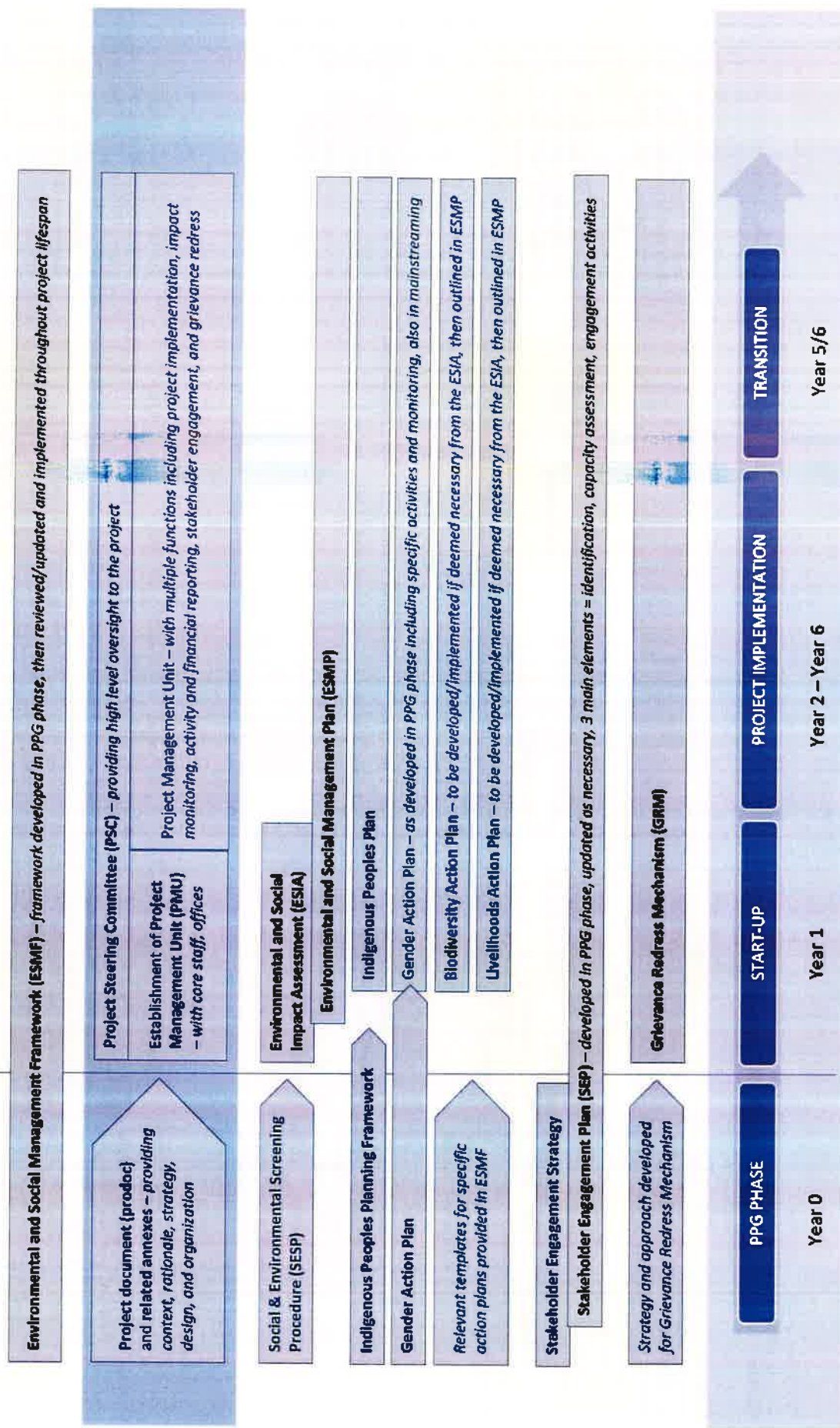


Figure 19. Timeline and relationships between social and environmental impacts monitoring processes, and grievance redress mechanism

Table 24. Project monitoring plan

Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Frequence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
<p>Objectif du projet selon le cadre de résultats</p> <p>Conserver les paysages forestiers en améliorant les moyens de subsistance des IPLC grâce à une meilleure gouvernance, à la surveillance de l'environnement et à l'engagement du secteur privé.</p>	<p>Indicateur 1</p> <p># bénéficiaires directs et indirects, ventilés par sexe</p> <p>30 personnes, dont 1/3 de femmes</p>	<p># Nombre de femmes et d'hommes qui sont touchés positivement par le projet.</p>	<p>Rapports de projet</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p>	<p>Suivi par PMU des InterLife résultats du projet</p>	<p>Suppose que des bases de référence et des processus de gestion appropriés soient établis dès le début du projet, qu'un bon système de gestion des connaissances soit mis en place et utilisé, et que des mesures soient prises pour désagréger la population en termes d'identification des différences entre les sexes et d'autres vulnérabilités.</p>
<p>Indicateur 2</p> <p>Aires protégées terrestres dont la gestion a été améliorée pour la conservation et/ou l'utilisation durable de la biodiversité forestière.</p>	<p>Parc national de Waka : 75</p> <p>Parc national des Monts Birougou : 70</p>	<p>Notes METT des zones protégées</p>	<p>Évalués à l'aide du METT</p> <p>Rapports METT</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p> <p>DGEPN-ANPN</p>	<p>Rapport consultant</p>	<p>Suppose que la planification de l'utilisation des terres dans les aires protégées et l'efficacité accrue de la gestion conduisent à une amélioration de la conservation et de la biodiversité.</p>
<p>Indicateur 3</p> <p>Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des AP) dans les forêts communautaires et les concessions forestières AFOLU</p>	<p>8 forêts communautaires</p> <p>10 concessions forestières</p>	<p>Superficie du paysage en production et gérée de manière durable</p>	<p>Calculé avec le SIG</p> <p>Plans d'utilisation et de gestion des terres</p>	<p>Annuellemen</p>	<p>PMU</p> <p>DGEPN-DFC</p>	<p>Rapports METT</p>	<p>Suppose que la planification et la gestion de l'utilisation des terres dans les concessions forestières et les forêts communautaires sont bien gérées pour la biodiversité.</p>
<p>Indicateur 4</p> <p>Quantité de carbone piégé ou d'émissions évitées dans le secteur</p>	<p>24,6 millions de tonnes de CO2eq. compris les impacts CO2 en cours après le projet ; voir annexe 19)</p>	<p>La séquestration du carbone est définie comme l'augmentation de la teneur en carbone d'un réservoir, autre que l'atmosphère (GIEC,</p>	<p>t/ha/an calculé à l'aide de l'outil EX-ACT</p>	<p>At MTR and TE</p>	<p>PMU</p>	<p>Rapport</p>	<p>Supposons que la réduction des émissions de carbone dans le secteur AFOLU - et que les interventions dans les zones cibles du projet conduisent à des changements réels de carbone sur le terrain.</p>

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsible for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
Résultat du projet 1 Conditions favorables à une conservation plus inclusive et à une utilisation durable de la biodiversité forestière avec des capacités institutionnelles renforcées en matière de comptabilité du capital naturel et de planification intégrée (intersectorielle) de l'utilisation des terres et un engagement accru en faveur de collaborations favorables aux communautés dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles.	Indicateur 5 Nombre de décideurs nationaux et locaux, hommes et femmes, et de représentants du secteur privé et de l'PLC, hommes et femmes, formés aux approches intégrées de la conservation.	40 Incluant 10 femmes ou plus	Individu qui reçoit un soutien ciblé d'un projet FEM donné et/ou qui utilise des ressources spécifiques que le projet maintient ou améliore.	Rapports de terrain de Rappports formation	Annuellement	PMU	Rapport consultant	Assumed that 100% of target population are trained and that obstacles to participation and being able to understand the training for women and other vulnerable populations e.g. indigenous peoples are adequately addressed e.g. high levels of illiteracy, availability to participate
	Indicateur 6 Nombre de documents réglementaires et techniques améliorés grâce à l'inclusion d'approches plus intégrées et inclusives et à des mesures de sauvegarde plus fortes.	Midterm target: 5 documents End of project target: 10 documents with over half the documents being gender sensitive	Number of regulatory and technical documents will come from the environmental and forestry regulatory framework. We estimate that at mid-term, a dozen texts/documents can be taken and that at the end of the project, there will be 25 documents.	The baseline data are given by the PPG/FEM7 Team. The team proceeded by making an inventory of the materials to be targeted in the application of the main regulatory texts about environment and forest	Annuellement	PMU	PMU report	Assumes that all targets of the regulatory texts on the environment and forest will be translated into action
Résultat du projet 2 Des paysages forestiers mieux conservés, avec une surveillance environnementale renforcée et des	Indicateur 7 Nombre de zones protégées et conservées faisant l'objet d'un suivi environnemental nouveau ou amélioré et de	Improved env. monitoring in 4 PAs, 10 forest concessions IPLCs involved in monitoring in 4 protected areas, 4 forest concessions, 8	This indicator will come from partnerships as well as training workshops. With gov and PA staff, community and the private sector, aim is for	The baseline data are given by the PPG/FEM7 Team. Data will be collected after each workshop training.	Annuellement	PMU	PMU report	On suppose que 100% du personnel ciblé sera formé et que tous les obstacles à la participation et à la compréhension du matériel de formation seront levés. On suppose également que les AP et les concessionnaires restent favorables aux partenariats avec les membres des

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsible for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
collaborations IPLC plus nombreuses et plus solides.	partenariats et collaborations renforcés avec l'IPLC, y compris les femmes participant au suivi.	community forests 150 people trained in env. monitoring, including 60 women or more	150 people to be trained by end of the project in addition to the institutional targets	Les données de base sont fournies par l'équipe PPG/FEM7. Les données seront collectées sur le terrain à travers les concessions forestières considérées dans le paysage du projet, en utilisant le SIG et le METT.	Annuellement	Project consultant	Consultant report	communautés locales. On suppose que toutes les concessions forestières ciblées seront surveillées dans le paysage du projet.
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 8 Nombre de concessions forestières contrôlées selon les critères du FSC, y compris l'élaboration d'une EIES et d'un PGES solides.	Midterm target: 4 forest concessions End of project target: 10 forest concessions	This indicator will come from visits' field reports. The forest concessions will be monitored with FSC criteria, including the development of robust EIES and CGES	Les données de base sont fournies par l'équipe PPG/FEM7, les informations recueillies lors des précédentes visites de terrain. De nouvelles données seront collectées sur le terrain dans les zones protégées du paysage du projet.	Annuellement	Project consultant	Consultant report	On suppose que les communautés choisissent de s'engager dans le projet pour le développement ou le renforcement des entreprises et des chaînes de valeur fondées sur la nature, et qu'elles tirent ainsi profit des initiatives.
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 9 Nombre de femmes et d'hommes de l'IPLC tirant des avantages socio-économiques d'opportunités commerciales nouvelles ou améliorées grâce aux interventions du projet en matière de développement des capacités ou de chaînes de valeur de l'économie de la faune sauvage.	Midterm target: 75 women and 75 men End of project target: 200 women and 200 men	Cet indicateur proviendra des rapports de visite sur le terrain. Nous estimons qu'à mi-parcours du projet, 5 communautés et leurs associations et coopératives locales seront renforcées, et plus d'une douzaine à la fin du projet.	Baseline survey at the start of the project and follow up survey at midterm and at the end of project for self-reporting on	Annuellement	Executing partners	Consultant report	Ces bénéficiaires chevaucheront le nombre total de bénéficiaires directs de l'indicateur de base 11. Suppose que le développement ou le renforcement des chaînes de valeur PFNL entrainera une augmentation de l'emploi et de la
Project Outcome 3 Community livelihoods improved through well managed and conserved community forest landscapes and other affiliated resources, and strengthened community enterprises and value chains	Indicateur 10 Nombre de PME et/ou de chaînes de valeur liées à la biodiversité forestière renforcées	At end of project: Supported SMEs = 8 Mature (self-sustaining) SMEs	Number of IPLCs members (male and female) with increased income and/or non-monetary benefits from development					

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
	en vue d'obtenir des avantages au niveau communautaire (pour les membres masculins et féminins) avec la conservation des paysages forestiers, conduisant à une résilience accrue des IPLC.	= 4 Including local SMEs focused on honey, nkumu, ibogha, moabi, rotn...	of NTFP value chains	income and other benefits will seek to capture the perspective of both women and men				génération de revenus pour les femmes et les hommes de manière équitable. Il est possible qu'il soit difficile d'obtenir des informations quantitatives ou qualitatives sur les avantages que les participants retirent du projet, à moins qu'il ne soit prévu à l'avance de recueillir leurs points de vue, dans le cadre du processus de suivi. De nombreux avantages pourraient également se manifester surtout après la fin du projet, ce qui est difficile à prévoir.
Résultat du projet 4 Renforcement de la communication, de l'échange de connaissances, de l'intégration de la dimension de genre, de la coordination et du suivi et de l'évaluation du projet.	Indicateur 11 Nombre de femmes et d'hommes déclarant avoir reçu et être en mesure de comprendre le matériel de communication élaboré dans le cadre de la stratégie de communication du projet, et proportion de ceux qui donnent un avis favorable (par sous-groupes).	Midterm target: 33,000; - 13,200 women - 19,800 men At the end of the project: 60,000; - 24,000 women - 36,000 men % of surveyed people who heard project communication = 60%; % that recall content = 30%, and % that changed behavior = 20%	Nombre de documents de communication, de sensibilisation et de gestion des connaissances produits qui sont adaptés aux besoins des femmes et des hommes et proportion (%) qui atteignent effectivement les femmes (et autres groupes vulnérables).	Tracking by PMU Communication & Knowledge Management Strategy Communication & KM materials Tracking of development and implementation of M&E Plan by PMU	Annuellement	PMU	Consultant report Also returns to completion of progress reports (PPR) and Closeout Report (PCR) as well as reflection exercises along with evaluations MTR and TE	Le matériel produit sera conçu pour refléter les groupes cibles dans le cadre de la stratégie de communication et de gestion des connaissances du projet. La conception et le choix des mécanismes de communication tiendront également compte d'autres obstacles tels que les taux élevés d'analphabétisme, le manque d'accès aux mécanismes de communication et la capacité à participer aux réunions de sensibilisation à la communication. Ce matériel de communication s'ajoutera aux autres produits développés dans le cadre des composantes du projet.
	Indicateur 12 Proportion de femmes qui déclarent être en mesure de participer activement aux dialogues et à la prise de décision, tant au niveau de la communauté locale qu'au niveau	Midterm: 50 At the end of project: 100	Nombre de femmes en mesure de participer activement à la prise de décision locale ou de haut niveau concernant l'orientation stratégique du projet et/ou les activités entreprises	Field reports Training reports	Annuellement	PMU, executing partners	Consultant report	Cela inclut, sans s'y limiter, les femmes dans les administrations/agences (DGE/EPN, DGF, ANPN) ; cela inclut également l'implication des femmes au niveau local, par exemple dans les comités consultatifs de gestion, les prises de décisions communautaires. L'utilisation du terme "rapport" a également le potentiel de recueillir des commentaires plus qualitatifs de

Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des objectifs	Source des données et méthodes de collecte	Fréquence	Responsable for data collection	Moyens de vérification	Risks/Assumptions
	gouvernemental.		grâce à l'investissement du FEM.					la part des femmes, des hommes et d'autres groupes vulnérables, reflétant leur expérience du projet ainsi que leur capacité à participer réellement et à tirer des bénéfices de manière juste et équitable.

VI. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

549. Le projet sera mis en œuvre selon la MNI (modalité de mise en œuvre nationale) soutenue par le PNUD, ce dernier fournissant des services d'appui au pays au partenaire de mise en œuvre par l'intermédiaire d'un bureau national, comme convenu dans la lettre d'accord figurant en annexe.

Section 1 : Rôles et responsabilités générales dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre

550. Le Partenaire d'exécution de ce projet est la DGEPN, intégrée au MEF, du gouvernement du Gabon.

551. Le Partenaire d'exécution est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, ainsi que la prise en charge de l'entière responsabilité et de l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des résultats, comme indiqué dans le présent document.

552. Le Partenaire de mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent :

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et les rapports du projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données requises pour un rapport de projet opportun, complet et basé sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de s'assurer que le suivi et l'évaluation au niveau du projet sont effectués par des instituts nationaux et sont alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux. Dans la mesure du possible, des efforts seront faits pour recueillir des données ventilées par sexe.
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils sont inclus dans le présent document de projet et les nouveaux risques qui peuvent apparaître pendant la mise en œuvre du projet.
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet.
- L'approbation et la signature du plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties prenantes et groupes cibles du projet

553. Programme des Nations Unies pour le développement : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela inclut la supervision de l'exécution du projet par le Partenaire d'exécution afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'aux normes et dispositions décrites dans la lettre de délégation de pouvoirs (DOA) pour ce projet. **Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire d'exécution, se réserve le droit de révoquer la DOA du projet, de suspendre ou d'annuler ce projet du FEM.** Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au Conseil du projet et assiste aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

554. Une cloison étanche sera maintenue entre les fonctions de supervision et d'assurance qualité du projet assurées par le PNUD et imputées aux frais du FEM, et tout soutien à l'exécution du projet assuré par le PNUD (à la demande et avec l'accord du Partenaire d'exécution et du FEM) et pouvant être imputé aux frais de gestion du projet du FEM (uniquement si le FEM l'approuve). La séparation des fonctions et les dispositions relatives au pare-feu pour le PNUD dans ce cas sont décrites dans la section suivante.

555. Le PNUD est chargé de fournir des services de gestion du cycle de projet du FEM, à savoir l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et le contrôle du projet, et l'achèvement et l'évaluation du projet. Le PNUD est également responsable du rôle d'assurance du projet du Comité de pilotage du projet (PSC).

556. En outre, le gouvernement de la République du Gabon, étant pleinement engagé à assurer une exécution réussie et en temps voulu de ce projet, mais ayant reçu les résultats de l'évaluation HACT Micro de juillet 2021 de l'Agence d'exécution (EI) désignée de ce projet - la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) sous le Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique (MEF), évaluée avec un **risque significatif** - a demandé le soutien du PNUD pour le projet (NIM soutenu), comme indiqué ci-dessous. Bien que le PNUD joue principalement un rôle de supervision et d'assurance, il contribuera également à l'exécution du projet en fournissant des services d'appui, comme indiqué dans la lettre de demande (voir annexe 16), en tant que stratégie d'atténuation des risques. Les coûts directs du projet (DPC) associés à ce rôle limité de soutien à l'exécution du PNUD sont inclus dans le budget du PMC, avec 215 000 \$ du budget provenant du FEM par le biais du projet et 35 000 \$ du PNUD comme cofinancement.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

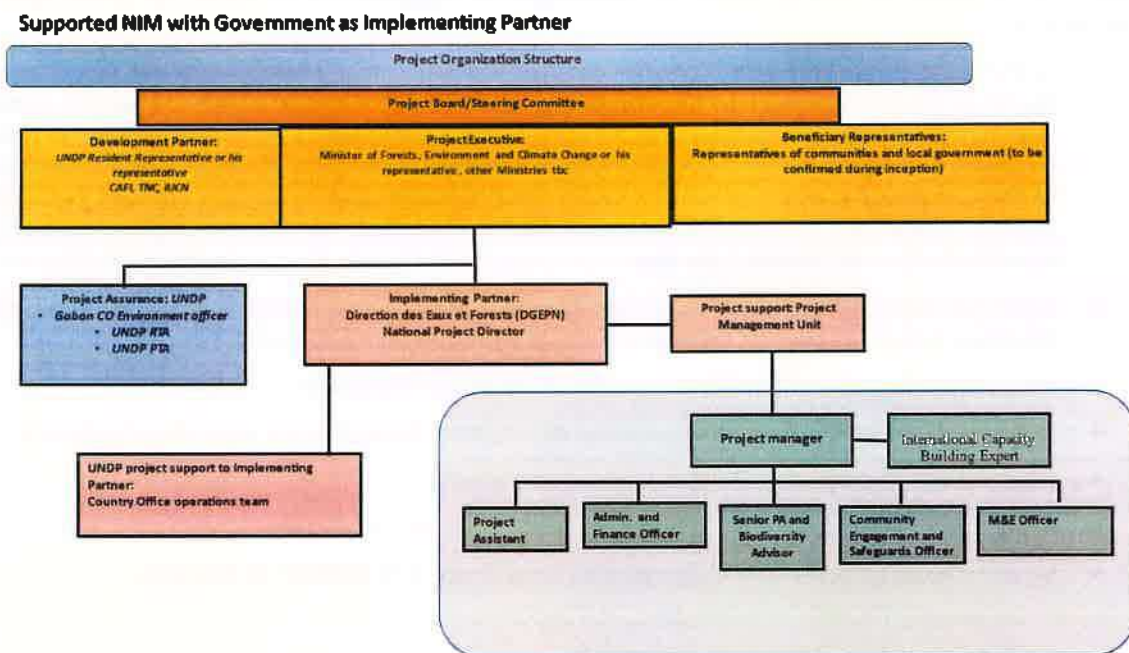


Figure 20. NIM soutenu avec le gouvernement comme partenaire de mise en œuvre

557. Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre dans les délais impartis, conformément aux exigences spécifiques du FEM, aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du Bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au Conseil du projet, et assistera donc aux réunions du Conseil du projet en tant que membre sans droit de vote.

558. Soutien du projet par le PNUD : Le Partenaire d'exécution et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui d'un montant de 250 000 USD pour toute la durée du projet, et le FEM a accepté que le PNUD fournisse ces services d'appui à l'exécution [et que le coût de ces services soit partagé entre le budget du projet et le cofinancement du PNUD, comme indiqué à l'Annexe 16]. Cette lettre d'accord est jointe au présent document de projet.

Pour garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM.

Section 3 : Ségrégation des tâches et pare-feu vis-à-vis de la représentation du PNUD au conseil du projet :

559. Comme indiqué dans Minimum Fiduciary Standards for FEM Partner Agencies, lorsqu'une Entité d'exécution du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision de la mise en œuvre et l'exécution d'un projet, elle doit séparer ses fonctions de supervision et d'exécution du projet, et décrire dans le document de projet pertinent un : 1) Un arrangement institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre dans différents départements de l'Agence partenaire du FEM ; et 2) Des lignes claires de responsabilité, d'établissement de rapports et d'obligation de rendre compte au sein de l'Agence partenaire du FEM entre les fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre du projet.

560. Dans le cadre de ce projet NIM, le rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par le PNUD - représenté au sein du conseil d'administration du projet et via la fonction d'assurance du projet - est assumé par le point focal environnemental du PNUD, Guilhem Ribaucour. Le rôle de soutien à l'exécution du PNUD dans le projet (tel que demandé par le partenaire de mise en œuvre et approuvé par le FEM) est assumé par Ketty Inoussa Akoussa, analyste financière et PMSU, Laetitia Biye, associée aux achats, un associé aux achats supplémentaire (à embaucher) et un associé administratif et financier supplémentaire (à embaucher), qui rendront tous compte à Mirana Rahiravola, directrice des opérations.

Section 4: Roles and Responsibilities of the Project Organization Structure:

561. Comité du projet : Tous les projets du PNUD doivent être régis par un conseil ou un comité multipartite établi pour examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, et les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats. Le Conseil de projet (également appelé Comité de pilotage du projet) est l'organe de surveillance le plus élevé et le plus spécialisé pour un projet.

562. Les deux rôles principaux (obligatoires) du conseil de projet sont les suivants :

- 1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section "Provide Oversight" du POPP). Il s'agit de la fonction principale du conseil de projet, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) de tous les risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives pour les traiter efficacement. Le conseil de projet examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le Conseil de projet est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités.
- 2) **L'approbation des décisions stratégiques d'exécution du projet du partenaire d'exécution** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de surveiller et d'assurer la réalisation globale des résultats et impacts prévus et d'assurer la durabilité à long terme des décisions d'exécution du projet du partenaire d'exécution (comme expliqué dans la section "Manage Change" du POPP).

588. Exigences pour siéger au Conseil du projet :

- ✓ Accepter les termes de référence du conseil et les règles sur les protocoles, le quorum et les procès-verbaux.
- ✓ Se réunir chaque année, au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions d'un membre du conseil de projet et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. Cette divulgation doit être documentée et conservée dans les archives du PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du Conseil de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du Conseil de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

589. Responsabilités du Comité du projet :

- ✓ Accepter les termes de référence du Conseil et les règles sur les protocoles, le quorum et la rédaction des procès-verbaux.
- ✓ Se réunir annuellement ; au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions de membre du conseil de projet et prendre toutes les mesures pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. Cette divulgation doit être documentée et conservée dans les archives du PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du Conseil de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du Conseil de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

563. Responsabilités du Comité du projet :

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - Le conseil de projet fournit une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées, et en assurant une supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - Il examine les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, notamment les rapports d'avancement, les journaux des risques et le rapport de livraison combiné ;
 - Le conseil du projet est chargé de prendre des décisions de gestion par consensus.
 - Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du conseil de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 - Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Conseil, le représentant du PNUD au sein du Conseil fera office de médiateur pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, prendra la décision finale afin de garantir que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée.
- ✓ Superviser l'exécution du projet :
 - Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
 - Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.
 - Traiter toute question de haut niveau relative au projet, telle que soulevée par le chef de projet et l'assurance du projet ;
 - Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, conformément aux politiques du FEM) ;
 - Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
 - Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
 - Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution du projet du FEM, les rapports d'évaluation à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale.

564. o Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :

565. o Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques.

566. o Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire de mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter l'exécution du projet ou la conformité et la réputation du PNUD mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités qui se déroulent dans la zone d'influence du projet et qui ont des implications pour le projet.

567. o Traiter les doléances au niveau du projet.

568. Coordination :

569. o Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.

570. o Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

590. Composition du Conseil du projet : La composition du Conseil du projet doit inclure des individus affectés aux trois rôles suivants :

✓ Superviser l'exécution du projet :

- o Convenir des tolérances du gestionnaire de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du gestionnaire de projet sont dépassées.
- o Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.
- o Traiter toutes les questions de haut niveau relatives au projet, telles que soulevées par le chef de projet et l'assurance du projet ;
- o Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordinateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, conformément aux politiques du FEM) ;
- o Fournir des directives et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
- o Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
- o Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels d'exécution du projet du FEM, les rapports d'évaluation à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale.
- o Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :

- Fournir des conseils sur l'évolution ou la matérialisation des risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour traiter les risques spécifiques.
 - Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire d'exécution. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter l'exécution du projet ou la conformité et la réputation du PNUD mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités qui se déroulent dans la zone d'influence du projet et qui ont des implications pour le projet.
 - Traiter les griefs au niveau du projet.
- ✓ **Coordination:**
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
 - Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

571. **Composition du conseil de projet :** La composition du conseil de projet doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants :

- **Directeur de projet :** Il s'agit d'un individu qui représente la propriété du projet et préside (ou co-préside) le Conseil du projet. L'exécutif est généralement le principal homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre). Dans des cas exceptionnels, deux personnes de différentes entités peuvent partager ce rôle et/ou coprésider le conseil du projet. Si l'exécutif du projet co-préside le conseil du projet avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire de développement. L'exécutif du projet est : Le ministre Lee White ou son représentant.
- **Représentant(s) des bénéficiaires :** Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent remplir ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants des bénéficiaires dans un conseil de projet. Le(s) représentant(s) des bénéficiaires est/sont : les représentants des forêts communautaires dans le paysage du projet, le comité consultatif local de gestion (CCGL), l'association MINAPYGA (Mouvement National des Autochtones Pygmées du Gabon), et autres. (La liste complète sera confirmée lors de l'atelier de lancement du projet, qui aura lieu dans les deux mois suivant la date de démarrage officiel du projet).
- **Partenaire(s) de développement :** Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est/sont : Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) (Berta Pesti, Conseiller Technique et Chef du Secrétariat), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) (Alfred NGOMAMDA, Commissaire Général), The Nature Conservancy (TNC) (Marie-Claire Paiz, Directeur du Programme Pays Gabon), Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en tant que chef de file du FEM Congo IP. (à confirmer lors de l'atelier de lancement du projet)

572. **Assurance du projet :** L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du conseil de projet ; toutefois, le PNUD joue un rôle distinct en matière d'assurance pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Le PNUD assure l'assurance qualité

et soutient le Conseil du projet (et l'Unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de contrôle du projet, y compris la conformité avec la gestion des risques et les normes sociales et environnementales du PNUD. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire du projet. Le PNUD fournit des services de supervision à trois niveaux impliquant les bureaux de pays du PNUD et le PNUD au niveau régional et au siège. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

573. Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du projet joué par le PNUD dans l'ensemble du projet peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant cette fonction doit, dans le cadre de ses fonctions, assister spécifiquement aux réunions du conseil et fournir aux membres du conseil la documentation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Le représentant du PNUD jouant la fonction principale d'assurance du projet est : Guilhem Ribaucour, point focal environnemental du PNUD.

574. **Gestion du projet - Exécution du projet** : Le gestionnaire de projet (PM) (également appelé coordinateur de projet) est le représentant le plus haut placé de l'unité de gestion de projet (PMU) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet au nom du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le gestionnaire de projet présente généralement les principaux produits livrables et documents au conseil pour examen et approbation, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres de risques.

575. Un représentant désigné de PMU InterLife doit assister à toutes les réunions du conseil et soutenir les processus du conseil en tant que représentant sans droit de vote.

576. Le principal représentant de PMU InterLife assistant aux réunions du conseil est le directeur de projet.

Autres conseils pour la gestion de projet

577. Le partenaire de mise en œuvre, DGEPN, désignera un membre du personnel de haut niveau pour servir de directeur national de projet (NPD). Le NPD assurera la supervision stratégique et la direction de la mise en œuvre du projet, qui sera administrée au quotidien par un gestionnaire de projet (PM) à temps plein (également nommé et rémunéré par le PI) et son équipe au sein de l'unité de gestion de projet (PMU), avec le soutien consultatif supplémentaire du conseil consultatif technique (TAC). Un expert international en renforcement des capacités sera également recruté pour assurer le renforcement des capacités techniques/professionnelles et soutenir le CCT.

578. **Unité de gestion du projet (UGP)** : L'UGP sera dirigée par le gestionnaire du projet (PM) avec une autorité déléguée pour administrer le projet sur une base quotidienne au nom de DGEPN et du PNUD, dans les paramètres déterminés par la structure de supervision supérieure du projet, le PSC.

579. Dans tous les cas où ni la Partie exécutante (PI) ni l'Unité de gestion du projet (UGP) n'ont l'expertise nécessaire pour exécuter de manière adéquate une activité particulière du projet, la fonction principale de l'UGP est d'organiser la recherche et l'embauche de fournisseurs de services appropriés en fonction des besoins et des exigences spécifiques du projet, comme indiqué dans ce document.

580. **Directeur de projet** : La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document complet du projet, selon les normes de qualité requises et dans les contraintes de temps et de coût spécifiées. Le PM assurera la liaison et travaillera régulièrement et étroitement avec toutes les institutions partenaires afin de lier le projet à des programmes et initiatives complémentaires. Le GP est responsable devant le NPD et le PNUD de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité des activités réalisées, ainsi que de l'utilisation des fonds.

581. L'administration et la gestion quotidiennes du projet par l'UGP seront assurées par le GP avec un responsable administratif et financier et un assistant de projet ; ces trois personnes constituent l'équipe de base de l'UGP pour la gestion du projet ; elles seront également soutenues par un expert international en renforcement des capacités (voir ci-dessous). Le recrutement de services d'appui professionnels et l'acquisition de tout équipement et matériel nécessaire au projet seront effectués par ces trois membres principaux de l'UGP, en consultation avec le NPD et le PNUD si nécessaire et conformément à toutes les règles et procédures de recrutement et d'acquisition pertinentes.

582. L'équipe centrale se verra attribuer un espace de bureau dans les locaux de la DGEPN à Libreville, sans frais pour le projet, avec un espace suffisant pour les 3 membres à temps plein de l'UGP ci-dessus et deux espaces supplémentaires pour les autres membres du personnel qui seront engagés, y compris l'expert international en renforcement des capacités et d'autres consultants à temps partiel engagés à des fins spécifiques (voir ci-dessous).

583. L'équipe centrale de l'UGP sera en outre soutenue par plusieurs employés techniques à temps partiel, chacun étant couvert financièrement par des budgets hors gestion associés aux résultats et activités pertinents du projet : suivi environnemental, entreprises (secteur privé) et chaînes de valeur, genre et inclusion sociale, communications et gestion des connaissances, et IPLCs et approches basées sur les droits dans la conservation de la biodiversité par zone.

584. Expert international en renforcement des capacités : Un expert international en renforcement des capacités sera engagé pour renforcer les capacités du PI, de l'UGP et des autres parties prenantes du projet dans tous les domaines techniques du projet, les coûts associés étant partagés entre les trois principales composantes techniques du projet et leurs ensembles respectifs de résultats et d'activités.

585. En plus de l'appui à plein temps au PI, à l'UGP et aux autres parties prenantes du projet (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales), y compris selon les besoins/demandes de la PND, l'Expert International en Renforcement des Capacités dirigera également le développement d'un Conseil Consultatif Technique (CCT) au Gabon comprenant une forte connaissance/expérience du contexte particulier du paysage du projet et de la situation actuelle, ainsi qu'une connaissance théorique et pratique des thématiques reconnues comme étant les principales innovations introduites par ce projet - à savoir, les approches paysagères de la conservation de l'environnement et du développement durable, la gestion intégrée des bassins versants, la gouvernance inclusive, les zones protégées et conservées, les territoires de vie, et les approches bien établies ainsi que les approches innovantes et participatives pour le suivi des systèmes socio-écologiques forestiers intégrés.

586. Conseil consultatif technique (CCT) : Le TAC sera développé au lancement du projet et approuvé pendant l'atelier de démarrage sous l'autorité du Comité de pilotage du projet, mais ayant des relations primaires avec l'UGP. Le TAC sera présidé par le NPD, avec un fort soutien de l'expert international en renforcement des capacités, et il sera composé de personnes expérimentées ayant une expertise dans la conservation du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, l'économie de la biodiversité, la conservation inclusive, et le suivi environnemental - donc constituting a diverse multi-disciplinary team of scientific/technical experts willing to serve in honorary capacity on a prestigious, hands-on committee.

Tableau 25. Personnel du projet

POSTE DU STAFF DU PROJET	TYPE DE RÔLE / NOMINATION	SOURCE DE FINANCEMENT
FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT		
Directeur national de projet (NPD)	Nomination du gouvernement, contrôle de haut niveau	Aucun salaire ou complément de salaire provenant du projet n'est autorisé, seulement les frais.
Chef de projet (PM)	Nomination par le gouvernement	Financé par le gouvernement
Responsable administratif et financier (AFO)	Nomination par le gouvernement	Financé par le gouvernement
FUNDED BY THE PROJECT		
Rôles de gestion		

Assistant de projet	Gestion de projet	A mi-temps, financé par le projet
Rôles techniques		
Expert en renforcement des capacités internationales	Renforcement des capacités du PI (DGEPN) et des autres partenaires du projet dans les domaines techniques liés aux composantes techniques du projet.	Des composantes 1 à 3
Conseiller principal en matière d'AP et de biodiversité	Rôle consultatif de haut niveau	De la composante 2
Responsable de l'engagement communautaire et des sauvegardes	Rôle technique, à temps partiel	De la composante 4
Responsable du S & E	Rôle technique, à temps partiel	De la composante 4

Plus de détails sur le personnel du projet, y compris les projets de termes de référence (TDR) pour le personnel de l'UGP, les consultants et autres prestataires de services qui seront contractés pour la mise en œuvre du projet sont détaillés dans l'annexe 7.

VII. LA PLANIFICATION ET LA GESTION FINANCIERES

587. Le coût total du projet est de 44.601.513 USD. Il est financé par une subvention du FEM de 6 566 513 USD administrée par le PNUD, un cofinancement en nature de 35 000 USD du PNUD à administrer par le PNUD, et un soutien supplémentaire de 1 500 000 USD en cofinancement de subvention de The Nature Conservancy, et de 36 500 000 USD du gouvernement de la République du Gabon, dont 35 000 000 USD de subvention et 1 500 000 USD de cofinancement en nature. Le PNUD, en tant qu'Agence d'exécution du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

588. **Cofinancement** : La réalisation effective des montants de cofinancement du projet sera suivie par le Bureau de pays du PNUD et l'UGP sur une base annuelle dans le PIF du FEM et sera rapportée au FEM lors de la revue à mi-parcours et du processus d'évaluation finale comme suit .

Co-financing source	Name of Co-financier	Co-financing type	Amount (\$)
Gouvernement du pays bénéficiaire	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) under Gabon's Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF)	Investissement public	35,000,000
Gouvernement du pays bénéficiaire	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) under Gabon's Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF)	En nature	1,500,000
Organisation de la société civile	The Nature Conservancy Gabon	Subvention	1,500,000
Agence du FEM	UNDP	En nature	35,000
Total Co-financing			38,035,000

589. Le cofinancement sera utilisé pour les activités/résultats suivants du projet :

Tableau 26. Liste des cofinancements confirmés

Source de cofinancement	Co-financing type	Co-financing amount	Cofinancement prévu Activités/Extrants	Risques	Mesures d'atténuation des risques
Gouvernement du Gabon	En nature	US\$ 35 million	Formation du personnel du gouvernement et du secteur privé pour la mise en œuvre et le suivi des normes de certification forestière, l'application de la législation forestière, le développement des forêts	Ce cofinancement est basé sur un paiement basé sur la livraison pour la conservation	Suivi étroit des politiques de conservation des forêts gabonaises, notamment en ce qui concerne les

			communautaires, le suivi du couvert forestier et des aires protégées, la capacité nationale en matière d'impacts climatiques et d'autres activités contribuant à la conservation des forêts du bassin du Congo au Gabon.	des forêts de CAFE au gouvernement du Gabon. Bien que 15 millions de dollars de ce montant aient déjà été versés et qu'il n'y ait pas de risque associé, les paiements supplémentaires dépendent de la réalisation par le Gabon de ses objectifs dans le cadre de l'accord et seraient mis en danger en cas de changement majeur de politique, ce qui semble peu probable.	engagements pris dans le cadre du CAFE.
Gouvernement du Gabon	Subvention	US\$ 1.5 million	Dépenses récurrentes pour les salaires du personnel gouvernemental, l'entretien et le fonctionnement des véhicules, les espaces de bureau, l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, etc.	Changement significatif de l'affectation du budget au domaine de l'environnement, ce qui semble peu probable.	Suivi des politiques environnementales du gouvernement
The Nature Conservancy	En nature	US\$ 1.5 million	Poursuite du travail de TNC avec les coopératives de pêche communautaires dans la région du Bas Ogooué, pour promouvoir/faciliter l'adoption de pratiques de pêche améliorées, la conservation communautaire et le renforcement des	Changement de l'allocation du budget, ce qui semble peu probable car TNC est un partenaire de longue date dans la région.	Suivi des plans

			activités économiques basées sur la nature des communautés locales de pêcheurs.		
PNUD	Subvention	US\$ 35,000	DPC subventionné, pour les services demandés (pour lesquels seulement 215.000 \$ sont couverts par le FEM)	Aucun risque, car ces fonds sont engagés	N/A
Source de cofinancement					

Demande du Partenaire d'exécution (PI) pour que le PNUD fournisse des services d'appui au pays :

610. Le Partenaire d'exécution et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui pendant toute la durée du projet. La lettre de demande signée par le PI/PFO du FEM et la lettre d'accord (Letter of Agreement) le PNUD et le PI détaillant ces services d'appui sont incluses dans l'annexe 16. Afin de garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au Cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas assurés par la même personne afin d'éviter tout conflit d'intérêts).

611. Les fonctions d'exécution et les services de soutien suivants sont demandés : identification et/ou recrutement du personnel du projet ; acquisition de biens et de services ; gestion financière, y compris les paiements directs, la création de formulaires de fournisseurs et la gestion des profils de fournisseurs, l'émission de chèques, le suivi, l'ajustement et l'examen des transactions financières, et la gestion de la trésorerie et des comptes bancaires ; contrôles ponctuels de HACT par des parties indépendantes. Les détails et les coûts associés à imputer à la subvention du projet FEM (215 000 USD) sont décrits dans la lettre d'accord susmentionnée entre le gouvernement du Gabon et le PNUD.

612. La demande de ces services d'appui est fondée sur le raisonnement suivant :

- Dans le cadre de la diligence raisonnable du PNUD pour ce projet, la DGEPN a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT en juillet 2021, qui a abouti à une note globale de " risque important ", soulignant en particulier l'insuffisance des politiques et des capacités en matière de gestion financière, de structure organisationnelle et de personnel, de gestion de projet, de passation de marchés et de contrats.
- En vertu de la politique du PNUD, la mise en œuvre d'un projet avec un partenaire d'exécution présentant un " risque significatif " dans le classement HACT nécessite une modalité de mise en œuvre de la MNI soutenue. Compte tenu de l'éventail de faiblesses identifiées dans le rapport HACT pour DGEPN, les politiques du PNUD exigent que le soutien au Partenaire de mise en œuvre couvre tous les domaines opérationnels soulignés ci-dessus (finances, approvisionnement, embauche, gestion de projet).
- Compte tenu de l'évaluation du risque, et conformément aux politiques de diligence raisonnable du PNUD, le gouvernement du Gabon, par l'intermédiaire de son Point Focal Opérationnel FEM, a demandé au PNUD de fournir des services d'appui à l'exécution pour ce projet, comme détaillé dans la lettre de demande du PFO (Annexe 16).
- Le PNUD a considéré l'option d'engager une tierce partie en tant que partie responsable pour fournir l'appui à l'exécution requis à la DGEPN. Comme indiqué plus loin, la conclusion de cette évaluation des options est qu'il n'y a pas de tierces parties (agences des Nations Unies, agences bilatérales ou OSC) présentes dans le pays qui pourraient fournir ce soutien à l'exécution d'une manière qui serait efficace et rentable.

590. **Révision du budget et tolérance** : Conformément au POPP du PNUD, le conseil du projet peut convenir avec le gestionnaire du projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le document de projet ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du conseil de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, mais rester dans les limites du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans les limites des tolérances convenues, le chef de projet peut agir sans l'intervention du conseil de projet. Les restrictions s'appliquent comme suit :

591. Si les écarts suivants se produisent, le gestionnaire de projet/IP, par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD, demandera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin de garantir un rapport précis au FEM. Il est fortement recommandé de maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la composante :

- a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements suggérés dans le budget n'entraîneront pas de changements importants dans les résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail (TBWP) approuvés qui représentent une valeur supérieure à 10% de la subvention totale du FEM.
- b) L'introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet et du PTBA approuvés et qui représentent une valeur supérieure à 5 % de la subvention totale du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD (FEM and UNDP policies.)
- c) Frais de gestion du projet (PMC) : le budget de la composante PMC est plafonné et ne peut être augmenté.
- d) Tout dépassement du montant de la subvention du FEM doit être absorbé par des ressources extérieures au FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).

616. **Prolongation des projets** : Le Représentant résident du PNUD et le Coordinateur exécutif du PNUD-FEM doivent approuver toutes les demandes d'extension de projet. Il convient de noter que toutes les extensions entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales énoncées dans le POPP du PNUD ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC sera couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément aux orientations du PNUD énoncées dans le POPP du PNUD.

592. **Audit** : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire d'exécution est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence.

593. **Clôture du projet** : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés comme engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.

594. **Achèvement opérationnel** : Le projet sera opérationnellement achevé lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été achevées. Cela inclut l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du Conseil du projet pour l'examen de fin de projet. La clôture opérationnelle doit avoir lieu à la date de fin calculée par la durée approuvée après la signature du document de projet ou à la date révisée de clôture opérationnelle telle qu'approuvée dans l'extension du projet. Toute activité prévue après la date

opérationnelle nécessite l'approbation de l'extension du projet. Le Partenaire d'exécution, par le biais d'une décision du Conseil de projet, informera le Bureau de pays du PNUD de la fin de la clôture opérationnelle. A ce moment-là, le projet doit avoir terminé le transfert ou la cession de tout équipement qui est toujours la propriété du PNUD.

595. Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le Partenaire d'exécution et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet, conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour les activités du projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée du projet (il est fortement recommandé de le faire avant la date de clôture opérationnelle). Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier . Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet ne termine ses missions.

596. Achèvement financier (clôture) : Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes auront été remplies ; a) le projet est opérationnellement achevé ou a été annulé ; b) le Partenaire d'exécution a rapporté toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le Partenaire d'exécution ont certifié un Rapport de livraison combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

597. Le projet sera financièrement achevé dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Si la clôture opérationnelle est retardée pour une raison justifiée et approuvée, le bureau national doit faire tout son possible pour clôturer financièrement le projet dans les 9 mois suivant l'achèvement de la TE. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final de dépenses. Le bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/NCE-VF pour confirmation avant que le projet ne soit financièrement clôturé dans Atlas par le bureau national du PNUD.

598. Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM est nécessaire, il sera géré directement par la Direction BPPS/NCE-VF à New York. Aucune action n'est requise de la part du bureau national du PNUD sur le remboursement effectif du projet du PNUD à l'administrateur du FEM.

VIII. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total et plan de travail		Atlas Output Project ID : 00128787	
Atlas Award ID :	00138814	Atlas Output Project ID : 00128787	
Titre de la proposition ou du prix Atlas :	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
Unité commerciale Atlas	GAB10		
Atlas Primary Output Titre du projet	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
PNUD-FEM PIMS n°.	6626		
Partenaire de mise en œuvre	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), sous le Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique (MEF)		

Activité Atlas (composante FEM)	Agent d'exécution d'Atlas (Partie responsable [2], PI ou PNUD)	ID du fonds Atlas	Nom du donateur	Code de compte budgétaire Atlas [3]	Description du compte budgétaire ATLAS [3]	Montant Année 2022 (USD) (6 mois, démarrage)	Montant Année 2023 (USD)	Montant Année 2024 (USD)	Montant Année 2025 (USD) (MTR)	Montant Année 2026 (USD)	Montant Année 2027 (USD) (TE & transition)	Montant Année 2028 (USD) (6 mois, clôture)	Total (USD)	Note budgétaire			
COMPOSANTE 1 : CONDITIONS FAVORABLES (selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)	PNUD	62000	FEM	71200	Consultants internationaux	20,000	80,000	120,000	80,000	65,000	65,000	20,000	450,000	1			
				71300	Consultants locaux	0	57,500	51,200	14,400	14,400	4,800	0	142,400	2			
				72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	60,000	60,000	60,000	0	240,000	0	0	0	240,000	3	
				75700	Formation, ateliers et conférences	15,000	84,000	84,000	84,000	0	362,600	12,000	0	0	362,600	4	
				71600	Voyage	10,000	25,000	25,000	25,000	0	125,000	25,000	25,000	15,000	0	125,000	5
				72200	Équipement et mobilier	30,000	90,000	40,000	20,000	0	180,000	0	0	0	0	180,000	6
					Sous-total FEM	75,000	396,600	380,200	283,400	248,000	96,800	1,500,000	20,000	20,000	20,000	1,500,000	
					Total Résultat 1	75,000	396,600	380,200	283,400	248,000	96,800	1,500,000	20,000	20,000	20,000	1,500,000	

COMPOSANTE 2 : CONSERVATION DES PAYSAGES <i>(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)</i>	PNUD	6200 0	FEM	71200	Consultants international x	26,250	52,500	52,500	52,500	52,500	26,250	315,000	7		
		71300	Consultants locaux	12,600	33,600	21,000	0	0	0	0	0	0	67,200	8	
		72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	185,000	185,000	140,000	90,000	90,000	90,000	90,000	0	0	690,000	9
		72100	Services contractuels - Entreprises, nationales	10,000	180,000	180,000	175,000	140,000	140,000	140,000	90,000	0	0	775,000	10
		71600	Voyage	10,000	10,000	10,000	10,000	12,800	12,800	0	0	0	0	52,800	11
		72200	Équipement et mobilier	50,000	50,000	0	0	0	0	0	0	0	0	100,000	12
			Sous-total FEM	108,850	511,100	448,500	377,500	295,300	232,500	232,500	26,250	2,000,000	0	2,000,000	
			Total Résultat 2	108,850	511,100	448,500	377,500	295,300	232,500	232,500	26,250	2,000,000	0	2,000,000	
		6200 0	FEM	71200	Consultants international x	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	20,000	240,000	13	
		72100	Services contractuels - Entreprises, international	0	225,000	275,000	300,000	275,000	185,000	185,000	0	0	0	1,260,000	14
		72100	Services contractuels - Entreprises, nationales	25,000	105,000	105,000	85,000	40,000	40,000	0	0	0	0	360,000	15
		75700	Formation, ateliers et conférences	0	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	0	0	100,000	16
71600	Voyage	4,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	40,000	17		
	Sous-total FEM	49,000	396,000	446,000	451,000	381,000	251,000	251,000	26,000	2,000,000	0	2,000,000			
	Résultat total 3	49,000	396,000	446,000	451,000	381,000	251,000	251,000	26,000	2,000,000	0	2,000,000			
6200 0	FEM	71200	Consultants internationaux	31,000	55,500	28,500	18,500	18,500	18,500	5,500	176,000	18			
71300	Consultants locaux	28,000	47,400	34,000	34,000	24,000	24,000	24,000	12,000	203,400	19				
COMPOSANTE 3 : MOYENS D'EXISTENCE DURABLES <i>(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)</i>	PNUD														
COMPONENT 4 : KM, GENRE, M&E	PNUD														

(selon le tableau B de la demande d'avenant du CEO)		Sous-composante : SUIVI ET ÉVALUATION																	
72100	Services contractuels- Entreprises, nationales	0	4,000	4,000	29,000	4,000	29,000	4,000	29,000	0	70,000	20							
75700	Formation, ateliers et conférences	0	0	15,000	0	25,000	0	25,000	0	65,000	21								
71600	Voyage	5,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	8,000	1,524	46,524	22								
	<i>KM & Gender sub-total</i>	64,000	114,900	89,500	89,500	79,500	104,500	19,024	560,924										
71200	Consultants internationaux	0	0	0	50,000	0	60,000	0	110,000	23									
71300	Consultants locaux	0	0	0	14,000	0	16,000	0	30,000	24									
75700	Formation, ateliers et conférences	20,000	0	0	0	0	0	0	20,000	25									
71600	Voyage	2,000	4,000	4,000	8,000	4,000	9,789	2,000	33,789	26									
	<i>Sous-total M&E</i>	22,000	4,000	4,000	72,000	4,000	85,789	2,000	193,789										
	Sous-total FEM	86,000	118,900	93,500	161,500	83,500	190,289	21,024	754,713										
	Résultat total 4	86,000	118,900	93,500	161,500	83,500	190,289	21,024	754,713										
71800	Coûts salariaux - IP	4,800	9,600	9,600	9,600	9,600	9,600	4,800	57,600	27									
74596	Coûts directs du projet	22,500	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000	2,250	215,000	28									
74100	Services professionnels	0	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	30,000	29									
72200	Équipement et mobilier	4,000	2,600	2,600	0	0	0	0	9,200	30									
	Sous-total FEM	31,300	51,200	51,200	48,600	48,600	48,600	32,300	311,800										
	Gestion totale du projet	31,300	51,200	51,200	48,600	48,600	48,600	32,300	311,800										
	SOUS-TOTAL FEM	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513										
	SOUS-TOTAL DONATEUR 2																		
	PROJET TOTAL	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513										

Résumé des fonds :

	Montant Année 2022 (USD)	Montant Année 2023 (USD)	Montant Année 2024 (USD)	Montant Année 2025 (USD)	Montant Année 2026 (USD)	Montant Année 2027 (USD)	Montant Année 2028 (USD)	Total
Gouvernement du Gabon (GdG)	350,150	1,473,800	1,419,400	1,322,000	1,056,400	819,189	125,574	6,566,513
The Nature Conservancy (TNC)	3,500,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	6,000,000	3,000,000	36,500,000
Bureau national du PNUD au Gabon	125,000	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	125,000	1,500,000
	0	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000	5,000	35,000
TOTAL	3,975,150	7,729,800	7,675,400	7,578,000	7,312,400	7,075,189	3,255,574	44,601,513

Note budgétaire no

1.	<p>Explication du budget (basé sur les résultats)</p> <p>Expert international en renforcement des capacités, salaire partagé entre les trois premières composantes du projet. L'expertise et le temps de l'expert international en renforcement des capacités soutiendront/contribueront au renforcement des capacités dans de multiples domaines et fourniront une orientation stratégique et un soutien technique de haut niveau, complétant les apports des prestataires de services à court terme engagés pour des ateliers spécialisés, des dialogues de développement, des réunions et des événements de sensibilisation, etc.</p> <p>Consultant(s) international(aux) pour diriger la révision/évaluation/mise à jour conjointe des plans de gestion des aires protégées ciblées par le projet ; incluant au minimum les éléments critiques des EIE/EIES, les processus du CLIP, la cogestion et le financement durable de la conservation. (Output 1.1, activité 2) (USD 80,000)</p> <p>Un consultant international pour développer des notes de synthèse et des directives sectorielles (Output 1.1, activité 4) (USD 100,000)</p> <p>Un consultant international produira des documents stratégiques sur la "pensée systémique" à l'intention des hauts responsables du gouvernement et de l'industrie, afin de mieux faire connaître et comprendre les approches intégrées, y compris les connexions régionales amont-aval (résultat 1.2, activité 3) (30 000 USD).</p> <p>REMARQUE : Pour une ventilation des salaires/taux, du temps et des coûts du personnel et des consultants du projet, voir l'annexe 7.</p>
2.	<p>Un consultant national élaborera une revue annotée des principales sources d'information accessibles aux parties prenantes locales, y compris les portails ou passerelles de données (tels que les plateformes de la COMIFAC et de l'OFAC) (résultat 1.2, activité 4) (14 400 USD)</p> <p>Un consultant national pour collecter les informations pertinentes sur les thèmes du projet, y compris les plans de gestion, les documents d'orientation fondés sur des preuves en matière de conservation, etc., en particulier pour l'utilisation par les unités environnementales décentralisées ; et travailler avec l'UGP pour maintenir la liste à jour et s'assurer que les documents recueillis sont disponibles pour tous les partenaires du projet (Output 1.2, activité 5) (USD33,600)</p> <p>Un consultant national développera une revue annotée des cadres légaux et réglementaires au Gabon liés à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance et droits des IPLC, y compris le statut actuel et les opportunités d'amélioration (Output 1.3, activité 1) (USD 32,000)</p> <p>Un consultant national pour évaluer les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, y compris des recommandations d'amélioration éclairées au niveau régional (Output 1.3, activité 3) (USD 24,000)</p> <p>Un consultant national pour développer (ou si nécessaire, pour adapter) des lignes directrices et des méthodologies de meilleures pratiques pertinentes pour la conservation des paysages forestiers et le Gabon Vert, et pour travailler avec l'UGP afin d'atteindre les publics visés qui peuvent les utiliser pour renforcer la gestion des ressources naturelles et intégrer la biodiversité et les APC dans tous les secteurs (Output 1.3, activité 4) (USD 38 400)</p>

3	<p>Une société internationale (ONG ou Institut académique) pour développer et fournir une série d'ateliers de formation spécialisée (6 ateliers), certains à Libreville mais la plupart dans le paysage du projet, c'est-à-dire Lambarene, Mouila, Tchibanga. (Résultat 1.1, activité 1) (240.000 USD)</p> <p>NOTE : Pour plus d'informations sur les <u>paquets de travail</u> à organiser et à fournir <u>par les prestataires de services</u> (entreprises, ONG ou institutions de recherche), voir l'annexe 7.</p>
4	<p>Ateliers : Dialogues de développement de haut niveau à Libreville, pour faire progresser les approches de gestion des paysages et des bassins versants dans les régions et les secteurs (Produit 1.2, activité 1) (135 000 USD)</p> <p>Réunions/ateliers : Coordination interministérielle multipartite sur la gestion intégrée des bassins versants et événements de sensibilisation connexes (Produit 1.2, activité 2) (120 000 USD)</p> <p>Ateliers : Événements de sensibilisation et de vulgarisation pour le gouvernement local, la société civile et les IPLC sur les principales sources d'information disponibles, y compris les données et les cartes (Output 1.2, activité 4) (47 600 USD)</p>
5	<p>Série d'ateliers pour faire le point, sensibiliser et renforcer les capacités en matière de développement et d'utilisation des évaluations environnementales stratégiques (Produit 1.3, activité 2) (60 000 USD)</p> <p>Les frais de voyage pour les missions sur le terrain directement liées à la mise en œuvre des activités du projet et à l'apprentissage in situ (sur le tas) associé, pour couvrir les frais de voyage liés au travail sur le terrain par l'UGP et les services gouvernementaux affiliés ainsi que les entreprises et les consultants contractés et les agences et organisations partenaires. Soutenir le travail de terrain et l'apprentissage liés à la sylviculture et aux lacs/zones humides, en mettant l'accent sur la surveillance des conditions environnementales, sur le respect des réglementations dans les concessions forestières et agroalimentaires, et sur les collaborations communautaires (résultat 1.1, activité 3) (125 000 USD).</p>
6	<p>Équipement pour les bureaux décentralisés des services environnementaux en appui au travail de terrain dans le site Ramsar du Bas Ogooué (Output 1.1, activité 3) ; y compris jumelles, tentes, GPS, vêtements, bottes, etc. - voir annexe 11. (80 000 USD)</p> <p>Équipement pour les bureaux décentralisés des services environnementaux en appui au travail de terrain dans d'autres zones du paysage du projet (Output 1.1, activité 3) (USD 100,000)</p>
7	<p>Expert en renforcement des capacités internationales (comme ci-dessus, partagé entre les différentes composantes du projet) (240 000 USD)</p> <p>Conseiller international en matière de biodiversité et d'APC (BP/CA) (à temps partiel) fournissant des conseils et un soutien pour de multiples résultats et activités, et assurant également la liaison avec toutes les autres composantes du projet selon les besoins (75 000 USD).</p>
8	<p>Un consultant national entreprendra une analyse SWOT complète des contextes environnementaux, sociaux et d'utilisation des terres dans trois provinces au début du projet, en développant des bases de référence (résultat 2.1, activité 1) (USD 25 200)</p> <p>Un consultant national pour examiner la situation actuelle des concessions forestières au Gabon, en particulier les exigences réglementaires (EIES/PGES) et leur état d'avancement (conformité) dans les concessions sélectionnées par le projet (Output 2.1, activité 2) (USD 28,000)</p> <p>Un consultant national pour examiner le potentiel des forêts communautaires dans le paysage du projet pour la conservation et les moyens de subsistance durables, avec des recommandations exploitables (Output 2.1, activité 3) (USD 14,000)</p>
9	<p>Société internationale (ONG ou réseau) pour examiner le statut actuel et le potentiel des ICCA ou des "territoires de vie" dans le paysage du projet pour contribuer à la conservation de la biodiversité régionale dans les forêts du Bassin du Congo (Output 2.1, activité 4) (80.000 USD)</p> <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir la DGEPN (et ainsi renforcer leurs capacités, in situ) dans le suivi et le soutien des concessions forestières dans leurs obligations sociales et environnementales - en tant qu'opérations conjointes entre l'entreprise contractuelle et la DGEPN, les concessions forestières et d'autres parties prenantes locales - en fournissant des services de vulgarisation et de formation et en développant des guides sectoriels pour améliorer la durabilité des concessions et des IPLC (Output 2.2, activité 1) (USD 210 000)</p> <p>Une entreprise internationale (université) développera et dirigera une étude, en collaboration avec les services environnementaux du gouvernement, sur l'étendue des tourbières et leur stock de carbone associé dans une zone sélectionnée du paysage du projet (résultat 2.2, activité 5) (150 000 USD).</p> <p>Entreprise internationale (ONG ou Institut de recherche) pour diriger le développement et le renforcement du suivi participatif et de la cartographie de l'utilisation des terres en suivant les nouvelles approches développées ailleurs au Gabon avec des parécologistes et des chasseurs villageois (Output 2.3, activité 2) (250 000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (Institut de recherche) pour réaliser des évaluations socio-économiques stratégiques des communautés locales ou des IPLCs ciblés par le projet pour un partenariat direct, visant à informer la mise en œuvre du projet et à s'assurer que les bases de référence sont bien établies (Output 2.1, activité 5) (USD 60,000)</p>
10	<p>Entreprise nationale (Institut de recherche) pour évaluer l'étendue de l'exploitation artisanale de l'or le long de la rivière Kobey et surveiller ses impacts sur la couverture forestière et la qualité de l'eau, ainsi que des essais de réhabilitation du site par l'agroforesterie (y compris des pépinières) et le développement de partenariats public-privé entre le contractant et les concessions forestières intéressées (Output 2, activité 2) (105 000 USD)</p> <p>Une entreprise nationale travaillera en étroite collaboration avec les services gouvernementaux pour la surveillance des contaminants dans la région des lacs du site Ramsar de Bas Ogooué, en se concentrant sur le mercure (résultat 2, activité 4) (200 000 USD)</p>

	<p>Entreprise nationale (ONG ou institut de recherche) pour diriger le développement d'approches novatrices en matière de biosurveillance communautaire, principalement dans les CCGL (à proximité des parcs nationaux) mais aussi dans les sites Ramsar, dans le but de soutenir/renforcer la surveillance de la faune et de la flore pour la conservation des paysages forestiers et de renforcer la surveillance de l'impact lié aux utilisations des ressources forestières, en particulier dans les forêts gérées par les communautés (résultat 2.3, activité 1) (250 000 dollars USD).</p> <p>Entreprise nationale (ONG ou institut de recherche) pour documenter et aider à préserver les connaissances écologiques traditionnelles des IPLC dans le paysage du projet par le biais de récits communautaires rendus possibles par les techniques de vidéo participative (Résultat 2.3, activité 3) (160 000 USD)</p>
11	<p>Frais de voyage et autres frais opérationnels connexes pour le suivi hydrologique et le suivi des ressources fauniques dans le site Ramsar du Bas Ogooue, en particulier dans la région des lacs, en mettant l'accent sur le soutien au développement/renforcement des associations communautaires et sur le suivi collaboratif des ressources naturelles par le gouvernement avec les communautés - à gérer directement par l'UGP avec le DGEPN et le site Ramsar (Output 2.2, activité 3) (USD 52 800)</p>
12	<p>Équipement pour la surveillance des ressources en eau et des pêcheries dans le site Ramsar du Bas Ogooue et la région environnante - à l'usage de la DGEPN et des autorités du site Ramsar, conformément aux objectifs du projet en matière de conservation des paysages forestiers et de moyens de subsistance durables (résultat 2.2, activité 3) (100 000 USD)</p>
13	<p>Expert en renforcement des capacités internationales (comme ci-dessus, partagé entre les composantes du projet) (240.000 USD)</p>
14	<p>Entreprise internationale (ONG) pour assurer les consultations communautaires et les processus de CLIP, le renforcement des capacités des organisations/associations communautaires, et la sensibilisation accrue aux droits des IPLC ; entrepris en relation avec l'engagement au niveau communautaire avec le secteur privé. Toutes les activités doivent être organisées/délivrées comme un paquet unique, par le biais d'un contrat d'appel d'offres. Voir ci-dessous pour une ventilation détaillée. (Output 3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations communautaires et processus de EPIC - comme procédure standard pour tous les projets communautaires (Output 3.1, activité 1) (USD 50,000) - Examiner et, le cas échéant, réviser les cartes communautaires par le biais de processus participatifs inclusifs ; inclure les mises à jour qui peuvent être introduites à partir de la cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources entre prise ailleurs (Produit 3.1, activité 2) (60 000 USD) - Sensibiliser les populations locales aux lois sur les terres et les forêts, aux droits des communautés et aux ressources disponibles (Output 3.1, activité 3) (USD 75,000) - Réaliser un audit participatif des organisations communautaires, de leurs compétences et de leurs atouts, et les soutenir par des formations de développement des capacités dans la mesure du possible (résultat 3.1, activité 4) (60 000 USD) - Organiser des voyages d'étude ciblés parmi les parties prenantes communautaires de l'ensemble du paysage du projet (résultat 3.1, activité 5) (55 000 USD)
15	<p>Entreprise internationale (ONG ou réseau) pour sensibiliser aux ICCA - territoires de vie par une série d'ateliers et d'autres formes de soutien associées (Output 3.2, activité 3) (140 000 USD)</p> <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir le développement des forêts communautaires (Output 3.2). Toutes les activités seront organisées/délivrées comme un seul paquet de services (à l'exclusion de l'activité sur les ICCA, incluse ci-dessus) par le biais d'un contrat d'appel d'offres - voir ci-dessous pour une ventilation détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les forêts communautaires sélectionnées sont bien délimitées (1 forêt près d'Ogoumoué, 3 forêts ou plus ailleurs dans le paysage à haute valeur de conservation du projet) (Résultat 3.2, activité 4) (80.000 USD) - Développer/renforcer les plans de gestion des forêts communautaires, en mettant en évidence les options d'utilisation durable des PFNL disponibles et le suivi participatif de la faune (résultat 3.2, activité 5) (160 000 USD) - Renforcer les chaînes de valeur fondées sur la nature au profit des communautés locales, ou IPLC - en diversifiant les PFNL/agroforesterie, en encourageant l'implication des communautés dans un plus grand nombre de processus (cf. développement des compétences), et en aidant à la création et/ou au renforcement de liens importants entre les IPLC et les partenaires intermédiaires et les marchés (cf. chaînes de valeur) avec un accent initial sur plusieurs produits non ligneux qui ont déjà été identifiés dans les riches paysages forestiers de la zone du projet (Résultat 3.2, activité 6) (100 000 USD) <p>Entreprise internationale (ONG) pour soutenir le développement de l'écotourisme communautaire à proximité du parc national de Waka et dans la région environnante (résultat 3.3, activité 2) (180 000 USD)</p>
15	<p>Entreprise nationale (ONG) pour soutenir, renforcer et diversifier la gestion communautaire des ressources naturelles dans les paysages forestiers et forestiers humides de la zone du lac Ogooumoué, qui englobe 8 villages et 3 coopératives communautaires (dont une coopérative de femmes) (Output 3.2, activité 1) (100.000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (ONG ou institut académique) pour soutenir l'extension et la " mise à l'échelle " (ou réplication) des mécanismes communautaires tels que les coopératives pour aider à la gouvernance durable des ressources naturelles dans de nouveaux IPLC et de nouvelles zones géographiques (Résultat 3.2, activité 2) (160.000 USD)</p> <p>Entreprise nationale (ONG) pour soutenir la poursuite du développement de l'écotourisme communautaire dans la région d'Ogoumoué (par exemple, Tsam Tsam) (résultat 3.3, activité 1) (100 000 USD)</p>

16	Ateliers de développement des compétences en matière de CBNRM, avec un accent sur les entrepreneurs locaux et les organisations locales (par exemple, les coopératives communautaires) et le développement d'entreprises et de chaînes de valeur dirigées par la communauté (résultat 3.2, activité 1) (100 000 USD)
17	Frais de déplacement des autorités du site Ramsar, par voie terrestre ou par bateau (dans la région des lacs), pour soutenir les initiatives communautaires de GRN existantes et nouvelles dans la zone cible du projet, ainsi que le contrôle de conformité associé et le développement du contrôle participatif des ressources dans le contexte du zonage communautaire et régional et d'autres stipulations du plan de gestion (résultat 3.2, activité 3) (40 000 USD)
18	Spécialiste international sur les IPLC et la conservation basée sur les droits, dans le but de développer un Plan des Populations locales (IPP) sous CGES, incluant les consultations communautaires pertinentes et les processus FPIC (Output 4.4, activité 1) (USD 18,000) Spécialiste international du genre et de l'inclusion sociale (GESI) pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur le genre (GAP) (Output 4.4, activité 2) (US D 66,000) Consultant international sur la sauvegarde sociale et environnementale pour diriger le développement de l'CGES, y compris l'EIES au début (Output 4.5, activité 1) [CGES] (27,000 USD) Consultant international pour le renforcement des capacités dans le domaine des sauvegardes et de leur suivi pour soutenir le DGEPN et le responsable des sauvegardes de l'UGP (deux missions seulement, sur deux ans avec un soutien hybride sur place et à distance) - pour renforcer les capacités du DGEPN (et du responsable des sauvegardes de l'UGP) dans le suivi des sauvegardes décrites dans l'CGES et l'PGES qui en résulte, et les plans d'action associés GAP, IPP, SEP, LAP (Output 4.5, activité 2) (USD 20,000) Consultant international pour le renforcement des capacités en gestion de projet en appui à la DGEPN et à l'UGP-AFO - pour renforcer les capacités de la DGEPN (et de l'UGP-AFO) dans la conception et l'application de la gestion de projet, y compris les politiques et règles de passation de marchés (Output 4.5, activité 4) (4 5 000 USD)
19	Responsable national de l'engagement communautaire et des sauvegardes (SACO) (temps partiel) (72 000 USD) Responsable national du suivi et de l'évaluation (MEO) (temps partiel) (72 000 USD) Consultant national pour développer et mettre en place le système de gestion de projet et former l'UGP et les autres partenaires à son utilisation (Output 4.1, activités 1 et 2) (USD 30,000) Consultant national pour développer une stratégie de communication (Output 4.2, activité 1) (USD 15,000) Consultant national sur les moyens de subsistance locaux, pour soutenir le consultant international principal dans le développement de l'PGES et d'autres plans associés (Output 4.5, activité 2) [CGES] (USD 14,400)
20	Services d'une entreprise nationale (nationale) pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, par exemple le partage des messages dans la presse écrite, sur les ondes, etc. (Produit 4.2, activité 3) (20 000 USD) Entreprise nationale (ONG) pour développer et exécuter un concours pour les jeunes afin de promouvoir la sensibilisation du public au Gabon sur les valeurs multiples de la biodiversité des forêts (Résultat 4.2, activité 5) (USD 50,000)
21	Réunions ou ateliers visant à permettre des échanges et des dialogues stratégiques et à promouvoir la coordination régionale au Gabon et au-delà (Produit 4.3, activité 1) (65 000 USD)
22	Frais de déplacement pour le développement de l'EIES et la mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (SEP) à compléter par d'autres fonds disponibles pour l'exécution d'activités spécifiques du projet, à travers lesquelles la majorité des actions du SEP seront réalisées); y compris les consultations communautaires et, si nécessaire, les processus FPIC, par exemple dans le contexte du développement / de la mise en œuvre du Plan d'Action pour les Moyens d'Existence (LAP) sous CGES (soutenant les résultats 4.3 et 4.4) [CGES] (USD 46,524)
23	Consultant international pour la revue à mi-parcours (MTR) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan de suivi et d'évaluation et le budget] (USD 50,000) Consultant international pour l'évaluation finale (TE) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan et le budget de suivi et d'évaluation] (60,000 USD)
24	Consultant national pour soutenir les CI pour le MTR (7 semaines) et le TE (8 semaines) (Output 4.5, activité 4) [inclus dans le plan de suivi et d'évaluation et le budget] (USD 30,000)
25	Atelier de lancement, qui est aussi la forme inaugurale de l'engagement du projet avec les parties prenantes (cf. SEP) (Résultat 4.5, activité 3) [inclus dans le plan et le budget de suivi et d'évaluation] (20 000 USD)

26	Frais de voyage associés à la mise en œuvre dans le pays de la RMP et de la TE (9 789 USD) Autres frais de voyage associés au S&E régulier (en cours) par l'UGP et les parties déléguées, y compris les missions de supervision et d'apprentissage (24.000 USD)
27	Salaires de l'assistant de projet national, à mi-temps (57 600 USD)
28	Coûts directs de projet (DPC) pour le soutien demandé au projet par le PNUD. Sur le total de 250 000 dollars de coûts directs de projet nécessaires pour fournir le service demandé (détails fournis dans la lettre de demande de l'OfP), 215 000 dollars sont payés par le FEM et 35 000 dollars par le PNUD Gabon. (215 000 USD)
29	Services professionnels pour l'audit annuel du projet au taux forfaitaire de 5 000 \$ par an. Premier audit à la fin de la première année civile complète, c'est-à-dire à la fin de 2023. (30 000 USD)
30	Matériel de bureau, y compris des ordinateurs pour le PM et l'AFO (9.200 USD)

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

599. Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance entre le gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le 11 novembre 1974. Toutes les références à l'"Agence d'exécution" dans l'ACS sont considérées comme faisant référence au "Partenaire de mise en œuvre".

600. Ce projet sera mis en œuvre par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) du ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement climatique (MEF) ("Partenaire d'exécution") conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

601. Les désignations employées et la présentation du matériel sur cette carte n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

X. GESTION DES RISQUES

602. Conformément à l'article III de l'ACSB [ou aux dispositions supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

603. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme une violation des obligations du partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet.

604. Le Partenaire d'exécution s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus au titre du Document de projet n'est utilisé pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

605. Le Partenaire de mise en œuvre reconnaît et convient que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire de mise en œuvre, et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-réциpiendaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, et de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du Document de projet.

(a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, se conformera aux normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les " mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels " (" SEA ").

(b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités dans le cadre du présent document de projet, lors de la mise en œuvre des activités, le partenaire d'exécution, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel ("SH"). Le SH est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou perçu comme une offense ou une humiliation, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

606. (a) Dans l'exécution des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire d'exécution doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-traitants visés au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'ils disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures, afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Ces normes et procédures doivent comprendre des politiques relatives au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, des politiques relatives à la dénonciation des abus et à la protection contre les représailles, ainsi que des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire d'exécution prendra et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

1. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre

- de ce document de projet, de s'engager dans le SH ou le SEA ;
- ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à la SH et à l'ESE, lorsque le partenaire d'exécution et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de la SH et de l'ESE, le partenaire d'exécution et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;
 - iii. Signaler et suivre les allégations de SH et d'EES dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur statut ;
 - iv. orienter les victimes/survivantes de SH et SEA vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et
 - v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur la SH ou l'ESE. Le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, le Partenaire d'exécution informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

(b) Le Partenaire d'exécution doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire d'exécution, et par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

607. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation correspondant (<http://www.undp.org/secu-srm>).

608. Le Partenaire de mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

609. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice visant à évaluer les engagements liés au programme ou au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

610. Le Partenaire de mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récepteurs dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le Partenaire d'exécution s'assurera que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

611. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire d'exécution : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire d'exécution accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

612. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du

PNUD. Le Partenaire d'exécution apporte son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel, des documents pertinents et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire d'exécution (et de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-réциpiendaires), à des fins, à des moments et à des conditions raisonnables, qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consulte le Partenaire d'exécution pour trouver une solution.

613. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds, ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

Lorsque le Partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en totalité ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire d'exécution doit fournir des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et au OAI sur l'état d'avancement et les actions relatives à cette enquête.

614. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire d'exécution tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminue ni ne réduit les obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire d'exécution convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent Document de projet, peuvent faire appel au Partenaire d'exécution pour le recouvrement de tous les fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

Note : Le terme "Document de projet" tel qu'il est utilisé dans cette clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent en plus du Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-réциpiendaires.

615. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit inclure une disposition indiquant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en relation avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et tous les audits après paiement.

616. Si le PNUD soumet aux autorités nationales compétentes, en vue d'une action en justice appropriée, des allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, recouvrent et restituent au PNUD tous les fonds récupérés.

617. Le partenaire de mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée "Gestion des risques" sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée "Clauses standard de gestion des risques" sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

XI. ANNEXES OBLIGATOIRES ET D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Annexes obligatoires - incluses avec pro doc

Annexe 1. Modèle de budget du FEM

Annexe 2. Lettre d'appui à l'exécution du FEM

Annexe 3. Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet

Annexe 4. Plan de travail multi-annuel

Annexe 5. Procédure d'examen social et environnemental (SESP)

Annexe 6. Registre des risques d'Atlas du PNUD

Annexe 7. Présentation des cabinets de conseil

Autres annexes

Annexe 8. Stratégie d'engagement des parties prenantes (SES) et plan d'engagement des parties prenantes (SEP)

Annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), y compris le cadre de planification des populations locales (CPPL).

Annexe 10 : Analyse de Genre (AG) et Plan d'Action Genre (PAG)

Annexe 11. Plan de gestion des achats

Annexe 12. Profil du paysage du projet

Annexe 13. Cadres de haut niveau adoptés dans le projet

Annexe 14. Covid-19 : Risques, Recommandations, Réponse du projet

Annexe 15. Références principales et portails de données/d'informations en libre accès

Annexe 16. Accords supplémentaires (soutien au cofinancement, demande de soutien)

Annexe 17. Indicateurs fondamentaux du FEM (notes METT, calculs des GES, bénéficiaires)

Annexe 18. Taxonomie du FEM

Annexe 1. Modèle de budget du FEM

Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER,
DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° **003496** /AB/FMEPCPAT/SG/DGEPN
MR-CE/Correspondance-GEI/7/09-12-2021



Libreville, le 10 DEC. 2021

Le Directeur Général

Monsieur Francis JAMES
Représentant Résident PNUD Gabon
Libreville

Subject: Endorsement of the request for provision of project support services under National Execution – Republic of Gabon project “Transforming Forest Landscape Governance in the Lower Ogooué – Lower Nyanga Landscape Corridor” (GEF ID 10729/ PIMS 6626).

In my capacity as GEF Operational Focal Point for the Republic of Gabon, I seek the consideration of the request for UNDP to provide support services for this project.

This is an exceptional request given that the Government of the Republic of Gabon is fully committed to ensuring a successful and timely delivery of this project. However, the July 2021 HACT Micro assessment of the designated Implementing Agency of this project, the General Directorate of the Environment and Nature Protection (DGEPN) under the Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF), has resulted in a **significant risk** rating, highlighting especially deficits in financial policies and procedures which require execution support under UNDP policies. The DGEPN is committed to working closely with UNDP and to fully collaborate with its oversight and assurance roles in this project, however, as a risk mitigation strategy and to avoid any delays in the transfer of funds, we request UNDP to support the DGEPN in its project execution role by providing the following financial support services:


Support services	Schedule for the provision of the support services	Cost to UNDP	Amount and method of reimbursement of UNDP
Identification, recruitment, and management of project staff	2022-2028	<i>Identification, recruitment, and administration (Staffs and consultants)</i> $1258,72 \times 41 = 51686$ <i>Staff management (including travels)</i> $616,73 \times 28 = 17229$ Total for HR services = 68 915	The total direct cost is \$250,000 for support services which will be charged accordingly to the Universal Price List (2021 UPL)*
Procurement of goods and services	2022-2028	$259,96 \times 177 = 46 013$	
Payment processes	2022-2028	$44,09 \times 2700 = 119 043$	
Vendor profiling	2022-2028	$24,66 \times 650 = 16 029$	

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) – 5^e étage Immeuble des Eaux et Forêts
775, Rue Céléstin EKOGHIA EDOU – Boulevard Triomphal Omar BONGO
BP : 3903 Libreville, Gabon - Tél : (+241) 66902608 - E-mail : sg@pnu-gabon@gmail.com


* Of the total cost of \$250 000, the amount of \$215 000 will be charged to the GEF project budget, and the amount of \$35 000 will be financed by UNDP Gabon.

I affirm that the provision of such services shall be in conformity with both GEF and UNDP regulations, rules, policies and procedures and be codified in detail through a Standard Letter of Agreement between UNDP and the General Directorate of the Environment and Nature Protection (DGEPN) for the provision of support services. The Government shall retain overall responsibility for the nationally managed project through its designated institutions.

We sincerely thank you for the consideration to our request.

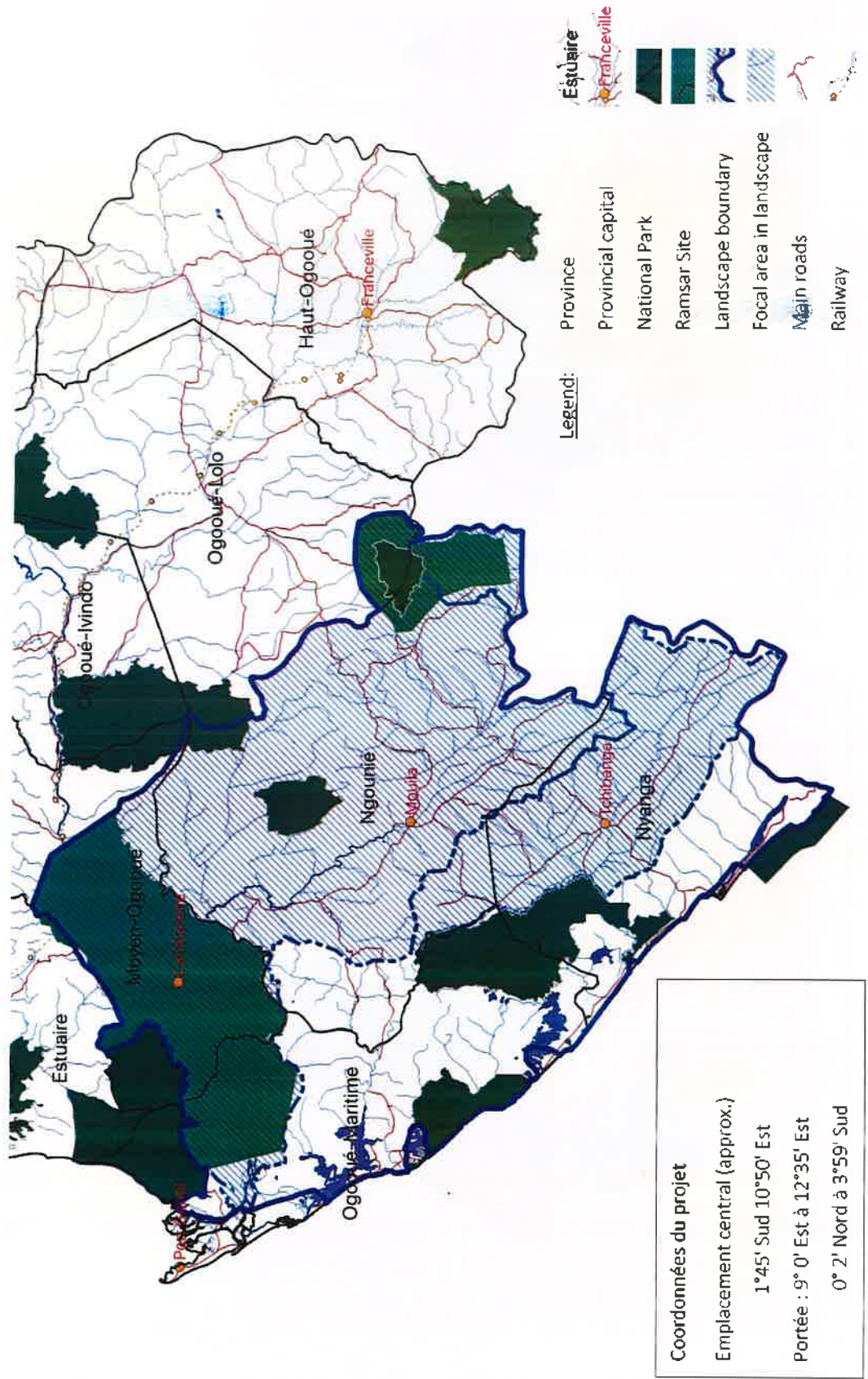


Stanislas Stephen MOUBA
GEF Operational Focal Point
Director General of Environment and Nature Protection



Annexe 3. Carte du Projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet

Carte du paysage du projet FEM7 (contour bleu foncé) dans le sud-ouest du Gabon. La zone surlignée (bleu clair, hachurée) est la principale zone de travail dans les bassins versants du Bas Ogooué et de la Nyanga



Carte simplifiée du Gabon montrant le paysage du projet et les 9 provinces.



Carte du Gabon avec les districts provinciaux et le réseau d'aires protégées



Carte du Paysage de Lope-Chaillu-Louesse (contour rouge) - une zone prioritaire pour la biodiversité dans le Bassin du Congo, centrée sur les hauts plateaux forestiers de DuChaillu au Gabon

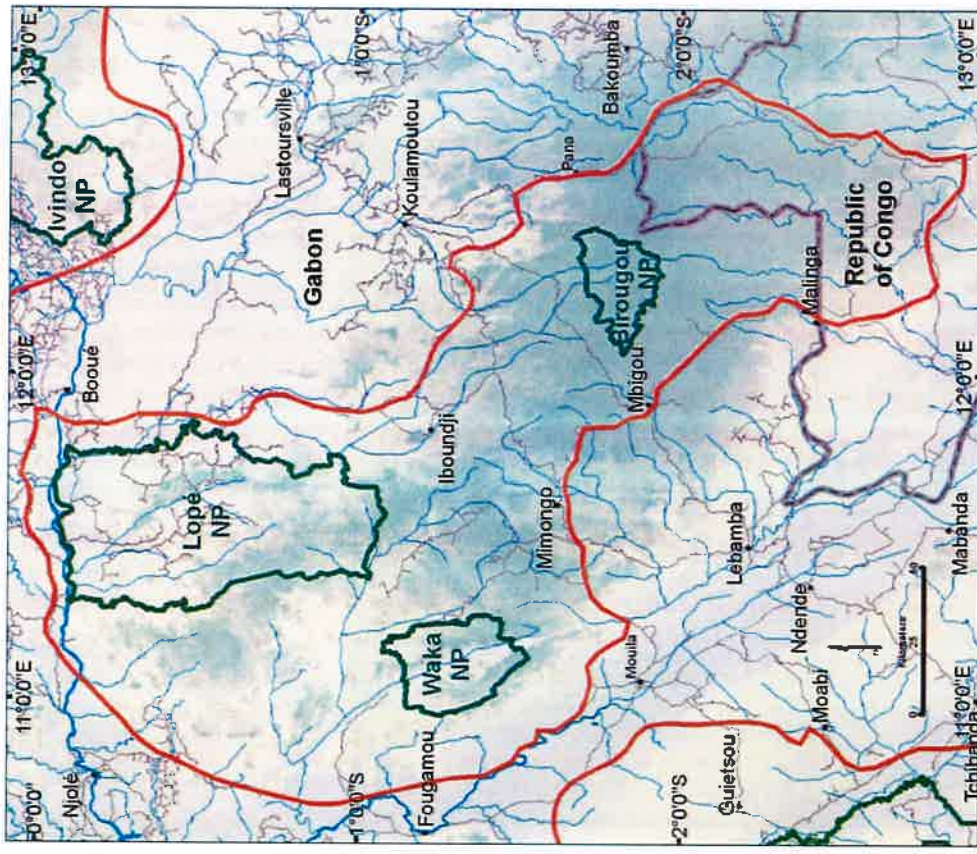
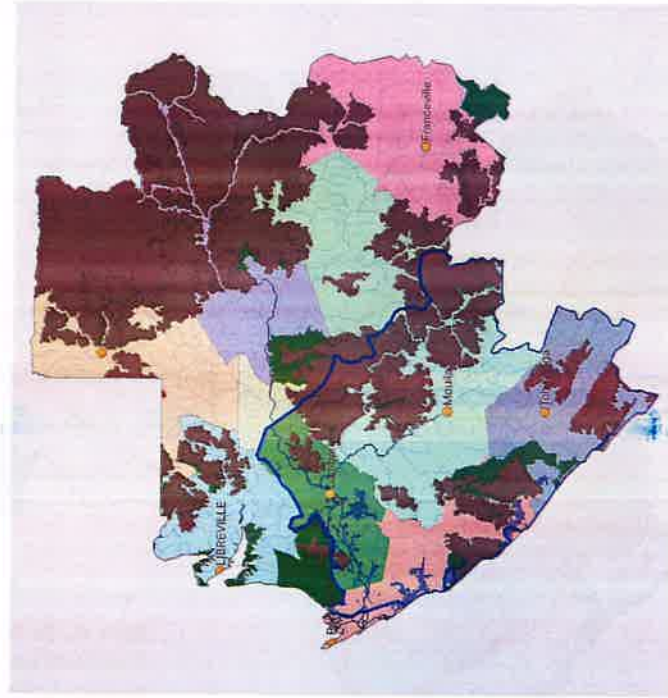


Figure 14.1. Map of Lope-Chaillu-Louesse Landscape (Sources: CIRPE, JRC, SRTM, W.C.S-Gabon).

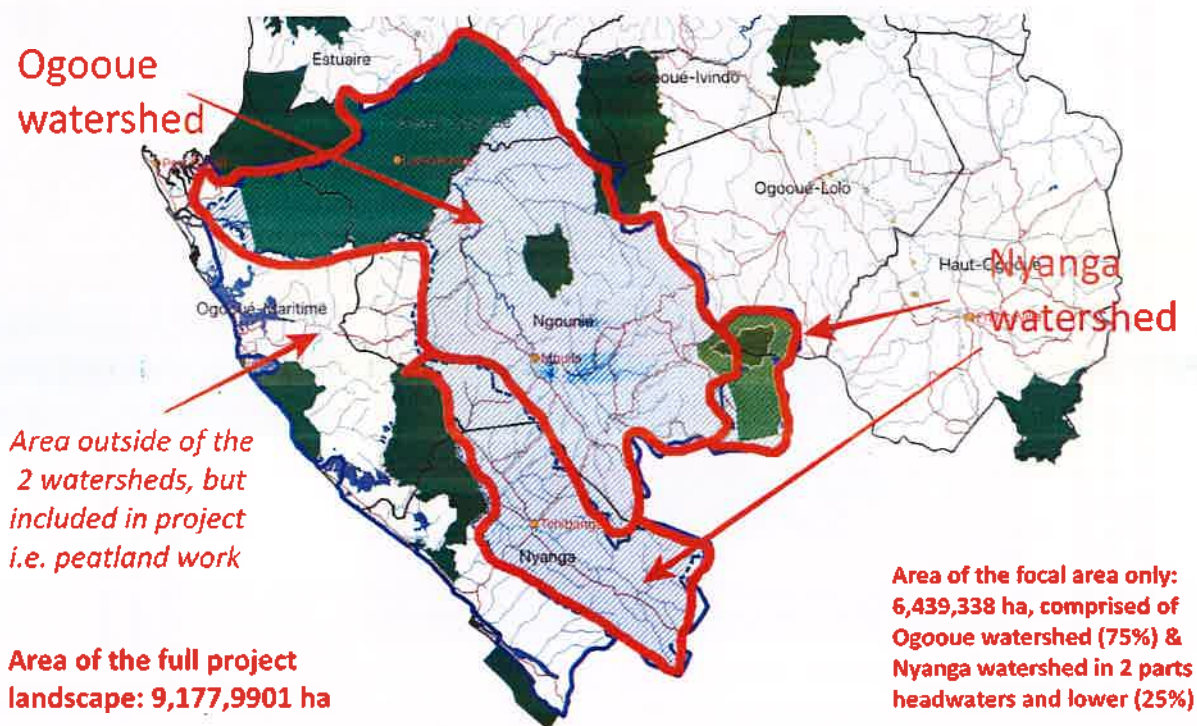
Carte des zones forestières intactes du Gabon, avec le contour de la zone du paysage du projet - illustrant clairement les vastes forêts du massif de DuChaillu.



zones montagneuses: du Gabon (dont Massif du DuChaillu)

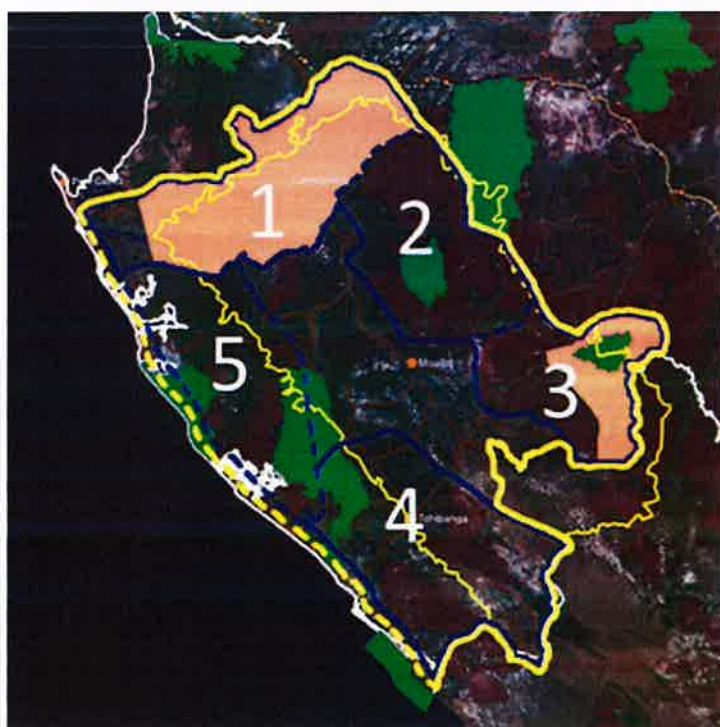


Explication visuelle du paysage du projet FEM7 au Gabon - montrant les deux principaux bassins versants couverts par le projet.



Cinq sous-régions où le projet implémentera des activités.

- voir la figure 11 dans le pro doc, et les descriptions associées



Le paysage du projet est divisé en cinq sous-régions focales, à des fins opérationnelles. La première sous-région focale comprend la zone focale du site Ramsar du Bas Ogooué (#1, ci-dessus), y compris sa zone actuelle et son extension prévue. En remontant le cours du massif DuChaillu, on trouve la région de Waka le long de la rivière Ikobey (#2) et la région de Birougou qui englobe les eaux d'amont de la rivière Ngounie (#3). La région de Birougou englobe également les eaux d'amont de la rivière Nyanga, dont le bassin versant moyen et inférieur est inclus dans l'aire d'étude n°4.

Le projet s'engagera avec les paysages forestiers, les communautés locales et les AP, dans les 4 sous-régions susmentionnées.

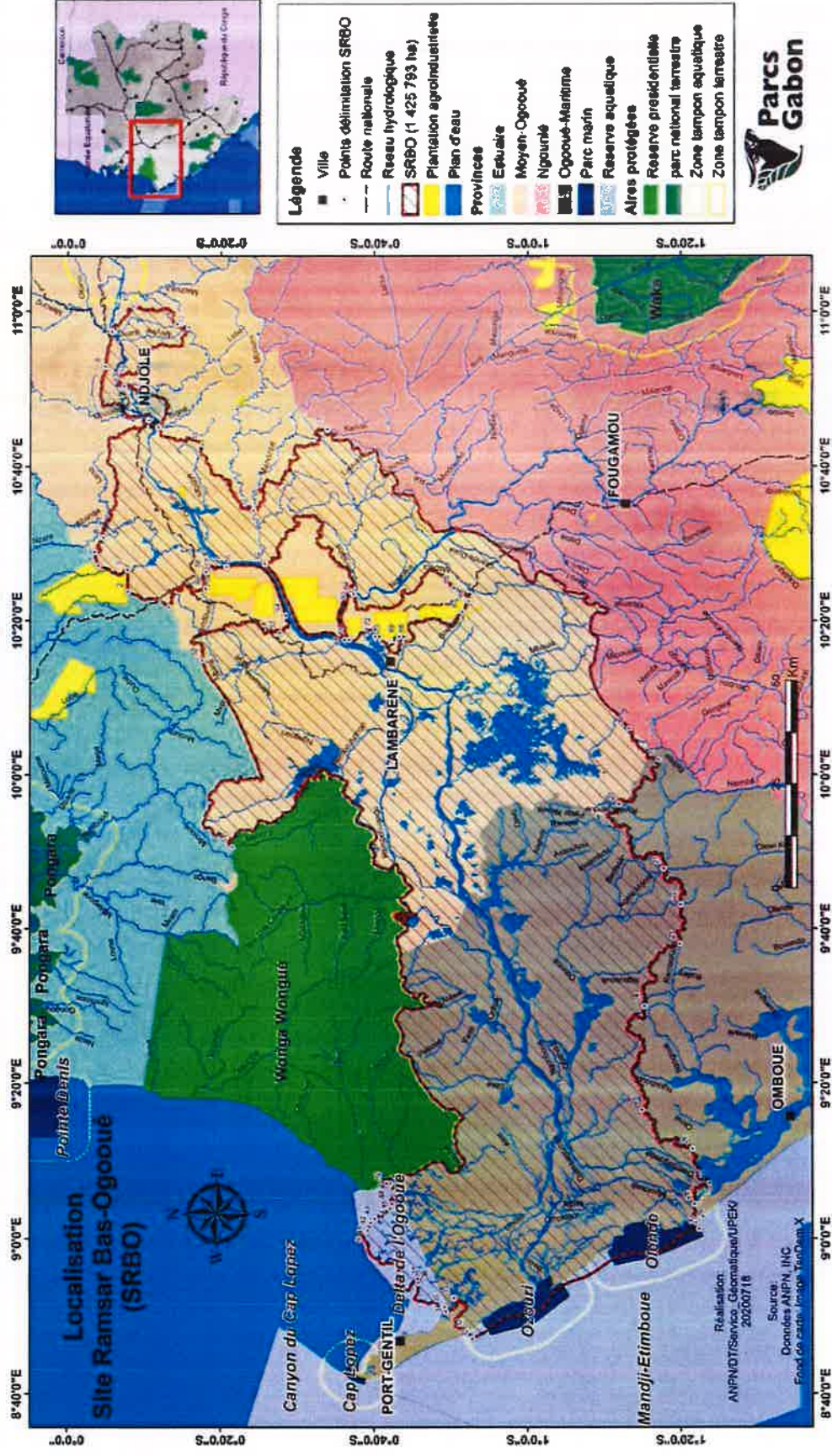
Enfin, le domaine d'intervention n°5 sera principalement axé sur les études régionales des tourbières dans le paysage du projet, ainsi que sur le même travail d'étude dans/à travers le site Ramsar du Bas Ogooué.

Les aires protégées, les concessions forestières, les forêts et les pêcheries communautaires suivantes sont présentes dans chacune de ces zones focales du projet :

<i>Zone focale, et Province</i>		Type de zone		
<i>Zone focale 1, Moyen Ogooué</i> (10 sites) ¹	1	Aires protégées (AP)	Site Ramsar du Bas-Ogooué	1
	2	Concessions forestières	NTB - TBNI	2
	3		GGFMI	3
	4	Forêts communautaires	Ovengkol (Abanga Bigné)	4
	5		Saint île d'Abanga (3 villages)	5
	6		Ecouazeno / Évaro	6
	7		Eguemazango / Enyonga	7
	8	Plans de gestion des pêches	Lac Oguémoué	8
	9		Lac Azingo	9
	10		Lac Nkovie	10
<i>Zone focale 2, Ngounie Waka</i> (9 sites)	1	Aires protégées (AP)	PN de Waka	11
	2	Concessions forestières	SUNLY - COFMA	12
	3		PENGXIN SARL	13
	4		ASI	14
	5		SUNLY	15
	6	Forêts communautaires	Diambuga Mangou / Mamiengue	16
	7		PessuPessu / Oyenano	17
	8		Tokano / Kouagna-Ndougou	18
	9		Nzemba	19
<i>Zone focale 3, Ngounie Birougou</i> (3 sites)	1	Aires protégées (AP)	Monts Birougou Ramsar & PN	20
	2	Concessions forestières	Permis 12/10 (UFA / GWI 3)	21
	3		Permis 36/92 (UFA / GFT 1)	22
	4	Community forests	-	-
<i>Zone focale 4, Nyanga</i> (4 sites)	-	Aires protégées (AP)	-	-
	1	Concessions forestières	Permis 46/09 (UFA / GSF Bayonne)	23
	2		Permis 37/09 (UFA / CBG Mandji)	24
<i>Zone focale 5, Ogooué Maritime</i>	1	Évaluation de tourbières	Évaluation régionale : étendue, quantité	*

* L'évaluation des tourbières a une portée régionale, englobant le site Ramsar du Bas Ogooué dans la province du Moyen Ogooué ainsi que dans certains paysages de la province de l'Ogooué Maritime. Les zones spécifiques à travailler seront déterminées par le prestataire de services contractuel. Dans la "zone focale 5" du projet (c'est-à-dire Ogooué Maritime en dehors du site Ramsar), seule l'évaluation des tourbières sera entreprise.

Carte du site Ramsar du Bas Ogooué (à partir du plan de gestion mis à jour)



Annexe 4. Plan de Travail Pluriannuel

RENDEMENTS DU PROJET	Année 2022				Année 2023				Année 2023				Année 2023							
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Composante 1. Permettre les conditions de conservation des paysages forestiers et les moyens de subsistances des Personnes Indigènes et Communautés Locales (PICL)																				
Résultat 1 : Conditions favorable pour un meilleur conservation inclusive et une exploitation durable du biodiversité forestière ainsi qu'aux renforcement des capacités institutionnels en matière de d'une gestion efficacement responsabilisée du capital naturel et planification incorporé d'usage des terres (intersectoriel) avec une engagement total d'une franchise collaboration avec la communauté dans la gouvernance et gestion des ressources naturelles .																				
Rendement 1.1: Development des capacités																				
Rendement 1.2 Sensibilization accrue																				
Rendement 1.3. Cadre legal et réglementaire																				
Composante 2. Conservation des paysages appuyé par le suivi inclusive de l'environnement																				
Résultat 2. Un meilleur paysage forestier conservé avec une renforcement de la suivie environnemental auquel s'ajoute une forte collaboration en abondance des Personnes Indigènes et Communauté Locales																				
Rendement 2.1 Revue du secteur de conservation																				
Rendement 2.2 Suivie de l'environnement par le gouvernement																				
2.2.1 Concessions Forestière																				
2.2.2. Extraction artisanal d'Or																				
2.2.3 Suvlie hydrologique																				
2.2.4 Suivie des polluants																				
2.2.5 Enquête régional sur le tourbière																				
Rendement 2.3 Suivie biologique de la communauté																				
2.3.1 Suivie biologique de la communauté																				
2.3.2 Cartographie territoriale de la communauté																				
2.3.3 Documenter SAVOIR ECOLOGIQUE TRADITIONNEL																				

Composante 3 . Les moyens de subsistance dans la communauté améliorée avec une économie avancée de la faune des différent variété												
Résultat 3. Les moyens de subsistance dans la communauté améliorés à travers l'efficacité de la gestion et conservation des paysage forestière de la communauté ainsi qu'aux autres ressources associés , renforcement des entreprise communautaire et chaîne de valeur												
Rendement 3.1 Consultation et développement des capacités												
Rendement 3.2 Pêcheur dans la communauté												
Rendement 3.3 Les forêts de la communautés												
Rendement 3.4 Écotourisme de la communauté												
Composante 4. Gestion des connaissance, Intégration du Genre , Coordination , Suivi & Evaluation												
Résultat 4 . Commination renforcé, échanges des connaissances, intégration de la genre , coordination et suivie & Evaluation du projet												
Rendement 4.1 System de Gestion des Connaissance												
Rendement 4.2 Communications												
Rendement 4.3 Coordination regionals												
Rendement 4.4 Inclusion social et de genre												
Rendement 4.5 Suivie & Evaluation												

Annexe 5. Procédure de Sélection Social et Environnemental (PSSE)

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon
2. Numero du Projet (ex. ID du Projet Atlas , PIMS+)	ATLAS Award ID: 00131063 / ATLAS Project/Output ID: 00124212 / PIMS number: 6626
3. Place (Global/Region/Pays)	Gabon

4. Etape du Projet (Conception ou mise en œuvre)	Conception
5. Date	Le 1 Septembre 2021

Partie A. Intégrer les Principes de Programmation pour le Renforcement de la Durabilité Sociale Et Environnementale

Question 1: Comment s'engage le projet dans la programmation des principes en vue de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ici-bas comment le projet s'intègre sur l'approche basé sur les droits de l'homme

Le projet est conçu et sera mise en œuvre en rapport avec les normes sociales et environnementales du PNUD, qui inclut le Principe 1 sur les Droits de l'Homme rassurant également l'engagement total du genre et inclusion sociale. Le projet tiendra compte des recommandations du compte rendu de la politique du Rapporteur Spécial des NATIONS UNIES sur les Droits de l'Homme et l'environnement (Aout 2021). Une participation inclusive et équitable des parties prenantes et respect des droits de l'homme, incluant la non-discrimination, appuiera tous les aspects de la conception et mise en œuvre du projet. De même, les droit traditionnels des membres de la communauté (hommes et femmes) seront reconnus et respectés, y compris les groupes Non -Bantu (souvent les indigènes et espèces forestières) vivant dans la zone du projet se servant de la forêt et de ses ressources naturelles humide. Le projet particulièrement vise à éliminer tout obstacles pour les femmes et hommes de la part des communautés traditionnelles des hommes de la forêt pour enfin être capable de participer et contribuer effectivement aux décisions prises envers les activités du projet tenant considération à l'égalité avec les personnes non indigènes. L'utilisation de la méthodologie participative en identifiant les barrières de participation notamment le niveau bas de l'alphabétisation, taux élevé de la pauvreté et difficultés de joindre des zones éloignées, qui, considérablement ont une impact sur les moyens de subsistance locaux, le projet aura à collaborer avec le gouvernement ainsi qu'aux parties prenantes de la région y compris les organisations de la société civile représentant les préoccupations légitimes des personnes indigènes en vue de garantir la sécurité au individus traditionnels et droits collectives et de renforcer les moyens de subsistances de ces groupes. Au moment où la création ou extension des zones officiellement protégés et / ou changement pratiques dans les zones protégés déjà en place sont considérés par le projet, formes de conservation, y compris en même temps le gouvernement et l'administration, seront soutenue, reconnues et accessible par les femmes et hommes membres des communautés traditionnel entièrement envisageant le développement des hommes et femmes et hommes. De même, le projet identifiera et co-développera les activités et les rendement envisageant le développement des hommes et femmes des personnes indigènes et communautés locales, ou PICL, du point de vue de leur droits et moyens des subsistances, dans les limites et au-delà des zones officiellement protégés où ceux-ci sont jugés nécessaire ou spécifiquement souhaités par ces groupes, tout en se basant sur une consultation équitable et inclusive. Des telles consultations avec les bénéficiaires clés tiendront en compte les défis empêchant la participation des femmes et d'autres groupes vulnérables en particulier. La biodiversité (un environnement sain) est également reconnue comme un droit de l'homme dans ce projet, du fait d'accessibilité et usage du biodiversité crée les fondations solides auxquels les moyens de subsistances locaux et traditionnels sont basés – ce qui fait qu'il ait un impact immédiat de leur dégradation sur le bien être des personnes. Tenir compte d'une maintenance de biodiversité résultant d'une service d'écosystème (ainsi que les services culturelles) à partir d'une perspective centré sur les droit est pertinent particulièrement pour les personnes indigènes, soient ils relatif au

zones protégé légalement reconnu ou des zones conservés ordinairement comme des terrains de vie des Territoires et Zones conservés par les Personnes Indigènes et Communautés Locales (ICCAs), tout en notant que ces deux catégories peuvent chevaucher, tant qu'elles ne sont réciproquement exclusives).

Décrivez brièvement ici-bas comment le projet est sensé d'améliorer l'égalité des genres et autonomisation des femmes

Le projet est conçu en vue d'appuyer une égalité des participations des femmes et autres population vulnérable dans la prise des décisions sur la consommation des ressources naturelles, et d'autonomiser les femmes à bénéficier aux profits de ce projet qui sont sensé de s'accumuler en abondance. En plus d'un inventaire pour identifier les obstacles spécifiques auxquels les femmes et autres groupes vulnérables font face essayant de participer dans des consultation et activités relatives au projet, il y a des étapes à franchir pour concevoir les stratégies en fin de surpasser ces obstacles. Cela comprendra le développement d'une approche de consultation permettant aux femmes de bénéficier de la même stricte égalité de leur ton de parole lors de l'identification des défis dont elles font face tout au long de la conception / adaptation du projet, durant le Subvention de Préparation du Projet et au-delà. Une analyse détaillée de la genre a été faite pour définir le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles y-compris l'identification des défis dont elles font face au cours de la participation dans des telles processus, défis rencontré lors de l'obtention des profits du ce genre des projet, en documentant les impacts spécifiques de dégradation des ressources et l'exploitation non viable des ressources naturelles envers les femmes et autres groupes vulnérables du point de vue des perspectives reproductives et de genre ; une visite sera effectuée dans le cadre de l'intégration du genre au cours de la mise en œuvre. Les efforts seront fournis pour pouvoir comprendre les points de vue des hommes vis-à-vis l'implication des femmes dans ce projet, notamment la résistance ou le harcèlement sexuel des hommes. Les vulnérabilités potentielles que les filles et femmes puissent faire face, des violences basés sur le genre et le sexe seront considérés, particulièrement aux activités et rendement engageant les acteurs externes. Cela étant fait, le projet embarquera les démarches de mener les intervention et activités bien équipé envisagent une amélioration de la situation des femmes basé sur l'hypothèse que l'amélioration de la situation des femmes ne dépends pas de l'hostilité ni de ces conséquences de la part des hommes dans la communauté. Un plan d'action du genre fait partie de la stratégie du projet et le cadre des résultats du genre en donnés détaillés servira à faire le suivi des résultats du projet pour les femmes en tenant compte les vulnérabilités spécifiques, y compris les femmes indigènes

Décrivez brièvement ici-bas comment le projet assurera une intégration de la durabilité et l'autosuffisance

Le projet se focalise au renforcement d'une conservation efficace et durable des paysages forestiers dans le Corridor du Bas Ogooué –Basse Nyanga, une zone des biodiversités des forêts et zone humide en abondance qui est d'une valeur énorme pour les Personnes Indigènes et communautés locales. Il sera en collaboration avec le gouvernement, secteur privé (ex. concessions forestières, les entreprises à valeur ajoutés), communautés locales pour s'assurer d'une gestion durable et conservation des ressources naturelle de cette zone. Les interventions seront mise en place pour améliorer les conservation des forêt et des zone humide complexes ainsi que leur biodiversités, tout en assurant l'amélioration des moyens de subsistances des hommes et femmes locales avec leur besoin variés d'exploitation de ces ressources naturelles. Le projet mettra sa contribution à la réduction du changement climatique à travers la séquestration du carbone dans la végétation ainsi que le sous-sol, et il sera de même équipé en vue d'assurer l'autosuffisance des subsistances locales face aux changements climatiques et autre chocs et pressions tout en notant que les femmes sont les plus exposés aux risques du changement climatique,

comme par exemple amélioration du préoccupation sécuritaire , bénéficier équitablement une accès des revenu (services et produit forestière)pour les communautés forestière (homme et femmes) , protéger et restaurer les bandes riveraines (contribuant à l'ombrage) et conservation des forêts et intégrité écologiques des zone humide qui sont important notamment pour la prévention des inondation lors des condition métrologiques extrêmes

Décrivez brièvement ici-bas comment le projet renforce la redevabilité des parties prenantes

La conception du projet vise à la responsabilité totale des parties prenantes pour les activités du projet. Participation et consultation des parties prenantes y-compris femmes et hommes dans la communauté locale, est non seulement considérée comme un élément de la conception du projet, mais sera mise en œuvre comme principes directeur au long de la mise en œuvre du projet et intégré dans l'administration des paysages forestiers soutenue par le projet. Consultation va s'assurer à ce que les femmes et hommes puissent participer tout en disposant des capacités de pointer tranquillement leurs besoin particuliers , préoccupation et intérêts .Ceci peut mener à accueillir des consultation séparés des femmes et filles en se servant des différent méthodologies ainsi que les approches de sensibilisation .Atteindre une renforcement des moyen de subsistance locaux , cultures et identités des personnes – sans oublier le dynamique du changement , ex parmi les communautés des hommes de forêts qui , restent marginalisés dans la société Gabonaise tout comme les autres communautés vivant dans des forêts -- sera un axe majeur du projet . Le projet sera en collaboration avec les départements ou agences pertinents du gouvernement et va coopérer avec le secteur privé pour assurer la confiance mutuelles et responsabilité tout en mettant en place les principes, règlements et mesures directrices pratiques en ce qui concerne l'usage des ressources naturelles dans la zone du projet et au de là. Le mécanisme de porter plainte sera préalablement mise en place dans le projet et sera de même communiqué au parties prenantes dans le cadre de bien contrôler toute possibilité des cas de discrimination du genre, violence basée sur le genre ou harcèlement sexuel, ou n'importe quel autre cas de discrimination ou violence contre les personnes indigènes et autres groupes marginalisé. Ces mécanismes pourront être accédés tout en se basant spécialement sur les défis spécifiques et obstacles que font face les membres des communautés forestières. Un approche participative multi sectoriel des parties prenantes guidera la mise en œuvre du projet tout au long de son cycle, prévoyant l'incorporation d'une telle principe comme étant une procédure standard d'opération pour l'agence de mise en œuvre et les partenaire clé au-delà du projet per se..

Partie B. Identifier et Gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quelles sont les risques potentiels sociaux et environnementaux
 2./Neuiliez compléter les annexes du Procédure de Sélection Sociaux

QUESTION 3 : Quelle est le niveau d'importance des risques potentiels sociaux et environnementaux ?
 Veuillez répondre aux questions 4 et 5 suivantes avant de procéder à la question 5

QUESTION 6: Décrivez l'évaluation et gestion des pour chaque risqué évalué Moyenne, Substantiel ou Elevé

et Environnementaux (PSSE) avant de répondre aux questions	Description du risque (brisé par l'évènement, cause, impact)	Impact et Probabilité (1-5)	Importance (Faible, Modéré, Substantiel, Elevé)	Commentaire (facultatif)	(Description d'une évaluation et mesures de gestion pour les risques classés Modéré, Substantiel ou élevé)
	<p>Risque 01- Consultation, peut ne pas être complet</p> <p>La participation des parties prenantes profondément affectés dans la conception et mise en oeuvre du projet est d'une importance capitale. Cependant, due aux obstacles logistiques et culturelles, il y a un risque que la consultation avec femmes et hommes locaux (y-compris le Consentement Libre, Préalable et Eclairé/CLPE avec les personnes indigènes) puisse ne pas être complet. Une fois l'engagement des parties prenantes n'est pas efficacement structuré et géré tout en tenant compte d'une participation équitable des femmes et les plus vulnérables, ça crée un risque qui fait que des</p>	<p>I=4 L=3</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Les Normes Sociales et Environnementales du PNUD exigent un Plan d'Engagement Complet des Parties prenantes pour les Projets aux risques élevés, donc un engagement complet et significatif.</p> <p>Un bon nombre des activités font recours au consultation et engagement avec les parties prenantes, y-compris les communautés indigènes. L'engagement des activités inclusives et complet est clé à l'efficacité du projet</p>	<p>Le projet est évalué comme étant "risques élevés" suite aux trois aspects interdépendants : L'engagement du projet avec (i) les zones protégées, incluant les parc nationaux ; (ii) l'aspect du genre d'avoir accès aux ressources naturelles (see, gouvernance, prise de décision) et les partages des profits y-relatif à son exploitation, et (iii) présence des personnes indigènes (espèces forestières) qui ont de même rendu traditionnellement valorisé et se sont servis des terrain qui sont entre de s'entrecouvrir avec les zones de protection préalablement instauré ainsi qu'aux autres terrains et ressources naturels dans le paysage du projet.</p> <p>Au cours de Subvention de la Préparation du Projet, évaluation significative des consultations efficaces ont été menés dans le paysage du projet. Ces activités de consultation, suite à l'approche du CONSENTEMENT LIBRE, PREALABLE ET ECLAIRE (CLPE), ont été dirigés par un expert en protection de l'environnement et social et par le professionnel d'engagement des parties prenantes qui est de même en possession de la</p>

<p>femmes, personnes indigènes , les minorités, les groupes marginalisés et autres personnes exclus(y-compris les personnes handicapés) puissent être discriminés , mise à l'écart, et ne pas être engagé effectivement au long des différents étapes du projet ce qui fait qu'ils font face à une impact négative du projet ou même ne pas bénéficier des résultats positifs du projet</p> <p>Principe 1: Relever ceux qui sont les plus en retards en premier</p> <p>Droits de l'Homme</p> <p>Principe5: Responsabilité</p> <p>Norme 6: Personnes Indigènes</p>			<p>maitrise des contextes locaux et immense connaissance des consultations avec les communautés locales , en vue de collectionner les opinions et préoccupations des parties prenantes tout en facilitant entièrement leur contributions à la conception du projet. Le présent processus d'engagement, tiré lors du Plan d'Engagement Complet des Parties Prenantes (PECPP), englobe les moyens de divulgation d'information dans un format facilement acquis et pertinent aux hommes et femmes locaux et participation avec les consultations dans une manière appropriée et respecté culturellement.</p> <p>Le Cadre de la Gestion Sociale et Environnementale (CGSE) a été mis en place lors de la Préparation de la Subvention du Projet pour envisager, évaluer, empêcher et / ou réduire les impacts négatifs des activités sociales et environnementales. Les Cadre de la Gestion Sociale et Environnementale (CGSE) et le Cadre de Planification des Personnes Indigènes (CPI) qui ont tous été émis lors de la Préparation de la Subvention du Projet viendront à la suite</p> <p>Au cours de la phase de mise en œuvre, un Plan des Personnes Indigènes (PPI) sera élaboré et inclut dans le document projet. Le PPI identifiera les risques et impacts potentiels, mesures de réduction et prévention des risques, et spécifier les mesures de provision des profits culturellement appropriées, les processus de consultation et de participation continues, procédures de porter plaintes, procédure du suivi et évaluation, et un plan budgétaire et financier pour les mesures de mise en œuvre convenue.</p> <p>Au cours de la mise en œuvre, les mesures seront mises en place pour s'assurer que la population</p>
--	--	--	--

<p>locale est régulièrement mise à jour de la façon dont l'importance de leur contribution est considérée et adresser toute préoccupation additionnelle qui serait identifiée lors de l'avancement du projet. Ce processus d'engagement va englober la divulgation de l'information en format approprié facilement acquis et pertinent aux consultations des femmes et hommes locaux dans une manière culturellement appropriée</p>	<p>Le Plan d'Engagement des Parties Prenantes s'assurera qu'il y ait un chargé de la mise à jour régulièrement aux parties prenantes locales dans un format facilement accessible et acquis. Une Evaluation Stratégique Sociale et Environnementale sera menée en vue de juger les risques et impacts négatifs liés à des activités du projet "en amont" (ceux qui nécessitent un appui de planification, réforme et conseils politiques, et/ou le renforcement des capacités). L'Evaluation des Impact Sociales et Environnementaux (EISA) sera menée au cours de la première année de la mise en œuvre du projet pour dégager les risques et impact négatifs liés "En aval" résultat du projet (place géographique). Cela fera que toute les sauvegarde sociales et environnementaux soient mise en place efficacement.</p>	<p>Un Plan des Personnes Indigènes sera développé tout au long de la phase de mise en œuvre. Le PPI va identifier les risques et impacts potentiels, mesures de prévention et réduction de risques, et spécifier les mesures de provision de profits culturellement appropriés, processus de participation et consultation continué, procédure de porter plainte, procédure de suivi et</p>

<p>Risque 02 - Activités des projets qui affectent les droits des Personnes Indigènes</p> <p>Bien que le projet dispose d'une vision claire sur le renforcement des droits de l'homme, participation et l'engagement des communautés forestières locales, l'expérience tiré au Bassin du Congo prouve que l'usage des ressources de forêts, soit-il pour la conservation ou usage des ressources, parait comme cause des effets négatifs aux droits fondamentaux des Personnes Indigènes</p> <p>Comme le projet cause des effets sur les terres, ressources naturelles, territoires et les moyens de subsistance traditionnels des personnes indigènes dans cette région</p>	<p>I=4 L=5</p>	<p>Elevé</p>	<p>Le projet sera en collaboration avec les Personnes Indigènes et Communautés Locales (PICL) d'une manière assurant qu'ils sont au courant du projet et capable de faire leur contribution lors de sa mise en œuvre et avancement du projet, tout comme les activités, les résultats, les rôles et responsabilités des parties prenantes, les risques et impact liés au projet ainsi qu'au mesures d'atténuation du projet.</p>	<p>évaluation et un plan budgétaire et financier pour les mesures de mise en œuvre convenue</p> <p>Un mécanisme de porter plaintes se comportant au genre sera établi préalablement au cours de la phase de mise en œuvre. Ce mécanisme de porter plainte détaillé disposera un ensemble des disposition d'arrangement permettant les communautés locales, Personnes Indigène et parties prenantes affectés à porter plaintes au sein du projet et faire restaurer la situation une fois ils réalisent un impact négatif apparaissant dans les activités du projets.</p> <p>Les consultations du CONSENTEMENT LIBRE, PREALABLE ETE ECLAIRE ont démarré lors du Subvention de la Préparation du Projet et la contribution des Personnes indigènes et Communautés Locales ont tenu au courant la conception des activités du projet. L'engagement significatif continuera pendant la phase de la mise en œuvre. Le processus prendra en compte les droits des Personnes Indigènes ainsi qu'aux désavantages dont ils font face liés aux vulnérabilités, comme accès limité à l'éducation, niveau bas d'alphabetisation, garder ou croire une image négative et la manque de maîtrise du politique national ou spécifique et le processus de programmation. Au besoin, les organisations de la société civiles représentants et reconnues par les Personnes Indigènes seront engagés dedans pour y contribuer avec leurs appuis additionnels</p> <p>Le Cadre de Planification des Personnes Indigènes a été développé au cours de la phase de la Subvention de la Préparation du Projet. Un</p>
---	--------------------	--------------	--	--

<p>sensitive (c-à-d Bassin du Congo), il y aurait de risques que le projet puisse recevoir les plaintes et préoccupations à propos des activités du projets qui affectent les droits des personnes indigènes</p> <p>Il y a de même les risques que les activités du projet s'heurtent avec les priorités de développement des Personnes Indigènes et Communauté locale</p> <p>Principe 2: Droits de l'hommes</p> <p>Principe 5: Responsabilité</p> <p>Norme 6 : Personnes Indigènes</p>			<p>Plan des Personnes Indigènes sera développé au cours de la phase de mise en œuvre</p>
<p>Risque 03- Perpétuation de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>Le projet pourra perpétuer soit la discrimination des femmes déjà existant ou conduire à un nouveau discrimination une fois accédé aux ressources naturelles, surtout quand la communication va mal dû aux contraintes de langues et culturelles ou quand elles n'ont pas été préalablement considérées par projet lors de la planification et communication</p> <p>Principe 2: Droits de l'homme</p>	<p>I=3 L=5</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Pendant la Subvention de la Préparation du Projet, le projet s'est assuré que la femme soit entièrement engagée dans les discussion et décision à propos les activités du projet. Avant d'entamer les consultations, il y eu des démarches de collecte des informations sur les obstacles que font face les femmes, leurs moyens de consultation préférés, et l'approche du partage d'information.</p> <p>Un expert en Genre fait partie de l'équipe de Subvention de la Préparation du Projet et l'Unité du Responsable du Projet devra recruter ce même genre d'expert en temps partiel pour assurer l'intégration du genre une analyse du genre et Plan d'action ont été développés lors de la phase de Subvention de Préparation du Projet</p>

<p>Principe 3: Egalité des Genres et Autonomisation des femmes</p> <p>Une exclusion économique inattendu des personnes</p> <p>Malgré la consultation et engagement du projet d'envisager le renforcement des droits et les moyens de subsistances des femmes et hommes des Communautés Locales et Personnes Indigènes (CLPI), c-à-d- communautés locales incluant les Personnes Indigènes dans le paysage du projet, il y a toujours des risques que les activités du projet puissent conduire à l'exclusion des certaines personnes économiquement</p>	<p>I=4 L=2</p>	<p>Moderé</p>	<p>et seront régulièrement actualisés, mise en œuvre et suivi de près au long du projet entière</p>
<p>Principes 2: Droits de l'Homme</p> <p>Principes 5: Responsabilité</p> <p>Norme 5: Déplacement et Réinstallation</p> <p>Norme 6 : Personnes Indigènes</p>	<p>Par exemple, se focaliser aux activités touristiques visant la diversité de la faune pourra conduire à l'exclusion des chasseurs et dont la réduction des opportunités de productivité provenant dans les zones des forêts de la communauté pour ceux qui travaillaient pour les compagnies d'exploitation du bois ou de la mine dans ces mêmes zones</p>	<p>Faisant partie de l'Évaluation d'Impact Sociaux et Environnementaux, une évaluation socio-économique et sur les moyens de subsistance complet pour les communautés ciblées sera mené par les experts qui maîtrisent le contexte local et préoccupations des femmes et hommes locaux. Ces évaluations feront à ce qu'on maîtrise les dimensions et les défis socio-économiques dans la zone de projet (stratégies des moyens de subsistances, source de moyen de subsistance existant, et autres informations socio-économique appropriés). Ces informations fondamentales seront analysées en incluant the perspectives du genre et inclusion sociale et factorise dans la conception des activités, pour s'assurer que les conséquences communautaire et socio-économiques (tant positive que négatives) des interventions planifiées du projet sont efficacement traités. Un Plan d'action de moyens de subsistance sera préparé.</p> <p>Un processus de suivi incluant les consultations régulières avec les femmes et hommes locaux sera mis en place pour identifier des problèmes, ou préoccupation pouvant apparaître pour qu'on puisse les fixer à temps et efficacement.</p> <p>Les consultations se conformera à l'approche du Consentement Libre, Préalable et Eclairé.</p> <p>Un Cadre de Planification des Personnes Indigènes (CPP) a été développé au niveau de la Subvention de la Préparation du Projet, et un</p>	<p>Faisant partie de l'Évaluation d'Impact Sociaux et Environnementaux, une évaluation socio-économique et sur les moyens de subsistance complet pour les communautés ciblées sera mené par les experts qui maîtrisent le contexte local et préoccupations des femmes et hommes locaux. Ces évaluations feront à ce qu'on maîtrise les dimensions et les défis socio-économiques dans la zone de projet (stratégies des moyens de subsistances, source de moyen de subsistance existant, et autres informations socio-économique appropriés). Ces informations fondamentales seront analysées en incluant the perspectives du genre et inclusion sociale et factorise dans la conception des activités, pour s'assurer que les conséquences communautaire et socio-économiques (tant positive que négatives) des interventions planifiées du projet sont efficacement traités. Un Plan d'action de moyens de subsistance sera préparé.</p> <p>Un processus de suivi incluant les consultations régulières avec les femmes et hommes locaux sera mis en place pour identifier des problèmes, ou préoccupation pouvant apparaître pour qu'on puisse les fixer à temps et efficacement.</p> <p>Les consultations se conformera à l'approche du Consentement Libre, Préalable et Eclairé.</p> <p>Un Cadre de Planification des Personnes Indigènes (CPP) a été développé au niveau de la Subvention de la Préparation du Projet, et un</p>

					<p>Plan des Personnes Indigènes sera conçu pour la phase de mise en œuvre</p>
<p>Risque 04 - Exclusion économique involontaire de personnes. Malgré les consultations et l'engagement du projet à se concentrer sur le renforcement des droits et des moyens de subsistance des femmes et des hommes des IPLC, c'est-à-dire des communautés locales, y compris les populations locales dans le paysage du projet, il existe toujours un risque que les activités du projet puissent conduire à l'exclusion économique involontaire de certaines personnes.</p> <p>Principe 2 : Droits de l'homme Principe 5 : Responsabilité Norme 5 : Déplacement et réinstallation Norme 6 : Populations locales</p>	<p>I = 4 L = 2</p>	<p>Moderé</p>	<p>Par exemple, l'accent mis sur les activités touristiques impliquant l'observation de la faune et de la flore peut exclure ceux qui vivaient de la chasse, et la protection des zones forestières gérées par les communautés peut réduire les possibilités de revenus pour ceux qui travaillaient pour des sociétés d'exploitation forestière ou minière dans ces mêmes zones.</p>	<p>Dans le cadre de l'évaluation complète de l'impact environnemental et social (ESIA), une évaluation complète de la situation socio-économique et des moyens de subsistance des communautés ciblées sera réalisée par des personnes ayant une expertise et une compréhension des contextes locaux et des préoccupations des femmes et des hommes locaux. Ces évaluations permettront de mieux comprendre les dimensions et les défis socio-économiques de la zone du projet (stratégies de subsistance, sources de subsistance existantes et autres informations socio-économiques, le cas échéant). Ces informations de base seront analysées, notamment du point de vue du genre et de l'inclusion sociale, et prises en compte dans la conception d'activités spécifiques, afin de garantir que les conséquences socio-économiques et communautaires (tant positives que négatives) des interventions planifiées du projet soient traitées de manière appropriée. Un plan d'action pour les moyens de subsistance sera préparé.</p> <p>Un processus de suivi, qui comprendra des consultations régulières avec les femmes et les hommes de la région, sera mis en place afin d'identifier les problèmes ou les préoccupations qui peuvent survenir et de les traiter en temps opportun et de manière transparente.</p> <p>Les consultations suivront l'approche du CLIP.</p> <p>Un cadre de planification des populations locales (IPPF) a été élaboré au stade du PPG, et un plan des Populations locales (IPP) sera élaboré pour la phase de mise en œuvre.</p>	

<p>Risque 05 - Impact sur les éléments de valeur culturelle</p> <p>Étant donné que les sites du projet chevauchent des terres et des territoires traditionnellement utilisés par les populations locales, il existe un risque que des éléments tangibles et intangibles de valeur culturelle soient touchés par les activités du projet. Il existe un risque que ces connaissances et pratiques traditionnelles soient malmenées ou mal gérées par le personnel ou les experts du projet, que ce soit intentionnellement ou non. De telles situations pourraient conduire à de graves griefs et/ou à l'érosion de la confiance entre le projet et les populations locales, compromettant en fin de compte les résultats du projet.</p> <p>Les éléments non locaux de valeur culturelle pourraient également être touchés.</p> <p>Principe 2 : Droits de l'homme Norme 4 : Patrimoine culturel Norme 6 : Populations locales</p>	<p>I = 4 L = 2</p>	<p>Moderé</p>	<p>Les populations et les communautés locales (PLC) de l'ensemble du paysage du projet possèdent des traditions et des biens culturels (tangibles et intangibles) qui ne devraient pas subir d'impact négatif.</p>	<p>Le projet identifiera les structures de partage d'informations existantes pour les communautés locales et les partenaires et déterminera la manière la plus appropriée de gérer les informations sensibles, en accord avec la communauté. Le projet mettra en œuvre des pratiques mondialement reconnues pour l'étude sur le terrain et la collecte des connaissances traditionnelles locales. Le projet s'appuiera également sur les travaux actuels de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) qui vise à protéger les droits de propriété intellectuelle (DPI) des populations locales du monde entier.</p> <p>Lorsque les impacts négatifs potentiels sur les connaissances écologiques traditionnelles peuvent être importants, un plan de gestion du patrimoine culturel sera élaboré dans le cadre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES).</p> <p>Le projet mettra en œuvre une formation de sensibilisation culturelle pour le personnel du projet et le personnel des partenaires de mise en œuvre afin de sensibiliser au patrimoine culturel matériel et immatériel dans la zone du projet.</p> <p>Le projet décrira également, conformément à l'CGES et dans le cadre de l'ESIA/PGES, les actions et les mesures nécessaires à la gestion efficace des risques et des impacts sur le patrimoine culturel. Cela comprendra une procédure de découverte fortuite, qui détaille les mesures nécessaires à prendre si un artefact culturellement significatif est trouvé pendant le projet.</p> <p>Toutes ces consultations seront menées dans le respect de l'approche du CLIP.</p> <p>Un cadre de planification des populations locales (IPPF) a été élaboré au stade du PPG, et un plan des populations locales (IPP) sera élaboré pour la phase de mise en œuvre.</p>
---	------------------------	----------------------	--	---

<p>Risque 06 - Pollution environnementale due aux activités parrainées par le projet</p> <p>Lorsque les activités du projet entraînent une amélioration des revenus et des moyens de subsistance des communautés locales, la production accrue de déchets (par exemple, déchets humains, déchets métalliques, plastique, piles, produits chimiques, etc. S'ils ne sont pas correctement gérés ou éliminés, ces déchets pourraient facilement constituer un risque pour la santé et la sécurité des communautés locales, ainsi que pour la faune (en particulier les espèces animales prioritaires pour la conservation) et les écosystèmes qui les abritent.</p> <p>Dans une certaine mesure, la promotion d'activités telles que l'agroforesterie et la pêche peut impliquer l'utilisation de pesticides, d'hydrocarbures (carburant) et d'autres produits chimiques, sans que le projet soit toujours conscient ou capable de contrôler adéquatement cette utilisation. Cela pourrait poser un risque pour l'environnement et la santé de la communauté, ce qui, à son tour, représentera probablement un fardeau excessif pour les femmes et les filles étant donné le rôle qu'elles jouent dans les soins aux malades et aux personnes âgées.</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Norme 2 : Changement climatique et risques de catastrophes</p> <p>Norme 3 : Santé, sûreté et sécurité communautaires</p> <p>Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources</p>	<p>I = 3 L = 3</p>	<p>Moderé</p>	<p>La pollution due aux activités parrainées par le projet doit être évitée.</p> <p>Tout problème environnemental et/ou sanitaire résultant d'une éventuelle pollution doit être traité à l'aide de mesures de protection appropriées.</p>	<p>Le projet interdira l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques ou matériaux soumis à des interdictions internationales, dans le cadre des activités qu'il finance. Plus important encore, à plus grande échelle, le projet assurera un approvisionnement durable, une gestion prudente des déchets, l'évitement de la contribution aux POP (par exemple en réduisant l'utilisation de pesticides, y compris ceux non autorisés dans/autour du paysage cible) et des émissions de GES (par la conservation des forêts).</p> <p>le projet comprendra des activités de sensibilisation à l'environnement avec les communautés locales sur la manière d'éviter les problèmes liés à la gestion des déchets et à la pollution environnementale.</p> <p>Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) encouragera l'utilisation efficace et efficiente des ressources et la prévention de la pollution afin d'éviter, de minimiser ou d'atténuer de manière adéquate les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement (c'est-à-dire la faune et les écosystèmes). Une bonne gestion, un bon suivi et une bonne évaluation du projet permettront de minimiser ces risques.</p> <p>En outre, l'implication des membres de la communauté dans les activités de surveillance de l'eau permettra non seulement de générer des données et des informations crédibles, mais aussi d'instaurer la confiance et d'aider à résoudre ou à éviter les problèmes/conflicts entourant les impacts perçus ou réels sur l'eau.</p> <p>Le projet allouera des ressources (financières, humaines et matérielles) pour s'assurer que des mesures de sauvegarde sont en place et que des réponses sont planifiées en cas de catastrophes environnementales, telles que des déversements de produits chimiques ou des impacts sanitaires liés aux activités parrainées par le projet.</p>
---	------------------------	----------------------	--	---

<p>Risque 07 - Les préoccupations ou les griefs soulevés ne sont pas dûment adressés</p> <p>Les personnes affectées par le projet (PAP), y compris les Populations Locales, pourraient ne pas être en mesure de revendiquer efficacement leurs droits, de faire part de leurs préoccupations ou de formuler des griefs, en raison de facteurs limitatifs et d'obstacles. Ces obstacles comprennent, sans s'y limiter, la sensibilisation, la logistique, la langue, la culture, l'alphabétisation et la technologie.</p> <p>Si les questions, préoccupations, griefs et/ou objections soulevées par les PAP ne sont pas correctement adressées, la réalisation des objectifs du projet pourrait être compromise.</p> <p>Principe 1 : Ne laisser personne de côté</p> <p>Principe 2 : Droits de l'Homme</p> <p>Principe 5 : Responsabilisation</p> <p>Norme 6: Populations Locales</p>	<p>I= 5 P= 3</p>	<p>Substantiel</p>	<p>S'assurer que toutes les parties prenantes puissent exprimer leurs inquiétudes et avoir accès à un mécanisme de règlement de griefs compatible avec les droits est essentiel pour garantir l'adhésion locale et le succès du Projet.</p>	<p>Le Projet procédera à des consultations complètes et respectueuses de l'égalité des sexes avec les communautés locales ainsi que les autres parties prenantes sur les différents lieux du projet, et leur permettra de soulever des objections ou des préoccupations et/ou de demander des informations supplémentaires. Le Projet tiendra compte de la participation et des préoccupations exprimés dans la configuration finale du projet et dans l'élaboration de certains résultats et activités du projet.</p> <p>Le Projet développera également un Mécanisme de Recours et de Griefs (MRG) au sein même du projet qui soit proportionnel, culturellement approprié, accessible et transparent, et qui assure une protection appropriée pour les requérants, et le Projet informera également les parties prenantes de l'existence du mécanisme et de la manière d'y recourir.</p> <p>Le MRG comprendra un système d'alerte préalable, permettant d'identifier les problèmes et de combler les lacunes en temps utile et de manière rentable, en évitant l'escalade vers des conflits plus profonds ou complexes.</p> <p>Le MRG sera exécuté par le partenaire de mise en œuvre. Si nécessaire ou sur demande, le PNUD sera disponible pour aider le partenaire de mise en œuvre à traiter les griefs liés au projet dans le cadre de ses rôles de supervision et d'assurance.</p>
--	----------------------	---------------------------	---	---

<p>Risque 08 - Certaines parties prenantes du projet n'adhèrent pas aux normes de sauvegarde.</p> <p>Les valeurs et principes du PNUD ainsi que les Normes Environnementales et Sociales du PNUD sont des normes rigoureuses issues des meilleures pratiques internationales, et les parties prenantes du projet peuvent ne pas être conscientes des exigences et obligations de ces normes. Il existe un risque que les parties prenantes du projet, y compris le partenaire de mise en œuvre et d'autres agences gouvernementales, n'aient pas les connaissances, la capacité ou l'engagement adéquats pour remplir les obligations du projet, en particulier en ce qui concerne les principes susmentionnés (par exemple, les Droits de l'Homme, le principe "Ne laisser personne de côté", l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, etc.) et/ou les Normes Environnementales et Sociales du PNUD.</p> <p>Tout manquement de la part d'un ou plusieurs partenaires du projet dans l'adhésion à ces normes exigeantes mais largement reconnues pourrait avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs du projet.</p> <p>Principe 2 : Droits de l'Homme</p> <p>Principe 5 : Responsabilisation</p>	<p>I= 4 P=3</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Le projet impliquera des personnels de plusieurs parties pour sa mise en œuvre (différents ministères, ONG et autres institutions tierces).</p> <p>Au moment de la mise en œuvre du projet, tous ces partenaires ne seront pas nécessairement au courant des exigences techniques et de sauvegarde du PNUD.</p> <p>Il est également prévu que les lacunes en matière de capacités aient une dimension sur le genre et les Populations Locales.</p>	<p>La mise en œuvre des NES fait partie intégrante des responsabilités du PNUD en matière de garantie de la qualité et de la conception du projet.</p> <p>Tous les résultats du projet, en particulier le Résultat 3, impliqueront la participation de nombreux partenaires de mise en œuvre. Le PNUD est responsable d'informer tous les partenaires de mise en œuvre et aux parties concernées de leurs obligations d'intégrer dûment les Normes Environnementales et Sociales dans leurs activités respectives, y compris celles liées à l'égalité des sexes.</p> <p>Tout au long des consultations et des autres processus d'engagement du projet, l'équipe de Projet s'assurera que les parties prenantes sont conscientes des exigences et de leurs obligations en vertu des Normes Environnementales et Sociales du PNUD et des principes généraux. Cela se fera par le biais de réunions, de formations et de partage de documents.</p> <p>Le Plan de Gestion Environnemental et Social (par exemple, le Plan relatif aux Populations Locales, le Plan d'Action relatif aux Moyens de subsistance, etc.) spécifiera également les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante impliquée.</p>
--	---------------------	---------------------------	---	---

<p>Risque 09 - Impact sur les terres et les moyens de subsistance (déplacement économique)</p> <p>Le Projet et ses activités dans ou en appui des concessions forestières entraîneront potentiellement des changements dans l'utilisation des terres et/ou dans les régimes fonciers. Il existe un risque que ces changements limitent l'accès à certaines parties des terres, des moyens de subsistance et des ressources naturelles précédemment utilisés par les communautés, y compris les Populations Locales. En outre, la perte d'actifs ou d'accès à ces actifs pourrait entraîner une concurrence accrue entre les communautés concernées par le projet (y compris les populations locales) pour les terres et les ressources naturelles encore disponibles et accessibles. Il existe un risque que cette situation ait un impact sur les arrangements fonciers ou les modifie, et la concurrence pourrait créer ou alimenter des conflits entre les membres de la communauté.</p> <p>Dans la mesure où les activités du projet seront développées dans des zones où des Populations Locales sont présents, et sur des terres et des territoires revendiqués par des Populations Locales, le projet a donc le potentiel d'avoir un impact sur les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance traditionnels et les droits des Populations Locales. Cela pourrait également entraîner des déplacements économiques, la perte de biens ou la perte d'accès aux terres et aux ressources.</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Norme 5 : Déplacement de population et Réinstallation</p>	<p>I=3 P=3</p>	<p>Modéré</p>	<p>Toutes les forêts utilisées par les communautés locales ne sont pas officiellement reconnues ou répertoriées, et leur périmètre géograph que n'est pas toujours clairement connue des parties prenantes locales. Par conséquent, certains membres de la communauté peuvent mener des activités en dehors des périmètres des forêts communautaires. Ces personnes pourraient être déplacées économiquement lorsque les forêts communautaires seront clairement délimitées (Activité 3.3.1) et les activités/utilisations interdites en dehors des limites des forêts. Puisque le projet et ses activités apporteront potentiellement des changements dans l'accès à la terre et/ou les arrangements</p>	<p>Outre le risque de conflits, la perte d'actifs ou la perte d'accès aux actifs peut entraîner la perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance pour les parties concernées, ce qui, dans certains cas, peut exacerber les taux élevés de pauvreté et d'inégalité préexistants. Dans le cadre du processus EIES, le Projet réalisera une enquête socio-économique qui déterminera les données de base sur la génération de revenus (par exemple, le revenu mensuel, les stratégies de subsistance, les sources existantes de moyens de subsistance locaux et d'autres informations ; en tenant compte également des défis et des différences en termes d'options pour les populations locales masculines et féminines, le cas échéant).</p> <p>Le projet développera un Plan d'Action relatif aux Moyens de Subsistance (PAMS) exposant les procédures et les actions qui seront entreprises afin de garantir que la capacité, les niveaux de production et les niveaux de vie des personnes économiquement déplacées soient améliorés ou au moins restaurés, et que les personnes déplacées soient compensées de manière adéquate. Le PAMS tiendra également compte des différences entre les genres en termes d'accès et de type de moyens de subsistance. Le PAMS doit être doté de suffisamment de ressources et d'opportunités pour permettre aux parties prenantes des PACL qui pourraient perdre l'accès à leurs biens ou ressources de bénéficier des activités du projet. Le PAMS visera à améliorer les moyens de subsistance des personnes concernées, tant les femmes que les hommes, en termes réels par rapport aux niveaux d'avant impact ou aux niveaux prévalant avant le début de la mise en œuvre, le plus élevé des deux étant retenu.</p> <p>Un cadre de planification pour les Populations Locales (IPPF) a été élaboré au stade du PPG et un IPP sera élaboré au stade de la mise en œuvre du projet pour traiter les impacts liés aux populations locales.</p>
---	--------------------	----------------------	---	---

<p>Norme 6 : Populations Locales</p>			<p>fonciers. Il est important que les règles pour ces terres soient établies de manière participative avec les communautés. De cette façon, même s'il y a des impacts négatifs résiduels associés aux nouvelles tenures foncières, ils seront limités car ils seront en accord avec les décisions de la communauté.</p>	<p>Le Projet veillera également à ce que les parties prenantes soient conscientes de l'existence du Mécanisme de Recours et de Griefs (MRG) et les encouragera à l'utiliser pour faire part de leurs préoccupations et de leurs plaintes. L'objectif du Mécanisme de Recours et de Griefs du projet est d'établir les procédures pour auditionner et traiter de manière satisfaisante les plaintes et les différends liés aux impacts sociaux et/ou environnementaux du Projet.</p>
---	--	--	---	---

<p>Risque 10- Conflits homme-faune (CHF) et transmission de maladies</p> <p>Les activités parrainées par le Projet pourraient augmenter la fréquence des interactions entre les humains et la faune sauvage (par exemple, les chimpanzés, les gorilles, les éléphants, etc.), augmentant ainsi la probabilité de conflits entre les humains et les animaux dans les contextes agricoles mais également de transmission de maladies des humains aux populations d'animaux sauvages dans le cas du tourisme.</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>I=5 P= 3</p>	<p>Substantiel</p>	<p>La majorité de tous les agents pathogènes émergents chez l'homme sont d'origine zoonotique (animaux non humains). Les changements démographiques, écologiques et comportementaux qui augmentent les contacts avec la faune sauvage peuvent exacerber l'émergence ou la transmission de ces agents pathogènes.</p> <p>D'autre part, les défis à relever pour traiter les CHF sont immenses, notamment parce que les aspects culturels, politiques et économiques sous-jacents qui façonnent ces conflits sont souvent très complexes et mal compris.</p>	<p>Le Projet mettra en place un protocole et des programmes pour promouvoir la santé des employés du projet et des partenaires susceptibles d'interagir avec les grands singes, si/ou cela peut être envisagé dans le cadre du projet. Ces protocoles seront conçus pour réduire le risque de transmission des maladies entre les humains et les primates dans la zone du projet.</p> <p>Le projet concevra et mettra également en œuvre un programme relatif à la santé, renforçant les vaccinations (parmi les employés et les contractants) contre les maladies humaines qui suscitent une certaine inquiétude, notamment pour les grands singes.</p> <p>Le Projet développera et implémentera un programme d'atténuation des conflits homme-faune, en suivant les lignes directrices largement reconnues issues des meilleures pratiques de l'UICN ou similaires, afin de garantir que les efforts de gestion des conflits homme-faune soient poursuivis par des processus bien informés, holistiques et collaboratifs qui prennent en compte les contextes sociaux, culturels et économiques sous-jacents.</p>
--	---------------------	---------------------------	--	---

<p>Risque 11 - Exposition des communautés à la COVID-19 et à d'autres épidémies</p> <p>Les activités du projet (par exemple, les réunions fréquentes, les visites sur le terrain, les voyages, etc.) pourraient augmenter le risque d'exposer les communautés à la Covid-19 et à d'autres épidémies potentielles.</p> <p>Norme 3 : Santé, Sécurité et protection des communautés</p>	<p>I= 4 P=2</p>	<p>Modéré</p>	<p>Ce risque est courant dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19.</p>	<p>Pour gérer les risques et vulnérabilités potentiels liés aux dangers biologiques, tels que la Covid-19, le projet mettra en œuvre les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprendre une évaluation des impacts sociaux et économiques en cours de la Covid-19, notamment sur les populations vulnérables, dans le cadre de la préparation de l'EIES/PGES. ● Élaborer des plans pour répondre et assurer le recouvrement des revenus des populations vulnérables touchées, en ciblant des interventions spécifiques en matière de moyens de subsistance afin de faciliter ce recouvrement, ainsi qu'en améliorant la sensibilisation aux risques de maladies. ● En outre, la sensibilisation sera encouragée de manière à garantir que les gens soient conscients des risques et entreprennent des mesures d'atténuation.
<p>Risque 12 - Activités du projet sujettes au changement climatique</p> <p>La collecte des PFNL, les activités agroforestières et les autres options d'utilisation des terres promues par le projet dans le paysage sont susceptibles d'être vulnérables au changement climatique (inondations, augmentation des précipitations, événements extrêmes).</p> <p>Principe 4 : Durabilité et Résilience</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Norme 2 : Changement Climatique et Risques de catastrophe</p>	<p>I=3 P=4</p>	<p>Modéré</p>	<p>Les activités ou interventions parrainées par le projet pourraient être affectées par des sécheresses ou des inondations, qui se produisent plus fréquemment et avec une plus grande intensité avec le changement climatique.</p>	<p>Le Projet exposera des informations sur les risques afin d'aborder la problématique de la vulnérabilité au changement climatique. Les actions comprendront, sans s'y limiter, la préparation et le renforcement des méthodes de résilience et de récupération que les partenaires du Projet pourront mettre en place au niveau local.</p>

<p>Risque 13 - Révision des cadres réglementaires</p> <p>Les révisions du cadre réglementaire et l'examen du statut des engagements (traités internationaux) ainsi que les lois et règlements nationaux, les systèmes de certification approuvés (Résultat 1.3) et l'examen du secteur de la Conservation (Résultat 2.1) pourraient révéler de graves lacunes dans la mise en œuvre de meilleures pratiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Principe 1 : Ne laisser personne de côté</p> <p>Principe 5 : Responsabilisation</p>	<p>I=4 P=2</p>	<p>Modéré</p>	<p>Les changements de réglementation doivent encourager la transparence, la responsabilité et les meilleures pratiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p>	<p>Des lignes directrices et des méthodologies relatives aux meilleures pratiques seront produites et diffusées dans des secteurs sélectionnés, afin de renforcer la gestion efficace et d'assurer l'intégration de la biodiversité et des aires protégées dans ces secteurs.</p> <p>Des lignes directrices sectorielles seront produites pour les EIES et ESES et les approches de sauvegarde ainsi que pour la planification au niveau du paysage, la gestion intégrée des bassins versants, la comptabilité du capital naturel, l'économie de la nature et les droits des PAUL.</p> <p>Le projet introduira également les approches d'évaluations stratégique environnementales et sociales (ESES) et leur potentiel de contribution au développement durable national dans les activités de planification, de gestion et de surveillance au niveau régional - par le biais de revues, de réunions et d'ateliers.</p>
<p>Risque 14 - Introduction d'espèces d'arbres exotiques</p> <p>Les activités du projet soutenant la réhabilitation ou le reverdissement des sites miniers artisanaux pourraient encourager par inadvertance la plantation d'espèces d'arbres exotiques, ce qui entraînerait des effets environnementaux néfastes en devenant envahissant ou en abaissant la nappe phréatique.</p> <p>Principe 4 : Durabilité et Résilience</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>I=4 P=2</p>	<p>Modéré</p>	<p>Bien que le projet soit conçu autour de la conservation de la biodiversité, il est possible que les participants au projet entraînent la plantation de plantes exotiques et potentiellement invasives pour la réhabilitation des terres.</p>	<p>Le projet développera un PGES qui présentera les mesures pour empêcher l'introduction d'arbres ou d'autres espèces exotiques envahissantes. Le projet encouragera la régénération d'espèces d'arbres indigènes utiles et résilientes pour le reverdissement. Les espèces choisies devront être celles qui ont, parmi d'autres caractéristiques, le potentiel de retenir l'humidité du sol, d'augmenter le carbone organique du sol, de promouvoir le recyclage des nutriments, de fournir de l'ombre, des barrières contre le vent et la poussière, ou de fournir des fruits et des médicaments pour la communauté.</p>

<p>Risque 15 - Introduction d'espèces de poissons exotiques envahissantes</p> <p>Les activités du projet soutenant la pêche pourraient permettre par inadvertance l'introduction d'espèces de poissons invasives dans les masses d'eau locales, ce qui aurait des effets néfastes sur l'écologie des eaux douces et les espèces indigènes.</p> <p>Principe 4 : Durabilité et résilience</p> <p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>I=4 P=2</p>	<p>Modéré</p>	<p>Il est possible que les participants au projet introduisent des espèces de poissons exotiques. Ceiles-ci pourraient s'échapper des étangs d'aquaculture et se retrouver dans les masses d'eau locales, ce qui conduirait ces poissons à s'attaquer aux petites espèces de poissons indigènes. Ces espèces exotiques peuvent être des omnivores voraces à reproduction rapide, qui se nourrissent de plantes et de matières animales, vivantes ou mortes, et peuvent donc être des envahisseurs à fort impact qui modifient la structure et la fonction des écosystèmes.</p>	<p>Le projet développera un PGES qui établira les mesures pour prévenir l'introduction d'espèces de poissons étrangers envahissantes. Le projet encouragera les meilleures pratiques en matière de riz-pisciculture intégrée utilisant des espèces de poissons indigènes et/ou non invasives.</p>
--	--------------------	----------------------	--	---

<p>Risque 16 - Impact négatif de l'exploitation aurifère artisanale</p> <p>L'exploitation artisanale de l'or dans le champ du projet, conduit à la dégradation de grandes zones de forêt et éventuellement à la pollution des rivières avec des effets néfastes en aval. Cela pourrait également mettre en péril les objectifs du projet.</p> <p>Norme 3 : Santé, sécurité et protection des communautés</p> <p>Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources</p>	<p>I=4 P=5</p>	<p>Elevé</p>	<p>L'exploitation aurifère artisanale est pratiquée le long de la rivière Ikobey et engendre déjà divers impacts environnementaux et sociaux.</p>	<p>Le projet évaluera l'étendue globale de cette forme d'exploitation aurifère le long de la rivière Ikobey et surveillera les impacts sur la couverture forestière locale et la qualité de l'eau. Dans cette activité, l'accent est mis sur l'évaluation de l'étendue des dommages causés à la couverture forestière et des autres dommages environnementaux locaux.</p>
---	--------------------	---------------------	---	---

<p>Risque 17 - Implication d'une organisation tierce dans la réhabilitation des terres</p> <p>Le projet mènera un essai de réhabilitation des terres endommagées par les opérations d'extraction de l'or. Cette activité sera menée par les communautés locales avec le soutien d'institutions et/ou d'ONG reconnues et compétentes. Ces institutions peuvent ne pas toutes avoir les capacités et les outils nécessaires pour remplir leurs obligations dans le cadre du projet, en particulier celles liées à leurs rôles et responsabilités dans le cycle de projet, ainsi que la sauvegarde sociale et environnementale.</p> <p>Principe 1 : Ne laisser personne de côté</p>	<p>I=3 P=3</p>	<p>Modéré</p>	<p>Le projet impliquera le personnel de plusieurs partenaires pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation. Au moment de la mise en œuvre du projet, tous ces partenaires ne seront pas nécessairement au courant des exigences techniques et de sauvegarde du PNUD.</p>	<p>L'effort de réhabilitation utilisera des espèces d'arbres indigènes, y compris des arbres fruitiers indigènes tels que la mangue de brousse, afin de faire progresser le potentiel et la sensibilisation aux avantages de l'agroforesterie. Il s'agira de construire une pépinière au sein ou à proximité de la communauté locale, de former les partenaires locaux aux différentes techniques de plantation d'arbres et de développer la pépinière pour la production de plants destinés à la réhabilitation du site.</p> <p>Dans la mesure où cette activité implique plusieurs partenaires tiers, le projet organisera des formations et/ou des ateliers pour renforcer les capacités de ces partenaires et les doter des connaissances et des outils nécessaires pour atteindre les objectifs du Projet de manière efficace et efficiente. La formation se concentrera sur les exigences techniques et de sauvegarde du PNUD.</p> <p>Le Projet veillera à ce que ces partenariats soient établis avec des organisations reconnues, qui peuvent démontrer un certain niveau d'expérience et d'expertise dans le domaine concerné. Les ESES et l'EIES mèneront une évaluation plus approfondie des risques associés au partenariat avec des tiers et intégreront des procédures spécifiques dans le PGES. Au minimum, celles-ci comprendront des exigences pour les partenaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérer aux Normes Environnementales et Sociales (NES) du PNUD, • Soumettre toutes les activités sur le terrain à un examen préalable, en utilisant le SESP. • Clarifier toutes les activités proposées avec l'expert en sauvegarde du Projet. • S'assurer que les considérations de genre sont pleinement intégrées dans toutes les activités, et que les activités favorisent de manière proactive l'autonomisation des femmes et les droits humains.
--	--------------------	----------------------	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des rapports biannuels sur les progrès, y compris l'état de leur conformité avec les politiques environnementales, sociales et de genre du PNUD. 	<p>Si nécessaire, le Projet organisera des formations et/ou des ateliers pour renforcer les capacités des principaux partenaires de mise en œuvre du projet et leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour atteindre les objectifs du Projet de manière efficace et efficiente. Ceci est essentiel pour assurer un succès continu au cours de la mise en œuvre du projet, et au-delà. Ces activités de renforcement des capacités commenceront avant la mise en œuvre de la première activité et comprendront une combinaison des sujets suivants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Normes Environnementales et Sociales (NES) du PNUD. • Engagement des parties prenantes et CPLE (Consentement Préalable Libre et Eclairé), • Mécanisme de responsabilisation du PNUD (Mécanisme de Règlement des Grievs, MRPP, URNES), • La compréhension du cycle de projet du PNUD • Le Suivi et l'évaluation des projets du PNUD, • Le genre, • les droits de l'homme
--	---	---	---




<p>Risque 18 - Non-respect des normes du travail</p> <p>Les activités parrainées par le projet (par exemple, l'agriculture / la chaîne d'approvisionnement agroforestière, la restauration des terres, le contrôle de l'érosion, la construction d'infrastructures d'écotourisme, l'exploitation aurifère artisanale) pourraient impliquer des pratiques qui ne respectent pas les normes nationales et/ou internationales du travail ou les normes de sécurité.</p> <p>Principe 1 : Ne laissez personne de côté</p> <p>Principe 2 : Droits de l'homme</p> <p>Norme 7 : Main d'œuvre et conditions de travail</p> <p>[ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire]</p>	<p>I=3 P=4</p>	<p>Modéré</p>	<p>Le travail des enfants est toujours répandu dans le pays, dans de nombreux secteurs économiques. Les pratiques de travail dangereuses sont également répandues dans le pays.</p>	<p>Les risques associés à la main-d'œuvre, aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail, seront évalués de manière plus approfondie au cours d'une EIES complète et traités, le cas échéant, par la mise en œuvre d'un PGES et de mesures ultérieures, si nécessaire.</p> <p>Le Projet développera des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre qui définissent les conditions dans lesquelles les travailleurs du projet seront employés ou engagés et gérés, conformément aux exigences des NES et aux lois, règles et règlements applicables en matière de travail. Les procédures sont adaptées à la taille, aux lieux et à la main-d'œuvre des activités du projet.</p>
<p>QUESTION 4 : Quelle est la catégorisation globale des risques du projet ?</p>				
<p>Risque faible <input type="checkbox"/></p>				
<p>Risque modéré <input type="checkbox"/></p>				
<p>Risque substantiel <input type="checkbox"/></p>				
<p>Risque élevé <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>- Impact potentiel important (positif ou négatif) sur les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales.</p> <p>- Risque substantiel multiple.</p>				
<p>QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles exigences du SES sont concernées ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)</p>				
<p>Question requise uniquement pour les projets à risque modéré, substantiel et élevé.</p>				
<p>Une évaluation est-elle nécessaire ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>[cochez si "oui"]</p> <p>Statut ? (terminé, prévu)</p>				

			<input checked="" type="checkbox"/>	Evaluation (s) ciblée(s)	Terminé: analyse de genre, analyse des parties prenantes
			<input checked="" type="checkbox"/>	EIES (Evaluation de l'Impact Environnementale et Sociale)	Prévu (pour la mise en œuvre)
			<input checked="" type="checkbox"/>	ESES (Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale)	Prévu (activité de projet 1.3.2)
		<input checked="" type="checkbox"/>			
	Des plans de gestion sont-ils nécessaires (cochez si oui) ?		<input checked="" type="checkbox"/>		
	Si oui, indiquez le type global		<input checked="" type="checkbox"/>	Plans de Gestion ciblés (Par exemple, Plan d'Action pour le Genre, Plan d'intervention d'urgence, Plan de Gestion des déchets, etc.)	Terminé : Plan d'action pour l'égalité des sexes, Plan d'engagement des parties prenantes.
			<input checked="" type="checkbox"/>	PGES (Plan de Gestion Environnementale et Social qui peut inclure une série de plans ciblés)	Planifié (pour la mise en œuvre; un IPP à inclure)
			<input checked="" type="checkbox"/>	CGES (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale)	Terminé (y compris un IPPF)
	Sur la base des risques identifiés, quels Principes/Normes au niveau du projet sont déclenchés ?		Commentaires (non requis)		
	Principe fondamental : Ne laisser personne de côté	<input checked="" type="checkbox"/>			

	Droits de l'Homme	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Responsabilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	
	1. Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	
	2. Changement climatique et Risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	
	3. Santé, sécurité et protection des communautés	<input checked="" type="checkbox"/>	
	4. Patrimoine Culturel	<input checked="" type="checkbox"/>	
	5. Déplacement de population et réinstallation	<input checked="" type="checkbox"/>	
	6. Indigenous Peoples	<input checked="" type="checkbox"/>	
	7. Labour and Working Conditions	<input checked="" type="checkbox"/>	
	8. Pollution Prevention and Resource Efficiency	<input checked="" type="checkbox"/>	

Final Sign Off

Final Screening at the design-stage is not complete until the following signatures are included

Signature	Date	Description
Évaluateur AQ 	28.11.22	Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme qu'ils ont "vérifié" que le SESP est mené de manière adéquate.
Approbateur AQ 	28/11/22	Cadre supérieur du PNUD, généralement le directeur adjoint de pays (DCD), le directeur de pays (CD), le représentant résident adjoint (DRR) ou le représentant résident (RR) du PNUD. L'approbateur AQ ne peut pas être également l'évaluateur AQ. La signature finale confirme qu'il a "approuvé" le SESP avant sa soumission au CCP.
Président PAC 	28/11/22	Le président du PAC du PNUD. Dans certains cas, le président du PAC peut également être l'approbateur AQ. La signature finale confirme que le SESP a été considéré comme faisant partie de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du PAC.

SESP Pièce jointe 1. Liste de contrôle pour l'examen des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle des risques sociaux et environnementaux potentiels	
<p>INSTRUCTIONS : La liste de contrôle de l'examen préalable des risques aidera à répondre aux questions 2 à 6 du modèle d'examen préalable. Les réponses aux questions de la liste de contrôle aident à (1) identifier les risques potentiels, (2) déterminer la catégorisation globale des risques du projet, et (3) déterminer le niveau requis d'évaluation et les mesures de gestion. Consultez la boîte à outils (SES toolkit) SES pour obtenir des conseils supplémentaires sur la façon de répondre aux questions de l'examen préalable.</p>	
Principes primordiaux : Ne laisser personne de côté / Droits de l'homme	
P.1	Des communautés locales ou des particuliers ont-ils fait part de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet (par exemple, au cours du processus de participation des parties prenantes, des procédures de doléances, des déclarations publiques) ?
	Non
P.2	Y a-t-il un risque que les détenteurs d'obligations (par exemple, les agences gouvernementales) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?
	Oui
P.3	Y a-t-il un risque que les détenteurs de droits (par exemple, les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ?
	Oui
<i>Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :</i>	
P.4	impacts négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et particulièrement des groupes marginalisés ?
	Oui
P.5	impacts inéquitables ou discriminatoires sur les populations affectées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes handicapées ? ¹
	Oui
P.6	restrictions dans la disponibilité, la qualité et/ou l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier pour les individus ou les groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées ?
	Oui
P.7	exacerbation des conflits entre et/ou risque de violence pour les communautés et les individus affectés par le projet ?
	Oui
Gender Equality and Women's Empowerment	
P.8	Les groupes de femmes/leaders ont-ils soulevé des préoccupations en matière d'égalité des sexes concernant le projet (par exemple, au cours du processus d'engagement des parties prenantes, des processus de griefs, des déclarations publiques) ?
	Non
<i>Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :</i>	
P.9	des impacts négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?
	Oui
P.10	la reproduction de discriminations à l'encontre des femmes fondées sur le genre, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ?
	Oui

¹ Prohibited grounds of discrimination include race, ethnicity, sex, age, language, disability, sexual orientation, gender identity, religion, political or other opinion, national or social or geographical origin, property, birth or other status including as an indigenous person or as a member of a minority. References to "women and men" or similar is understood to include women and men, boys and girls, and other groups discriminated against based on their gender identities, such as transgender and transsexual people.

P.11	limitations de la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ?	Oui
		Oui
Durabilité et résilience : Les questions de sélection concernant les risques associés à la durabilité et à la résilience sont englobées dans les questions spécifiques à la norme ci-dessous.		
Accountability		
<i>Le projet impliquerait-il ou conduirait-il potentiellement à :</i>		
P.13	l'exclusion de toute partie prenante potentiellement affectée, en particulier les groupes marginalisés et les individus exclus (y compris les personnes handicapées), de la pleine participation aux décisions qui peuvent les affecter ?	Oui
P.14	des griefs ou des objections de la part des parties prenantes potentiellement affectées ?	Oui
P.15	risques de représailles ou d'actes de malveillance à l'encontre des parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des griefs, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des informations sur celui-ci ?	Oui
Normes au niveau du projet		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
<i>Le projet pourrait-il potentiellement impliquer ou conduire à :</i>		
1.1	des impacts négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou les écosystèmes et les services écosystémiques ? Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation des habitats, la fragmentation, les changements hydrologiques.	Oui
1.2	activités à l'intérieur ou à proximité d'habitats critiques et/ou de zones écologiquement sensibles, y compris (mais sans s'y limiter) les zones légalement protégées (par exemple, réserve naturelle, parc national), les zones proposées pour la protection, ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les populations locales ou les communautés locales ?	Oui
1.3	des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui pourraient avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, se référer à la norme 5).	Oui
1.4	risques pour les espèces menacées (par exemple, réduction, empiètement sur l'habitat) ?	Oui
1.5	exacerbation du commerce illégal d'espèces sauvages ?	Non
1.6	introduction d'espèces exotiques envahissantes ?	Oui
1.7	impacts négatifs sur les sols ?	Oui
1.8	exploitation de forêts naturelles, développement de plantations ou reboisement ?	Oui
1.9	production agricole importante ?	Non
1.10	élevage d'animaux ou récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Oui
1.11	une extraction, un détournement ou un confinement importants des eaux de surface ou souterraines ?	Non

	Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, l'aménagement de bassins fluviaux, l'extraction d'eau souterraine.	
1.12	manipulation ou utilisation d'organismes génétiquement modifiés/organismes vivants modifiés ? ²	Non
1.13	utilisation des ressources génétiques ? (par exemple, collecte et/ou récolte, développement commercial) ³	Non
1.14	préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales néfastes	Non
Norme 2 : Changement climatique et risques de catastrophe		
<i>Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :</i>		
2.1	des zones exposées à des risques tels que des tremblements de terre, des inondations, des glissements de terrain, des vents violents, des ondes de tempête, des tsunamis ou des éruptions volcaniques ?	Oui
2.2	des réalisations et des résultats sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ou des catastrophes ? <i>Par exemple, par l'augmentation des précipitations, la sécheresse, la température, la salinité, les événements extrêmes, les tremblements de terre.</i>	Oui
2.3	augmentation de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ou aux risques de catastrophes, aujourd'hui ou à l'avenir (également appelée pratiques d'adaptation inadaptées ou négatives) ? <i>Par exemple, des changements dans l'aménagement du territoire peuvent encourager le développement des plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, notamment aux inondations.</i>	Non
2.4	augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de carbone noir ou d'autres facteurs de changement climatique ??	Non
Norme 3 : Santé, sûreté et sécurité de la communauté		
<i>Le projet impliquerait-il ou conduirait-il potentiellement à :</i>		
3.1	la construction et/ou le développement d'infrastructures (par exemple, des routes, des bâtiments, des barrages) ? (Remarque : le FEM ne finance pas les projets qui impliqueraient la construction ou la réhabilitation de barrages importants ou complexes).	Oui
3.2	pollution atmosphérique, bruit, vibrations, circulation, blessures, risques physiques, mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	Non
3.3	dommages ou pertes dus à la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	Non
3.4	risques de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs (par exemple, habitats de reproduction temporaires), maladies transmissibles et non transmissibles, troubles nutritionnels, santé mentale ?	Oui
3.5	transport, stockage et utilisation et/ou élimination de matières dangereuses (par exemple, explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	Oui

² See the [Convention on Biological Diversity](#) and its [Cartagena Protocol on Biosafety](#).

³ See the [Convention on Biological Diversity](#) and its [Nagoya Protocol](#) on access and benefit sharing from use of genetic resources.

3.6	impacts négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par ex. nourriture, purification des eaux de surface, tampons naturels contre les inondations) ?	Oui
3.7	afflux de travailleurs dans les zones du projet ?	Oui
3.8	l'engagement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet ?	Oui
Norme 4 : Patrimoine culturel		
<i>Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :</i>		
4.1	des activités à proximité ou à l'intérieur d'un site du patrimoine culturel ?	Oui
4.2	d'importantes excavations, démolitions, mouvements de terre, inondations ou autres changements environnementaux ?	Non
4.3	des impacts négatifs sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes intangibles de culture (par exemple, des connaissances, des innovations, des pratiques) ? (Note : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des impacts négatifs involontaires).	Oui
4.4	altération des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une signification culturelle ?	Non
4.5	utilisation des formes matérielles et/ou immatérielles (ex. pratiques, connaissances traditionnelles) du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Oui
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
<i>Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :</i>		
5.1	un déplacement physique temporaire ou permanent et total ou partiel (y compris des personnes sans droits fonciers légalement reconnaissables) ?	Non
5.2	un déplacement économique (par exemple, la perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?	Oui
5.3	risque d'expulsions forcées ? ⁴	Non
5.4	impacts ou changements sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?	Oui
Norme 6 : Peuples indigènes		
<i>Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :</i>		
6.1	des zones où des populations locales sont présentes (y compris la zone d'influence du projet) ?	Oui
6.2	des activités situées sur des terres et des territoires revendiqués par des populations locales ?	Oui
6.3	des impacts (positifs ou négatifs) sur les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales (indépendamment du fait que les populations locales possèdent les titres légaux sur ces zones,	Oui

⁴ Forced eviction is defined here as the permanent or temporary removal against their will of individuals, families or communities from the homes and/or land which they occupy, without the provision of, and access to, appropriate forms of legal or other protection. Forced evictions constitute gross violations of a range of internationally recognized human rights.

	que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les peuples concernés, ou que les populations locales soient reconnus comme tels par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question d'examen préalable 6.3 est "oui", alors les impacts de risque potentiels sont considérés comme importants et le projet sera classé dans la catégorie "risque substantiel" ou "risque élevé".</i>	
6.4	l'absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'obtenir le CLIP sur des questions susceptibles d'affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales concernées ?	Oui
6.5	l'utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les populations locales ?	Oui
6.6	l'expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique total ou partiel des populations locales, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? <i>Tenir compte, et le cas échéant assurer, la cohérence avec les réponses apportées à la norme 5 ci-dessus.</i>	Oui
6.7	les impacts négatifs sur les priorités de développement des populations locales telles qu'ils les ont définies ?	Oui
6.8	risques pour la survie physique et culturelle des populations locales ?	Non
6.9	6.9 impacts sur le patrimoine culturel des populations locales, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? <i>Considérez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses de la norme 4 ci-dessus.</i>	Oui
Norme 7 : Travail et conditions de travail		
Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à : (note : s'applique aux travailleurs du projet et des entrepreneurs)		
7.1	des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail et les engagements internationaux ?	Oui
7.2	des conditions de travail susceptibles de nier la liberté d'association et de négociation collective ?	Non
7.3	recours au travail des enfants ?	Oui
7.4	utilisation du travail forcé ?	Non
7.5	conditions de travail discriminatoires et/ou absence d'égalité des chances ?	Non
7.6	risques pour la santé et la sécurité au travail dus à des dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	Oui
Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources		
Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à :		
8.1	le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances routinières ou non routinières avec un potentiel d'impacts négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?	Oui
8.2	la production de déchets (dangereux et non dangereux) ?	Oui
8.3	la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou de produits chimiques dangereux ?	Non

8.4	l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques énumérés dans des conventions internationales telles que le <u>Montreal Protocol</u>, <u>Minamata Convention</u>, <u>Basel Convention</u>, <u>Rotterdam Convention</u>, <u>Stockholm Convention</u></i>	Oui
8.5	l'application de pesticides pouvant avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Oui
8.6	une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Non

Annexe 6. Registre des risques d'Atlas du PNUD

Évaluation des risques liés au projet et mesures d'atténuation

	Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
1	L'expertise locale limitée peut entraver la mise en œuvre du projet et/ou limiter le suivi des interventions clés.	<i>Operational</i>	P=4 I=4 Elevé	Une combinaison d'expertise nationale et internationale sera recherchée pour soutenir la mise en œuvre, en apportant le développement requis de compétences techniques parallèlement aux besoins particuliers du projet. Bien qu'une telle expertise externe ne soit pas viable en soi, avec un plan de formation, de mentorat et de transfert de connaissances, les agences et les partenaires engagés dans le projet seront renforcés pour des contributions durables à long terme dans la conservation des forêts.	PSC	L'expertise locale en matière de gestion intégrée au niveau du paysage des zones importantes pour la biodiversité et les approches de la conservation basées sur les droits "IPLC" risquent de rester limitées si elles ne sont pas activement soutenues par des actions de sensibilisation et le développement des capacités professionnelles.
2	L'allocation budgétaire du gouvernement peut changer ou être réorientée à d'autres fins, ce qui entrave l'avancement du projet.	<i>Financial</i>	P=1 I=3 Low	Le cofinancement du gouvernement gabonais en rapport avec le projet provient principalement des nouveaux paiements de carbone dédiés à la conservation des paysages forestiers, avec des objectifs de biodiversité et de climat bien alignés avec le projet ainsi qu'avec le "Gabon Emergent" national.	PSC	A suivre de près
3	Les retards dans les réformes politiques liées aux approches de planification intégrée du paysage en raison d'une volonté politique limitée (ou de la lenteur des processus bureaucratiques) pourraient limiter l'étendue du soutien au projet, en particulier au niveau infranational, ce qui entraverait sa progression.	<i>Political</i>	P=3 I=3 Modéré	L'UGP engagera les hauts responsables des ministères concernés, en plaidant et en facilitant une appropriation et un soutien plus larges des objectifs du projet. La coordination du projet et les communications clés aideront à favoriser le changement, ainsi que plusieurs moyens de promouvoir les dialogues intersectoriels qui seront avancés par le projet.	PSC	A suivre de près
4	Les changements à la tête des agences gouvernementales, des régions administratives et/ou des zones protégées pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre pratique du projet.	<i>Operational</i>	P=2 I=3 Modéré	Pour atténuer ce risque, la sensibilisation et le développement des capacités institutionnelles sont des caractéristiques essentielles du projet dans tous les secteurs et à tous les niveaux administratifs, afin de garantir une appréciation et un engagement plus larges des approches pertinentes au-	PSC	To be monitored closely

	Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
				delà des dirigeants particuliers.		
5	Une coopération limitée/inefficace entre le gouvernement et les autres partenaires non gouvernementaux pourrait limiter le succès du projet.	<i>Operational</i>	P=3 I=1 Elevé	Le projet est conçu selon les meilleures pratiques actuelles/émergentes en matière de conservation forestière basée sur la zone, qui soulignent en particulier le rôle central des IPLC ainsi que la valeur de larges partenariats plus généralement pour renforcer la conservation, y compris par le biais de chaînes de valeur basées sur la nature pour soutenir les moyens de subsistance des personnes, la durabilité et la conservation.	PSC	To be monitored closely
6	Un engagement insuffisant de l'équipe du projet et de tous les autres organismes de mise en œuvre (pas seulement les PI, mais tous les prestataires de services) envers les parties prenantes locales peut limiter la réalisation des avantages environnementaux et sociaux, notamment pour les femmes et les PI.	<i>Operational</i>	P=4 I=3 Elevé	Les intérêts, les besoins et les droits des IPLC - y compris des femmes et d'autres groupes marginalisés - ont été développés comme éléments centraux de la stratégie du projet, sur la base des valeurs morales et pratiques des approches participatives et basées sur les droits.	PM U	To be monitored closely
7	La pandémie de Covid-19 pourrait limiter la capacité à mettre en œuvre les activités prévues en raison des restrictions de voyage et/ou des protocoles de sécurité, ou de la maladie de personnes clés.	<i>Environmental</i>	P=4 I=4 Elevé	Les défis associés à Covid sont réduits en grande partie en dépendant autant que possible de consultants nationaux (plutôt qu'internationaux), parallèlement à des approches décentralisées qui délèguent une grande partie de la mise en œuvre aux unités gouvernementales locales et aux prestataires de services locaux de la société civile émergente du Gabon.	PM U	To be monitored closely
8	Les risques de pandémie de Covid-19 peuvent conduire à de nouveaux efforts d'endiguement au cours de la mise en œuvre du projet, rendant l'accès aux sites sur le terrain plus difficile. Le gouvernement peut également être trop occupé par les questions urgentes liées à la Covid-19 pour s'occuper efficacement des autres affaires et peut choisir de détourner les ressources financières.	<i>Operational</i>	P=3 I=4 Elevé	En plus de dépendre davantage des prestataires de services locaux/nationaux ainsi que du personnel des gouvernements décentralisés, le projet vise à capturer les formations et autres formes de sensibilisation avec des matériaux dans des formats pouvant être réutilisés, afin qu'ils puissent être (re)délivrés à un public plus large sans avoir besoin de faire appel à des consultants externes à l'avenir. Les communications en ligne seront également privilégiées, afin de servir de mécanisme de secours et de maximiser la communication.	PM U	To be monitored closely
9	Vulnerable groups such as forest dwelling people in Gabon could feel that they are not sufficiently involved and	<i>Operational</i>	P=3 I=4 Elevé	Les processus du CLIP ont été suivis, y compris les consultations communautaires entreprises de manière culturellement appropriée pendant la	PM U	To be monitored closely

	Description	Type	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Propriétaire	Statut
	therefore they may not support activities – and may even hinder them			phase de conception du projet, et celles-ci se poursuivront pendant la mise en œuvre, en veillant à ce que la communication avec les parties prenantes locales soit suffisante pour atténuer les préoccupations.		
10	Les collaborations du projet avec les autorités de l'AP peuvent être considérées par les IPLC et les autres parties prenantes comme une approbation des fonctions de police restrictives, ce qui entraîne des problèmes de communication et de partenariats efficaces.	<i>Social</i>	P=2 I=2 Modéré	Les malentendus potentiels avec les communautés sur les objectifs du projet seront réduits autant que possible en établissant ou en utilisant les plateformes de dialogue et d'échange d'informations existantes dès le début du projet, afin de clarifier dès le départ les nombreux avantages potentiels qui peuvent être tirés des partenariats/collaboration avec les aires protégées.	PM U	To be monitored closely
11	L'absence de réponse directe du projet aux problèmes importants de conflits homme-faune (HWC) peut conduire à un intérêt moindre des parties prenantes locales, et donc à un engagement moindre dans les activités du projet.	<i>Social</i>	P=3 I=2 Modéré	Une stratégie de communication comprenant à la fois les mécanismes et le contenu sera établie par le projet, afin que les différents liens entre les actions du projet et les besoins locaux perçus et exprimés puissent être clarifiés.	PM U	To be monitored closely
12	Risque lié au HACT : La capacité du PE à gérer le projet n'augmente pas aussi rapidement que prévu, ce qui entraîne un faible niveau d'exécution.	<i>Organizational</i>	P=3 I=4 Élevé	En plus du large éventail de possibilités de développement des capacités à travers les résultats du projet, une expertise est spécifiquement prévue pour répondre aux lacunes identifiées en matière de connaissances/capacités de gestion et d'administration au sein du PI.	PSC	To be monitored closely

Annexe 7. Vue d'ensemble des consultants techniques

Le projet sera mis en œuvre par la DGEPN, par l'intermédiaire de l'UGP, et soutenu par des prestataires de services comprenant des consultants (nationaux et internationaux) et des entreprises (par exemple des ONG, des instituts de recherche, etc.) contractés par des processus d'appel d'offres transparents.

Outre l'expertise technique introduite par les prestataires de services sous contrat, ces derniers doivent également s'engager à apporter un développement substantiel des capacités - qui profitera au PE et aux autres bénéficiaires prévus du projet - afin que les concepts, les approches, les outils et les compétences survivent au projet en soi. Cela inclut les capacités en matière d'administration et de gestion, en vue d'une transition efficace à la fin du projet. Travailler principalement par le biais de prestataires de services n'apportera pas seulement une meilleure expertise, mais est également nécessaire dans le contexte d'une petite unité de gestion de projet qui n'a pas la capacité de gérer toutes les activités et les dépenses du projet directement, en détail, mais qui peut plutôt servir plus efficacement et stratégiquement à travers un rôle de coordination, en supervisant et en permettant de multiples services se renforçant mutuellement (de la part de prestataires de services, c'est-à-dire des consultants ou des entreprises) qui seront mis en œuvre simultanément et régionalement à travers le projet.

Cette approche d'une UGP petite et efficace, soutenue par un engagement fort du gouvernement à plusieurs niveaux, avec une cohorte bien conçue de prestataires de services (individus et entreprises) pour guider le développement et la mise en œuvre des activités du projet, avec des co-bénéficiaires pour les personnes et la nature, est organisée à travers le plan de personnel suivant - dans le but de réaliser le projet de manière opportune et rentable, en assurant que tous les changements durables souhaités pour une meilleure conservation de la biodiversité forestière et la durabilité seront atteints.

PERSONNEL DU PROJET

Gestion du projet

- [UGP] Directeur national du projet - nomination par le gouvernement, rémunéré par le gouvernement.
- [UGP] Chef de projet national (PM), à temps plein - nomination par le gouvernement, rémunéré par le gouvernement.
- [UGP] Assistant de projet national, à mi-temps - budgétisé sous le PMC du projet.
- [UGP] Responsable national de l'administration et des finances (AFO), à temps plein - nomination par le gouvernement, rémunéré par le gouvernement.

En plus du personnel de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) ci-dessus pour l'administration et la gestion, y compris le suivi et l'évaluation, plusieurs rôles techniques importants seront également couverts par le projet. Un expert international en renforcement des capacités renforcera les capacités des homologues du gouvernement (en particulier la DGEPN, mais aussi d'autres agences impliquées dans le projet) sur des questions techniques pertinentes pour la mise en œuvre du projet. Un conseiller international donnera des conseils sur les meilleures pratiques en matière de conservation de la biodiversité des paysages forestiers, en particulier avec une expérience dans l'application des approches émergentes en ce qui concerne les "zones protégées et conservées." Ces deux rôles techniques principaux (internationaux) sont complétés par deux rôles de personnel national, comme ci-dessous.

Rôles techniques

- Expert international en renforcement des capacités, à temps plein - budgétisé à travers les composantes 1 à 3 du projet.
- Conseiller international en biodiversité et en aires protégées et conservées (BPCA), à temps partiel - Composante 2

- **Agent national chargé de l'engagement communautaire et des sauvegardes (CESO), à temps partiel - Composante 4**
- **Responsable national du suivi et de l'évaluation (MEO), à temps partiel - Composante 4.**

Outre le personnel susmentionné, la réalisation des résultats du projet nécessite également le soutien d'un large éventail de consultants nationaux et internationaux à court terme et de partenaires institutionnels (c'est-à-dire des ONG et des instituts de recherche) pour l'exécution ou la réalisation d'éléments importants du projet.

Les consultants suivants seront engagés pour l'élaboration et la réalisation des besoins spécifiques du projet :

Prestataires de services - particuliers

Soutien transversal nécessaire

- Gestion de projet (IC, C4) (IC = consultant international)
- Genre et inclusion sociale (IC, C4)
- CGES, y compris ESIA de démarrage (IC, C4)
- IPLCs, sauvegarde, PGES-IPP (IC, C4)
- Mécanismes de sauvegarde (LC, C1) (LC = Local Consultant)
- IPLCs et moyens de subsistance (LC, C4)
- Communications (LC, C4)

Soutien aux activités spécifiques du projet

- Fiches politiques et directives sectorielles, réflexion intégrée ou "systémique" (IC, C1)
- Lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de conservation des paysages forestiers (LC, C1)
- Révision des plans de gestion des zones protégées (IC, C1)
- Analyse SWOT à travers le paysage du projet (LC, C2)
- Concessions forestières, forêts communautaires (LC, C2)
- Centres d'accès aux données, matériel pertinent (LC, C1)
- Cadres juridiques et réglementaires (LC, C1)
- Système de gestion des connaissances, formation à son utilisation (LC, C4)
- Revue à mi-parcours (MTR) (IC, C4)
- Évaluation finale (IC, C4)

Personnel clé du projet – Termes de Reference

Consultant	Time Input	Tâches, entrées et sorties
GESTION DU PROJET		
Contrats locaux/nationaux pour la gestion de projets		
<p>Chef de projet (PM) (également connu sous le nom de coordinateur de projet)</p> <p>Taux/coût : 3 500 \$ pm Total : 252 000 \$.</p> <p>Ce poste sera financé par le GoG</p>	<p>72 mois (6 années)</p>	<p>Nomination à temps plein. Le gestionnaire de projet (PM) aura la responsabilité générale de la gestion du projet, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet ; la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants ; la liaison avec toutes les agences gouvernementales le PNUD, les ONG et les OSC partenaires, et les autres agences donatrices fournissant un cofinancement ; et toutes les fonctions standard de gestion et de coordination du projet. Le PM sera également directement responsable du soutien technique général et de la qualité technique des résultats techniques. Le PM rendra compte au NPD au sein de l'agence de mise en œuvre, et rendra également compte périodiquement au comité de pilotage du projet, selon les besoins.</p> <p><u>Tâches et responsabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la conduite générale du projet. • Planifier les activités du projet et surveiller les progrès par rapport au plan de travail approuvé. • Exécuter les activités en gérant le personnel, les biens et services, la formation et les subventions de faible valeur, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et en supervisant le travail de tous les contractants. • Surveiller les événements comme déterminé dans le plan de suivi du projet, et mettre à jour le plan si nécessaire. • Fournir un soutien pour la réalisation des évaluations requises par le PNUD, des contrôles ponctuels et des audits. • Gérer les demandes de mise à disposition des ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements en utilisant le formulaire FACE. • Contrôler les ressources financières et la comptabilité pour garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers. • Suivre les progrès, surveiller les déviations du plan et apporter des corrections de trajectoire si nécessaire, dans les limites des tolérances convenues par le conseil d'administration du projet, afin d'obtenir des résultats. • S'assurer que les changements sont contrôlés et que les problèmes sont traités. • Effectuer des rapports d'avancement réguliers au conseil du projet, comme convenu avec le conseil, y compris les mesures visant à relever les défis et les opportunités. • Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle. • Gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux - initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au conseil du projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour le statut de ces risques en tenant le journal des risques du projet ; • Capturer les leçons apprises pendant la mise en œuvre du projet. • Préparer les révisions du plan de travail pluriannuel, si nécessaire, ainsi que les plans annuels et trimestriels si nécessaire. • Préparer le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de démarrage. • S'assurer que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet sont contrôlés annuellement avant la date limite de soumission du rapport d'inventaire du FEM afin que les progrès puissent être rapportés dans le rapport d'inventaire du FEM. • Préparer le PIR GEF ; • Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM ; • Suivre les plans de mise en œuvre, y compris le plan d'action pour l'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale ;

<p>Agent administratif et financier (AFO)</p> <p>Taux/coût : 2 400 \$ pm Total : 172 800 \$</p> <p><i>Ce poste sera financé par le GoG</i></p>	<p>72 mois (6 années)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler et suivre les progrès par rapport aux indicateurs de base du FEM. • Soutenir le processus de révision à mi-parcours et d'évaluation finale. <p>Poste à temps plein. Sous la direction du directeur national de projet et sous la supervision directe du gestionnaire de projet, le responsable administratif et financier s'acquittera des tâches suivantes : gestion financière, comptabilité et autres :</p> <p><u>Tâches et responsabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des registres des fonds et des dépenses du projet, et s'assurer que tous les documents financiers liés au projet sont bien tenus et facilement disponibles lorsque le directeur de projet le demande ; • Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés en conformité avec le document de projet et les règles et procédures financières du Gdl ; • Soutenir le développement des budgets annuels et des plans de travail, ainsi que d'autres processus de planification opérationnelle et financière ; • Examiner les budgets annuels et les rapports de dépenses du projet et informer le gestionnaire de projet en cas de divergences ou de problèmes. • Valider et certifier les formulaires FACE avant leur soumission au PNUD ; • Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des rapports d'avancement et des rapports financiers ; • Fournir les informations financières nécessaires pour les décisions de gestion du projet ; • Fournir les informations financières nécessaires lors d'audit(s) du projet ; • Examiner les budgets annuels et les rapports de dépenses du projet, et informer le gestionnaire du projet en cas de divergences ou de problèmes ; • Consolider les rapports d'avancement financier soumis par les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet ; • Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet pour les questions liées aux fonds et aux rapports d'avancement financier. • Maintenir les données sur les engagements de cofinancement du projet en utilisant les modèles requis et s'assurer que toutes les données financières pertinentes sont fournies pour le MTR et le TE. • - Assister, le cas échéant, à tous les processus de passation de marchés et de recrutement, y compris le paiement (les prestataires de services).
<p>Assistant de projet</p> <p>Taux/coût : 800 \$ pm (mi-temps) Total : 57 600 \$</p> <p>Budgétisé dans le PMC</p>	<p>72 mois (6 années)</p>	<p>Poste à temps plein. Travaillant sous la supervision directe du chef de projet, l'assistant de projet effectuera les tâches suivantes.</p> <p><u>Tâches et responsabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister le gestionnaire de projet dans la gestion et la supervision quotidiennes des activités du projet et le maintien des relations avec les principales parties prenantes du projet ; • Assister le responsable du suivi et de l'évaluation pour les questions liées au suivi et à l'évaluation et à la gestion des ressources en connaissances ; • Aider à la préparation et à la distribution des rapports d'avancement du projet, de toute la documentation requise pour le Conseil du projet et d'autres réunions (telles que l'atelier de lancement, les réunions d'introduction, et le rassemblement des dossiers de documents pour le MTR et le TE ; • S'assurer que toute la documentation du projet (rapports d'avancement, rapports de consultation et autres rapports techniques, procès-verbaux des réunions, etc.) est correctement conservée en copies papier et électronique dans un système de classement efficace et facilement accessible, pour le cas où le CP, le CCT, le PNUD, les consultants du projet et les autres membres du personnel de PMU InterLife en auraient besoin ;

		<ul style="list-style-type: none"> Recevoir, filtrer et distribuer toute la correspondance du projet ; Maintenir l'inventaire des équipements du projet ; Assister le Directeur de projet dans les questions liées au S&E et à la gestion des ressources de connaissances ; Coordonner la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes ; Aider à l'organisation logistique des réunions, formations et ateliers des parties prenantes ; Préparer les agendas et organiser les visites sur le terrain, les rendez-vous et les réunions internes et externes liées aux activités du projet et rédiger les comptes rendus des réunions ; Fournir toute autre assistance administrative et logistique liée à PMU InterLife, selon les besoins.
Contrats internationaux pour la gestion de projets		
n/a		
TECHNICAL ASSISTANCE		
Local/national contracting for technical assistance		
Directeur national de projet (NPD)	Régulièrement pendant toute la durée du projet, selon les besoins	<p>Le directeur national du projet assumera les rôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présider les réunions annuelles et ad hoc du comité de pilotage du projet (PSC). Superviser le projet sur une base régulière et s'assurer que tout le soutien institutionnel nécessaire de la part du PI et des agences connexes est fourni. Sensibiliser l'ensemble du gouvernement au projet, en veillant également à ce qu'un soutien approprié soit disponible au niveau des sites. Présider le Comité consultatif technique du projet (CCT) ; voir les principaux objectifs du CCT ci-dessous) - Assurer la transmission des résultats et des enseignements du projet au comité directeur du projet.
Responsable de l'engagement communautaire et des sauvegardes (CESO)	96 semaines over 6 années (16w per année)	<p>Nomination à temps partiel, en tant que consultant national. Un engagement régulier et pertinent avec les communautés locales est essentiel pour le succès du projet, comme indiqué dans le plan d'engagement des parties prenantes (SEP) et ailleurs dans le prodoc - et en accord avec la logique générale du projet (ainsi que les exigences du FPIC). La communication est la base pour s'assurer que les IPLC sont entendus, et aussi avec des réponses si nécessaire ; ce rôle est donc fondamental pour atteindre le haut niveau souhaité de sauvegarde du projet. En outre, un bon flux d'informations et de communication peut souvent même éviter les plaintes qui peuvent survenir en raison d'un manque d'informations ou d'une mauvaise information, prévenant ainsi les griefs.</p> <p>Devoirs et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les progrès dans le développement et la mise en œuvre de l'ESIA et du PGES du projet en s'assurant que la politique SES du PNUD est pleinement respectée et que les exigences en matière de rapports sont remplies. Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre de tous les plans de sauvegarde. S'assurer que les griefs sociaux et environnementaux sont gérés de manière efficace et transparente, conformément au GRM du projet. Revoir le SESP chaque année, et mettre à jour et réviser le registre des risques correspondant ; plans d'atténuation/de gestion si nécessaire. Assurer une divulgation complète auprès des parties prenantes concernées. S'assurer que les risques environnementaux et sociaux sont identifiés, évités, atténués et gérés tout au long de la mise en œuvre du projet. Coordonner et suivre l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes, du plan pour les populations locales et des autres plans d'action qui peuvent être élaborés à la suite de l'ESIA et du CGES qui en résulte, afin de s'assurer que les objectifs sont pleinement atteints et que les exigences en matière de rapports sont respectées.
Taux/coût :		
750 \$ par semaine		
Total : 72 000\$		
Budgétisé dans la composante 4		

<p>Agent de suivi et d'évaluation (MEO)</p> <p>Taux/coût : 750 \$ par semaine Total : \$ 72,000</p> <p>Budgétisé dans la composante 4</p>	<p>96 semaines over 6 années (16w per année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le plan d'action pour l'égalité des sexes chaque année, et mettre à jour et réviser les plans de gestion correspondants si nécessaire. <p>Consultance nationale à temps partiel. Le responsable du suivi joue un rôle essentiel pour assurer le succès du projet, en suivant les progrès du projet vers les objectifs et en identifiant rapidement les problèmes afin d'y remédier le plus rapidement et le plus efficacement possible.</p> <p><u>Fonctions et responsabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement du projet et participer à la production de rapports d'avancement en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences et aux normes de rapport nécessaires ; S'assurer que le S&E du projet répond aux exigences du gouvernement, du bureau de pays du PNUD et du PNUD-FEM ; développer des outils de S&E spécifiques au projet, si nécessaire ; Superviser et assurer la mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation du projet, y compris l'évaluation périodique de la théorie du changement et du cadre des résultats du projet par rapport aux progrès et résultats réels et potentiels du projet ; Superviser/développer/coordonner la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes ; Superviser et guider la conception des enquêtes/évaluations commandées pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet ; Faciliter les évaluations à mi-parcours et finales du projet, y compris les réponses de la direction ; Assurer l'intégration des considérations de genre Faciliter les examens annuels du projet et produire des rapports analytiques à partir de ces examens annuels, y compris les produits d'apprentissage et autres produits de gestion des connaissances ; Soutenir les missions de suivi et d'évaluation des sites de projets et les missions d'apprentissage ; - Visiter les sites de projet selon les besoins pour évaluer l'avancement du projet sur le terrain et valider les rapports d'avancement écrits.
<p>Contrats internationaux d'assistance technique</p>		
<p>Expert en renforcement des capacités internationales</p> <p>Taux/coût : 10 000 \$ pm Total : 720 000 dollars</p> <p>Budgétisé sur l'ensemble des composantes du projet</p>	<p>72 mois (6 années)</p>	<p>Engagement international à temps plein. L'expert international en renforcement des capacités fournira le renforcement des capacités techniques, la formation stratégique et sur le tas et le soutien à la DGEPN, à l'UGP et aux autres partenaires du projet (gouvernementaux et non gouvernementaux) nécessaires à la mise en œuvre réussie du projet. Il soutiendra le comité consultatif technique (présidé par le directeur national du projet) et jouera donc un rôle clé dans la stratégie de gestion des connaissances du projet.</p> <p><u>Tâches et responsabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir une orientation continue, le renforcement des capacités et la formation sur le tas des homologues gouvernementaux clés, le personnel du projet, les partenaires non gouvernementaux du projet, ainsi que la supervision technique et l'assurance qualité des consultants, en vue d'une haute qualité technique de la mise en œuvre du projet ainsi que le renforcement technique des principales agences gouvernementales (en particulier DGEPN) dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles ; Appuyer le Directeur National du Projet et le Chef de Projet dans la préparation de la portée et des méthodologies des analyses, des études, des enquêtes, des visites de terrain, des formations, des ateliers, des événements techniques, des visites d'étude, des documents écrits et visuels etc. du projet à Libreville et sur le terrain ; Fournir un renforcement des capacités et des contributions techniques pour (i) la conception, l'exécution et le suivi de toutes les composantes et activités du projet à Libreville et sur le terrain en collaboration avec les experts clés et autres experts, ainsi que (ii) le développement de rapports techniques du projet, et (iii) l'assurance de la qualité de tous les produits techniques développés dans le cadre du projet ; Préparer des rapports ad hoc, des mémoires et/ou des présentations sur des questions techniques à la demande du partenaire de mise en œuvre et/ou du PNUD ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des contributions techniques pour le travail des consultants du projet et aider à la conduite de réunions techniques entre les experts et les partenaires du projet, si nécessaire ; • Soutenir d'un point de vue technique la préparation et l'organisation des réunions de gestion du projet, y compris, les réunions du comité directeur, en présentant l'état d'avancement du projet aux participants en collaboration avec les experts du projet ; • Assurer le renforcement des capacités et la formation en cours d'emploi en matière de communication et de sensibilisation ; • Soutenir le comité consultatif technique et veiller à ce que les activités de gestion des connaissances et d'apprentissage soient bien alignées sur la mise en œuvre technique de toutes les composantes du projet ; • Soutenir la coordination et les échanges internationaux, y compris, mais sans s'y limiter, les autres projets enfants dans le cadre du PI Bassin du Congo ; • Soutenir la collaboration entre le projet/DGEPN et les universités nationales et internationales et d'autres institutions académiques dans le domaine de travail du projet.
<p>Conseiller en biodiversité et PCA (BP-CA)</p> <p>Taux/coût : 2 500 \$ par semaine Total : \$ 75,000</p> <p>Budgétisé dans la composante 2</p>	<p>30 weeks over 6 années (5w per année)</p>	<p>Engagement international à temps partiel. En étroite coordination avec le PM et l'expert international en renforcement des capacités, le conseiller en biodiversité et en conservation (BAC) apportera ses connaissances et son expérience concrète des aspects techniques et socioculturels ainsi que des perspectives politiques pertinentes en matière de conservation de la biodiversité, avec une référence particulière aux paysages forestiers et à l'engagement avec les IPLC pour une conservation inclusive.</p> <p>Avec une expérience pratique et des idées personnelles sur les approches basées sur les droits et la conservation inclusive, le consultant...</p> <p>Tâches et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le PM dans tous les aspects de la conception et de la mise en œuvre du projet, selon les besoins ; • Fournir des conseils basés sur des perspectives globales et factuelles, y compris des conseils stratégiques et des contributions techniques pour la mise en œuvre des résultats et des activités du projet dans les 4 composantes ; • Guider et former, le cas échéant, dans tous les aspects techniques de la surveillance de l'environnement, en particulier dans les partenariats avec les IPLC pour les efforts de surveillance de l'environnement, visant à renforcer les zones protégées et conservées (PCA) (composante 2). • Fournir un soutien spécifique aux activités de surveillance communautaire de la faune (biosurveillance) : avec un soutien aux IP/PMU, aux prestataires de services et directement sur place avec les communautés locales et les zones protégées (si/quant/ou ils travaillent ensemble). • Soutien à l'élaboration de matériel spécialisé à utiliser dans les ateliers de formation et pour la diffusion du projet (composante 1). • Soutien aux communautés et associations locales, et aux prestataires de services du projet, en ce qui concerne les besoins de surveillance de la biodiversité pour les activités communautaires d'utilisation des ressources naturelles, c'est-à-dire le développement de chaînes de valeur du secteur privé basées sur la nature - avec une attention particulière accordée au développement stratégique global de la pêche et de la sylviculture communautaires (composante 3). • - Soutien aux aspects techniques (c.-à-d. le contenu) de l'objectif du projet visant à saisir les leçons apprises (et/ou les leçons recueillies ailleurs) et à les intégrer dans le système de gestion des connaissances et la stratégie de communication du projet (composante 4).

Assistance technique supplémentaire requise, avec les grandes lignes des termes de référence - plusieurs postes peuvent être fusionnés lors de l'embauche de spécialistes.

Consultant	Activité	Durée et budget	Contrats locaux/nationaux
Local/national contracting			
Données sur l'environnement et le développement - portails d'information Tarif : 1 200 \$/semaine	Activité 1.2.4	8 semaines Total \$9,600	Recueillir et compiler les principales sources d'information, y compris les données et les cartes spatiales, environnementales, géographiques, socio-économiques et autres domaines thématiques pertinents à l'appui des intérêts des IPLC et des autres parties prenantes en matière de conservation des forêts et de moyens de subsistance durables, sous la forme d'une revue annotée pour améliorer l'accès à l'information.
Natural resources management and conservation Rate: \$1,200/week	Activité 1.2.5	28 semaines \$33,600	Collecter des informations et des documents pertinents sur les thèmes du projet, y compris les plans de gestion des zones protégées et des terres, les documents d'orientation fondés sur des preuves (ou les meilleures pratiques) en matière de conservation, etc. à l'usage des unités environnementales décentralisées. Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec l'UGP pour maintenir la liste des ressources à jour et s'assurer que les matériaux sont disponibles pour les partenaires du projet tout au long de la durée de vie du projet, soutenu par le système de gestion des connaissances.
Spécialiste du droit de l'environnement et des droits des IPLC Taux : 2 000 \$/semaine	Activité 1.3.1	16 semaines \$32,000	Élaborer un examen annoté des cadres juridiques, réglementaires et techniques du Gabon liés à ses paysages forestiers riches en biodiversité et en carbone et à leur conservation, ainsi qu'aux moyens de subsistance et aux droits des communautés locales et locales, y compris l'état actuel et les possibilités d'amélioration des cadres et de la législation pertinents dans tous les secteurs.
Spécialiste de la sauvegarde Taux : 2 000 \$/semaine	Activité 1.3.3	12 semaines \$24,000	Développer un examen annoté des mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale (ou de leur absence) dans les cadres et processus nationaux, et fournir des recommandations prioritaires informées au niveau régional pour l'amélioration basée, par exemple, sur les expériences d'autres pays et contextes dans le Bassin du Congo.
Guide des meilleures pratiques en matière de conservation de l'environnement Taux : 1 200 \$/semaine	Activité 1.3.4	32 semaines \$38,400	Développer (et/ou, le cas échéant, adapter) des lignes directrices et des méthodologies relatives aux meilleures pratiques en matière de conservation du paysage et du Gabon vert, en travaillant en étroite collaboration avec l'UGP pour atteindre les publics visés qui peuvent les utiliser pour renforcer/améliorer les pratiques de GRN, la coordination et le partenariat entre les parties prenantes, et intégrer la biodiversité et les APC dans l'ensemble du gouvernement et des secteurs de développement.

Analyse SWOT Tarif : 1 400 \$/semaine	Activité 2.1.1	18 semaines \$25,200	Réaliser une analyse SWOT complète des contextes environnementaux, socio-économiques et d'utilisation des terres dans le paysage du projet et diriger un développement collaboratif des bases de référence pour soutenir la conception et le suivi du projet et la gestion adaptative des activités du projet.
Concessions forestières Tarif : 1 400 \$/semaine	Activité 2.1.2	20 semaines \$28,000	Examiner l'état des concessions forestières au Gabon, en particulier les exigences réglementaires (ESIA/PGES) et les opérations actuelles (cf. conformité) dans les 10 concessions forestières sélectionnées pour le projet (ou d'autres concessions, qui pourraient être jugées stratégiques pendant la mise en œuvre du projet).
Forêts communautaires Tarif : 1 400 \$/semaine	Activité 2.1.3	10 semaines \$14,000	Examiner le statut et le potentiel des forêts communautaires dans le paysage du projet pour apporter des améliorations aux moyens de subsistance des IPLC (cf. avantages socio-économiques, durabilité) ainsi que la conservation de la biodiversité forestière, en apportant des recommandations applicables spécifiquement aux 8 forêts communautaires sélectionnées (et d'autres, si de tels partenariats sont initiés, pendant la mise en œuvre du projet).
Système de gestion des connaissances Tarif : 1 000 \$/semaine	Activités 4.1.1 and 4.1.2	30 semaines \$30,000	Concevoir et développer/mettre en place un système de gestion des connaissances pour le projet, et former le personnel de l'UGP et d'autres personnes à son utilisation.
Stratégie de communication Tarif : 1 000 \$/semaine	Activité 4.2.1	15 semaines \$15,000	Développer une stratégie de communication pour le projet et superviser/conseiller sa mise en œuvre.
Moyens de subsistance des IPLC, dans le contexte de l'ESIA et du PGES (sauvegarde) Taux : 1 200 \$/semaine	Activité 4.5.2	12 semaines \$14,400	Soutenir le consultant international principal dans la réalisation de l'ESIA et le développement du PGES et de tous les autres plans de sauvegarde associés nécessaires, y compris l'IPP, le GAP, le LAP - spécialiste des moyens de subsistance locaux, y compris le développement socio-économique et les intérêts et l'engagement des IPLC dans la conservation de l'environnement.
Spécialiste du suivi et de l'évaluation Taux : 2 000 \$/semaine	Activité 4.5.4	15 semaines \$30,000	Soutien au consultant international en suivi et évaluation pour l'examen à mi-parcours (MTR) et l'évaluation finale (TE). Le soutien du spécialiste comprend la rédaction des éléments du rapport d'évaluation à mi-parcours (à convenir avec le Leader) et la discussion de tous les éléments, selon les besoins, avec l'équipe du projet, le gouvernement, le PNUD et l'équipe régionale du Ploéu Congo.

International contracting

<p>Gestion de l'AP Tarif : 2 500 \$/semaine</p>	<p>Activité 1.1.2</p>	<p>32 semaines \$80,000</p>	<p>Diriger l'examen/évaluation conjointe et la mise à jour des plans de gestion des aires protégées ciblées par le projet, y compris, au minimum, l'examen et la mise à jour des EIE/ESIA essentielles, des processus du CLJP et des approches de gestion, ainsi que des contributions dans les domaines de la recherche et du suivi axés sur la conservation (y compris les approches participatives et les partenariats avec la conservation communautaire), le financement durable (y compris le financement du carbone et de la biodiversité), le développement du tourisme dans les aires protégées et la gestion des visiteurs.</p> <p>Quatre aires protégées (AP) sont ciblées par le projet, mais les formations sont applicables plus largement. En outre, il y a un chevauchement important avec les plans de gestion nécessaires en ce qui concerne les forêts communautaires ainsi que les opérations des concessions forestières et de l'agrobusiness - une opportunité à exploiter.</p>
<p>Notes de politique générale et directives sectorielles Tarif : 2 500 \$/semaine</p>	<p>Activité 1.1.4</p>	<p>40 semaines \$100,000</p>	<p>Développer des directives sectorielles et des notes de synthèse pertinentes, sous la direction de l'UGP (et du CPS) - sur la base de l'expérience mondiale pertinente et de la littérature universitaire, de l'expertise et de l'expérience du consultant, des observations sur le terrain et des dialogues/consultations sur place. Une série de documents clés accessibles - adaptés à la situation spécifique du Gabon et du paysage du projet - sera mise à disposition tout au long du projet (cf. système KM, coordination régionale, stratégie de communication).</p>
<p>Matériel sur la pensée systémique Tarif : 2 500 \$/semaine</p>	<p>Activité 1.2.3</p>	<p>8 semaines \$20,000</p>	<p>Produire des documents pertinents et accessibles pour les décideurs de haut niveau, y compris les dirigeants du gouvernement et de l'industrie, sur les approches de "pensée systémique", en mettant l'accent sur la planification du paysage, la gestion des bassins versants et d'autres approches de conservation (intégrées) basées sur la zone - afin d'accroître la sensibilisation générale et la compréhension de la valeur et de la nécessité des approches de développement intégrées, en tenant compte des connexions amont-aval.</p>
<p>Plan IP (sous PGES) Tarif : 600 \$ par jour</p>	<p>Activité 4.4.1 [M&E Plan and Budget]</p>	<p>30 days \$18,000</p>	<p>Développer un plan pour les populations locales (IPP), basé sur le cadre IPP (IPPF) produit pendant la phase PPG, sur la base des consultations communautaires passées et en cours et en suivant les processus FPIC - en travaillant en étroite collaboration avec les consultants nationaux et internationaux responsables de la conduite de l'ESIA du projet et du développement du PGES global. Le spécialiste doit avoir une connaissance approfondie de la relation étroite entre les IPLC et la biodiversité et de l'émargence d'approches basées sur les droits dans la conservation.</p>
<p>Spécialiste du genre et de l'inclusion sociale (GESI) Tarif : 550 \$ par jour</p>	<p>Activité 4.4.2 [M&E Plan and Budget]</p>	<p>120 days \$ 66,000</p>	<p>Élaborer et superviser la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (GAP), tel que décrit en détail à l'annexe 10 - superviser, élaborer et coordonner la mise en œuvre de tous les travaux liés à l'égalité des sexes, ou des activités ayant des implications pour l'égalité des sexes et/ou toute forme d'inclusion sociale (ou son absence). Le spécialiste examinera le plan chaque année et aidera à mettre à jour/réviser les plans de gestion correspondants si nécessaire.</p>

				Le spécialiste travaillera régulièrement (y compris sur appel, c'est-à-dire en collaboration à distance) avec le SACO et le MEO du projet.
Spécialiste EIES et sauvegarde Tarif : 600 \$ par jour	Activités 4.5.1 and 4.5.2 [CGES]	45 days \$27,000		Réaliser l'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA), conduisant à l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) complet du projet (basé sur le CGES existant développé pendant la phase PPG) et d'autres plans de gestion de sauvegarde associés qui peuvent être jugés nécessaires à partir de l'ESIA, incluant au minimum le GAP et le IPP. Le spécialiste contribuera également, sur demande, à d'autres éléments essentiels de la conception et de la mise en œuvre du projet, ainsi qu'au suivi et aux réponses adaptatives pertinentes.
Développement des capacités de sauvegarde Taux : 2 500 \$/semaine	Activité 4.5.2	8 semaines \$20,000		Planifier et organiser des ateliers de formation sur les sauvegardes et leur suivi pour le personnel de l'UGP et d'autres PI, ainsi que d'autres formes de développement des capacités in situ en appui à la DGEPN et à ses agences affiliées. Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec le responsable de la sauvegarde et le responsable du suivi et de l'évaluation (MEO), en soutenant la mise en œuvre du PGES et des plans affiliés.
Développement des capacités administratives Taux : 2 500 \$/semaine	Activité 4.5.4	18 semaines \$45,000		Planifier et organiser des ateliers de formation et d'autres formes de développement des capacités en matière d'administration et de gestion de projets pour le personnel de l'UGP et d'autres PI, en appui à la DGEPN et à ses agences affiliées. Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec le responsable administratif et financier (AFO), en renforçant les capacités dans la conception et l'application de la gestion de projet, y compris les politiques et règles de passation de marchés.
Consultant en évaluation à mi-parcours Taux : 1 000 \$ par jour	Activité 4.5.4	50 days \$50,000		Diriger et exécuter la revue à mi-parcours (MTR) du projet, visant à évaluer l'avancement du projet, l'atteinte des résultats et les impacts. Participer également aux discussions et aider à la "capture" des leçons sur la conservation et le développement durable au niveau du paysage dans les systèmes socio-écologiques étendus et riches en biodiversité du bassin du Congo.
Consultant en évaluation finale Taux : 1 000 \$ par jour	Activité 4.5.4	60 days \$60,000		Diriger et exécuter l'évaluation finale du projet (TE), visant à évaluer l'avancement du projet, la réalisation des résultats et les impacts. Participez également aux discussions et aidez à la "capture" des leçons sur la conservation au niveau du paysage et le développement durable dans les systèmes socio-écologiques étendus et biodiversifiés du Bassin du Congo.

En plus des prestataires de services individuels (comme indiqué ci-dessus), de nombreux ensembles de travaux stratégiques du projet seront réalisés par des partenaires institutionnels, c'est-à-dire des entreprises sous contrat - principalement des instituts de recherche et des ONG, nationales et internationales. Ceux-ci seront sélectionnés par le biais de processus équitables et transparents basés sur l'expertise disponible, l'expérience directe du paysage du projet, y compris les écosystèmes et les communautés locales, l'offre financière (rapport coût-efficacité) et la démonstration de la capacité de gérer la portée requise.

La liste ci-dessous comprend tous les paquets de travail clés identifiés par le prodoc pour assurer que le projet puisse atteindre ses objectifs globaux de conservation et de développement, avec les budgets associés. Pour aider au lancement du projet, des résumés indicatifs des résultats attendus et des moyens pour les atteindre (cf. activités) sont fournis. Sur invitation de PMU InterLife, les offres pour les lots de travaux peuvent être faites par une seule entreprise ou

par un consortium de deux ou plusieurs entités. Lorsque des entités nationales et internationales sont identifiées comme des prestataires de services souhaités pour un seul lot de travaux, un consortium d'au moins deux entités est attendu, idéalement avec une ou plusieurs expériences antérieures de collaboration.

Si/comme jugé approprié par l'UGP et supervisé par le Comité de pilotage du projet (PSC), différents paquets ou sous-paquets peuvent être recombinaés de diverses manières et/ou des consortiums de plusieurs prestataires de services peuvent être formés pour offrir une livraison conjointe ou coordonnée des paquets de travail requis.

Paquets de travail (WP) à soumettre à l'appel d'offres des prestataires de services (y compris les coûts de l'équipement nécessaire pour mener à bien le travail, en outre les offres des prestataires de services doivent inclure un plan proposé pour le transfert de l'équipement de fin de projet à des entités partenaires locales et/ou nationales).

Work Package	Budget	Activité #	
WP 1. Organisation d'ateliers de formation spécialisée	\$200,000 over 4 years	Activité 1.1.1.1.	Une entreprise internationale (ONG ou institut académique) pour développer et animer une série d'ateliers de formation (minimum 6) - quelques ateliers à Libreville, mais la plupart seront organisés dans le paysage du projet, c'est-à-dire à Lambarene, Mouila, Tchibanga.
WP 2. Engagement et sensibilisation des communautés locales (IPLCs)	\$60,000 over 2 years \$20,000 over 2 years	Activité 2.1.5. Activité 4.2.3.	Entreprise nationale (institut de recherche ou ONG) pour réaliser des évaluations socio-économiques des communautés locales ou des IPLCs ciblés par le projet en partenariat direct, dans le but d'informer la mise en œuvre du projet et de s'assurer que toutes les bases de référence sont bien établies. Entreprise nationale pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, par exemple le partage des messages dans la presse écrite, sur les ondes, etc.
WP 3. Suivi et renforcement des concessions forestières	\$50,000 for two rounds \$200,000 over 5 years	Activité 4.2.5. Activité 2.2.1.	Une entreprise nationale (ONG) pour développer et exécuter un concours pour les jeunes dans le but de promouvoir la sensibilisation du public au Gabon sur les valeurs multiples de la biodiversité forestière. Entreprise internationale (ONG) pour soutenir la DGEPN (et renforcer ses capacités, in situ) dans son suivi et son soutien aux concessions forestières, notamment en ce qui concerne les obligations sociales/environnementales - opérations conjointes entre l'entreprise sous contrat et la DGEPN, les concessions forestières et d'autres parties prenantes, le prestataire de services soutenant les services de vulgarisation du gouvernement et apportant des formations, soutenues par le développement de guides sectoriels pour améliorer la durabilité des concessions et des IPLC.

<p>WP 4. Surveillance communautaire de l'environnement</p>	<p>\$250,000 over 5 years</p>	<p>Activité 2.3.2</p>	<p>Une entreprise internationale (ONG ou institut de recherche) pour diriger le développement et le renforcement de la surveillance participative locale et de la cartographie de l'utilisation des terres dans les villages en suivant les nouvelles approches développées ailleurs au Gabon avec des para-écologistes et des chasseurs villageois - y compris le coût de l'équipement nécessaire, par exemple des traceurs GPS à bas prix.</p>
	<p>\$160,000 over 5 years</p>	<p>Activité 2.3.3</p>	<p>Entreprise nationale (ONG ou institut de recherche) pour documenter et préserver les connaissances écologiques traditionnelles des IPLC grâce à des récits communautaires rendus possibles par des techniques de photographie/vidéo participatives - y compris l'équipement.</p>
<p>WP 5. Autre suivi des ressources naturelles - dans le site Ramsar du Bas Ogooue, et au-delà</p>	<p>\$105,000 over 3 years</p>	<p>Activité 2.2.2.</p>	<p>Une entreprise nationale (institut de recherche) pour évaluer l'étendue de l'exploitation artisanale de l'or le long de la rivière Ikobey et surveiller ses impacts sur la couverture forestière et la qualité de l'eau, ainsi que des essais de réhabilitation du site par l'agroforesterie (y compris des pépinières) et le développement de partenariats public-privé entre le prestataire de services et les concessions forestières.</p>
	<p>\$200,000 over 4 years</p>	<p>Activité 2.2.4.</p>	<p>Une entreprise nationale travaillera en collaboration avec les services gouvernementaux pour surveiller les contaminants dans la région des lacs du site Ramsar du Bas Ogooue, en mettant l'accent sur le mercure - y compris l'équipement nécessaire pour permettre une surveillance continue et la formation spécialisée associée pour le développement des capacités.</p>
	<p>\$130,000 over 3 years</p>	<p>Activité 2.2.5.</p>	<p>Une entreprise internationale (université) développera et dirigera une étude, en collaboration avec les services environnementaux du gouvernement, sur l'étendue des tourbières et leur stock de carbone associé dans une zone sélectionnée du paysage du projet.</p>
<p>WP 6. Consultations, FPIC, et sensibilisation aux droits</p>	<p>\$300,000 over 5 years</p>	<p>Activités 3.1.1 to 3.1.5</p>	<p>Entreprise nationale (ONG) pour s'assurer que les consultations communautaires et les processus de CLIP sont correctement appliqués, tout en renforçant les capacités des organisations et associations communautaires et en sensibilisant les IPLC à leurs droits - tant en ce qui concerne les AP que l'engagement avec le secteur privé, y compris les droits fonciers et d'accès. Il s'agit notamment d'établir une cartographie participative des villages et de renforcer les capacités des associations communautaires. Les activités devraient inclure les éléments suivants (chacun avec un budget associé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations communautaires et processus FPIC - comme procédure standard pour tous les projets communautaires.

				<ul style="list-style-type: none"> - Examen/révision des cartes communautaires par le biais de processus participatifs inclusifs. - Sensibiliser les populations locales aux lois sur les terres et les forêts, aux droits des communautés et aux ressources disponibles. - Mener un audit participatif des organisations communautaires, de leurs compétences et de leurs atouts, en les soutenant par des formations de développement des capacités dans la mesure du possible. - Organiser des visites d'étude ciblées parmi les parties prenantes de la communauté à travers le paysage du projet.
WP 7. Forêts communautaires (chaînes de valeur)	\$500,000 over 5 years	Activités 3.3.1 to 3.3.3	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que toutes les forêts communautaires sont bien délimitées (une forêt près d'Ogoumoué, et au moins 3 forêts ailleurs). - Développer/renforcer les plans de gestion des forêts communautaires, y compris le suivi participatif de la faune. - Renforcer les chaînes de valeur : diversifier les PFNL/agroforesterie, développer les compétences, se connecter aux partenaires et aux marchés. <p>Ce programme de travail est au cœur du projet, il sert de pierre angulaire - il réunit les besoins et les intérêts des IPLC, les objectifs de conservation/durabilité et l'engagement avec le secteur privé par le biais de chaînes de valeur sélectionnées basées sur la nature.</p>	
WP 8. ICCAs - territoires de vie	\$180,000 over 5 years	Activité 2.1.4 Activité 3.3.4	<p>Une entreprise internationale (ONG ou réseau) examinera le statut actuel et le potentiel des APAC (ou territoires de vie) dans le paysage du projet pour la conservation de la biodiversité forestière - en s'appuyant sur les expériences régionales des APAC dans le bassin du Congo.</p> <p>Une entreprise internationale (ONG ou réseau) sensibilisera le public aux APIC (ou territoires de vie) par le biais d'une série d'ateliers et d'autres formes de soutien communautaire - en s'appuyant sur l'expérience mondiale et les "meilleures pratiques" émergentes en matière d'autonomisation des IPLC par la reconnaissance, la documentation et le soutien des contributions aux programmes de conservation mondiaux (cf. le soutien de l'UICN et du COE aux rôles des IPLC par le biais des aires protégées et conservées, APC).</p>	
WP 9.	\$150,000 over 5 years	Activités 3.2.1, 3.2.2, and 3.2.4	<p>Entreprise nationale (ONG) pour soutenir et renforcer le plan de gestion de la pêche communautaire de l'Ogoumoué, qui comprend 8 villages et 3 coopératives.</p>	

Pêcheries communautaires (chaînes de valeur)	\$100,000 over 5 years	Activité 3.2.2.	L'entreprise nationale (ONG) s'engage auprès des communautés locales et soutient/permet leur suivi participatif des stocks de poissons par le biais de coopératives, en collaboration avec le site Ramsar du Bas Ogooué et les services environnementaux du gouvernement.
	\$150,000 over 5 years	Activité 3.2.4.	Entreprise nationale (ONG) pour renforcer les chaînes de valeur liées à la pêche au profit des communautés locales - en encourageant une plus grande implication dans un plus grand nombre de processus (cf. développement des compétences) et en aidant à créer et/ou renforcer les liens avec les opérateurs intermédiaires (cf. partenaires) et les marchés cibles.
WP 10. Tourisme communautaire (chaînes de valeur)	\$100,000 over 3 years	Activité 3.4.1	Entreprise nationale (ONG) pour soutenir le développement de l'écotourisme communautaire dans la région de l'Ogooume (par exemple Tsam Tsam) et pour étendre les expériences à d'autres communautés/zones du site Ramsar du Bas Ogooué.
	\$180,000 over 5 years	Activité 3.4.2	Entreprise internationale (ONG) pour soutenir le renforcement et l'expansion appropriée (cf. CLIP) de l'écotourisme communautaire à proximité du parc national de Waka et ailleurs dans le massif de DuChaillu.

Outre le large aperçu ci-dessus des prestataires de services, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, les principales tâches du comité consultatif technique (CCT) (ou groupe consultatif de projet, GCP) qui sera mis en place dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Servir de source d'information concernant les ressources disponibles du pays pour tous les aspects de la mise en œuvre du projet, y compris les données ;
- Fournir une assistance en matière de gouvernance, une orientation politique et un soutien politique afin de faciliter et de catalyser la mise en œuvre du projet, et de s'assurer que les résultats pertinents du projet sont soulevés de manière appropriée pour être incorporés dans d'autres processus de politique nationale, programmes et actions nationales ;
- Fournir une orientation technique pour le projet par le biais de conseils et d'un soutien si nécessaire pour catalyser la mise en œuvre du projet ;
- Examiner chaque année l'état d'avancement du programme de travail et formuler des recommandations, le cas échéant.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a list or a series of short paragraphs.

Third block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate section.

Fifth block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Sixth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate section.

Seventh block of faint, illegible text, continuing the list or series of paragraphs.

Eighth block of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or a final note.

Annexe 8. Plan d'Engagement des Parties Prenantes (SEP)

Transformation de la Gouvernance Forestière dans le Corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon

Donald MIDOKO IPONGA*, Isaac LAMAH

* Email : dmiponga@gmail.com

Table des matières

Partie 1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	256
1. Introduction	256
<i>Contexte du projet</i>	256
<i>Composantes du projet</i>	257
<i>Principales questions environnementales et sociales</i>	257
2. Réglementations et exigences	259
<i>Exigences nationales</i>	259
<i>Exigences du PNUD</i>	260
3. Résumé des activités précédentes d'engagement des parties prenantes.....	261
<i>Activités d'engagement des parties prenantes</i>	261
4. Parties prenantes du projet	267
Vue d'ensemble.....	267
Identification et analyse des parties prenantes.....	267
Stratégie d'implication des parties prenantes	268
Autres considérations	276
Part II. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (SEP).....	277
5. Programme d'engagement des parties prenantes	277
But et objectifs.....	277
Méthodes utilisées pour la consultation.....	277
<i>Intéresser des groupes spécifiques de parties prenantes</i>	287
Equipements de la participation	292
Collecte et analyse de données (gestion des connaissances).....	293
6. Présentation des activités du SEP (Plan de participation des parties prenantes)	293
7. Ressources et responsabilités	302
8. Mécanisme de prise en charge des réclamations.....	302
9. Suivi et établissement des rapports.....	302
Suivi et évaluation	302

Etablissement des rapports.....	303
10. Références.....	303

Acronymes

CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PL&CL	Peuples Locales et Communautés Locales
DGEPN	<i>Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature</i>
PDES	Procédure de Diagnostic Environnemental et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation Sociale Communautaire
MEF	<i>Ministère des Forêts</i>
ANPN	<i>Agence Nationale des Parcs Nationaux</i>
PAP	Personnes Affectées par le Projet

Partie 1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

1. Introduction

Contexte du projet

Soucieux de préserver ses ressources naturelles, essentielles au bien-être de ses populations rurales et urbaines, le Gabon a créé en 2002 un important réseau de 13 parcs nationaux couvrant plus de 3 millions d'hectares, soit environ 11% du territoire national. Ce réseau de parcs vise à garantir la gestion durable de la biodiversité exceptionnelle du Gabon ainsi qu'à diversifier l'économie à long terme en améliorant sensiblement la contribution du secteur Forêt-Environnement à la richesse nationale.

Ogooué et Nyanga constituent les deux principaux bassins versants du Gabon ; chacun d'entre eux présente une biodiversité exceptionnelle et un énorme potentiel de conservation, mais on sait très peu de choses sur eux (en particulier sur le bassin versant de Nyanga). Plusieurs grands lacs du Bas Ogooué ont même été intégrés dans un vaste réseau de sites jugés critiques pour la conservation en Afrique, notamment pour les espèces et les services écologiques des zones humides (Doumenge, 2003).

En effet, le site Ramsar du Bas Ogooué constitue un environnement qui produit de nombreux services écosystémiques fondamentaux. Elle remplit de multiples fonctions, notamment *hydrologiques* (rétention des eaux du bassin versant, contrôle des inondations, soutien du débit, recharge des nappes phréatiques), *écologiques* (production de biomasse, ressources alimentaires, habitats des espèces) et *biogéochimiques* (cycle de l'azote, cycle du phosphore, puits de carbone). Par ailleurs, il faut noter que dans des régions comme autour de Lambaréné (siège de la province) où une économie s'est développée autour des ressources naturelles, le delta d'Ogooué joue également des rôles socio-économiques, culturels et religieux très importants pour les communautés locales (DGEPN, 2021).

Cependant, les connaissances sur cette zone sont restées assez limitées à ce jour et une grande partie de cet environnement ne bénéficie pas de mesures de protection spécifiques. Le présent projet de conservation de la biodiversité, intitulé " *Transformer la gouvernance des paysages forestiers*", vise à conserver la biodiversité des paysages forestiers à haute valeur de conservation dans cette région importante et à améliorer simultanément les moyens de subsistance des communautés locales et des populations locales. En tant que tel, il est important d'analyser au préalable la situation actuelle - le cadre de référence - qui servira de base à la compréhension des

dynamiques sociales et écologiques de la zone du projet (ainsi que de fournir des données de base, essentielles à des fins de suivi futur) afin de mieux cibler les activités de gouvernance durable et inclusive qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Composantes du projet

Les principales composantes du projet sont décrites en détail dans le document principal du projet, ou ProDoc. Les deux objectifs du projet sont (i) d'améliorer la conservation des paysages forestiers du Gabon - en accordant une attention particulière à sa riche biodiversité et à certaines espèces sauvages, ainsi qu'aux services écosystémiques essentiels et aux stocks de carbone de grande valeur - et simultanément (ii) d'accroître la durabilité des moyens de subsistance des habitants de la forêt et des communautés qui dépendent de la forêt, en améliorant leurs opportunités et capacités socio-économiques à s'engager dans la conservation collaborative, en renforçant la gouvernance nationale et locale, et en développant des partenariats justes et équitables pour permettre une gestion efficace du paysage forestier à l'intérieur et au-delà du vaste réseau d'aires protégées du pays.

La structure générale du projet est organisée en quatre composantes principales.

- La première composante du projet (C1) est axée sur la création et/ou le renforcement des *conditions favorables* pour le projet et les parties prenantes concernées afin d'atteindre les objectifs généraux du projet, en particulier dans la région du paysage du projet située dans les bassins versants du Bas Ogooué et du Bas Nyanga.
- La deuxième composante (C2) est centrée sur la *conservation de la biodiversité* dans les paysages forestiers du projet, en particulier dans certaines zones à haute valeur de conservation (HVC) où subsistent de grandes zones de forêt primaire intacte, abritant une biodiversité régionale et des stocks de carbone élevés. De nombreuses régions forestières abritent également des populations forestières (locales) ainsi que d'autres communautés agricoles qui dépendent également des forêts ; les paysages forestiers du Gabon constituent donc des systèmes socio-écologiques intégrés.
- La troisième composante (C3) vise à fournir les moyens d'*améliorer la génération de revenus* et d'autres formes de *développement socio-économique* (par exemple, le développement des compétences) pour les populations les communautés locales, ou PA&CL, en particulier dans les zones à haute valeur de conservation (HVC) dans le paysage du projet. Cet objectif sera atteint principalement par le développement participatif de la gestion des ressources naturelles dans les forêts communautaires (FC) et les aires conservées par les communautés (ACC), y compris le renforcement des entreprises communautaires du secteur privé et de leurs chaînes de valeur associées (telles que les Produits forestiers non ligneux (PFNL), la pêche et le tourisme).
- La quatrième composante (C4) soutient davantage les précédentes, en particulier les composantes de conservation du paysage (C2) et de développement communautaire (C4), avec des mécanismes de soutien et des mesures de sauvegarde tels que la gestion des connaissances, l'intégration du genre et un S&E constructif (voir ProDoc pour des informations plus détaillées).

Principales questions environnementales et sociales

Sur la base des discussions menées dans différents villages, les principaux risques environnementaux et sociaux du projet sont présentés dans le **tableau 1** ci-dessous.

Tableau 1. Principaux risques environnementaux et sociaux

Risque	Classement	Description
Conflits Homme-Animal	Substantiel	Les activités parrainées par le projet pourraient créer davantage d'interactions entre les humains et la faune sauvage (chimpanzés, gorilles, éléphants, etc.), augmentant ainsi la probabilité de conflits entre les humains et les animaux (grands singes, éléphants) dans le cas de l'agriculture ou de transmission de maladies de l'homme aux populations d'animaux sauvages dans le cas du tourisme.
Foyers de maladies	Substantiel	La pandémie de COVID-19 et d'autres épidémies potentielles pourraient poser de sérieuses difficultés pour la mise en œuvre efficace du projet et le partage des bénéfices.
Équité et droits de l'homme	Substantiel	<p>La pleine participation des parties prenantes potentiellement concernées à la conception et à la mise en œuvre du projet est essentielle. Cependant, en raison des barrières logistiques, linguistiques et culturelles, il existe un risque que les consultations avec les femmes et les hommes locaux (y compris le CLIP avec les populations indigènes) ne soient pas complètes.</p> <p>Si l'Engagement des Parties Prenantes n'est pas correctement conçu et géré, notamment en garantissant la participation pleine et équitable des femmes et des personnes les plus vulnérables, les femmes, les populations locales, les minorités, les groupes marginalisés et les autres personnes exclues (y compris les personnes handicapées) risquent d'être victimes de discrimination, d'être mises à l'écart et de ne pas être impliquées de manière efficace au cours des différentes phases du projet, ce qui aura pour conséquence qu'elles seront affectées négativement par le projet ou qu'elles ne bénéficieront pas de ses résultats positifs.</p>
Griefs	Substantiel	<p>Les personnes affectées par le projet (PAP), y compris les populations locales, peuvent ne pas être en mesure de revendiquer efficacement leurs droits, de déposer des griefs, d'exprimer leurs préoccupations en raison de facteurs limitatifs et d'obstacles. Ces obstacles comprennent, entre autres, la sensibilisation, la logistique, la langue, la culture, l'alphabétisation et la technologie.</p> <p>Si les questions, préoccupations, griefs et/ou objections soulevés par les PAPs ne sont pas correctement traitées, la réalisation des objectifs du projet pourrait être compromise.</p>
Droits de propriété intellectuelle	Substantiel	Les populations locales de la zone du projet possèdent des connaissances et des pratiques traditionnelles et culturelles. Tout au long du projet, les professionnels du projet et d'autres parties prenantes pourraient avoir accès à ces connaissances et pratiques, qui dans de nombreux cas pourraient être classées comme des informations sensibles. Il existe un risque que ces connaissances traditionnelles soient malmenées ou mal gérées par les professionnels du projet, intentionnellement ou non. De telles situations pourraient conduire à de graves griefs et/ou à l'érosion de la confiance entre le projet et les populations locales, ce qui compromettrait finalement les résultats du projet.
Priorités des populations locales	Haut	Alors que le projet se concentre explicitement sur le renforcement des droits de l'homme, la participation et le développement autodéterminé des communautés locales et dépendantes de la forêt, l'expérience dans le bassin du Congo a montré que l'utilisation des ressources forestières, que ce soit pour la conservation ou l'extraction des ressources, a souvent été perçue comme affectant négativement les droits des populations locales.

Risque	Classement	Description
		Étant donné que le projet a un impact sur les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales, dans cette région particulièrement sensible, il existe un risque que le projet soit confronté à des griefs ou à des préoccupations concernant les activités du projet qui affectent les droits des populations locales. Il existe également un risque que les activités du projet entrent en conflit avec les priorités de développement des populations locales et des communautés locales (PA&CL), telles qu'elles sont définies par celles-ci.

2. Réglementations et exigences

Les exigences réglementaires relatives à l'engagement des parties prenantes et à la divulgation d'informations applicables au projet sont résumées ci-dessous :

Exigences nationales

Au Gabon, les réglementations nationales relatives au statut de PA&CL sont basées sur des traités internationaux ratifiés par le pays, qui ont donné lieu à des retours d'information et à des engagements avec les populations locales et les autorités publiques. Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, le Gabon respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés locales qui incarnent des modes de vie traditionnels pertinents pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et favorise leur application à plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques (voir l'article 8 de la Convention sur la Diversité Biologique, ratifiée par le Gabon le 11 mars 1997, conformément au Décret n° 00278 / PR / MAEC, après adoption de la Loi n° 29/96 du 28 janvier 1996, autorisant la ratification de la Convention sur la CDB (MPERNFM, 2014)).

L'État gabonais a adopté et ratifié plusieurs mesures, en termes d'engagements et d'exigences sur les Communautés Locales, et certains de ces engagements ont pris effet depuis la ratification de certains accords internationaux par le Gabon depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio De Janeiro le 12 juin 1992. En outre, ces engagements sont principalement au bénéfice des populations locales et indigènes. Il est nécessaire de souligner, en guise de prélude, la *Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, notamment l'article 13 qui stipule que tous les citoyens ont le droit de participer librement à la gestion des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, selon les règles établies par la loi (CADHP / IWGIA, 2007).

Il convient en outre de noter que le droit des citoyens de participer aux affaires publiques est tempéré par le fait, d'une part, que l'exercice de ce droit doit être entrepris conformément aux règles législatives internes de chaque pays et, d'autre part, qu'en ce qui concerne le Gabon, tous les citoyens sont considérés comme égaux en vertu du principe d'égalité prévu par la constitution gabonaise. La constitution nationale reconnaît explicitement et pleinement le droit des peuples à l'autodétermination et à la libre disposition des richesses et des ressources naturelles ; comme indiqué dans le préambule de la Constitution gabonaise (MPERNFM, 2014).

Bien que le Gabon soit un pays forestier, il fait également partie de la convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, notamment en Afrique. L'un des principes de cette convention, ratifiée par le Gabon en 1996, est de sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et de faciliter leur participation, avec l'appui d'organisations non gouvernementales, aux actions qui sont menées pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse.

En ce qui concerne la gestion des forêts, l'article 8.3 de l'Annexe I de cette convention précise, par ailleurs, que les programmes d'action nationaux doivent inclure des mesures de conservation des ressources naturelles en vue d'assurer une gestion intégrée et un développement et une conservation durables des forêts et des populations locales qui y résident.

En ce qui concerne la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples locales (UNRIP) adoptée en 2007, son article 27 se lit comme suit : *Les États établissent et appliquent, en consultation avec les populations locales concernés, un mécanisme équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent, tenant dûment compte des lois, traditions, coutumes et régimes fonciers des populations locales, afin de reconnaître les droits des populations locales sur leurs terres, territoires et ressources, y compris ceux qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement, et de statuer sur ces droits. Les populations locales auront le droit de participer à ce processus.*

En outre, le principe du *Consentement Libre, Informé et Préalable* (CLIP) est un droit collectif, qui appartient donc à une communauté dans son ensemble. En vertu de ce droit, une communauté peut donner ou refuser de donner son consentement à tout projet proposé qui pourrait affecter les terres et les ressources naturelles qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement (Clientearth, 2014). L'article 32.2 stipule également que les États doivent consulter les populations locales concernés et coopérer avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en toute connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant un impact sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.

Il est également nécessaire de souligner les directives sous-régionales sur la participation des populations locales et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, sous le contrôle de la COMIFAC, notamment celles qui concernent l'élaboration participative des plans d'affectation des terres, la classification et le déclassement des forêts, et la gestion participative des forêts (Comifac, 2015-2025). L'État élabore, adopte et met en œuvre, de manière participative, un plan national d'attribution des terres fondé sur le contrôle des terres publiques et coutumières tout en assurant et en garantissant les besoins fonciers actuels et futurs de l'État et des populations locales. Le classement et le développement des aires protégées et des concessions forestières sont donc également soumis à de tels cadres juridiques et réglementaires et devraient (voire doivent) être réalisés avec la participation effective des populations locales (Comifac, 2015-2025).

Exigences du PNUD

Une consultation significative, efficace et informée

Les Normes Sociales et Environnementales du PNUD (NSE) exigent que le projet entreprenne une consultation significative, efficace et informée. Il s'agira d'adopter des approches différenciées pour s'engager auprès de certains groupes et communautés afin de garantir l'inclusion des groupes marginalisés et défavorisés et de protéger leur sûreté et leur sécurité s'ils sont victimes de formes de discrimination dans les zones du projet. Le projet mènera des consultations de parties prenantes tenant compte de la dimension de genre. Les NSE exigent également que des mesures spéciales soient mises en place pour garantir que des aménagements et des facilités appropriées soient faites pour la participation effective de toutes les personnes affectées par le projet, y compris les personnes handicapées ou affectées par toute forme de marginalisation (c'est-à-dire tous les groupes de personnes vulnérables).

Étant donné que le projet implique des peuples indigènes et peut affecter leurs droits et intérêts, leurs terres, leurs ressources et leurs territoires, les processus de CLIP seront initiés tôt pour assurer leur participation pleine et effective, et ceci sera respecté tout au long du projet.

L'engagement des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre et du suivi

L'engagement avec les parties prenantes au cours de la mise en œuvre du projet consiste essentiellement à impliquer toutes les personnes intéressées et affectées dans l'évaluation de la mise en œuvre et du fonctionnement de toutes les mesures convenues précédemment, à répondre aux doléances et à identifier des alternatives en cas de défaillance. À cet égard, la politique de suivi des projets et des programmes du PNUD

exige la participation des parties prenantes aux activités de suivi : "Les activités de suivi doivent être menées avec la participation active des parties prenantes concernées, notamment les agences gouvernementales nationales et internationales, les ONG et les OSC, le secteur privé et les représentants des communautés locales, y compris les représentants des populations locales, le cas échéant. L'utilisation du suivi en temps réel et la collecte des commentaires des bénéficiaires devraient être déployées lorsque cela est justifié et réalisable pour suivre les effets (bons ou mauvais), les perceptions, les conséquences involontaires, les goulots d'étranglement spécifiques aux résultats pour les communautés défavorisées, et pour engager les citoyens dans le suivi".

Exigences de divulgation

Dans le cadre du processus d'engagement des parties prenantes, les Normes Sociales et Environnementales du PNUD (NSE) exigent que les parties prenantes du projet aient accès aux informations pertinentes. Plus précisément, les NSE stipulent que le PNUD veillera à ce que les informations suivantes soient mises à la disposition, dans des formats compréhensibles, pour toutes les parties prenantes concernées :

- Les informations sur l'objectif du projet, sa nature, son ampleur et sa durée, les principales activités proposées, ainsi que les risques et impacts potentiels de ces activités et du projet dans son ensemble
- Les plans d'engagement des parties prenantes et les rapports de synthèse des événements de consultation des parties prenantes
- Les rapports d'examen préalable social et environnemental avec la documentation du projet
- Les projets d'évaluations sociales et environnementales, y compris tout projet de plan de gestion et d'action
- Les évaluations sociales et environnementales finales et les plans de gestion et d'action associés
- Tous les rapports de suivi social et environnemental connexes.

La divulgation doit tenir compte des niveaux d'éducation et d'alphabétisation des parties prenantes, et envisager l'utilisation de différents mécanismes pour diffuser l'information afin de tenir compte des difficultés que certains groupes, tels que les populations locales et les femmes, peuvent rencontrer pour accéder aux informations fournies et les comprendre.

Les rapports continus aux communautés et individus affectés

Les NSE du PNUD exigent que les communautés affectées reçoivent des rapports d'avancement périodiques sur la mise en œuvre des plans de gestion du projet et des mesures d'atténuation, ainsi que sur les questions qui préoccupent les parties prenantes. Tout changement important, incident, accident, action corrective ou ajout aux mesures d'atténuation ou aux plans d'action doit également être communiqué par le biais de rapports périodiques, dont la fréquence doit être proportionnelle au niveau de préoccupation des parties prenantes, mais pas moins d'une fois par an.

3. Résumé des activités précédentes d'engagement des parties prenantes

Activités d'engagement des parties prenantes

Les discussions avec les parties prenantes du projet ont déjà commencé pendant la mission sur le terrain dans la phase de subvention de préparation du projet (PPG), y compris l'atelier de lancement en décembre 2020, et ont inclus des représentants des groupes locaux et des femmes et des hommes. Ainsi, des réunions et des discussions formelles et informelles ont déjà eu lieu dans tout le paysage du projet et avec les parties prenantes à différents niveaux.

Le **tableau 2** ci-dessous présente la liste des activités d'engagement des parties prenantes menées à ce jour.

d'engagement des parties prenantes	Date	Localisation	Parties prenantes engagées	Description	personnes engagées	
					Homme	Femme
Réunions avec les agences nationales	10/12/2020	Libreville	DGEPN	Agence gouvernementale		
	10/12/2020	Libreville	MEF	Agence gouvernementale		
	10/12/2020	Libreville	ANPN	Agence gouvernementale		
	10/12/2020	Libreville		Agence gouvernementale		
	10/12/2020	Libreville		Agence gouvernementale		
	10/12/2020	Libreville		Agence gouvernementale		
Réunions avec d'autres organisations	2/12/2020	Espace pour les géants		ONG internationale	1	0
	5/12/2020	MINYPYGA		Les populations locales	1	0
	5/12/2020	Forest Stewardship Council (FSC)		INGO	0	1
	7/12/2020	Libreville	Point focal de la CDB	ONG	1	0
	7/12/2020	Libreville	COMIFAC Rep.	Organisation internationale	1	0
	7/12/2020	TNC	Plusieurs réunions	INGO	1	1
	10/12/2020	Libreville	The Nature Conservancy (TNC)	ONG	0	1
	10/12/2020	Libreville	WWF (Le Fonds Mondial pour la Nature)	Organisation internationale	1	0
	10/12/2020	Libreville	WCS	Organisation internationale	1	0
	10/12/2020	OELO		ONG locale	1	1
	19/12/2020	Panthera		ONG internationale	1	0

Mission sur le terrain I Ngounié & Nyanga 10-17 décembre 2020	17/12/2020	Ville de Lambarene	Gouverneur du Moyen Ogooue, Barnabé Babé MBANGALIVOUA	Agence du gouvernement local	1	0	Reconnaissance du paysage et des communautés du projet.
	11/12/2020	Ville de Mouila	- Secrétaire General, Michel Léandre TCHIBINDI - Directeur intérimaire du MEF, M. Bafagou	Agence du gouvernement local	1	0	Réunions informelles avec les communautés, les ONG et les autorités locales.
	11/12/2020	Ville de Fougamou	- Conservateur du PN de Waka, Dr Koumba - Secrétaire Général (préfète)	Agence du gouvernement local	3	0	Présentation du projet
	14/12/2020	Ville de Tchibanga	- gouverneur provincial - Directrice provinciale du MEF, Agnes DEACKEN MOUSSOUNDA - Conservateur de M-D NP	Agence du gouvernement local	0	2	
	15/12/2020	Ville de Moabi	- préfète ou SG (à confirmer) - MEF à Moabi, Euro Luce MAPALA	Agence du gouvernement local	1	0	
	12/12/2020	Mussiye Environnement		ONG	1	0	
	12/12/2020	Village de Rembo		Réunion communautaire	10	4	
	12/12/2020	Village de Mboukou		Réunion communautaire	6	2	
	12/12/2020	Village de Pepeyo		Réunion communautaire	3	1	
	13/12/2020	Village de Nanga		Chef de village	1	0	
	13/12/2020	Village de Ferra		Réunion communautaire	10	12	
	14/12/2020	Village de Dousalla		Réunion communautaire	10	0	

	14/12/2020	ONG à Nyanga		ONG	0	1	
ATELIER DE LANCEMENT	18/12/2020	Ville de Libreville	VOIR LE RAPPORT DE L'ATELIER DE LANCEMENT POUR LA LISTE DÉTAILLÉE DES PARTICIPANTS	Réunion formelle organisée par le Partenaire d'exécution du projet, avec le PNUD Gabon	18	6	Introduction et discussion (consultation formelle avec le gouvernement et la société civile internationale)
	05/04/2021	Ville de Mouiwa	Association Muyissi	ONG	2	0	Consultations dans les communautés ciblées en utilisant l'approche du CLIP
Mission de terrain II Ngounié 3-11 avril 2021	05/04/2021	Ville de Mbigou	Préfet de Boumi-Louetsi	Autorités locales	1	0	
	05/04/2021	Ville de Mbigou	Président du Conseil Départemental	Autorités locales	3	1	
	06/04/2021	Village de Kongui	Membres de la communauté	Les populations locales	11	8	Présentation des objectifs du projet et des impacts potentiels
	06/04/2021	Village de Mouyikou	Membres de la communauté	Personnes mixtes	41	30	Consentement recherché avec les communautés concernant l'approche du projet
	07/04/2021	Village de Mambanda	Membres de la communauté	Les populations locales	18	15	
	07/04/2021	Ville de Mbigou	Bureau de la police	Autorités locales	1	0	
	07/04/2021	Ville de Mbigou	Association Itsana	ONG	5	0	
	07/04/2021	Village de Ndienga	Membres de la communauté	Les non-indigènes	5	1	
	08/04/2021	Ville de Mbigou	Conservateur du parc de Birougou	Agence gouvernementale	2	0	
	09/04/2021	Ville de Mbigou	Association Haute Boumi	ONG	0	1	
09/04/2021	Ville de Mbigou	Maire de Mbigou	Autorités locales	1	0		

	10/04/2021	Ville de Mouila	Membres de la communauté	Population locale (Ngando)			
Mission de terrain III Ngounié (Région de Waka) 14-19 avril 2021	15/04/2021	Fougamou	Membres de la communauté	Autorités locales		Consultations dans les communautés ciblées en utilisant l'approche du CLIP	
	16/04/2021	Via Fougamou à Ikobey : Tranquille, Tchibanga,	Membres de la communauté	Les non-indigènes		Présentation des objectifs du projet et des impacts potentiels	
	16/04/2021	Ikobey, Tranquille, Tchibanga et le village de Sogha, avec les populations locales (Babongo)	Membres de la communauté	PA&CL		Consentement recherché avec les PA&CL concernant l'approche du projet	
	17/04/2021	Village d'Ossimba, Dinde et Sogha	Membres de la communauté	PA&CL			
	18/04/2021	Mimongo 1, 2, Niloye 1, Niloye 2	Membres de la communauté	PA&CL			
Mission sur le terrain IV Moyen-Ogooué (Région de Lambaréné et des Lacs) 18-23 juin 2021	19/04/2021	Visites de sites autour d'Ikobey, Sindara (chutes Tsamba), Fougamou, Lambaréné.	Membres de la communauté	PA&CL			
	19/06/2021	Village de Nlong et Coopératives du Lac Oguémoué (ACLO)	Membres de la communauté	PA&CL		Consultations dans les communautés ciblées en utilisant l'approche du CLIP	
	20/06/2021	Village d'Isaac (Lakel Azingo)	Membres de la communauté	PA&CL		Présentation des objectifs du projet et des impacts potentiels	
	21/06/2021	Village La belle étoile (Lac Nkovie)	Membres de la communauté	PA&CL		Consentement recherché avec les communautés	
	22/06/2021	Bifoun-Abanga (Bifoun): Oveng Nkol,	Membres de la communauté	PA&CL			

	Abanga Islande Saint, Bane Ba Dimbu				concernant l'approche du projet
--	--	--	--	--	------------------------------------

Table 2. List of stakeholder engagement activities undertaken to date

4. Parties prenantes du projet

Vue d'ensemble

La pertinence des intérêts des parties prenantes peut être définie comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui (i) sont affectés ou susceptibles d'être affectés, directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet dans le corridor paysager du Bas Ogooué et du Bas Nyanga (ces parties sont également connues sous le nom de "parties affectées") ou (ii) ont ou peuvent avoir un intérêt dans le projet ("parties intéressées"). Ce dernier groupe de parties prenantes comprend les individus et les groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet ainsi que les individus/groupes qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant la phase de développement du projet nécessitent souvent l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes de parties prenantes respectifs, c'est-à-dire des individus qui ont été chargés par les autres membres du groupe de défendre les intérêts des groupes dans le processus d'engagement avec le projet. Pour réaliser une consultation significative, les représentants de la communauté peuvent fournir un aperçu utile des paramètres locaux et agir en tant que conduits principaux pour la diffusion des informations liées au projet et en tant que liaison de communication primaire entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis.

La sélection des représentants des groupes de parties prenantes constitue souvent une source de conflit dans les communautés locales. La vérification de la légitimité des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus consistant à confirmer qu'ils sont de véritables défenseurs de la communauté qu'ils prétendent représenter) reste une tâche importante dans l'établissement du contact avec les parties prenantes de la communauté. La légitimité des représentants de la communauté peut être vérifiée en discutant de manière informelle avec un échantillon aléatoire de membres de la communauté et en écoutant leurs opinions sur qui peut représenter leurs intérêts de la manière la plus efficace.

Afin de développer un SEP efficace, il est en outre nécessaire de déterminer qui sont les véritables parties prenantes et de comprendre leurs besoins et attentes en matière d'engagement ainsi que leurs intérêts et objectifs spécifiques par rapport au projet. Ces informations seront ensuite utilisées pour adapter l'engagement à chaque type de partie prenante.

Identification et analyse des parties prenantes

Cette étape consiste à identifier les parties prenantes, puis à analyser chacune d'entre elles en fonction de certains critères. Les trois dimensions clés pour analyser les parties prenantes sont les suivantes :

- les droits des peuples (en notant que les "détenteurs de droits" constituent le sous-ensemble le plus important de toutes les parties prenantes)
- la mesure dans laquelle les personnes ou les groupes sont intéressés par le projet (faible à élevé)
- la capacité des parties prenantes à influencer les résultats (de faible à élevée).

La première étape de l'analyse consiste à déterminer de manière préliminaire l'impact des parties prenantes sur le projet.

- La partie prenante a-t-elle un faible niveau d'intérêt et un faible niveau d'influence ? Si c'est le cas, elle peut avoir un impact plus faible sur le projet et sera donc moins prioritaire dans la stratégie d'engagement.

IMPORTANT : Si, aux yeux du professionnel de l'engagement ou du PPG, une partie prenante est plus intéressée qu'elle ne le semble, elle sera traitée comme si son intérêt était plus élevé.

- La partie prenante a un niveau d'intérêt élevé et une grande influence ? Elle aura alors une priorité plus élevée dans la stratégie d'engagement car elle pourrait avoir un impact plus important sur le projet.

La matrice d'impact préliminaire (Figure 1) est ensuite utilisée pour classer le niveau d'impact de toutes les parties prenantes, de faible à élevé.

- La partie prenante a-t-elle un faible niveau d'intérêt et un faible niveau d'influence ? Si c'est le cas, elle peut avoir un impact plus faible sur le projet et sera donc moins prioritaire dans la stratégie d'engagement.

IMPORTANT : Si, aux yeux du professionnel de l'engagement ou du PPG, une partie prenante est plus intéressée qu'elle ne le semble, elle sera traitée comme si son intérêt était plus élevé.

- La partie prenante a un niveau d'intérêt élevé et une grande influence ? Elle aura alors une priorité plus élevée dans la stratégie d'engagement car elle pourrait avoir un impact plus important sur le projet.

LEVEL OF INFLUENCE	HIGH	MEDIUM	MEDIUM-HIGH	HIGH
	MEDIUM	LOW-MEDIUM	MEDIUM	MEDIUM-HIGH
	LOW	LOW	LOW-MEDIUM	MEDIUM
		LOW	MEDIUM	HIGH
LEVEL OF INTEREST				

Figure 1. Niveaux d'impact préliminaires des parties prenantes

Le niveau d'analyse suivant consistera à déterminer si les droits des parties prenantes seront affectés par le Projet.

- Le Projet a-t-il le potentiel d'affecter les droits individuels et/ou communautaires d'une partie prenante ? Si oui, dans quelle mesure ? (Faible, Faible-Moyen, Moyen, Moyen-Haut ou Haut) ?

Enfin, une fois l'analyse de l'influence et de l'impact des parties prenantes terminée, la matrice de hiérarchisation est utilisée pour déterminer la priorité de l'engagement (voir Figure 2).

Impact sur les droits des parties prenantes	Elevé	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 1
	Moyen-Elevé	Priorité 3	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 1
	Moyen	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 3	Priorité 2	Priorité 2
	Faible-Moyen	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 3	Priorité 2
	Faible	Priorité 5	Priorité 4	Priorité 4	Priorité 3	Priorité 3

Faible	Faible-Moyen	Moyen	Moyen-Elevé	Elevé
Niveaux d'impact préliminaires des parties prenantes (réf. Figure 1)				

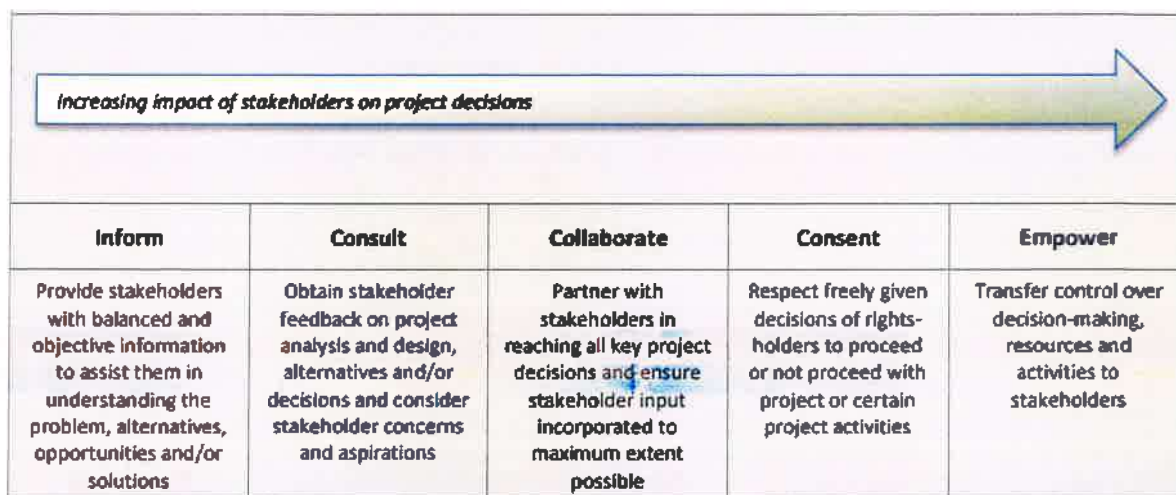
Figure 2. Matrice de hiérarchisation des priorités

Stratégie d'implication des parties prenantes

La nature, la portée et la fréquence de l'engagement des parties prenantes doivent être proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet, à ses risques et impacts potentiels, et au niveau de préoccupation des parties prenantes. La mesure dans laquelle le projet peut avoir un impact sur les droits et les intérêts de diverses parties prenantes, ainsi que le pouvoir et l'influence de certaines parties prenantes, auront une incidence sur les stratégies et les approches d'engagement nécessaires.

L'analyse des parties prenantes aide à développer des stratégies d'engagement appropriées pour les différents groupes de parties prenantes, qui seront ensuite articulées dans le plan d'engagement des parties prenantes du projet.

Le spectre de participation publique du PEI2 (Figure 3) a été utilisé pour déterminer les degrés de participation des parties prenantes dans la prise de décision du projet, ce qui se traduit ensuite par la stratégie d'engagement.



Source: International Association for Public Participation, Public Participation Spectrum; UN-REDD Guidelines on Free, Prior and Informed Consent, Types of Participation (Annex II)

Figure 3. Niveau de participation des parties prenantes dans la prise de décision du projet

La figure 4, ci-dessous, guide les décisions concernant la stratégie d'engagement la plus appropriée en fonction du niveau de priorité de chacune des parties prenantes. Il est important de noter que le projet peut décider d'utiliser une stratégie d'engagement recommandée pour une partie prenante de priorité supérieure avec une partie prenante de priorité inférieure, mais pas l'inverse.

Priority Level	Engagement Strategy
Priority 1	Empower <ul style="list-style-type: none"> Decision-making is placed in the hands of the stakeholders. The decision maker implements what the stakeholders decided.
Priority 2	Collaborate <ul style="list-style-type: none"> Input is included into the decision to the greatest extent possible. Work together on all aspects of the decision for developing alternatives and a preferred solution.
Priority 3	Involve <ul style="list-style-type: none"> Feedback is provided on how participant input affected the decision. Ideas, concerns, preferences, and values are heard and considered in developing options and approaches.
Priority 4	Consult <ul style="list-style-type: none"> Ideas and concerns about a proposal or alternatives are heard and considered. Feedback is provided on how their input.
Priority 5	Inform <ul style="list-style-type: none"> Clear information is provided to increase understanding about the decision. The decision is made by the decisionmaker.

Figure 4. Description des catégories de la stratégie d'engagement

Le Tableau 3, ci-dessous, récapitule le processus d'identification et d'analyse des parties prenantes. Il indique également pour chaque groupe de parties prenantes identifié la priorité de la stratégie d'engagement qui lui a été attribuée.

STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS

Know all men by these presents, that _____ of the County of _____ State of _____

do hereby certify that _____ of the County of _____ State of _____

is the true and correct copy of the _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

_____ of the County of _____ State of _____

Table 3. Preliminary Stakeholders identifications and analysis

Identification de la partie prenante		Analyse des parties prenantes			Stratégie d'engagement des parties prenantes		
Groupe de parties prenantes	Nom du représentant	Intérêt (L, M, H)	Influence (L, M, H)	Impact sur les droits des parties prenantes (LO, LM, MD, MH or HI)			
	Quel est le nom du groupe ou de l'individu concerné ?	L'intérêt de la partie prenante sera-t-il faible, moyen ou élevé ?	L'influence potentielle de la partie prenante sur le résultat du projet sera-t-elle faible, moyenne ou élevée ?	Le projet a-t-il le potentiel d'affecter les droits individuels et/ou communautaires d'une partie prenante ? (Faible, faible-moyen, moyen, moyen-élevé ou élevé)	Quelle approche adopterez-vous pour vous engager avec cette partie prenante ? Allez-vous l'informer, la consulter, l'impliquer ou collaborer avec elle ? Ou bien lui donnez-vous les moyens de prendre la décision ?		
G	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)	Christian TCHAMAMBELA	Elevé (H)	Elevée (H)	Moyenne (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
G	Agence d'Etudes et d'Observation Spéciale (AGEOS)	Tanguy GAHOUMA BEKALE	Faible (L)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 5	INFORMATIVE
G	Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI)	Ghislain MOANDZA MBOMA	Elevé (H)	Faible (L)	Faible-Moyen (LM)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
G	Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)	Alia Mahéva BONGO ONDIMBA	Faible (L)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 5	INFORMATIVE
G	Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)	Abdu Razzaq Guy KAMBOGO	Moyen (M)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULT
G	AGATOUR (Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme)	Christian MBINA	Elevé (H)	Moyenne (M)	Moyen (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
G	Gouverneur de la Province du Moyen-Ogooué	Barnabé Babé MBANGALIVOUA (Gouverneur du Moyen-Ogooué)	Elevé (H)	Elevée (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
G	Gouverneur de la Province de la Ngounié	Mme Paulette MENGUE M'OWONO (gouverneur de la Ngounié).	Elevé (H)	Elevée (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE

	Identification de la partie prenante		Analyse des parties prenantes				Stratégie d'engagement des parties prenantes
	Groupe de parties prenantes	Nom du représentant	Intérêt (L, M, H)	Influence (L, M, H)	Impact sur les droits des parties prenantes (LO, LM, MD, MH or HI)	Niveau de priorité (1, 2, 3, 4 or 5)	
G	Gouverneur de la Province de la Nyanga	Mme Nicole NOUHANDO (Gouverneur de la Nyanga)	Elevé (H)	Elevée (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
I	Association TU GHO KONDE (Doussala)	Peter MOUSSAVOU MOMBO	Elevé (H)	Elevée (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association KUTI (Mourindi)	Nguimbi Koumba Taylor	Moyen (M)	Moyenne (M)	Moyen (MD)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
I	Association DIBANDU (Moabi)	Léopold Moundounga Koula	Moyen (M)	Moyenne (M)	Moyen (MD)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
I	Association NIDOU (Doutsila)	Ivigou Mouloumba Meeth	Elevé (H)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULT
I	Association DIAMBU ga MANGU (Tsamba Magotsi/Fougamou)	Ismaéli Massoussa	Elevé (H)	Elevée (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association TOKANEHIA (Tsamba Magotsi)	Servain Biwagou	Elevé (H)	Faible (L)	Moyen (MD)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
I	Association PESSU-PESSU (Tsamba Magotsi)	Christian M'Fouanga	Elevé (H)	Moyenne (M)	Moyen (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
I	Association TOKANO (Tsamba Magotsi)	Sylvain Odeloue	Elevé (H)	Elevée (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association EBANZA (Tsamba Magotsi)	Corentin Mokambo	Elevé (H)	Elevée (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association GOUIKOU GUIDOUMA Nature (Z GN) (Tsamba Magotsi)		Elevé (H)	Faible (L)	Low (PO)	Priorité 4	CONSULTATIVE
I	Association AFIPO (Tsamba Magotsi)	Jean Yves Madoungou	Elevé (H)	Moyenne (M)	Moyen (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
I	Association SADETI (Tsamba Magotsi)	Cyprien Mboula	Elevé (H)	Moyenne (M)	Medium (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
I	Association MUPUNGUE (Ndolou/Mandji)	Gourana Mbatchi Hervé	Elevé (H)	Elevée (H)	Medium (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
N	ONG BEMBODIE (Ndolou/Mandji)	Joseph Nzima Yakouya	Elevé (H)	Elevée (H)	Medium (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE
I	Association MUTEME MOSHI (Louétsi-Wano/Léhabamba)	Sébastien Koussou(développement)	Elevé (H)	Moyenne (M)	Medium (MD)	Priorité 2	COLLABORATIVE

Identification de la partie prenante		Analyse des parties prenantes			Stratégie d'engagement des parties prenantes	
Groupes de parties prenantes	Nom du représentant	Intérêt (L, M, H)	Influence (L, M, H)	Impact sur les droits des parties prenantes (LO, LM, MD, MH or HI)	Niveau de priorité (1, 2, 3, 4 or 5)	
N	OELO (Organisation Ecologique des Lacs et de l'Ogooué)	Heather ARROWOOD (Executive Director)	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
N	TNC (The Nature Conservancy)	Marie Claire PAIZ	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
N	WCS Gabon (World Conservation Society)	Gaspard ABITSI	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
N	WWF (World Wide Fund for Nature)	Eugène NDONG NTOUTOUME	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
N	FSC (Forest Stewardship Council),	Nathalie Bouville	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
O	UNDP – Gabon	Francis JAMES (Représentant Résident)	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
O	The GEF		Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 3	PARTICIPATIVE
I	Association des Pecheurs du Moyen-Ogooué	Derique	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association des Ecoguides du Moyen-Ogooué	Jean Rémi EMANE	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
P	Société Maurel et Prom (Lambaréné)		Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 5	INFORMATIVE
P	Société Olam-Palm Oil (Mouila)		Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 5	INFORMATIVE
P	Société Agro-Gabon (Lambaréné)		Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 5	INFORMATIVE
N	Association Nature Culture Environnement (ANCE)	Stéphane MOUNDOUNGA	Elevé (H)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULTATIVE
I	Association Gabonaise des Femmes Indigènes (AGAFI)	Jeanne Marthe MINKOUE MI ELLA	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	MINAPYGA (Mouvement National des Locales Pygmées du Gabon).	Léonard Fabrice ODAMBO ADONE	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME
I	Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon	Denis MASSANDE	Elevé (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	AUTONOME

	Identification de la partie prenante		Analyse des parties prenantes				Stratégie d'engagement des parties prenantes
	Groupe de parties prenantes	Nom du représentant	Intérêt (L, M, H)	Influence (L, M, H)	Impact sur les droits des parties prenantes (LO, LM, MD, MH or HI)	Niveau de priorité (1, 2, 3, 4 or 5)	
I	Association Culture Nature EDZENGUI	Hélène NZE-ANDOU	Elevé (H)	Elevée (H)	Elevé (HI)	Priorité 1	EMPOWER
A	Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET)	Donald MIDOKO IPONGA	Elevé (H)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULTATIVE
A	Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF)	Jean Bernard LEKANA-DOUKI	Moyenne (M)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULTATIVE
A	Institut de Recherche en Agroforesterie (IRAF)	Jacques François MAVOUGOU	Elevé (H)	Faible (L)	Faible (LO)	Priorité 4	CONSULTATIVE
A	Laboratoire d'Anthropologie (LABAN)	Mexant Mebiame Zomo	Elevé (H)	Moyenne (M)	Faible (L)	Priorité 3	INVOLVE

Légende :

G = Agences et départements gouvernementaux concernés (c'est-à-dire le gouvernement central, les agences décentralisées, les autorités locales dans les provinces et les départements).

I = IPLC (représentants des populations autochtones et des communautés locales, en veillant à ce que les femmes et les personnes marginalisées/vulnérables soient équitablement représentées).

A = Milieu universitaire (instituts de recherche, universités, etc.)

N = ONG et organisations de la société civile (locales, nationales et ayant des intérêts dans le projet ou la zone du projet)

O = Organisations/partenaires internationaux

P = Industrie/secteur privé (foresterie, industrie extractive, agriculture, pêche, certaines entreprises locales, etc.)

Après examen du tableau ci-dessus, il apparaît que les deux grandes catégories de parties prenantes suivantes existent :

- - Les détenteurs de droits : Les populations autochtones et les communautés locales (ou IPLC) et/ou les individus ou groupes qui les représentent.
- - Les parties prenantes : Les autorités locales, les entreprises/industries, le gouvernement (y compris les AP), les ONG, la science/la recherche/les instituts, etc.

Le processus d'identification se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du projet, car l'engagement des parties prenantes durant toutes les phases du cycle de vie du projet est primordial. Par conséquent, de nouvelles parties prenantes seront identifiées tandis que d'autres perdront leur pertinence au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Ces deux grandes catégories de parties prenantes sont présentées ci-dessous, dans le tableau 4, en fonction des niveaux d'intérêt et de l'ampleur de leur relation avec le projet, en rappelant que...

- - les parties prenantes primaires sont celles qui sont directement affectées, positivement ou négativement, par le projet, les décisions ou les actions,
- - et les parties prenantes secondaires sont celles qui ne sont qu'indirectement affectées par le projet ou les décisions et actions qui y sont liées.

Tableau 4. Identification des parties prenantes primaires et secondaires pour chaque composante du projet

Catégories	Détenteurs de droits	Parties prenantes
Composante 1. Développement des capacités institutionnelles : Conditions favorables à la conservation des paysages forestiers et aux moyens de subsistance des communautés locales		
Intérêt primaire	- Peuples indigènes et communautés locales (IPLC)	- Agences et départements gouvernementaux concernés
Intérêt secondaire	-	- Industrie/secteur privé - Milieu universitaire (instituts de recherche, etc.)
Composante 2. Biodiversité et services écosystémiques : Conservation des paysages soutenue par un suivi environnemental inclusif.		
Intérêt primaire	-	- Agences et services gouvernementaux concernés
Intérêt secondaire	- Peuples indigènes et communautés locales (IPLC)	- Société civile nationale - Organisations/partenaires internationaux - Milieu universitaire (instituts de recherche, etc.)
Composante 3. Amélioration des moyens de subsistance des communautés grâce à une économie de la faune sauvage plus diversifiée		
Primary interest	- Peuples indigènes et communautés locales (IPLC)	- Agences et services gouvernementaux concernés
Secondary interest	-	- Société civile nationale - Organisations/partenaires internationaux - Milieu universitaire (instituts de recherche, etc.)
Composante 4. Gestion des connaissances, intégration de la dimension de genre, coordination, S&E		
Primary interest	-	- Société civile nationale - Organisations/partenaires internationaux

		- Milieu universitaire (instituts de recherche, etc.)
Secondary interest	- Peuples indigènes et communautés locales (IPLC)	- Agences et services gouvernementaux concernés - Milieu universitaire (instituts de recherche, etc.)

Autres considérations

Les contraintes et considérations suivantes doivent être prises en compte lors de la planification de l'engagement des parties prenantes :

- **L'engagement prend du temps et des ressources** : Il faut du temps pour développer et construire des relations de confiance avec les parties prenantes. Les spécialistes s'accordent à dire que, dès le début, les relations avec les parties prenantes doivent se développer et s'intensifier, et que ces relations doivent être entretenues (sinon elles risquent de s'estomper). D'autres parties prenantes peuvent également être identifiées au fil du temps et engagées tout au long du projet. Dans certains cas, un travail de sensibilisation et d'éducation peut être nécessaire - concernant le concept d'engagement lui-même, ainsi que par rapport à des questions complexes nécessitant des connaissances spécialisées et techniques. Toutes ces contraintes peuvent augmenter le coût de la consultation et le temps nécessaire pour atteindre les objectifs de l'engagement.
- **L'engagement suscite des attentes** : Les parties prenantes peuvent avoir des attentes irréalistes quant aux avantages qu'elles peuvent retirer d'un projet. À ce titre, les promoteurs du projet doivent être clairs dès le départ sur ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire, en établissant une compréhension claire des rôles et des responsabilités. Dans les pays en développement, on attend souvent des projets qu'ils assument des responsabilités qui incombent habituellement au gouvernement (par exemple, le développement d'infrastructures, la fourniture d'installations sanitaires et éducatives, etc.). Le projet pourrait se retrouver chargé d'activités dépassant le cadre de ses objectifs, et doit donc clarifier ses objectifs et ses limites auprès des parties prenantes engagées.
- **Assurer une participation efficace des parties prenantes** : Les normes et valeurs culturelles peuvent empêcher les parties prenantes de participer librement aux réunions. C'est particulièrement le cas pour les femmes vivant dans des sociétés patriarcales, où elles peuvent être découragées de participer, ou être censées garder le silence pendant la réunion. Il existe souvent des demandes contradictoires au sein d'une communauté et il peut être difficile pour un projet d'identifier les parties prenantes qui sont réellement représentatives des intérêts communs. Le projet peut être en mesure de surmonter la plupart de ces contraintes (même si elles ne sont pas toutes) en employant des agents de liaison avec la communauté locale, des ONG/DSC ayant des connaissances locales, ou d'autres personnes qui sont familières et sensibles aux dynamiques de pouvoir locales, afin de mener des consultations plus inclusives.
- **Lassitude à l'égard des consultations** : En outre, il existe des preuves suggérant que les parties prenantes peuvent facilement se lasser des processus de consultation, en particulier lorsque les promesses ou les attentes antérieures (d'un projet) ne sont pas satisfaites, et/ou lorsque leurs opinions et leurs préoccupations sont considérées comme n'ayant pas été correctement prises en compte. Souvent, les parties prenantes ont l'impression que leur vie ne s'améliore pas grâce à un projet, et cela peut conduire à ce que les réunions de consultation soient utilisées comme une arène pour exprimer des plaintes et des griefs concernant le manque de développement et/ou les promesses non tenues, même pour des projets passés et non liés. Cela peut être évité en communiquant bien et en évitant de faire des promesses aux parties prenantes, en utilisant stratégiquement le processus de consultation publique comme une opportunité de gérer les attentes, de remettre en question les idées fausses, de diffuser des informations précises sur le projet et de recueillir les opinions des parties prenantes qui devraient être utilisées pour informer la direction et la gestion du projet.

Part II. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (SEP)

5. Programme d'engagement des parties prenantes

But et objectifs

La Politique du FEM relative à l'engagement des parties prenantes exige que les activités d'engagement soient entreprises de manière à être:

- Constructives, réactives, responsables et transparentes
- Équitables, équilibrées et garantissant une participation inclusive
- Étayées par une documentation appropriée et un accès facile et rapide à l'information.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes est d'améliorer l'acceptation et l'appropriation du projet et de renforcer la durabilité et les avantages sociaux et environnementaux des activités du projet. L'engagement des parties prenantes favorise ainsi le développement de relations solides, constructives et réactives, qui sont essentielles à une conception saine du projet, ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Il est primordial d'approcher les parties prenantes du projet de manière respectueuse et de bonne foi. Cela est possible lorsque des principes solides pour un engagement juste et équitable sont adoptés, tels que ceux décrits dans le tableau 5, ci-dessous.

Tableau 5. Principes guidant l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet

Principe d'engagement	Par conséquent, la participation des parties prenantes doit...
Valeur ajoutée	Être un moyen essentiel d'apporter une valeur ajoutée au projet
Inclusivité	Inclure toutes les parties prenantes concernées
Accessibilité et accès	Être accessible et promouvoir l'accès au processus
Transparence	Être fondée sur la transparence et l'accès équitable à l'information ; les principales dispositions des plans et des résultats du projet seront publiées dans les médias locaux
Équité	Veiller à ce que toutes les parties prenantes soient traitées de manière équitable et impartiale
Responsabilité	Être basé sur un engagement de responsabilité de la part de toutes les parties prenantes
Constructif	Chercher à gérer les conflits et à promouvoir l'intérêt public
Redressement	Chercher à redresser les inégalités et les injustices
Renforcer les capacités	Chercher à développer les capacités de toutes les parties prenantes
Basé sur les besoins	Se fonder sur les besoins de toutes les parties prenantes
Flexible	Être conçu et mis en œuvre avec souplesse
Rationnel et coordonné	Être planifiés et coordonnés de manière rationnelle, et ne pas être ad hoc
Excellence	Faire l'objet d'une réflexion et d'une amélioration permanentes

Méthodes utilisées pour la consultation

Il existe une variété de techniques d'engagement utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes (y compris les détenteurs de droits), recueillir des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser des informations sur le projet aux parties prenantes.

Lors du choix des techniques de consultation appropriées, il convient de prendre en compte à la fois l'objectif de l'engagement avec un groupe de parties prenantes et les méthodes culturellement appropriées. Les approches et les techniques à utiliser dans la mise en œuvre du projet doivent être élaborées et conçues conjointement avec une série de parties prenantes dans le paysage ; les recommandations initiales sont fournies dans le tableau 6, ci-dessous.

Tableau 6. Techniques d'Implication Proposées (rappelant aussi qu'il peut être nécessaire tenir des réunions séparées pour les hommes et les femmes, que des approches participatives peuvent fournir davantage de perspectives et d'apprentissage que de la simple « restitution d'informations », et que le niveau d'alphabétisation des interlocuteurs, ainsi que leurs connaissances et modes de communication socioculturels doivent être pris en compte pour développer des documents).

Technique d'implication	Groupes des parties prenantes	Application de la Technique
Centre d'information et commissions d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales et communautés locales (IPLCs) • ONGs et organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité de management de projet (PMU) devrait établir un conseil d'information dans chaque communauté sélectionnée.
Correspondance (téléphone, emails, messages écrits)	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les informations aux représentants officiels du gouvernement dans les ministères et les organismes, les ONGs, et le secteur privé/professionnel, les organisations. • Inviter les parties prenantes à des réunions et à un suivi.
Presse écrite et annonces radiophoniques	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales et communautés locales (IPLCs) • ONGs et organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les informations du projet à de larges audiences, et aux parties prenantes analphabètes. • Informer les parties prenantes concernant les réunions de concertation.
Entretiens individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les avis et opinions des parties prenantes. • Permettre aux parties prenantes de s'exprimer librement et de façon confidentielle à propos de questions litigieuses et sensibles. • Etablir des relations personnelles avec le groupe de parties prenantes. • Enregistrer des entretiens.
Réunions officielles	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés • Populations locales et communautés locales (IPLCs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du projet au groupe de parties prenantes • Permettre au groupe de parties prenantes de donner leurs perspectives et opinions • Etablir des relations impersonnelles avec des parties prenantes de haut niveau • Partager des documents techniques • Animer des réunions en utilisant des présentations PowerPoint • Prendre notes des discussions, commentaires/questions soulevées et des réponses

Technique d'implication	Groupes des parties prenantes	Application de la Technique
Réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales et communautés locales (IPLCs) • ONGs et organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du projet à un large groupe de parties prenantes, en particulier des communautés • Permettre aux membres du groupe de donner leurs perspectives et opinions • Etablir des relations avec les communautés, en particulier les communautés touchées et vulnérables/défavorisées. • Partager des informations non-techniques • Animer des réunions avec des présentations, PowerPoint, affiches, etc. • Prendre note des discussions, commentaires, questions
Réunions en groupes de discussion	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales et communautés locales (IPLCs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à un plus petit groupe entre 8 et 15 personnes d'apporter leurs perspectives et opinions sur les informations de base • Etablir des relations avec des communautés voisines • Utiliser une ligne directrice pour les entretiens de groupes de discussion afin d'animer les discussions • Enregistrer les réponses
Réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Page Facebook, groupes WhatsApp, compte Twitter, parmi d'autres
Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés • Populations locales et communautés locales (IPLCs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes ; • Permettre au groupe de parties prenantes de donner leurs perspectives et opinions • Utiliser des exercices participatifs pour animer les discussions en groupe, faire un brainstorming pour les problématiques, analyser les informations, et développer les recommandations et stratégies ; • Enregistrer les réponses

Technique d'implication	Groupes des parties prenantes	Application de la Technique
Sondages	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • ONGs et organisations de la société civile • Organisations/partenaires internationales/aux • Secteur industriel/privé • Services et départements gouvernementaux concernés • Populations locales et communautés locales (IPLCs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les opinions et perspectives des parties prenantes • Rassembler des données de référence • Enregistrer des données ; • Développer une base de données de référence pour observer les effets
Communication directe avec les propriétaires des propriétés, des terres, des cultures/richesses affectées	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales et communautés locales (IPLCs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Viser à la participation des populations locales et communautés locales (IPLCs) durant les sondages socioéconomiques

Table 6. Les outils d'implication

Outils d'implication	Détails	Niveau d'implication					Bénéfices	Considérations
		Informe	Consulte	Implique	Collabore	Autonomise		
Supports imprimés (ex: brochures, flyers)	<ul style="list-style-type: none"> Un moyen de fournir des informations sur une problématique ou un projet spécifique pour un public sélectionné. Nécessite une méthode de distribution afin d'atteindre les bonnes personnes (et traduire pour des groupes spécifiques) Nécessite d'être écrit de façon claire et concise avec des illustrations ou des infographies lorsque c'est possible. Nécessite un appel à l'action clair pour que la communauté s'investisse 	X					<ul style="list-style-type: none"> Coûteux à produire. Difficulté pour viser ou suivre l'efficacité. Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires. Nécessite l'utilisation d'un langage sobre et de graphiques simples pour expliquer les concepts du projet, sinon le public pourrait ne pas lire le document. Le timing de certains canaux de distribution (telles que les avis de taux) peut être une contrainte. 	
Annonces publicitaires (ex TV, radio)	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des journaux et des stations de radio ont une section pour les annonces des événements communautaires ou du service public qui peut être utilisée pour informer le public du projet et des activités. 	X					<ul style="list-style-type: none"> Rapide, efficace et vaste portée. Opportunité de positionner un projet positivement en utilisant les messages clés du gouvernement local. Peut contenir un appel à l'action clair pour que les gens s'impliquent dans le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Relativement coûteux. Difficulté pour viser ou suivre l'efficacité. Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires.
Sites internet	<ul style="list-style-type: none"> A utiliser pour fournir une information de façon accessible, claire et appropriée, rentable pour un vaste échantillon de parties prenantes. Les sites internet peuvent être utilisés pour un échange d'informations bidirectionnelles. 	X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> Peut contenir un lien pour n'importe quel sondage en ligne. Peut fournir beaucoup d'informations ciblées concernant le projet. Peut permettre aux membres de la communauté de poser des questions et de recevoir des réponses accessibles à tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes n'ont pas toutes accès à internet. La maintenance et les ressources requises pour relire et rafraîchir le contenu, et pour suivre et répondre aux commentaires. L'opportunité est perdue si les supports ne sont pas présentés dans un langage simple et en utilisant des graphiques simples.

Retours par e-mail	<ul style="list-style-type: none"> Les retours par e-mail peut être une façon simple d'obtenir les idées du public concernant une problématique ou une série de problématiques. Cela peut être utilisé avec un site internet pré-existant contenant un système de retours. 	X	X			<ul style="list-style-type: none"> C'est plus rapide que la plupart des formes de participation et peut être attractif pour ceux qui ont peu de temps. Permet aux personnes de poser leurs questions spécifiques et, potentiellement, d'en obtenir les réponses. Cela pourrait aider à construire des connaissances autour du projet avec certaines parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires. Les e-mails reçus doivent être attentivement suivis pour être certains qu'ils sont pris en compte et, où cet engagement a été donné, ont obtenu une réponse. Toutes les parties prenantes n'ont pas accès à internet. Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires.
Réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> Il est important que la personne présidant la réunion sache la diriger afin qu'elle se passe correctement. Tout le monde doit avoir une chance de parler. Axées sur un thème central et les participants se mettent d'accord sur les questions importantes. Enregistrer chaque discussion et fournir aux participants un moyen d'y accéder (ou au moins d'en connaître les conclusions) à la fin de l'évènement. 	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Offre à la communauté la possibilité d'être présents et que leurs opinions soient entendues toutes dans le même lieu, au même moment. Permet de soulever les questions les plus importantes et donne aux personnes les plus concernées par ces questions une opportunité de discuter. Peut permettre aux membres de la communauté de partager des problématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est difficile d'obtenir une compréhension nuancée en une seule réunion. Complexe pour les participants silencieux. On peut avoir tendance à se concentrer ceux qui se font le plus entendre et qui sont assez confiants pour parler face à un grand groupe. Potentialité de la formation d'un effet de meute, qui pourrait mettre en péril le principe même de cette réunion.
Entretien individuel	<ul style="list-style-type: none"> Implique une personne qui à la tâche de poser une série de questions standards à des personnes individuellement. Les données collectées doivent être soigneusement analysées et rapportées pour fournir une représentation fidèle de l'opinion public. 	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Fourni des informations importantes, de qualité, concernant les perceptions que la communauté a du projet, ou leurs observations, à un niveau de détail qu'il peut être difficile d'obtenir par n'importe quelle autre méthode. Bonne manière d'améliorer la compréhension de la communauté sur le projet. Bonne manière de trouver et recruter d'autres membres de la communauté qui pourrait avoir les aptitudes pour aider avec 	<ul style="list-style-type: none"> Demande plus de travail, en fonction du nombre de parties prenantes et de membres de la communauté à recevoir. Coûteux.

Réunions en petits groupes	<ul style="list-style-type: none"> • Technique utilisée pour générer de la discussion et des aperçus de certains aspects du projet par un groupe connu de parties prenantes. • Nécessite de prévoir un ordre du jour clair et un facilitateur qui peut garder le groupe sur la bonne voie. 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité pour l'Equipe d'implication des Parties Prenantes d'avoir plus de conversations détaillées sur le Projet avec les membres intéressés de la communauté. • Donne une opportunité de rencontrer des groupes de la communauté qui soutiennent les personnes avec des handicaps, les personnes âgées, les jeunes et les locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut nécessiter de défrayer les membres du groupe et de fournir des repas si les ateliers durent plus de deux heures. • Echantillon peu conséquent pour créer des données.
Evénements communautaires (événements créés uniquement pour le projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de mettre en place des présentations interactives à un stand/mur. • Pourrait utiliser des méthodes telles que des autocollants, des cartes de commentaires pour obtenir des retours. 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux gens de faire des commentaires et des retours sur le projet ou les options présentées à eux à travers le matériel de présentation. • Technique utile pour impliquer les personnes qui ne sont pas habituées à être consultées sur leur avis. • Technique utile pour impliquer les personnes qui pourraient être moins assurées pour exprimer leurs avis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un lancement pour générer de l'intérêt à assister à l'évènement.
Groupes de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de pilotage est généralement composé de parties prenantes de haut niveau, ou d'experts qui offrent des conseils sur des questions clés. Généralement non représentatif de la majorité démographique, un groupe de pilotage est plutôt un panel d'experts qui guident la prise de décision. • Rendre clair à tous les membres ce que seront probablement leurs 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif d'un groupe de pilotage peut varier grandement en commençant par les membres donnant leurs propres retours ou idées à propos du projet, jusqu'aux membres agissant en intermédiaires entre la communauté et le projet. • Prise de décision dirigée par les parties prenantes et participation dans le temps, en fonction des termes de référence du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une pertinence démographique peut être difficile. • Examiner à la dynamique de pouvoir attentivement et si tous les partis sont correctement représentés.

	<p>responsabilités et temps d'engagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure des représentants extérieurs pour permettre différentes perspectives et une base d'expérience plus large. S'assurer de la clarté des rôles individuels et en groupe. Produire des comptes-rendus. Créer un temps de débat sur les problématiques de la réunion. Publier des papiers au moins une semaine avant les réunions pour permettre aux membres un temps de préparation suffisant. 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> L'approche pour choisir les participants peut varier entre seulement, des invitations directes à des membres de la communauté sélectionnés au hasard, des auto-nominations, ou une combinaison de ces trois approches. La sélection de techniques d'implication incorporée comme faisant partie du sommet dépend du but de l'évènement et du budget. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évènement doit incorporer les processus de retours afin que le groupe au complet puisse comprendre ce dont il a été discuté. Selon son ampleur et le nombre de participants, l'évènement peut être coûteux à mettre en place.
Sommet de communauté	<ul style="list-style-type: none"> Un évènement, généralement tenu sur un ou deux jours, qui rassemble de nombreux participants pour explorer et discuter de la question du Projet. Les sommets peuvent inclure un éventail d'outils et de techniques interactifs, collaboratifs et délibératifs. Les participants peuvent soit être sélectionnés ou s'auto-nominer, en fonction de l'approche. 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de la conception de l'atelier et du problème discuté, les ateliers communautaires peuvent être utilisés pour informer, impliquer ou collaborer. Opportunité pour capter la connaissance de membres intéressés de la communauté, plutôt que seulement les membres de la communauté qui sont généralement invités pour 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite d'être conçu pour être extensible (c'est-à-dire que le processus du workshop est fructueux, peu importe combien de membres y participent). En général, des compétences d'expert en animation sont requises, en fonction des chiffres. Nécessite un lancement pour générer de l'intérêt à assister à l'évènement. Il est nécessaire de recueillir des données complètes et de prendre note des procédures.
Atelier communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Invitation ouverte à un atelier conçu pour rassembler des personnes issues d'une communauté pour discuter d'un projet ou d'une procédure spécifique. De nombreuses techniques d'atelier peuvent être fructueusement appliquées pour capter les connaissances de la communauté pour informer d'un processus d'organisation. 	X	X	X	X	X		

Sondages/questionnaires papiers	<ul style="list-style-type: none"> • Série de questions ouvertes et/ou fermées standard pour un large échantillon de personnes. • Réalisé durant un entretien individuel, formulaires écrits à remplir soi-même, ou électroniquement par internet ou e-mail. • Technique utilisée pour obtenir des réponses structurées sur des problématiques spécifiques et pour obtenir des résultats quantitatifs et/ou qualitatifs. 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode Populaire pour collecter à un moment donné des informations qualitative et quantitative d'une population. • Bonne façon de connaître les opinions des locaux sur un sujet particulier de planification d'une manière structurée qui peut être largement analysée. • Bonne façon d'informer les gens sur le projet. • Bonne façon d'atteindre beaucoup de monde et d'impliquer ceux qui pourraient ne pas être capable de s'impliquer d'autres façons. • Contribution de ceux qui pourraient ne pas participer à une réunion publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de réponse peut être bas. • Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires. • Peut nécessiter beaucoup de travail et d'argent pour obtenir des résultats statistiquement valides. • Le niveau de détail peut être limité. • Moins efficace pour obtenir des réponses sur des questions complexes. • Une analyse de données efficace peut demander beaucoup de travail et un haut niveau d'expertise. • L'opportunité est perdue si les documents ne sont pas présentés dans un langage sobre avec l'utilisation de graphiques simples.
Outils de sondages en ligne, tels que Survey Monkey.	<ul style="list-style-type: none"> • Une façon rapide et efficace d'obtenir un aperçu du sentiment de la communauté. • Préparez des questions • Réfléchissez à votre promotion : comment la communauté va-t-elle être au courant ? 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Bon pour obtenir des données rapides et le sentiment de la communauté en lien avec des questions de planification émergeant. • Données quantitatives. • Relativement rentable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de complexité des données. • Pas de possibilité de questionner les données plus en détail. • Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires. • Toutes les parties prenantes n'ont pas accès à internet.
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Projet peut se faire une idée de ce que les gens aiment ou n'aiment pas sur une idée à travers les commentaires publiés sur les réseaux sociaux. Ce retour peut compléter des sondages traditionnels. 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sociaux ciblent un public non capté par les formes traditionnelles de média. • Format plus direct pour soumettre des idées et fournir des retours sur des concept de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le type d'informations nécessaires et les plateformes de réseaux sociaux les plus adaptées. • Les avis exprimés sur les réseaux sociaux sont publics et non filtrés.

	<p>Facebook:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les publications Facebook devraient être courtes, précises et poser des questions pour augmenter les interactions. • Les vidéos Facebook avec du contenu vidéo reçoivent le plus grand nombre d'interaction de la part des utilisateurs Facebook. <p>Twitter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Twitter offre un accès ouvert, une limite de 140 caractères et nécessite de créer d'abord un suivi. • Développer une politique pour le partage d'informations. • Nécessite un hashtag marquant. 			<p>Facebook:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utile pour surmonter les contraintes géographiques. • Relativement facile à créer et pour partager des informations sur le Projet. • Possibilité de modérer et/ou supprimer des commentaires rapidement. <p>Twitter:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utile pour sensibiliser sur le projet et les concepts de planification. • Utile pour obtenir l'attention médiatique et diriger le trafic vers un site internet. 	<p>Facebook:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anonymat et manque de contrôle représentent une difficulté. • Nécessite que les participants aient un compte Facebook. • Peut passer à côté des principaux groupes minoritaires. • Superviser peut demander beaucoup de travail. <p>Twitter:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas la délibération. • Superviser peut demander beaucoup de travail.
--	--	--	--	--	--

Intéresser des groupes spécifiques de parties prenantes

Lorsqu'on entreprend une implication des parties prenantes, il est important de prendre en compte comment s'adapter aux besoins de différents groupes et/ou individus. Le domaine du Projet comprend une large diversité de personnes avec différents milieux, besoins et valeurs. L'objectif est d'être inclusif dans toutes les activités d'implication, mais parfois il peut être nécessaire d'adapter les activités d'implication pour permettre à certaines communautés ou individus de participer pleinement sur un même pied d'égalité que les autres.

Des groupes spécifiques inclus, mais ne sont pas limités à, les populations locales (PLs), les personnes âgées, les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap.

Les choses auxquelles faire attention lorsqu'on intervient avec des groupes spécifiques incluses :

- Identifier les représentants locaux
- Communiquer de façon cohérente
- Quand c'est possible, offrir des opportunités de réunions en nombre plus restreint
- Horaire et lieu des réunions
- Offrir assez de temps aux groupes pour participer
- Réunions dans des lieux et locaux accessibles
 - Informations accessibles et respectueuses
 - Travailler avec des réseaux communautaires existants

S'impliquer avec des populations locales et la procédure FPIC

Les populations locales en tant qu'individus, que peuples ou communautés, ont le droit de jouir de et de faire appliquer leurs droits humains sans discrimination. Les populations locales possèdent également des droits humains collectifs, qui sont indispensables à leur bien-être, leur sentiment identitaire, et leur développement en tant que peuples. La relation particulière que les populations locales ont avec leurs terres, leurs territoires, leurs ressources et leur héritage culturel est fondamental pour leur survie du point de vue physique, spirituel et culturel.

Pour s'assurer que les projets UNDP qui pourraient impacter les populations locales sont conçu dans un esprit de partenariat avec les communautés locales, leur participation complète et concrète (c'est-à-dire avec un consentement préalable libre et éclairé) doit être assurée. Cela s'applique dans tous les cas où leurs droits, terres, territoires, ressources et/ou mode de vie traditionnels pourraient être affectés.

Les méthodes d'implications avec des populations locales nécessitent au moins de la documentation sur (i) une méthode acceptée mutuellement pour effectuer des négociations de bonne foi, (ii) des résultats de négociations de bonne foi, incluant tous les accords obtenus ainsi que les désaccords et les avis contestataires, et (iii) les efforts visant à accommoder les intérêts et préoccupations exprimés par les populations locales dans la conception finale du programme. Cela est valable à la fois pour la phase de préparation et la durée totale du Projet.

Les étapes de la procédure FPIC sont détaillés ci-dessous :

Etapes préparatoires pour le FPIC

Collecter des informations préliminaires

Ce n'est pas encore les négociations du FPIC à proprement dit. Cependant, cette étape aide l'équipe d'implication de parties prenantes à identifier les acteurs et facteurs externes et internes qui peuvent influencer la procédure FPIC et le programme.

Comprendre le contexte local actuel

Cette étape consiste à appliquer les actions suivantes :

- Exercice d'analyse et de recensement avec l'équipe du projet et les partenaires pour déterminer quelles communautés sont directement ou indirectement impactées par le projet.
- Identifier les parties prenantes impliquées et déterminer leurs rôles dans le domaine du projet et clarifier tous droits de décision qu'ils pourraient ou ne pourraient pas avoir.
- Identifier les conflits passés, présents et potentiels qui existent à la fois dans la communauté et avec des acteurs externes.
- Identifier les perceptions et opinions de la communauté sur le projet, les acteurs externes, la nature et tous les autres sujets pertinents.
- Comprendre les croyances culturelles et spirituelles de la communauté concernant les sites et ressources naturelles sacrés.
- Identifier les préoccupations sur les moyens de subsistance et les besoins humains fondamentaux qui pourraient impacter la capacité ou le désir pour une communauté (ou un groupe de communautés) de s'impliquer dans les consultations (et le projet dans son ensemble), clarifiant ainsi ce que pourraient être les compromis éventuels. Notez que ceux-ci peuvent varier pour différents groupes dans la communauté, tels que les hommes, les femmes, la jeunesse, ou les personnes âgées.
- Ne pas faire de généralisation sur la population locale car il est probable qu'elle représente différents défis en termes de capacité à participer, en particulier lorsqu'il s'agit des femmes locales.

Comprendre les droits légaux et coutumiers

Il est vital de comprendre les droits coutumiers des IPLCs, en particulier toute pratique coutumière de gestion foncière ou autres structures traditionnelles de gestion. Le contexte légal unique du Gabon doit être examiné pour comprendre les conséquences pour le FPIC. Cette étape inclue les actions suivantes :

- Identifier les droits qu'ont les IPLCs suivant la loi nationale du Gabon (les droits du régime foncier, les droits de consultation et FPIC, les droits d'accès aux ressources, etc.).
- Identifier si des systèmes coutumiers, des pratiques, des règles et des droits de gestions foncières existent.
- Identifier tous potentiels conflits entre les droits coutumiers et légaux.
- Identifier les ressources naturelles qui pourraient être impactées par ce projet et les lois légales et coutumières qui gouvernent ces ressources.
- Evaluer si les IPLCs comprennent leurs droits légaux et coutumiers. S'il y a un manque de connaissance de leurs droits, des compétences dans ce domaines doivent être construites dans le cadre du projet.

Identifier et respecter les structures traditionnelles de prise de décision

La procédure FPIC dépend de la recherche de consentement des IPLCs de façon à respecter leurs coutumes et traditions. Ils peuvent déjà avoir des processus de prise de décision dans le même esprit que le FPIC, même si les gens ne sont pas familiers avec le terme spécifique.

- Identifier le.s représentant.e.s sélectionné.e.s par la communauté pour la procédure.
- Informer la communauté (ou le.s représentant.e.s) de la structure de prise de décision dans notre projet.

- Travailler avec la communauté pour établir leurs structures de prise de décisions, prêter une attention particulière à comment hommes et femmes, ainsi que les autres groupes à l'intérieur de la communauté, participent à la prise de décision.
- Si la communauté locale n'est pas familière du FPIC, le Projet va commencer un dialogue pour identifier les structures de prise de décisions existantes qui appuient les principes fondamentaux du FPIC.
- Dans les cas où deux communautés ou plus réclament leurs droits sur un territoire, le projet assistera une procédure pour créer une structure de prise de décision respectée par les différents partis.

Conception et application de la procédure FPIC

Ce sont les réelles négociations du FPIC. Avec de la chance, à la fin de cette étape, vous atteindrez l'accord de la communauté pour continuer, et si c'est le cas, comment procéder avec le projet (ou des éléments particuliers ou des séries d'activités/action).

Développer l'approche

L'approche doit tenir compte des différences culturelles. Les partenaires et autres acteurs impliqués dans le processus doivent respecter les éléments culturels de la communauté.

- Identifier quelles normes culturelles, s'il y en a, façonnent la procédure FPIC pour la communauté.
- Informer les partenaires et autres acteurs à propos de ces normes culturelles.
- Si les communautés ne sont pas homogènes, une procédure unique intégrant les besoins et normes de tous les groupes devrait être développée.
- Pour accueillir les femmes qui peuvent faire face à des difficultés pour parler dans un cadre mixte, envisager d'organiser des réunions séparées en un horaire et un lieu qui sont arrangeant pour elles et présenter les documents dans un format compréhensible pour elle et répond à leur haut taux d'analphabétisation.
- Créer avec la communauté une chronologie adaptée à leur culture.

Assurer une participation complète et efficace

Une participation complète et efficace est une composante vitale pour la procédure FPIC, car cela permet à la fois de savoir qui est impliqué et à quel point ces personnes sont engagées dans la procédure. Nous devons nous assurer que tous les groupes, si ce n'est tous les membres, d'une communauté sont représentés dans la procédure. Il est important de reconnaître que les groupes vulnérables, comprenant les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les personnes âgées, n'ont pas toujours la même voix ou autorité au sein de la communauté que les autres membres ; il faut donc s'assurer que le processus de consultation prend ces personnes en compte.

- Assurer une procédure qui respecte les délais locaux et prend en compte les limitations géographiques pour la participation.
- Assurer que tous les secteurs de la communauté participent aux discussions concernant le projet en accord avec les structures et normes de la communauté, soit directement soit via leurs représentants légitimes.
- Utiliser des techniques et des documents culturellement adaptées pour impliquer les membres de la communauté.
- Assurer que toutes les parties prenantes adéquats participent en fonction de leurs rôles et droits à la décision, comme identifié dans l'exercice de recensement des parties prenantes.

Il est important de reconnaître que cette procédure FPIC ne doit pas entraîner de discussion sur tous les intérêts possibles des communautés locales, en particulier les populations locales, mais devrait restée concentrée sur la *thématique* en cours, même lorsqu'on doit rester à l'écoute. Nous pouvons et devrions écouter toutes les

questions soulevées, cependant la procédure FPIC n'est pas pensée comme un « cahier de doléances » en soi. De plus, nous ne devons pas entreprendre de dialogues communautaires et le FPIC pour toutes les communautés du secteur. Nous devrions plutôt nous concentrer sur ces communautés avec lesquelles il y a de grandes chances pour une *participation directe* avec et à travers le Projet.

La gestion d'informations

Une grande partie du partage d'informations est de s'assurer que cela est présenté de façon compréhensible. Rapporter tous les détails de la procédure FPIC (les feuilles de présences, procès-verbaux de réunions, etc.) est aussi très important. Le partage d'informations peut aider à construire des aptitudes au sein de la communauté et avec toutes les parties prenantes adéquates, comprenant le gouvernement.

- Identifier la méthode pour recevoir et partager les informations que préfère la communauté (dans la langue préférée) et utiliser cette méthode. Anticiper que la façon de recevoir l'information peut être différente pour les hommes et les femmes.
- Identifier les attentes de la communauté au sujet du projet proposé. Collecter les informations pour tous les segments de la population.
- Avec la communauté, définir comment la procédure FPIC sera documentée, gardant à l'esprit qu'un document écrit formel pourrait ne pas être adapté à la langue et aux besoins de la communauté, et à leur aptitude à lire.
- Assurer que toutes les réunions soient clairement documentées.
- Identifier les structures existantes pour le partage d'information pour les communautés et les partenaires, et assurer qu'elles soient complémentaires.
- Déterminer la manière la plus adaptée pour gérer les informations sensibles avec la communauté.

Consentement final

Une communauté peut décider que le projet satisfait ses besoins et intérêts, ou elle peut décider qu'il ne les satisfait pas. Dans tous les cas, le *choix est leur*. Il est important de noter que cette étape pourrait être la fin de la procédure FPIC si la communauté décide ne pas continuer avec les activités.

Cependant, si la communauté décide de continuer effectivement les activités, les prochaines étapes du Projet seront planifiées et exécutées, y compris le futur FPIC:

- Il est important que le Facilitateur se familiarise avec le fondement du consentement au sein d'une communauté donnée, dont à la fois le processus et les indicateurs réels qui prouvent que le consentement a été obtenu (par exemple: vote à main levée, décision prise par les personnes âgées, etc.).
- Documente la décision (Accord) qui a été prise au sujet du projet afin que toutes les parties prenantes détiennent un rapport.
- Choisisse les méthodes de documentation qui sont pertinentes et utiles à toutes les parties prenantes. Il serait nécessaire de documenter la décision sous plus d'une forme, par exemple en version écrite et enregistrement de sa lecture par la personne concernée.
- Si le projet continue, travailler en partenariat avec la communauté en vue de déterminer ses futures étapes et entreprendre ses prochaines phases.

Suivi du Processus FPIC

La dernière étape du processus FPIC consistera à mettre sur pied un mécanisme qui s'occupe des méthodes de traitement du non-respect du FPIC et planifie le suivi/les revues périodiques.

Mécanisme de réclamation

Si la communauté décide de poursuivre un projet ou une activité, le mécanisme de réclamation du projet doit disposer d'une composante liée aux violations du droit au FPIC.

- Identifier les méthodes traditionnelles de résolution des conflits en vigueur au sein de la communauté.
- Etablir un calendrier culturellement approprié avec la communauté pour résoudre les problèmes en instance.
- Déterminer avec la communauté les étapes requises pour résoudre un conflit au cas où une entité externe doit y être associée.
- Incorporer le FPIC dans le Mécanisme de réclamation du projet.

Le Projet doit garantir que le mécanisme de réclamation se rapporte uniquement ou essentiellement aux éventuelles réclamations qui lui sont directement liées, et non simplement à toutes les questions qui découlent d'autres accords ou de projets antérieurs et d'autres projets. Le mécanisme de réclamation est une garantie interne du projet qui veille au bien-être des communautés locales et à la réactivité du projet à leurs doléances.

Suivi et Ajustement

Le suivi du processus FPIC est aussi important que son développement initial. Étant donné que les projets et les processus FPIC sont dynamiques et nécessitent des ajustements au fur et à mesure que les circonstances, opinions ou résultats évoluent au fil du temps, les évaluations périodiques des communautés locales et d'autres parties prenantes veillent à ce que le FPIC soit respecté durant la vie du projet. Il est donc essentiel d'entreprendre les activités suivantes:

- Identifier le/la responsable du suivi ainsi que sa fréquence.
- Elaborer un processus pour traiter des changements imprévus au sein du projet.
- S'assurer qu'il y ait un équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes impliqués dans le processus de suivi.
- S'accorder avec la communauté sur la méthodologie et la date à laquelle le processus FPIC devra être renégocié.
- Effectuer une revue périodique de l'Accord conclu avec la communauté tout au long du cycle du projet. La fréquence de la revue doit être déterminée de concert avec la communauté.
- Savoir que l'Accord peut être modifié, en cas de besoin, suite à l'approbation des parties prenantes même si le projet est en cours d'exécution.

Participation des personnes âgées

Les personnes âgées sont dotées d'énormes connaissances professionnelles et d'une expérience de vie à partager durant les processus de participation. Les processus de participation des personnes âgées doivent inclure les moyens de communication traditionnels (par exemple: communication orale) car elles sont plus à même de mener des activités et de participer aux débats y relatifs lorsqu'elles peuvent communiquer facilement avec un professionnel de la mobilisation de masse. L'utilisation des outils technologiques dans le cadre de la participation peut empêcher ces personnes de participer et de partager leurs connaissances. Généralement, les équipements de participation destinés aux personnes âgées doivent être accessibles grâce aux puissants éléments visuels (images, TV) ou d'éléments audio (débats, radio).

Participation des jeunes

Bien que les communautés locales soient les bénéficiaires directs du Projet, les enfants et les jeunes en sont les bénéficiaires à long terme. Au regard de l'impact que les décisions du Projet ont sur l'avenir des enfants et des jeunes, les opportunités d'améliorer leur appropriation des concepts et d'encourager leur participation aux processus de collaboration doivent être examinées et optimisées.

Les enfants et les jeunes peuvent également être associés aux processus de participation à travers:

- Les organisations de jeunes et les réseaux locaux.
- Les clubs de sports et de détente locaux.
- Les groupes d'étudiants.

Participation des personnes vivant avec un handicap

En faisant participer les personnes vivant avec un handicap, il est indispensable de s'assurer que les installations leur soient accessibles, confortables et stimulent leur capacité d'écoute et de concentration. Les équipements de participation doivent être bien conçus et accessibles. L'amélioration de l'accessibilité peut comprendre l'usage d'un langage simple, ou des services d'interprétation et des graphiques qui expliquent simplement des concepts complexes.

Donner l'occasion aux personnes vivant avec un handicap de prendre part aux petites réunions au lieu de grands rassemblements des communautés, peut également améliorer leur participation. Il est aussi important de coopérer avec les réseaux qui soutiennent les personnes vivant avec un handicap afin de recueillir leurs contributions au processus et d'accéder à leurs réseaux en vue de promouvoir les manifestations publiques et diffuser l'information.

Participation des femmes

Il existe plusieurs défis liés à la participation des femmes. Ils peuvent être relevés.

Ces défis comprennent:

- Les fonctions traditionnelle/culturelle peuvent limiter ou empêcher l'accès des femmes lors des activités de sensibilisation publiques.
- Les fonctions conjugale et économique des femmes peuvent restreindre leur disponibilité et leur volonté de participation.
- La participation des femmes peut être limitée ou totalement restreinte dans des sociétés patriarcales, qui ne leur permettent pas d'avoir leur mot à dire au sein de la communauté ou de prendre des décisions. Ceci peut causer un conflit au sein de la communauté si sa gestion n'est pas appropriée.
- La participation des femmes aux activités peut être limitée si les facilitateurs sont des hommes.
- Les femmes peuvent hésiter à participer aux consultations où l'on retrouve aussi des hommes.

Les moyens requis pour relever ces défis comprennent:

- Maîtriser le contexte du genre afin de déterminer les approches de participation.
- Collaborer avec la communauté, particulièrement les femmes, afin de déterminer les meilleures stratégies pour communiquer avec elles.
- Collaborer avec les femmes par le biais des groupes de réflexion coordonnés par elles en vue de recueillir leurs avis et informations.
- Se servir des techniques participatives pour compiler des informations spécifiques au genre (par exemple: matrices de genre, calendriers saisonniers, randonnées pédestres).
- Identifier et coopérer avec les coopératives/groupes de femmes. Là où ces derniers n'existent pas, soutenir leur création.

Equipements de la participation

Au cours de la préparation du contenu de la participation, le Projet doit avoir l'auditoire à l'esprit (groupes spécifiques en particulier). Si possible, le Projet mettra à la disposition des parties prenantes (et du public) des documents avant la tenue des réunions afin de leur permettre de les examiner et de communiquer leurs commentaires. Le Projet s'accordera, par la suite, avec les parties prenantes concernées, y compris les représentants des populations locales, sur la date et le format des réunions officielles auxquelles elles participent.

Les parties prenantes auront également l'opportunité de faire valoir leurs préoccupations et renseignements au cours des réunions officielles auxquelles elles participent. Certains documents du projet seront également publiés dans le site Internet du PNUD Gabon (par exemple: Procédure d'évaluation sociale et environnementale) aux fins d'examen et de commentaire par le public.

Collecte et analyse de données (gestion des connaissances)

Le suivi et l'établissement des rapports sur l'évolution de la participation sont indispensables au succès du Projet. Il est donc important de disposer d'un système de collecte des informations qui, au final, aide à analyser les contributions rassemblées au terme de la durée de la mission. Ceci aidera aussi à mener les activités de suivi de la participation par l'équipe du projet (par exemple: suivi des demandes d'informations supplémentaires ou des demandes de réunions).

Les thèmes et les sujets qui sont généralement requis dans le cadre de l'établissement des rapports de la participation comprennent:

- Le nombre de parties prenantes ayant participé, dont une répartition des différents groupes de parties prenantes et des groupes de population, de genre et des groupes géographiques.
- Les principales questions et les sujets pertinents abordés.
- Les divergences d'opinions et d'idées entre les participants.

Le Projet conservera un registre contenant les détails et les interactions de la participation des parties prenantes dans un tableur comme Microsoft® Excel. Ci-dessous une capture d'écran montrant un exemple de base de données de la communauté sous Excel:

Date	Interaction Type	Your Project Officer	Name of community member	Their organisation or group	Contact Details	Summary of contact	Issue raised	Follow-up action	Complete

L'analyse des données de la participation des parties prenantes sera incorporée dans le rapport final du projet, qui sera distribué aux parties prenantes concernées.

En prenant une décision au sujet du Projet, il convient d'expliquer le processus qui a été suivi pour y parvenir et de répondre pourquoi et comment la décision a été prise. Les parties prenantes ne pourraient pas toujours s'entendre sur le résultat ou la décision prise, mais si le processus décisionnel est compris, la probabilité de son acceptation sera plus élevée. Le Projet communiquera également les retours aux participants au processus de déroulement de la mission. Il est particulièrement important de donner des retours sur les processus de participation lorsqu'il y a une divergence d'opinions remarquable entre les participants.

A la fin de la mission, les informations devant être communiquées aux parties prenantes comprennent:

- Comment les contributions des participants ont été utilisées pour éclairer le processus de prise de décision.
- Les futures étapes du projet.
- Les détails sur les futures opportunités à prendre en considération.

6. Présentation des activités du SEP (Plan de participation des parties prenantes)

En déterminant la fréquence et la technique de participation appropriée qui sera utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, nous allons tenir compte des trois critères ci-après:

- L'ampleur de l'impact du projet sur le groupe de parties prenantes;
- Le poids de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet; et
- Les méthodes de participation et de la dissémination des informations acceptables sur le plan culturel.

En général, la participation est directement proportionnelle à l'impact et à l'influence, et au fur et à mesure que l'ampleur de l'impact du projet sur un groupe de parties prenantes s'accroît, ou le poids de l'influence

d'une partie prenante spécifique s'accroît, la participation de ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier et s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode de participation utilisée.

Tableau 7. Présentation des activités liées à la participation des parties prenantes

Etapas/Résultats	Extrants du projet et/ou activités	Activités du SEP	Parties prenantes ciblées	Indicateur	Budget (Dollar américain)						
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
COMPOSANTE 1: CONDITIONS FAVORABLES A LA CONSERVATION DU PAYSAGE FORESTIER ET MOYENS D'EXISTENCE DES IPLC (Populations locales et communautés locales)											
Bonnes conditions favorables à une conservation plus inclusive et à l'utilisation durable de la biodiversité forestière grâce au renforcement des capacités institutionnelles en matière de comptabilité du capital naturel	Ateliers de formation spécialisée Examen des plans de gestion des PA (Aires protégées)	Formation visant à améliorer la connaissance des autorités concernées dans le domaine de la gestion de la biodiversité Atelier sur la protection de l'environnement et des mesures de gestion de la PCA (Accord de coopération du projet)	Services étatiques concernés et ONG locales, y compris les IPLC Services étatiques concernés et ONG locales	Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe							
	Apprentissage <i>in situ</i> du déroulement des activités	Programme de formation sur le suivi des dynamiques au sein de la flore et de la faune	Nombre de services étatiques, d'ONG locales et d'IPLC concernés	Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe							
	Publications sur la politique de développement à l'intention des autorités gouvernementales	Selon les intérêts communs	Nombre de services étatiques et d'ONG locales concernés	Documents de politique disponibles, nombre de principaux décideurs qui ont reçu des							

<p>Directives pratiques sur les secteurs au niveau des sites à l'intention des gestionnaires et des praticiens environnementaux</p>	<p>Basées sur les intérêts communs en matière d'opportunités économiques de la faune, puis gestion basée sur les informations fiables et actuelles au sujet des services écosystémiques</p>	<p>Nombre de services étatiques et d'ONG locales concernés</p>	<p>Documents de politique par sexe</p> <p>Documents de politique disponibles, nombre de principaux décideurs qui ont reçu des documents de politique par sexe</p>			
<p>Dialogues sur le développement – séries de discussions et/ou panels de haut niveau à l'échelle ministérielle</p>	<p>Basés sur les intérêts communs en matière de questions sociale et environnementale, dialogues avec les parties prenantes concernées</p>	<p>Nombre de services étatiques et d'ONG locales concernés</p>	<p>Réunions, rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe</p>			
COMPOSANTE 2: CONSERVATION A L'ECHELLE DU PAYSAGE SOUTENUE PAR UN SUIVI ENVIRONNEMENTAL INCLUSIF						
<p>Bonne conservation des paysages forestiers à la faveur du renforcement du suivi environnemental et d'une collaboration plus étroite avec les IPLC</p>	<p>Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) des contextes environnemental et social par province ou région</p>	<p>Débats en groupe basés sur les intérêts communs en matière forestière et sur la protection de la biodiversité</p> <p>Dialogues multi-acteurs à l'échelle ministérielle (séries de discussions et/ou panels)</p>	<p>Nombre de services étatiques, d'ONG locales et d'IPLC concernés</p> <p>Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe</p>			
<p>Concessions forestières: examen du</p>	<p>Débats en groupe basés sur les intérêts</p>	<p>Nombre de services étatiques, d'ONG</p>	<p>Rapport de formation et</p>			

cadre réglementaire et des opérations en cours	communs en matière forestière et sur la protection de la biodiversité	locales et d'IPLC concernés	nombre de personnes formées par sexe					
Evaluations socioéconomiques des communautés locales ciblées dans le cadre des partenariats directs	Discussions de groupe basées sur les intérêts communs sur l'investissement en opportunités économiques de la faune	Services étatiques, ONG locales et IPLC concernés	Nombre de sessions de formation tenues					
Suivre la conformité sociale et environnementale des concessions forestières sélectionnées	Suivi de la faune et de la flore <i>in situ</i> sur le terrain, apprentissage sur le tas par le biais des travaux de terrain	ONG locales et IPLC	Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe					
Examen des capacités des parties prenantes en matière de suivi, y compris les approches disponibles et l'utilisation de nouvelles technologies	Formation ciblée sur l'évaluation de la biodiversité par toutes les parties prenantes, dont les services de l'environnement (gouvernement), les IPLC et le secteur privé	Services étatiques, ONG locales et IPLC concernés	Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe					

COMPOSANTE 3. AMELIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DE LA COMMUNAUTE A LA FAVEUR D'UNE ECONOMIE DE LA FAUNE PLUS DIVERSIFIEE

Moyens d'existence de la communauté améliorés grâce à une bonne gestion et conservation des	Consultations communautaires et processus FPIC au sein des communautés ciblées	Réunions de concertation dans le forum de formation avec les IPLC et les ONG locales concernées au sujet des opportunités de	ONG locales et IPLC existant dans le paysage	Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe				
---	--	--	--	--	--	--	--	--

paysages forestiers communautaires et un renforcement des entreprises communautaires et des chaînes de valeur	Consultations et autres formes de participation , y compris la sensibilisation à propos des plans d'occupation des sols, des droits légaux et des responsabilités et des opportunités en matière de développement des capacités locales	revenus à travers le paysage	ONG locales et IPLC existant sur le paysage	Rapport de formation et nombre de personnes qui prennent part aux réunions et qui sont formées par sexe Pourcentage d'opinions positives sur les questions Intérêts des IPLC Partenariats stratégiques		
	Cartographie participative en vue de la communication et du partage des connaissances, en s'assurant que de nombreuses opinions sont émises par les différents groupes de la population, par exemple: les femmes, les jeunes, etc. – chacun des groupes suivant des perspectives différentes	Réunions de concertation dans le forum de formation avec les IPLC et les ONG concernées en matière de sensibilisation à propos des plans d'occupation des sols, des droits légaux et des responsabilités et des opportunités en matière de développement des capacités locales	IPLC existant sur le paysage	Rapport d'évaluation et mise à jour des cartes produites durant le projet		

	<p>Chaînes de valeur des capacités communautaires et des pêcheries renforcées de plusieurs manières, y compris le suivi environnemental, le développement des coopératives communautaires, la gestion des conflits et le soutien à la recherche des investisseurs privés ou des partenaires de marketing</p>	<p>Consultation des IPLC sous la forme des réunions et des sessions de formation dans le but de renforcer les IPLC et les ONG locales concernées sur les chaînes de valeur des pêcheries, dont le développement des coopératives communautaires, la gestion des conflits et le soutien à la recherche des investisseurs privés ou des partenaires de marketing</p>	<p>IPLC existant sur le paysage et ONG locales</p>	<p>Rapport d'évaluation et mise à jour des cartes produites au cours de l'exécution du projet</p>					
	<p>Communautés rurales et locales comme principaux acteurs de l'écotourisme faunique et des programmes de biosurveillance</p>	<p>Sessions de formation sur le site du projet afin d'identifier, à la fois, les options d'écotourisme et le programme de biosurveillance au profit des communautés locales</p>	<p>IPLC et ONG locales</p>	<p>Rapport de formation, nombre de personnes formées par sexe Nombre de villages et projets identifiés</p>					
<p>COMPOSANTE 4. GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATIONS, INTEGRATION DU GENDRE, COORDINATION, S&E</p>									
<p>Communication renforcée, partage des connaissances, intégration du</p>	<p>Etablir un système de KM (gestion des connaissances), y compris la prise en</p>	<p>Former le personnel du projet sélectionné et d'autres partenaires sur l'utilisation du système de KM</p>	<p>Services étatiques et ONG locales ainsi que les membres des IPLC</p>	<p>Rapport de formation et nombre de personnes formées par sexe</p>					

genre, coordination et S&E du projet	compte de l'aspect genre	Elaborer la stratégie de communication intégrale du projet au sujet de la biodiversité et des services écosystémiques forestiers (connus aussi comme système socioécologique)	Formation sur l'utilisation de nouvelles technologies de communication	Services étatiques et ONG locales concernés ainsi que des membres des IPLC compétents	Rapport de formation, nombre de personnes formées par sexe et outils de communication produits								
	Elaborer la messagerie de la conservation sur la base du matériel de formation produit, le partage avec le grand public et les groupes cibles triés sur le volet- à travers la version imprimée, l'internet, la TV, la radio (par exemple: radio communautaire)	Consultant pour produire le matériel de formation en vue de leur mise à disposition à tous les groupes cibles	Services étatiques et ONG locales concernés ainsi que des membres des IPLC compétents	Consultant et matériel de formation disponible et distribué auprès de tous les groupes cibles									
	Echanges régionaux et /ou ateliers en vue des dialogues interprojets et apprentissage de la gouvernance forestière inclusive et de la co-gestion	Atelier sur l'environnement du projet à l'intention des gestionnaires de sites	Partenaires étatiques, IPLC et leaders d'ONG concernés	Rapports de l'atelier et nombre de participants par sexe									
Budget													
Budget total du SEP													

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business and for the protection of the interests of all parties involved. The text also mentions the need for transparency and accountability in financial reporting.

The second part of the document focuses on the role of the board of directors in overseeing the company's financial health. It states that the board has a fiduciary duty to act in the best interests of the shareholders and to ensure that the company's resources are used efficiently and effectively. The text also discusses the importance of regular communication between the board and management.

The third part of the document addresses the issue of risk management. It explains that risk management is a critical component of any business strategy and that it involves identifying, assessing, and mitigating potential risks. The text also mentions the importance of having a clear risk management policy and of regularly reviewing and updating it.

The fourth part of the document discusses the importance of maintaining strong relationships with key stakeholders, including customers, suppliers, and regulators. It states that these relationships are essential for the long-term success of the company and that they should be managed with care and attention. The text also mentions the importance of being transparent and honest in all interactions.

The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers some final thoughts on the importance of good financial practices. It concludes by stating that the success of any business depends on the quality of its financial management and that it is the responsibility of all those involved to ensure that the company's financial health is maintained at all times.

7. Ressources et responsabilités

L'Unité de gestion du projet (PMU) sera chargée de veiller à la mise en œuvre du SEP.

Au niveau du pays, le Projet recrutera un Agent des garanties (employé vacataire du PMU, mais qui est pris en charge sous les Composantes et non par le budget de la gestion du projet), lequel sera un facilitateur qualifié en matière de participation des parties prenantes pour entreprendre/faciliter toutes ou une partie des activités liées à la participation des parties prenantes. L'Agent des garanties pourrait être assisté, en cas de besoin, par des facilitateurs communautaires (issus idéalement de la même ethnie/culture selon le cas) qui soient capables de travailler en faisant usage des langues locales. Un Expert en genre et inclusion sociale sera également recruté pour s'occuper des aspects de planification sensibles au genre.

8. Mécanisme de prise en charge des réclamations

Les SES (normes sociales et environnementales) du PNUD reconnaissent que même avec une planification et une participation des parties prenantes adéquates, il peut toujours avoir des questions imprévues, et les parties prenantes du projet doivent être en mesure de communiquer toutes les préoccupations ou plaintes aux exécutants du projet et au PNUD.

Le Projet mettra sur pied un Mécanisme de prise en charge des réclamations sensible au genre (GRM) au cours de la première année de son exécution. Les détails du GRM seront déterminés lors de la phase de l'ESIA (Etude d'impact environnemental et social) et seront disponibles pendant le premier semestre du projet et avant le début des activités de terrain. Le GRM permettra aux parties prenantes de soumettre toute réclamation à tout moment à l'Unité de gestion du projet (PMU), du Partenaire national d'exécution, du PNUD ou du FEM.

Le Mécanisme de redevabilité du PNUD (SECU (Unité de conformité sociale et environnementale) et SRM- Mécanisme d'intervention des parties prenantes-) sera également mis à la disposition des parties prenantes:

- La SECU traite des préoccupations relatives à la non-conformité avec les Normes sociales et environnementales (SES) du PNUD et à la méthode d'examen (SESP), qui sont soulevées par les parties prenantes concernées par le projet, et recommande les mesures pour trouver une solution aux cas de non-conformité.
- Le SRM aide les parties prenantes impliquées dans le projet, les partenaires du PNUD (gouvernements, ONG, entreprises) et d'autres à prendre ensemble en charge les réclamations ou les litiges liés aux impacts social et/ou environnemental des projets soutenus par le PNUD.

9. Suivi et établissement des rapports

Suivi et évaluation

Le présent Plan de participation des parties prenantes sera suivi et évalué périodiquement par l'équipe de l'Unité de gestion du projet. Les indicateurs ci-après seront utilisés dans le cadre du suivi /évaluation:

- Niveau de compréhension des parties prenantes du projet;
- Réclamations annuelles reçues et méthodologie de leur prise en charge; et
- Niveau d'implication des populations impactées au sein des comités, activités conjointes et projet soi-même.

Afin de mesurer ces indicateurs, les données suivantes seront requises:

- Questions et activités de gestion liées aux procès-verbaux des réunions;
- Rapports mensuels ou trimestriels;
- Retours des principaux groupes de parties prenantes (à l'aide d'entretiens avec un échantillon de populations concernées);
- Registre d'engagement et de préoccupations; et
- Registre des réclamations.

Deux activités de suivi différentes et imbriquées en termes de chronogramme seront menées :

- Au cours du déroulement des activités de participation: suivi à court terme pour effectuer les ajustements/améliorations pendant la participation; et
- Au terme de toutes les activités de participation: examen des extraits à la fin de la participation en vue d'évaluer l'efficacité du SEP tel que mis en œuvre.

Etablissement des rapports

Rapports mensuels et trimestriels

La PMU élaborera des rapports brefs à une fréquence mensuelle ou trimestrielle sur les activités menées dans le cadre de la participation des parties prenantes à l'intention du comité du FEM, lesquels comprendront:

- Les activités qui se sont déroulées pendant chaque mois ou trimestre;
- Les activités de sensibilisation du public (réunions avec les parties prenantes et les mass médias, etc.);
- Inscriptions dans le registre des engagements et des préoccupations;
- Evolution du partenariat et d'autres projets sociaux;
- Nouveaux groupes de parties prenantes (en cas de besoin); et
- Planification des activités du prochain mois et celles à long terme.

Ces rapports périodiques seront utilisés pour élaborer les rapports annuels soumis à l'examen du FEM.

Rapports annuels de la participation des parties prenantes

La PMU compilera un rapport qui résume les résultats du SEP à une fréquence annuelle. Ce rapport contiendra un récapitulatif de toutes les questions liées aux audiences publiques, aux réclamations et aux résolutions. Il présentera un résumé des conclusions des audiences publiques pertinentes issues des réunions officielles et non officielles tenues à l'échelle de la communauté. Ces rapports d'évaluation doivent être soumis au Comité du FEM chargé de l'évaluation du projet, et un récapitulatif des résultats sera effectué pour le compte du rapport annuel.

Compte-rendu à l'attention des communautés

Il incombera à la PMU de rendre compte aux communautés suivant les méthodes ci-après:

- Partager les principales conclusions issues du suivi annuel;
- Mettre à disposition des rapports et leur publier dans le site internet du projet, et envoyer des exemplaires aux parties prenantes qui n'ont pas un accès facile à internet;
- Afficher le récapitulatif des conclusions sur le tableau d'annonces;
- Communiquer l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des plans de développement communautaire et des initiatives d'investissement sociales; et
- Rendre compte directement aux villages/communautés par le biais de l'équipe de liaison qui sera formée.

10. Références

Vande Weghe, J.P. (2007) *Les Parcs Nationaux du Gabon: Loango, Mayumba et le Bas Ogooue*.

Doumenge, C. et al. (2003) Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique III. Gestion et priorités d'investissement dans les sites critiques. *Bois et Forêts des Tropiques* 277, 53–67

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature - Agence Nationale des Parcs Nationaux (2021) : Plan de Gestion du Site Ramsar du Bas Ogooué. Libreville, 84 pages.

CADHP/IWGIA, 2007, RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS / COMMUNAUTÉS LOCALES. VISITE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN REPUBLIQUE DU GABON 15-30 Septembre 2007 Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples/International Work Group for Indigenous Affairs. 42 pages.

Clientearth, 2014, Droit des Communautés Locales de participer à la Prise de Décisions (Gabon). Note d'information légale préparée par CLIENTEARTH.. 29 pages.

MPERNFM, 2014, Guide d' Application de l'Arrêté n° 105/2014 du 6 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles en République Gabonaise (Edité le 16 juin 2016). Guide élaboré avec l'appui de ClientEarth, Gabon Ma Terre Mon Droit, Norad, UKaid, WWF, etc. 39 pages.

Bahuchet, S. 1991. Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale, Journal des Africanistes, tome 61, Fascicule 1, Paris, CNRS et Centre National des Lettres, 1991, pp.5-35.

Commission des Forêts d'Afrique Centrale, Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. PLAN DE CONVERGENCE, Édition - 2015 – 2025.



Empowered lives.
Resilient nations.

ANNEXE 9: PROJET DE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (avec le cadre de planification des populations locales)

Pour un projet soutenu par le PNUD et financé par le FEM au Gabon :

FEM ID:	10729		
Pays	Gabon		
Titre du projet :	Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga, Gabon		
Agence FEM :	PNUD	ID du projet de l'Agence FEM :	6626
Type de fonds:	GEF TF	GEF Focal Area(s) :	BD
FEM-7 Focal Area/ LDCF/SCCF Objective (s): Bassin du Congo IP child project			
Financement anticipé PPG :	\$ 183,463	Subvention de projet du FEM :	USD 6,566,513
Cofinancement :	Ca. \$20m	Coût total du projet :	
Approbation du FIP :	19 Dec 2019	Approbation du conseil/prévue :	13 Juin 2022
Approbation/approbation du PDG	13 Juin 13 2022	Date prévue pour le début du projet :	8 Juillet 2022

VERSION POUR COMMENTAIRES

Période de divulgation : 01 janvier au 30 avril 2022

Envoyez vos commentaires écrits à : francis.james@undp.org

Programme des Nations Unies pour le Développement

Maison des Nations Unies

Pont de Gué-Gué, Libreville, Gabon

Contents

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	4
1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
2. DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1. Aperçu du projet	6
2.2. Partenaire de mise en œuvre du projet	7
2.3. Composantes du projet.....	7
2.4. Objectif et champ d'application du présent Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) 8	8
3. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS	8
4. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	13
4.1. Cadres stratégiques clés.....	13
4.2. Les cadres juridiques	14
4.2.1. Instruments internationaux et régionaux.....	14
4.2.2. Les lois nationales	15
4.3. Les cadres institutionnels.....	18
4.3.1. Other regulatory texts	Erreur ! Signet non défini.
4.3.2. Autres textes réglementaires	18
4.4. Normes sociales et environnementales du PNUD	19
4.4.1. Principes de programmation du SES du PNUD	19
4.4.2. Principes et normes sociaux et environnementaux applicables	19
5. PROCÉDURE DE DÉPISTAGE, D'ÉVALUATION ET DE GESTION	21
5.1. Vue d'ensemble.....	21
5.2. Procédures d'examen préalable	21
5.3. Mesures pour un examen préalable continu	22
5.4. Procédures pour les risques non identifiés/émergents.....	22
5.5. Procédures d'évaluation	23
5.5.1. Principes.....	23
5.5.2. Évaluation environnementale et sociale stratégique.....	23
5.5.3. Évaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES).....	24
5.6. Procédures de gestion.....	30
5.6.1. Hiérarchie des mesures d'atténuation	30
5.6.2. Détails sur les procédures de gestion développées pendant la phase PPG.....	31
5.6.3. Détails sur les procédures de gestion à développer/affiner dans la phase de mise en œuvre... 31	31
5.6.4. Procédures supplémentaires pour le partenariat avec des tiers	35
5.6.5. Récapitulation de toutes les procédures de gestion	36
6. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	38
6.1. Structure du projet.....	38

6.2.	Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du CGES.....	38
6.2.1.	Partenaire de mise en œuvre.....	38
6.2.2.	Unité de gestion du projet (UGP).....	39
6.3.	Évaluation des capacités.....	39
6.4.	Renforcement des capacités.....	40
7.	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION D'INFORMATIONS.....	40
7.1.	Consultations des communautés pendant la mise en œuvre du projet.....	40
7.2.	Plan d'engagement des parties prenantes.....	41
7.3.	Exigences de divulgation du SES.....	42
8.	RESPONSABILITE ET MECANISME DE REPARATION DES GRIEFS.....	44
8.1.	Mécanismes de responsabilisation du PNUD.....	44
8.2.	Mécanisme de redressement des griefs au niveau du projet.....	45
9.	DISPOSITIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	45
10.	IMPLEMENTATION PLAN D'ACTION (CALENDRIER ET BUDGET) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CGES.....	49
11.	ANNEXES.....	50
	Annexe 1: Cadre de planification des populations locales (IPPF).....	51
	Annexe 2 : Plan indicatif du rapport EIES.....	62
	Annexe 3 : Schéma indicatif d'un PGES.....	64
	Annexe 4: Termes de référence pour le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet.	66

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
ESIA	Évaluation de l'impact environnemental et social
E&S	Environnement et social
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
PPL/LPPF	Plan des populations locales / Cadre de planification
PIF	Formulaire d'identification de projet (FEM)
PIR	Rapport d'exécution du projet (FEM)
PPG	Subvention de préparation de projet (FEM)
SECU	Unité de conformité sociale et environnementale (PNUD)
SES	Normes sociales et environnementales (PNUD)
EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
SESP	Procédure d'examen social et environnemental préalable (PNUD)
SRM	Mécanisme de réponse aux parties prenantes (PNUD)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) s'applique au projet financé par le FEM intitulé " Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas-Ogooué - Bas Nyanga, Gabon " (PNUD PIMS 6626 ; GEF ID : 10729), qui est un projet de conservation des forêts multisectoriel et communautaire. Le cadre de gestion environnementale et sociale a été préparé sur la base de la procédure de sélection sociale et environnementale (SESP du PNUD) qui a été réalisée dans le cadre de la phase de conception du projet, et des consultations menées au nom du PNUD pendant la phase de préparation du projet avec le partenaire du projet et les parties prenantes au sein du gouvernement, des populations locales et des communautés locales (IPLC) et des entités de la société civile, en suivant l'approche du CLIP. Un cadre de planification des populations locales (IPPF) est annexé au présent CGES (Annexe 1).

Le CGES décrit les processus qui seront entrepris pendant les phases de lancement et de mise en œuvre du projet pour l'évaluation supplémentaire des impacts potentiels, ainsi que l'identification et le développement de mesures appropriées de gestion des risques, conformément aux normes sociales et environnementales (SES) du PNUD. Il contient des mesures et des plans pour éviter, et lorsque l'évitement n'est pas possible, pour réduire, atténuer et/ou compenser les risques et les impacts négatifs. Le CSE précise les politiques et les exigences sociales et environnementales les plus vraisemblablement applicables et la manière dont ces exigences seront satisfaites par le biais de procédures de sélection, d'évaluation, d'approbation, d'atténuation, de suivi et de compte rendu des risques et des impacts sociaux et environnementaux associés aux activités du projet.

Sur la base de l'examen initial (suivant la procédure d'examen social et environnemental du PNUD - SESP), les risques et impacts environnementaux potentiels du projet devraient être ÉLEVÉS, en raison de trois aspects interdépendants : l'engagement du projet dans (i) des zones protégées, y compris des parcs nationaux ; (ii) les aspects de genre de l'accès aux ressources naturelles (cf. gouvernance, prise de décision) et le partage des bénéfices dérivés de leur utilisation ; et (iii) la présence de peuples indigènes (habitants de la forêt) qui ont traditionnellement apprécié et utilisé les territoires qui chevauchent maintenant les zones protégées officiellement désignées et d'autres terres et ressources naturelles dans le paysage du projet.

Les risques élevés identifiés dans le cadre du projet sont les suivants

- Activités du projet affectant les droits des populations locales
- Impact négatif de l'exploitation aurifère artisanale sur l'environnement et les communautés.

Les risques substantiels identifiés avec le Projet sont :

- Le risque que la consultation ne soit pas complète
- Perpétuation des discriminations à l'égard des femmes
- Les préoccupations ou les doléances des communautés et des autres parties prenantes ne sont pas correctement traitées.
- Conflit homme-faune (HWC) et transmission de maladies.
- Certaines parties prenantes du projet n'adhèrent pas aux normes de sauvegarde.

Les risques modérés identifiés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Non-respect des normes de travail sur certains sites du projet.
- Implication d'une organisation tierce dans la réhabilitation des terres.
- Introduction d'espèces de poissons exotiques envahissantes

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- Introduction d'espèces d'arbres exotiques
- Révision des cadres réglementaires
- Activités du projet vulnérables au changement climatique
- Exposition des communautés au COVID-19 et à d'autres épidémies.
- Impact sur les terres et les moyens de subsistance (déplacement économique)
- Pollution environnementale due aux activités parrainées par le projet
- Impact sur les éléments de valeur culturelle
- Exclusion économique involontaire de personnes.
- Perpétuation des discriminations à l'égard des femmes

Ce CGES identifie les étapes qui seront suivies pendant les phases de lancement et de mise en œuvre pour la réalisation des instruments de sauvegarde requis pour la conformité au SES, y compris une évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA), une évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA), un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), un plan pour les populations locales (IPP) et un mécanisme de recours en cas de griefs (GRM) efficace au niveau du projet. Le CGES détaille également les rôles et les responsabilités pour sa mise en œuvre et comprend un budget détaillé et un plan de suivi et d'évaluation, ainsi que des directives pour les termes de référence à utiliser pour guider le développement des évaluations et des plans de gestion requis (voir Annexes).

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Aperçu du projet

Le projet vise à conserver de grandes étendues de forêts à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone dans deux importants bassins versants du Gabon, où vit une population largement dépendante de la forêt. De manière significative, la zone du projet comprend également environ 25 % de la population indigène forestière du pays - gardiens de longue date de l'extraordinaire biodiversité forestière du Gabon - composée principalement de Babongo, Barimba et Bagama.

Le projet s'articule autour de quatre thèmes centraux :

- améliorer la gouvernance des terres et des ressources forestières par des approches plus collaboratives ;
- adopter des perspectives intégrées au niveau du paysage dans la planification des terres et des ressources, y compris l'élargissement et le renforcement des approches de conservation par zone ;
- renforcer l'organisation au niveau communautaire et diversifier les moyens de subsistance en s'engageant avec le secteur privé au niveau local ; et
- assurer l'apprentissage et l'échange de connaissances dans le cadre des projets, la coordination régionale, l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'un suivi et une évaluation constructifs des projets.

De cette manière, les perspectives et approches plus diverses des multiples parties prenantes en matière de biodiversité forestière et de moyens de subsistance durables sont prises en compte et intégrées dans des stratégies de développement inclusives qui peuvent effectivement tirer parti, renforcer et responsabiliser les communautés locales et les populations locales résidentes. En outre, l'accent mis sur les paysages régionaux à usages multiples et les principaux bassins versants du Gabon, ainsi que sur la connectivité écologique en relation avec le solide réseau de parcs nationaux et d'autres

zones protégées et conservées du pays, vise à s'appuyer sur les "meilleures pratiques" reconnues en matière de conservation, afin de renforcer le développement du Gabon vert et de maximiser les avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux du projet.

2.2. Partenaire de mise en œuvre du projet

Le projet sera mis en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) au sein du Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique, avec une supervision renforcée assurée sous la responsabilité du Bureau Pays du PNUD Gabon.

2.3. Composantes du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la conservation des vastes paysages forestiers du Gabon - en accordant une attention particulière à la richesse de sa biodiversité et aux services écosystémiques dérivés, y compris les stocks de carbone de grande valeur, et simultanément à la durabilité des moyens de subsistance des habitants de la forêt et des autres communautés dépendantes de la forêt, ainsi qu'au bien-être des femmes et des hommes et des groupes socialement marginalisés. Cet objectif sera atteint en améliorant les possibilités et les capacités de s'engager dans la conservation collaborative, en renforçant la gouvernance forestière nationale et locale, et en plaçant pour des partenariats justes et équitables pour une gestion efficace et inclusive des paysages forestiers à l'intérieur et au-delà du vaste réseau de zones protégées du Gabon.

La structure générale du projet comporte quatre composantes principales, décrites ci-dessous :

- **Composante 1 : Conditions favorables à la conservation et à l'utilisation durable des forêts et des paysages de forêts et de zones humides et aux moyens de subsistance des IPLC**
 - Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux en matière de gouvernance et de gestion des paysages forestiers
 - Résultat 1.2. Amélioration des perspectives et des approches de la gouvernance et de la gestion intégrées des paysages forestiers dans le bassin versant du Bas Ogooué et le massif de DuChaillu.
 - Résultat 1.3. Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les vastes paysages forestiers et les IPLC du Gabon.
- **Composante 2 : Conservation du paysage soutenue par un suivi environnemental inclusif à travers le bassin versant**
 - Résultat 2.1. Examen du secteur de la conservation entrepris pour la zone du projet, y compris une évaluation de base approfondie et une analyse des opportunités.
 - Résultat 2.2. Amélioration du suivi environnemental par les administrations gouvernementales et d'autres partenaires/acteurs concernés.
 - Résultat 2.3. Amélioration de la biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive du paysage forestier.
- **Composante 3 : Amélioration des moyens de subsistance des communautés avec des capacités renforcées pour une économie diversifiée de la faune sauvage**
 - Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans les stratégies et pratiques de conservation et de développement
 - Résultat 3.2. Renforcement des plans de pêche communautaires et de leur mise en œuvre, et reproduction dans plusieurs nouvelles régions de lacs dans le site Ramsar du Bas Ogooué.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- Résultat 3.3. Renforcement des forêts communautaires et des ICCA - territoires de vie
- Résultat 3.4. Renforcement du tourisme communautaire
- Composante 4 : gestion des connaissances, coordination des parties prenantes, intégration de la dimension de genre, et projet S&E
 - Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances développé et mis en œuvre
 - Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet développée et mise en œuvre
 - Résultat 4.3. Coordination régionale et collaboration avec d'autres projets du CBSL
 - Résultat 4.4. Intégration de la dimension de genre et inclusion sociale dans toutes les composantes du projet
 - Résultat 4.5. Projet constructif S&E, y compris la gestion adaptative

2.4. Objectif et champ d'application du présent Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

Un CGES est utilisé pour prévoir, évaluer, éviter et, lorsque l'évitement n'est pas possible, atténuer les impacts sociaux et environnementaux négatifs des activités. Ce CGES est donc un outil qui peut aider à gérer les impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels associés aux activités du projet, conformément aux exigences des normes sociales et environnementales (SES) du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre du projet et son unité de gestion de projet (UGP) suivront les exigences et les recommandations décrites dans ce CGES pour s'assurer que les risques et les impacts environnementaux et sociaux sont pleinement évalués et que des mesures appropriées de gestion des risques/impacts sont en place avant la mise en œuvre des activités pertinentes du projet.

Le CGES identifiera également les étapes de l'examen et de l'évaluation détaillés des risques sociaux et environnementaux potentiels du projet, ainsi que de la préparation et de l'approbation des plans de gestion requis pour éviter, et lorsque l'évitement n'est pas possible, réduire, atténuer et gérer ces impacts négatifs potentiels. Le CSE décrit les processus qui seront entrepris pendant le lancement et la mise en œuvre du projet, et souligne les cas où des évaluations supplémentaires concernant les impacts potentiels et le développement de mesures appropriées d'atténuation ou de gestion des risques sont nécessaires, conformément aux normes sociales et environnementales (SES) du PNUD.

En termes de portée technique, le CGES a examiné les impacts environnementaux et sociaux, en se concentrant principalement sur les activités des composantes 1, 2 et 3 du projet (comme présenté dans la section 2.3). La composante 4 reflète déjà certaines des exigences de la CGES.

3. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS

La procédure d'examen social et environnemental du PNUD (SESP) a été utilisée pour identifier les risques sociaux et environnementaux potentiels associés à ce projet. L'examen a mis en évidence les intentions du projet en ce qui concerne l'intégration des droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la durabilité environnementale et la responsabilité. Une évaluation des risques d'impact a été entreprise en utilisant la procédure d'examen social et environnemental du PNUD pour évaluer la probabilité et l'impact du risque. A partir de la notation de la probabilité et de l'impact, une valeur d'importance faible, modérée, substantielle ou élevée a été attribuée à l'impact potentiel de ces risques.

Le SESP a identifié un total de 18 risques potentiels, dont onze ont été évalués comme étant des risques modérés, cinq comme étant des risques modérés et deux comme étant des risques élevés, le classement global des risques du SESP étant "élevé". Les risques s'appliquent uniquement aux composantes 1, 2 et 3 du projet.

Les risques qui ont été identifiés sont présentés ci-dessous.

Risque 01 - La consultation peut ne pas être complète

Si l'engagement des parties prenantes n'est pas correctement conçu et géré, notamment en garantissant la participation pleine et équitable des femmes et des personnes les plus vulnérables, les femmes, les populations locales, les minorités, les groupes marginalisés et les autres personnes exclues (y compris les personnes handicapées) risquent d'être victimes de discrimination, d'être mises à l'écart et de ne pas être réellement impliquées au cours des différentes phases du projet, ce qui aura pour conséquence qu'elles subiront les effets négatifs du projet ou qu'elles ne bénéficieront pas de ses résultats positifs.

Risque 02 - Activités du projet affectant les droits des populations locales

Parce que le projet a un impact sur les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales dans cette région particulièrement sensible (c'est-à-dire le Bassin du Congo), il existe un risque que le projet soit confronté à des griefs ou à des préoccupations concernant les activités du projet affectant les droits des populations locales. Il existe également un risque que les activités du projet entrent en conflit avec les priorités de développement des Peuples et des Communautés Locales (IPLC), telles qu'elles sont définies par ces derniers.

Risque 03 - Perpétuation des discriminations à l'égard des femmes

Le projet pourrait perpétuer les discriminations existantes ou en créer de nouvelles à l'encontre des femmes dans leur accès aux ressources naturelles, notamment lorsque les communications sont entravées par des barrières culturelles et linguistiques ou lorsque le projet ne les implique pas de manière appropriée dans ses communications et sa planification.

Risque 04 - Exclusion économique involontaire de personnes.

Malgré les consultations et l'engagement du projet à se concentrer sur le renforcement des droits et des moyens de subsistance des femmes et des hommes des IPLC, c'est-à-dire des communautés locales, y compris les populations locales dans le paysage du projet, il existe toujours un risque que les activités du projet conduisent à l'exclusion économique involontaire de certaines personnes.

Risque 05 - Impact sur les éléments de valeur culturelle

Étant donné que les sites du projet chevauchent des terres et des territoires traditionnellement utilisés par les populations locales, il existe un risque que des éléments tangibles et intangibles de valeur culturelle soient touchés par les activités du projet.

Risque 06 - Pollution environnementale due aux activités parrainées par le projet

Lorsque les activités du projet entraînent une amélioration des revenus et des moyens de subsistance des communautés locales, la production accrue de déchets (par exemple, déchets humains, déchets métalliques, plastique, piles, produits chimiques, etc. S'ils ne sont pas correctement gérés ou éliminés, ces déchets pourraient facilement constituer un risque pour la santé et la sécurité des communautés locales, ainsi que pour la faune (en particulier les espèces animales prioritaires pour la conservation) et les écosystèmes qui les abritent. Dans une certaine mesure, la promotion d'activités telles que l'agroforesterie et la pêche peut impliquer l'utilisation de pesticides, d'hydrocarbures (carburant) et d'autres produits chimiques, sans que le projet soit toujours conscient ou capable de contrôler adéquatement cette utilisation. Cela pourrait poser un risque pour l'environnement et la santé de la communauté, ce qui, à son tour, représentera probablement un fardeau excessif pour les femmes et les filles étant donné le rôle qu'elles jouent dans les soins aux malades et aux personnes âgées.

Risque 07 - Les préoccupations ou les doléances soulevées ne sont pas traitées correctement

Les personnes affectées par le projet (PAP), y compris les populations locales, pourraient ne pas être en mesure de revendiquer efficacement leurs droits, de faire part de leurs préoccupations ou de déposer des griefs, en raison de facteurs limitatifs et d'obstacles. Ces obstacles comprennent, sans s'y limiter, la sensibilisation, la logistique, la langue, la culture, l'alphabétisation et la technologie. Si les questions, préoccupations, doléances et/ou objections soulevées par les PAP ne sont pas correctement traitées, la réalisation des objectifs du projet pourrait être compromise.

Risque 08 - Certaines parties prenantes du projet n'adhèrent pas aux normes de sauvegarde

Il existe un risque que les parties prenantes du projet, y compris le partenaire de mise en œuvre et d'autres agences gouvernementales, n'aient pas les connaissances, les capacités ou l'engagement adéquats pour remplir les obligations du projet, en particulier en ce qui concerne les principes du PNUD (par exemple, les droits de l'homme, l'obligation de ne laisser personne de côté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, etc.) et/ou les normes sociales et environnementales du PNUD. L'incapacité d'un ou de plusieurs partenaires du projet à adhérer à ces normes élevées mais largement reconnues pourrait avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs du projet.

Risque 09 - Impact sur les terres et les moyens de subsistance (déplacement économique)

Le projet et ses activités dans ou à l'appui des concessions forestières entraîneront potentiellement des changements dans l'utilisation des terres et/ou les régimes fonciers. Il existe un risque que ces changements limitent l'accès à certaines parties des terres, des moyens de subsistance et des ressources naturelles précédemment utilisées par les communautés, y compris les populations locales. Cela pourrait également entraîner des déplacements économiques, la perte d'actifs ou la perte d'accès aux terres et aux ressources. En outre, la perte d'actifs ou d'accès à ces actifs pourrait entraîner une concurrence accrue entre les communautés touchées par le projet (y compris les populations locales) pour les terres et les ressources naturelles encore disponibles et accessibles. Cette situation risque d'avoir un impact sur les régimes fonciers ou de les modifier, et la concurrence pourrait créer ou alimenter des conflits entre les membres de la communauté.

Risque 10 - Conflits homme-faune (HWC) et transmission de maladies

Les activités parrainées par le projet pourraient augmenter la fréquence des interactions entre les humains et la faune sauvage (par exemple, les chimpanzés, les gorilles, les éléphants, etc.), augmentant ainsi la probabilité de conflits entre les humains et les animaux dans les contextes agricoles et de transmission de maladies des humains aux populations d'animaux sauvages dans le cas du tourisme.

Risque 11 - Exposition des communautés à l'épidémie de COVID-19 et à d'autres maladies

Les activités du projet (réunions fréquentes, visites sur le terrain, voyages, etc.) pourraient augmenter le risque d'exposition des communautés au Covid-19 et à d'autres épidémies potentielles.

Risque 12 - Activités du projet vulnérables au changement climatique

La collecte de PFNL, les activités agroforestières et les autres options d'utilisation des terres promues par le projet dans le paysage sont susceptibles d'être vulnérables au changement climatique (inondations, augmentation des précipitations, événements extrêmes).

Risque 13 - Révision des cadres réglementaires

Les révisions du cadre réglementaire et l'examen de l'état des engagements (traités internationaux) ainsi que des lois et règlements nationaux, des systèmes de certification approuvés (résultat 1.3) et de l'examen du secteur de la conservation (résultat 2.1) pourraient révéler de graves lacunes dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de sauvegarde environnementale et sociale.

Risque 14 - Introduction d'espèces d'arbres exotiques

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Les activités de projet soutenant la réhabilitation ou le reverdissement des sites miniers artisanaux pourraient encourager par inadvertance la plantation d'espèces d'arbres exotiques, ce qui entraînerait des effets environnementaux négatifs en devenant envahissant ou en abaissant la nappe phréatique.

Risque 15 - Introduction d'espèces de poissons exotiques envahissantes

Les activités du projet soutenant la pêche pourraient permettre par inadvertance l'introduction d'espèces de poissons exotiques envahissantes dans les masses d'eau locales, ce qui aurait des effets négatifs sur l'écologie des eaux douces et les espèces indigènes.

Risque 16 - Impact négatif de l'exploitation aurifère artisanale

L'exploitation artisanale de l'or dans le paysage du projet, conduit à la dégradation de vastes zones forestières et éventuellement à la pollution des cours d'eau avec des impacts négatifs en aval. Cela pourrait également mettre en péril les objectifs du projet.

Risque 17 - Implication d'une organisation tierce dans la réhabilitation des terres

Le projet mènera un essai de réhabilitation des terres endommagées par les opérations d'extraction de l'or. Cette activité sera menée par les communautés locales avec le soutien d'institutions et/ou d'ONG reconnues et compétentes. Ces institutions peuvent ne pas avoir toutes les capacités et les outils nécessaires pour remplir leurs obligations dans le projet, en particulier celles liées à leurs rôles et responsabilités dans le cycle du projet, ainsi que la sauvegarde sociale et environnementale.

Risque 18 - Non-respect des normes du travail

Les activités parrainées par le projet (par exemple, l'agriculture / la chaîne d'approvisionnement agroforestière, la restauration des terres, le contrôle de l'érosion, la construction d'infrastructures d'écotourisme, l'exploitation aurifère artisanale) pourraient impliquer des pratiques qui ne respectent pas les normes de travail ou les normes de sécurité nationales et/ou internationales.

Tableau 1: Principes et normes sociaux et environnementaux déclenchés par le SESP

Référence du risque	Taux de risque	Principes					Normes sociales et environnementales								
		P1	P2	P3	P4	P5	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
Risque 01 La consultation peut ne pas être complète	Important														
Risque 02 Les activités du projet affectent les droits des populations locales	Elevé														
Risque 03 Perpétuation des discriminations à l'égard des femmes	Important														
Risque 04 Exclusion économique involontaire de personnes.	Modéré														
Risque 05 Impact sur les éléments de valeur culturelle	Modéré														
Risque 06 Pollution de l'environnement due aux activités du projet	Modéré														

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Référence du risque	Taux de risque	Principes					Normes sociales et environnementales									
		P1	P2	P3	P4	P5	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8		
Risque 07 Les préoccupations ou les griefs soulevés ne sont pas traités comme il se doit.	Important	■	■			■								■		
Risque 08 Certaines parties prenantes du projet n'adhèrent pas aux normes de sauvegarde.	Important		■			■										
Risque 09 Impact sur les terres et les moyens de subsistance (déplacement économique)	Modéré						■					■	■			
Risque 10 Conflit homme-faune et transmission de maladies	Important						■									
Risque 11 Exposition des communautés au COVID-19 et à d'autres épidémies de maladies	Modéré								■							
Risque 12 Activités du projet vulnérables au changement climatique	Modéré				■		■	■								
Risque 13 Révision des cadres réglementaires	Modéré	■				■										
Risque 14 Introduction d'espèces d'arbres exotiques	Modéré				■		■									
Risque 15 Introduction d'espèces de poissons exotiques envahissantes	Modéré				■		■									
Risque 16 Impact négatif de l'exploitation aurifère artisanale	Elevé									■						■
Risque 17 Implication d'une organisation tierce dans la réhabilitation des terres	Modéré	■														
Risque 18 Non-respect des normes du travail	Modéré	■	■												■	

Le SESP a été informé par des examens de documents, des observations sur le terrain et surtout par des consultations avec les parties prenantes, y compris les agences gouvernementales concernées, les populations locales et les communautés locales (IPLC), les acteurs du secteur privé et de la société civile. Ces risques sont décrits en détail dans le modèle de SESP (Annexe 6 du ProDoc).

4. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

4.1. Cadres stratégiques clés

Le Gabon a établi les cadres stratégiques clés suivants (Tableau 2)

Tableau 2: Cadres stratégiques clés

Cadres stratégiques	Description
Plan stratégique Gabon émergent 2011 - 2025 (2011)	Formalise la politique nationale de diversification de l'économie. Ce plan définit des orientations stratégiques alternatives pour le développement durable à l'horizon 2025. Les actions visant à promouvoir une économie verte inclusive sont surtout perceptibles à travers la mise en œuvre du pilier " Gabon vert ", qui vise notamment à préserver et valoriser le " pétrole vert " (c'est-à-dire les ressources forestières).
Plan stratégique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2011)	A pour objectif d'accroître la contribution du secteur de la pêche à la croissance nationale et au développement socio-économique. Le document définit des objectifs prioritaires spécifiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture.
Plan Climat National (2012)	Présente i) des stratégies de développement à court et moyen terme pour les secteurs d'activité ayant un fort impact sur le changement climatique, ii) des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.
Stratégie nationale d'industrialisation (2013)	Vise à faire des mines, du bois et de l'agro-industrie (agriculture et pêche) des piliers majeurs de l'économie gabonaise en optimisant la valeur ajoutée locale et à assurer la compétitivité durable de ces secteurs à l'horizon 2025.
Plan opérationnel du Gabon vert. Horizon 2025 Donner à l'émergence une trajectoire durable (2015).	Définit les approches et les projets destinés à promouvoir et à encadrer le développement durable des écosystèmes gabonais et de leurs ressources naturelles.
Stratégie nationale et plan d'action sur l'accès aux ressources biologiques / génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (2015).	Sert de cadre à l'orientation stratégique et à la programmation des actions liées à l'accès et au partage des avantages (APA) d'ici 2020, conformément au protocole mondial de Nagoya. Il s'agit à la fois d'un outil de planification et d'un système de soutien à l'information pour toutes les parties prenantes impliquées dans les processus APA.
Stratégie nationale et plan d'action pour le développement du tourisme au Gabon - Horizon 2025 (2015)	Vise à faire du tourisme un axe majeur de diversification économique et de création d'emplois d'ici 2025.
Plan de relance économique 2017-2019 (2017)	Ce plan a pour objectif d'accélérer la diversification de l'économie et de renforcer l'impact social des politiques publiques, en mettant les finances publiques sur la voie de la durabilité. L'un de ses cinq programmes vise à renforcer la compétitivité des secteurs du bois, de la pêche et du tourisme.
Plan d'action national sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les populations locales au Gabon 2017-2019 (2017).	Dérivé de la stratégie sous-régionale sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les populations locales et locales des pays de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Cadres stratégiques	Description
Stratégie nationale et plan d'action du Gabon en matière de diversité biologique (2018).	Version actualisée de la première stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique, adoptés en 2000. Cette stratégie s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à travers ses trois objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de ses éléments, et (iii) le partage des avantages découlant de leur utilisation, notamment en menant des actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés pour soutenir le fonctionnement des écosystèmes et le maintien des services qu'ils fournissent. Cette dernière version répond aux programmes de travail thématiques et aux lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique, et prend en compte les nouvelles orientations politiques nationales.
Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux en République gabonaise et plan d'action 2020 - 2025 (2020).	Vise à assurer la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) grâce à un cadre juridique approprié et à des mesures incitatives spécifiques pour le développement du secteur conduisant à la transformation et à la valorisation de ces ressources naturelles, à une contribution significative de ces produits dans l'économie locale et nationale, à la sensibilisation du public à l'importance socio-économique des PFNL et de leurs chaînes de valeur, et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

4.2. Les cadres juridiques

A travers de nombreux instruments juridiques, le Gabon s'est engagé à conserver les ressources issues de sa diversité biologique, y compris la biodiversité forestière.

4.2.1. Instruments internationaux et régionaux

Le Gabon est signataire de nombreux instruments internationaux et régionaux, dont les suivants (liste non exhaustive) :

- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (communément appelée Convention de Ramsar) (1971) ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) ;
- Convention sur les espèces migratrices (CMS) (1979) ;
- Convention sur la diversité biologique (CBD) (1992) ;
- Traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, qui a conduit à la création de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) (2005) ;
- Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique (GDSA) (2012) ;
- Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable ;
- Plan de convergence 2 de la Commission des forêts d'Afrique centrale (2014) ; et
- Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la faune et de la flore sauvages en Afrique (2015).

Ces accords internationaux font désormais partie de son cadre juridique pour régir l'économie faunique du pays.

4.2.2. Les lois nationales

En ce qui concerne les lois nationales, le Gabon dispose d'un large éventail de lois sectorielles qui traitent de la gestion de ses ressources naturelles et qui soutiennent le développement durable de l'économie de la faune.

- **Espèces sauvages**

- Plan d'action national sur l'utilisation durable de la faune par les populations locales au Gabon 2017-2019 - novembre 2016, issu de la stratégie sous-régionale sur l'utilisation durable de la faune par les populations locales et locales des pays de l'espace COMIFAC.
- Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise (articles connexes)
- Décret n°00099/PR/MFE du 19 mars 2018 portant mise en réserve de Kévazingo.
- Décret n°350/PR/MPERNFM du 7 juin 2016 fixant les conditions d'exploitation des forêts de Kévazingo et d'Ozigo.
- Décret n°0164/PR/MEF du 19 janvier 2011 portant réglementation de la classification et des latitudes d'abattage des espèces animales.
- Décret n°0163/PR/MEF du 19 janvier 2011 fixant les conditions de détention, de transport et de commerce des espèces animales sauvages, des trophées et des produits de la chasse.
- Décret n°0161/PR/MEF du 19 janvier 2011 fixant les conditions de délivrance des permis et licences de chasse et de capture.
- Décret n°137/PR/MEFEOA du 04 février 2009 portant sur la réserve de plantes sélectionnées à usage multiple dans la forêt gabonaise.
- Décret n°692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004 fixant les conditions d'applicabilité des droits d'usage coutumier sur la faune et la chasse.
- Décret n° 679/PR/MEFE du 28 juillet 1994 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.
- Décret n° 678/PR/MEFE du 28 juillet 1994 complétant le décret n° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987 relatif à la protection de la faune.
- Décret n°677/PR/MEFE du 28 juillet 1994 portant agrément spécial pour le commerce des produits de la chasse
- Arrêté n°0024/PR/MEFMPCODDPAT du 31 mars 2020 portant interdiction de la chasse, de la capture, de la détention, de la commercialisation, du transport et de la consommation des pangolins et des chauves-souris.
- Arrêté n°012/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 relatif à la classification des espèces animales aquatiques.
- Arrêté n°491/MEFPTE/SG/DGEF/DFC du 14 août 1995 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

- **Environnement**

- Loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République gabonaise.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- Loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise.
- Décret n°000925/PR/MEFEPEPN du 18 octobre 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale du développement durable.
- Décret n°000539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 portant réglementation des études d'impact sur l'environnement.
- Décret n°000543/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 fixant le régime juridique des installations classées.
- **Zones protégées**
 - Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux
 - Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise (articles connexes)
 - Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires aquatiques protégées en République gabonaise.
 - Décret n°001032/PE/MEFEPEPN du 1er décembre 2004 fixant le classement et le déclassement des aires protégées des forêts et des aires protégées.

Il convient de noter que la loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux, mentionne en son article 16 que " *Dans les zones périphériques [des parcs nationaux], l'exercice des droits d'usage coutumiers, notamment la pêche, la chasse, l'abattage et la capture de la faune, les activités agricoles et forestières, la cueillette des végétaux, la collecte des minéraux est libre, et soumis aux dispositions du plan de gestion du parc national concerné* ".

- **La forêt**
 - Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise
 - Décret n°01400/PR/MEF du 6 décembre 2011 portant création et organisation de l'Agence pour l'exécution des activités du secteur forêt-bois en République Gabonaise.
 - Décret n°00273/PR/MEF du 2 février 2011 fixant le statut des bois abandonnés.
 - Décret n°00669/PR/MEF du 20 septembre 2010 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation spéciale de coupe.
 - Décret n°01206/PR/MEFPE du 30 août 1993 fixant les prescriptions générales et particulières du cahier des charges de l'exploitation forestière
 - Décret n°1028/PR/MEFEPEPN du 1er décembre 2004 fixant les conditions de création des forêts communautaires.

Il convient de noter que la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier, mentionne également dans ses articles 151 - 161 que " *les populations locales peuvent exercer leurs droits d'usage coutumiers dans et hors des aires protégées* ".

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Le Code forestier prévoit la création d'aires protégées à l'initiative des communautés locales. Ces aires protégées sont appelées forêts communautaires.

Le Code forestier reconnaît également formellement les populations locales du Gabon et jette les bases de la création de *Comités Consultatifs de Gestion Locale* (CCGL), qui sont des comités de consultation permettant aux représentants du gouvernement, aux populations locales et aux acteurs économiques proches de ces aires protégées de participer à la gestion des parcs.

- **Mer et pêche**
 - Loi n°002/2007 du 27 août 2007 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des Métiers de la Pêche et de l'Aquaculture
 - Loi 015/2005 du 8 octobre 2005 portant promulgation du Code de la pêche et de l'aquaculture en République gabonaise.
 - Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche en République Gabonaise.
 - Arrêté n°013/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 portant réglementation de la pêche sportive.
- **Climat**
 - Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH du 23 avril 2010 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Conseil national sur le changement climatique.
- **Le tourisme**
 - Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise (articles 209 à 213 relatifs aux activités touristiques dans les parcs nationaux et les zones de chasse)
 - Loi n°004/2000 du 18 août 2000 portant ratification de l'ordonnance n°002/2000/PR du 12 février 2000 relative au régime applicable aux investissements touristiques.
 - Loi n°15/98 du 23 juillet 1998 fixant la charte des investissements
 - Loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission des étrangers en République Gabonaise
 - Décret n°0314/PR/MIMT du 25 septembre 2014 portant création et organisation de l'Agence gabonaise de développement et de promotion du tourisme et de l'hôtellerie.
 - Décret n°649/PR/MTPN du 25 mai 2001 portant réglementation de l'entrée des touristes et des hommes d'affaires au Gabon.
 - Décret n°465/PR/MTPN du 18 mai 1976 réglementant les activités des agences de voyages.
- **Justice**
 - La loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant sur le code pénal, qui renforce les peines pour les infractions environnementales (répression du trafic d'ivoire, infractions contre la protection de l'environnement).

4.3. Les cadres institutionnels

Plusieurs institutions publiques assurent la gestion des ressources fauniques, à savoir :

- Le Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, responsable du Plan Climat et du Plan d'Occupation des Sols au Gabon ;
 - dont la DGEPN, DG de l'Environnement et pour la Protection de la Nature (partenaire d'exécution du projet), elle-même étant la DG coordinatrice de haut niveau sous laquelle se trouvent les quatre DG suivantes
 - DGFAP, DG de la Faune et des Aires Protégées
 - DGEA, DG des Ecosystèmes Aquatiques
 - DGF, DG des Forêts
 - DGI, DG des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers
- Conseil National sur les changements climatiques (CNC), in charge of monitoring the implementation of the National Climate Plan which proposes Gabon's climate policy.
- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), responsible for implementing national policy for the protection of natural resources and natural processes in protected areas under its authority; also being « *agence pour la mise en œuvre des politiques de la DGEPN et autres directions spécifiques, ainsi que des 4 autres DG focalisées* »
- Ministry of Forest Economy, Water, Fisheries and Aquaculture.
- Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS), which has the mission of ensuring satellite monitoring of the national territory for the sustainable management of the environment, natural resources, land use and management issues;
- Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR), a public establishment of an industrial and commercial nature placed under the technical supervision of the Minister in charge of Tourism. Its mission is to implement the governmental policy in terms of tourism development and to create a favourable environment for operators in the concerned sector.

4.3.1. Autres textes réglementaires

- Décret 678 /PR/MEFE du 28 juillet 1994, relatif à la protection de la faune.
- Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre, 2010, visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement des hommes et des femmes en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi et de profession.
- Décret 39/PR-MRSEPN du 10 janvier 1979 relatif à la classification des industries et à la détermination des éléments à prendre en compte dans l'évaluation de la pollution.
- Arrêté n° 00198/MRS/E/PN/CENAP du 28 juin 1979 déterminant les valeurs admissibles des éléments à prendre en compte pour l'évaluation de la pollution des eaux usées.
- Décret n°00541/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 portant réglementation de l'élimination des déchets.

- Décret 00542/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, portant réglementation du déversement de certains produits dans les eaux de surface, souterraines et marines.

4.4. Normes sociales et environnementales du PNUD

Le présent CSE a été préparé conformément aux normes sociales et environnementales (SES) révisées du PNUD, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Ces normes sous-tendent l'engagement du PNUD à intégrer la durabilité sociale et environnementale dans tous ses programmes et projets et elles font partie intégrante de l'approche d'assurance qualité et de gestion des risques du PNUD en matière de programmation. Grâce au SES, le PNUD répond aux exigences de la politique de sauvegarde environnementale et sociale du FEM. Les objectifs du SES sont les suivants

- Renforcer les résultats sociaux et environnementaux des programmes et des projets.
- Éviter les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement
- Minimiser, atténuer et gérer les impacts négatifs lorsqu'il n'est pas possible de les éviter.
- Renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires à gérer les risques sociaux et environnementaux.
- Assurer un engagement complet et efficace des parties prenantes, notamment par le biais d'un mécanisme de réponse aux plaintes des personnes affectées par le projet.

4.4.1. Principes de programmation du SES du PNUD

Conformément à la politique du PNUD en matière de SES, la procédure d'examen social et environnemental (SESP) a été appliquée au projet pendant la phase de développement du projet. Elle met en évidence les liens entre le Projet et l'intégration des principes de programmation du PNUD (Leave No One Behind, Droits de l'Homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes, durabilité et résilience, et responsabilité).

4.4.2. Principes et normes sociaux et environnementaux applicables

Conformément à la politique SES du PNUD, un principe ou une norme SES est " déclenché " lorsqu'un risque potentiel est identifié et évalué comme étant " modéré ", " substantiel " ou " élevé " en fonction de sa probabilité d'occurrence et de l'étendue de son impact. Les risques évalués comme étant " faibles " ne déclenchent pas le principe ou la norme en question.

L'exercice d'examen préalable mené pendant le développement du projet a déclenché les principes et normes sociaux et environnementaux suivants :

- *Principe 1 : Ne laisser personne de côté*

Ce principe est déclenché parce que les personnes affectées par le projet, y compris les populations locales, pourraient ne pas être en mesure de revendiquer efficacement leurs droits, de déposer des griefs ou d'exprimer leurs préoccupations en raison de divers facteurs limitatifs et barrières (logistique, technologie, langue, culture, etc.).

- *Principe 2 : Droits de l'homme*

Ceci est dû aux limitations potentielles des détenteurs d'obligations en termes de capacité à mener des consultations inclusives avec les parties prenantes, en particulier les groupes potentiellement marginalisés tels que les populations locales et les femmes. Ce principe est également déclenché parce que les détenteurs de droits peuvent ne pas avoir la capacité de revendiquer leurs droits en raison de leurs propres connaissances, capacités et pouvoirs limités.

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- *Principe 3 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

Ce principe est déclenché parce que le projet pourrait perpétuer les discriminations existantes ou en créer de nouvelles à l'encontre des femmes, notamment en ce qui concerne leur accès aux ressources naturelles et/ou leur capacité à participer et à tirer des avantages égaux des résultats liés au projet, y compris les résultats visant les moyens de subsistance, en particulier lorsque les communications sont entravées par des barrières culturelles et linguistiques.

- *Principe 4 : Durabilité et résilience*

Les activités du projet et les options d'utilisation des terres promues par le projet peuvent être vulnérables au changement climatique (inondations, augmentation des précipitations, événements extrêmes), ce qui déclenche ce principe.

- *Principe 5 : Responsabilité*

Le fait que des griefs puissent être soulevés à propos des activités du projet est l'un des éléments qui déclenche ce Principe.

- *Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles*

Ceci fait partie intégrante de la conception du projet, mais des effets négatifs sur les écosystèmes naturels pourraient résulter d'activités mal mises en œuvre.

- *Norme 2 : Atténuation et adaptation au changement climatique*

En raison du risque que les résultats du projet soient vulnérables aux impacts du changement climatique, par exemple lorsque des zones deviennent plus sujettes aux glissements de terrain ou aux inondations en raison de l'intensité accrue des précipitations. L'impact du changement climatique est rarement équilibré, les femmes devant faire face à des charges plus importantes en raison de leur rôle important au niveau du foyer.

- *Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail de la communauté*

L'afflux de travailleurs dû aux activités du projet peut exposer les communautés locales, et en particulier les femmes, au VIH/SIDA, à la violence sexiste, aux grossesses non désirées, etc. Cela peut aussi potentiellement affecter la faune, en particulier les primates. L'afflux de travailleurs externes pourrait également augmenter le risque de transmission du Covid-19 dans les communautés.

- *Norme 4 : Patrimoine culturel*

Étant donné que les sites du projet chevauchent des terres et des territoires revendiqués et/ou utilisés par des populations locales, il existe un risque que des éléments tangibles et intangibles de valeur culturelle soient affectés par les activités du projet. Les éléments non autochtones de valeur culturelle pourraient également être touchés.

- *Norme 5 : Déplacement et réinstallation*

Bien que le projet ne s'engagera pas dans des expulsions forcées ni ne les soutiendra de quelque manière que ce soit, la mise en œuvre de certaines des activités parrainées par le projet peut entraîner le déplacement économique de personnes.

- *Norme 6 : Peuples indigènes*

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Les activités du projet impliqueront des aspects liés à la propriété foncière traditionnelle ou à l'utilisation des terres par les groupes locaux vivant dans le paysage du projet. Il est important de souligner que ce projet ne cherche pas à entraver ou à réduire l'accès des populations locales aux ressources naturelles forestières, à la biodiversité, etc., mais la simple présence de populations locales dans la région du projet suffit à déclencher cette norme.

- *Norme 7 : Travail et conditions de travail*

Parce que les activités du projet impliqueront l'utilisation de main-d'œuvre.

- *Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources*

Dans une mesure limitée, la promotion d'activités telles que la pêche ou l'agriculture peut générer des déchets et/ou impliquer l'utilisation d'autres produits chimiques. S'ils ne sont pas contrôlés de manière adéquate, ces aspects pourraient également constituer un danger pour l'environnement et la santé de la communauté.

5. PROCÉDURE DE DÉPISTAGE, D'ÉVALUATION ET DE GESTION

5.1. Vue d'ensemble

Le SESP a été réalisé pendant le PPG et est rapporté dans l'Annexe 6 du Document de Projet (ProDoc). Elle a été conçue pour atteindre les objectifs suivants :

- intégrer les principes de programmation du SES pour maximiser les opportunités et les bénéfices sociaux et environnementaux et renforcer la durabilité sociale et environnementale.
- identifier les risques sociaux et environnementaux potentiels et leur importance.
- déterminer la catégorie de risque du projet (faible, modéré, substantiel, élevé) ; et,
- déterminer le niveau d'évaluation et de gestion sociale et environnementale requis pour faire face aux risques et impacts potentiels.

Le SESP a identifié un total de 14 risques, dont un a été évalué comme étant d'importance élevée, quatre comme étant d'importance substantielle, et neuf comme étant d'importance modérée. Le tableau 6 à la fin de ce chapitre précise les exigences du SES pour chaque activité du projet, en indiquant quelles activités ne peuvent pas commencer avant que le PGES ne soit en place.

5.2. Procédures d'examen préalable

Le SESP a été réalisé sur la base de la large portée des activités du projet actuellement envisagées. Il a permis d'identifier le projet comme étant à haut risque, et en tant que tel, il nécessite une évaluation complète de l'impact environnemental et social. Il nécessite également une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) pour les activités en aval. Bien que les régions d'opération aient été établies, certaines activités spécifiques ayant une empreinte physique ne sont pas actuellement définies en détail et peuvent en elles-mêmes présenter des risques/impacts supplémentaires.

Un examen plus approfondi est donc nécessaire pour identifier l'importance des risques spécifiques au site, et pour cibler efficacement toute évaluation ou gestion d'impact supplémentaire requise. Les sites, et les activités de projet proposées spécifiques à ces sites, seront définis au cours de la première année du projet. Une fois que les activités initiales du projet seront entièrement spécifiées, un examen supplémentaire utilisant la méthodologie du SESP sera nécessaire pour vérifier et mettre à jour le SESP, et pour déterminer si des impacts sociaux et environnementaux supplémentaires peuvent être

présents et nécessiter une évaluation et une gestion supplémentaires. Les termes de référence de l'ESIA intégreront les résultats de l'examen préalable.

5.3. Mesures pour un examen préalable continu

Au cours de la mise en œuvre, le projet pourrait faire l'objet d'un nouvel examen préalable, conformément au SESP du PNUD, dans l'une des circonstances suivantes :

- lorsque l'Unité de Gestion du Projet (UGP) le juge nécessaire,
- lorsque cela est jugé nécessaire par le PNUD,
- lorsque cette exigence est soulignée dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui sera développé sur la base de l'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA) qui sera menée au cours de la première année, et/ou
- lorsque les circonstances du projet changent de manière substantielle et pertinente.

Des activités, des résultats et potentiellement des sites supplémentaires non couverts par le SESP existant, pourraient être proposés et développés. Ces activités proposées devront, au fur et à mesure de leur apparition, faire l'objet d'un examen préalable, d'une évaluation et d'une gestion, à l'aide de la méthodologie du SESP, afin de s'assurer que tous les impacts sont identifiés, que leur importance est établie et que toutes les actions de gestion spécifiques à l'impact requises sont développées et appliquées.

L'examen préalable sera la responsabilité de l'UGP et du responsable des sauvegardes.

Tableau 3: Résumé des exigences de l'examen préalable en cours

Orientation du controle	Objectif	Timing	Responsable
SESP existant	Réévaluation de la réalité du terrain, identification des personnes affectées par le projet et des bénéficiaires, ainsi que des impacts spécifiques au site.	Au cours de la première année, au fur et à mesure de l'identification des sites spécifiques, des bénéficiaires et des communautés affectées par le projet.	Agent des sauvegardes
Activités supplémentaires proposées	Mise à jour du SESP existant	Au moins une fois par an, pendant toute la durée du projet, au fur et à mesure de l'évaluation des activités spécifiques.	Agent des sauvegardes

5.4. Procédures pour les risques non identifiés/émergents

En raison des activités qui seront définies au cours de la mise en œuvre du projet, et avec les impacts économiques, sanitaires et de voyage liés à la pandémie mondiale COVID-19, les risques du projet peuvent émerger au cours de la mise en œuvre après l'achèvement de l'ESIA et du PGES. En plus des exigences de suivi et d'évaluation (et d'autres mesures pertinentes) qui seront incluses dans le futur PGES, les rapports annuels de mise en œuvre du projet (PIR) mettront en évidence ces risques et les mesures d'atténuation et de suivi, les rapports trimestriels et l'examen à mi-parcours (MTR) permettront également de détecter les risques qui se développent au cours du projet. Tout risque supplémentaire identifié sera ajouté au suivi et les mesures d'atténuation seront conçues par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en discussion avec le Comité de Pilotage du Projet et le Bureau National du PNUD.

5.5. Procédures d'évaluation

5.5.1. Principes

Sur la base de la catégorisation des risques du projet et des risques spécifiques, la procédure d'examen préalable social et environnemental du PNUD spécifie les niveaux appropriés d'évaluation et de mesures de gestion. Ceux-ci sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 4: Niveaux de risque et mesures/plans généraux d'évaluation et de gestion

	Low	Moderate	Substantial	High	
Impacts	None/ minor	Very limited, well understood, easily mitigated	Limited but full extent unclear	Varied range of limited but more complex impacts	Significant, irreversible impacts; significant stakeholder concerns; potential conflict
Assessment	X	SESP identifies risks and straightforward management measures	Targeted assessment(s) (e.g. hazard assessment, audits, special studies)	Appropriately scoped ESIA or SESA	Full ESIA or SESA
Management	X	Incorporate management measures into ProDoc	Targeted management measures/plan; initial management plan if assess post-PAC	Appropriately scoped ESMP or ESMF when assessment post-PAC	ESMP or ESMF when assessment post-PAC

ESIA = Environmental and Social Impact Assessment

SESA = Strategic Environmental and Social Assessment

ESMP = Environmental and Social Management Plan

ESMF = Environmental and Social Management Framework

Le SESP a identifié le projet comme étant à haut risque. En tant que tel, une ESIA complète est nécessaire afin d'identifier et d'évaluer les impacts et de développer des mécanismes de gestion pour atténuer les risques identifiés. Cependant, les impacts potentiels des activités "en amont" du projet (Output 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1), qui impliquent le soutien à la planification, le renforcement des capacités, le conseil et la réforme des politiques, la révision des cadres réglementaires, etc. seront évalués par le biais d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA). L'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA). Par conséquent, l'ESIA complète et détaillée évaluera les activités planifiées en aval, sur le terrain, avec une empreinte physique (résultats 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4) et abordera les impacts directs sur les communautés et les individus des activités du projet sur le site.

Les deux évaluations permettront d'élaborer des stratégies pour éviter, réduire et gérer les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs, et les résultats des deux évaluations alimenteront le plan de gestion environnementale et sociale.

5.5.2. Évaluation environnementale et sociale stratégique

Le bureau de pays du PNUD chargera des experts appropriés de réaliser une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), au début de la phase de mise en œuvre. L'EESS évaluera les impacts potentiels des activités de projet en amont, au niveau politique, et les stratégies correspondantes. L'EESS évaluera l'effet des changements de politique sur une base large et intersectorielle, dans le but de rendre les décisions politiques et autres actions en amont plus durables. L'évaluation des impacts en amont intégrera les considérations environnementales et sociales dans les politiques, plans et programmes et évaluera leurs liens avec les considérations économiques et de durabilité. Le processus d'EESS examinera les liens entre les deux et anticipera les impacts

potentiellement négatifs des politiques au niveau du site. Les informations et les stratégies identifiées serviront de base à la prise de décision et seront utilisées pour guider les projets ultérieurs.

5.5.3. Évaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES)

Une évaluation complète de l'impact environnemental et social (EIES) pour analyser l'ensemble des risques et impacts sociaux et environnementaux identifiés. L'EIES sera réalisée selon le schéma présenté à l'annexe 3.

L'EIES complète commencera au cours de la première année suivant le lancement du projet. Elle se concentrera, sans s'y limiter, sur les impacts potentiels identifiés au cours du processus de sélection du SESP, qui sont le résultat des activités de projet proposées sur le terrain dans leurs contextes spécifiques. L'évaluation exige donc que les sites et les emplacements soient spécifiés, et que les activités proposées spécifiques à ces sites soient identifiées. En tant que telle, l'EIES ne peut avoir lieu que lorsque ces sites et activités proposés sont spécifiés.

L'EIES complète sera développée et réalisée par des experts indépendants de manière participative avec les parties prenantes au cours de la première année du projet. Une consultation exhaustive des parties prenantes, conforme aux principes du CLIP, sera requise à toutes les étapes de l'EIES. Voir également la section 7 ci-dessous sur l'engagement des parties prenantes et la divulgation d'informations, ainsi que l'annexe 1 du présent CGEF (IPPF).

L'EIES va :

- Passer en revue les questions et les impacts sociaux et environnementaux spécifiques au contexte local.
- Clarifier davantage les normes sociales et environnementales applicables (y compris le SES du PNUD) déclenchées par les activités du projet.
- Prendre les mesures nécessaires dans le contexte de l'ESIA pour répondre à ces exigences et faire des recommandations sur la façon dont cette conformité doit être réalisée tout au long de la vie du projet.

Le SES et le SESP du PNUD exigent que l'ESIA et les mesures d'atténuation et de gestion soient complétées, divulguées et discutées avec les parties prenantes avant la mise en œuvre de toute activité susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs.

L'évaluation des activités ultérieures sera proportionnelle à l'ampleur des risques envisagés, notamment en ce qui concerne les risques pour les communautés et les individus indigènes, pauvres, vulnérables ou marginalisés.

L'EIES et l'EIES seront menées de manière cohérente avec les réglementations nationales et le SES du PNUD et conduiront au développement de mesures et de plans de gestion à l'échelle appropriée pour traiter les risques et les impacts identifiés.

Tableau 5: Résumé des exigences d'évaluation

Focus	Évaluation	Timing	Responsabilité
Activités en amont	Évaluation environnementale et sociale stratégique	Commencer dans les 6 mois suivant le début du projet	UGP du PNUD et consultants externes

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Activités en aval	Évaluation de l'impact environnemental et social	À commencer au fur et à mesure que des sites spécifiques sont proposés, au plus tard dans l'année qui suit le lancement du projet. Achèvement dans les 6 mois.	UGP du PNUD et consultants externes
Activités spécifiques supplémentaires du projet	SESA/ESIA le cas échéant	Comme requis par les SESP supplémentaires ou mis à jour	UGP du PNUD et consultants externes

Le tableau 6 ci-dessous précise la liste des réalisations pour lesquelles l'EES est requise et celles pour lesquelles l'ESIA complète est requise. Le tableau indique également quelles activités ne peuvent pas commencer tant que le PGES n'est pas en place.

Tableau 6: Liste des produits/activités du projet et leur relation avec l'EESS et l'EIES.

Résultat	Activités	Évaluation (EES/EIES complète)	Peut commencer avant l'achèvement de la EIES/PGES.
Résultat 1.1. Renforcement des capacités des services environnementaux dans la conservation intégrée des paysages forestiers	Activité 1.1.1.1. Ateliers de formation de spécialistes	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.1.1.2. Apprentissage par la pratique : Révision des plans de gestion des AP	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.1.1.3. Apprentissage par la pratique : opérations in situ	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	oui
	Activité 1.1.4. Fiches politiques, directives pratiques, ressources pédagogiques	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
Résultat 1.2. Sensibilisation accrue aux approches clés de la conservation intégrée des paysages forestiers.	Activité 1.2.1. Sensibilisation : dialogues de développement multipartites à haut niveau	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.2.2. Sensibilisation : réunions régionales (provinciales) de coordination intersectorielle	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.2.3. Sensibilisation : production et diffusion de matériel	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.2.4. Partage de l'information : amélioration des connaissances et de l'accès à l'information	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
Résultat 1.3. Amélioration des cadres réglementaires et techniques affectant les paysages forestiers et les IPLC.	Activité 1.2.5. Partage de l'information : mise à disposition de matériels d'information pertinents	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.3.1. Examen annoté des cadres juridiques et réglementaires pertinents	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.3.2. Cadre réglementaire : Évaluations environnementales et sociales stratégiques	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 1.3.3. Cadre réglementaire : Sauvegarde sociale et environnementale	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
Résultat 2.1. Examen du secteur de la conservation : évaluation de base approfondie et analyse des opportunités	Activité 1.3.4. Lignes directrices et méthodologies des meilleures pratiques	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 2.1.1. Analyse SWOT des contextes environnementaux, sociaux et d'utilisation des terres	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 2.1.2. Examen des exigences réglementaires et des opérations actuelles des concessions forestières	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui
	Activité 2.1.3. Examen du potentiel de la conservation inclusive des forêts par les forêts communautaires	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	oui

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Résultat	Activités	Évaluation (EES/EIES complète)	Peut commencer avant l'achèvement de la EIES/PGES.
Résultat 2.2. Surveillance de l'environnement par les administrations publiques et autres partenaires concernés	Activité 2.1.4. Examen du potentiel de conservation inclusive des forêts par les territoires de vie	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	Oui
	Activité 2.1.5. Evaluation socio-économique des communautés ciblées	Activité en amont / Dans le champ de l'EES	Oui
	Activité 2.2.1. Suivi de la conformité environnementale et sociale dans les concessions forestières privées sélectionnées	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.2.2. Exploitation artisanale de l'or	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.2.3. Suivi hydrologique du site Ramsar du Bas Ogooué et du bassin versant du fleuve Ikobey	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
Résultat 2.3. Biosurveillance communautaire pour une conservation plus efficace et inclusive des forêts	Activité 2.2.4. Surveillance des contaminants de l'environnement dans la région des Lacs	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.2.5. Evaluation de l'étendue des tourbières dans le site Ramsar du Bas Ogooué et dans l'Ogooué Maritime	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.3.1. Biosurveillance communautaire de la faune et de la flore	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.3.2. Cartographie de l'occupation des sols / modèle paraécologique	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 2.3.3. Documentation des connaissances écologiques traditionnelles	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
Résultat 3.1. Intégration des consultations communautaires dans la conservation et le développement (peut commencer avant l'achèvement de l'EIES-PGES).	Activité 3.1.1. Consultations communautaires et processus de CLIP	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Oui
	Activité 3.1.2. Cartographie communautaire des terres/territoires et des ressources naturelles et de leurs utilisations	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Oui
	Activité 3.1.3. Sensibilisation aux droits	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Oui
	Activité 3.1.4. Capacités organisationnelles de la communauté	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Oui
	Activité 3.1.5. Voyages d'étude et apprentissage entre pairs	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Oui

Résultat	Activités	Évaluation (EES/EIES complète)	Peut commencer avant l'achèvement de la EIES/PGES.
Résultat 3.2. Plans de pêche communautaires renforcés et reproduits dans les nouveaux lacs du site Ramsar du Bas Ogooué.	Activité 3.2.1. Soutenir et renforcer le plan de pêche de l'Ogoemoué et assurer sa conformité avec le SES	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 3.2.2. Répliquer le plan communautaire de gestion des pêches conforme au SES dans 2 ou 3 autres zones lacustres	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 3.3.1. Forêts communautaires délimitées	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
Résultat 3.3. Forêts communautaires et territoires de vie délimités, établis et renforcés.	Activité 3.3.2. Développer/renforcer les plans de gestion des forêts communautaires conformes au SES	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 3.3.3. Renforcer les chaînes de valeur des produits dans les forêts communautaires	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 3.3.4. Forêts communautaires chevauchant les ICCA - territoires de vie	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
Résultat 3.4. L'écotourisme communautaire est renforcé et développé dans certaines zones du paysage du projet.	Activité 3.4.1. Développement de l'écotourisme à Tsam-Tsam et dans ses environs	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
	Activité 3.4.2. Développement de l'écotourisme avec les IPLC dans la région de Waka	Activité en aval / Dans le cadre de l'EIES complète	Non
Résultat 4.1. Système de gestion des connaissances	Activité 4.1.1. Système de gestion des connaissances (KM)	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.1.2. Formation à l'utilisation du système KM	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
Résultat 4.2. Stratégie de communication du projet	Activité 4.2.1. Stratégie de communication	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.2.2. Expériences du projet / leçons apprises	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.2.3. Messages de conservation	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.2.4. Série de publications courtes	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.2.5. Concours pour les jeunes / vidéo participative	Hors du champ de l'EES/EIES	oui

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Résultat	Activités	Évaluation (EES/EIES complète)	Peut commencer avant l'achèvement de la EIES/PGES.
Résultat 4.3. Coordination régionale avec d'autres projets CBSL	Activité 4.3.1. Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative avec les IPLC	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
Résultat 4.4. Intégration de la dimension de genre et inclusion sociale dans toutes les composantes	Activité 4.4.1. Plan d'action sur le genre (GAP)	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
Résultat 4.5. Suivi et évaluation du projet et gestion adaptative	Activité 4.5.1. Evaluation de l'impact environnemental et social ESIA	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.5.2. Plan de gestion environnementale et sociale PGES	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.5.3. Plan d'implication des parties prenantes (SEP)	Hors du champ de l'EES/EIES	oui
	Activité 4.5.4. SUIVI ET ÉVALUATION	Hors du champ de l'EES/EIES	oui

5.6. Procédures de gestion

5.6.1. Hiérarchie des mesures d'atténuation

Dans le cadre des procédures de gestion, les mesures de réduction des risques suivent une hiérarchie d'atténuation qui privilégie l'évitement des impacts négatifs potentiels par rapport à la minimisation, l'atténuation lorsque des impacts résiduels négatifs subsistent et, en dernier recours, l'application de mesures de compensation et d'indemnisation. Si l'activité proposée risque de causer des dommages environnementaux/sociaux considérables, l'évitement total et le renoncement à l'activité proposée peuvent être la meilleure option, comme le présente la hiérarchie d'atténuation ci-dessous (figure 1).

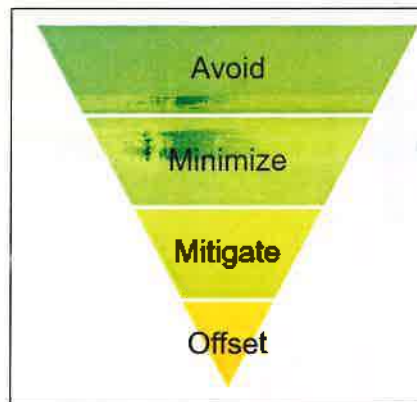


Figure 1: Hiérarchie de l'atténuation du SES du PNUD

L'étape d'évitement des impacts est plus efficace lorsqu'elle est appliquée à un stade précoce de la conceptualisation et de la planification du projet. Cela peut être réalisé en prenant des mesures telles que : ne pas entreprendre certains projets ou éléments qui pourraient avoir des impacts négatifs, en évitant les zones sensibles du point de vue environnemental ou culturel, et en mettant en place des mesures préventives pour empêcher les impacts négatifs de se produire.

L'étape de minimisation des impacts consiste à limiter ou à réduire le degré, l'étendue, la magnitude ou la durée des impacts négatifs. Cela peut être réalisé en prenant des mesures telles que : la réduction ou la relocalisation de la proposition, la reconception d'éléments du projet, ou la prise de mesures supplémentaires pour gérer les impacts.

Les actions d'atténuation des impacts commencent une fois que les impacts se sont déjà produits. L'atténuation consiste à rectifier l'impact en réparant, réhabilitant ou restaurant la caractéristique environnementale ou sociale affectée.

Collectivement, l'évitement, la minimisation et l'atténuation servent à réduire, autant que possible, les impacts résiduels du projet. Cependant, même après leur application effective, des mesures supplémentaires sont généralement nécessaires pour parvenir à une absence de perte nette.

L'étape de compensation des impacts est généralement appliquée pour remédier aux impacts négatifs résiduels inévitables. Cela peut être réalisé par des actions telles que l'amélioration de l'habitat, le remplacement des mêmes valeurs de ressources à un autre endroit, etc. Il est important d'insister sur le fait que la compensation ou les mesures de compensation ne peuvent être envisagées qu'après l'application de mesures appropriées d'évitement, de minimisation et d'atténuation. La conception des compensations adhère au principe de "similarité ou d'amélioration" et est réalisée à l'aide des meilleures informations disponibles et des meilleures pratiques actuelles.

Des actions de soutien à la conservation peuvent également être prises. Il s'agit d'actions qui ont des effets positifs - mais difficiles à quantifier - sur le paysage du projet. Ces résultats qualitatifs ne

s'intègrent pas facilement dans la hiérarchie des mesures d'atténuation mais peuvent apporter un soutien crucial aux mesures d'atténuation. Par exemple, les activités de sensibilisation peuvent encourager les changements de politique ou la mise en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation.

5.6.2. Détails sur les procédures de gestion développées pendant la phase PPG

Tous ces plans décrits ci-dessous seront mis en œuvre tout au long du projet et mis à jour sur la base d'évaluations supplémentaires si nécessaire.

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

Le présent CGES a été développé dans le cadre du processus de diligence raisonnable du PNUD dans le cycle du projet.

Plan d'engagement des parties prenantes (SEP)

Un plan complet d'implication des parties prenantes a été élaboré au cours de la phase de conception du projet. Il constitue l'**annexe 9** du document de projet (ProDoc) et guidera les actions relatives à la mise en œuvre du SES, y compris les consultations avec les populations locales qui ont commencé dans la phase de conception du projet, principalement par le biais de réunions avec les organisations communautaires locales.

Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP)

Un plan d'action pour l'égalité des sexes a été élaboré au cours de la phase de conception du projet. Il constitue l'**annexe 11** du ProDoc et permettra d'informer et de guider les actions relatives à la mise en œuvre du SES.

Cadre de planification des populations locales (IPPF)

Un cadre de planification des populations locales (IPPF) a été développé pour s'assurer que les femmes et les hommes locaux sont suffisamment et significativement consultés et pour confirmer qu'ils donnent leur consentement libre, préalable et informé (FPIC) pour les interventions du projet. L'IPPF constitue l'**annexe 1** du présent CGES et servira de base à la mise en œuvre du projet ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la manière dont le projet traite les questions relatives aux populations locales.

Mécanisme préliminaire de redressement des griefs (GRM)

Une approche générale du mécanisme de redressement des griefs (GRM) est présentée à l'**annexe 13** du ProDoc.

5.6.3. Détails sur les procédures de gestion à développer/affiner dans la phase de mise en œuvre

Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Un plan de gestion de l'impact environnemental et social (PGES) sera préparé en même temps que l'ESIA. Le PGES devra :

- Fournir des recommandations spécifiques limitées dans le temps pour éviter les impacts négatifs, et lorsque l'évitement n'est pas possible, pour réduire, atténuer et gérer ces impacts pour toutes les activités du projet.
- Identifier plus précisément les activités du projet qui ne peuvent pas avoir lieu tant que certaines normes, exigences et mesures d'atténuation n'ont pas été mises en place et exécutées (en complément et en actualisant ce qui a déjà été identifié dans cette version de CGES).
- Développer des plans de gestion spécifiques/standards, selon les besoins et comme l'exige le SES du PNUD applicable. Ces plans décriront les objectifs de gestion, les impacts potentiels, les activités de contrôle et les critères de performance

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

environnementale par rapport auxquels les projets seront évalués. Les recommandations seront adoptées et intégrées dans les activités du projet, les cadres de suivi et de rapportage et le budget.

- Fournir des directives pour l'engagement des parties prenantes, y compris les consultations du CLIP avec les groupes ethniques, et des plans pour l'engagement des parties prenantes pendant la mise en œuvre des mesures de gestion.
- Préciser les actions visant à mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour chaque risque et impact identifié.
- Inclure un plan de suivi et d'établissement de rapports.
- Fournir un résumé des impacts sociaux et environnementaux négatifs identifiés et de tout risque résiduel restant après évitement/atténuation/minimisation des impacts.
- Fournir un plan de développement des capacités et de formation.
- Définir les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes.
- Indiquer le calendrier de mise en œuvre, les estimations de coûts et les sources de financement.

La gestion des incidences suivra le modèle de la "hiérarchie des mesures d'atténuation". Dans la mesure du possible, les impacts négatifs seront supprimés, c'est-à-dire que la conception des activités du projet sera modifiée ou ajustée de manière à éviter les impacts identifiés. Si cela n'est pas possible, des mesures seront élaborées, en collaboration avec les parties prenantes, pour réduire, minimiser, atténuer ou gérer ces impacts.

Les évaluations et les plans de gestion requis ci-dessus doivent être préparés et des mesures d'atténuation doivent être mises en place conformément à ces plans, avant le lancement de toute activité de projet susceptible d'avoir des impacts négatifs, y compris toute action susceptible d'entraîner ou de provoquer un déplacement économique et/ou des impacts sur les populations locales.

Le PGES est dynamique et devra être modifié au fur et à mesure que de nouvelles activités de projet sont identifiées, examinées et évaluées conformément aux procédures décrites. Les mesures d'atténuation et de gestion de l'impact supplémentaires requises doivent être intégrées dans les plans de gestion et, dans certains cas, peuvent nécessiter ou bénéficier de la contribution de l'agent de sauvegarde du projet.

Les parties prenantes affectées par le projet seront consultées sur la portée et les paramètres des processus d'évaluation et leurs conclusions, y compris les mesures d'atténuation et de gestion proposées. Il peut être nécessaire d'entreprendre des consultations ciblées pour s'assurer que les groupes et les individus marginalisés ou défavorisés affectés par le projet ont la possibilité de participer. L'approche du CLIP sera utilisée.

Les rapports d'évaluation et l'adoption de plans/mesures d'atténuation appropriés seront complétés, divulgués et discutés avec les parties prenantes avant le lancement de toute activité du projet susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Il convient de préciser que le responsable des sauvegardes, qui sera engagé par le projet, aura la responsabilité principale du suivi de la mise en œuvre du PGES, qui doit être réactif aux changements de circonstances du projet, aux événements imprévus et aux résultats du suivi.

Un modèle indicatif est annexé à ce document (**Annexe 3**), soulignant les sections requises du PGES.

Mécanisme de redressement des griefs au niveau du projet (GRM)

Un mécanisme de redressement des griefs (GRM) sensible au genre sera développé au début de la phase de mise en œuvre du projet. Ce MRG plus détaillé présentera un ensemble de dispositions permettant aux communautés locales, aux populations locales et aux autres parties prenantes concernées d'exprimer leurs griefs à l'égard du projet et de demander réparation lorsqu'ils perçoivent ou prévoient un impact négatif découlant des activités du projet. Le GRM est un moyen essentiel pour atténuer, gérer et résoudre les impacts négatifs potentiels ou réels, ainsi que pour remplir les obligations du projet envers les principales parties prenantes.

L'**Annexe 4** du présent CGES présente les termes de référence d'un Mécanisme de Réparation des Griefs au niveau du projet.

Plan pour les peuples indigènes (IPP)

La norme 6 du SES exige que lorsqu'un projet est susceptible d'affecter les droits, les terres, les ressources ou les territoires des peuples indigènes, un plan pour les peuples indigènes (IPP) doit être développé et intégré au projet. Les enquêtes sur le terrain et les consultations au cours de la phase PPG ont confirmé que certaines zones ciblées par les interventions du projet recoupent des terres revendiquées par les populations locales (activités des produits 2 et 3).

Le PPI définira la meilleure façon de s'engager avec les populations locales dans le paysage du projet (et par extension la communauté entière), en considérant le besoin potentiel d'adopter différentes stratégies afin de s'assurer qu'ils bénéficient également des impacts positifs du projet.

Le PIP sera développé, sur la base du FIPP (voir l'annexe 5 du ProDoc) lors de la phase de mise en œuvre (au cours de la première année de mise en œuvre du projet).

Comme l'exige la norme 6 du SES, le PIP inclura un plan de consultation culturellement appropriée dans le but d'obtenir un accord et un consentement préalable libre et éclairé (FPIC). Aucune activité susceptible de porter atteinte à l'existence, à la valeur, à l'utilisation ou à la jouissance des terres, ressources ou territoires coutumiers/traditionnels ne sera autorisée sans l'accord explicite des populations locales concernées.

Le CLIP, pour les besoins du projet, est défini comme suit :

Libre signifie que le processus sera autogéré par les détenteurs de terres coutumières auprès desquels le consentement est recherché, sans contrainte, attentes ou délais imposés de l'extérieur. Le processus:

- sera exempt de toute coercition, partialité, condition, corruption ou récompense ;
- veillera à ce que la structure décisionnelle soit déterminée par les parties prenantes ;
- donnera des informations de manière transparente et objective ;
- les réunions et les décisions auront lieu dans des lieux, à des heures et dans des langues et des formats déterminés par les parties prenantes ; et
- tous les membres de la communauté seront libres de participer sans distinction de sexe, d'âge ou de statut.

Préalable signifie qu'aucune activité du projet ne sera mise en œuvre avant que les propriétaires fonciers coutumiers et les communautés locales n'aient pris une décision. Le processus veillera à ce que les propriétaires fonciers coutumiers disposent de suffisamment de temps pour comprendre, accéder et analyser les informations sur les activités proposées.

Informé : Les informations seront fournies d'une manière accessible, claire, cohérente, précise et transparente. Elles seront :

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- délivrée dans une langue et un format appropriés (y compris vidéo, graphiques, radios, documentaires, photos, etc ;)
- donnée aux communautés de propriétaires fonciers sur leurs droits en rapport avec le projet et les impacts possibles ;
- objective, couvrant à la fois le potentiel positif et négatif des activités et les conséquences de l'octroi ou du refus du consentement ;
- complète, couvrant l'éventail des impacts potentiels sociaux, financiers, politiques, culturels et environnementaux, y compris les informations scientifiques avec accès aux sources originales dans une langue appropriée ;
- fournie d'une manière qui renforce et n'érode pas les cultures locales ;

Le consentement est :

- - donné par les propriétaires coutumiers dans le cadre de leur processus décisionnel coutumier.
- - une décision librement consentie qui peut être un "Oui" ou un "Non", y compris l'option de reconsidérer si les conditions convenues ne sont pas remplies, s'il y a des changements dans les activités proposées ou si de nouvelles informations pertinentes pour les activités proposées apparaissent ;
- une décision collective déterminée par les personnes concernées conformément à leurs formes de prise de décision (par exemple, consensus, majorité, etc.) ;
- fondée sur la pleine compréhension des opportunités et des risques associés à l'activité proposée ;
- accordée ou refusée par phases, sur des périodes de temps spécifiques pour des étapes ou des phases distinctes du projet ;

Les consultations du CLIP seront documentées de manière exhaustive. Les idées, questions et préoccupations soulevées par les différentes parties prenantes, y compris les institutions gouvernementales concernées, les ONG, les OSC, les groupes de femmes, les institutions privées, les groupes de propriétaires fonciers, les communautés villageoises locales et/ou les propriétaires de ressources, seront capturées et documentées. L'UGP déterminera comment et quand partager ces informations avec les agences gouvernementales nationales concernées.

Comme mentionné ci-dessus, les consultations du CLIP doivent être menées d'une manière culturellement appropriée, par un personnel culturellement approprié, dans des lieux culturellement appropriés, et inclure le renforcement des capacités des formateurs locaux. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les consultations atteignent les propriétaires coutumiers ruraux les plus éloignés, les femmes, les personnes marginalisées et vulnérables, et qu'elles sont menées de manière continue tout au long du processus du CLIP.

L'IPP permettra et tracera la communication avec les groupes ethniques affectés tout au long du processus de prise de décision, facilitant l'échange d'informations pendant les processus de gestion intégrée du paysage.

Au cours de la première année du projet, les discussions sur les éléments en amont du projet incluront des représentants des populations locales. Ces discussions s'appuieront sur les consultations initiales tenues avec eux au cours du PPG. Au fur et à mesure que les paysages et les activités spécifiques seront finalisés, d'autres discussions sur le CLIP auront lieu au niveau de la base avec les communautés affectées.

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Le PIP doit être élaboré au cours de la première année du projet. Aucune activité susceptible d'affecter les droits, les coutumes, les terres, les ressources ou les territoires des populations coutumières ne sera entreprise sans leur consentement explicite, préalable et libre.

L'annexe 5 du présent CGES présente une ébauche indicative du plan des groupes ethniques.

Plan d'action pour les moyens de subsistance (LAP)

Selon le SES du PNUD, un Plan d'Action pour les Moyens d'Existence est nécessaire lorsque/si les activités du projet provoquent un déplacement économique, par lequel les moyens d'existence des individus ou des communautés sont restreints, partiellement ou totalement, et directement ou indirectement, dans leur accès à la terre ou aux ressources pour soutenir leur bien-être économique. Ces plans d'action porteront sur la participation des bénéficiaires à la prise de décision concernant le déplacement économique, sur une compensation et/ou une assistance adéquate (complète et équitable), ainsi que sur la gestion des risques afin de garantir que les moyens de subsistance soient au moins aussi bons qu'avant la mise en œuvre du programme et que les moyens de subsistance des pauvres et des marginalisés soient améliorés. Les plans comprendront des procédures de suivi indépendant, la clarification des droits fonciers conformément à la loi applicable, et décriront les actions de capacité, de formation et de développement visant les moyens de subsistance des bénéficiaires. Ils veilleront à ce que les exigences du PNUD en matière de SES, les normes de meilleures pratiques et les mesures d'atténuation soient respectées, de sorte que les activités du programme impliquant un déplacement économique ne puissent pas avoir lieu avant l'achèvement de l'ESIA et du LAP complets. L'annexe 6 du présent CGES présente un modèle de plan d'action pour les moyens de subsistance.

Procédures de gestion du travail

Le projet développera des procédures de gestion du travail dans le cadre de l'ESIA/PGES. Les procédures définiront les conditions dans lesquelles les travailleurs du projet seront employés ou engagés et gérés, conformément aux exigences du SES et aux lois, règles et règlements applicables en matière de travail. Les procédures sont adaptées à la taille, aux lieux et aux effectifs des activités du projet. Les procédures de gestion du travail prévoient des mesures pour prévenir et traiter les cas de violence, de harcèlement, d'intimidation et/ou d'exploitation. Lorsque les lois, règles et règlements applicables en matière de travail sont incompatibles avec ce paragraphe, les activités sont menées d'une manière compatible avec ces exigences dans la mesure du possible. Les procédures de gestion du travail comprennent les politiques pertinentes en matière de ressources humaines et les politiques et procédures relatives à l'engagement d'entrepreneurs.

Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP)

Le GAP est déjà en place et inclus dans l'annexe 10 du document de projet. Les mises à jour seront informées par l'EES/ESIA.

Plan d'engagement des parties prenantes

Un SEP a été développé et sera mis à jour, informé par l'EES et l'EIES.

5.6.4. Procédures supplémentaires pour le partenariat avec des tiers

Le Projet impliquera le personnel de plusieurs tierces parties (diverses agences gouvernementales, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, associations communautaires, coopératives, secteur privé, etc.) pour sa mise en œuvre, en particulier dans le cadre des composantes 1, 2 et 3. Le projet s'assurera que de tels partenariats sont établis avec des organisations renommées, qui peuvent démontrer un certain niveau d'expérience et d'expertise dans le domaine concerné. L'EES et l'ESIA effectueront une évaluation plus approfondie des risques associés au partenariat avec

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

des tiers et intégreront des procédures spécifiques dans le PGES. Au minimum, ces procédures comprendront des exigences pour les partenaires, à savoir

- adhèrent aux normes sociales et environnementales du PNUD (SES),
- soumettre toutes les activités sur le terrain à un examen préalable, en utilisant le PGES
- approuver toutes les activités proposées avec l'expert en matière de sauvegarde du projet
- s'assurer que les considérations de genre sont pleinement intégrées dans toutes les activités, et que les activités promeuvent de manière proactive l'autonomisation des femmes et les droits humains.
- préparer des rapports semestriels sur les progrès, y compris l'état de leur conformité avec les politiques environnementales, sociales et de genre du PNUD.

Si nécessaire, le projet organisera des formations et/ou des ateliers pour renforcer les capacités des principaux partenaires de mise en œuvre du projet et les équiper des connaissances et des outils nécessaires pour atteindre les objectifs du projet de manière efficace et efficiente. Ceci est essentiel pour assurer un succès continu au cours de la mise en œuvre du projet, et au-delà. Ces activités de renforcement des capacités commenceront avant la mise en œuvre de la première activité et comprendront une combinaison des sujets suivants :

- Normes sociales et environnementales du PNUD (SES)
- Engagement des parties prenantes et FPIC (Free Prior and Informed Consent),
- Mécanisme de responsabilité du PNUD (Mécanisme de réparation des griefs, SRM, SECU),
- Comprendre le cycle de projet du PNUD,
- Suivi et évaluation des projets du PNUD,
- Le genre,
- Droits de l'Homme

Le PNUD exige que les évaluations sociales et environnementales et l'adoption de plans/mesures d'atténuation appropriés soient réalisées, divulguées et discutées avec les parties prenantes avant le lancement de toute activité de projet susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs.

L'approche du CLIP sera appliquée tout au long du processus de consultation et de l'élaboration des procédures de gestion qui en découlent. Le CLIP sera intégré dans la structure de ces procédures de gestion, afin de s'assurer qu'il est appliqué tout au long de la mise en œuvre du projet, comme l'exige le SES du PNUD.

5.6.5. Récapitulation de toutes les procédures de gestion

Le tableau 7 ci-dessous récapitule les procédures de gestion et la chronologie de leur développement.

Tableau 7: Récapitulatif des procédures de gestion

Étape	Timing
Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	Phase de conception du projet - avant la validation

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Étape	Timing
Plan d'engagement des parties prenantes (SEP)	Phase de conception du projet - avant la validation
Plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP)	Phase de conception du projet - avant la validation
Cadre de planification des populations locales (IPPF)	Phase de conception du projet - avant la validation
Mécanisme préliminaire de redressement des griefs	Phase de conception du projet - avant la validation
Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet
Évaluation complète de l'impact environnemental et social (EIES)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet
Plans de gestion environnementale et sociale (PGES)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet
Mécanisme de redressement des griefs (GRM)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet
Plan pour les populations locales (IPP)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet. (subsidaire au PGES, attention détaillée)
Plan d'action pour les moyens de subsistance (LAP)	Premier draft achevé au cours de la première année de mise en œuvre du projet. (subsidaire au PGES, attention détaillée)

La première version de l'EIES, du PGES, du GRM, de l'IPP et du LAP sera achevée au cours de la première année de mise en œuvre du projet, les consultations des parties prenantes permettant de contribuer à leur conception et d'examiner les projets de documents. Les documents seront ensuite finalisés à la fin de la première année, avec la possibilité de les modifier, en intégrant une approche de "gestion adaptative". En tout état de cause, ces documents seront finalisés avant la réalisation des activités du projet susceptibles d'avoir des incidences sociales et environnementales négatives.

6. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

6.1. Structure du projet

La structure du projet est représentée dans la **figure 2** ci-dessous :

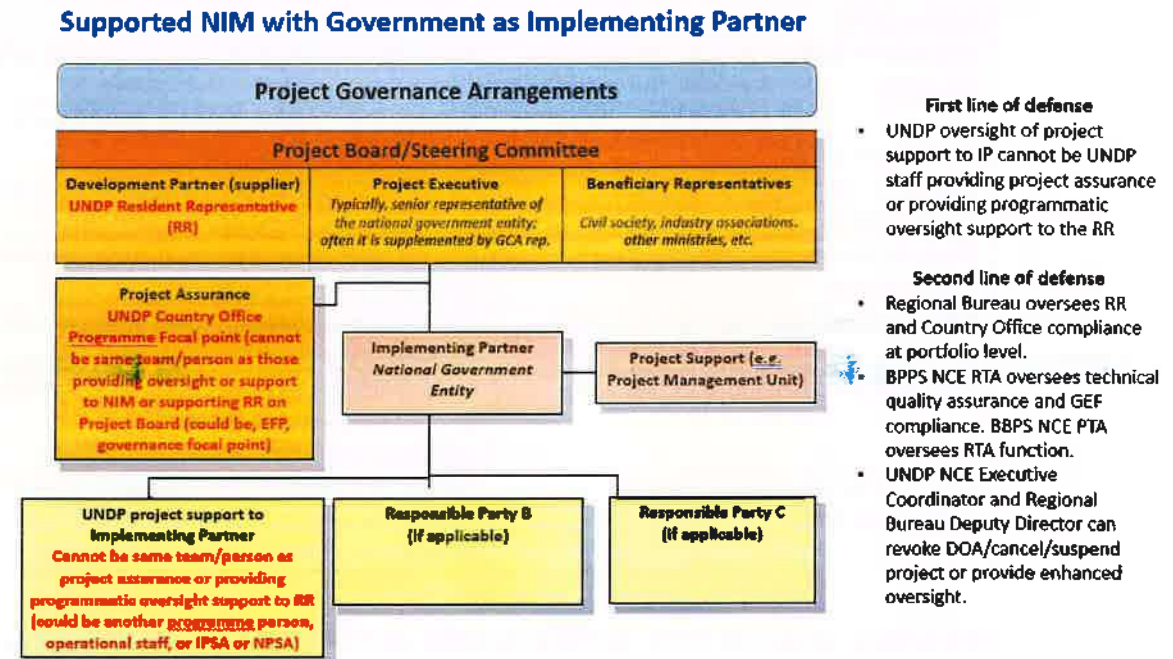


Figure 2: Structure du projet

6.2. Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du CGES

Les rôles et responsabilités du personnel du projet et des agences ou groupes associés dans la mise en œuvre de cette CGES sont les suivants.

6.2.1. Partenaire de mise en œuvre

Le partenaire de mise en œuvre (DGEPN) travaillera en étroite collaboration avec l'unité de gestion du projet (UGP) pour mettre en œuvre les composantes et les résultats du projet, avec d'autres partenaires du projet, afin de garantir ce qui suit :

- L'ESIA requise est réalisée, et les plans de gestion requis sont développés, divulgués pour consultation publique et approuvés, et les mesures de gestion sont adoptées et intégrées pendant la mise en œuvre du projet ;
- Rendre compte, de manière équitable et précise, de l'avancement du projet par rapport aux plans de travail convenus, conformément au calendrier des rapports et aux formats requis ;
- Maintenir la documentation et les preuves qui décrivent l'utilisation appropriée et prudente des ressources du projet en conformité avec le document de projet signé et conformément aux règlements et procédures applicables (par exemple SES) ;
- S'assurer que toutes les exigences du SES du PNUD, des cadres réglementaires/politiques nationaux et des normes internationales pertinentes ont été respectées ;
- Assurer la supervision de toutes les questions liées aux sauvegardes ;

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- Informer toutes les parties prenantes impliquées dans le projet, ou potentiellement affectées, positivement ou négativement, par le projet, sur le mécanisme de responsabilité du PNUD (décrit ci-dessous) ;
- S'assurer que les mécanismes de vérification de la conformité et de réponse aux parties prenantes sont opérationnels pendant toute la durée du projet ;
- Assurer le contrôle technique de la mise en œuvre de ce CSE et l'assistance administrative dans le recrutement et/ou la contractualisation de services d'experts en matière de sauvegarde (si nécessaire), et surveiller l'adhésion de chaque projet au CSE et aux politiques et procédures du PNUD.

6.2.2. Unité de gestion du projet (UGP)

L'UGP sera dirigée par le Chef de Projet (GP) avec une autorité déléguée pour administrer le projet au jour le jour au nom du DGEPN et du PNUD, dans les paramètres déterminés par la plus haute structure de supervision du projet, le PSC. La responsabilité de l'UGP comprend les éléments suivants :

- Superviser et gérer la mise en œuvre des mesures définies dans ce CGES ;
- Attribuer des responsabilités spécifiques au sein du partenaire d'exécution, en particulier au sein de l'UGP, pour la mise en œuvre de ce CSEP ;
- Maintenir les dossiers pertinents associés à la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris les SESP mis à jour, les évaluations d'impact, les preuves des consultations et du FPIC, un journal des griefs ainsi que la documentation des mesures de gestion mises en œuvre ;
- Rendre compte au PNUD et au Comité de pilotage du projet de la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale ;
- S'assurer que tous les prestataires de services sont également informés de leurs responsabilités en matière de conformité quotidienne avec le CGEP.

6.3. Évaluation des capacités

Le projet sera mis en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) sous l'autorité du Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, responsable du Plan Climat et du Plan d'Occupation des Sols au Gabon, avec une délégation de pouvoir à l'UGP pour la mise en œuvre du projet. Cependant, il est ici noté que la DGEPN elle-même n'a ni les ressources humaines ni les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission (selon l'évaluation de HACT - Voir dans le ProDoc). L'agence souffre d'un manque de personnel et d'un manque de moyens logistiques pour lui permettre de réaliser correctement ses missions. De plus, ils ne sont pas encore totalement familiarisés avec les politiques de sauvegarde environnementale et sociale du PNUD, bien qu'ils aient reçu une brève présentation pendant le PPG. La nécessité de renforcer les capacités en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes et des populations locales, y compris les considérations de genre, a également été identifiée comme insuffisante et devra être abordée dès le début et tout au long du projet, car il s'agit de compétences clés pour pouvoir diriger ce projet et obtenir des résultats. Ces compétences seront fournies par des actions de sensibilisation et de vulgarisation tout au long du projet, ainsi que par des interventions de formation ciblées en début de projet, organisées par l'UGP et fournies par des spécialistes compétents.

Les structures communautaires, y compris les groupes locaux, ont également de faibles capacités et ne disposent pas d'informations suffisantes sur la biodiversité et les droits pour gérer de manière appropriée la mise en œuvre des sauvegardes.

Afin de faire face à tous les risques liés à ce projet, des capacités sont nécessaires tant au niveau national que départemental (agences gouvernementales et représentations locales dans les pays).

6.4. Renforcement des capacités

Des spécialistes ayant une expertise pertinente en matière de garanties sociales et environnementales, y compris une expertise et une expérience dans les questions liées au genre, aux populations locales et aux zones conservées par les communautés, seront engagés pour soutenir l'achèvement des évaluations d'impact et développer les plans de gestion (PIP, BAP, LAP, et tout autre plan de gestion autonome qui pourrait résulter de l'ESIA). Un agent de sauvegarde sera engagé auprès de l'unité environnementale et sociale du partenaire de mise en œuvre.

Les unités du PNUD et du FEM fourniront d'autres conseils à l'équipe du projet, selon les besoins, afin de soutenir la mise en œuvre de l'CGES et la préparation, la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion sociale et environnementale.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) aura la responsabilité finale de l'intégration des plans de gestion dans l'exécution du projet. L'intégration de ces plans devra être prise en compte, en particulier les besoins institutionnels au sein du cadre de mise en œuvre pour l'application du ou des plans de gestion, y compris un examen des allocations budgétaires requises pour chaque mesure, ainsi que l'autorité et la capacité des institutions à différents niveaux administratifs (par exemple, local, régional et national) et leur capacité à gérer et surveiller la mise en œuvre du plan de gestion. Si nécessaire, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique seront incluses pour permettre une mise en œuvre adéquate de la gestion.

Afin de mieux impliquer les communautés locales, y compris les populations locales et les autres groupes vulnérables ou marginalisés, dans la gestion des risques sociaux et environnementaux du projet, ainsi que dans les multiples aspects du projet, des séances d'information et de sensibilisation seront organisées pour les parties prenantes qui devraient être impliquées dans la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et des plans d'action qui en découlent, ainsi que dans les principaux résultats et activités organisés dans le cadre du projet. Le tableau ci-dessous présente et discute brièvement les éléments qui pourraient conduire à une bonne information et sensibilisation des communautés locales.

Les activités de renforcement des capacités proposées pour les institutions sont intégrées dans le résultat 1.1. (Renforcement des capacités des services environnementaux dans la gouvernance et la gestion des paysages forestiers) du projet, et les activités de renforcement des capacités pour les communautés et les acteurs de la société civile affiliés sont intégrées dans plusieurs résultats des composantes 2 et 3 ainsi que dans le résultat 4.5 (Intégration du genre et inclusion sociale) du projet. Les détails de ceux-ci sont fournis dans le ProDoc.

7. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION D'INFORMATIONS

7.1. Consultations des communautés pendant la mise en œuvre du projet

Les discussions avec les parties prenantes du projet, y compris les communautés locales sur les sites du projet, ont commencé pendant la phase de développement du projet. Le projet dispose également d'un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) et d'un plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP), qui sont annexés au document de projet. Ces plans seront suivis pour s'assurer que les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre du projet et en particulier dans l'évaluation ultérieure des impacts sociaux et environnementaux et le développement de mesures de gestion appropriées. Le PES et le PAG seront mis à jour au cours de la mise en œuvre du projet sur la base des évaluations réalisées conformément au présent CSEP.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Les parties prenantes potentiellement affectées seront impliquées pendant la mise en œuvre de ce CSEP. Cela comprendra des consultations du CLIP avec les groupes ethniques.

Dans le cadre du processus d'engagement des parties prenantes, le SES du PNUD exige que les parties prenantes du projet aient accès aux informations pertinentes. Plus précisément, le SES (SES, Policy Delivery Process, para. 21) stipule que, parmi les autres divulgations spécifiées par les politiques et procédures du PNUD, le PNUD veillera à ce que les informations suivantes soient mises à disposition :

- Les plans d'engagement des parties prenantes et les rapports de synthèse des consultations des parties prenantes.
- Les rapports d'évaluation sociale et environnementale avec la documentation du projet
- Les drafts d'évaluations sociales et environnementales, y compris les drafts de plans de gestion.
- Les évaluations sociales et environnementales finales et les plans de gestion associés

Comme indiqué dans le SES et la procédure d'examen social et environnemental du PNUD (SESP), le type et le calendrier des évaluations et des plans de gestion varient en fonction du niveau de risque social et environnemental associé à un projet ainsi que du calendrier de l'évaluation sociale et environnementale.

Ce CGES (et la SESP du projet) sera divulgué via le site web du PNUD, conformément à la politique SES du PNUD. L'ESIA et le PGES, ainsi que le(s) plan(s) de gestion autonome(s), seront également publiés sur le site Internet du PNUD une fois qu'ils auront été rédigés et finalisés, et ne seront adoptés qu'après l'expiration du délai de publication requis. Ces exigences en matière d'engagement et de divulgation des parties prenantes seront respectées lors de la mise en œuvre du présent CSEP et de la mise en œuvre ultérieure des PGES et des plans de gestion autonomes qui en découlent.

7.2. Plan d'engagement des parties prenantes

Un plan d'implication des parties prenantes est annexé au ProDoc. Ce plan sera suivi pour s'assurer que tous les groupes de parties prenantes concernés, y compris les populations locales, les hommes et les femmes, sont convenablement engagés dans la mise en œuvre du projet, en particulier dans l'évaluation ultérieure des impacts sociaux et environnementaux et le développement de mesures de gestion appropriées. Les parties prenantes potentiellement affectées seront impliquées pendant la mise en œuvre de ce CSE et dans les activités du projet, en respectant dans chaque cas les exigences du CLIP. Le plan d'engagement des parties prenantes sera mis à jour au cours de la mise en œuvre du projet sur la base des évaluations et du plan de gestion de haut niveau qui en résulte, ainsi que des plans d'action plus détaillés qui seront développés dans le contexte de ce CGES, le cas échéant.

Les discussions avec les parties prenantes du projet, y compris les représentants des groupes locaux et les hommes et les femmes, ont commencé lors des missions sur le terrain dans la phase de préparation du projet (PPG) et également lors de l'atelier de lancement. Ainsi, des réunions formelles et informelles ont eu lieu à travers le paysage du projet et avec des parties prenantes profondément familières avec ce paysage.

Le PES permettra et garantira que les parties prenantes sont engagées de manière appropriée dans la mise en œuvre du projet, y compris dans l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux et dans le développement de mesures appropriées de gestion de projet (par exemple, d'atténuation). Les discussions avec les parties prenantes doivent être planifiées et organisées de manière à permettre, mais aussi à encourager et à faciliter l'expression libre des opinions des parties prenantes individuelles et des sous-groupes. Des réunions séparées sont essentielles pour les femmes et les PA. Cela peut être expliqué aux autorités locales et aux dirigeants communautaires lors des visites de courtoisie initiales ainsi qu'au moment de réunions particulières, d'entretiens, de discussions de groupe, etc.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Les exigences relatives à l'engagement et à la divulgation des parties prenantes seront respectées lors de la mise en œuvre du présent CGES, ainsi que lors de la mise en œuvre ultérieure du PGES et d'autres plans d'action plus ciblés. Les exigences de divulgation sont détaillées dans la section ci-dessous.

7.3. Exigences de divulgation du SES

Dans le cadre du processus de participation des parties prenantes, le SES du PNUD exige que les parties prenantes du projet aient accès aux informations pertinentes. Plus précisément, le SES (SES, Policy Delivery Process, para. 21) stipule que le PNUD veillera à ce que les informations suivantes soient mises à disposition dans des formats compréhensibles pour toutes les parties prenantes concernées, en tenant compte des niveaux d'éducation et d'alphabétisation et en envisageant l'utilisation de différents mécanismes de diffusion de l'information afin de tenir compte des difficultés que certains groupes, tels que les populations locales et les femmes, peuvent rencontrer pour accéder aux informations fournies et les comprendre :

- Des informations sur l'objectif du projet, sa nature, son ampleur et sa durée, ses principales activités proposées, ainsi que les risques et impacts potentiels de ces activités et du projet dans son ensemble.
- Plans de participation des parties prenantes et rapports de synthèse des événements de consultation des parties prenantes.
- Rapports d'examen préalable social et environnemental avec la documentation du projet
- Drafts d'évaluations sociales et environnementales, y compris les drafts de plans de gestion et d'action.
- Les évaluations sociales et environnementales finales et les plans de gestion et d'action associés
- Tous les rapports de suivi social et environnemental associés

Compte tenu des difficultés à rendre l'information véritablement disponible pour certains groupes de parties prenantes, par exemple les communautés indigènes éloignées qui n'ont pas de connexions téléphoniques ou Internet régulières, l'UGP travaillera également en étroite collaboration avec les organisations indigènes et autres organisations locales pertinentes qui sont plus régulièrement en contact et en communication avec ces communautés, qui peuvent à la fois servir de représentants (par exemple, assister aux réunions à Libreville) et aider dans des rôles de liaison tels que l'appui à la diffusion et au retour d'information.

En outre, le présent Cadre de gestion environnementale et sociale (et le PGES du projet) sera publié sur le site Internet du PNUD Gabon, conformément à la politique du PNUD en matière de SES, afin de rendre les informations et les approches du projet encore plus accessibles au public national et international. Le(s) plan(s) de gestion ultérieur(s) sera(ont) également rendu(s) public(s) via le même site web une fois qu'il(s) aura(ont) été rédigé(s), et il(s) ne sera(ont) finalisé(s) et adopté(s) qu'après l'expiration de la période de divulgation requise (Tableau 8). L'unité de gestion du projet veillera à ce qu'une personne soit spécifiquement chargée d'élaborer et de diffuser ces mises à jour aux parties prenantes dans un format compréhensible et accessible.

Tous les documents relatifs à la consultation des parties prenantes et au CLIP seront conservés par le PNUD Gabon et mis à disposition sur demande, selon les procédures standard.

Tableau 8: Information Disclosure Guidance

QUOI divulguer	QUAND divulguer	COMMENT divulguer
Procédure finale (et révisée) d'examen social et environnemental (SESP)	Post PAC, lorsque le document de projet est divulgué (SESP inclus comme une annexe au document de projet)	En tant qu'annexe au document de projet, le SESP sera divulgué sur open.undp.org une fois qu'il sera téléchargé dans le système de planification d'entreprise.
Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), ainsi que le SEP, le GAP et l'IPPF.	Doivent être divulgués et consultés au moins 120 jours avant la mise en œuvre de toute activité susceptible d'avoir des incidences sociales et environnementales négatives	Un rapport de synthèse du CGES, le GAP et l'IPPF sont traduits en français et mis à disposition dans un endroit accessible Divulguer le ProDoc. Posté sur le site web du PNUD Gabon.
Draft d'EESS, EIES, PGES, y compris tout draft de plan de gestion autonome. Le rapport EESS/EIES doit inclure un résumé non technique qui peut être compris par de nombreuses parties prenantes afin de faciliter et d'encourager les commentaires.	Projet Au moins 120 jours avant la mise en œuvre de toute activité susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs.	Au minimum, le rapport de synthèse non technique de l'EESS et de l'EIES est traduit en français et mis à disposition dans un endroit accessible avec le draft du PGES et les autres plans de gestion autonomes. Posté sur le site du PNUD Togo
Évaluation finale de l'impact environnemental et social (EIES) et tous les plans de gestion associés, y compris le PGES et les plans d'action plus ciblés.	Avant la mise en œuvre de toute activité susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs,	Un résumé du plan/cadre de gestion de l'ES et des plans d'action est traduit dans les langues locales et mis à disposition dans un endroit accessible avec l'évaluation finale et le plan de gestion. Affichage sur le site Internet de l'unité du PNUD (par ex. CO).
EESS et EIES finales et tous les plans de gestion associés, y compris PGES, LAP, IPP, ainsi que le SEP et le GAP mis à jour.	Avant la mise en œuvre de toute activité susceptible d'avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs	Au minimum, la version actualisée du rapport de synthèse non technique de l'EESS et de l'EIES est traduite en français et mise à disposition dans un endroit accessible avec l'EESS finale, l'EIES et les plans de gestion (PGES, PAL, PGE), ainsi que le PES et les BPA actualisés. Posté sur le site web du PNUD Togo.

Ces exigences en matière d'engagement et de divulgation des parties prenantes seront respectées pendant la mise en œuvre du projet, y compris le présent CGES et les plans de gestion ciblés qui en découlent.

8. RESPONSABILITE ET MECANISME DE REPARATION DES GRIEFS

8.1. Mécanismes de responsabilisation du PNUD

Le SES du PNUD reconnaît que même avec une planification solide et l'engagement des parties prenantes, des problèmes imprévus peuvent toujours survenir. C'est pourquoi le SES est étayé par un mécanisme de responsabilisation comportant deux éléments clés au niveau institutionnel du PNUD :

- Une unité de conformité sociale et environnementale (SECU) pour répondre aux allégations selon lesquelles le PNUD ne respecte pas les politiques environnementales et sociales applicables ; et
- Un mécanisme de réponse des parties prenantes (SRM) qui garantit que les individus, les peuples et les communautés affectés par les projets ont accès à des procédures appropriées de résolution des griefs pour entendre et traiter les plaintes et les différends liés aux projets qui vont au-delà du mécanisme de recours des griefs au niveau du projet.

Le mécanisme de responsabilisation du PNUD est à la disposition de toutes les parties prenantes des projets du PNUD.

La SECU enquête sur les préoccupations relatives à la non-conformité aux normes sociales et environnementales et à la procédure d'examen préalable du PNUD soulevées par les parties prenantes affectées par le projet et recommande des mesures pour répondre à toute constatation pertinente liée à la non-conformité.

Le SRM aide les parties prenantes affectées par le projet, les partenaires du PNUD (gouvernements, ONG, entreprises) et d'autres à traiter conjointement les griefs ou les différends liés aux impacts sociaux et/ou environnementaux des projets soutenus par le PNUD qui ne peuvent pas être traités en interne par le mécanisme de redressement des griefs (GRM) au niveau du projet.

Les requêtes SECU et SRM peuvent être soumises via :

- Un formulaire en ligne :
<https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/104895/index.html>
- WhatsApp, Viber et Signal en utilisant le +1 (917) 207 4285, ou via notre compte WeChat @SECUSR
- Par téléphone (les frais sont à la charge de l'appelant) en utilisant le +1 (917) 207 4285. Skype est un moyen abordable de passer un tel appel.
- Par post :
Attn : SECU/SRM, OAI, PNUD
1 U.N. Plaza, 4ème étage
New York, NY USA 10017
- Par courrier électronique à : project.concerns@undp.org

De plus amples informations, notamment sur la manière de soumettre une demande à SECU ou SRM, sont disponibles sur le site Internet du PNUD à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/secu-srm>.

Les plaintes et les préoccupations doivent être aussi spécifiques que possible, décrivant les impacts négatifs actuels ou potentiels qui ont un lien de causalité plausible avec le projet et, si possible, les normes/engagements sociaux et environnementaux du PNUD qui sont considérés comme ayant été violés.

Un mécanisme préliminaire de réparation des griefs qui présente l'approche générale de la gestion des griefs figure à l'annexe 13 du ProDoc.

Bien qu'il n'y ait pas d'exigences strictes en matière de format ou de langue, il est utile que la plainte comprenne les informations suivantes :

- Nom, adresse, numéro de téléphone et autres coordonnées.
- Si le(s) plaignant(s) souhaite(nt) que leur identité reste confidentielle, et si oui, pourquoi.
- Le nom, le lieu et la nature du projet ou du programme du PNUD (s'ils sont connus).
- La manière dont les Plaignants estiment avoir été, ou être susceptibles d'être, affectés négativement par le projet ou programme soutenu par le PNUD.
- Si une tierce partie, telle qu'une organisation de la société civile, dépose une plainte au nom d'une personne ou d'une communauté affectée, la plainte doit inclure des preuves que la tierce partie travaille au nom de la personne ou de la communauté.
- Bien qu'utile, il n'est pas nécessaire de citer des normes ou des politiques spécifiques du PNUD (telles que les normes sociales et environnementales du PNUD).

8.2. Mécanisme de redressement des griefs au niveau du projet

Le projet établira également un mécanisme de redressement des griefs (GRM) au niveau du projet, sensible au genre, au cours de la première année de mise en œuvre. Les détails complets du GRM seront convenus au cours de la phase de développement de l'ESIA et du PGES et seront disponibles au cours du premier semestre du projet et avant le début de la mise en œuvre des activités sur le terrain (c'est-à-dire lors du travail direct avec les parties prenantes de la communauté locale, au-delà des consultations initiales et de la planification conjointe). Les parties prenantes peuvent à tout moment déposer un grief auprès de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), du partenaire national d'exécution, du PNUD ou du FEM. L'annexe 4 de ce CSEP détaille les termes de référence pour un mécanisme de réparation des griefs au niveau du projet. Le projet encouragera les parties prenantes, y compris les communautés, à recourir d'abord au GRM au niveau du projet pour exprimer leurs préoccupations et leurs griefs, avant d'utiliser les mécanismes SRM ou SECU.

Un mécanisme préliminaire de réparation des griefs qui présente l'approche générale de la gestion des griefs figure à l'annexe 13 du ProDoc.

9. DISPOSITIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les rapports sur les progrès et les problèmes dans la mise en œuvre du projet, y compris le présent CGES, seront documentés dans les rapports trimestriels du projet et les rapports annuels de mise en œuvre du projet (PIR). Jusqu'à ce que les PGES et les plans de gestion autonomes soient mis en place - ce qui peut désigner d'autres parties responsables - la partie chargée de compiler tous les rapports pertinents concernant la mise en œuvre du projet et de ce PGES et de toute question clé/émergente connexe sera l'UGP, chargée plus spécifiquement de faire rapport au Comité directeur, au PNUD et au FEM (le cas échéant).

La mise en œuvre des PGES ultérieurs et des plans de gestion autonomes ou des plans d'action sera la responsabilité soit de l'Unité de Gestion du Projet, soit d'autres partenaires ou équipes comme convenu et décrit dans ces plans futurs qui seront développés et convenus pendant la phase de démarrage du projet.

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Le plan de suivi et d'évaluation du CGES complétera le suivi régulier du projet (c'est-à-dire le suivi des activités du projet et le développement de leurs résultats) comme indiqué dans le tableau 8.

Les paramètres à mesurer sont énumérés ci-dessous :

Indicateurs stratégiques à suivre par le comité directeur de haut niveau :

- Efficacité de l'examen environnemental et social préalable des activités du projet.
- Efficacité du suivi et des rapports environnementaux et sociaux ;
- Mise en œuvre de programmes de formation/sensibilisation liés au SES.

Indicateurs au niveau du projet à suivre par le partenaire de mise en œuvre soutenu par l'UGP :

- Efficacité des mesures de sauvegarde sociale pour assurer un engagement juste et équitable des parties prenantes, la mise en œuvre du CLIP, et l'intégration des dimensions de genre ;
- Nombre d'acteurs formés/sensibilisés à la gestion environnementale et sociale ;
- Efficacité du PGES et de ses plans de gestion autonomes subsidiaires qui ont été mis en place ;
- Niveau d'implication des communautés locales dans le suivi de la mise en œuvre des activités du projet ;
- Nombre de personnes affectées par le programme de travail ;
- Utilisation et efficacité du GRM au niveau du projet.

Tableau 8: Plan de suivi et d'évaluation de la CGES et budget estimé

Activité de suivi et projets pertinents	Description	Fréquence / Calendrier	Action attendue	Rôles et Responsabilités	Budget estimé
Suivi de l'avancement de la mise en œuvre du CGES	Suivi et compte rendu de la mise en œuvre du CSE, avec présentation régulière des principaux résultats et problèmes.	Trimestrielle ou jusqu'à ce que le ou les plans de gestion autonomes pertinents soient en place.	Les exigences du CGES sont remplies pour ce projet (entrepris pendant la phase PPG).	Spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales	Aucun
Poursuite de l'évaluation et du développement de l'EES, des rapports d'ESIA et des autres plans de gestion, y compris le PGES et ses plans de gestion ou d'action subsidiaires autonomes (c'est-à-dire le PIP, le PAL, le BAP, le GRM, le GAP).	EES et EIES basées sur les résultats, réalisées de manière participative. Identification et validation des mesures de gestion, rédigées de manière participative.	SESA, EIES, PGES et GRM (premier semestre du projet, avant le début des activités à haut risque). Autres plans de gestion (avant la fin du sixième mois de mise en œuvre du projet - délai spécifique à déterminer, mais avant le début des activités à haut risque).	Les impacts potentiels sont évalués avec l'aide de consultants externes et la participation de l'équipe du projet et des parties prenantes. Rapport EESS achevé Un plan pour les peuples indigènes et un plan d'action pour les moyens de subsistance seront développés. Rapports ESIA basés sur les résultats achevés Selon les résultats des ESIA, d'autres plans de gestion pourront également être élaborés. Des actions de gestion seront identifiées et intégrées dans les stratégies de mise en œuvre du projet.	Consultants internationaux et nationaux (dont au minimum un spécialiste de la sauvegarde environnementale et sociale et un spécialiste des moyens de subsistance locaux) Personnel du projet (chef de projet, responsable des sauvegardes) avec les conseils du PNUD.	120,000
Mise en œuvre de mesures de gestion et suivi des impacts potentiels identifiés dans les EES, EIES, conformément aux plans de gestion ultérieurs	Mise en œuvre et suivi permanents et participatifs des mesures de gestion, conformément aux conclusions des EES/EIES.	Continu, une fois que les EES/EIES sont terminées et que le plan de gestion est en place	Mise en œuvre de plans de gestion autonomes ; suivi participatif et basé sur l'UGP ; intégration de plans de gestion ciblés dans le cadre du PGES dans les stratégies de mise en œuvre du projet	Personnel du projet (gestionnaire de projet et responsable des sauvegardes) Supervision par le bureau national du PNUD	50,000

Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga, Gabon
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Activité de suivi et projets pertinents	Description	Fréquence / Calendrier	Action attendue	Rôles et Responsabilités	Budget estimé
Apprentissage	Les connaissances, les leçons apprises et les bonnes pratiques concernant les risques sociaux et environnementaux et leur gestion seront régulièrement recueillies, à la fois dans le cadre du projet et auprès d'autres projets/partenaires, et réintégrées dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont saisies par les équipes de projet et utilisées pour informer les décisions de gestion.	Personnel du projet (directeur du projet et responsable des garanties, également responsable de l'apprentissage et de la communication du projet)	Aucun
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'informer les décisions visant à améliorer le projet	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés et utilisés pour prendre des décisions visant à améliorer les performances du projet.	PNUD CO, PNUD-FEM RTA, Personnel du projet (directeur du projet et responsable des sauvegardes)	Aucun
Rapports annuels sur la mise en œuvre du projet	Dans le cadre du rapport d'avancement à présenter au comité de pilotage du projet et aux principales parties prenantes, une analyse, une mise à jour et des recommandations pour la gestion des risques seront incluses.	Annuellement	Des mises à jour sur l'avancement du CGES/PGES seront rapportées dans les PIR annuels du projet. Un résumé de l'évitement et de l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux potentiels sera inclus dans le rapport annuel du projet, partageant également les meilleures pratiques et les leçons apprises à travers le programme.	PNUD CO, PNUD-FEM RTA Manager du Projet	Aucun
Examen du projet et corrections de trajectoire	Examen interne des données et des preuves de toutes les actions de suivi pour informer la prise de décision	Au moins une fois par an, et de préférence tous les trimestres	Les données de performance, les leçons, la qualité et tous les risques et/ou impacts qui n'ont pas été traités de manière adéquate par les mécanismes nationaux ou par l'équipe du projet seront discutés par le Comité de pilotage du projet et utilisés pour corriger le tir.	Comité de pilotage du projet. PNUD-FEM RTA, Directeur de projet, Responsable des sauvegardes	Aucun
Total			Des recommandations seront faites, discutées et acceptées.		170,000

10. IMPLEMENTATION PLAN D'ACTION (CALENDRIER ET BUDGET) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CGES.

La mise en œuvre du CGES est incluse dans le budget de soutien du projet. Les coûts associés à la coordination de la mise en œuvre du CGES par le PNUD ne sont pas entièrement chiffrés. Une estimation est fournie dans le tableau 9 ci-dessous.

De plus amples détails et d'autres coûts liés au projet sont présentés dans le budget du Document de Projet.

Tableau 9: Ventilation des coûts pour la mise en œuvre du CGES

Item	Coût Budget (USD)
Consultants internationaux et nationaux (honoraires)	110,000
Frais de voyage pour les consultations dans le pays	10,000
Mise en œuvre des mesures de gestion et suivi	50,000
Total:	170,000

11. ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de planification des populations locales (IPPF)

Annexe 2 : Schéma indicatif d'un rapport d'ESIA

Annexe 3 : Schéma indicatif d'un PGES

Annexe 4 : Termes de référence du mécanisme de recours en cas de griefs au niveau du projet

Annexe 5 : Schéma indicatif d'un plan pour les populations locales

Appendice 6 : Modèle de plan d'action pour les moyens de subsistance

Annexe 1: Cadre de planification des populations locales (IPPF)

1. PRÉFACE

Ce cadre de planification des populations locales (IPPF) a été préparé pour le projet PNUD/FEM7 " Transformation de la gouvernance des paysages forestiers dans le corridor paysager du Bas Ogooué - Basse Nyanga au Gabon ". Le CIPP fait partie du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet.

La Norme 6 du PNUD sur les Populations locales est déclenchée pour ce projet car des Populations locales se trouvent dans le paysage du projet et pourraient être affectés par le projet. Conformément à la norme 6, le présent cadre de planification des populations locales (IPPF) est élaboré pour garantir que les populations locales sont suffisamment et utilement consultés, ce qui conduit à leur consultation libre, préalable et informée (FPIC) sur les interventions du projet, qu'ils auront des chances égales de partager les avantages du projet et que tout impact négatif potentiel sera correctement atténué. L'IPPF servira de base à la mise en œuvre du projet et au suivi et à l'évaluation de la manière dont le projet traite les questions relatives aux populations locales. Au stade de la mise en œuvre du projet, un plan pour les populations locales (IPP) sera élaboré, sur la base de cet IPPF.

Ce document est considéré comme un document vivant et doit être modifié et mis à jour en fonction de l'évolution de la situation ou de la portée des activités.

2. DESCRIPTION DES POPULATIONS LOCALES

Le Gabon couvre une superficie d'environ 26,7 millions d'hectares et conserve une partie de la plus grande forêt tropicale restante en Afrique de l'Ouest. Les communautés locales de chasseurs-cueilleurs (connues sous les noms de Baka, Bakoya, Bagama, Babongo, Akoa, etc.) sont réparties dans tout le Gabon et comprennent de nombreux groupes ethniques séparés par la localité, la langue et la culture. Selon (Massandé 2005), les populations pygmées sont au nombre de 20 005 sur une population nationale totale d'environ 1 400 000 personnes (estimations précédentes : 7 000-10 000). En raison des programmes de "regroupement" (réinstallation) initiés par l'administration coloniale, nombre de ces communautés se sont installées au bord des routes, mais leurs moyens de subsistance et leurs cultures restent inextricablement liés aux zones forestières du pays.

Ces peuples indigènes occupent une position unique dans la société gabonaise au sens large, en raison de leurs connaissances spécialisées en matière de ressources forestières. Avec les tendances actuelles en matière d'extraction du bois, et les effets écologiques et sociaux attendus, cette base de connaissances et leur mode de vie sont gravement menacés.

Le paysage du projet dans son ensemble s'étend sur 91 779 km², avec 336 219 personnes vivant dans cette région directement affectée par le projet - principalement des personnes et des communautés dépendant de l'agriculture et de la forêt. Notamment, de grandes zones du paysage abritent également environ 5 000 populations locales, dont les Babongo, les Barimba et les Bagama.

3. IMPACTS POTENTIELS

L'évaluation environnementale et sociale du projet a révélé les impacts potentiels suivants sur les populations locales et les communautés locales (IPLC).

- La pleine participation des parties prenantes potentiellement affectées à la conception et à la mise en œuvre du projet est essentielle. Cependant, en raison de barrières logistiques, linguistiques et culturelles, il existe un risque que les consultations avec les femmes et les hommes locaux (y compris le CLIP avec les populations locales) ne soient pas complètes.

- Alors que le projet se concentre explicitement sur le renforcement des droits de l'homme, la participation et le développement autodéterminé des communautés locales et dépendantes de la forêt, l'expérience dans tout le Bassin du Congo a montré que l'utilisation des ressources forestières, que ce soit pour la conservation ou l'utilisation des ressources, a souvent été perçue comme affectant négativement les droits fondamentaux des populations locales. Étant donné que le projet a un impact sur les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations locales dans cette région particulièrement sensible (c'est-à-dire le Bassin du Congo), il existe un risque que le projet soit confronté à des griefs ou à des préoccupations concernant les activités du projet qui affectent les droits des populations locales.
- Malgré les consultations et l'engagement du projet à se concentrer sur le renforcement des droits et des moyens de subsistance des femmes et des hommes des IPLC, c'est-à-dire des communautés locales, y compris les populations locales dans le paysage du projet, il existe toujours un risque que les activités du projet conduisent à l'exclusion économique involontaire de certaines personnes.
- Parce que les sites du projet chevauchent des terres et des territoires traditionnellement utilisés par les populations locales, il existe un risque que des éléments tangibles et intangibles de valeur culturelle soient affectés par les activités du projet.
- Les personnes affectées par le projet (PAP), y compris les populations locales, pourraient ne pas être en mesure de revendiquer efficacement leurs droits, de faire part de leurs préoccupations ou de déposer des griefs, en raison de facteurs limitatifs et d'obstacles. Ces obstacles comprennent, sans s'y limiter, la sensibilisation, la logistique, la langue, la culture, l'alphabétisation et la technologie. Si les questions, préoccupations, griefs et/ou objections soulevées par les PAPs ne sont pas correctement traitées, la réalisation des objectifs du Projet pourrait être compromise.
- Le projet et ses activités dans les concessions forestières ou à l'appui de celles-ci entraîneront potentiellement des changements dans l'utilisation des terres et/ou les régimes fonciers. Il existe un risque que ces changements limitent l'accès à certaines parties des terres, des moyens de subsistance et des ressources naturelles précédemment utilisés par les communautés, y compris les populations locales. En outre, la perte d'actifs ou d'accès à ces actifs pourrait entraîner une concurrence accrue entre les communautés touchées par le projet (y compris les populations locales) pour les terres et les ressources naturelles encore disponibles et accessibles. Cette situation risque d'avoir un impact sur les régimes fonciers ou de les modifier, et la concurrence pourrait créer ou alimenter des conflits entre les membres des communautés.
- Perpétuation des discriminations existantes ou création de nouvelles discriminations et violences sexistes à l'encontre des femmes dans leur accès aux ressources naturelles, compte tenu des traditions et des obstacles à l'implication des femmes dans l'activité économique et la prise de décision.
- Impact sur les biens culturels tangibles et/ou intangibles dans les zones à valeur touristique et/ou culturelle Impact sur les zones.
- Exposition de l'IPLC à la maladie COVID-19 et à d'autres épidémies.
- Le projet diffusera des directives et des méthodologies sur les meilleures pratiques couvrant des aspects tels que les droits des populations locales, les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, les consultations communautaires et l'application des processus de CLIP. La mise en œuvre de ces meilleures pratiques profitera aux populations locales.
- Le projet examinera les territoires de vie dans le paysage du projet, y compris leur histoire, la zone couverte, les conditions environnementales actuelles, les structures de gouvernance et de gestion, les principales menaces et opportunités, etc.
- L'écotourisme communautaire sera développé et renforcé dans de nombreuses zones du paysage du projet, au profit des populations locales.

- Échanges régionaux axés sur la gestion collaborative avec les populations locales et les communautés locales (IPLC).
- Des échanges régionaux pour des dialogues entre projets et des apprentissages pratiques sur la gouvernance inclusive des paysages forestiers et la cogestion seront organisés pour renforcer les communautés locales.
- L'équité entre les sexes sera encouragée ainsi qu'une inclusion sociale plus large dans les communautés locales.
- Le projet abordera les risques d'augmentation des conflits entre l'homme et la faune dans les zones tampons des aires protégées, qui affectent les populations locales.

4. PROCÉDURES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT ET DE PRÉPARATION DES PLANS DE PPI

La norme SES 6 exige que, lorsqu'un projet est susceptible d'affecter les droits, les terres, les ressources ou les territoires des populations locales, un plan pour les populations locales (IPP) doit être élaboré et intégré dans la conception du projet. Cette section fournit des procédures détaillées pour la sélection, l'évaluation de l'impact social potentiel, la consultation significative et la formulation d'un plan pour les populations locales (IPP) pour le projet. Ceci prend en compte le fait que les résultats 1, 2 et 3 affecteront positivement ou négativement les populations locales. Lors de la préparation de l'IPP, le projet accordera une attention particulière à la nécessité d'informer, de consulter et de donner aux populations locales la possibilité de participer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du projet, ainsi qu'au partage des bénéfices, d'une manière significative et culturellement appropriée.

Le projet doit entreprendre une ESIA complète. L'ESIA rassemblera des informations pertinentes sur les données démographiques, la situation sociale, culturelle et économique, et les impacts sociaux, culturels et économiques du projet. L'ESIA confirmera également si les communautés touchées sont des communautés locales (groupes ethniques). Les informations peuvent être recueillies par le biais de discussions de groupe et/ou de réunions avec les chefs des communautés locales, les ONG, les organisations communautaires et/ou leurs représentants. Les discussions doivent porter sur les impacts positifs et négatifs potentiels du projet ou de la composante du projet, les mesures visant à renforcer les impacts positifs sur ces communautés et les stratégies/options visant à minimiser et/ou à atténuer les impacts négatifs sur ces communautés.

L'ESIA doit être menée en utilisant la méthodologie standard et acceptée adoptée dans les études sociales. Une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives sera entreprise pour vérifier les informations et les données recueillies. La méthode de recensement ou d'échantillonnage peut être utilisée. Lors du prélèvement de l'échantillon, il convient d'utiliser une méthodologie d'échantillonnage universellement acceptée et de prendre un échantillon statistiquement représentatif et de taille significative. Des ressources humaines, des fonds et du temps sont nécessaires pour l'ESIA, et ces étapes seront dotées d'un budget adéquat.

Les enquêtes sur le terrain et les consultations au cours de la phase PPG ont confirmé que certaines zones ciblées par les interventions du projet recoupent des terres revendiquées par les populations locales. L'ESIA établira plus précisément la nature du ou des risques, y compris les questions de genre spécifiques aux populations locales.

Le PIP définira, pour chaque paysage de projet concerné, la meilleure façon de s'engager avec les populations locales dans le paysage du projet (et par extension avec l'ensemble de la communauté), en tenant compte de la nécessité éventuelle d'adopter différentes stratégies afin de s'assurer qu'elles bénéficient également des effets positifs du projet. Le PIP doit inclure des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs potentiels identifiés du sous-projet. En cas de déplacement économique, le projet doit veiller à ce que les droits des populations locales ne soient pas violés et à ce qu'elles soient compensées pour les pertes subies d'une manière culturellement acceptable pour elles. Un plan d'action pour les moyens de subsistance sera élaboré. L'annexe 1 présente les grandes lignes de la préparation d'un PIP.

5. PARTICIPATION, CONSULTATIONS ET PROCESSUS FPIC

Participation et consultations

Lors de la réalisation de l'ESIA, la participation de tous les populations locales au processus de consultation doit être assurée. En outre, les organisations et les dirigeants locaux doivent également être impliqués dans le processus de consultation afin de comprendre leur situation actuelle, notamment sur le plan socioéconomique, l'accès à l'information et la capacité de compréhension et d'interprétation. Le processus de consultation doit être mené d'une manière culturellement sensible en impliquant dans les équipes ESIA des personnes qui ont une connaissance approfondie et respectent la diversité et les cultures, les systèmes, les normes et les valeurs des populations locales. Les populations locales doivent recevoir des informations pertinentes sur le projet dans la ou les langues et de la manière qui leur conviennent.

La consultation et la participation des populations locales doivent être assurées afin de répondre de manière adéquate à leurs besoins, priorités et préférences. Les discussions doivent porter sur les impacts positifs et négatifs potentiels du projet ou de ses composantes, sur les mesures visant à renforcer les impacts positifs sur ces populations et sur les stratégies/options visant à minimiser et/ou à atténuer les impacts négatifs sur ces populations. Au cours de l'ESIA, des groupes de discussion distincts seront organisés avec les groupes ethniques pour évaluer les impacts et les avantages du projet pour ces groupes.

Toutes les consultations seront menées selon l'approche du CLIP.

En conséquence, les résultats de l'ESIA, le PGES et les programmes/mesures pour les PA seront présentés lors d'ateliers ou de réunions communautaires. Outre les rapports d'ESIA et le PGSE, les documents suivants seront finalement mis à la disposition des populations locales concernées par le projet et divulgués au public :

- Le draft du PIP,
- PPI final, après achèvement ; et
- PIP révisé en cas de modification du projet.

Le projet publiera également les résumés des documents approuvés sur le site Internet du PNUD Gabon. Pendant la mise en œuvre du projet, le projet préparera des rapports de suivi sur l'application du PIP.

Processus du CLIP

Les étapes du processus du CLIP sont détaillées ci-dessous :

Étapes préparatoires du CLIP

Collecte des informations préliminaires

Il ne s'agit pas encore des négociations proprement dites du CLIP. Cependant, cette étape aide l'équipe d'engagement des parties prenantes à identifier les acteurs et facteurs internes et externes susceptibles d'influencer le processus du CLIP et le projet.

Comprendre le contexte local actuel

Cette étape comprend les actions suivantes :

- Analyse et exercice de cartographie avec l'équipe du projet et les partenaires afin de déterminer quelles communautés sont directement ou indirectement impactées par le projet.
- Identifier les parties prenantes impliquées et déterminer leurs rôles dans la zone du projet et clarifier les droits de décision qu'elles peuvent ou non avoir.

- Identifier les conflits passés, actuels et potentiels qui existent au sein de la communauté et avec les acteurs externes.
- Identifier les perceptions et les opinions de la communauté sur le projet, les acteurs externes, la nature et tout autre sujet pertinent.
- Comprendre les croyances culturelles et spirituelles de la communauté concernant les sites sacrés et les ressources naturelles.
- Identifier les préoccupations relatives aux moyens de subsistance et aux besoins humains fondamentaux qui peuvent avoir un impact sur la capacité ou la volonté d'une communauté (ou d'un groupe de communautés) de participer aux consultations (et au projet dans son ensemble), en précisant quels pourraient être les compromis probables. Notez que ceux-ci peuvent être différents pour différents groupes au sein de la communauté, tels que les hommes, les femmes, les jeunes ou les aînés.

Comprendre les droits légaux et coutumiers

Il est vital de comprendre les droits coutumiers des IPLC, en particulier les pratiques coutumières de gestion des terres ou autres structures traditionnelles de gestion. Le contexte légal unique du Togo doit être pris en compte pour comprendre les implications du CLIP. Cette étape comprend les actions suivantes :

- Identifier les droits des IPLC selon la loi nationale du Togo (droits fonciers, droits à la consultation et au CLIP, droits sur les ressources, etc.)
- Identifier si des systèmes, pratiques, règles et droits coutumiers de gestion des terres existent.
- Identifier tout conflit potentiel entre les droits coutumiers et légaux.
- Identifier les ressources naturelles qui peuvent être affectées par ce projet et les lois légales et coutumières qui régissent ces ressources.
- Évaluer si les IPLC comprennent leurs droits légaux et coutumiers. En cas de méconnaissance de leurs droits, les capacités dans ce domaine doivent être renforcées dans le cadre du projet.
- S'assurer que les autres parties prenantes concernées, telles que les gouvernements et les acteurs du secteur privé, comprennent également les droits légaux et coutumiers des IPLC. En cas de manque, les capacités doivent être renforcées dans le cadre du projet.

Identifier et respecter les structures traditionnelles de prise de décision

Le processus du CLIP dépend de la recherche du consentement de l'IPLC d'une manière qui respecte ses propres coutumes et traditions. Il se peut qu'ils aient déjà des processus de prise de décision qui reflètent l'esprit du CLIP, même si leurs membres ne sont pas familiers avec ce terme spécifique.

- Identifier le ou les représentants choisis par la communauté pour le processus.
- Informer la communauté (ou ses représentants) de la structure décisionnelle de notre projet.
- Travaillez avec la communauté pour cartographier ses structures de prise de décision, en accordant une attention particulière à la manière dont les femmes et les hommes, ainsi que d'autres groupes au sein de la communauté, participent à la prise de décision.
- Si la communauté autochtone n'est pas familière avec le CLIP, le projet engagera un dialogue pour identifier les structures de prise de décision existantes qui soutiennent les principes sous-jacents du CLIP.
- Dans les cas où deux communautés ou plus revendiquent des droits sur un terrain, nous soutiendrons un processus visant à créer une structure de prise de décision mutuellement respectée.

Conception et mise en œuvre du processus du CLIP

Il s'agit des négociations proprement dites du CLIP. Nous espérons qu'à la fin de cette étape, nous parviendrons à un accord avec la communauté sur l'opportunité et, le cas échéant, la manière de poursuivre le projet.

Développer l'approche

Cette approche doit tenir compte des spécificités culturelles. Les partenaires et autres acteurs impliqués dans le processus doivent respecter les éléments culturels de la communauté.

- Identifier les normes culturelles, s'il y en a, qui influencent le processus du CLIP de la communauté.
- Informez les partenaires et les autres acteurs de ces normes culturelles.
- Si les communautés ne sont pas culturellement homogènes, un processus unique intégrant les besoins et les normes de tous les groupes doit être développé.
- Créer un calendrier culturellement approprié avec la communauté.

Assurer une participation pleine et effective

La participation pleine et effective est une composante essentielle du processus du CLIP, car elle permet de déterminer qui est impliqué et dans quelle mesure il l'est. Il faut s'assurer que tous les groupes, voire tous les membres d'une communauté, sont représentés dans le processus. Il est important de reconnaître que les groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les aînés, n'ont pas toujours la même voix ou la même autorité au sein de la communauté que les autres membres, il faut donc veiller à ce qu'un processus de consultation tienne compte de ces personnes.

- Veillez à ce que le processus respecte les délais locaux et tienne compte des limites géographiques de la participation.
- Veillez à ce que tous les secteurs de la communauté participent aux discussions sur le projet conformément aux structures et aux normes communautaires, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs représentants légitimes.
- Utiliser des techniques et des matériaux culturellement appropriés pour faire participer les membres de la communauté.
- Veillez à ce que toutes les parties prenantes concernées participent en fonction de leurs rôles et de leurs droits de décision, tels qu'identifiés dans l'exercice de cartographie des parties prenantes.

Il est important de reconnaître que le processus du CLIP n'implique pas de discuter de tous les intérêts possibles des communautés locales, en particulier des peuples indigènes, mais qu'il doit rester concentré sur le thème en question tout en gardant une oreille ouverte. Nous pouvons et devons écouter toutes les questions soulevées, mais le processus du CLIP n'est pas en soi une "plate-forme de doléances". De plus, nous ne devons pas entreprendre des dialogues communautaires et le CLIP dans toutes les communautés du paysage. Nous devons plutôt nous concentrer sur les communautés avec lesquelles ou avec lesquelles il y a une forte probabilité d'engagement direct avec et par le projet.

Gestion de l'information

Une grande partie du partage de l'information consiste à s'assurer qu'elle est présentée de manière compréhensible. L'enregistrement de tous les détails du processus du CLIP (feuilles de présence, comptes-rendus de réunions, etc.) est également très important. Le partage de l'information peut également contribuer à renforcer les capacités au sein de la communauté et parmi toutes les parties prenantes concernées, y compris le gouvernement.

- Identifier la méthode préférée de la communauté pour recevoir et partager l'information (langue préférée) et utiliser cette méthode.
- Identifiez les attentes de la communauté par rapport au projet proposé. Recueillir les informations auprès de tous les segments de la population.
- Définir avec la communauté comment le processus du CLIP sera documenté, en gardant à l'esprit qu'un document écrit formel peut ne pas être adapté à la langue et aux besoins de la communauté.
- S'assurer que toutes les réunions sont clairement documentées.
- Identifier les structures de partage de l'information existantes, tant pour les communautés que pour les partenaires, et s'assurer qu'elles sont complémentaires.
- Déterminez la manière la plus appropriée de gérer les informations sensibles avec la communauté.

Consentement final

Une communauté peut décider que le projet répond à ses besoins de développement ou qu'il n'y répond pas. Dans les deux cas, c'est à elle de faire ce choix. Il est important de noter que cette étape peut marquer la fin du processus du CLIP si la communauté décide de ne pas poursuivre les activités. Si la communauté décide d'aller de l'avant, les prochaines étapes du projet seront planifiées et mises en œuvre, y compris un futur CLIP.

- Il est important que le facilitateur comprenne ce qui constitue un consentement au sein d'une communauté donnée, y compris le processus ainsi que les indicateurs réels que le consentement a été obtenu (par exemple, un vote à main levée, une décision des anciens, etc.)
- Documentez la décision (l'accord) qui a été prise concernant le projet, afin que toutes les parties en aient une trace.
- Choisissez des méthodes de documentation qui sont pertinentes et utiles pour toutes les parties. Il peut être nécessaire de documenter la décision de plus d'une façon, par exemple à la fois dans un document écrit et dans un enregistrement du représentant qui prend la décision.
- Si le projet est appelé à se poursuivre, travailler en partenariat avec la communauté pour déterminer les prochaines étapes et passer aux phases suivantes du projet.

Suivi du processus du CLIP

La dernière étape consiste à créer un mécanisme permettant de traiter les violations du CLIP et à planifier des contrôles/révisions périodiques.

Mécanisme de réclamation

Si la communauté décide de mettre en œuvre un projet ou une activité, le mécanisme de réclamation du projet doit inclure une composante relative aux violations du droit au CLIP.

- Identifier les méthodes traditionnelles utilisées par la communauté pour résoudre les conflits.
- Établir avec la communauté un calendrier culturellement approprié pour traiter les problèmes non résolus.
- Déterminer avec la communauté les étapes nécessaires à la résolution d'un conflit, au cas où une entité extérieure devrait être impliquée.
- Intégrer le CLIP dans le mécanisme de règlement des griefs.

Le projet doit s'assurer que le mécanisme de règlement des griefs concerne uniquement ou principalement les griefs éventuels liés à ce projet, et non pas simplement toutes les questions découlant d'autres arrangements ou de projets passés ou autres. Le mécanisme de doléances est une garantie interne au projet pour assurer le bien-être des populations locales et la réactivité du projet à leurs préoccupations.

Suivi et ajustement

Le suivi d'un processus de CLIP est tout aussi important que son élaboration. Les projets et les processus du CLIP étant dynamiques et nécessitant des ajustements en fonction de l'évolution des circonstances, des opinions ou des résultats, des évaluations périodiques de la part des communautés locales et des autres parties prenantes permettent de s'assurer que le CLIP est respecté pendant toute la durée du projet.

- Identifier qui dirigera le suivi et à quelle fréquence.
- Développer un processus permettant de faire face à des changements imprévus dans le projet.
- Convenir avec la communauté de la manière et du moment où le processus du CLIP devra être renégocié.
- Procéder à une révision périodique de l'accord avec la communauté tout au long du cycle de vie du projet. La fréquence des révisions doit être déterminée avec la communauté.
- Notez que l'accord peut être modifié si nécessaire avec l'accord des parties, même si le projet est en cours.

6. AVANTAGES APPROPRIÉS

L'objectif principal de l'IPP est d'aborder les impacts négatifs potentiels du projet, en tenant compte de la marginalité et de la vulnérabilité du peuple autochtone. L'IPP sera formulé de manière à ce que les contributions des populations locales soient intégrées dans la conception du projet, conformément à leurs besoins, tout en préservant leur identité socioculturelle distincte. L'IPP se concentrera également sur une stratégie de développement qui encourage et renforce leurs compétences existantes afin qu'ils puissent tirer profit de l'intervention du projet.

En fonction de l'importance et de la nature de l'impact du projet, les populations locales concernées bénéficieront notamment des avantages suivants :

- Création d'activités génératrices de revenus durables pour les populations locales (agriculture, écotourisme, emploi, nouvelles sources de revenus, etc.)
- Autonomisation des populations locales, notamment des femmes, et participation à la gestion des forêts et des zones protégées.
- Promotion de l'équité entre les sexes ainsi que de l'inclusion sociale au sens large dans les communautés locales.
- Diffusion et promotion de lignes directrices et de méthodologies relatives aux meilleures pratiques dans l'ensemble du processus, couvrant des aspects tels que les droits des populations locales, les mécanismes de sauvegarde sociale et environnementale, les consultations communautaires et l'application des processus de CLIP.
- Création d'opportunités pour les populations locales et les communautés locales (IPLC) de s'engager dans des échanges régionaux pour des dialogues entre projets et un apprentissage basé sur la pratique de la gouvernance et de la cogestion inclusive des paysages forestiers.

Ces avantages seront adaptés aux préférences des personnes potentiellement affectées par des consultations significatives, des processus de consentement, des accords de partage des avantages, etc.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

Le projet est tenu de mettre en place un mécanisme de résolution des griefs afin de garantir la satisfaction des populations locales (différents groupes ethniques dans le paysage du projet) quant à la mise en œuvre des activités liées à l'IPPF et de fournir aux PA une plate-forme pour le suivi sur le terrain et le compte rendu de la mise en œuvre des activités liées à l'IPPF. Plus précisément, l'objectif du mécanisme de règlement des griefs est de permettre aux PA et à ceux qui pensent être affectés par le projet de chercher une solution satisfaisante aux griefs qu'ils peuvent avoir en relation avec une éventuelle restriction des ressources ou d'autres interventions du projet.

Les principes clés du mécanisme de doléances sont de garantir que :

- Les droits et intérêts fondamentaux des PA sont protégés ;
- Les préoccupations des PA découlant du processus de mise en œuvre du projet sont traitées de manière adéquate ;
- Les droits ou le soutien aux moyens de subsistance des PA soient fournis à temps, et que
- Les PA sont conscients de leurs droits d'accès et ont accès gratuitement à la procédure de règlement des griefs aux fins susmentionnées.

Un mécanisme de redressement des griefs (GRM) sera établi au niveau du projet pour recevoir, évaluer et faciliter la résolution des préoccupations, plaintes et griefs des populations locales et des communautés locales, liés aux questions sociales, environnementales et autres du projet. Les doléances peuvent être transmises par des lettres, des courriels, des messages textuels (SMS), des récits verbaux, des boîtes à doléances, des registres, etc. Le GRM vise à fournir un mécanisme transparent et rapide pour résoudre ces problèmes. Le GRM fournira un forum accessible pour recevoir et faciliter la résolution des doléances des personnes affectées par le projet.

Le responsable des garanties environnementales et sociales de l'unité de gestion du projet (UGP) aura la responsabilité générale de la résolution rapide des griefs sur les questions de garanties environnementales et sociales.

8. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

L'unité de gestion du projet (UGP) disposera d'un responsable de la sauvegarde environnementale et sociale chargé de traiter les questions de sauvegarde sociale et environnementale du projet et de veiller à ce que tous les plans de sauvegarde soient mis en œuvre avec diligence. Des ONG/sociétés de conseil avec une présence locale/partenariat seront également engagées par le projet pour mettre en œuvre l'IPP si nécessaire. L'UGP gèrera et supervisera les activités et évaluera la mise en œuvre de l'IPP.

Des activités de renforcement des capacités seront menées pour l'équipe du projet, et couvriront les principes du PNUD et les sauvegardes environnementales et sociales. En ce qui concerne spécifiquement l'IPPF/IPP, la formation comprendra :

- une vue d'ensemble de la définition de l'ONU des populations locales ;
- le contenu de l'IPPF/IPP et ses problèmes de mise en œuvre ;
- l'identification des populations locales
- les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du projet, y compris les rôles et les responsabilités ; comment mener une consultation publique en utilisant une approche libre, préalable et informée ;

- la procédure et les questions relatives au règlement des griefs ; et
- les exigences en matière de suivi et de rapports.

Avant le début de la mise en œuvre, le PPI doit être divulgué. Une copie de l'IPP, y compris sa traduction en français, doit être placée dans des endroits où les Groupes ethniques, ou leurs représentants, peuvent y avoir accès.

9. SUIVI ET RAPPORTS

L'UGP suivra et mesurera les progrès de la mise en œuvre de la PIP. L'UGP doit utiliser des mécanismes dynamiques, tels que des inspections et des audits, pour vérifier le respect des exigences et les progrès vers l'obtention des résultats souhaités. Les sous-projets présentant quelques problèmes indigènes seront régulièrement contrôlés par le responsable des sauvegardes qui en fera état dans les rapports de suivi. Pour tout sous-projet/activité ayant des impacts significatifs sur les populations locales, l'UGP fera appel à des experts externes qualifiés et expérimentés pour vérifier les informations de suivi. Les experts externes engagés par l'UGP donneront des conseils sur les questions de conformité, et si des problèmes importants sont trouvés, l'UGP préparera un plan d'action correctif, et mettra en œuvre les actions correctives et le suivi de ces actions pour assurer leur efficacité. L'UGP préparera des rapports périodiques et les soumettra au PNUD pour examen.

L'UGP établira un plan détaillé de mise en œuvre et de suivi, et mettra en place un système de suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet et assurera la réalisation et la mise en œuvre du PIP. Les résultats de l'ESIA seront utilisés dans la préparation de la PIP. Les impacts négatifs et positifs des projets seront clairement mentionnés dans les indicateurs de suivi. La PIP précisera également comment les données de suivi seront collectées.

La base de référence pour le suivi sera développée au cours de l'ESIA détaillée. Un ensemble d'indicateurs de suivi (spécifiques, mesurables et limités dans le temps) sera développé sur la base des résultats de l'ESIA et de l'IPP. Les indicateurs de suivi seront conçus pour atteindre les objectifs et les résultats souhaités de la PIP par rapport aux indicateurs de base. En général, les résultats de l'ESIA seront les indicateurs de base pour le suivi.

Une liste d'indicateurs de suivi directs (non exhaustive) est fournie ci-dessous et sera finalisée lors de la préparation de l'EIES et du IPP.

- Revenus et dépenses annuels (augmentés, constants ou diminués);
- Moyens de subsistance et possibilités d'emploi (diversifiés, constants ou en diminution);
- Type et superficie des ressources naturelles utilisées par les groupes locaux ; zone affectée / volume d'accès aux ressources naturelles à la suite du projet;
- Modification des compétences productives (agricoles et non agricoles) avant et après les interventions de compensation et de développement économique ;
- Situation de la sécurité alimentaire (augmentés, constante ou diminué) - situation avant et après;
- Accès des groupes ethniques aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, les infrastructures économiques, par ex. banques, accès au crédit formel, etc. – situation avant et après ;
- Si des enfants travaillent ou abandonnent l'école dans les ménages autochtones - situation avant et après ;
- Situation du genre et de l'inclusion sociale;
- Niveau de participation des populations locales au processus décisionnel au niveau local;
- Capacité de direction, gestion de projet, mobilisation communautaire ;
- Statut des cultures des populations locales, identité, système de protection sociale traditionnel;

- Situation de l'accès des populations locales aux ressources naturelles;
- Statut social des groupes ethniques ou sentiment des groupes ethniques sur leur statut social - avant et après le projet;
- Impact du projet sur les réseaux sociaux, cultures et traditions des groupes ethniques ;
- La propriété des biens et des actifs des ménages par les femmes ;
- Situation de l'accès et du contrôle des femmes sur les ressources, etc.
- Accès des populations locales à des emplois liés au projet (données ventilées par sexe);
- Travail égal pour salaire égal reçu par les populations locales (hommes et femmes) ;
- Accès des populations locales aux avantages et subventions liés au projet / obstacles à l'accès, le cas échéant ;
- Consultations avec les populations locales et preuves de consultations significatives (procès-verbaux des réunions) ayant été menées, avec documentation des problèmes et des préoccupations ;
- Preuve de diffusion d'informations aux populations locales ;
- Plaintes des populations locales reçues / enregistrées et réparées ;

10. BUDGET

Les coûts liés à la mise en œuvre du CPPA sont inclus dans le budget du CGES. Lorsque le PPA sera élaboré, un autre budget sera fourni en temps opportun pour assurer sa mise en œuvre harmonieuse. Le PPA comprendra des informations sur le coût détaillé des mesures d'atténuation et d'autres mesures de restauration des moyens de subsistance pour les populations locales dans les zones touchées, ainsi que sur les coûts administratifs et de suivi.

Annexe 2 : Plan indicatif du rapport EIES

Un rapport d'EIES doit inclure les principaux éléments suivants (pas nécessairement dans l'ordre suivant):

(1) Sommaire Discuter brièvement des constatations importantes et des mesures recommandées.

(2) Cadre juridique et institutionnel Résume l'analyse du cadre juridique et institutionnel du projet dans lequel l'évaluation sociale et environnementale est effectuée, y compris (a) le cadre politique applicable du pays, les lois et réglementations nationales et les capacités institutionnelles (y compris la mise en œuvre relatives aux questions sociales et environnements; les obligations du pays directement applicables au projet en vertu des traités et accords internationaux pertinents; (b) les exigences applicables en vertu des NSE du PNUD; et (c) et d'autres normes et/ou exigences sociales et environnementales pertinentes, y compris celles de tout autre donateur et partenaire de développement. Compare le cadre social et environnemental existant et les exigences applicables du NSE du PNUD (et celles des autres donateurs/partenaires de développement) et identifie les lacunes potentielles qui devront être comblées.

(3) Description du projet Décrit de manière concise le projet proposé et son contexte géographique, social, environnemental et temporel, y compris toutes les activités hors site qui peuvent être nécessaires (par exemple, les pipelines dédiés, les routes d'accès, l'alimentation électrique, l'approvisionnement en eau, le logement et les installations de stockage des matières premières et des produits), ainsi que la chaîne d'approvisionnement primaire du projet. Comprend une carte suffisamment détaillée, montrant le site du projet et la zone susceptible d'être affectée par les impacts directs, indirects et cumulatifs du projet. (c'est-à-dire la zone d'influence).

(4) Données de base Résume les données de base qui sont pertinentes pour les décisions concernant l'emplacement, la conception, l'exploitation ou les mesures d'atténuation du projet; identifie et estime l'étendue et la qualité des données disponibles, les principales lacunes dans les données et les incertitudes associées aux prévisions; évalue l'étendue de la zone à étudier et décrit les conditions physiques, biologiques et socio-économiques pertinentes, y compris tout changement prévu avant le début du projet; et prend en compte les activités de développement actuelles et proposées dans la zone du projet mais qui ne sont pas directement liées au projet.

(5) Risques et impacts sociaux et environnementaux : Prévoit et prend en compte tous les risques et impacts sociaux et environnementaux pertinents du projet, y compris ceux liés aux NSE du PNUD (politique et principes généraux et normes au niveau du projet). Ceux-ci comprendront, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

(a) Les risques et impacts environnementaux, y compris : toute menace matérielle à la protection, la conservation, l'entretien et la réhabilitation des habitats naturels, de la biodiversité et des écosystèmes; ceux liés au changement climatique et autres impacts transfrontaliers ou mondiaux; celles liées à la santé et à la sécurité communautaires; ceux liés à la pollution et aux rejets de déchets; ceux liés à l'utilisation des ressources naturelles vivantes, telles que la pêche et les forêts; et ceux liés aux autres normes applicables.

(b) Risques et impacts sociaux, y compris : toute menace liée au projet pour les droits de l'homme des communautés et des individus affectés; les menaces à la sécurité humaine par l'escalade de conflits, de crimes ou de violences personnels, communautaires ou interétatiques; risques de discrimination de genre; les risques que les impacts négatifs du projet touchent de manière disproportionnée les groupes défavorisés ou marginalisés; tout préjugé ou discrimination à l'encontre d'individus ou de groupes dans l'accès aux ressources de développement et aux avantages du projet, en particulier dans le cas de groupes défavorisés ou marginalisés; les impacts économiques et sociaux négatifs liés au déplacement physique (c'est-à-dire la réinstallation ou la perte d'un abri) ou au déplacement économique (c'est-à-dire la perte d'actifs ou d'accès aux actifs qui entraîne la perte de sources de revenus ou de moyens de subsistance) en raison des terres ou des moyens de subsistance liés au projet. L'acquisition de ressources ou les restrictions sur l'utilisation des terres ou l'accès aux ressources; les impacts sur la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et des communautés affectées par le projet; et les risques pour le patrimoine culturel.

(6) Analyse des alternatives Compare systématiquement les alternatives réalisables au site, à la technologie, à la conception et à l'exploitation du projet proposé - y compris la situation "sans projet" - en termes de leurs impacts sociaux et environnementaux potentiels; évalue la faisabilité des alternatives pour atténuer les impacts sociaux et

environnementaux négatifs ; les coûts en capital et récurrents des mesures d'atténuation alternatives et leur adéquation aux conditions locales ; les exigences institutionnelles, de formation et de suivi pour les mesures d'atténuation alternatives; pour chacune des alternatives, quantifie les impacts sociaux et environnementaux dans la mesure du possible, et attache des valeurs économiques lorsque cela est possible. Établit la base de la sélection de la conception de projet particulière.

(7) Mesures d'atténuation Résumé (avec pièce jointe complet) du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) (voir schéma indicatif du PGES ci-dessous.) Le PGES identifie les mesures d'atténuation nécessaires pour faire face aux risques et impacts sociaux et environnementaux identifiés, ainsi que les mesures liées au suivi, au développement des capacités, à l'engagement des parties prenantes et au plan d'action de mise en œuvre.

(8) Les parties prenantes Résume et établit des liens vers le plan d'engagement des parties prenantes ou le PGES du projet qui comprend un plan de consultations. Comprend un résumé des consultations entreprises pour le développement de l'EIES (voir annexes).

9) Conclusions et recommandations : Décrit succinctement la conclusion tirée de l'évaluation et fournit des recommandations. Comprend des recommandations concernant les avantages attendus du projet par rapport à ses risques et impacts sociaux et environnementaux.

(10) Annexes : (i) Liste des individus ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation sociale et environnementale ; (ii) Références – présentant les documents écrits, publiés et non publiés, qui ont été utilisés ; (iii) Compte rendu des réunions, consultations et enquêtes avec les parties prenantes, y compris celles avec les personnes affectées et les ONG locales. Le dossier précise les moyens d'un tel engagement des parties prenantes qui ont été utilisés pour obtenir les points de vue des groupes affectés et des ONG locales, résume les principales préoccupations et comment ces préoccupations ont été prises en compte dans la conception du projet et les mesures d'atténuation ; (iv) Tableaux présentant les données pertinentes référencées ou résumées dans le corps du texte ; (v) Joindre tout autre plan d'atténuation ; (vi) Liste des rapports ou plans associés.

Annexe 3 : Schéma indicatif d'un PGES

Un PGES peut être préparé dans le cadre du rapport d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ou en tant que document autonome. Le contenu du PGES doit aborder les sections suivantes :

(1) Atténuation : Identifie les mesures et les actions conformément à la hiérarchie d'atténuation qui évitent, ou si l'évitement n'est pas possible, réduisent les impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiellement importants à des niveaux acceptables. Plus précisément, le PGES : (a) identifie et résume tous les impacts sociaux et environnementaux négatifs significatifs prévus ; (b) décrit - avec des détails techniques - chaque mesure d'atténuation, y compris le type d'impact auquel elle se rapporte et les conditions dans lesquelles elle est requise (par exemple, en continu ou en cas d'imprévu), ainsi que les conceptions, les descriptions des équipements et les procédures d'exploitation, le cas échéant ; (c) estime tout impact social et environnemental potentiel de ces mesures et tout impact résiduel suite à l'atténuation ; et (d) prend en compte et est cohérent avec les autres plans d'atténuation requis (par exemple pour le déplacement, les populations locales).

(2) Suivi : Identifie les objectifs de suivi et spécifie le type de suivi, avec des liens avec les impacts évalués dans l'évaluation environnementale et sociale et les mesures d'atténuation décrites dans le PGES. Plus précisément, la section de suivi du PGES fournit (a) une description spécifique et des détails techniques des mesures de suivi, y compris les paramètres à mesurer, les méthodes à utiliser, les lieux d'échantillonnage, la fréquence des mesures, les limites de détection (le cas échéant), et la définition de seuils qui signaleront la nécessité d'actions correctives ; et (b) des procédures de suivi et de rapport pour (i) assurer la détection précoce des conditions qui nécessitent des mesures d'atténuation particulières, et (ii) fournir des informations sur les progrès et les résultats de l'atténuation.

(3) Développement des capacités et formation Pour soutenir la mise en œuvre rapide et efficace des composantes sociales et environnementales du projet et des mesures d'atténuation, le PGES s'appuie sur l'évaluation environnementale et sociale de l'existence, du rôle et de la capacité des parties responsables sur le site ou au niveau des agences et des ministères. Plus précisément, le PGES fournit une description des dispositions institutionnelles, identifiant quelle partie est responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de suivi (par exemple pour l'exploitation, la supervision, l'application, le suivi de la mise en œuvre, les mesures correctives, le financement, les rapports et la formation du personnel). Lorsqu'un soutien au renforcement de la capacité de gestion sociale et environnementale est identifié, le PGES recommande la création ou l'élargissement des parties responsables, la formation du personnel et toute mesure supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'atténuation et toute autre recommandation de la direction environnementale et évaluation sociale.

(4) Engagement des parties prenantes : Résume et établit des liens avec le plan d'engagement des parties prenantes du projet ou décrit le plan pour s'engager dans des consultations significatives, efficaces et éclairées avec les parties prenantes concernées. Comprend des informations sur (a) les moyens utilisés pour informer et impliquer les personnes concernées dans le processus d'évaluation ; et (b) un résumé du plan d'engagement des parties prenantes pour des consultations significatives et efficaces pendant la mise en œuvre du projet, y compris l'identification des jalons pour les consultations, la divulgation d'informations et des rapports périodiques sur les progrès de la mise en œuvre du projet. Exiger la documentation des consultations (résumés comprenant les présentations, les points clés soulevés et les réponses fournies, listes de participation). Inclure des informations sur le mécanisme de règlement des griefs du projet (ci-dessous) et sur les mécanismes de responsabilisation du PNUD (MPPP, UCSE).

(5) Mécanisme de règlement des plaintes: Décrit les processus efficaces pour recevoir et traiter les préoccupations et les griefs des parties prenantes concernant la performance sociale et environnementale du projet. Décrit les mécanismes permettant aux parties prenantes et aux communautés potentiellement affectées de faire part de leurs commentaires ou de leurs griefs et de recevoir des réponses concernant la mise en œuvre d'activités, de politiques ou de réglementations spécifiques.

(6) Plan d'action de mise en œuvre (calendrier et estimation des coûts): Pour les quatre aspects ci-dessus (atténuation, suivi, développement des capacités et engagement des parties prenantes), le PGES fournit (a) un calendrier de mise en œuvre des mesures qui doivent être prises dans le cadre du projet, montrant le phasage et la coordination avec les plans de mise en œuvre globaux du projet; et (b) les estimations des coûts d'investissement et de fonctionnement et les sources de financement pour la mise en œuvre du PGES. Ces chiffres sont également

intégrés dans les tableaux des coûts totaux du projet. Chacune des mesures et actions à mettre en œuvre sera clairement spécifiée et les coûts y afférents seront intégrés dans la planification, la conception, le budget et la mise en œuvre globale du projet.

Annexe 4: Termes de référence pour le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet.

Veillez-vous référer à [UNDP Social and Environmental Standards Toolkit](#) pour plus d'informations.

I. Mandat

Le mandat du GRM sera de :

- i. Recevoir et traiter toute préoccupation, plainte, avis de conflits émergents ou griefs (collectivement « Grief ») alléguant un préjudice réel ou potentiel à la ou aux personnes affectées (le(s) « Demandeur(s) ») découlant du projet ;
- ii. Aider à la résolution des griefs entre et parmi les parties prenantes du projet ; ainsi que les divers ministères, agences et commissions gouvernementales, les OSC et les ONG, et autres (collectivement, les « parties prenantes ») dans le cadre du projet ;
- iii. Se conduire à tout moment de manière flexible, collaborative et transparente visant à résoudre les problèmes et à parvenir à un consensus.

II. Les fonctions

Les missions du GRM seront de :

- i. Recevoir ; consigner et suivre tous les griefs reçus ;
- ii. Fournir des mises à jour régulières sur l'état des réclamations aux demandeurs, aux membres du Comité de Projet (CP) et aux autres parties prenantes concernées, le cas échéant ;
- iii. Engager les membres du CP, les institutions gouvernementales et les autres parties prenantes concernées dans la résolution des griefs ;
- iv. Traiter et proposer des solutions liées à des Griefs spécifiques *dans un délai ne dépassant pas soixante (60) jours à compter de la réception du Grief* ;
- v. Identifier les tendances croissantes des griefs et recommander des mesures possibles pour les éviter ;
- vi. Recevoir et traiter les demandes de médiation ou de facilitation, et suggérer l'utilisation de celles-ci ;
- vii. Elaborer des rapports semestriels, mettre ces rapports à la disposition du public et, plus généralement, travailler à maximiser la divulgation de ses travaux (y compris ses rapports, ses conclusions et ses résultats) ;
- viii. Assurer une sensibilisation, une accessibilité, une prévisibilité, une transparence, une légitimité et une crédibilité accrues du processus GRM et à la manière d'accéder à ses services ;
- ix. Collaborer avec les institutions partenaires et d'autres ONG, OSC e autres entités pour mener des initiatives de sensibilisation afin de sensibiliser les parties prenantes à l'existence du GRM et la manière d'accéder à ses services ;
- x. Assurer la formation continue des membres du CP et de leurs institutions respectives sur les lois et politiques pertinentes qu'ils devront connaître pour participer à l'élaboration de résolutions efficaces des griefs susceptibles d'être soumis au GRM ;
- xi. Surveiller le suivi des résolutions de griefs, le cas échéant.

III. Composition

Le GRM sera composé de :

[Nom du partenaire de mise en œuvre] en tant que secrétaire ou soit :

- a) Un sous-comité GRM permanent [composé de x, y, z membres du CP] et/ou ;
- b) Des équipes de travail GRM ad hoc en réponse à des demandes spécifiques de réclamation.

Le sous-comité GRM sera équilibré dans sa composition (gouvernementale et non gouvernementale) et ne devrait inclure aucun membre du CP ayant un intérêt ou un rôle direct dans le grief/différend.

IV. [Nom du partenaire de mise en œuvre]

Dans son rôle du secrétariat du GRM, [Nom du partenaire de mise en œuvre] remplira les fonctions essentielles suivantes :

- Faire connaître l'existence du GRM et la procédure d'utilisation ;
- Recevoir et consigner les demandes de règlement des différends ;
- Accuser réception du demandeur ;
- Déterminer l'éligibilité ;
- Transmettre les demandes éligibles au CP pour examen et action, et
- Suivre et documenter les efforts de règlement des griefs/différends et leurs résultats.

V. Comité de projet/sous-comité GRM/équipe de travail GRM

Le comité de projet/sous-comité GRM et/ou l'équipe de travail GRM rempliront les fonctions essentielles suivantes :

- Prendre des mesures directes pour résoudre le grief/différend (par exemple ; réunir les parties concernées pour discuter et résoudre le problème elles-mêmes sous la supervision du CP) ;
- Demander des informations supplémentaires pour clarifier le problème et partager ces informations avec toutes les parties concernées, ou s'assurer qu'un organisme gouvernemental représenté au PB a pris une mesure administrative appropriée pour traiter une plainte ;
- Renvoyer le grief/différend à une médiation indépendante, tout en maintenant la surveillance ; ou
- Déterminer que la demande était en dehors de la portée et du mandat du PB et la renvoyer ailleurs (par exemple, ministère de la Justice et de la Police ou aux tribunaux).

VI. Communiquer un grief

i. Qui peut soumettre un grief ?

Un grief peut être soumis par tout individu ou groupe d'individus qui pense avoir été et sera lésé par le Projet.

Si un grief doit être déposé par une personne ou une organisation différente au nom de ceux qui sont censés être touchés, le demandeur doit identifier la personne et/ou les personnes au nom de qui le grief est soumis et fournir une confirmation écrite par la personne et/ou personnes représentées qu'elles donnent au demandeur le pouvoir de représenter le grief en leur nom. Le GRM prendra des mesures raisonnables pour vérifier cette autorité.

ii. Comment le grief est-il communiqué ?

Le GRM doit maintenir une approche flexible en ce qui concerne la réception des réclamations à la lumière des contraintes locales connues en matière de communication et d'accès aux ressources pour certaines parties

prenantes. Une réclamation peut être transmise au GRM par tous les moyens disponibles (c'est-à-dire par e-mail, courrier, appel téléphonique, réunion, SMS, etc.). Les coordonnées sont les suivantes :

[Le partenaire mis en œuvre doit ajouter l'adresse, le numéro de téléphone, le fax, etc.]

Pour faciliter les communications avec et entre le GRM et les demandeurs potentiels, le GRM recevra le soutien des institutions membres du BP, du gouvernement local et des organisations de la société civile.

iii. Quelles informations doivent être incluses dans un grief ?

Le grief doit inclure les informations suivantes :

- a) Le nom de la personne ou des personnes qui déposent la plainte (le « demandeur ») ;
- b) Un moyen de contacter le Demandeur (courriel, téléphone, adresse, autre) ;
- c) Si la soumission est au nom de ceux qui allèguent un préjudice potentiel ou réel, l'identité de ceux au nom desquels le grief est fait, et la confirmation écrite par les personnes représentées de l'autorité du demandeur à déposer le grief en leur nom ;
- d) La description du préjudice potentiel ou réel ;
- e) Déclaration du demandeur concernant le risque de préjudice ou de préjudice réel (description du risque/du préjudice, lieu(x) et date(s) d'activité nuisible) ;
- f) Ce qui a été fait par le Demandeur jusqu'à présent pour résoudre le problème ;
- g) Si le demandeur souhaite que son identité reste confidentielle ; et
- h) L'aide spécifique demandée au GRM.

Cependant, les plaignants ne sont pas tenus de fournir toutes les informations énumérées ci-dessus. Au départ, le plaignant n'a qu'à fournir suffisamment d'informations pour déterminer son admissibilité. Si des informations insuffisantes sont fournies, le GRM a l'obligation de faire un effort substantiel et de bonne foi pour contacter le plaignant afin de demander toute information supplémentaire nécessaire pour déterminer l'éligibilité et, le cas échéant, pour élaborer une proposition de réponse.

VII. Journalisation, accusé de réception et suivi

Tous les griefs et rapports de conflits seront reçus, attribués à un numéro de suivi, reconnus au demandeur enregistré électroniquement et soumis à des mises à jour périodiques au demandeur ainsi qu'au dossier du bureau.

Dans un délai d'une (1) semaine à compter de la réception d'un grief, le GRM enverra un accusé de réception écrit au demandeur du grief reçu avec le numéro de suivi attribué.

Chaque dossier de Grief contiendra au minimum :

- i. La date d'envoi de l'accusé de réception écrit (et de l'accusé de réception oral si cela a également été fait) ;
- ii. Les dates et la nature de toutes les autres communications ou réunions avec le Demandeur et les autres Parties prenantes concernées ;
- iii. Toutes demandes, offres ou engagements d'un Médiateur ou d'un facilitateur ;
- iv. La date et les enregistrements liés à la solution proposée/la voie à suivre ;
- v. L'acceptation ou les objections du Demandeur (ou d'autres Parties prenantes) ;
- vi. Les prochaines étapes proposées en cas d'objections ;
- vii. La solution alternative si des dialogues renouvelés étaient poursuivis ;
- viii. Notes concernant la mise en œuvre ; et
- ix. Toutes les conclusions et recommandations découlant de la surveillance et du suivi.

VIII. Maintenir la communication et les mises à jour de statut ;

Les dossiers de chaque Grief seront disponibles pour examen par le demandeur et les autres Parties prenantes impliquées dans le grief, ou leur(s) représentant(s) désigné(s). Des mesures appropriées seront prises pour maintenir la confidentialité du demandeur si cela a été demandé au préalable.

Le GRM fournira des mises à jour périodiques concernant le statut et les actions en cours pour résoudre le grief. Le fait de ne pas inclure l'accusé de réception du Grief, ces mises à jour auront lieu à des intervalles raisonnables (pas plus de trente (30) jours).

IX. Enquêtes et recherche de consensus

Dans un délai d'une (1) semaine à compter de la réception d'un grief, [le partenaire de mise en œuvre] informera le sous-comité BP/GRM (GRM SC) / l'équipe de travail GRM (GRM TT) et toute une autre institution concernée de la réception du grief.

[SI LE PB, PLUTOT QU'UN GRM SC OU GRM TT PREDESIGNE, EST L'ORGANE PRINCIPAL RECEVANT LES PLAINTES : Le PB identifiera une équipe spécifique de personnes issues du BP et/ou de leurs institutions respectives pour élaborer une réponse au grief. Les noms de ces personnes seront mis à la disposition du demandeur.] Les membres désignés du PB/GRM SC/GRM TT, engageront rapidement le demandeur et toute autre partie prenante pertinente jugée appropriée, afin de recueillir toutes les informations nécessaires concernant le Grief.

Par l'intermédiaire des membres du PB/GRM SC/GRM TT, le GRM aura le pouvoir de demander aux institutions gouvernementales concernées toute information (documents et autres) pertinente pour résoudre le grief et éviter de futurs griefs de même nature. Si nécessaire, les membres du PB/GRM SC/GRM TT convoqueront une ou plusieurs réunions avec les personnes et les institutions concernées à [capitale nationale] ou ailleurs à [nom du pays] selon les besoins.

L'objectif de toutes les activités d'enquête est de développer une compréhension approfondie des problèmes et des préoccupations soulevés dans le grief et de faciliter le consensus autour d'une solution proposée et de la voie à suivre.

Les membres du PB/GRM SC/GRM TT obtiendront la coopération de leur personnel respectif à l'enquête.

À tout moment au cours de l'enquête, les membres du PB/GRM SC/GRM TT peuvent déterminer qu'une enquête sur place sur le terrain est nécessaire pour bien comprendre le grief et élaborer une solution proposée efficace et la voie à suivre.

X. Demander un avis consultatif et/ou une assistance technique

À tout moment après avoir reçu un grief et jusqu'à la mise en œuvre de la solution proposée et de la voie à suivre, les membres du PB/GRM SC/GRM TT peuvent demander l'assistance technique et/ou un avis consultatif de toute entité ou individu en [pays] ou à l'étranger dont on peut raisonnablement penser qu'elles sont utiles.

XI. Rendre public les actions et solutions proposées et superviser leur mise en œuvre

Les membres du PB/GRM SC/GRM TT communiqueront au demandeur pour proposer des options alternatives.

Si le Demandeur n'accepte pas la résolution, les membres du PB/GRM SC/GRM TT s'engageront avec le Demandeur pour proposer des options alternatives.

Si le Demandeur accepte la solution proposée et la voie à suivre, le GRM continuera de surveiller la mise en œuvre directement et par la réception de communications du Demandeur et d'autres parties concernées. Si nécessaire, le

GRM peut solliciter des informations auprès des parties concernées et entamer un dialogue renouvelé le cas échéant.

Dans toutes les communications avec le Demandeur et les autres parties prenantes ; le GRM sera guidé par son rôle de résolution de problèmes, ses principes et processus non coercitifs, et la nature volontaire et de bonne foi de l'interaction avec le Demandeur et les autres parties prenantes.

XII. Contrôle et évaluation

Tous les deux (02) ans, le GRM mettra à la disposition du public, un rapport décrivant le travail du GRM, énumérant le nombre et la nature des griefs reçus et traités au cours des six derniers mois, une date et une description des griefs reçus, les résolutions, renvois et efforts continus de résolution, et état de la mise en œuvre des résolutions en cours. Le niveau de détail fourni en ce qui concerne tout grief individuel dépendra de la sensibilité des problèmes et des préoccupations des parties prenantes concernant la confidentialité, tout en assurant une transparence appropriée sur les activités du GRM. Le rapport mettra également en évidence les principales tendances dans les conflits émergents, les griefs et le règlement des différends, et formulera des recommandations concernant :

- i. Les mesures qui peuvent être prises par le gouvernement pour éviter de futurs préjudices et griefs ; et
- ii. Des améliorations au GRM qui renforceraient son efficacité, son accessibilité, sa prévisibilité, sa transparence, sa légitimité, sa crédibilité et sa capacité.

XIII. La médiation

Pour l'option de médiation indépendante, les médiateurs figurant sur la liste/le panel doivent avoir au moins les qualifications suivantes :

- Expériences professionnelle et expertise en médiation impartiale ;
- Connaissance de [type de projet et activités dans le pays] et de la région, y compris une compréhension de la culture et des pratiques indigènes et tribales ;
- Maîtrise de la [langue nationale et locale, selon le cas] ;
- Disponibilité de principe pour des missions jusqu'à 20 jours ; et
- La volonté de déclarer toutes les relations et tous les intérêts susceptibles d'affecter leur capacité à agir en tant que médiateurs impartiaux dans des cas particuliers.

Si la médiation réussit à résoudre le différend ou le grief, le résultat sera documenté par le [le partenaire de mise en œuvre] et examiné par l'équipe de travail. En cas d'échec, les parties prenantes auront la possibilité de retourner vers les membres du PB/GRM SC/GRM TT pour obtenir de l'aide.

XIV. Sans préjudice

L'existence et l'utilisation de ce GRM sont sans préjudice des droits existants en vertu de tout autre mécanisme de plainte auquel un individu ou un groupe d'individus peut autrement avoir accès en vertu du droit national ou international ou des règles et réglementations d'autres institutions, agences ou commissions.

Annexe 5 : Schéma Indicatif du Plan pour les Populations locales

Si le projet proposé peut affecter les droits, les terres, les territoires ou les ressources des populations locales, un « Plan des Populations locales » (PPA) doit être élaboré et inclus dans la documentation du projet. Le PPA doit être élaboré et mis en œuvre d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD et avoir un niveau de détail proportionnel à la complexité de la nature et de l'échelle du projet proposé et de ses impacts potentiels sur les populations locales et leurs terres, ressources et territoires. Lorsque les activités spécifiques du projet, les sous-projets et/ou les emplacements ne sont pas encore définis et seront préparés pendant la mise en œuvre du projet, un cadre de planification des populations locales (IPPF) doit être utilisé (voir annexe 2).

Avec la participation effective et significative des peuples affectés, le PPI sera élaboré et contiendra des dispositions, traitant au minimum, des aspects de fond du schéma suivant :

1. **Résumé analytique** : décrit de manière concise les faits critiques, les conclusions importantes et les actions recommandées.
2. **Description du projet** : description générale du projet, de la zone du projet et des composantes/activités susceptibles d'avoir des impacts sur les populations locales.
3. **Description des populations locales** : une description des populations locales touchés et leur emplacement, y compris :
 - a. Description de la communauté ou des communautés constituant les peuples affectés (par exemple, noms, ethnies, dialectes, nombres estimés, etc.) ;
 - b. Description des terres, territoires et ressources à affecter et des liens/relations des peuples affectés avec ces terres, territoires et ressources ; et
 - c. Une identification de tous les groupes vulnérables au sein des personnes affectées (par exemple, les personnes isolées volontaires et non contactées les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées, autres).
4. **Résumé des droits substantiels et du cadre juridique** : une description des droits substantiels des populations locales et du cadre juridique applicable, y compris :
 - a. Une analyse des lois nationales et internationales applicables affirmant et protégeant les droits des populations locales (inclure une évaluation générale de la mise en œuvre par le gouvernement de celles-ci) ;
 - b. Analyse visant à déterminer si le projet implique des activités qui dépendent de l'établissement de droits légalement reconnus sur les terres, territoires ou ressources que les populations locales ont traditionnellement possédés, occupés ou autrement utilisés ou acquis. Lorsqu'une telle éventualité existe (voir la note d'orientation de la norme 6 ; sections 5.1, 5.2), inclure :
 - i) L'identification des étapes et du calendrier associé pour obtenir la reconnaissance légale de cette propriété, occupation ou utilisation avec le soutien de l'autorité compétente, y compris la manière dont la délimitation, la démarcation et l'attribution des titres doivent respecter les coutumes, les traditions, les normes, les valeurs, la terre, les systèmes

- fonciers et la participation effective et significative des peuples concernés, avec une reconnaissance juridique accordée aux titres avec le consentement libre, préalable et éclairé des peuples concernés ; et
- ii) La liste des activités interdites tant que la délimitation, la démarcation et le tirage ne sont pas terminés.
- c. Analyse si le projet implique des activités qui dépendent de la reconnaissance de la personnalité juridique des populations locales concernés. Lorsqu'une telle éventualité existe (voir la note d'orientation de la norme 6, section 5.2) :
- i. L'identification des étapes et des calendriers associés pour parvenir à cette reconnaissance avec le soutien de l'autorité compétente, avec la participation et le consentement plein et effectif des populations locales concernés ; et
 - ii. La liste des activités interdites jusqu'à l'obtention de la reconnaissance.
5. Résumé de l'évaluation sociale et environnementale et des mesures d'atténuation
- a. Un résumé des conclusions et des recommandations de études d'impact social et environnemental préalables requises (par exemple, évaluation ciblée ; EIES, EESS, le cas échéant) – en particulier celles liées aux populations locales, à leurs droits, terres, territoires et ressources. Cela devrait inclure la manière dont les populations locales concernés ont participé à cette étude et leurs points de vue sur les mécanismes de participations, les conclusions et les recommandations.
 - b. Lorsque des risques potentiels et des impacts négatifs sur les populations locales, leurs terres, territoires et ressources sont identifiés les détails et les délais associés aux mesures prévues pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser ces effets négatifs. Inclure, le cas échéant, des mesures pour promouvoir et protéger les droits et les intérêts des populations locales, y compris le respect des normes et coutumes internes des peuples concernés.
6. Processus de participation, de consultation et de CLIP
- a. Un résumé des résultats de la consultation culturellement appropriée et, le cas échéant, des processus de CLIP entrepris avec les peuples affectés qui ont conduit au soutien des populations locales au projet.
 - b. Une description des mécanismes pour mener des processus itératifs de consultation et de consentement tout au long de la mise en œuvre du projet. Identifier les activités et les circonstances particulières du projet qui nécessiteront une consultation significative et le CLIP (conformément à la section 4 de la note d'orientation de la norme 6).
7. Avantages appropriés : une identification des mesures à prendre pour garantir que les populations locales reçoivent des avantages sociaux et économiques équitables et culturellement appropriés, y compris une description des processus de consultation et de consentement qui conduisent aux accords de partage des avantages déterminés.
8. Appui aux capacités : description des mesures visant à soutenir les capacités sociales ; juridiques et techniques des organisations de populations locales dans la zone du projet afin de leur permettre de mieux représenter plus efficacement les populations locales touchés. Le cas échéant et sur demande, description

des étapes visant à soutenir les capacités techniques et juridiques des institutions gouvernementales compétentes pour renforcer le respect des devoirs et obligations du pays en vertu du droit international en ce qui concerne les droits des populations locales.

9. **Traitement des griefs** : une description des procédures disponibles pour traiter les griefs présentés par les populations locales affectés découlant de la mise en œuvre du projet, y compris les recours disponibles, la manière dont les mécanismes de règlement des griefs tiennent compte des lois coutumières des locales et des processus de règlement des différends, ainsi que la capacité effective des populations locales, en vertu des lois nationales, à dénoncer les violations et à obtenir des recours pour celles-ci devant les tribunaux et les processus administratifs.
10. **Dispositions institutionnelles** : décrire les responsabilités et les mécanismes du calendrier et des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures contenues dans le PPA, y compris les mécanismes des populations locales touchés. Décrire le rôle des experts indépendants et impartiaux pour valider, auditer et/ou effectuer la supervision du projet.
11. **Suivi, rapports, évaluation** : Décrivez le cadre de suivi du projet et les indicateurs clés pour mesurer les progrès et la conformité aux exigences et aux engagements. Inclure des mécanismes et des repères appropriés au projet pour un suivi, une évaluation et des rapports conjoints transparents et participatifs, y compris une description de la manière dont les populations locales concernés sont impliqués. Indiquez le processus d'examen participatif de la mise en œuvre du PIP et toutes les modifications ou actions correctives nécessaires (y compris, le cas échéant, les processus de consentement).
12. **Le budget et financement** : inclure un plan chiffré de manière appropriée, avec un budget détaillé suffisant pour entreprendre de manière satisfaisante les activités décrites.

Remarque : l'IPP sera mis en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Cependant, en aucun cas les activités du projet susceptibles d'affecter négativement les peuples négativement les populations locales ne doivent avoir lieu avant que les activités correspondantes du PPA ne soient mises en œuvre. Ces activités doivent être clairement identifiées. Lorsque d'autres documents de projet développent déjà et abordent les problèmes énumérés dans les sections ci-dessus, la citation du ou des documents pertinents suffira.

Annexe 6 : Modèle de plan d'action pour les moyens de subsistance

Un plan d'action pour les moyens de subsistance (LAP) détaille les procédures et les actions qui seront entreprises afin de garantir que la capacité, les niveaux de production et le niveau de vie des personnes économiquement déplacées sont améliorés ou au moins restaurés, et que les personnes déplacées sont indemnisées de manière adéquate. Ce plan doit être élaboré après qu'il a été déterminé, selon le processus décrit dans la norme 5, que le déplacement est inévitable. Le LAP reflète l'engagement pris par le partenaire d'exécution et le PNUD envers les personnes et les communautés affectées de respecter les obligations découlant du déplacement économique.

Le LAP couvre les éléments suivants :

1. Introduction

- Décrivez brièvement le projet et les installations associés (le cas échéant)
- Décrire les composantes du projet nécessitant un déplacement économique ; l'acquisition de terres et réinstallation ; donner des estimations globales des terres et/ou des ressources auxquelles l'accès a été limité
- Expliquez comment le déplacement économique est nécessaire pour réaliser le projet, les objectifs, comment le projet est dans « l'intérêt public » et comment le déplacement est proportionnel aux résultats du projet.

2. Minimiser le déplacement

- Décrivez la justification du déplacement. Veuillez également discuter des conceptions de projets alternatives, y compris le scénario « pas de projet » et si elles ont pu éviter ou réduire la réinstallation.
- Décrire les efforts et les mesures pour minimiser les déplacements, et les résultats attendus de ces efforts et mesures
- Décrivez comment les exigences de la norme relative aux populations locales ont été traitées si des populations locales sont déplacés.

3. Recensement et enquêtes socio-économiques/Social Baseline

- Fournir les résultats du recensement, des inventaires des actifs, des évaluations des ressources naturelles et des enquêtes socio-économiques et décrire brièvement comment ceux-ci ont été réalisés, c'est-à-dire les techniques utilisées, les personnes interrogées, etc.
- Identifier toutes les personnes et communautés potentiellement affectées par les activités de déplacement et les impacts potentiels sur chacune. Soyez précis sur les titres fonciers ou leur absence dans le référentiel social. Mener une évaluation de la vulnérabilité (c'est-à-dire quels critères doivent être remplis pour considérer quelqu'un comme vulnérable)

4. Cadre juridique

- Décrire toutes les lois et coutumes internationales, nationales, locales et communautaires pertinentes qui s'appliquent aux activités de déplacement, en accordant une attention particulière aux lois et coutumes relatives aux droits d'occupation et souligner tout conflit potentiel, par exemple entre le SES du PNUD et la législation nationale ou régionale.
- Décrivez comment le consentement libre, préalable et éclairé a été obtenu pour le déplacement des peuples indigènes et des communautés tribales, le cas échéant.
- Décrire les mécanismes spécifiques au projet pour traiter les conflits
- Décrire les politiques de droit/indemnisation pour chaque type d'impact.
- Décrire la méthode d'évaluation utilisée pour les structures, les terres, les arbres et les autres biens affectés.
- Préparer la matrice des droits, qui comprend le budget et le calendrier de paiement des droits.

5. Biens liés au déplacement

- Décrire comment les personnes affectées ont été impliquées dans un processus participatif pour identifier des biens de remplacement lorsqu'elles ont perdu l'accès à des biens sur lesquels elles ont des droits légitimes. Décrire les avantages et les inconvénients des propriétés, y compris la propriété choisie.
- Décrivez comment les personnes affectées dont les moyens de subsistance sont basés en milieu urbain ont été impliquées dans un processus participatif pour identifier les possibilités de remplacement des moyens de subsistance et de soutien. Fournissez des preuves d'événements de consultation passés, tels que des listes de participation, des photos et des rapports.
- Décrivez comment les personnes affectées dont les moyens de subsistance sont basés sur la terre ont été impliquées dans un processus participatif pour identifier les terres auxquelles elles peuvent accéder, y compris les terres ayant un potentiel productif, des avantages géographiques et d'autres facteurs au moins équivalents à ceux qui sont perdus.
- Décrivez comment les personnes affectées dont les moyens de subsistance sont basés sur les ressources naturelles ont été impliquées dans un processus participatif pour identifier les ressources auxquelles elles peuvent avoir accès avec un potentiel productif et une accessibilité équivalents.
- Décrivez comment les personnes affectées dont l'accès aux parcs et aux zones protégées légalement désignés a été restreint ont été impliquées dans l'identification et le choix des mesures d'atténuation des impacts.
- Décrivez les études de faisabilité réalisées pour déterminer l'adéquation des terres et/ou des ressources naturelles choisies décrites ci-dessus, y compris les évaluations des ressources naturelles (sols et capacité d'utilisation des terres, végétation et capacité de charge du bétail, enquêtes sur les ressources en eau) et les évaluations des impacts environnementaux et sociaux des sites.
- Donner les calculs relatifs à la disponibilité des terres et des ressources
- Décrire, le cas échéant, les mécanismes pour : 1) l'acquisition, 2) le développement et 3) l'attribution des biens de déplacement, y compris l'attribution des titres ou des droits d'utilisation des terres et/ou des ressources attribuées. Indiquez à qui les titres et les droits d'utilisation seront attribués, y compris par sexe.
- Fournir une description détaillée des dispositions prises pour l'aménagement de sites pour l'agriculture, y compris le financement des coûts d'aménagement.
- Si les circonstances ont rendu difficile la fourniture de terres ou de ressources comme décrit ci-dessus, fournir la preuve d'un accord mutuel avec les personnes/communautés affectées sur des mesures alternatives.

6. Restauration des revenus

- Les droits à compensation sont-ils suffisants pour améliorer les moyens de subsistance et les flux de revenus pour chaque catégorie d'impact ? Joindre un examen indépendant des possibilités d'améliorer les revenus/moyens de subsistance. Quelles mesures supplémentaires de rétablissement économique sont nécessaires ?
- Exposer brièvement les stratégies de restauration pour chaque catégorie d'impact et décrire leurs aspects institutionnels, financiers et techniques.
- Décrivez le processus de consultation des populations affectées et leur participation à la finalisation des stratégies de restauration des revenus.
- Comment ces stratégies varient-elles en fonction de la zone d'impact ?
- Fournir une méthodologie/formule transparente, compréhensible pour les personnes affectées par le projet et pouvant être vérifiée pour chaque cas.
- La restauration des revenus exige-t-elle un changement des moyens de subsistance, le développement de terres agricoles alternatives ou d'autres activités qui nécessitent une formation importante, du temps pour la préparation et la mise en œuvre ?
- Comment les risques d'appauvrissement doivent-ils être traités ?
- Quels sont les principaux risques institutionnels et autres pour la bonne mise en œuvre des programmes de réinstallation ?
- Décrivez le processus de suivi de l'efficacité des mesures d'amélioration/restauration des revenus.

- Décrivez les programmes de développement social ou communautaire actuellement en cours dans la zone du projet ou aux alentours. Si des programmes existent, répondent-ils aux priorités de développement de leurs communautés cibles ? Existe-t-il des possibilités de soutenir de nouveaux programmes ou d'étendre les programmes existants pour répondre aux priorités de développement des communautés dans la zone du projet ?

7. Dispositions institutionnelles

- Décrire la ou les institutions responsables de l'exécution de chaque élément/activité de la politique de droits, de la mise en œuvre des programmes de restauration des revenus et de la coordination des activités associées au plan d'action pour les moyens de subsistance et décrites dans celui-ci.
- Indiquer comment les questions de coordination seront traitées lorsque le déplacement est réparti sur plusieurs juridictions ou lorsque le déplacement sera mis en œuvre par étapes sur une longue période de temps.
- Identifier l'agence qui coordonnera toutes les agences de mise en œuvre. A-t-elle le mandat et les ressources nécessaires ?
- Décrire les institutions externes (hors projet) impliquées dans le processus de restauration des revenus (aménagement du territoire, attribution des terres, crédit, formation) et les mécanismes permettant d'assurer une performance adéquate de ces institutions.
- Discuter de la capacité et de l'engagement des institutions à l'égard du déplacement
- Décrire les mécanismes permettant d'assurer un suivi, une évaluation et un audit financier indépendants du PAL et de s'assurer que les mesures correctives sont prises en temps voulu.

8. Calendrier de mise en œuvre

- Énumérer les étapes chronologiques de la mise en œuvre du PAL, y compris l'identification des agences responsables de chaque activité et avec une brève explication de chaque activité.
- Préparez un calendrier de mise en œuvre mois par mois des activités à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de la réinstallation.
- Décrire le lien entre la mise en œuvre de la réinstallation et le lancement des travaux de génie civil pour chacune des composantes du projet.

9. Participation et consultation

- Décrire les différentes parties prenantes
- Décrivez le processus de promotion de la consultation/participation des populations affectées et des parties prenantes dans la préparation et la planification de la réinstallation. Précisez quels types de documents devront être recueillis (photos, rapports, listes de présence, etc.).
- Décrivez le processus d'implication des populations affectées et des autres parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi.
- Décrivez le plan de diffusion des informations du PAL aux populations affectées et aux parties prenantes, y compris les informations sur l'indemnisation des biens perdus, l'éligibilité à l'indemnisation, l'assistance au déplacement et le traitement des griefs.

10. Réparation des griefs

- Décrivez le processus étape par étape pour l'enregistrement et le traitement des griefs et fournissez des détails spécifiques concernant un processus gratuit pour l'enregistrement des plaintes, le temps de réponse et les modes de communication.
- Décrivez comment le mécanisme a garanti un accès sans restriction, la transparence, la responsabilité, comment il documente les cas et tient les plaignants informés, ainsi que la structure institutionnelle.
- Décrire le mécanisme d'appel
- Décrire les dispositions permettant de s'adresser aux tribunaux civils si les autres options échouent.

11. Suivi et évaluation

- Décrivez le processus de suivi interne/de performance. S'assurer que le programme de suivi cherche à

mesurer si les personnes déplacées bénéficient au moins d'un niveau de vie et d'un accès aux moyens de subsistance équivalents à ceux dont elles bénéficiaient avant le déplacement.

- Définir les principaux indicateurs de suivi dérivés de l'enquête de base. Fournir une liste des indicateurs de suivi qui seront utilisés pour le suivi interne, y compris le nombre et la localisation des personnes déplacées.
- Décrire les dispositions institutionnelles (y compris financières)
- Décrire la fréquence des rapports et le contenu du suivi interne
- Décrire le processus d'intégration du feedback du suivi interne dans la mise en œuvre.
- Définir la méthodologie pour le suivi externe
- Définir les indicateurs clés pour le suivi externe
- Décrire la fréquence des rapports et le contenu du suivi externe. S'assurer que le programme de suivi est régulier et continu après l'achèvement du projet jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées.
- Décrire le processus d'intégration du retour d'information du suivi externe dans la mise en œuvre.
- Décrire les dispositions pour l'évaluation externe finale
- Décrire la nécessité de mettre à jour le recensement, l'inventaire des biens, l'évaluation des ressources et les enquêtes socio-économiques, si nécessaire, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du LAP.

12. Coûts et budgets

- Fournir une déclaration claire de la responsabilité et de l'autorité financières
- Énumérer les sources de fonds pour le déplacement et décrire le flux des fonds.
- S'assurer que le budget pour le déplacement est suffisant et inclus dans le budget global du projet. Inclure des provisions pour les impacts négatifs non anticipés.
- Identifier les coûts de déplacement, le cas échéant, qui seront financés par le gouvernement et les mécanismes qui seront mis en place pour assurer la coordination des décaissements avec le PAL et le calendrier du projet. Préparer un budget estimatif, par coût et par poste, pour tous les coûts de déplacement, y compris la planification et la mise en œuvre, la gestion et l'administration, le suivi et l'évaluation, et les imprévus.
- Décrire les mécanismes spécifiques pour ajuster les estimations de coûts et les paiements compensatoires en fonction de l'inflation et des fluctuations monétaires.
- Décrire les dispositions prises pour tenir compte des aléas physiques et des fluctuations de prix.
- Décrire les dispositions financières pour le suivi et l'évaluation externes, y compris le processus d'attribution et de maintien des contrats pour toute la durée du déplacement.

Annexes

- Copies des instruments de recensement et d'enquête, des formats d'entretien et de tout autre outil de recherche.
- Informations sur toutes les consultations publiques, y compris les annonces et les calendriers des réunions publiques, les comptes rendus des réunions et les listes de participants.
- Exemples de formats à utiliser pour le suivi et le rapportage de la mise en œuvre du LAP
- Matrice des droits
- Preuve du consentement préalable en connaissance de cause pour les populations locales et les communautés tribales.

Annexe 10. Analyse de genre (AG) et Plan d'action Genre et Inclusion Sociale (GEIS)

Table des matières

Table des matières

Annexe 10. Analyse de genre (AG) et Plan d'action Genre et Inclusion Sociale (GEIS).....	305
Partie A. Analyse de genre	305
1. Introduction.....	305
2. Contexte du projet	306
3. Définitions.....	306
4. Méthodologie	307
5. Situation du genre et de l'inclusion sociale au Gabon.....	307
6. Genre et environnement.....	311
7. Genre et écotourisme	314
8. Le genre et les produits forestiers non-ligneux.....	315
9. Populations vulnérables	316
10. RECOMMANDATIONS	319
Partie B. Plan d'action pour le genre et l'inclusion sociale (GESI)	324
Considérations clés	324
Budget	324
Approche et rôle de l'expert en genre et inclusion sociale	324
Plan d'action pour le genre.....	325

Partie A. Analyse de genre

Projet GEF7 sur la biodiversité "Transformer la gouvernance des paysages forestiers".

Préparé par : Ellen Hagerman, Experte en Genre, Consultante du PNUD

1. Introduction

L'analyse de genre qui suit met l'accent sur l'inclusion sociale. Ce faisant, elle ne présente pas les hommes et les femmes du Gabon comme étant homogènes et ne doit pas être traitée comme un groupe standardisé. Au contraire, elle comprend l'identification et l'analyse des vulnérabilités supplémentaires qui doivent être prises en compte pour rendre compte des différences dans la capacité à accéder, à contrôler et à tirer des bénéfices des interventions associées au projet proposé. Une attention particulière est accordée aux femmes et aux hommes de la population locales des zones rurales en raison de la situation géographique du projet. Étant donné l'accent mis par le projet sur la conservation de l'environnement, l'analyse comprend également une section ciblant des questions telles que la biodiversité, la foresterie et le changement climatique. Une attention est également accordée aux différences entre les sexes en ce qui concerne l'écotourisme et les produits

forestiers non ligneux (PFNL), étant donné que le projet inclut ces deux éléments clés des opportunités de génération de revenus basés sur la nature.

2. Contexte du projet

Le projet de conservation de la biodiversité du GEF7 au Gabon prévoit de développer et de mettre en pratique une initiative qui cherche à équilibrer la conservation de la nature avec le développement communautaire, y compris les droits des populations et des communautés locales (PACL) à un environnement sain, en vue d'obtenir des avantages à long terme pour tous. Pour ce faire, le projet entreprendra des activités qui encouragent et soutiennent un développement local écologiquement durable, équitable et inclusif, tout en contribuant aux bénéfices environnementaux mondiaux. Le "paysage du projet" est centré sur le corridor paysager du Bas Ogooué - Bas Nyanga.

3. Définitions

Sexe

Le **sex** désigne les différences biologiques entre les hommes et les femmes, qui sont universelles et ne changent pas.

Genre

Le genre fait référence aux attributs sociaux acquis au cours de la socialisation en tant que membre d'une communauté donnée. Comme ces attributs sont des comportements acquis, ils peuvent changer et changent effectivement avec le temps, et ils varient selon les cultures. Le genre fait donc référence aux attributs, rôles, activités, responsabilités et besoins socialement donnés liés au fait d'être un homme (masculin) ou une femme (féminin) dans une société donnée à un moment donné, et en tant que membre d'une communauté spécifique au sein de cette société.¹

Intégration de la dimension de genre

L'intégration de la dimension de genre est le processus d'évaluation de toute action planifiée dans tous les domaines et à tous les niveaux afin de déterminer les implications pour les femmes et les hommes ainsi que les différences d'impact. Il s'agit d'une approche visant à garantir que les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes représentent une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets, de sorte que les femmes puissent en bénéficier de manière égale.

Approche transformative du genre

L'approche transformative de genre vise à transformer les structures sociales et institutionnelles inégales pour les rendre sensibles aux inégalités de genre tout en garantissant que les femmes et les hommes bénéficient également du processus de développement. Elle implique de s'éloigner de l'approche traditionnelle consistant à compter les effectifs pour s'attaquer aux lacunes et aux inégalités auxquelles les femmes sont actuellement confrontées, y compris celles qui sont liées à des valeurs patriarcales profondément ancrées. Pour réussir la transformation des relations entre les sexes, il faut appliquer des interventions à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs de développement et segments de la société de manière durable. Elles nécessitent également une large adhésion et un engagement en faveur de l'égalité des sexes de la part de toutes les parties prenantes du projet.

Égalité et équité entre les sexes

L'égalité et l'équité entre les sexes, y compris l'autonomisation des femmes, sont considérées comme les fondements essentiels d'une société juste et de programmes de développement nationaux inclusifs. L'égalité des sexes implique un traitement égal des femmes et des hommes dans les lois et les politiques, y compris un accès égal aux ressources, aux services et aux opportunités au sein des familles, des communautés et de la société. L'équité de genre est le processus qui consiste à être juste envers les femmes et les hommes. Pour garantir l'équité, des stratégies et des mesures doivent souvent être disponibles pour compenser les désavantages historiques et sociaux des femmes qui empêchent les femmes et les hommes de fonctionner sur un pied d'égalité. L'équité mène à l'égalité et à l'inclusion.

¹ PNUD, 2001, 'Gender in Development Programme Learning & Information Pack : Analyse de genre', <https://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Institutional%20Development/TLGEN1.6%20UNDP%20GenderAnalysis%20toolkit.pdf>

4. Méthodologie

Cette analyse de genre a été réalisée par le biais d'une revue de la littérature secondaire. Les limitations de temps et de ressources n'ont pas permis à l'expert en genre de mener des consultations sur le terrain. Les autres membres de l'équipe ont toutefois reçu des questions spécifiques à poser dans le cadre de la recherche sur le terrain afin d'enrichir l'analyse et de combler les lacunes qui n'ont pas été décelées lors de l'examen de la littérature secondaire.

5. Situation du genre et de l'inclusion sociale au Gabon

Vue d'ensemble

Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Central, la démarcation des rôles sociaux et de ceux des hommes est déterminée par des valeurs hiérarchiques et patriarcales qui ont une forte influence sur l'organisation de la famille et les relations entre ses membres, ainsi que sur les rôles et les responsabilités attribués aux hommes et aux femmes. La famille traditionnelle d'Afrique de l'Ouest et du Central est basée sur une structure patriarcale où le pouvoir des aînés et la suprématie des hommes sur les femmes sont prééminents. En conséquence, les femmes sont susceptibles de manquer d'autonomie individuelle dans une série de processus décisionnels, même dans un contexte plus large de processus décisionnels collectifs.²

Bien que certaines femmes au Gabon occupent des postes de haut niveau en tant que chefs de village ainsi que dans l'armée et le système judiciaire, les femmes sont encore largement discriminées en raison des lois coutumières relatives au mariage, au divorce et à l'héritage.³ En raison des fortes valeurs patriarcales, les femmes et les filles sont rarement en mesure d'accéder à l'indépendance. Elles sont également confrontées à un certain nombre d'attentes discriminatoires qui se traduisent par de lourdes charges ménagères. Dans l'ensemble, on attend de la femme gabonaise traditionnelle qu'elle soit obéissante, tolérante et travailleuse, tout en jouant le rôle principal dans l'alimentation de la famille et l'éducation des enfants.⁴ Bien que le prix de la mariée (*la dote*) soit techniquement illégal, sa pratique continue aggrave encore la source de discrimination rendant les femmes vulnérables à l'exploitation.

Engagements

Le Gabon a pris un certain nombre de mesures pour montrer son engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale, notamment en signant les conventions et traités pertinents, en élaborant des stratégies et en améliorant les approches et pratiques de travail des ministères concernés. La restructuration du ministère de la promotion de la femme en 2009 visait à garantir l'intégration des questions de genre dans l'ensemble de l'administration. La *stratégie d'investissement humain* offre un instrument pour redresser les inégalités socio-économiques tout en cherchant à autonomiser les personnes, avec un accent particulier sur les femmes, qui sont les plus marginalisées. Une *Stratégie sur l'égalité et l'équité de genre* a été élaborée et adoptée en février 2010 pour lutter contre les inégalités et les disparités entre les hommes et les femmes au Gabon. Depuis 2012, elle inclut des efforts pour lutter contre le chômage lié à la forte proportion de jeunes dans la population. Le gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1983. Le président a également lancé des consultations publiques à grande échelle sur l'état des droits des femmes en 2015. Le *Plan pour l'autonomisation des femmes (2010-2020)* a cherché à offrir une vision holistique visant à faciliter le rattrapage des femmes dans certains des principaux domaines où elles sont confrontées aux inégalités et à la marginalisation.⁵ Le pays s'est doté d'une ambitieuse stratégie décennale 2015-2025, la *Décennie de la femme*.⁶ Plus récemment, le gouvernement a lancé un *plan stratégique 2025* visant à moderniser l'économie et comprenant des mesures de redistribution des richesses afin de remédier aux disparités de revenus.

Bien que le gouvernement ait entrepris un certain nombre d'initiatives et d'engagements, un certain nombre d'obstacles subsistent pour la réalisation de l'égalité des sexes au Gabon. Par exemple, un examen effectué en 2015 par le Comité de la CEDEF a révélé que 19 des engagements de la CEDEF n'avaient pas été appliqués. Bien que le gouvernement se soit engagé à respecter la Plateforme de Beijing (1995) qui vise à améliorer les conditions générales des femmes et des filles, il a fait preuve d'un engagement et d'un succès limités dans la

² Fenn, N. Emeades, J. Lantos, H., Onovo, O. *Mariage des enfants, grossesse des adolescentes et formation des familles en Afrique de l'Ouest et du Centre*, 2015, UNICEF.

³ <http://www.mewc.org/index.php/countries/central-africa/gabon>

⁴ Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017

⁵ Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017

⁶ Les femmes gabonaises contribuent à corriger le déséquilibre entre les sexes, [AFD](https://www.afd.fr/en/actualites/grand-angle/gabonese-women-help-redress-gender-imbalance), <https://www.afd.fr/en/actualites/grand-angle/gabonese-women-help-redress-gender-imbalance>

lutte contre certaines des principales inégalités énoncées dans la plateforme. Selon Amnesty International, la promesse d'égalité des sexes inscrite dans la constitution Gabonaise ne s'est pas non plus concrétisée dans les lois et les pratiques juridiques du pays⁷. D'importants obstacles juridiques à l'émancipation des femmes continuent d'exister au Gabon. Bien que le code juridique contienne des dispositions discriminatoires sur le mariage, le divorce, la garde des enfants, l'âge minimum du mariage, l'égalité des droits de succession et les droits liés à la polygamie,⁸ peu de progrès ont été réalisés pour modifier ces lois discriminatoires. Les lois qui sont favorables aux femmes sont souvent mal appliquées. Les causes de cette discrimination persistante sont notamment les retards dans l'élaboration et l'adoption des lois, la résistance socioculturelle⁹ et le manque de reconnaissance ou de respect de la part des parties prenantes concernées quant à l'importance de surmonter ces inégalités entre les sexes.

En raison de ces sources majeures de discrimination, le Comité CEDEF de 2015 a appelé à la révision des dispositions discriminatoires au sein du Code civil.¹⁰ Ainsi, les cadres juridiques existants continuent de discriminer les femmes, en leur imposant d'obéir à leur mari qui seul a des droits dans l'administration des finances du ménage. Par exemple, le Code civil établit que le mari est le chef de famille (art. 253) et stipule en outre que le mari doit protéger sa femme et que la femme doit obéir à son mari (art. 252). Les femmes ont également un accès limité aux services juridiques en raison du coût et du manque de services juridiques disponibles dans les zones rurales. Il existe, en outre, peu de législation spécifique pouvant être appliquée pour éliminer la violence domestique à l'égard des femmes. Bien qu'elle soit techniquement illégale, cette violence reste courante, avec de rares cas d'intervention de la police. Le viol est également interdit par la loi, des dispositions du code pénal criminalisant les violences sexuelles¹¹. Cependant, les auteurs de ces actes sont rarement poursuivis. Une aide médicale et juridique pour les victimes est disponible mais limitée, en particulier pour les femmes rurales.¹²

En termes d'engagements internationaux, le gouvernement a soumis son rapport sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, qui a mis en évidence les défis permanents auxquels les femmes sont confrontées, en mettant l'accent sur la mortalité maternelle, les problèmes d'accès à l'emploi professionnel, les taux élevés de VIH/sida et la faible représentation des femmes dans les processus décisionnels. Les Objectifs de développement durable (ODD) présentent des défis similaires en matière de genre, la disponibilité des indicateurs nécessaires au suivi des ODD dans une perspective de genre étant limitée à 23,5%. Les principales lacunes concernent les soins et le travail domestique non rémunérés, les indicateurs clés du marché du travail tel que l'écart de rémunération entre les sexes et les compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). En outre, dans de nombreux domaines tels que le genre et la pauvreté, l'accès des femmes aux actifs, y compris la terre, ne fait toujours pas l'objet de méthodologies comparables permettant un suivi périodique complet et continu. Il en résulte un appel à combler les lacunes en matière de données comme condition préalable à la compréhension de la situation des femmes et des filles au Gabon et à la réalisation des engagements des ODD liés au genre.¹³

Éducation

Les principales réalisations en matière de genre et d'éducation incluent le fait que le Gabon a l'un des taux les plus élevés d'achèvement de l'enseignement primaire pour les filles en Afrique subsaharienne, atteignant la parité des sexes et un taux de plus de 80 % ces dernières années. Malgré ces progrès, le taux de scolarisation reste plus faible dans les zones rurales, les filles étant deux fois plus nombreuses que les garçons à abandonner l'école. Le taux d'analphabétisme est de 10 % pour les femmes et de 8 % pour les hommes dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans, avec des taux plus élevés parmi les communautés rurales et les populations locales. Dans l'ensemble, le niveau d'achèvement de l'enseignement secondaire pour les hommes et les femmes est faible, avec seulement 3% des femmes et 5% des hommes. Les facteurs qui contribuent au faible taux d'achèvement des études secondaires chez les filles sont notamment les grossesses et les mariages précoces. Au niveau de l'enseignement supérieur, les hommes ont un niveau de réussite plus élevé (15%) que les femmes (10%).¹⁴ Les femmes sont aussi notablement absentes de la sphère scientifique et technique, avec seulement 21% dans

⁷ Gabon Human Rights, Amnesty International, <https://www.amnestyusa.org/countries/gabon/>

⁸ <https://www.amnestyusa.org/countries/gabon/>

⁹ Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017.

¹⁰ SIGI, OCDE, 2019, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

¹¹ SIGI, OCDE, 2019, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

¹² <https://www.amnestyusa.org/countries/gabon/>

¹³ Fiche d'information d'ONU Femmes Gabon : <https://data.unwomen.org/country/gabon>

¹⁴ Enquête Démographique et de Santé 2012, Direction Générale de la Statistique, Libreville, Avril 2013.

les écoles techniques¹⁵.

Participation aux processus de prise de décision

Le gouvernement Gabonais a pris des mesures pour améliorer la représentation des femmes aux postes de décision.¹⁶ Il a notamment déclaré son engagement à accroître la représentation des femmes dans la vie politique et dans les organes décisionnels de haut niveau et a incité les partis politiques à présenter au moins 30% de candidates sur leurs listes par la création d'une loi qui est actuellement en cours de révision. Ainsi, les partis politiques sont tenus non seulement d'accorder 30% des places sur leurs listes à des femmes, mais aussi de veiller à ce qu'elles occupent des places de choix.¹⁷ Malgré cette volonté manifeste de promouvoir les femmes, la représentation des femmes aux postes de décision reste faible. Selon l'examen de la CEDEF de 2015, les femmes restent marginalisées dans les postes de décision dans les fonctions publiques et politiques. La mission d'observation électorale de l'Union européenne a également noté que l'égalité électorale entre les femmes et les hommes est assurée *de jure* mais pas *de facto* - en particulier, en notant l'absence de candidates lors de l'élection présidentielle de 2016, une indication claire de l'accès et de la participation limités des femmes à la vie politique.¹⁸ En février 2019, il n'y a que 17,9% des sièges du parlement détenus par des femmes.¹⁹ Parmi les principales raisons du manque de représentation des femmes figurent la misogynie et le sexisme, la domination des hommes aux postes de décision, le manque de compréhension de la loi, l'inclusion limitée des femmes sur les listes électorales, le manque de réseaux sociaux pour les femmes, ainsi que les influences religieuses et culturelles, notamment inue du droit coutumier. Des efforts limités ont également été déployés pour encourager et soutenir le leadership des femmes. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont tenté de jouer ce rôle mais sont confrontées à de graves contraintes financières.

Santé

En 2008, le Gabon a signé la *Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique*²⁰. Cet engagement a permis au Gabon d'examiner et de réviser ses politiques nationales liées aux valeurs et principes associés à l'accès équitable de tous les citoyens aux soins de santé. Comme indiqué dans le *Plan National de Santé et de Développement* (2011-2015), la politique nationale de santé est fondée sur le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la santé, et sur les valeurs d'équité et de justice sociale.²¹ Le système de santé intègre donc une approche de genre qui consiste à faciliter l'implication des citoyens locaux, la participation communautaire ainsi qu'à encourager l'implication des femmes et des jeunes dans le développement des programmes et services de santé. Malgré les progrès réalisés en matière d'inscription à l'assurance maladie (seulement 200 000 personnes inscrites en 2009, contre 1 200 000 en 2016), la prestation de services de soins de santé reste un défi, le Gabon étant confronté à des lacunes ou à des retards par rapport à un certain nombre d'indicateurs de santé ayant des impacts distincts sur les femmes et les filles. Plus particulièrement, l'espérance de vie des femmes est de 68 ans, contrairement aux tendances mondiales de 75 ans.

Bien que le Gabon ait réalisé des progrès en matière de mortalité maternelle et infantile, les femmes restent vulnérables, le taux de mortalité maternelle se maintenant au niveau élevé de 261 décès pour 100 000 naissances.²² Ce taux élevé de mortalité maternelle est fortement lié au fait que l'avortement, deuxième cause de mortalité maternelle, reste illégal. Malgré cela, environ 25% des femmes y ont eu recours pour mettre fin à une grossesse non désirée.²³ Les taux élevés de grossesses non désirées sont liés au fait que les femmes en âge de procréer (15- 49 ans) sont souvent confrontées à des obstacles en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs (SDSR). En 2012, malgré des taux de sensibilisation élevés, la proportion de femmes dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes n'était que de 36

¹⁵ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

¹⁶ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

¹⁷ Liste des points et questions concernant le sixième rapport périodique du Gabon, *Soixantième session* 16 février-6 mars 2015 Point 4 de l'ordre du jour provisoire

¹⁸ Indice des institutions sociales et du genre, Gabon, OCDE, 2019. <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

¹⁹ Gabon, *Compte des femmes de l'ONU*, <https://data.unwomen.org/country/gabon>

²⁰ La Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique s'articule autour de neuf grands domaines prioritaires, à savoir : Leadership et gouvernance pour la santé ; prestation de services de santé ; ressources humaines pour la santé ; financement de la santé ; systèmes d'information sur la santé ; technologies de la santé ; appropriation et participation communautaires ; partenariats pour le développement de la santé ; et recherche pour la santé

²¹ Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017

²² Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont promu 68/100 000.

%.²³ L'accès aux SDRS des adolescents est limité et peut expliquer les taux élevés de grossesse chez les adolescentes au Gabon, le taux de natalité chez les adolescentes étant de 91 pour 1000 habitants en 2012.²⁴

VIH/SIDA

Malgré les mesures présidentielles présentées en 2011 pour lutter contre le VIH/SIDA, la santé des femmes est également fortement touchée par les taux élevés de VIH/SIDA qui s'élèvent à 5,7%, soit trois fois plus que pour les hommes²⁵. La prévalence chez les jeunes de 15 à 25 ans est de 2,4 % pour les femmes et de 0,4 % pour les hommes, ce qui indique un taux beaucoup plus élevé chez les adolescentes. Dans l'ensemble, il existe un taux élevé d'ignorance concernant le statut VIH/SIDA, 23% des femmes et 41% des hommes ne connaissant pas leur statut.²⁵ Bien que le gouvernement ait fait de bons progrès dans la réduction des taux de transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, le taux national du pays reste encore élevé à 4%.²⁸ L'autorisation de l'utilisation des contraceptifs en 2000 a joué un rôle clé dans la lutte contre cette forte prévalence. La récente décision du gouvernement de dépénaliser les relations sexuelles entre personnes de même sexe, suite à un vote du Sénat gabonais en 2020, pourrait contribuer à réduire les taux élevés de VIH/SIDA parmi les populations clés.²⁶

Violence sexuelle et sexiste

Les femmes au Gabon continuent d'être les principales victimes de violences sexuelles et économiques représentant 90% des victimes de violences sexuelles et 83% des victimes de violences économiques. En 2012, 31% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.²⁷ Il n'existe pas de loi traitant de la violence basée sur le genre, ni de stratégie nationale sur la violence contre les femmes au Gabon. Bien que le viol soit interdit par la loi, il est rarement poursuivi. Le viol conjugal reste légal, mais la plupart des femmes ont trop honte ou peur pour le signaler à la police locale. Bien que la violence domestique soit techniquement illégale, elle reste courante car il existe peu de législation spécifique pouvant être appliquée pour l'éliminer, et il n'y a pas de politique ou de plan d'action en place pour lutter contre la violence domestique.²⁸ La police intervient rarement et elle n'a pas la capacité de prendre les mesures appropriées. La situation est exacerbée par le fait que 48 % des mariages au Gabon se font selon le droit coutumier, qui n'est pas reconnu par l'État, ce qui fait que les femmes mariées selon le droit coutumier ne peuvent pas demander de protection juridique.²⁹ Les veuves sont particulièrement vulnérables étant donné la pratique persistante qui consiste à exiger des femmes veuves qu'elles épousent le frère de leur mari décédé. Les femmes ont également du mal à trouver un recours juridique en cas de violences domestiques. Cela augmente la vulnérabilité des femmes Gabonaises à différentes formes de violence domestique tout en diminuant leur capacité à assurer leur indépendance financière.³⁰ Dans l'ensemble, les structures nécessaires pour apporter des réponses médicales et psychosociales appropriées aux violences sexuelles et sexistes sont rares.

Accès à la terre

Les lois foncières au Gabon ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à la terre à des fins de construction. Cependant, dans le cas des femmes mariées, la terre elle-même est toujours considérée comme la propriété du mari car le code civil comprend une disposition discriminatoire établissant que les biens des couples mariés doivent être administrés par le mari (art. 335).³¹ Alors que les femmes célibataires peuvent détenir et administrer des biens (y compris des propriétés) de manière indépendante, les femmes mariées ne peuvent pas posséder de terres de manière indépendante.³² L'accès des femmes aux biens autres que la terre est soumis à un certain nombre de restrictions, en particulier pour les femmes mariées puisque l'administration des biens est régie par le régime sous lequel elles se marient, les lois coutumières ayant des lois différentes et souvent plus restrictives pour les femmes. Ce système, socialement accepté et largement pratiqué, n'accorde pratiquement aucun droit de propriété aux femmes.³³

²³ Enquête Démographique et de Santé 2012, Direction Générale de la Statistique, Libreville, Avril 2013

²⁴ Gabon, Compte des femmes de l'ONU, <https://data.unwomen.org/country/gabon>

²⁵ Enquête Démographique et de Santé 2012, Direction Générale de la Statistique, Libreville, Avril 2013.

²⁶ ²⁹ L'ONUSIDA salue la décision du Gabon de dépénaliser les relations sexuelles entre personnes de même sexe, ONUSIDA, 7 juillet 2020

²⁷ Gabon, Compte des femmes de l'ONU, <https://data.unwomen.org/country/gabon>

²⁸ Indice des institutions sociales et du genre, Gabon, OCDE, 2019. <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

²⁹ <https://www.amnestyusa.org/countries/gabon/>

³⁰ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

³¹ Indice des institutions sociales et du genre, Gabon, OCDE, 2019.

³² Code civil, articles 335, 336 et 368, Banque mondiale (2013a) ; CEDAW (2003), p. 28.

³³ CEDEF (2003), Examen des rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Gabon, Deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés des

Le Comité CEDEF (2015) a souligné à quel point les lois coutumières discriminatoires concernant l'acquisition de terres prévalent encore. Les femmes des zones rurales sont doublement marginalisées car elles ont tendance à être reléguées à des activités génératrices de faibles revenus dans le secteur agricole, où le manque d'accès à la terre est l'un des facteurs clés qui rend difficile, voire impossible, la génération d'un revenu net.³⁴

Accès aux services financiers

Certaines pratiques discriminatoires persistent et empêchent les femmes d'avoir un accès égal au crédit. Certaines banques exigent que les épouses obtiennent l'autorisation de leur mari avant d'ouvrir un compte, et la loi elle-même exige toujours que les maris soient informés. En outre, les femmes ont tendance à être exclues des services bancaires classiques en raison de leurs faibles revenus, une pratique qui les prive effectivement de leur droit légal d'accès aux prêts. Selon les dernières données de la Banque mondiale, seuls 17,2% des femmes possédaient un compte bancaire dans une institution financière en 2011, et seulement 1,3% des femmes détenaient actuellement un prêt auprès d'une institution financière. Ces chiffres contrastent fortement avec ceux de 20,8 % et 3,4 % des hommes, respectivement.³⁵

Chômage

Les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les zones rurales du Gabon connaissent des niveaux de chômage plus élevés. Selon le recensement de 2013, le chômage s'élevait à 16,5 % (22,1 % pour les femmes contre 13,1 % pour les hommes).³⁶ Les hommes dominent la population active (70,4 %, contre 45,5 % pour les femmes). La région de l'Ogooué-Ivindo a le taux de chômage le plus élevé (30 %) tandis que le Woleu-Ntem a le taux le plus bas (12 %). Le chômage des personnes âgées de 16 à 25 ans est supérieur à la moyenne nationale, allant de 25 à 42 % selon les provinces. Dans 13 % des cas, le travail des femmes n'est pas rémunéré. La situation est également très mauvaise dans le domaine agricole où 56% des femmes ne sont pas rémunérées pour leur travail.³⁷ Certaines professions sont interdites aux femmes, notamment aux femmes enceintes, comme le décident les décrets du ministère du Travail et du ministère de la Santé (Code du travail, art. 176).³⁸

6. Genre et environnement

Considérations clés

En raison des rôles sexospécifiques existants, souvent dictés par de fortes valeurs patriarcales, il existe des différences dans la manière dont les hommes et les femmes agissent par rapport à l'environnement. Ces différences essentielles peuvent également déterminer si les hommes et les femmes sont capables ou non de favoriser le changement environnemental. La reconnaissance du rôle spécifique joué par les femmes et l'élaboration de réponses sexospécifiques à plusieurs niveaux et ciblant de nombreuses parties prenantes dans les différents secteurs liés à la gestion de l'environnement sont également cruciales pour s'attaquer à certaines des inégalités de genre souvent profondément ancrées au Gabon et à leur potentiel d'impact négatif sur l'environnement.³⁹ Les conclusions de l'étude *Global Gender and Environment Outlook* affirment à juste titre que l'intégration de la perspective de genre dans les cadres environnementaux ne doit pas être un simple exercice de cocher des cases. L'inclusion des perspectives de genre devrait chercher à recadrer les approches de programmation, à apporter des questions nouvelles et différentes reflétant les différences pertinentes entre les sexes dans la conception et la planification, et à garantir l'application de différents outils et approches méthodologiques tels que les méthodologies participatives. Ils devraient également prendre en compte les obstacles en termes de capacité des femmes à participer aux consultations et aux processus décisionnels, à exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, et à tirer des avantages équitables des interventions visant à protéger l'environnement.

Genre et biodiversité

Il est de plus en plus reconnu que l'intégration des connaissances et des pratiques des femmes et des hommes

États parties, CEDAW/C/GAB/2-5, Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, New York, NY. (2003), pp. 28-29

³⁴ Indice des institutions sociales et du genre, Gabon, OCDE, 2019. <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

³⁵ Banque mondiale (2013a) Women, Business, and the Law [base de données]. <http://wbi.worldbank.org/> (consulté le 18 octobre 2013).

³⁶ Direction générale de la statistique, 2013 Recensement général de la population et de l'habitat au Gabon

³⁷ Enquête Démographique et de Santé 2012, Direction Générale de la Statistique, Libreville, Avril 2013.

³⁸ Indice des institutions sociales et du genre, Gabon, OCDE, 2019

³⁹ *Perspectives mondiales en matière de genre et d'environnement*, PNUE, 19 novembre 2018, <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>.

n'est pas seulement pertinente mais essentielle pour la réalisation du développement durable. Étant donné que les rôles professionnels ont tendance à être divisés selon le sexe, les femmes et les hommes de nombreuses sociétés ont eu tendance à jouer des rôles différents et à détenir des connaissances différentes en matière de biodiversité au sein de leurs communautés. Bien que les femmes soient de plus en plus considérées comme les représentantes d'un savoir spécifique en matière de biodiversité et qu'un nombre croissant d'expériences mettent en évidence la manière durable dont les femmes utilisent la biodiversité, leur rôle dans la gestion de la biodiversité et les processus décisionnels n'est souvent pas reconnu. Il est donc essentiel d'améliorer la compréhension et la prise de conscience des pratiques et des connaissances différenciées selon le sexe en matière de ressources biologiques. Il est tout aussi important de reconnaître les besoins, intérêts, perspectives et aspirations spécifiques des hommes et des femmes. Il s'agit notamment de reconnaître que les contributions des femmes peuvent être différentes mais qu'elles sont tout aussi précieuses pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité.

Faits et chiffres sur l'égalité des sexes et la biodiversité

- ◆ Les femmes ont été reconnues comme utilisatrices et gardiennes de la diversité biologique. Dans des pays comme la Bolivie, la Colombie, le Pérou, le Vietnam, l'Indonésie et l'Inde, elles sont responsables de la sélection, de l'amélioration et du stockage des semences et de la gestion du petit bétail.
- ◆ La connaissance de la forêt par les hommes et les femmes est différente car ils utilisent des ressources forestières différentes. Les femmes sont plus susceptibles de ramasser des baies, des fruits, ou des brindilles et des petites branches d'un arbre pour en faire du combustible, tandis que les hommes couperont le même arbre pour le vendre comme bois de chauffage ou pour l'utiliser dans la construction.
- ◆ Dans une étude menée en Sierra Leone, les femmes ont pu citer 31 utilisations des arbres sur les terres en jachère et dans la forêt, tandis que les hommes ont cité huit utilisations différentes. Cela montre que les hommes et les femmes ont des domaines de connaissance et d'application distincts en matière de gestion des ressources naturelles, qui sont tous deux nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable.
- ◆ La prise de décision est une fonction importante dans les groupes d'utilisateurs de la forêt et nécessite la participation de l'ensemble de la communauté ; cependant, les projets forestiers n'ont pas réussi à inclure les femmes.⁴³

Selon un rapport d'analyse de genre réalisé pour la *phase III du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)* au nom d'USAID, l'engagement en faveur de l'intégration du genre au Gabon est faible. Tous les pays participants ont fait preuve d'un manque d'action efficace pour assurer la traduction systématique dans la pratique des déclarations publiques d'intention sur l'intégration du genre et l'autonomisation des femmes, du moins telles qu'exprimées dans les cadres réglementaires et institutionnels nationaux qui ont été examinés.⁴⁰ L'analyse a révélé que la faible réponse à l'intégration du genre dans les initiatives et les agences de conservation et de lutte contre le changement climatique pouvait s'expliquer par : " a) des perceptions erronées selon lesquelles les inégalités entre les hommes et les femmes ont été résolues par les politiques et les lois internationales et nationales ; b) une traduction lente des prescriptions institutionnelles et d'entreprise sur le genre dans la pratique par les principales parties prenantes ; et c) des connaissances et une expertise en matière de genre faussées et/ou insuffisantes ; et d) des contextes socioculturels."⁴¹

⁴⁰ Russell, D. et Vabi, M.B. Analyse de genre pour le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) Phase III, USAID, mai 2013

⁴¹ Russell, D. et Vabi, M.B. Analyse de genre pour le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) Phase III, USAID, mai 2013

Exemples de références au genre dans la Convention sur la diversité biologique :

V/16. Article 8, point j), et dispositions connexes

Préambule "Reconnaissant le rôle vital que les femmes jouent dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et soulignant qu'il convient d'accorder une plus grande attention au renforcement de ce rôle et à la participation des femmes des communautés locales et locales au programme de travail".

V/25 Diversité biologique et tourisme

Annexe Évaluation des liens entre le tourisme et la diversité biologique. II. Incidences potentielles du tourisme sur la diversité biologique. B. Impacts socio-économiques et culturels du tourisme.

29. Impacts sur les valeurs culturelles "Le tourisme a un impact très complexe sur les valeurs culturelles. (...) En outre, il peut affecter les relations entre les sexes en offrant, par exemple, des possibilités d'emploi différentes aux hommes et aux femmes."

II. Dispositions générales 17

"Le rôle vital que jouent les femmes, en particulier les femmes locales, dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la nécessité d'une participation pleine et effective des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique devraient être pleinement pris en considération, conformément à la convention."

IV. Intégration des évaluations de l'impact culturel, environnemental et social en un seul processus C. Évaluations de l'impact social

39. "Afin d'entreprendre efficacement une évaluation de l'impact social à l'égard d'une communauté locale qui est ou est susceptible d'être affectée par un développement proposé, les phases d'examen préalable et de délimitation du champ d'application devraient tenir compte des facteurs sexospécifiques et démographiques, (...)"

Genre et utilisation de la forêt⁴³

Les connaissances, les besoins et les utilisations de la forêt par les femmes sont souvent différents de ceux des hommes. Par exemple, les hommes ont tendance à jouer le rôle principal dans l'extraction du bois pour la construction des maisons et des communautés. Cependant, des rôles de genre plus complexes ont été notés en ce qui concerne la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL).⁴⁴ La restriction de l'accès aux ressources forestières pour les personnes qui dépendent de ces ressources a tendance à faire peser un fardeau plus lourd sur les femmes, notamment par l'insécurité alimentaire, en raison du rôle qu'elles jouent au niveau du ménage. L'ajout de tâches environnementales aux responsabilités productives et reproductives existantes des femmes peut également les surcharger. Les femmes et les hommes ont également des exigences différentes vis-à-vis de la forêt, notamment en ce qui concerne les types de nourriture, les ornements, les médicaments, les décorations et les symboles spirituels et de pouvoir. Si les femmes et les hommes des communautés dépendantes de la forêt peuvent tous deux posséder des connaissances traditionnelles sur l'utilisation des écosystèmes forestiers, il est essentiel de renforcer le rôle des femmes dans la protection de la biodiversité et des écosystèmes forestiers, notamment par la préservation des semences et des plantes médicinales indigènes.

Bien que les femmes, en particulier dans les communautés pauvres et/ou indigènes, jouent un rôle clé dans la gestion des forêts, elles continuent à rencontrer des obstacles pour accéder aux ressources naturelles et y prendre des décisions. Ces obstacles comprennent les structures sociales et les normes culturelles, le manque de pouvoir de négociation au sein des ménages et les lourdes responsabilités familiales.⁴⁵ Outre les valeurs patriarcales qui placent le pouvoir et le contrôle entre les mains des hommes, les femmes sont confrontées à des barrières sociales liées à la socialisation, notamment un manque d'expérience ou de confiance en soi pour devenir des leaders. Les efforts visant à accroître la présence des femmes dans les organes de décision doivent donc inclure des investissements dans l'autonomisation et les compétences de leadership. Il est également important de déterminer comment les femmes veulent participer, certaines préférant participer par l'intermédiaire de leur propre groupe où elles ont plus confiance en elles. Il est donc important de s'assurer

⁴² *L'égalité des sexes et la Convention sur la diversité biologique : A Compilation of Decision Text*, Convention on Biological Diversity et Women's Environment and Development Organization

⁴³ *Perspectives mondiales en matière de genre et d'environnement*, PNUE, 2016. <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>

⁴⁴ *Global Gender and Environment Outlook*, PNUE, 2016, <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>

que les institutions sont capables d'établir des liens avec d'autres formes d'organisations existantes qui représentent l'intérêt stratégique des femmes.

Si la participation effective comprend l'assistance aux réunions, elle doit également être évaluée à des niveaux plus élevés, notamment la part des femmes occupant des postes à responsabilité. Il est important de noter que l'augmentation de la présence des femmes dans les institutions de foresterie communautaire ne garantit pas que l'égalité des sexes se manifeste en termes de règles et de résultats. Dans de nombreux cas, la présence des femmes se concentre sur l'approche symbolique du comptage des têtes pour permettre l'établissement de rapports basés sur le nombre de femmes participant à une réunion, au lieu d'évaluer l'influence qu'elles ont eue sur l'élaboration et la mise en œuvre des décisions. Les approches de la foresterie communautaire qui se concentrent exclusivement sur la participation accrue des femmes (en termes de nombre) risquent de négliger les processus économiques, culturels et sociopolitiques locaux et non locaux qui façonnent la manière dont les femmes et les hommes acquièrent et articulent les connaissances environnementales. Au lieu de se concentrer uniquement sur la participation des femmes comme moyen de garantir des résultats de programme équitables, il faudrait donc s'attacher davantage à déterminer comment les écarts entre les sexes en matière d'information, de connaissances et de prise de décision affectent la répartition entre les femmes et les hommes des avantages et des charges futurs. Il convient de déterminer comment le genre, la participation et la foresterie communautaire peuvent avoir un impact positif sur les relations de genre préexistantes et sur la participation relative des femmes et des hommes aux processus décisionnels de la foresterie communautaire.

Genre et changement climatique

À l'échelle mondiale, les catastrophes climatiques touchent les femmes de manière disproportionnée car elles sont souvent plus pauvres, moins éduquées et généralement exclues de la prise de décision politique et domestique. Les processus qui affectent leur vie. Bien que les femmes possèdent des connaissances et des compétences uniques qui peuvent contribuer à rendre la réponse au changement climatique plus efficace et plus durable, les solutions climatiques ne tiennent souvent pas compte des questions liées au genre, ce qui a pour conséquence que les infrastructures et les services sont conçus en fonction des hommes. La contribution, les connaissances et les conseils des femmes sont essentiels à tout effort productif et durable visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres et toute autre activité ayant un impact sur le changement climatique ou étant affectée par celui-ci.⁴⁶

Principales conclusions concernant le genre et l'environnement

- Les approches "business-as-usual" du développement économique ne fonctionnent pas et s'avèrent désastreuses pour les populations comme pour la planète. Les approches fondées sur le genre et l'environnement - qui s'inscrivent dans des cadres plus larges de conservation inclusive - font partie intégrante d'un avenir durable et juste ;
- Jusqu'à récemment, le genre et l'environnement étaient traités dans des silos séparés, alors qu'ils sont très étroitement liés et peuvent se soutenir mutuellement ;
- Si le lien entre le genre et l'environnement est de plus en plus reconnu dans les accords internationaux et les documents de politique nationale, la mise en œuvre et le suivi sont généralement faibles ou inexistantes ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être mesurée par la seule "présence" des femmes et des hommes. La "présence" ne signifie pas nécessairement la "participation" et n'implique pas non plus intrinsèquement l'"influence" : c'est la nature de la participation qui donne un sens à la "présence" des personnes ;
- Un programme de transformation reconnaît l'égalité des sexes comme un moteur du changement social, ce qui conduit à des politiques environnementales plus adaptées aux besoins des populations.⁴⁷

7. Genre et écotourisme

Selon une revue de la littérature et des études de cas sur l'écotourisme dans une perspective de genre, on

⁴⁶ <https://www.unccd.int/actions/gender-action-plan>

⁴⁷ Cité textuellement à partir de : *Global Gender and Environment Outlook*, PNUE, 19 novembre 2018, <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>.

constate une lacune dans l'application d'une analyse de genre dans la littérature sur l'écotourisme.⁴⁸ Les résultats ont également montré que le développement de l'écotourisme ne crée pas toujours de nouveaux rôles pour les femmes. Au contraire, il peut exacerber les divisions traditionnelles du travail entre les sexes, ce qui entraîne une discrimination supplémentaire à l'égard des femmes.⁴⁹ L'étude a examiné les analyses économiques et constaté que le travail des femmes et des hommes tend à être délimité, les femmes occupant généralement les secteurs faiblement rémunérés, à temps partiel et saisonniers de l'hôtellerie, du nettoyage et du commerce de détail.⁵⁰ Par exemple, les études de cas sur l'écotourisme en Ouganda et au Botswana ont révélé que les femmes occupaient généralement les emplois de bas niveau, peu rémunérés et précaires tels que le ménage et le jardinage. En Ouganda, les femmes devaient obtenir la permission de leur mari pour participer à des activités d'écotourisme rémunérées et risquaient d'être traitées de "rebelles" par certains membres de la communauté lorsqu'elles travaillaient comme guides. Les femmes qui assument des rôles de direction dans les entreprises d'écotourisme ont également été confrontées à des obstacles tels que les moqueries, la honte ou même l'étiquette de prostituée. Au Botswana, les femmes font l'objet d'un examen plus approfondi quant à leurs capacités de leadership, ce qui les empêche de saisir les opportunités de leadership.⁵¹ Le niveau d'effort global des femmes implique souvent le double rôle de laver, nettoyer et préparer la nourriture pour les écotouristes ainsi que pour leur propre famille, ce qui entraîne une augmentation de la charge de travail globale du ménage.⁵² Dans les pays où la prise de décision est dominée par les hommes, les femmes peuvent ne pas être en mesure de tirer les bénéfices concrets de l'écotourisme car elles n'ont pas la capacité de contrôler les ressources financières.⁵³ L'exclusion des femmes des processus participatifs de l'écotourisme communautaire est également un phénomène fréquent. L'examen a révélé que les ateliers et les formations sur l'équité entre les sexes parrainés par certains donateurs du développement de l'écotourisme ont permis aux femmes de mieux comprendre leur droit à l'égalité des chances. Cependant, le fait de ne pas tenir compte de l'ensemble unique de normes de genre de chaque communauté peut exacerber les tensions entre les rôles traditionnels des hommes et des femmes ou faire en sorte que les femmes assument un travail supplémentaire non rémunéré à la maison.

8. Le genre et les produits forestiers non-ligneux

Malgré les efforts déployés pour faciliter l'égalité des sexes dans le secteur privé, des obstacles à la participation des femmes subsistent. Si certains progrès ont été réalisés, les mesures en place sont insuffisantes pour garantir que les hommes et les femmes puissent contribuer et bénéficier de manière égale des interventions du secteur privé visant à aborder le développement durable. Les "produits forestiers non ligneux" font intervenir le secteur privé et présentent un potentiel important pour les femmes. Toutefois, pour améliorer l'efficacité des programmes de réduction de la pauvreté, il est essentiel d'identifier les possibilités d'une plus grande participation des femmes tout en reconnaissant que les productrices opérant dans le secteur informel des PFNL dans les pays en développement sont confrontées à la discrimination et à un certain nombre d'obstacles. Par exemple, les activités doivent tenir compte des contraintes liées aux tâches domestiques traditionnelles et reconnaître les différences entre les sexes en matière de connaissances sur les ressources naturelles, la biodiversité et la conservation. Les femmes n'ont souvent pas accès aux informations sur le marché et sont confrontées à de faibles niveaux d'éducation et à des taux élevés d'analphabétisme, ce qui rend difficile pour elles de comprendre les informations qui pourraient les aider à commercialiser au mieux leurs produits. Les femmes ont peu de chances d'accroître leur contrôle sur le processus de production et les bénéfices qu'elles en retirent en s'organisant en groupes de producteurs ou de commercialisation, à moins qu'elles ne puissent accéder aux informations et aux ressources technologiques et économiques. Lorsque les femmes sont en mesure de s'engager au niveau de la production, elles ont tendance à occuper les emplois les moins qualifiés et les moins bien rémunérés. En outre, en raison de la concurrence accrue des importations, de nombreuses entreprises non agricoles traditionnelles exploitées par des femmes, comme la vannerie et le traitement des

⁴⁸ Bella, B. L'écotourisme pour "l'autonomisation" ? Un examen écoféministe des rôles des femmes dans le développement durable basé sur la conservation, 2 avril 2018. https://medium.com/@bethanybella/tps-medium-com-bethanybella-ecotourism-for-empowerment-550a35a5cc6f#_ftn2.

⁴⁹ Tran, L. et Walter P. (2014). Écotourisme, genre et développement dans le nord du Vietnam. *Annales de la recherche sur le tourisme*, 44, 116-130

⁵⁰ Tucker, H. et Boonabaana, B. (2012). Une analyse critique du tourisme, du genre et de la réduction de la pauvreté. *Journal of Sustainable Tourism*, 20(3), 437-455

⁵¹ Lenao, M. et Basupi, B. (2016). Développement de l'écotourisme et autonomisation des femmes au Botswana : A review. *Perspectives de la gestion du tourisme*, 18(1), 51-58.

⁵² Tucker, H. et Boonabaana, B. (2012). Une analyse critique du tourisme, du genre et de la réduction de la pauvreté. *Journal of Sustainable Tourism*, 20(3), 437-455.

⁵³ Scheyvens, R. (2007). Chapitre 10 : Ecotourisme et questions de genre. Dans Higham, J. (Ed.), *Critical Issues in Ecotourism*. U.K.: Routledge

huiles de cuisson, sont en train de disparaître. Bien que de nouvelles opportunités économiques apparaissent dans le secteur, il est souvent difficile pour les femmes d'en profiter. En général, les cueilleurs de PFNL reçoivent beaucoup moins de 10 % du prix de vente du produit final. S'ils ne sont pas en mesure de négocier sur un pied d'égalité avec les distributeurs et les détaillants ou s'ils n'ont pas les moyens techniques et financiers d'ajouter de la valeur à la source, les cueilleurs ont un potentiel limité pour accroître leur pouvoir et leurs revenus dans la chaîne de valeur. Si des négociations ont lieu ou si des fonds supplémentaires sont nécessaires, ce sont généralement les hommes qui s'en chargent, ce qui limite encore plus le potentiel des femmes à déterminer comment elles peuvent participer et quel revenu elles peuvent gagner. Même lorsque les femmes gagnent de l'argent grâce aux activités des PFNL, les valeurs patriarcales signifient que les hommes contrôlent souvent comment et où les ressources financières sont dépensées.

Le Royal Tropical Institute 2006 a développé une matrice pour classer l'intégration des productrices rurales pauvres dans les chaînes de valeur des PFNL. Il existe quatre types d'implication :

- **Actrices** – les femmes qui se contentent de cueillir et de gérer les PFNL, sans participer à la transformation du produit ou à la gestion de la chaîne de valeur.
- **Intégratrices** – les femmes qui effectuent une certaine transformation de leur produit (valeur ajoutée), mais n'ont toujours pas leur mot à dire dans la gestion de la chaîne et dépendent des intermédiaires pour atteindre les marchés
- **Partenaires** – les femmes qui ne transforment pas leur produit, mais qui ont leur mot à dire dans la gestion de la chaîne.
- **Copropriétaires** – les femmes qui apportent une valeur ajoutée et ont leur mot à dire dans la gestion - ce qui augmente à la fois les bénéfices et le pouvoir.⁵⁴

9. Populations vulnérables

Bien que le Gabon se soit engagé à répondre aux besoins et aux défis des populations vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes souffrant d'un handicap mental, les femmes, les enfants et les personnes âgées, comme le dispose la loi d'orientation de 1995, le manque d'application de cette loi a créé des difficultés pour les populations vulnérables.⁵⁵ La section suivante met en évidence les populations vulnérables identifiées par l'analyse de la littérature secondaire ainsi que les obstacles spécifiques auxquels elles sont confrontées.

Femmes de la population locale

Alors que les femmes du monde entier sont confrontées à une discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne le contrôle et la propriété de la terre, les femmes indigènes sont confrontées à une triple discrimination fondée sur leur sexe, leur appartenance ethnique en tant que peuples indigènes ainsi que leur classe économique qui tend à être économiquement pauvre. Malgré le rôle important qu'elles jouent en termes de tâches domestiques et de gestion des ressources du foyer, les femmes de la population locale sont toujours confrontées à l'inégalité dans un certain nombre de domaines, tels que l'héritage de la terre et d'autres biens, l'accès au crédit, aux marchés de capitaux et à d'autres ressources économiques, les possibilités d'éducation et d'emploi et les services de soins de santé, l'accès à l'information, la liberté de choix, la liberté d'association et le manque d'accès aux processus et institutions de prise de décision. Elles n'ont souvent pas accès à l'éducation, aux soins de santé et aux terres ancestrales, sont confrontées à des taux de pauvreté disproportionnés et subissent des violences, notamment des violences domestiques et des abus sexuels. Le rôle des femmes locales s'est érodé sous l'effet conjugué de la perte des ressources naturelles et de l'épuisement des écosystèmes, de la transformation des moyens de subsistance en économies de rente, de l'évolution des structures locales, sociales et décisionnelles, et de l'absence de statut politique des populations locales au sein des États. En conséquence, le statut des femmes locales s'est détérioré, déstabilisant leur identité et aggravant leurs conditions de vie.⁵⁶

Bien que les femmes locales aient été confrontées à d'importants obstacles à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, elles ont accompli, ces dernières années, des progrès considérables dans la promotion de leurs droits en tant que femmes et en tant que populations locales, grâce à l'utilisation d'un cadre de droits humains.

⁵⁴ Institut royal des tropiques (KIT). 2006. L'autonomisation de la chaîne - aider les agriculteurs africains à développer les marchés. Amsterdam.

⁵⁵ Plan Decennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017.

⁵⁶ *Genre et populations indigènes*, Bureau des Nations Unies de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et Secréariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

Les droits fondamentaux des femmes de la population locale sont protégés par toutes les dispositions de la Déclaration des Nations unies, qui demande également qu'une attention particulière soit accordée à leurs droits et à leurs besoins spécifiques. Elle invite également les États à prendre des mesures pour que les femmes de la population locale bénéficient de la pleine protection et des garanties contre toutes les formes de violence et de discrimination. Les femmes de la population locale se sont également efforcées de garantir ces droits interdépendants en utilisant des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).⁵⁷

Dans le contexte de l'Afrique centrale, les sociétés des peuples de la forêt semblent être principalement patrilinéaires et patrilocales. Ainsi, les enfants issus d'un mariage mixte perdent leur identité si leur père n'est pas Babongo.⁵⁸ Au Cameroun, qui abrite également les pygmées, les femmes locales ne rencontrent généralement pas de difficultés pour accéder à la terre pour la production alimentaire. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés lorsqu'elles cherchent à obtenir le contrôle et la propriété des terres. Les hommes dominent le processus de décision dans le cadre du droit coutumier, d'autant plus que la plupart des terres relevant du système foncier coutumier ne sont pas enregistrées. Par conséquent, les hommes ont tendance à prendre les décisions concernant la sécurité d'occupation, ce qui entraîne une discrimination à l'égard des femmes.⁵⁹ En raison de la prédominance des valeurs patriarcales, les femmes ont tendance à être considérées comme faibles et incompétentes, n'ayant pas la capacité de gérer et de contrôler les terres, même si elles se voient accorder des droits de propriété. La situation est aggravée par le fait que le droit coutumier ne reconnaît pas le droit des femmes à la terre. Au contraire, les pratiques traditionnelles conduisent les femmes à adopter une attitude d'auto-exclusion des questions de propriété. Cette pratique a fortement découragé les femmes locales, en particulier, d'investir dans la terre, alors qu'elles sont considérées comme les principaux moteurs du développement durable, de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté dans leurs communautés.⁶⁰

Femmes rurales

Le Coefficient de Gini du Gabon révèle des taux d'inégalité élevés (0,437), les inégalités étant fortement liées à des taux de pauvreté élevés qui touchent de manière disproportionnée les zones rurales, les zones pauvres en ressources et les autres régions marginales du pays. D'importantes disparités entre les sexes caractérisent le fossé rural-urbain.⁶¹ Au niveau national, 74,8 % des ménages utilisent le gaz pour cuisiner, contre seulement 27,6 % des ménages ruraux. Les niveaux rapides d'urbanisation ont concentré les ressources de développement dans les villes, ce qui a entraîné une augmentation du coût par habitant des activités de développement dans les zones rurales faiblement peuplées.

Ménages dirigés par des femmes

Environ 25 % des ménages pauvres au Gabon sont dirigés par des femmes. L'utilisation du gaz pour la cuisson est limitée à 18,1 % des ménages dirigés par des femmes. Les données ventilées par sexe montrent que les foyers dirigés par des femmes ont moins accès à divers produits et services. Par exemple, 51,8 % des foyers ruraux dirigés par des femmes ont un sol en terre battue (contre 41,6 % pour les foyers dirigés par des hommes), ce qui contribue à une mauvaise hygiène et à des niveaux élevés de morbidité.⁶²

Femmes et enfants victimes de la traite des êtres humains

Le Gabon est considéré comme un pays de destination et de transit pour les femmes et les enfants victimes de la traite. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la traite des personnes note que les filles victimes de la traite au Gabon sont contraintes à la servitude domestique, à des mariages forcés et serviles et à l'exploitation sexuelle commerciale, ce qui entraîne souvent des abus psychologiques et physiques. La servitude domestique est

⁵⁷ *Genre et populations indigènes*, Bureau des Nations Unies de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

⁵⁸ Knight, J. *Relocalisé au bord de la route : Observations préliminaires sur les peuples des forêts du Gabon*, monographies d'études africaines. Numéro supplémentaire (2003), 28 :81-121

⁵⁹ Njieassam, E. *Inégalité de genre et droits fonciers : La situation des femmes autochtones au Cameroun* PER vol.22 n.1 Potchefstroom 2019

⁶⁰ Njieassam, E. *Inégalité de genre et droits fonciers : La situation des femmes autochtones au Cameroun* PER vol.22 n.1 Potchefstroom 2019

⁶¹ Document de programme de pays pour le Gabon (2018-2022), Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement, du Fonds des Nations unies pour la population et du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, première session ordinaire 2018, Distribué en novembre 2017.

⁶² 2013 Recensement général de la population et de l'habitat au Gabon, et le Bilan commun de pays (BCP) des Nations unies pour 2017.

également liée à une pratique consistant à envoyer des enfants des campagnes dans les villes pour y vivre avec une famille. En échange de leur éducation, ils sont censés effectuer des travaux ménagers.⁶³

Polygamie

La polygamie est solidement ancrée dans la société gabonaise et concerne 11% des femmes mariées et 7% des hommes mariés, le niveau d'éducation étant un facteur déterminant⁶⁴. Les lois actuelles limitent à quatre le nombre d'épouses qu'un homme peut avoir. Malgré des droits légaux complets sur le papier, de nombreuses femmes souffrent toujours de discriminations basées sur les lois coutumières relatives au mariage, au divorce et à l'héritage.⁶⁵ Bien que la pratique soit légalement reconnue, elle crée des insécurités pour les femmes mariées dans ce contexte.⁶⁶

Veuves

Les lois gabonaises sur l'héritage sont discriminatoires à l'égard des veuves. Le rapport de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada montre que le lévirat - pratique par laquelle une veuve épouse le frère de son mari décédé - reste une pratique courante au Gabon, en particulier dans les zones rurales.⁶⁷ Étant donné que 50 % de la population du pays est constituée de mariages coutumiers non officiels, l'héritage légal ne s'applique pas. Dans la plupart des cas, les veuves ne peuvent pas hériter des biens de leurs maris sans l'autorisation écrite de la famille du défunt. Les veuves sont également privées du droit de vivre et de travailler sur la terre ou la propriété si elles se remarient dans une autre famille que celle du conjoint décédé. En outre, les rites de veuvage sont toujours en vigueur, 20 % des femmes vivant dans cette situation.⁶⁸ Ces rites consistent notamment à empêcher la veuve de se baigner, à la forcer à dormir sur le sol, à lui raser la tête, à lui raser tout le corps, à restreindre ses mouvements et sa communication avec les autres, à exiger d'elle et des autres femmes de la famille des larmes et, plus rarement, à verser sur elle des excréments mélangés à de l'eau. En refusant de se marier par lévirat ou de se soumettre aux rites de veuvage, les femmes risquent d'être exclues de leur communauté et de leur famille.⁶⁹

Personnes vivant dans la pauvreté

En 2015, le taux de pauvreté national du Gabon était de près de 38,5 % représentant plus d'un tiers de la population ; avec 45 % en milieu rural et 30 % en milieu urbain.⁷⁰ Diverses dimensions de l'inégalité et de la pauvreté au Gabon persistent en raison des faibles capacités des autorités locales à fournir des services de base de qualité et inclusifs, en particulier dans les zones rurales. La faiblesse des infrastructures accroît les difficultés d'accès. En outre, les fonctionnaires sont attirés par les quatre plus grandes villes du Gabon, ce qui rend difficile d'attirer et de retenir les talents au niveau local.⁷¹ Les nouvelles politiques de prise en charge des ménages économiquement vulnérables se sont concentrées sur la mise en place de réseaux de protection économique et l'octroi de prestations particulières pour permettre aux plus pauvres de satisfaire leurs besoins fondamentaux, sur l'autonomisation pour les activités génératrices de revenus, sur la réduction de l'inégalité d'accès aux services sociaux et publics de base tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité dans les zones rurales et urbaines, ainsi que sur les travaux d'infrastructure publique et l'intégration socio-économique dans les poches de pauvreté en milieu rural.⁷²

⁶³ Conseil des Droits de l'Homme [HRC](2013), Rapport de la rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Joy Ngozi Ezeilo -Gabon, A/HRC/23/48/Add.2, Assemblée générale des Nations unies via Institutions sociales et indice de genre, Gabon, OCDE, 2019.

⁶⁴ Enquête Démographique et de Santé 2012, Direction Générale de la Statistique, Libreville, Avril 2013.

⁶⁵ "La lutte pour l'émancipation des femmes au Gabon", le projet Borgen.

⁶⁶ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

⁶⁷ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (2015), Gabon : La pratique du lévirat, y compris les régions du Gabon où cette tradition est répandue ; les groupes ethniques qui la pratiquent et la législation pertinente ; les conséquences pour une veuve qui refuse le lévirat ; les recours et la protection disponibles, y compris l'intervention de la police, www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=577b6a094, (12 Juin 2017).

⁶⁸ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

⁶⁹ Institutions sociales et indice de genre, Gabon, OCDE, 2019. <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

⁷⁰ Les femmes gabonaises contribuent à corriger le déséquilibre entre les sexes, AFD, <https://www.afd.fr/en/actualites/grand-angle/gabonese-women-help-redress-gender-imbalance>

⁷¹ Corneille, F. *Rapport de l'évaluation des interventions de la composante "politiques sociales"*. 4 décembre, 2017

⁷² Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine le rapport du Gabon, 17 février 2015. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15580&LangID=E>

Enfants et jeunes

La population gabonaise est relativement jeune, avec environ 40% de la population âgée de moins de 15 ans. Le taux de fécondité étant de quatre enfants par femme dans les zones urbaines et de six dans les zones rurales, le nombre de jeunes devrait augmenter.⁷³ Selon l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté au Gabon menée par l'UNICEF et le Centre International de Recherche sur l'Enfance, on estime que seul un enfant sur cinq (0 - 18 ans) au Gabon ne souffre pas d'une forme de privation allant de la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, la protection, le logement et l'information. La plupart des enfants défavorisés vivent dans les zones rurales.

Les mères adolescentes (âgées de 12 à 19 ans) représentent 14 % de la population nationale au Gabon, et le taux est deux à trois fois plus élevé dans certaines zones rurales (25,5 % dans la Ngounié et 34,9 % dans le Woleu-Ntem). Les grossesses prématurées sont fortement liées aux relations sexuelles intergénérationnelles et transactionnelles, et 40 % d'entre elles sont liées aux violences basées sur le genre⁷⁴. Les grossesses des adolescentes ont un impact négatif sur les résultats scolaires des filles, ce qui se traduit par l'abandon des études dans plus de 50 % des cas⁷⁵. Pour lutter contre les taux élevés d'abandon scolaire chez les adolescentes, le gouvernement gabonais a introduit en 2004 une législation progressive qui permet aux filles de retourner à l'école après avoir accouché.

Mariage des enfants

Le Gabon a fait des progrès considérables dans la lutte contre le mariage des enfants, enregistrant des taux parmi les plus bas d'Afrique occidentale et centrale, ce qui a également eu un impact positif sur la grossesse des adolescentes.⁷⁶

En vertu de l'article 203 du code civil, l'âge minimum légal du mariage au Gabon est de 15 ans pour les femmes et de 18 ans pour les hommes. Le mariage forcé est interdit par le Code pénal, qui prévoit également que la tentative de consommer un mariage forcé avec un enfant de moins de 15 ans est passible d'une peine d'emprisonnement d'un à dix ans. Cependant, le mariage coutumier est une pratique répandue, avec environ 48% de la population dans un mariage coutumier non reconnu par la loi. Selon le Comité des Nations Unies contre la torture, le gouvernement envisageait en 2011 un projet de loi sur la reconnaissance légale des mariages coutumiers.⁷⁷

Les personnes handicapées

Selon un rapport de 2012, le nombre de personnes handicapées au Gabon s'élevait à 37 789 dont 18 887 femmes. Le Gabon dispose d'une loi qui a été promulguée en 1996 et qui assure une protection sociale pour toutes les formes de handicap. Malgré les politiques sociales mises en place, les femmes handicapées continuent de rencontrer un certain nombre d'obstacles pour exercer pleinement leurs droits. Les personnes handicapées continuent également de faire l'objet de violences et de rituels criminels⁷⁸.

10. RECOMMANDATIONS

Prise en compte du genre et de l'inclusion sociale tout au long du cycle du projet

Considérations clés liées aux recommandations :

- L'exclusion des hommes de tout processus risque de créer un retour de bâton, notamment au niveau des ménages et des communautés, comme la violence sexiste. Tous les efforts doivent donc viser à inclure les femmes, les hommes et les autres populations vulnérables, tout en reconnaissant que les hommes ont tendance à détenir le pouvoir et sont les principaux décideurs.
- Les femmes et les hommes ne doivent pas être traités comme des populations homogènes. Il sera important de veiller à ce que d'autres vulnérabilités soient identifiées, telles que l'âge et le niveau d'éducation, car elles représentent des obstacles supplémentaires qui pourraient entraver la

⁷³ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

⁷⁴ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

⁷⁵ Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes 2020

⁷⁶ Fenn, N. Emeades, J. Lantos, H., Onovo, D. Mariage des enfants, grossesse des adolescentes et formation des familles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 2015, UNICEF

⁷⁷ Indice des institutions sociales et du genre Gabon, OCDE, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/GA.pdf>

⁷⁸ Plan Décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025, Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la solidarité nationale, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population, Août 2017.

participation et l'obtention des avantages du projet. Il sera également important d'identifier des solutions stratégiques pour faciliter une participation égale.

- Des efforts doivent être faits pour recueillir des données qualitatives et quantitatives afin de faciliter la validation croisée des données et d'éviter l'approche typique du "comptage des effectifs" dans l'analyse de genre.
- Pour s'attaquer à certaines des normes et valeurs patriarcales profondément enracinées qui entravent les progrès en matière d'égalité entre les sexes et pour contribuer à la transformation des relations entre les sexes, il convient de s'efforcer d'impliquer de multiples parties prenantes à plusieurs niveaux du projet, du niveau national au niveau communautaire, plutôt que d'entreprendre des interventions isolées destinées aux femmes et aux groupes de femmes.
- Il convient de prendre en considération l'existence de lois et de pratiques coutumières qui tendent à désavantager les femmes en termes d'accès et de contrôle des terres et des autres ressources.
- L'égalité de genre et l'inclusion sociale (GESI) sont de nature complexe et nécessitent une expertise spécifique pour analyser, interpréter et faire des recommandations pertinentes au contexte spécifique du projet. Des ressources financières et techniques doivent être allouées pour s'assurer que l'expertise GESI est disponible tout au long du cycle du projet.
- Il convient de tenir compte des obstacles spécifiques auxquels les femmes et les populations vulnérables sont confrontées lors de l'élaboration des interventions du projet, par exemple le niveau d'éducation et d'alphabétisation, la charge de travail du ménage ainsi que les normes patriarcales qui pourraient empêcher la participation des femmes aux processus de prise de décision ainsi que l'accès et le contrôle des ressources et des avantages.

Étapes préparatoires

- Réaliser une analyse de genre au niveau micro du projet.
- Identifier et évaluer les engagements et obligations internationaux du gouvernement en matière de genre et d'inclusion sociale, afin de responsabiliser les acteurs gouvernementaux concernés.
- Dans le cadre du processus de base, assurez-vous que les termes de référence exigent la collecte d'informations spécifiques sur les femmes et les populations vulnérables en utilisant des méthodologies secondaires et primaires, y compris des méthodologies participatives.
- Une liste préliminaire des populations vulnérables doit être élaborée afin d'informer l'analyse et de garantir l'application d'une approche diversifiée du genre.
- Planifier des réunions avec les principaux décideurs au sein du gouvernement afin de présenter le plan d'action pour l'égalité des sexes et d'assurer l'appropriation et l'engagement à mettre en œuvre le plan.
- Développer et fournir une approche généralisée du renforcement des capacités en matière de GESI à toutes les parties prenantes impliquées dans le projet, afin d'assurer une sensibilisation et une adhésion générales à l'importance d'envisager des moyens de surmonter les inégalités entre les sexes et l'exclusion sociale.
- Recueillir et documenter les informations sur les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes des communautés locales et des populations locales où le projet est mis en œuvre, et identifier les solutions possibles.
- Fournir un encadrement et une assistance technique GESI sur mesure pour les secteurs spécifiques ciblés par le projet afin de s'assurer que les considérations GESI sont appliquées à toutes les dimensions du projet.
- Évaluer si le projet a le potentiel de rendre les femmes et les filles vulnérables à la violence sexuelle et sexiste. Si des risques sont identifiés, des mesures doivent être mises en place, y compris la cartographie des services d'orientation et la sensibilisation des hommes et des travailleurs externes aux normes éthiques liées à la VSBG requises pour un projet financé par le FEM.⁷⁹

⁷⁹ Le groupe de travail mondiale sur la VBG a été créée en 2016 dans le cadre de l'engagement de la Banque à tirer les leçons des échecs de la [Uganda Transport Sector Development Project](http://documents1.worldbank.org/curated/en/399881538336159607/Environment-and-Social-Framework-ESF-Good-Practice-Note-on-Gender-based-Violence-English.pdf). La banque a préparé le document suivant pour guider son approche de la prévention de la VBG dans les projets futurs: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/399881538336159607/Environment-and-Social-Framework-ESF-Good-Practice-Note-on-Gender-based-Violence-English.pdf>

- Entreprendre un exercice de cartographie et d'engagement des parties prenantes pour identifier les principales parties prenantes ayant des connaissances et une expertise en matière d'égalité des sexes à plusieurs niveaux du projet, afin de solliciter des informations susceptibles d'éclairer la préparation du projet et d'identifier les possibilités d'établir des relations de travail afin de démultiplier les efforts pour lutter contre l'inégalité des sexes et l'exclusion sociale.
- Les partenariats avec des organisations travaillant sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale doivent également être explorés afin de tirer parti de leur expertise et de s'appuyer sur les interventions existantes.
- Concevoir des activités ciblées pour les femmes et les populations vulnérables qui ont le potentiel de faire avancer non seulement leurs intérêts pratiques, mais aussi leurs intérêts stratégiques, tels que des actions susceptibles d'autonomiser les femmes et les filles en termes de rôle et de position dans la communauté.
- En utilisant les outils du cadre analytique de Harvard ou les outils proposés par l'expert GESI, effectuez une série d'exercices de cartographie pour déterminer les activités entreprises par les hommes et les femmes, la répartition des rôles et des responsabilités, l'évaluation de l'accès et du contrôle des ressources pour informer la préparation du projet ainsi que l'identification des intérêts pratiques et stratégiques. Les outils de Harvard sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/sites/default/files/Guide%20to%20Gender%20Analysis%20Frameworks.pdf>

Détails sur le cadre analytique de Harvard

Créer un profil "accès et contrôle": La plupart des projets axés sur le genre partent du principe qu'il existe des différences dans les biens et services produits par les femmes et les hommes et des différences entre les sexes en matière d'accès et de contrôle des ressources. Triez les données collectées pour identifier ces différences et posez des questions sur la manière dont un projet axé sur le genre pourrait renforcer le pouvoir des femmes et améliorer les équilibres entre les sexes. Le profil peut aider à voir quand plus de données sont nécessaires pour la planification stratégique.

Créer un Profil d'Activité: Le Profil d'Activité montre le temps que les hommes et les femmes consacrent aux activités et services productifs, reproductifs et communautaires, ainsi que la fréquence de ce travail. Cela aide les planificateurs à savoir quand la demande de main-d'œuvre est déjà élevée, afin de pouvoir répondre à toute demande supplémentaire que les intrants du programme pourraient faire peser sur les femmes, les hommes et les enfants. L'objectif est de faire en sorte que les femmes puissent être activement incluses dans le projet et ne soient pas désavantagées par celui-ci.

Analyser les facteurs structurels et socioculturels : Cette analyse considère les facteurs structurels et socioculturels qui influencent les schémas d'activité, d'accès et de contrôle entre les sexes dans la zone du projet, tels que :

- Les facteurs démographiques, y compris la composition des ménages et les chefs de famille ;
- Les conditions économiques générales, telles que les niveaux de pauvreté, les taux d'inflation, la répartition des revenus, les termes de l'échange interne et les infrastructures ;
- Les facteurs culturels et religieux ;
- Les niveaux d'éducation et les taux de participation des hommes et des femmes ; et
- les facteurs politiques, institutionnels et juridiques.⁸⁰

Budgétisation sensible au genre

- Réviser le budget pour s'assurer qu'une assistance financière et technique adéquate est disponible pour guider l'intégration des considérations GESI tout au long du cycle du projet.
- Entreprendre une révision régulière du budget afin de s'assurer que les fonds GESI sont disponibles de manière constante.

⁸⁰Directives pour l'intégration de la dimension de genre dans les étapes du projet (identification, conception, mise en œuvre, évaluation/suivi), Fonds pour l'environnement mondial, www.gef.org

Un **budget "sensible au genre"** -parfois appelé budget tenant au genre (BTG) - ventile les dépenses en fonction des femmes et des hommes, des garçons et des filles. Il s'agit d'un budget qui montre combien d'argent et de ressources sont consacrés aux femmes et combien sont consacrés aux hommes, et pourquoi. L'objectif est de déterminer l'impact des dépenses existantes sur les femmes et les hommes (et les différents sous-groupes) et de revoir l'allocation des opportunités et des ressources en fonction du sexe. Cette analyse est ensuite utilisée pour créer plus d'équité entre les sexes dans les dépenses et les allocations dans le budget du projet proposé. Un budget sensible au genre ne consiste pas à diviser l'argent et les ressources à parts égales entre les hommes et les femmes. Une division 50-50 peut être égale, mais elle n'est souvent pas équitable ou juste. Équilibrer l'égalité et l'équité signifie parfois que les fonds sont égaux ; à d'autres moments, cela signifie que davantage de fonds doivent être alloués aux besoins des femmes ou aux besoins des hommes. Un budget sensible au genre s'appuie sur des données ventilées par sexe pour montrer qui obtient des emplois, quels types d'emplois et à quel salaire ; qui est ciblé pour la formation ; qui a le pouvoir de décision sur l'allocation des ressources ; et ainsi de suite.⁸¹

Mise en œuvre du projet

- Au cours de la première année de mise en œuvre du projet, il faut entreprendre une analyse approfondie du genre et de l'inclusion sociale axée sur 1) la collecte de données primaires supplémentaires afin d'analyser et d'identifier les utilisations différenciées de la forêt selon le genre, les connaissances sur les produits forestiers ainsi que la capacité à bénéficier des interventions de subsistance telles que l'écotourisme et le PNF ; 2) identifier les inégalités et les obstacles supplémentaires auxquels les femmes et les autres populations vulnérables peuvent être confrontées et concevoir des stratégies pour y remédier ; 3) collecter des données sur les efforts spécifiques de conservation et de préservation ainsi que sur les connaissances traditionnelles des femmes et des autres populations vulnérables ; 4) identifier tout risque supplémentaire pour les femmes et les autres populations vulnérables et planifier des réponses en conséquence.
- Fournir des rapports réguliers sur les progrès réalisés en termes de lutte contre les inégalités entre les sexes et l'exclusion sociale aux parties prenantes concernées.
- Développer des activités et des stratégies ciblées dans le projet pour inclure/cibler les femmes et autres populations vulnérables et s'assurer que des ressources techniques et financières adéquates sont allouées pour pouvoir les mettre en œuvre. Cela peut inclure des actions visant à surmonter les obstacles à la participation, comme le renforcement de la confiance.
- Mettre en place des mesures et des activités susceptibles de garantir que les femmes sont non seulement en mesure de jouer un rôle actif dans les processus décisionnels, y compris au niveau de la direction, mais aussi de contrôler si leur contribution est effectivement intégrée dans les mesures de mise en œuvre du projet. Les efforts visant à accroître la présence des femmes dans les organes de décision peuvent nécessiter un investissement dans l'autonomisation et les compétences de leadership. Il sera également important de déterminer comment les femmes souhaitent participer aux activités, soit conjointement avec les hommes, soit par le biais d'initiatives distinctes.
- Une stratégie de communication doit être élaborée pour s'assurer que les femmes et les autres populations vulnérables comprennent parfaitement les objectifs et les buts du projet, et pour clarifier comment et pourquoi elles doivent être incluses dans le projet. Des essais pilotes de messages clés destinés à des groupes spécifiques doivent être envisagés.
- Veillez à ce que les rapports de projet tiennent compte des questions de GESI et les mettent en évidence.

Consultations

- En s'appuyant sur les résultats de la cartographie des parties prenantes, utiliser les formations sociales et de genre existantes pour organiser des consultations ou solliciter l'avis des femmes quant à leur préférence pour apporter leur contribution. Il s'agira notamment des méthodologies préférées, du lieu et du calendrier des consultations et de la préférence éventuelle pour des consultations séparées.
- Veillez à ce que les femmes et les autres populations vulnérables soient incluses dans toutes les sessions visant à fournir un retour sur les résultats de la consultation.

⁸¹Directives pour l'intégration de la dimension de genre dans les étapes du projet (identification, conception, mise en œuvre, évaluation/suivi), Fonds pour l'environnement mondial, www.gef.org

- Préparer un rapport documentant l'approche et les résultats des consultations qui met en évidence les méthodologies spécifiques et les contributions des femmes et des autres populations vulnérables.⁸²

Suivi et Évaluation (S & E)

- Fournir la contribution du GESI au cadre de résultats, y compris les indicateurs ventilés par sexe.
- Assurer la collecte de données ventilées par sexe (qualitatives et quantitatives) et s'assurer qu'elles sont suffisantes pour mesurer si les conditions changent pour les femmes et les hommes.
- Veiller à ce que les femmes et les autres populations vulnérables puissent participer au processus de suivi et d'évaluation. Cela peut nécessiter des mesures pour adapter le S & E au contexte socioculturel et pour renforcer les capacités en matière de S & E des parties prenantes concernées.
- Prévoyez que les données et les résultats du projet soient communiqués aux femmes et aux autres populations vulnérables dans un format compréhensible pour elles.
- S'assurer que la perspective de genre est correctement prise en compte dans les termes de référence de l'évaluation et que l'expertise en matière de genre est adéquatement représentée au sein de l'équipe d'évaluation.

⁸² Les Directives du FEM pour faire progresser l'égalité des sexes recommandent de " décrire les consultations menées ... ainsi que des informations sur la manière dont les parties prenantes seront impliquées dans l'activité proposée, et les moyens d'engagement tout au long du cycle du projet/programme. "

Partie B. Plan d'action pour le genre et l'inclusion sociale (GESI)

Projet GEF7 sur la biodiversité "Transformer la gouvernance des paysages forestiers".

Préparé par : Ellen Hagerman, experte en genre, consultante du PNUD

Considérations clés

- Le plan d'action se concentre sur les inégalités entre les sexes et l'exclusion sociale afin de déterminer comment assurer l'inclusion équitable des femmes, des filles et des autres populations vulnérables (PV) à toutes les étapes du cycle du projet.
- Bien que l'accent soit mis principalement sur les femmes et les autres PV, il est essentiel de veiller à ce que les hommes comprennent et soutiennent la participation égale et inclusive des femmes et des PV. Des mesures doivent également être prises pour identifier et traiter les sources potentielles de résistance des hommes, qui peuvent inclure la violence sexuelle et sexiste, l'obligation pour les femmes de fournir les revenus générés aux hommes, etc.
- Les populations vulnérables sont énumérées dans l'analyse de genre. D'autres populations vulnérables et des détails sur leur situation peuvent être identifiés au cours de l'étude de base et du processus d'engagement des parties prenantes.
- Outre l'identification des différentes populations vulnérables, il convient d'identifier et de déterminer si les différentes ethnies ont adopté des approches différentes du genre et si ces différences nécessitent des interventions distinctes.
- Le plan tient compte des différences et des obstacles rencontrés par les femmes et les autres populations vulnérables. Des détails sur les principaux obstacles rencontrés par les femmes et les autres PV sont exposés dans l'analyse de genre. Toutefois, il est possible de recueillir davantage d'informations en réalisant l'étude de base et l'analyse de genre en cours.
- Il est proposé que la majorité du travail soit effectuée par un ou plusieurs experts en genre contractés pour le projet pluriannuel. Le budget reflète cette recommandation.
- La liste des activités dans la première section du plan d'action (Activités du cycle du projet) s'aligne sur les recommandations contenues dans l'analyse de genre et se réfère plus à des actions générales qui devraient être prises pour assurer l'intégration des considérations GESI tout au long du cycle du projet. La deuxième section comprend les objectifs et les actions proposés associés aux composantes et activités spécifiques présentées dans le cadre de la proposition de projet.
- Les indicateurs comprennent un mélange d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour assurer la triangulation des résultats et un approfondissement par la collecte de commentaires qualitatifs.

Budget

- Le budget est basé sur une estimation théorique du niveau d'effort (NE). Il existe un certain niveau de fongibilité, de sorte que le niveau d'effort peut être affecté à d'autres activités si nécessaire. Le budget peut être ajusté une fois que plus de détails sur la conception du projet sont fournis.
- Une provision d'au moins 10 % doit être ajoutée au budget pour les activités imprévues.

Approche et rôle de l'expert en genre et inclusion sociale

1. Il est recommandé que les termes de référence soient préparés pour contracter l'expert GESI sur une base pluriannuelle afin de remplir un certain nombre d'activités énumérées dans le plan d'action ci-dessous, y compris :
 - Participer à l'étude de base, notamment en proposant des méthodologies et des stratégies pour garantir la participation pleine et égale des femmes et des autres PV.
 - Développer et fournir un renforcement des capacités à toutes les parties prenantes impliquées dans le projet.

- Fournir un encadrement/une assistance technique aux différentes composantes/activités énumérées ci-dessous.
 - Veiller à ce que la préparation et la mise en œuvre du projet reflètent les questions spécifiques.
 - Contribuer au processus de suivi et d'évaluation.
 - Examiner tous les rapports pertinents qui incluent une dimension sociale/population.
2. Le contrat doit chercher à refléter le nombre total de jours associés à l'ensemble des activités liées à leur responsabilité. Les frais journaliers sont estimés à 550 \$US. Ainsi, le budget ci-dessous reflète le nombre de jours multiplié par le tarif journalier.
 3. Il est supposé que l'expert en genre fasse partie de l'équipe de projet et assurera la liaison avec les personnes concernées, par exemple le chef d'équipe, afin de garantir que les actions identifiées dans le plan d'action GESI sont entreprises de manière satisfaisante.
 4. Il est recommandé que l'expert GESI se rende sur le terrain au moins une fois par an. (NOTE : ceci suppose que l'expert GESI n'est pas basé au Gabon).

Plan d'action pour le genre

Voici la liste proposée des actions qui seront principalement réalisées par l'expert GESI pour s'assurer que les considérations de genre et d'inclusion sociale sont prises en compte dans le cadre de l'ensemble du processus du projet.

Objectif	Actions	Indicateurs & cibles	Institutions responsables	Chronologie	Budget alloué (\$US)
Activité du cycle de projet					
Produit 1 : Développement de mesures habilitantes : Phase de préparation					
Activité 1.1 Renforcement des capacités en matière de GESI pour tout le personnel concerné par le projet, y compris une formation sur mesure pour le personnel spécifique aligné sur les objectifs du projet.	<p>Développer et tester la formation pour la formation générale GESI et la formation sur mesure pour les parties prenantes clés</p> <p>Réviser la formation en fonction du retour d'information du pilote</p> <p>Mener des actions de sensibilisation à grande échelle pour promouvoir la participation</p> <p>Entreprendre les arrangements logistiques</p> <p>Réaliser et évaluer les formations</p> <p>Réviser la formation si nécessaire</p>	<p><u>Base de référence</u> : 0</p> <p><u>Indicateur</u> : % de participants qui rapportent une meilleure compréhension des questions de GESI et pourquoi et où les GESI sont importants pour le projet.</p> <p>Rapport qualitatif qui démontre une plus grande sensibilisation et un engagement à prendre en compte les questions de GESI.</p> <p>Évaluation de l'enquête de formation pré et post-test et/ou de l'évaluation de la formation.</p>	Expert en genre en partenariat avec les ministères concernés impliqués dans le projet qui peut faciliter le recrutement et l'accueil de la formation ; partenaires nationaux et locaux qui peuvent fournir des informations supplémentaires sur le GESI. Toutes les parties prenantes impliquées	1 an	10 jours x 550 \$ = 5510 \$

		<p><u>Cible</u> : Au moins 40% des participants sont des femmes ou des PV.</p> <p>Au moins 70% rapportent une meilleure compréhension et un engagement accru envers les questions de GESI.</p>	dans le projet doivent participer à la formation générale afin d'assurer un engagement général en matière de GESI.		
<p>Activité 1.2</p> <p>Analyse de genre dans le cadre des activités de base et des activités associées de préparation du projet pour comprendre l'environnement et la situation socio-économique.</p>	<p>Recueillir et analyser des informations et des données ventilées par sexe sur les obstacles et les besoins des femmes et des autres populations vulnérables, y compris l'identification de menaces spécifiques telles que la violence fondée sur le sexe.</p> <p>Mener des consultations sur le terrain avec des femmes, des hommes et d'autres PV et avec des organisations clés.</p> <p>Préparer un rapport d'analyse de genre comprenant des recommandations d'actions pour assurer la pleine participation des femmes et des autres PV.</p> <p>Préparer une stratégie pour assurer une participation pleine et égale.</p> <p>Élaborer des stratégies spécifiques pour tenir compte des obstacles à la participation au projet.</p>	<p><u>Base de référence</u> : s'appuyer sur l'étude préliminaire sur le terrain et l'analyse de genre.</p> <p><u>Indicateur</u> : % de documents de projet qui intègrent des considérations GESI (sur la base d'un suivi régulier et d'un contrôle externe effectué dans le cadre du projet).</p> <p><u>Cible</u> : 100% des documents de projet pertinents ont effectivement intégré les considérations GESI sur la base des résultats de l'analyse de genre.</p>	Expert en genre en partenariat avec les ministères concernés	1 an	15 jours x 550 \$ = 8250 \$
<p>Activité 1.3</p> <p>Cartographie et engagement des parties prenantes pour identifier les questions de genre et de vulnérabilité.</p>	<p>Concevoir une stratégie et une approche appropriées pour les consultations sur la base des résultats de l'analyse de genre.</p> <p>Mener des actions de proximité et des consultations avec les principales organisations internationales, nationales et locales ainsi qu'avec la</p>	<p><u>Base de référence</u> : s'appuyer sur l'étude préliminaire sur le terrain et l'analyse de genre.</p> <p><u>Indicateur</u> : nombre et % de consultations menées avec des organisations représentant le point</p>	Expert en genre en partenariat avec les ministères concernés	1-2 ans	5 jours x 550 \$ = 2750 \$

	population locale afin d'identifier, d'analyser et de documenter les défis et les opportunités pour les femmes et les autres PV.	de vue des femmes et d'autres PV. <u>Cible</u> : Au moins 70 % des principales parties prenantes représentant les femmes et les VP ont été incluses dans la cartographie.			
Résultat 2: Mise en oeuvre du projet					
Activité 2.1 Rapport de projet	Examiner et fournir des données GESI dans les rapports de projet	Non applicable (NA)	Expert en genre en partenariat avec les ministères concernés	1-5 ans	5 jours x 550 \$ = 2750 \$. (Estimation 1 jour/an)
Activité 2.2 Communications	Réviser et fournir la contribution du GESI au matériel de communication. Testez le matériel avec les femmes et les PV pour vous assurer que le contenu et l'approche de la communication leur conviennent. Cela peut nécessiter l'identification des obstacles à l'accès et à la compréhension du matériel de communication.	<u>Base de référence</u> : 0 <u>Indicateur</u> : % de femmes et de PV qui déclarent que les communications sont inclusives et compréhensibles. Rapport qualitatif sur le niveau de satisfaction concernant la capacité des VP et des femmes à comprendre et à recevoir des informations. % de documents qui intègrent la perspective des femmes et des PV. <u>Cible</u> : 90 % des femmes, des hommes et des PV ont estimé que les informations communiquées et l'approche de la communication répondaient à ces paramètres.	Expert en genre en partenariat avec les ministères concernés	1-5 ans	5 jours x 550 \$ = 2750 \$. (Estimation 1 jour/an)

Annexe 11. Plan de passation des marchés - première année d'exécution

Tableau A11-1 : Biens et services non-conseils attendus dans le cadre du projet FEM7 de transformation de la gouvernance des paysages forestiers au Gabon

No	Description générale	Valeur du contrat USD (cumulatif)	Méthode de passation des marchés	Approvisionnement par	Nombre de contrats	Date de l'annonce (trimestre/année)	Date de début de la mise en œuvre (trimestre/année)	Examen préalable ou postérieur
1	<p>Activité 1.1.3.</p> <p>20 ensembles de vêtements à 205 \$ chacun (pantalons à 30 \$, deux chemises à 30 \$, deux T-shirts à 20 \$, veste à 30 \$, ensemble de chaussettes à 15 \$, 20 bottes à 60 \$, 20 bottes en caoutchouc à 20 \$) = total de 4 100 \$.</p> <p>20 ensembles d'équipement de terrain @ 315 \$ chacun (y compris sacs à dos, 60 \$, torches 30 \$, blocs d'alimentation 30 \$, ceintures 15 \$, eau, etc.</p> <p>20 jeux d'équipement de collecte de données : 800 \$ chacun (GPS : 300 \$, téléphone intelligent : 300 \$). 200, jumelles \$300) = \$16,000</p> <p>Autres équipements pour le travail sur le terrain : 10 tentes de terrain à 300\$ chacune, 20 bâches à 30\$ chacune = 3 600</p>	30,000	Demande de devis	PMU	4	Q4/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT
2	<p>Activité 2.2.3.</p> <p>Équipement de communication : 2 radios VHF @ 5 000 \$, 10 radios HF @ 350 \$ chacune = 8 500 \$.</p> <p>Équipement de surveillance : 20 pièges à caméra Reconyx (ou équivalent) à 400 \$ chacun, 50 GPS simples à faible coût pour une utilisation communautaire à 120 \$ chacun = 14 000 \$.</p>	50,000	Demande de devis	PMU	4	Q4/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT

	Soutien institutionnel à la mobilité : 2 motos à 5 500 \$ chacune = 11 000 \$. Jauges de qualité et de débit de l'eau (somme forfaitaire) (en fonction du dialogue avec les services environnementaux et le site Ramsar, à confirmer), \$16,500									
3	PMC Matériel de bureau : 2 ordinateurs (pour le PM et l'AFO) @ 2 000 \$ chacun = 4 000 \$.	4,000	Demande de devis	PMU	1	Q4/2022	Q4/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT	
4	Frais de déplacement et de fonctionnement de la DGEPN et des bureaux décentralisés des services environnementaux : Carburant pour les déplacements de la DGEPN (4000 km), du site Ramsar du Bas Ogooue (2500 km), du PN de Waka (3000 km) et du PN et site Ramsar de Birougou (3500 km) (pour les réunions, consultations, planification...) et pour le suivi environnemental et de conformité de toutes les activités ci-dessus (avec deux véhicules) (10 000 km au total) @ 0,40/km = \$9 200 ; et pour les déplacements en bateau à moteur (6000 km, toutes activités) @ 0,55/km = \$3 300. (Pour plus de contexte, voir Activité 1.1.3, également note budgétaire 5)	12,500	Marché local	PMU	n.a.	Q3/2022	Q4/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT	
5	Frais de déplacement hors carburant pour la participation aux activités de surveillance de l'eau et de la faune, y compris le soutien au développement et au renforcement des associations communautaires et des modèles de collaboration pour la surveillance des ressources naturelles dans le Bas Ogooue : indemnités journalières pour	10,000	Marché local	PMU	n.a.	Q3/2022	Q4/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT	

	le personnel des services environnementaux et pour les consultants à court terme, et autres coûts au prix du marché local (somme forfaitaire) (à l'exclusion de la surveillance de la conformité et des activités de projet associées, et de la réalisation de l'ESIA ; voir ci-dessous) = 10 000 \$. (Activité 2.2.3, note budgétaire 11)									
6	Voyages liés à l'engagement avec les concessions forestières dans le paysage du projet et au contrôle de conformité associé : indemnités journalières (somme forfaitaire) = 4 000 \$. (Activité 3.2.3, note budgétaire 17)	4,000	Marché local	PMU	n.a.	Q3/2022	Q4/2022			PRÉCÉDENT
7	Voyages liés à l'ESIA dans l'ensemble du paysage du projet et au développement ultérieur du PGES : indemnités journalières (somme forfaitaire) = 5 000 \$. (Plusieurs activités dans la composante 4, note budgétaire 22)	5,000	Marché local	PMU	n.a.	Q3/2022	Q4/2022			PRÉCÉDENT

Tableau A11-2 : Personnel de base et soutien technique requis dans le cadre du projet FEM7 de transformation de la gouvernance des paysages forestiers au Gabon

No	Description générale (voir également l'annexe 7)	FEM	Méthode de passation des marchés	Approvisionnement par	Nombre de contrats	Date de l'annonce (trimestre/année)	Date de début de la mise en œuvre (trimestre/année)	Examen préalable ou postérieur
8	IC : Conseiller technique principal (CTA)	60,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
9	IC : Conseiller en biodiversité et PCA (BPCA)	6,250	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
10	LC : Responsable de l'administration et des finances (AFO)	14,400	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
11	LC : Responsable de l'engagement communautaire et des sauvegardes (SACO)	6,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT

12	LC : Agent de suivi et d'évaluation (MEO)	6,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
12	LC: Monitoring & Evaluation Officer (MEO)	6,000	Request for quotation	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRIOR

Tableau A11-3 : Services attendus dans le cadre du projet FEM7 de transformation de la gouvernance des paysages forestiers au Gabon

No	Description générale (voir également l'annexe 7)	FEM	Méthode de passation des marchés	Appvisionnement par	Nombre de contrats	Date de l'annonce (trimestre/année)	Date de début de la mise en œuvre (trimestre/année)	Examen préalable ou postérieur
13	LC : pour réaliser une analyse SWOT à l'échelle du projet	12,600	Demande de devis	P	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
14	LC : pour la conception du système de gestion des connaissances	5,000	Demande de devis	P	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
15	LC : spécialiste des moyens de subsistance locaux, de la socio-économie.	6,000	Demande de devis	P	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
16	IC : pour l'élaboration d'un plan pour les populations locales (IPP)	6,000	Demande de devis	P	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
17	IC : Spécialiste du genre et de l'inclusion sociale (SGIS)	5,500	Demande de devis	P	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
18	IC : pour la réalisation de l'ESIA et l'élaboration du PGSE	12,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q3/2022	PRÉCÉDENT
19	Entreprise nationale (Institut de recherche) pour développer et réaliser des évaluations socio-économiques stratégiques des communautés locales (IPLC) ciblées par le projet (le contrat total est de 60 000 \$, avec un premier versement de 10 000 \$ en 2022).	10,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT
20	Entreprise nationale (ONG) pour soutenir et renforcer le plan de gestion des pêcheries de l'Ogoumoué, englobant 8 villages et 3 coopératives (le contrat total est de 150 000 \$, avec une première tranche de 30 000 \$ en 2022)	30,000	Demande de devis	IP	1	Q3/2022	Q4/2022	PRÉCÉDENT

ANNEX 12. ANNEXES SPECIFIQUES AU DOMAINE D'INTERVENTION DU FEM (PROFIL PAYSAGER)

TABLE DES MATIÈRES

Annex 12. Annexes spécifiques au domaine d'intervention du FEM (profil paysager)	332
Introduction Générale	333
Justification du choix de l'axe géographique du projet	335
Section I. Administration, population, groupes ethniques	339
Section II. Reconnaissance du Contexte Socioculturel Particulier du Paysage du Projet	344
Section III. Biodiversité et Services Eco-systémiques	347
Bassin du Congo	347
Biodiversité au Gabon	348
Bassins versants de l'Ogooué et de la Nyanga	350
La biodiversité dans le paysage du projet	353
Section IV. Moyens de subsistance locaux et opportunités de génération de revenus	356
Moyens de subsistance des communautés	357
L'agriculture de subsistance	357
La pêche artisanale	358
Les PFNL	359
Le secteur du tourisme	361
Secteurs de développement industriel	361
Plantations d'huile de palme	362
Les concessions minières	364
Les concessions pétrolières	365
Opportunités communautaires pour le développement des entreprises	365
La pêche en eau douce	366
Produits forestiers non ligneux	366
Tourisme communautaire	366
Section V. Zones protégées et conservées au Gabon et dans le paysage du projet	367
Les aires protégées au Gabon	369
Réseau de parcs nationaux et autres aires protégées	369
Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO	372
Sites de zones humides Ramsar	373
CARPE landscapes	373
Aires conservées par les communautés au Gabon	374
Forêts communautaires	374
Les territoires de vie	375
Zones protégées et conservées DANS LE PAYSAGE DU PROJET	375

Site Ramsar du Bas Ogooue *	376
Parc national de Waka *	376
PN du Birougou	377
Site Ramsar de Birougou	377
Parc national de la Lopé	377
PN de Moukalaba-Doudou	378
Paysage de CARPE Lope-DuChaillu-Louesse	378
Forêts communautaires	378
ICCAs - Territoires de vie	379
Section VI. Plans d'Action par Espèce	379
Éléphant de forêt	379
L'éléphant de forêt et son statut	379
Résumé du ou des plans d'action par espèce	380
Implications pour le projet	381
Grands singes	381
Les grands singes et leur statut	381
Résumé du (des) Plan(s) d'action par espèce	384
Implications pour le projet	385
Section VII. Cadres stratégiques relatifs à l'économie de la faune et de la flore sauvages et au "Gabon vert"	385
Section VIII. Technical reports produced in PPG phase	390

INTRODUCTION GENERALE

Le projet est centré sur deux bassins versants importants, celui du Bas Ogooué et celui du Bas Nyanga. Ensemble, ces bassins versants constituent un corridor paysager qui suit largement la rivière Ngounié, elle-même un affluent important de l'Ogooué, reliant le delta du fleuve Ogooué (ou bassin versant du bas Ogooué), important sur le plan écologique, au bassin versant du bas Nyanga. Près des deux tiers du Gabon se trouvent dans le bassin versant de l'Ogooué. En particulier, le corridor paysager comprend également les cours supérieur et inférieur de la rivière Nyanga, une rivière transfrontalière de 600 km de long qui prend sa source dans les montagnes de Birougou, dans la partie sud du massif du Chaillu, traverse la République du Congo, puis revient au Gabon dans la province de Nyanga, au sud du pays.

Le paysage du projet contient une riche mosaïque de forêts denses à haute conservation et à fort stock de carbone, y compris des forêts aux caractéristiques submontagneuses, des marécages forestiers et des plaines inondables, ainsi que des savanes herbeuses et herbacées entrecoupées de petites parcelles de forêts.

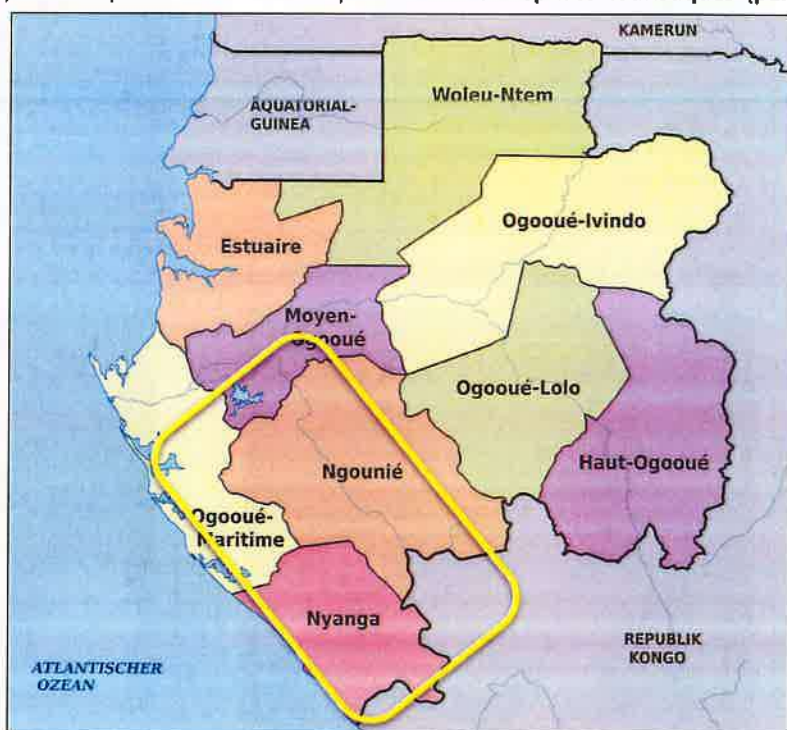
Géographiquement, le paysage du projet est largement centré sur la vallée de la Ngounié, délimité par les chaînes de montagnes d'Ikoundou et de Doudou au sud-ouest et par le massif de DuChaillu au nord-est - et dans cette région, il englobe une grande région forestière largement reconnue pour ses très hautes valeurs de conservation, y compris les hautes terres éloignées avec de grandes zones de forêts intactes. Le paysage couvre environ 9 177 901 hectares, soit environ un tiers du Gabon, avec une population estimée à 336 219 personnes, dont de nombreuses communautés tributaires de la forêt et appartenant à divers groupes ethniques, locales ou non.

Sur le plan administratif, le projet englobe la majeure partie des provinces du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga, ainsi qu'une grande partie de la province de l'Ogooué-Maritime, mais avec des zones de mangroves côtières et d'eaux saumâtres exclues de la zone du projet.

Les zones focales prioritaires où la plupart des activités du projet auront lieu, impliquant non seulement les AP mais aussi les régions environnantes avec des zones conservées par les communautés telles que les forêts communautaires (celles-ci sont collectivement appelées zones protégées et conservées, APC), sont les suivantes :

- Dans la **province du Moyen Ogooué** : la vaste " région des lacs " à proximité de Lambaréné dans l'écotélie du Bas Ogooué, avec des forêts humides et de nombreux cours d'eau et lacs. Les moyens de subsistance des communautés dépendent en grande partie des ressources forestières et de la pêche en eau douce, y compris le site Ramsar du Bas Ogooué.
- Dans la **province de la Ngounié** : La zone englobée par le paysage de CARPE Lopé-Chaillu-Louesse, qui comprend une grande partie des montagnes du Chaillu (ou Massif du Chaillu) s'étendant de la frontière du site Ramsar du Bas Ogooué aux PN de Waka et de Lopé et à leurs zones environnantes, jusqu'au PN des Monts Birougou (et au site Ramsar plus vaste qui se chevauche) à la frontière du Congo ; ainsi que les vastes territoires des populations locales habitant la forêt qui dépendent des PFNL et de la pêche artisanale, et d'autres communautés dépendant de la forêt.
- Dans la **province de Nyanga** : les zones communautaires dans les districts de l'intérieur de la province, en particulier à proximité du PN de Moukalaba-Doudou (qui chevauche également le paysage de Gamba-Mayumba-Conkouati de CARPE) où des partenariats avec le parc et des entreprises touristiques (par exemple l'observation des gorilles) sont déjà lancés, ainsi que dans les zones en amont le long de la rivière Tchibanga et dans le district de Moabi - des zones notées pour leur haute valeur de conservation de la biodiversité - où les forêts communautaires sont en cours de développement (mais autrement avec des concessions forestières en augmentation).

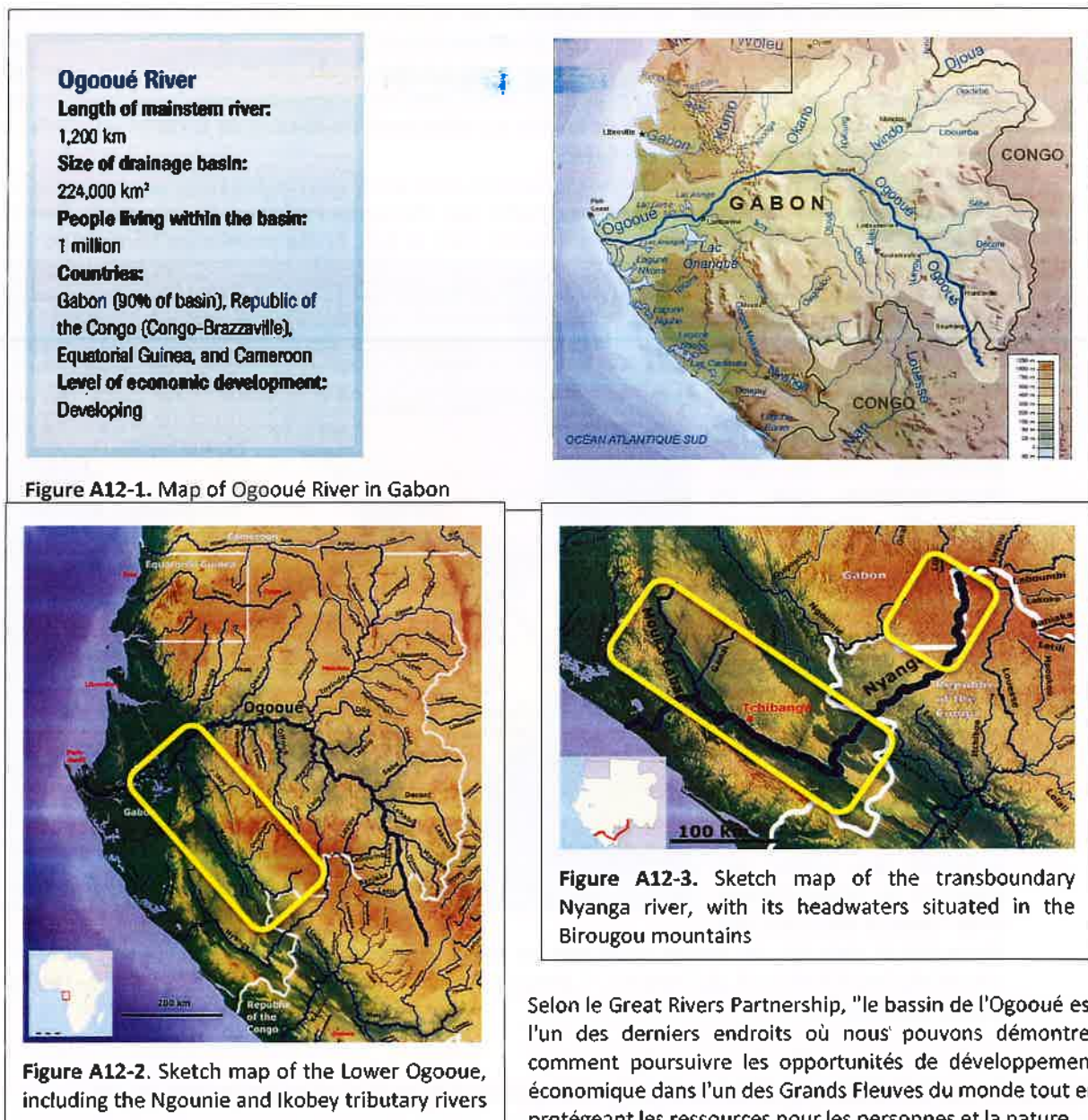
- Dans la **province de l'Ogooué Maritime** : dans cette province, le projet se concentre sur la réalisation d'une étude régionale des tourbières du Gabon, englobant l'ensemble du site Ramsar du Bas Ogooué (qui comprend des parties des provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime ; voir Figure A12-7) ainsi que des parties intérieures de la province de l'Ogooué Maritime où l'on s'attend à trouver des tourbières, mais où l'étendue, la profondeur et la teneur en carbone des tourbières n'ont pas encore été évaluées.



Carte schématique du Gabon et de ses provinces - avec un croquis du paysage du projet (contour jaune)

JUSTIFICATION DU CHOIX DE L'AXE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le paysage du projet a été identifié par le MEF/DGEPN sur la base de deux bassins versants principaux au Gabon, y compris la partie inférieure du fleuve Ogooué (avec ses deux principaux affluents, les fleuves Ikobey et Ngounié ; tout ce qui se trouve au sud-ouest du massif de Chaillu, d'une grande biodiversité) et le fleuve Nyanga (à la fois sa source dans le massif de Chaillu et le bassin versant inférieur du fleuve qui traverse des forêts et des régions mixtes forêt-savane, agricoles et humides). Le bassin versant complet du fleuve Ogooué, la partie inférieure du fleuve Ogooué et le fleuve Nyanga sont représentés, respectivement, dans les figures A12-1 à A12-3.



La diversité des ressources de l'Ogooué alimente l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique, celle du Gabon... Près de 90 % du bassin du fleuve Ogooué se trouve à l'intérieur des frontières du Gabon. Le gouvernement gabonais s'est engagé à poursuivre des programmes de développement durable pour ses terres et ses eaux. Le pays a l'avantage d'avoir une faible densité de population, notamment dans le bassin de l'Ogooué. Il élabore déjà des plans nationaux sur le climat et l'utilisation des terres. Une telle approche proactive de la planification du développement durable est unique parmi les pays de la région et présente une formidable opportunité de tester et de perfectionner une approche de gestion intégrée des bassins versants (IRBM).¹ Ce projet s'appuie donc sur les principes de la gestion intégrée des bassins versants (ou des bassins d'eau), parallèlement à d'autres approches de conservation, comme indiqué ci-dessus.

En plus de la base sous-jacente du bassin versant pour déterminer le paysage (avec un flux écologique évident d'amont en aval à travers les paysages, qui a des implications pour la planification régionale de l'utilisation des terres et le développement socio-économique au Gabon), une attention supplémentaire est dérivée des évaluations de la biodiversité forestière et du stock de carbone. Les figures A12-4 et 5 mettent en évidence les grandes zones forestières intactes restantes et les zones prioritaires pour la conservation au niveau régional (seule la partie gabonaise est représentée dans ces figures). Notamment, certaines des zones forestières les plus riches en biodiversité sont situées dans le massif du Chaillu, un élément central de la zone prioritaire de CARPE connue sous le nom de Paysage de Lopé-Chaillu-Louesse (Figure A12-6).²

La protection des zones à haute valeur de conservation et à fort stock de carbone apporte des avantages locaux et mondiaux pour l'environnement. Ce n'est pas seulement théorique, mais explicitement reconnu dans le très récent paiement carbone basé sur les résultats, d'un montant de 17 millions de dollars, versé au Gabon par le gouvernement norvégien par l'intermédiaire du CAFI - paiement pour la conservation des paysages forestiers en tant que contribution aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial. Il s'agit d'une étape importante pour le Gabon.



Figure A12-4. Remaining large intact forest landscapes in Gabon, recognized as very important for conservation. *Gabon's Forest Atlas*, <https://gab.forest-atlas.org/> and *Landmark*, <http://www.landmarkmap.org/map/>

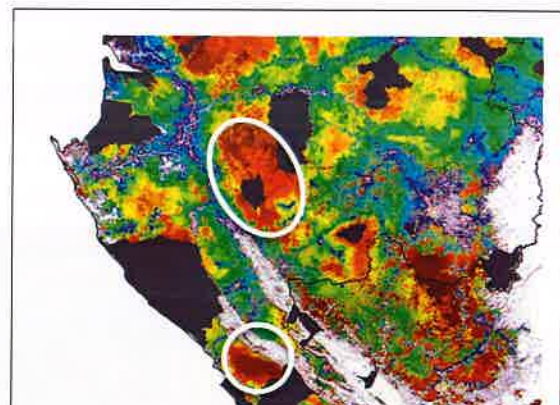


Figure A12-5. Priority conservation areas based on biodiversity and carbon. See *Forest condition in the Congo Basin... conservation status*, <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2020.107268>

¹ *Sustainable management of the Ogooué River Basin*, <https://www.riob.org/fr/file/276802/download?token=5Q4131e9>

² With input from regional and international experts, the Central African Regional Program for the Environment (CARPE) has identified a dozen priority areas across the Congo Basin, including Lopé-Chaillu-Louesse Landscape. See <https://carpe.umd.edu/> and https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf.

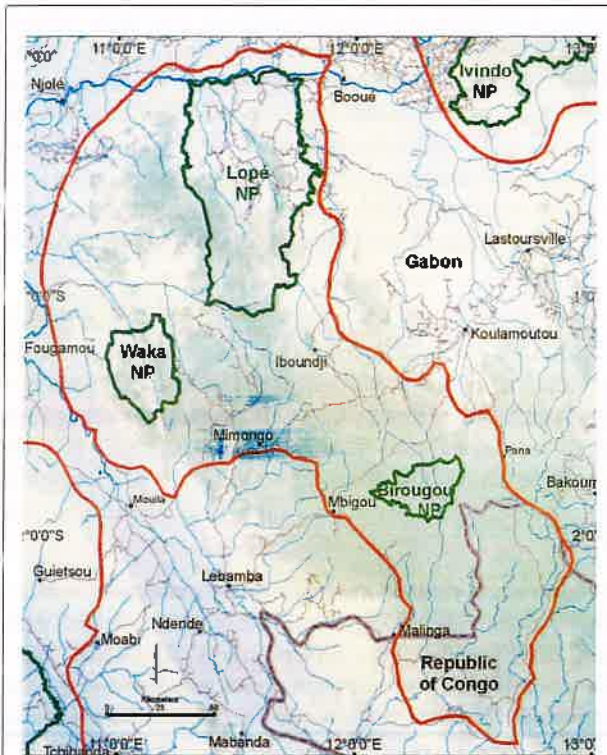


Figure A14-2. CARPE Lopé-Chaillu-Louesse Landscape.
https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf

Dans le grand paysage du projet, qui a été identifié sur la base de la biodiversité forestière et du stock de carbone estimés, il existe quatre principaux types d'utilisation des terres qui sont d'un intérêt central pour le projet : (i) les aires protégées, y compris les sites Ramsar et les parcs nationaux), (ii) les aires conservées par les communautés, qui chevauchent souvent les AP, (iii) les forêts communautaires et (iv) les concessions forestières.

Parmi les aires protégées officiellement reconnues, il y a deux parcs nationaux (les PN de Waka et des Monts Birougou) et deux sites de zones humides d'importance mondiale (les sites Ramsar du Bas Ogooué et des Monts Birougou) qui seront soutenus par le projet. Le projet soutiendra en outre (et surtout) les initiatives des communautés locales dans les zones tampons environnantes avec les communautés résidentes et les populations locales.

Le paysage du projet dans son ensemble s'étend sur 91 779 km², avec 336 219 personnes vivant dans cette région directement affectée par le projet - principalement des personnes et des communautés dépendant de l'agriculture et de la forêt.

En particulier, de vastes zones du paysage abritent également environ 5 000 populations locales, dont les Babongo, les Barimba et les Bagama.

L'emplacement des quatre parcs nationaux et des sites Ramsar est indiqué dans la figure A12-7, et les zones utilisées par les populations locales sont indiquées dans la figure A12-8.



Figure A12-7. Quatre zones protégées (deux se chevauchent) dans le paysage du projet FEM7,
https://rsis Ramsar.org/RISapp/files/35243683/documents/GA1853_lit161118.pdf

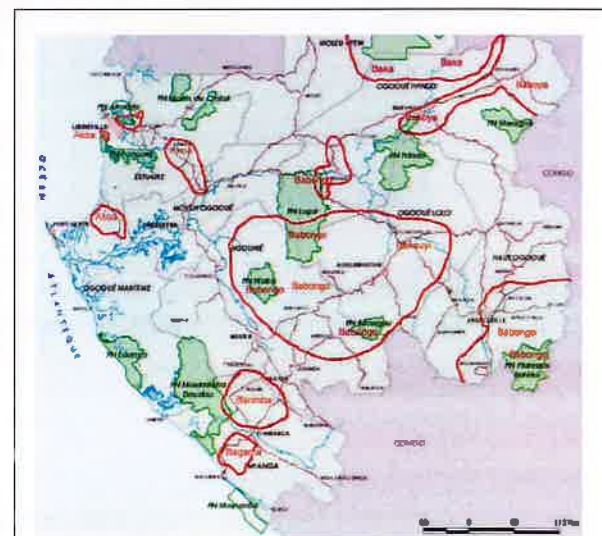


Figure A12-8. Principales zones utilisées par les populations locales et les parcs nationaux au Gabon,
https://archive.pfbc-cbfp.org/tl_files/archive/thematique/gabon/psfe_p

La reconnaissance officielle des forêts communautaires s'est également développée ces dernières années, et de nouvelles forêts sont ajoutées chaque année. La figure A12-9 montre l'étendue actuelle des forêts communautaires en amont du Bas Ogooué, à proximité du PN de Waka. En outre, des concessions forestières et agro-industrielles privées ont été autorisées à travers le pays, y compris dans le paysage du projet. L'étendue des concessions forestières à proximité du PN de Waka est illustrée à la figure A12-10.

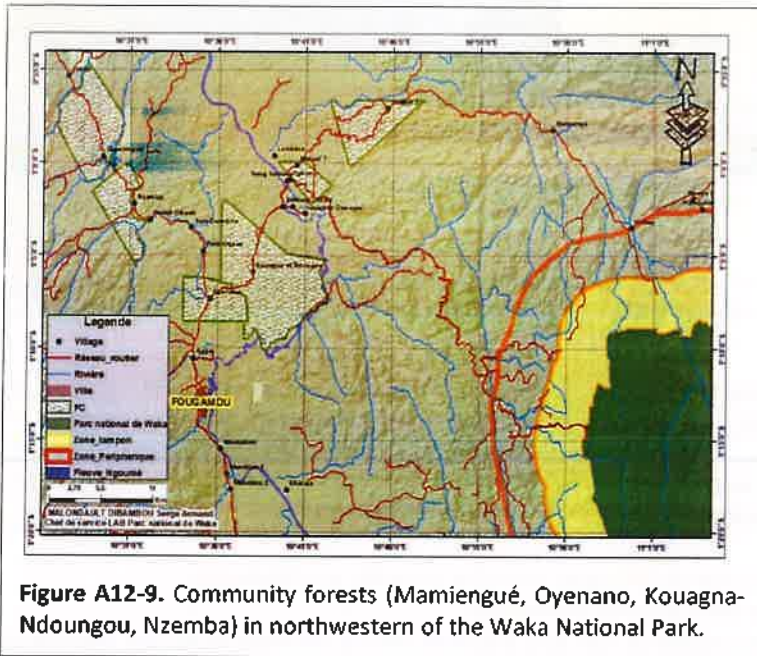


Figure A12-9. Community forests (Mamiengué, Oyenano, Kouagna-Ndongou, Nzemba) in northwestern of the Waka National Park.

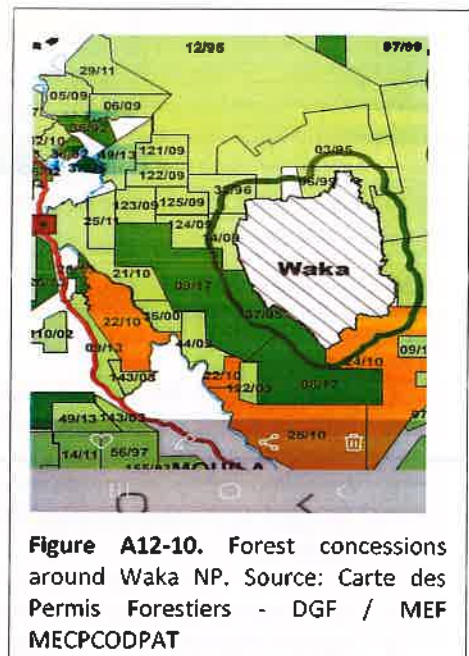


Figure A12-10. Forest concessions around Waka NP. Source: Carte des Permis Forestiers - DGF / MEF MECPCODPAT

Le paysage du projet est divisé en 5 sous-régions focales, à des fins opérationnelles. La première est constituée de la zone Ramsar du Bas Ogooué (#1, Figure A12-11), y compris sa superficie actuelle et son extension prévue. En amont du massif du Chaillu, on trouve la région de Waka le long de la rivière Ikobey (#2) et la région de Birougou qui englobe les eaux d'amont de la rivière Ngounié (#3). La région de Birougou englobe également le cours supérieur de la rivière Nyanga, dont le bassin versant inférieur est inclus dans la sous-région #4. Le projet s'engagera avec les paysages forestiers, les communautés locales et les AP, dans ces 4 sous-régions. Pour sa part, la sous-région #5 sera principalement le point focal des enquêtes régionales sur les tourbières dans le paysage du projet, ainsi que des enquêtes dans la sous-région #1.

Le projet travaillera dans cinq zones focales au sein du paysage élargi du projet identifié, décrit dans la figure A12-11 :

1. Site Ramsar du Bas Ogooué (englobant le Moyen Ogooué et une partie de la province de l'Ogooué Maritime)
2. Massif du Chaillu - le long du fleuve Ikobey et dans la région du PN de Waka (nord de la province de la Ngounié)
3. Du Chaillu - dans la région du site Ramsar de Birougou (sud de la province de la Ngounié)
4. Basse Nyanga (districts de l'intérieur de la province de Nyanga)
5. Ogooué Maritime (pour l'étude des tourbières, qui aura lieu dans tout le site Ramsar du Bas Ogooué et ailleurs dans l'Ogooué Maritime où l'on peut s'attendre à trouver des tourbières ; une partie de l'étude au niveau national).



Figure A12-11. Map of the GEF7 project landscape, with five focal areas: (1) Bas Ogooué Ramsar site, (2) DuChaillu – Waka/Ikobey region, (3) DuChaillu – Birougou region, (4) Bas Nyanga, (5) Ogooué Maritime. These 5 sub-divisions aid in organization of project work packages.

Ces sous-divisions aideront à l'organisation des paquets de travail du projet, car tous les résultats ou activités du projet ne seront pas mis en œuvre partout. En outre, la justification de la sélection du paysage du projet (y compris les cinq sous-zones du paysage) est présentée de manière plus détaillée dans la lettre de demande d'approbation du CEO.

SECTION I. ADMINISTRATION, POPULATION, GROUPES ETHNIQUES

Le Gabon est situé en Afrique centrale et est largement reconnu comme faisant partie du grand bassin du Congo. Le pays est bordé par la Guinée équatoriale et le Cameroun au nord et par la République du Congo à l'est et au sud. Le Gabon comprend de vastes zones de forêts tropicales de basse altitude dans la partie orientale du pays ; des chaînes de montagnes (massifs) densément boisées qui sont parallèles à la côte à environ 100 - 200 km à l'intérieur des terres, y compris les Monts de Crystal et le massif du Chaillu (s'élevant à ~1500 m au-dessus du niveau de la mer) ; des étendues de savane ouverte et de mosaïques savane-forêt situées dans les plaines le long des fleuves Ngounié et Nyanga entre les chaînes de montagnes adjacentes ; et des forêts tropicales humides de basse altitude et des mangroves le long des fleuves Ogooué et Nyanga inférieurs qui coulent vers la côte atlantique et dans le golfe de Guinée.

Les provinces gabonaises sont représentées sur les figures A12-12, avec les populations correspondantes dans le tableau A12-1. Pour faciliter les discussions sur des endroits particuliers lors de la conception et de la mise en œuvre du projet, une carte détaillée du Gabon identifiant toutes ses provinces et tous ses districts se trouve dans la Figure A12-13, dans laquelle un contour approximatif du corridor paysager du projet est également fourni.



Table A12-1. Population et superficie des provinces du Gabon

Province	Population	Area (km ²)
Estuaire	895,689	20,740 km ²
Haut-Ogooué	250,799	36,547 km ²
Ogooué-Maritime	157,562	22,890 km ²
Woleu-Ntem	154,986	38,465 km ²
Ngounié	100,838	37,750 km ²
Moyen-Ogooué	69,287	18,535 km ²
Ogooué-Lolo	65,771	25,380 km ²
Ogooué-Ivindo	63,293	46,075 km ²
Nyanga	54,854	21,284 km ²

Figure 14-12. Les provinces du Gabon

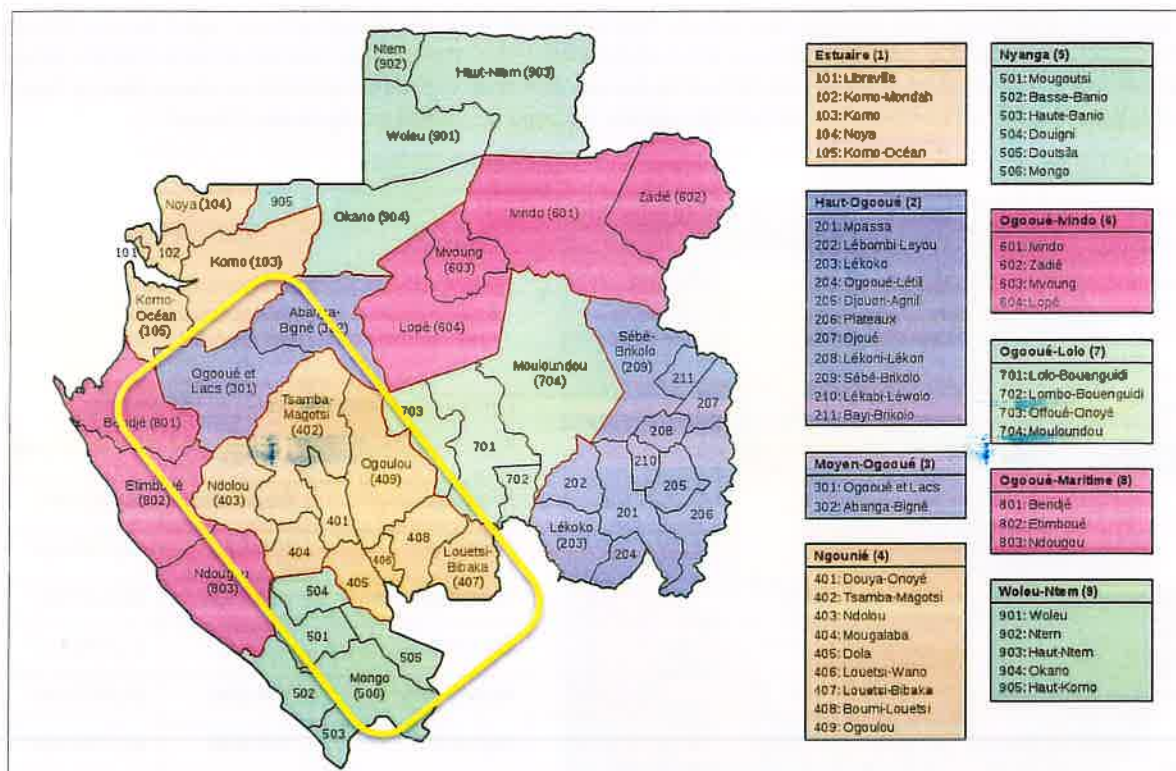


Figure A12-13. Noms des provinces du Gabon et de chacun de leurs districts

Presque toutes les provinces du Gabon tirent leur nom des deux plus importants fleuves du pays et de leurs bassins versants. Six provinces sont identifiées au fleuve Ogooué ou à son affluent la Ngounié, et une province au fleuve Nyanga.

Administrativement, le paysage du projet comprend tout ou partie de quatre provinces : Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, et Ogooué-Maritime. La majorité des résultats et des activités du projet qui impliquent les communautés locales et/ou s'engagent dans des zones protégées (sites Ramsar, parcs nationaux), des concessions forestières ou des forêts communautaires, sont cependant situés dans une ceinture plus étroite, ou couloir - partant du site Ramsar du Bas Ogooué, puis remontant le massif du Chaillu et traversant les régions de Waka et de Birougou, pour finalement englober une partie du bassin versant transfrontalier de la Nyanga. Les principaux engagements du projet se dérouleront dans ce corridor paysager, comprenant l'ensemble des provinces du Moyen-Ogooué et de la Ngounié, la partie intérieure de la province de Nyanga, et l'un des trois districts de la province de l'Ogooué-Maritime qui est inclus dans le site Ramsar élargi du Bas Ogooué. Pour leur part, les enquêtes régionales essentielles sur l'étendue des tourbières riches en carbone du Gabon s'étendront au-delà de ces limites plus étroites, incluant une plus grande partie de la province de l'Ogooué-Maritime.

Les principaux centres urbains (petites et moyennes villes) dans le paysage du projet comprennent Mouila (22 469 habitants), Lambaréné (20 714), Tchibanga (19 365), Makokou (13 571), Ndjolé (6 289), Ndende (6 200) et Fougamou (5 649).

Les groupes ethniques

Le Gabon est un pays riche en diversité linguistique et culturelle, avec environ 47 groupes ethniques et 11 groupes linguistiques principaux. L'histoire et la culture de tous ses habitants sont liées à celles de ses premiers habitants, les peuples de la forêt.

Les groupes les plus nombreux sont les Fang (32%), les Mpongwe (15%), les Mbede (14%), les Punu (12%), ainsi que les Batéké, les Bakota, les Obamba et d'autres groupes. De leur côté, les communautés de chasseurs-cueilleurs-agriculteurs (ou habitants de la forêt, souvent appelés Pygmées) vivent dans toutes les régions du pays ; cependant, elles ne constituent pas un groupe unique, mais sont en fait composées d'une variété de groupes ethniques qui diffèrent par leur langue, leur culture et leur localisation - notamment les Baka, Babongo, Bakoya, Baghame, Barimba, Akoula et Akwoa. Ces communautés se trouvent aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones forestières, mais leurs moyens de subsistance et leurs cultures sont presque toujours inextricablement liés à la forêt, qui couvre près de 90 % du Gabon.

Selon les sources académiques (Deschamps, H. 1962 ; Ratanga-atos, A. 1985) et les récits oraux, les premiers groupes bantous à arriver au Gabon étaient les Myéné, Tsogho, Eshira et Massango. Les migrations de ces populations ont suivi la côte vers l'intérieur du Gabon. Ces populations sont considérées comme le groupe arrivé de l'Est. Un autre groupe bantou est arrivé par le Nord et comprend les Benga et les Kota. Les Bakwélé seraient arrivés plus tard. Ces groupes ne doivent pas être confondus avec le groupe Fang, qui est arrivé vers la fin du 18ème siècle.

D'après les premières sources historiques, les peuples de la forêt vivaient comme des chasseurs-cueilleurs mais entretenaient des relations étroites avec les groupes voisins de langue bantoue. Par conséquent, leur langue est un mélange de leur propre langue et de celle de leurs voisins. Deschamps (1962), dans son analyse des traditions orales gabonaises, distingue différents niveaux d'implication des autres groupes bantous avec les Pygmées au cours des grandes migrations et du peuplement du pays, et des guerres traditionnelles ; ce qui a souvent conduit à des mariages mixtes, ou à des déplacements et à des Babongo cherchant refuge dans la forêt. La plupart de ces histoires racontent que des immigrants bantous ont rencontré des groupes pygmées à leur arrivée et qu'ils ont formé une association conduisant à des migrations communes et à des liens culturels et économiques entre eux. Il apparaît que ces différents groupes gabonais ont migré avec l'aide des Pygmées. D'où l'explication du fait que chacune des grandes populations du Gabon a "ses Pygmées".

A l'exception des Baka du Nord, qui parlent une langue oubanguienne, tous les groupes gabonais font partie de groupes linguistiques culturels plus larges. Ces groupes ont été définis linguistiquement au Gabon par Malcolm Guthrie (1967, 1971). Si l'on considère ces groupes en termes de zones, toutes les populations du Sud-Est (Punu, Lumbu, Vili, Vungu, ...) partagent certaines valeurs culturelles. Par exemple, elles sont matrilineaires et patrilocales. Les Fang qui forment l'une des ethnies majoritaires dans les zones du Nord se distinguent par leur caractère patrilinéaire et patrilocal (Raymond Mayer, 1992, 2002).

Au Gabon, il existe six principaux groupes de Pygmées qui se distinguent par leur nom et par les langues qu'ils parlent. Au nord du pays, dans la province du Woleu-Ntem, on trouve des Baka à la frontière, dans les zones transfrontalières ; au nord-ouest, dans la province de l'Ogooué-Ivindo, des Bakoya et quelques villages de Baka. Au Sud-Ouest, les Babongo se trouvent dans la province du Haut-Ogooué, dans l'Ogooué-Lolo, et dans la Ngounié. Au Sud, dans la province de la Nyanga, on trouve plusieurs Babongo mais surtout Barimba et Baghama. A l'Est et au Centre-Est, dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime, on trouve une petite population mixte d'ascendance Myène-Akoa.

Reconnaissance formelle des populations locales au Gabon : En 2005, le Gabon a accepté que son Plan de développement des populations locales (PDPI)³ pour le pays fasse partie de l'accord de prêt du Programme sectoriel pour la forêt et l'environnement (PSFE) de la Banque mondiale. Il s'agissait de la première reconnaissance officielle par le gouvernement gabonais de l'existence des populations locales et de sa responsabilité à leur égard. En 2007, le Gabon a adopté la Déclaration sur les droits des populations locales aux Nations unies.

La population locale au Gabon : Les chiffres de la population des communautés pygmées varient entre 7 000 et 20 000 personnes. Il n'existe pas de chiffres officiels pour les populations locales au Gabon, le recensement national de la population de 2006 ne les ayant pas mentionnés. En 2005, un rapport du PSFE/PDPA mentionnait 7 040 personnes. Cependant, l'Association pour le développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (ADCPPG) a estimé la population pygmée totale en 2005 à 20 005 personnes, pour une population nationale

³ Schmidt-Solteau, K., 2005 : Plan de Développement des Populations locales.

d'environ 1 400 000 personnes. Ce chiffre a été repris en 2007 dans le rapport de la mission du groupe de travail de la Commission africaine sur les populations/communautés locales. En 2009, dans le rapport sur l'analyse de la situation sous régionale sur la question des "peuples locaux" en Afrique centrale, l'UNICEF WCARO mentionne une population locale de 4 500 personnes⁴.

Aujourd'hui, les Pygmées se trouvent dans une variété de situations socio-économiques, y compris dans des contextes urbains et ruraux, bien que la majorité d'entre eux soient basés à la campagne et combinent la chasse et la cueillette semi-nomades avec la culture itinérante comme moyen de subsistance. Dans certains cas, l'agriculture n'a été adoptée qu'au cours des dix dernières années, en raison de l'épuisement des ressources forestières et de l'augmentation des mariages mixtes. Ils continuent à échanger des produits et à travailler de façon saisonnière pour leurs voisins, et trouvent de plus en plus d'emplois temporaires auprès des sociétés d'exploitation forestière. Tout en continuant à dépendre de la forêt pour leur subsistance, la plupart des communautés ont déplacé leurs villages de base au bord de la route, suite aux politiques de "regroupement" qui ont commencé pendant la période coloniale. La majorité des peuples de la forêt situés au bord de la route sont confrontés aux mêmes difficultés que les peuples pygmées d'Afrique centrale. Ils sont inadaptés au système étatique et n'ont pas de place clairement définie dans la société gabonaise contemporaine qui leur permette de s'intégrer avec égalité et dignité. La sédentarisation croissante a affecté leur autonomie et ils ont des difficultés à accéder aux ressources de base, telles que l'éducation et les soins de santé (Knight 2003 ; Moussavou 2006).

Sentiment d'identité : Les populations dépendantes de la forêt (communautés locales, CL) s'identifient généralement en fonction de leurs moyens de subsistance, ou de la manière dont elles ont vécu et travaillé dans le passé : culture, utilisation des ressources naturelles, y compris les ressources forestières... Elles tirent beaucoup de bénéfices de la forêt, et donc la dégradation ou l'épuisement des ressources forestières les affecte grandement, mais elles n'en sont pas exclusivement dépendantes. À l'inverse, les habitants de la forêt (populations locales, PA) s'identifient beaucoup plus étroitement à un sentiment d'appartenance, y compris leurs relations avec la nature et les autres personnes dans ce lieu ou cet espace, ainsi que la manière dont leurs moyens de subsistance sont intimement liés à la forêt elle-même. Les relations entre ces deux groupes distincts ne doivent cependant pas être négligées, car elles constituent également un ensemble plus large, avec des partenariats et des accords mutuellement bénéfiques souvent constants dans le temps.

Le tableau A12-2, ci-dessous, met en évidence les principaux groupes ethniques que l'on trouve dans les trois principales provinces du projet, ainsi que les populations de chacun des districts des provinces en 2013.

Table A12-2. Population et principaux groupes ethniques dans les 3 principales provinces du paysage du projet⁵

Province	Groupe d'Ethnie, sous-groupe	Nom du département	Population (2013)	Chef lieu
Moyen-Ogooué (pop. 69,287 people)	Betsi, Enenga, Galwa, Ivili Populations locales (PL): Akowa	Abanga-Bigné	14,941	Ndjolé
		Ogooué et Lacs	54,346	Lambaréné
Ngounié (pop. 101,415 people)	Apindji, Bamwélé, Bapunu, Punu, Eshira, Bandzébi, Evia, Massango, Mitsogo PL: Abongo (Babongo)	Dola	6,979	Ndendé
		Douya-Onoye	37,699	Mouila
		Tsamba-Magotsi	14,875	Fougamou
		Ndolou	5,727	Mandji
		Mougala	1,490	Guiétsou
		Ogoulou	8,361	Mimongo
		Louétsi Wano	9,750	Lébamba
Boumi-Louetsi	13 223	Mbigou		

⁴ Base de données des sociétés forestières Ngounie-Nyanga, de Patrick Kulesza, Denis Massandé, et Odambo Adone Leonard Fabrice.

⁵ Ministry of Forest, PSFE, 2005

		Loueti-Bibaka	2734	Malinga
Nyanga (pop. 52,854 people)	Bapunu, Balumbu, Bavili IP: Barimba, Bagama	Mougoutsi	31,789	Tchibanga
		Haute-Banio	1,413	Ndindi
		Mongo	2,602	Moulengui-Binza
		Douigny	5,235	Moabi
		Basse-Banio	7,192	Mayumba
		Doutsila	4,623	Mabanda

SECTION II. RECONNAISSANCE DU CONTEXTE SOCIOCULTUREL PARTICULIER DU PAYSAGE DU PROJET

Le Gabon présente essentiellement de bonnes conditions environnementales. Il est fortement urbanisé, en termes de population totale, mais la majeure partie du pays est rurale et ne compte que des villes relativement petites en dehors de la capitale nationale (Libreville) et des sièges provinciaux. Le pays possède de vastes étendues d'écosystèmes forestiers intacts présentant très peu de dégradation ou de déforestation, bien que certains risques augmentent et nécessitent une attention particulière. Dans le paysage du projet lui-même, les conditions sont principalement rurales ; ainsi, pour les questions d'utilisation des terres et de gestion de l'environnement (y compris l'agriculture et les moyens de subsistance basés sur la forêt) et la conservation, la situation des "communautés locales" (CL) est d'une importance primordiale qui doit être comprise et appréciée par les dirigeants et les praticiens. En outre, étant donné que de vastes zones de paysages forestiers dans la région du projet constituent les territoires/habitations (ou les zones d'exploitation des ressources, c'est-à-dire pour la chasse et la cueillette) des "populations locales". pour la chasse et la cueillette des "populations locales" (PA) qui dépendent de la biodiversité forestière pour leurs moyens de subsistance, leur culture et leur sentiment d'identité, et leur bien-être en général - et qui ont également des droits internationalement reconnus en ce qui concerne l'environnement et son état - notamment, en termes d'engagement avec les populations locales, le projet se préoccupe fondamentalement de la présence d'un groupe de parties prenantes qui est largement appelé "peuples et communautés locales" ou IPLC.

La reconnaissance des IPLC en tant que principales parties prenantes (et sans doute en tant que détenteurs de droits, à la fois individuellement et collectivement) est un élément central de ce projet FEM7, qui cherche à protéger la biodiversité forestière et à maintenir les stocks de carbone forestier, d'une part, et à renforcer les moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales (IPLC), d'autre part.

La zone du projet abritant des populations locales, le projet s'inscrit également dans un environnement socioculturel où une attention particulière doit être accordée à l'acceptation et à l'implication des populations locales dans le développement et l'exécution du projet, ainsi qu'à la garantie que les actions du projet ne seront entreprises que si elles sont acceptées par les communautés locales (cf. CLIP, comme indiqué à l'annexe 8. Plan d'engagement des parties prenantes et l'annexe 9. Cadre de gestion environnementale et sociale) ; dans le cas contraire, le projet ne respecterait pas les normes sociales et environnementales du PNUD, qui elles-mêmes reflètent largement les normes internationales relatives aux droits des populations locales et aux exigences du consentement libre, préalable et éclairé.

Comme l'indique la justification du projet (voir le document principal) et comme l'ont souligné les représentants des populations locales lors du Congrès mondial de la nature (CMC) qui s'est tenu récemment à Marseille, en France, en septembre 2021, "les populations locales du monde entier gèrent des zones importantes des régions les plus riches en biodiversité de la planète. Les relations profondes que nous entretenons avec l'ensemble du monde naturel sont la marque de notre vision du monde et de nos valeurs. Nos perspectives holistiques et notre développement durable séculaire ont contribué à la conservation de nos terres, de nos territoires, de nos eaux et de nos ressources naturelles

et constituent également le cœur de notre identité culturelle distincte et de nos pratiques spirituelles.”⁶ En outre, à l'échelle mondiale, environ 80 % de toute la biodiversité se trouve sur des terres autochtones et au moins 40 à 50 % des zones protégées du monde ont été établies sur des terres qui étaient traditionnellement occupées ou utilisées par des populations locales... pourtant, ironiquement, les populations et les communautés locales sont le plus souvent exclus des paysages valorisés par ceux dont l'objectif premier est la conservation.⁷

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés en matière de reconnaissance formelle des droits, au Gabon comme ailleurs - notons par exemple que des progrès internationaux importants ont été réalisés pour affirmer le statut, les droits et le rôle distincts des populations locales, comme le reflètent la Déclaration des Nations unies sur les droits des populations locales (2007), la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (1998) et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme - il reste encore beaucoup à faire. D'autres conventions pertinentes sont les conventions n° 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182, ainsi que les normes fondamentales couvertes par la déclaration de l'OIT de 1998 sur les principes et droits fondamentaux, qui doivent être respectées, conformément aux engagements internationaux.

Dans l'ensemble, il est nécessaire d'opérer un changement majeur dans les modèles de conservation, en s'éloignant d'une focalisation exclusive ou primaire sur les aires protégées (AP) formelles telles que les parcs nationaux, pour adopter des approches centrées sur les communautés et basées sur les droits dans la conservation de la biodiversité, y compris la conservation et le développement durable à travers le Gabon et le Bassin du Congo⁸.

Comme le souligne l'Agenda mondial autochtone susmentionné⁹, cela devrait commencer par la reconnaissance et le respect des droits collectifs autochtones et de la gouvernance des terres, des territoires, des eaux, des mers côtières et des ressources naturelles, et par la promotion et la mise en œuvre de solutions autochtones à la conservation de la biodiversité et à la crise climatique ; par l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales (en accordant une attention particulière au rétablissement après le Covid-19 et à la sécurité alimentaire en général) ; et surtout par l'augmentation et le renforcement du leadership autochtone dans les processus décisionnels. Dans tous ces domaines, l'accès des PA (et plus généralement des IPLC) aux ressources forestières est central, tant pour les moyens de subsistance que pour l'atténuation du changement climatique et la conservation de la nature.

Au Gabon, les terres/territoires utilisés par les populations locales englobent de vastes régions. Vous trouverez de plus amples informations sur la situation des populations locales au Gabon dans les documents suivants :

- *Rapport du groupe de travail de la Commission africaine sur les populations/communautés locales, publié en 2010.*¹⁰
- *Rapport de synthèse sur le Gabon dans le rapport récemment publié par IWGIA intitulé The Indigenous World 2020 (Le monde indigène 2020).*¹¹
- *Page web de GITPA mettant en évidence 12 questions relatives aux populations locales du Gabon.*¹²

La Figure A12-14 met en évidence les régions connues pour être habitées et utilisées par les populations locales en Afrique centrale ; la Figure A12-15 les montre de manière plus détaillée pour le Gabon, en soulignant également le chevauchement de ces zones avec le réseau d'aires protégées du pays.

⁶ *Global Indigenous Agenda for the Governance of Indigenous Lands, Territories, Waters, Coastal Seas and Natural Resources*, https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/global_indigenous_agenda_english.pdf

⁷ *Indigenous people are guardians of global biodiversity – but we need protection too*, <https://www.reuters.com/sustainability/indigenous-people-are-guardians-global-biodiversity-we-need-protection-too>

⁸ *Adopting rights-based approaches to enable cost-effective conservation and climate action*, <https://www.iucn.org/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/202003/adopting-rights-based-approaches-enable-cost-effective-conservation-and-climate-action>

⁹ *'Global Indigenous Agenda' for land rights, conservation launched at IUCN congress*, <https://news.mongabay.com/2021/09/global-indigenous-agenda-for-land-rights-conservation-launched-at-iucn-congress/>

¹⁰ https://iwgia.org/images/publications/ACHPR_Gabon_ENG.pdf

¹¹ <https://www.iwgia.org/en/gabon/3584-iw-2020-gabon.html>

¹² <http://gitpa.org/People%20GITPA%20500/GITPA%20500-9WEBDOCGABONENTREE.htm>

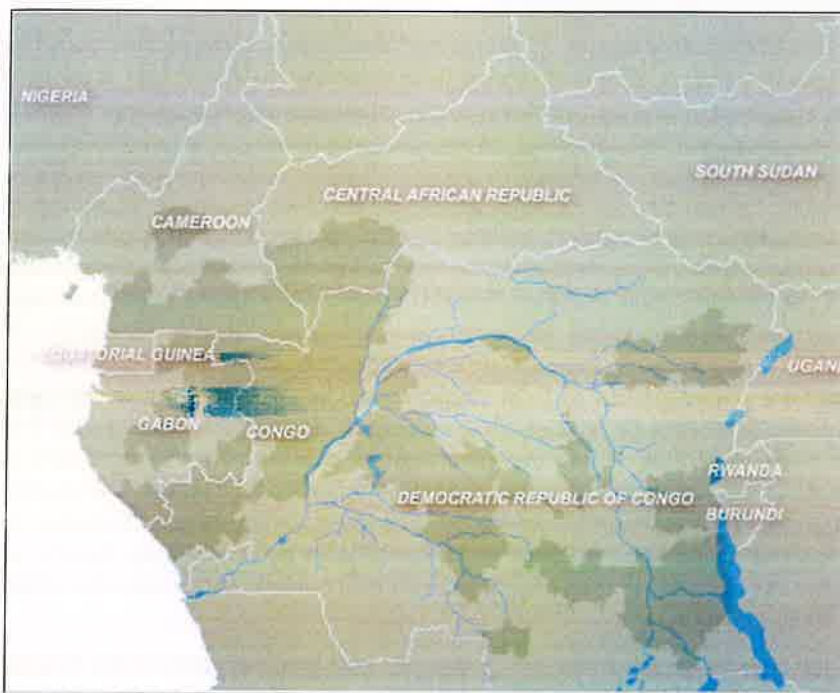


Figure A12-14. Carte indicative des régions du Bassin du Congo connues pour être habitées et utilisées par des peuples indigènes (DGPA Mapping for Rights, cf., voir <http://gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/GITPA500-6-PYGMEEES.htm>)



Figure A12-15. Carte indicative des régions habitées et utilisées par les populations locales (en particulier les Babongo et les Barimba) au Gabon (source : <https://sogip.files.wordpress.com/2013/09/cartegabon.png>); montrant l'étendue du chevauchement entre le paysage du projet et les zones protégées du Gabon avec les zones où les Babongo et les Barimba vivent et tirent leurs moyens de subsistance dans les paysages forestiers.

SECTION III. BIODIVERSITE ET SERVICES ECO-SYSTEMIQUES

La biodiversité et les services éco- systémiques dans la zone du projet sont décrits dans cette section, organisée selon quatre niveaux - la situation régionale à travers le Bassin du Congo, la situation nationale au Gabon, le contexte des deux principaux bassins versants englobés par le projet, et plus spécifiquement au niveau du paysage du projet lui-même.

Bassin du Congo

"Le bassin du Congo contient quelque 314 millions d'hectares (1,2 million de miles carrés) de forêt tropicale primaire - la plus ancienne, la plus dense et la plus importante sur le plan écologique. La forêt tropicale joue un rôle crucial dans la stabilité du climat mondial et s'étend sur six pays d'Afrique centrale : la République démocratique du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. En comparaison, l'Amazonie compte 519 millions d'hectares (2 millions de miles carrés) de forêt tropicale primaire. Plus grands et plus résistants au changement climatique que la forêt amazonienne, les arbres du bassin du Congo absorbent quelque 1,2 milliard de tonnes de dioxyde de carbone chaque année et stockent un tiers de carbone de plus sur la même superficie que ceux de l'Amazonie. On trouve généralement plus d'espèces d'arbres dans un hectare de forêt tropicale du bassin du Congo que toutes les espèces d'arbres indigènes du Royaume-Uni réunies. Elle abrite également la tourbière tropicale la plus étendue du monde, une population estimée à 10 000 espèces de plantes tropicales et des espèces menacées que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde, comme les éléphants de forêt, les gorilles de plaine et de montagne et les okapis, un mammifère unique qui est peut-être mieux décrit comme un mélange de girafe et de zèbre."¹³

Des informations supplémentaires sur la forêt du Bassin du Congo peuvent être trouvées dans l'Atlas forestier mondial qui a été développé et est maintenu par l'Université de Yale, voir par exemple <https://globalforestatlas.yale.edu/congo/ecoregions/congo-basin-ecoregion> et <https://globalforestatlas.yale.edu/region/congo>.

Les tableaux suivants présentent des mesures indicatives de la biodiversité (Tableau A12-3) et de la couverture forestière primaire (ainsi que les taux de perte récents) (Tableau A12-4),¹⁴ ainsi que les conditions forestières moyennes actuelles (Tableau A12-5) pour le Gabon et d'autres pays.

Table A12-3. Dénombrement des espèces dans les pays du Bassin du Congo

Country	Birds	Amphibians	Mammals	Reptiles	Fish	Vascular plants
D.R. Congo	1087	244	430	294	1480	11007
Cameroon	874	218	335	283	1042	8260
Gabon	606	96	182	138	774	6651
Republic of Congo	606	75	197	344	771	6000
Central African Republic	711	56	219	198	164	3602
Equatorial Guinea	433	49	174	73	551	3250

Table A12-4. Couverture forestière primaire et perte récente

¹³ *The bold plan to save Africa's largest forest*, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

¹⁴ *The Congo Rainforest*, <https://rainforests.mongabay.com/congo/>

Country	Primary forest extent 2020 (million hectares)	Primary forest extent Share of land mass (million hectares)	Primary forest loss 2002-2019	Tree cover extent 2020 (million hectares)	Tree cover change 2002-2019
Cameroon	16674023	35%	-3.3%	25510913	4.2%
CAR	5687213	9%	-2.2%	21226104	1.7%
DR Congo	99751970	44%	-4.6%	187951784	7.1%
Equatorial Guinea	2187383	78%	-2.6%	2538272	4.3%
Gabon	22430106	87%	-1.1%	24408798	1.7%
Congo	20829481	61%	-1.5%	26041450	2.9%
TOTAL	167560156	42%	-3.5%	287677321	5.6%

This data is from Global Forest Watch 2020 using a 30 percent tree cover threshold. All figures are hectares. The data includes tropical forest cover ranging from tropical dry forests to tropical rainforests.

Table A12-5. État moyen des forêts

Country	Total Area (ha)	Forest area 2015 (ha)	Mean FC	Std. dev.
Cameroon	47,177,546	21,686,790	75.21	36.41
Central African Republic	62,889,075	11,385,949	45.47	39.32
Republic of Congo	34,220,955	23,701,530	84.91	31.97
Equatorial Guinea	2,701,407	2,594,197	77.27	35.99
Gabon	26,489,820	23,939,932	85.94	29.98
Democratic Republic of Congo	234,751,788	126,437,088	73.25	38.58

Biodiversité au Gabon

L'outil *d'évaluation intégrée de la biodiversité* (Integrated Biodiversity Assessment Tool - IBAT) fournit des données sur la biodiversité facilement accessibles et faisant autorité pour la prise de décisions à l'échelle mondiale, notamment des informations sur les espèces, les zones protégées et les zones clés pour la biodiversité (KBA) des pays. La base de données fournit des informations substantielles sur l'environnement du Gabon, accessibles par le biais du profil pays IBAT Gabon à l'adresse https://www.ibat-alliance.org/country_profiles/GAB. En ce qui concerne les "espèces", les espèces menacées et vulnérables du pays sont notées selon les critères de l'UICN, et les menaces les plus importantes pour les espèces présentes dans le pays sont énumérées. Au Gabon, les principales menaces sont liées à l'agriculture, notamment aux petites exploitations, à l'exploitation forestière et à la récolte du bois, à la pêche et à la récolte des ressources aquatiques, ainsi qu'à l'habitat et aux zones urbaines (développement, changement d'affectation des sols et pollution associée). Plus d'informations sur

En ce qui concerne les zones clés pour la biodiversité ¹⁵, il est noté que le Gabon compte 8 ZCB couvrant 27 936 km². Les espèces déclencheuses comprennent 731 oiseaux et 1 amphibien, et de nombreuses KBA chevauchent des AP (entièrement couvertes par des AP = 50 %, partiellement couvertes par des AP = 37,5 %, et non couvertes par des AP = 12,5 %). (Note : les zones protégées sont traitées dans une section ultérieure de cette annexe).

¹⁵ Also see <http://www.keybiodiversityareas.org/>



Traversé par l'équateur, le Gabon est situé en Afrique centrale, au cœur du bassin du Congo. Avec une superficie de 267 667 km², le pays partage ses frontières au nord avec la Guinée équatoriale et le Cameroun et à l'est et au sud avec le Congo. À l'ouest, un littoral quasi vierge d'environ 950 km de long représentant près de 191 944 km² lui donne accès à l'océan Atlantique. Le Gabon dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) de 200 000 km² et d'un plateau continental de plus de 40 000 km. 88,97 % du territoire gabonais est couvert par une forêt tropicale humide équivalente à 23,60 millions d'hectares (AGEOS, 2016). La faible densité humaine (7,9 habitants/km² en 2018), un taux de déforestation inférieur à 1% depuis au moins deux décennies, renforcé par une exploitation forestière réglementée, ainsi qu'une faible pression agricole ont permis au Gabon de maintenir une forêt bien préservée.

Figure A12-16. Principales écorégions du Gabon

Le pays compte trois grandes régions écologiques : les plaines côtières, les hauts plateaux centraux et l'intérieur avec une forêt tropicale extensible (voir Figure A12-16). La protection de ce patrimoine naturel est mise en œuvre par des mesures représentatives sur le plan écologique. Aires protégées (AP) qui reflètent la variété des écosystèmes clés et une richesse spécifique exceptionnelle. Ces AP sont au cœur des stratégies de conservation de la biodiversité et visent la protection à long terme du patrimoine naturel et des ressources biologiques. Elles comprennent 13 parcs nationaux, 9 sites Ramsar, 9 parcs marins, 11 réserves aquatiques, 1 arboretum, 1 réserve biologique, 1 réserve de biosphère, 1 bien mixte du patrimoine mondial, 1 réserve de faune et 5 zones de chasse ainsi que plusieurs séries de conservation dans des concessions forestières sous gestion durable.

Conformément aux 4^{ème} et 6^{ème} rapports nationaux sur la biodiversité (2012, 2019), la liste de la faune du Gabon comprend : 194 espèces de mammifères avec 28 espèces de cétacés, 21 espèces de primates, 20 espèces de carnivores et 13 espèces d'artiodactyles ; 715 espèces d'oiseaux dont 25% d'oiseaux migrateurs non reproducteurs ; 1047 espèces de poissons dont 68% d'espèces marines ou essentiellement marines et 57 espèces endémiques ; 128 espèces de reptiles avec 25% d'endémisme ou de sous-endémisme ; 93 espèces d'amphibiens et de nombreuses espèces d'invertébrés dont la richesse spécifique est difficile à évaluer. Bien qu'insuffisamment documentée, la flore gabonaise semble être d'une richesse exceptionnelle : environ 5 175 espèces végétales ont été recensées à ce jour, dont près de 650 sont endémiques, et on estime que 6 000 à 7 000 espèces végétales, dont beaucoup restent à décrire. La forêt gabonaise compte plus de 400 espèces d'arbres, dont seulement 60 sont exploitées, la principale étant l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) qui constitue plus de la moitié de la récolte

En outre, le Gabon est un refuge pour de nombreuses espèces, comme le perroquet gris et l'éléphant de forêt africain. Par exemple, le pays abrite la moitié de la population restante d'éléphants de forêt africains. Le Gabon est le seul pays qui abrite une population d'éléphants quasi-continue sur l'ensemble de son territoire.

En outre, le Gabon dispose d'une vaste législation relative à l'économie de la faune et de la flore, qui régit les activités suivantes : écotourisme, chasse, pêche, élevage de la faune et de la flore, stockage d'importants stocks de carbone, produits forestiers non ligneux. En termes d'économie de la faune et de la flore, les principales opportunités du Gabon reposent sur le "pétrole vert" que constituent ses écosystèmes, caractérisés par 23,6 millions d'hectares de forêts, une importante réserve de 5,2 millions d'hectares de terres arables et des forêts de montagne. 2 millions d'hectares de terres arables, un littoral de 950 km, un vaste domaine hydrographique de 10 000 km², un réseau d'aires protégées couvrant 25,1% des terres et des mers, et une biodiversité riche et diversifiée (la plus grande population d'éléphants de forêt d'Afrique avec une répartition quasi continue sur l'ensemble du territoire, plusieurs espèces de mammifères, d'oiseaux et de plantes, plusieurs sites naturels uniques et intacts), dont l'exploitation

durable et le développement de chaînes de valeur devraient favoriser une économie verte ainsi qu'une économie bleue et une croissance inclusive.

A travers des actions sectorielles et multisectorielles mises en œuvre depuis 2009 dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent, le Gabon vise à diversifier son économie et à accroître la compétitivité des secteurs industriels non pétroliers et générateurs d'emplois, considérés comme des secteurs " moteurs de croissance ", tels que :

- l'exploitation forestière, l'industrie de transformation du bois et l'environnement à travers des activités de gestion durable, afin de permettre non seulement le maintien des équilibres écologiques, mais aussi la diversification des produits issus des écosystèmes (bois comme matériau de construction d'habitat, PFNL comme produits alimentaires, ressources génétiques pour produits thérapeutiques/cosmétiques, carbone, etc.) avec une valeur additionnelle dans la comptabilité nationale ;
- l'agriculture, l'élevage et la pêche par le développement d'une industrie agroalimentaire, la création de flottes industrielles nationales et une plus grande motorisation des bateaux artisanaux, qui visent également à renforcer la sécurité alimentaire du pays ;
- la bioprospection et l'utilisation durable de la biodiversité, pour la pharmacopée, l'industrie pharmaceutique, l'industrie cosmétique-parfumerie ou les arômes alimentaires, constituant une niche à haute valeur ajoutée et encore sous-exploitée ;
- le tourisme en développant l'écotourisme et une économie basée sur les aires protégées, afin d'accroître la promotion de la destination Gabon sur les principaux marchés générateurs de tourisme d'affaires.

De nombreuses dispositions fiscales incitatives sont offertes à ces secteurs : les avantages accordés peuvent prendre diverses formes, notamment l'exonération des droits et taxes à l'importation de certains matériaux, machines, biens d'équipement et matières premières, l'exonération puis l'imposition progressive à l'impôt sur les sociétés. Ainsi, le pays s'oriente constamment vers des solutions fondées sur la nature, en intégrant explicitement toute la valeur de la biodiversité dans la planification du développement national, ainsi que dans l'adaptation au changement climatique.

En synthèse, au niveau national, "les forêts de haute condition (>80) sont généralement présentes dans les écosystèmes forestiers denses du Gabon, qui présentent la condition forestière moyenne la plus élevée [dans l'écorégion du Bassin du Congo]" ¹⁶. - rappelant également que les forêts couvrent environ 80 % du pays. Pourtant, il est également noté que si " la biodiversité soutient le fonctionnement des écosystèmes et fournit des services écosystémiques qui assurent la sécurité alimentaire, la santé humaine et le développement du Gabon... [...] le principal moteur responsable de la perte de la diversité biologique et de la dégradation des services éco-systémiques reste les choix de développement qui se traduisent par une surexploitation des ressources naturelles et affectent ainsi la diversité biologique. La pression sur la biodiversité agricole réside notamment dans la conversion à grande échelle des terres dans le cadre de l'établissement de plantations agro-industrielles de palmiers à huile, d'hévéas, de cacao et de café. Cette conversion est une source de perte de diversité biologique et d'appauvrissement des services écosystémiques. La pêche industrielle, pratiquée illégalement par les chalutiers, constitue une menace majeure pour la biodiversité marine. Aux niveaux côtier et continental, les principales menaces pour la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques ont été identifiées, notamment : l'utilisation d'engins de pêche interdits et non sélectifs ; la faible application des réglementations relatives à l'exploitation et à la protection des ressources halieutiques." ¹⁷

Bassins versants de l'Ogooué et de la Nyanga

L'Ogooué et la Nyanga constituent les deux principaux bassins versants du Gabon, avec une biodiversité exceptionnelle et un énorme potentiel de conservation. Plusieurs lacs du Bas Ogooué ont été intégrés dans un vaste réseau de sites critiques pour la conservation en Afrique, étant donné l'importance des ressources naturelles présentes pour les populations environnantes. C'est le cas de la zone du lac Evaro, qui est désormais reconnue par

¹⁶ *Forest condition in the Congo Basin for the assessment of ecosystem conservation status*, <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2020.107268>

¹⁷ *Biodiversity in Gabon: An Overview*, <https://www.taylorfrancis.com/chapters/biodiversity-gabon-overview-jean-mikissa-flore-koumba-pambou-emmanuel-bayani-ngoyi/e/10.1201/9780429469800-3>

la Convention de Ramsar comme un site de zone humide d'importance mondiale. Le bassin de l'Ogooué sert également de zone d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons.

"Le bassin du fleuve Ogooué contient un ensemble d'espèces et de communautés naturelles d'importance mondiale qui dépendent de ses nombreux fleuves, rivières et zones humides d'eau douce. Le système d'affluents du fleuve Ivindo abrite à lui seul environ 325 espèces de poissons connues et près d'un tiers des espèces de poissons du bassin de l'Ogooué ne se trouvent nulle part ailleurs sur terre. Une grande partie de la population gabonaise dépend directement des systèmes d'eau douce pour sa subsistance et sa santé, et un test clé de la vision du développement durable du Gabon (appelé Gabon Vert) est de savoir si un équilibre entre les hommes et la nature peut être maintenu à l'avenir dans le bassin de l'Ogooué. La biodiversité et les avantages que la nature procure dans le bassin de l'Ogooué sont en danger si le développement des secteurs de la foresterie, de l'exploitation minière, de l'énergie hydroélectrique et des infrastructures se fait de manière non planifiée ou en vase clos." ¹⁹

Le Bas Ogooué est en outre caractérisé par une vaste plaine alluviale (plus de 70 km de large) fortement inondée. Cette plaine constitue le delta intérieur de l'Ogooué qui se divise en de multiples bras dont les plus profonds constituent de véritables canaux plus ou moins navigables. L'un des principaux éléments qui caractérise le Bas-Ogooué est l'importance de son couvert végétal dans lequel on peut distinguer des forêts denses, des formations riveraines marécageuses et des savanes.

Une partie importante de la population gabonaise dépend directement des systèmes d'eau douce pour sa subsistance et sa santé, qu'il s'agisse de ce système fluvial ou d'autres. L'un des principaux tests de la vision du Gabon en matière de développement durable (appelée Gabon Vert) consiste à déterminer si l'équilibre entre l'homme et la nature peut être maintenu à l'avenir, en particulier dans le bassin hydrographique de l'Ogooué, car la biodiversité et les avantages qu'offre la nature dans ce bassin sont menacés si le développement des secteurs de la sylviculture, de l'exploitation minière, de l'énergie hydroélectrique et des infrastructures se poursuit de manière non planifiée et/ou dans le vide. Heureusement, le gouvernement entreprend des activités essentielles, telles que le processus du Plan national d'utilisation des terres, qui ont le potentiel de tracer une voie pour le développement durable du bassin.

¹⁹ A Freshwater Conservation and Management Blueprint for the Ogooué Basin,

<https://www.conservationgateway.org/ConservationByGeography/Africa/Documents/Freshwater%20Conservation%20Management%20Blueprint%20for%20the%20Ogooue%20Basin.pdf>

Par exemple, le *Plan Directeur de Conservation et de Gestion des Eaux Douces de l'Ogooué* (c'est-à-dire le Plan Directeur des Eaux Douces) guidera les actions de développement économique et de conservation des eaux douces au Gabon afin qu'elles puissent se dérouler de manière à préserver efficacement le patrimoine naturel du bassin de l'Ogooué à l'avenir. Le Plan d'Eau Douce est, à la base, un outil d'aide à la décision qui synthétise les modèles spatiaux et le consensus des experts pour produire une série de cartes numériques qui, avec une documentation claire, peuvent aider à guider le développement durable du bassin. Pour améliorer la planification de la gestion intégrée du bassin versant, des évaluations des services écosystémiques seront incluses afin de quantifier les avantages des systèmes naturels pour les personnes vivant dans le bassin et qui dépendent de ses ressources en eau douce ; une telle approche de "capital naturel" ou de "comptabilité des services écosystémiques" sera renforcée par le présent projet, ainsi que soutenue par les Nations Unies, les institutions de recherche et les organisations internationales établies telles que The Nature Conservancy. L'étendue du bassin de l'Ogooué au Gabon, qui couvre une grande partie du pays, est illustrée dans la Figure A12-17 (voir à droite).



Figure A12-17. Ogooué River Basin in Gabon

L'effort d'élaboration du *Plan d'action pour l'eau douce* mentionné ci-dessus sera l'un des premiers produits du Projet de gestion durable du bassin de l'Ogooué dans le cadre du Partenariat pour les grands fleuves (Great Rivers Partnership - GRP) et, à ce titre, il bénéficiera en temps voulu non seulement du personnel du GRP, mais aussi de la participation de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), Ministère des Eaux et Forêts (MEF), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENEREST) Wildlife Conservation Society (WCS), World Wide Fund for Nature (WWF) et The Nature Conservancy (TNC).

Ce schéma directeur des sites d'eau douce permettra Figure A12-17. Bassin du fleuve Ogooué au Gabon renforcer l'intendance pour permettre la persistance à long terme de l'un des bassins fluviaux les plus sauvages et les plus intacts au monde.

Le fleuve Nyanga est le deuxième grand fleuve du Gabon. Le bassin de la Nyanga couvre 23 000 km², dont environ 20 % sont situés en territoire congolais et 80 % en territoire gabonais. La Nyanga prend sa source au cœur du massif du Chaillu, plus précisément dans les monts Birougou, à une altitude d'environ 1200 m. La rivière draine la face sud du massif du Chaillu, traverse d'abord des terrains cristallins, puis à partir de la cascade de Mouvounga près de Divénié, entre dans les savanes schisto-calcaires de Kala Nyanga. Il serpente ensuite entre les petites collines schisto-gréseuses de Fali et de Malombé, puis entre dans le massif gréseux d'Ikoundou. Sa vallée est alors un véritable canyon nommé "défilé de Mitoungou".

En aval, à 110 km de son embouchure, la Nyanga reçoit son principal affluent sur sa rive droite, le Moukalaba (bassin = 6 700 km²) formé par le Moukalaba Dougougou et le Moukalaba Ganzi. A partir de ce confluent et sur environ 40 km, une série de chutes et de rapides ponctuent son cours (chutes d'Igotchi). La Nyanga serpente à travers des formations alluviales côtières dans une zone très marécageuse. Elle rejoint finalement l'Atlantique après un parcours de 600 km, et son embouchure se situe à 70 km au nord de Mayumba. Ainsi, le cours de la Nyanga se divise en deux parties : la Nyanga supérieure, de la source à la gorge de Mitoungou, et la Nyanga inférieure qui correspond au

bassin côtier. Pour sa part, le bassin versant de la Nyanga inférieure englobe trois régions bien différenciées, toutes parallèles à la côte : la plaine côtière, la chaîne du Mayombe et les plaines de Tchibanga. Cependant, les connaissances sur cette région restent à ce jour limitées et le milieu ne fait l'objet d'aucune mesure de protection spécifique. Le bassin de la Nyanga compte plus de 230 espèces de poissons dont près d'un quart sont endémiques, spécifiques à cette écorégion.

La biodiversité dans le paysage du projet

Le corridor paysager du projet englobe deux bassins majeurs, le bas Ogooué et le bas Nyanga. A ce niveau de l'étude, l'état de la flore, de la faune et des services écosystémiques est présenté ; en particulier en ce qui concerne les zones humides, sur la base de l'intérêt national pour les fleuves et les lacs en raison de leurs connectivités, c'est-à-dire liant toute la région comme un ensemble intégré du point de vue des liens amont-aval et de la gestion intégrée des bassins versants.

État de la végétation

Quatorze types de végétation sont reconnus dans l'écosystème du Bas Ogooué, avec 6 milieux distincts en trois groupes principaux : les zones humides, les forêts sèches et les savanes.¹⁹ Les paragraphes suivants résument la flore présente dans le Bas Ogooué.

Les zones humides sont les plus abondantes, représentant 4 types de milieux. Les milieux inondés en permanence abritent des prairies flottantes et des papyrus dont les espèces dominantes sont *Echinochloa stagnina*, *Panicum madagascariensis* et *Cyperus papyrus*. Les milieux marécageux sont généralement constitués de forêt marécageuse, de végétation raphiale et de prairies marécageuses, avec comme espèces dominantes *Anthostema aubryanum*, *Alstonia boonei*, *Raphia hookeri*, *Pandanus cadalabrum*, *Lasimorpha senegalensis*, *Nephrolepis undulata*. Les milieux riverains abritent une forêt riveraine, un manteau arbustif, une végétation de bordure riveraine et de mangrove, et les espèces dominantes sont tour à tour *Cynometra mannii*, *Guibourtia demeusei* ; *Alchornea cordifolia* et *Ceiba pentandra* ; *Pandanus cadalabrum* et/ou *Raphia hookeri* ; et *Rhizophora racemosa*. Les plaines d'inondation comprennent des forêts et des fourrés de plaine d'inondation, dont les espèces dominantes sont tour à tour *Uapaca heudelotii* et *Duguetia confinis* ; et *Dactydenia chevalieri* et *Chrysobalanus icaco*. Dans les savanes sèches et les plaines inondables, on trouve également de petites tourbières, qui sont de petites formations situées sur des eaux stagnantes avec un très faible couvert forestier.

Le rapport final de caractérisation de la végétation du massif forestier d'Evaro, élaboré par le WWF en 2015 dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon, révèle que 363 taxons ont été identifiés représentant 218 genres et 57 familles dans les inventaires d'arbres (transects et placettes) de ce projet. Les forêts du site Ramsar sont dominées par des individus appartenant à la famille des Annonaceae, suivie des familles Caesalpiniaceae et Olacaceae. Les genres d'arbres les plus abondants dans les forêts sont *Dialium* (Caesalpiniaceae), *Diospyros* (Ebenaceae) et *Ctenolophon* (Ctenolophonaceae). Le rapport présente également les résultats des inventaires floristiques réalisés par le Missouri Botanical Garden (MBG) dans le site Ramsar du Bas Ogooué, plus précisément à proximité du lac Alombié (dans le village de Mpaga, au sud de la réserve de Wonga Wongué), du lac Azingo (au nord-ouest de Lambaréné), du lac Onangué et du lac Ezanga (au sud-ouest de Lambaréné) et s'étendant dans la concession minière de Mabounié ; et à partir de leur collection de 3464 spécimens d'herbier représentant 1263 espèces, il est noté que les espèces récoltées ont des spécificités uniques, en fonction des zones lacustres et de la zone de Mabounié, ceci étant noté comme une indication de la bonne condition des forêts inondables et des forêts sèches sur le site Ramsar.

Dans la Basse Nyanga, les formations végétales sont dominées par la forêt sempervirente guinéo-congolaise de type atlantique, celles-ci étant une mosaïque prairie-forêt. Les formations herbacées sont essentiellement dominées par les savanes, en particulier les savanes arbustives et herbeuses ouvertes. Les savanes arbustives sont peu étendues, les principales espèces ligneuses étant *Sarcocephalus latifolius*, *Bridelia ferraginea*, *Gandemia ternifolia*. La végétation ligneuse de cette partie est plus diversifiée que celle du Moyen-Ogooué. Les savanes herbeuses ouvertes

¹⁹ "The Ogooué Delta" (2017), by the Support Project for the Sustainable Management of Ecosystems in Critical Wetlands of Gabon (PAZH)

sont établies sur les sols profonds de la plaine de Moukalaba et dominées par des graminées comme *Hyparhenia* spp. Les sommets des petites collines sont, par contre, couverts de savanes steppiques avec des espèces de *Ctenium* et *Loudetia*. Dans l'ensemble, la flore du bas Nyanga est riche - la liste floristique comprend 991 espèces appartenant à 92 familles - une grande partie de cette richesse floristique étant liée à celle des chaînes de montagnes de Chaillu et de Cristal. La biodiversité de cette zone est également composée de 11% d'espèces endémiques ou sub-endémiques.

État de la faune

En étudiant les poissons dans les zones écologiques du site Ramsar, Mbega (2004) a défini trois zones écologiques, à savoir : la zone forestière inondable qui s'étend de Ndjolé à Lambaréné ; la zone des lacs, de Lambaréné aux environs du village de Ngola ; et la zone deltaïque qui va du village de Ngola aux embouchures du fleuve. Vandé Weghe (2017) a cartographié la répartition des zones écologiques du bas Ogooué, en distinguant : (i) la basse vallée du fleuve plus ou moins inondée et ses zones humides adjacentes en amont de Lambaréné ; (ii) la plaine deltaïque supérieure, située en aval de Lambaréné, avec ses lacs et deltas lacustres annexes ; (iii) le delta inférieur ou plaine de marée ; (iv) les structures sableuses côtières ; et (v) la zone lagunaire. Dans ces zones écologiques, la préservation de l'équilibre écologique des poissons dépend fortement de la qualité de l'eau, qui est importante pour la reproduction des espèces de poissons. D'après les caractéristiques physico-chimiques et la composition ionique des eaux du bassin du bas Ogooué, ces eaux sont notées comme étant relativement pauvres en éléments biogènes (i.e. ammonium, phosphates et nitrates). Par ailleurs, quelle que soit la géographie, la saison des pluies s'accompagne généralement d'une diminution du pH, de la conductivité, de la salinité, de la transparence et de la dureté totale et, dans le même temps, la température augmente. Cette diminution du pH pendant la saison des pluies est probablement le résultat d'un apport d'acides humiques provenant de la décomposition de la matière organique entraînée par le ruissellement. Par contre, pendant la grande saison sèche, la zone deltaïque est influencée par des remontées d'eau de mer qui provoquent une augmentation importante de la conductivité pendant cette période. De par leur position géographique par rapport à la mer, la basse vallée de l'Ogooué et la haute plaine deltaïque échappent à cette remontée d'eau de mer et leur conductivité n'est donc pas modifiée. Les variations saisonnières de la transparence dans les deux milieux sont également étroitement liées au régime des précipitations. En saison des pluies, le lessivage des sols entraîne une grande quantité de matières en suspension et l'eau devient très turbide et la transparence diminue.

Toutes ces mutations naturelles ne mettent pas directement en danger la survie des espèces de poissons dans le bas Ogooué, notamment dans la plaine deltaïque supérieure qui entre dans le cadre du projet FEM7. Cependant, il existe des menaces qui peuvent être exogènes, anthropiques, qui peuvent causer la perte de poissons.

Dans les limites de l'actuel site Ramsar du bas Ogooué, les études d'impact environnemental des entreprises pétrolières, minières et agro-industrielles ont également permis d'améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux et leur répartition. Aux études d'impact environnemental de ces secteurs s'ajoutent des observations et des inventaires ornithologiques plus directement liés à la conservation. L'ensemble de ces observations a permis d'identifier les caractéristiques essentielles de l'avifaune du bas Ogooué. Selon les derniers inventaires, l'avifaune compte 465 espèces, soit environ les deux tiers des espèces d'oiseaux connues au Gabon. Parmi celles-ci, 179 espèces forestières (38%), 137 espèces non forestières (29%), 39 espèces plus larges (forestières et non forestières) (8,3%), 98 espèces aquatiques (21%), et 12 espèces marines (2,6%) - ce qui fait de ce site le plus riche du Gabon, en raison de son énorme étendue et de la grande diversité des habitats qui y sont représentés.

Les inventaires de la faune du site Ramsar du Bas Ogooué ont permis d'identifier 57 espèces de mammifères, dont 32 espèces forestières (56%), 17 espèces vivant soit dans les savanes, soit dans les forêts (29%), 2 espèces vivant uniquement dans les savanes ou autres milieux ouverts (3,5%), et 4 espèces liées aux milieux aquatiques (7%). Les espèces observées sont : l'éléphant de forêt *Loxodonta cyclotis*, le cercocèbe à collier *Cercocebus torquatus*, le miopithèque de l'Ogooué *Miopithecus ogouensis*, le lamantin africain *Trichechus senegalensis*, le chimpanzé commun *Pan troglodytes*, le gorille de plaine *Gorilla gorilla*, la grande sauterelle *Thryonomys swinderianus*, cochon de brousse *Potamochoerus porcus*, hippopotame commun *Hippopotamus amphibius*, chevreuil aquatique *Hyemoschus aquaticus*, buffle nain *Syncerus nanus*, sitatunga *Tragelaphus spekii*, céphalophe doré *Cephalophere*

pantherus, chat doré *Caracal aurata*, etc. Pour trois de ces espèces - le cercocèbe à collier, l'hippopotame commun et le lamantin africain - les populations locales sont reconnues d'importance internationale.

La faune est particulièrement riche et diversifiée dans le bassin versant inférieur de la Nyanga, avec des amphibiens, des reptiles, des oiseaux, des mammifères et des poissons. La batrachofaune compte 57 espèces dont la rainette frangée commune (*Alexeteron obstetricans*), la rainette de montagne de Doudou (*Kassina* sp.), la Cécile de Séraphin (*Geotrypetes seraphini*) et la Cécile du Gabon (*Herpele squalostoma*). De même, le bas Nyanga compte environ 45 espèces de reptiles, dont par exemple le varan orné (*Varanus ornatus*), le python de Seba (*Python sebae*), le crocodile nain (*Osteolaemus tetrapsis*), la vipère du Gabon (*Bitis gabonica*) et le cobra noir et blanc (*Naja melanoleuca*) avec de larges distributions. On note également la présence de la peluse du maran (*Pelosios marani*), du serpent à lèvres blanches (*Crotaphopeltis hotamboeria*), de l'atractaspide corpulent (*Atractaspis corpulenta*), du serpent tilleul du Cap (*Goniotophis capensis*) et du serpent tilleul de guiral (*Goniotophis guirali*).

Le site internet birds.net a répertorié un total de 752 espèces d'oiseaux recensées au Gabon, et parmi celles-ci 382 espèces ont été notées dans le bassin de la Nyanga, soit 51% du potentiel national d'espèces avifaunistiques. Une telle abondance permet de considérer cette zone comme une zone d'importance mondiale pour les oiseaux (Christy, 2001). Il est également important de mentionner que parmi ces 382 espèces, on compte 51 espèces aquatiques (13,4%), 184 espèces forestières (48%) et 122 espèces qui résident principalement dans les savanes ou autres milieux ouverts (32%). Il est également important de noter que 10 espèces répertoriées ne se trouvent que dans le parc national de Moukalaba-Doudou, inconnues dans d'autres régions - notamment l'inséparable à tête rouge (*Agapornis pullarius*), le chagra des marais (*Antichromus minutus*) et l'hirondelle angolaise (*Hirundo angolensis*).

Une analyse de la structure des populations de poissons a permis de caractériser la distribution spatiale des populations de poissons dans le réseau hydrographique de la rivière Nyanga, et les inventaires ont permis de regrouper les communautés en 4 catégories : les migrants marins, les migrants estuariens, les migrants d'eau douce et les migrants d'eau douce occasionnels.

Les services écosystémiques dans les zones humides du projet

Les systèmes naturels fournissent des bénéfices aux populations sous forme de services écosystémiques (Daly, 1997), et les zones humides fournissent un grand nombre de services écosystémiques très diversifiés, tels que :

1. Habitats pour les poissons

Les poissons constituent un aliment important pour de nombreuses personnes dans le monde. Ces poissons utilisent les zones humides pour se reproduire, élever leurs jeunes et se nourrir. Sans ces habitats, la productivité des pêcheries diminuerait.

2. Purification de l'eau

Les zones humides éliminent les sédiments et les polluants de l'eau de deux façons. Premièrement, lorsque des eaux rapides chargées de sédiments ou d'autres polluants rencontrent des eaux lentes dans une zone humide, les sédiments et les polluants se déposent au fond de la colonne d'eau, laissant l'eau plus propre. Deuxièmement, les sols et les plantes des zones humides retiennent certains éléments et produits chimiques et les éliminent de la colonne d'eau. Ce processus est important pour les sédiments et les nutriments provenant de l'agriculture, de la sylviculture, ainsi que des déchets humains et du bétail. Il est également important pour éliminer les polluants générés par l'exploitation minière, le pétrole et d'autres types d'industries.

3. Séquestration du carbone

De nombreuses zones humides absorbent et stockent des quantités importantes de carbone et participent ainsi efficacement à l'atténuation du changement climatique. Les stocks de carbone dans les sols des forêts de plaine inondable sont importants pour la régulation du carbone dans le sol.

4. Atténuation des inondations

Dans les zones présentant de grandes différences saisonnières dans le débit des cours d'eau, les zones humides absorbent les eaux de crue pendant les hauts niveaux d'eau et peuvent empêcher les inondations en aval des cours d'eau. Ce processus est le plus important dans les zones équatoriales humides.

5. Protection contre les tempêtes

Les zones humides côtières telles que les mangroves peuvent protéger les communautés côtières des tempêtes en amortissant leurs vagues et l'énergie des vents. (Ceci n'est pas applicable aux géographies et écosystèmes inclus dans ce projet).

Wetlands remove sediment and pollutants from water in two ways. First, when fast moving water carrying sediment or other pollutants meets slow moving water in a wetland, sediment and pollutants settle to the bottom of the water column, leaving the water cleaner. Second, wetland soils and plants retain certain elements and chemicals and remove them from the water column. This process is important for sediments and nutrients from agriculture, forestry, as well as from human waste and livestock. It is also important for removing pollutants generated by mining, petroleum, and other types of industries.

SECTION IV. MOYENS DE SUBSISTANCE LOCAUX ET OPPORTUNITES DE GENERATION DE REVENUS

En plus de l'agriculture familiale, une grande partie des résidents locaux dépendent d'une combinaison de ressources forestières, y compris le bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL), la pêche en eau douce et la faune (principalement pour la chasse de subsistance, mais parfois pour la vente) pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Bien qu'elle soit moins répandue ou moins uniformément répartie, l'exploitation minière artisanale est également présente dans la région et contribue aux économies locales (et non locales).

Les grandes entreprises industrielles se développent également, y compris les ventes à des sociétés étrangères, et à la lumière de leur expansion (par exemple, les agro-industries comme le palmier à huile, la foresterie, les concessions minières), les réseaux routiers s'étendent rapidement aussi, atteignant maintenant des zones de forêts tropicales auparavant vierges.²⁰ Ces avancées conduisent à la fragmentation des zones forestières, ce qui pose souvent des risques environnementaux et sociaux importants, avec des perturbations croissantes et une augmentation des prélèvements directs (chasse, récolte) de la biodiversité forestière. Ainsi, les grands développements industriels affectent également les moyens de subsistance locaux.

Pour sa part, bien qu'il ne soit pas encore très présent dans la région, l'écotourisme a également été proposé et se développe actuellement au Gabon, préconisé soit pour aider à financer les parcs nationaux et/ou pour contribuer à l'économie des communautés locales.

En termes de santé publique, de services éducatifs et d'accès à l'électricité - ce dernier étant largement reconnu comme un précurseur essentiel pour la plupart des formes de développement rural, y compris la croissance du secteur privé communautaire²¹ - ceux-ci restent également inégalement répartis dans le paysage du projet et souvent déficients.

Le manque de transparence des programmes et des finances du gouvernement, ainsi que la corruption à différents niveaux, rendent la mise en œuvre de grands projets au mieux difficile. Pourtant, avec une planification appropriée, une gestion des risques et le développement de garanties sociales et environnementales, des projets ambitieux comme celui-ci ont le potentiel de transformer la façon dont les objectifs de conservation et de développement durable nationaux et mondiaux peuvent être atteints, avec leurs avantages partagés équitablement entre les groupes de parties prenantes, y compris les populations locales et les communautés locales ou IPLC.²²

²⁰ The term 'pristine' is used with the meaning that the forest landscape has largely remained in its original condition, unspoiled in the sense that it has not been structurally affected or degraded beyond its natural abilities for restoration. It remains biodiverse, and it continues to provide long-standing ecosystem services. Use of the term 'pristine' does not imply that no one has used forest resources or travelled through or lived in the landscape; in fact, forest dwelling people have lived for centuries in the area and continue to do so, yet with livelihood practices that have not substantially negatively affected nature or ecological processes.

²¹ "Can remote villages have the same opportunities as urban centres? Can rural communities have access to careers, clean water, healthcare, education, productive agriculture and communication—without leaving their villages? ... From 2012 until 2017 we carried out intensive research, around the globe, to formulate the Smart Villages model for integrated, energy-catalysed, rural development..." (Smart Villages, <https://e4sv.org/>)

²² While the ethics of wildlife conservation is well-covered in philosophical literature from the perspective of animals, the "justice aspect of conservation is comparatively less explored... The basic question in the justice of conservation is 'What do we owe to each other (our fellow humans) with respect to wildlife conservation?' How do we ensure a fairer distribution of the burdens and benefits of international conservation

Comme indiqué ci-dessus, les communautés locales résidant dans le paysage du projet dépendent de la biodiversité et des services éco-systémiques de la forêt pour leurs moyens de subsistance. Ces moyens de subsistance sont présentés ci-dessous, suivis d'un examen des principaux secteurs de développement du Gabon en relation avec ses paysages forestiers, pour finalement aboutir à un examen des opportunités potentielles dans lesquelles les IPLC pourraient s'engager dans le développement d'entreprises basées sur la nature, dans le but d'apporter des bénéfices à la communauté.

Moyens de subsistance des communautés

L'agriculture de subsistance

Avec une grande réserve de terres arables (5,2 millions d'hectares) et un climat propice à l'activité agricole (précipitations annuelles de 1 450 à 4 000 mm), le Gabon dispose d'atouts naturels importants pour le développement du pays. Cependant, l'agriculture ne contribue que marginalement à la croissance économique nationale avec seulement 3,8% du PIB.²³

L'agriculture de subsistance est la principale activité rurale au Gabon et, comme on le voit dans la zone du projet, un grand nombre de personnes sont engagées dans cette activité. C'est une activité essentiellement féminine, les hommes n'intervenant que pour certaines tâches (abattage, défrichage, etc.). L'agriculture est encore traditionnelle, les outils sont rudimentaires et les rendements sont faibles. La production est essentiellement destinée à la consommation des ménages et le surplus, quand il existe, est commercialisé au bord de la route dans le village et/ou sur les marchés des centres urbains.

En milieu rural, l'agriculture est la principale activité génératrice de revenus. L'objectif principal poursuivi est la satisfaction des besoins de la famille. Le manque de spécialisation des producteurs se traduit par un faible développement de l'activité commerciale au niveau du village. Dans la plupart des cas, à la fin de chaque cycle de culture, la production agricole est estimée de manière aléatoire et approximative car les villageois ne tiennent pas de compte d'exploitation, il est donc difficile d'évaluer avec précision la part destinée à la commercialisation.

Comme le mentionne le rapport final de l'étude d'impact environnemental et social du programme Seed mis en place par OLAM, l'agriculture reste sous-développée car non seulement elle ne bénéficie pas des ressources financières et matérielles des pouvoirs publics, mais elle éprouve également des difficultés à se moderniser. Très peu de jeunes s'intéressent à l'agriculture, préférant s'adonner à des activités génératrices de revenus immédiats, comme la chasse aux animaux sauvages.²⁴

Chasse

La chasse à la viande de brousse est une question cruciale tant pour la conservation de la faune sauvage que pour le bien-être humain. L'augmentation de la population humaine, le commerce de la viande de brousse et l'accès aux forêts par le biais de concessions forestières ont fait de la chasse à la viande de brousse la menace immédiate la plus importante pour la faune sauvage dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie (Milner-Gulland & Bennett 2003 ; Bennett et al. 2007). La chasse non durable menace la survie des espèces chassées, le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales pauvres de ces pays (Nasi et al. 2008).

La viande de brousse constitue une source importante de protéines pour de nombreuses communautés rurales pour lesquelles peu d'autres options sont disponibles (Elliott 2002 ; Brown 2003). Les estimations pour le Bassin du Congo suggèrent que dans les communautés rurales 30-80% des protéines et presque toutes les protéines animales proviennent de la viande de brousse (Blaney 2008). Les principales alternatives protéiques à la viande de brousse

projects and activities? How can we achieve greater *deliberative fairness* among countries with respect to the agenda, goals, and solutions of global wildlife conservation?" Tan, K. (2021). Just conservation: The question of justice in global wildlife conservation. *Philosophy Compass*. <https://doi.org/10.1111/phc3.12720>

²³ (<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-agricole-au-gabon>).

²⁴ Rapport final, Plantations de palmiers à huile coopérative à Ndené (PROGRAMME GRAINE) Etude d'Impact Environnemental et Social, Juin 2016

sont le poisson et le bétail, qui sont souvent plus chers que la viande de brousse dans les zones rurales (Wilkie et al. 2005). La viande de brousse est souvent décrite comme une ressource utilisée par les personnes les plus pauvres (Brown & Williams 2003), ce qui est sans doute vrai à l'échelle macro.

Lors de notre visite sur le terrain, les populations locales ont très peu mentionné la chasse comme activité génératrice de revenus, la plupart des zones visitées étant adjacentes à des parcs nationaux. La loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise régit la chasse sur l'ensemble du territoire. Nul ne peut chasser sans être titulaire d'un permis de chasse ou d'une autorisation de chasse délivrée par l'administration des Eaux et Forêts. Toutefois, le Code forestier reconnaît le droit des populations locales à utiliser le territoire pour la chasse traditionnelle ou de subsistance. Les populations locales ont donc le droit de chasser pour leur propre consommation et, tout en respectant certaines règles, elles peuvent également chasser pour la vente.

Pour des raisons de conservation ou de développement, le ministère chargé de la protection et de la gestion de la faune peut limiter le libre exercice des droits de chasse coutumiers. Les permis de chasse donnent le droit de tuer des espèces animales non protégées ou partiellement protégées. La limite légale de 9 animaux par semaine n'est généralement pas dépassée par les chasseurs villageois, bien que ces limites puissent être dépassées occasionnellement au cours d'une année ; la plupart des chasseurs villageois n'atteignent cependant pas ces chiffres de façon constante.

A l'inverse, la limite de zéro pour les femelles et les juvéniles et la protection légale de certaines espèces ne sont généralement pas respectées.²⁵ On peut trouver de la viande de brousse en vente dans de nombreux endroits le long de la route ou dans les marchés de l'intérieur du pays et de la capitale.

Selon la loi susmentionnée et les textes d'application ultérieurs, les permis de chasse sont strictement personnels et sont réservés aux nationaux et aux étrangers résidents, valables pour l'année en cours, et à utiliser uniquement pendant la période d'ouverture de la chasse. Pour les touristes, les permis de chasse sont valables 3 mois à compter de la date de délivrance et doivent être utilisés exclusivement dans les zones de chasse.

Actuellement, l'application des lois sur le transport et le commerce de la viande de brousse est très faible. La dépendance des communautés villageoises à l'égard de la chasse illégale en période de fermeture et du commerce illégal de leur viande rend l'application de la loi impossible au niveau local, où elle causerait des difficultés à de nombreuses familles. De plus, avec un si grand nombre de chasseurs souhaitant échanger leur viande, l'autorité chargée de délivrer les permis (c'est-à-dire le ministère des Eaux et Forêts) n'est actuellement pas suffisamment présente sur le terrain dans les villages pour permettre aux chasseurs et aux négociants de s'engager dans une chasse/vente légale (Wilkie et al., 2006). Quant au commerce dans les zones urbaines, il ne peut se faire légalement que par l'intermédiaire de chasseurs et de négociants autorisés, qui fournissent des carcasses certifiées. Il s'agit d'un cadre approprié pour un approvisionnement urbain légal mais qui nécessite une mise en application prudente et vigilante pour protéger l'approvisionnement légal des chasseurs ruraux contre l'infiltration des braconniers commerciaux illégaux.

Les droits de chasse des villages sont limités à la saison ouverte du 15 mars au 15 septembre de chaque année et peuvent être exercés dans le domaine rural dans un rayon de 5 km des terres agricoles du village et dans les zones d'une concession forestière désignées pour la chasse dans le cadre d'un plan de gestion. L'utilisation de collets en fil d'acier et de petites armes à feu est courante, mais elle est illégale pour la chasse pratiquée en vertu de la loi sur les "droits coutumiers" ; elle n'est autorisée qu'en vertu d'une licence annuelle pour les droits de "chasse villageoise". Dans la pratique, l'application des lois sur les méthodes de chasse ne concerne que les parcs nationaux ou certaines concessions forestières gérées par des particuliers.

La pêche artisanale

Bien que le Gabon dispose d'atouts importants, notamment d'une vaste façade maritime (800 km de côtes) et d'un large plateau continental (40 000 km²), le développement du secteur de la pêche est lent en raison du manque de fonds et des infrastructures limitées. La contribution du secteur de la pêche au PIB est inférieure à 1,5 %. En outre,

²⁵ https://www.researchgate.net/publication/306286911_Bushmeat_in_Gabon

environ 80 % des emplois dans le secteur de la pêche sont occupés par des étrangers, et seuls 5 000 des 21 700 emplois formels générés par la pêche et l'aquaculture sont liés à la petite pêche continentale et sont principalement réservés aux Gabonais. Ce segment reste également à professionnaliser et il est peu intégré aux circuits commerciaux (PSGE, 2012). Ainsi, la pêche artisanale semble être le principal segment de la pêche gabonaise au sein de ses paysages de forêts et de zones humides d'eau douce.

Dans la région de la Ngounié, les poissons les plus couramment pêchés sont la carpe, la mâchoire, le poisson-chat, l'anguille et le sans nom (sans-nom). Les activités de pêche sont destinées à la fois à la consommation et au commerce. Elles sont aussi souvent pratiquées selon des pratiques non durables et ont un impact négatif sur les stocks de poissons, sauf pour les pêcheurs dont les lacs ont des plans de gestion clairement élaborés et qui les respectent, ce qui n'est pas le cas partout ; comme nous l'avons constaté lors des enquêtes de terrain. "Le gouvernement gabonais a également mis en place un plan de gestion durable des pêches pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et la surpêche, dont les conséquences sont désastreuses tant pour la vie aquatique que pour les humains." (Gabon Bleu)

Dans la zone du projet, la pêche artisanale est une activité importante pour les hommes et les femmes et il ne s'agit pas seulement d'une activité de subsistance. En ce qui concerne le prix, un tas de poisson peut varier de 2 000 à 5 000 francs selon qu'il est frais ou fumé, et s'il est emballé/préparé le prix peut varier entre 1000 et 2000 francs.

Les facteurs qui ont un impact sur les faibles performances de la pêche artisanale sont le manque de structure, de marché de gros, d'infrastructures de transport limitées et d'autres défis logistiques spécifiques au secteur. En outre, l'accès au financement est limité et l'environnement commercial du secteur est peu attrayant. Les pêcheurs rencontrés souhaiteraient se lancer dans la transformation (salage, fumage) des produits de la pêche, mais ils manquent de moyens (structures, ressources) et parfois de connaissances.

Les PFNL

Au Gabon, les PFNL sont parmi les produits les plus consommés. Ils sont une grande richesse et constituent le moyen de subsistance des populations forestières qui y puisent l'essentiel de leur survie. Si leur exploitation et leur gestion étaient organisées, l'économie nationale (l'Etat) en bénéficierait également, pourtant ils continuent de faire face à des problèmes de gestion.²⁶

Le cadre réglementaire montre qu'il existe deux grands groupes de PFNL, ceux d'origine animale (gibier et autres produits de la faune) et ceux d'origine végétale (plantes et autres produits connexes), et que les utilisations des PFNL se répartissent en quatre grandes catégories : alimentaire, médicinale, artisanale et culturelle.

Les PFNL à des fins alimentaires

Les PFNL à usage alimentaire sont nombreux et variés, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, elle se base principalement sur les produits les plus utilisés. On distingue : les tiges, les feuilles, les fruits, les graines, les viandes, les champignons, les insectes, les produits liquides (notamment les sucres de certaines plantes sauvages).

L'examen de l'utilisation alimentaire des PFNL montre qu'ils se répartissent en trois groupes principaux :

- Les PFNL de grande importance commerciale sont utilisés comme plat principal, dessert ou assaisonnement. Ces produits sont faciles à transporter et à stocker. Dans ce groupe, on trouve des produits PFNL comme le Nkumu (*Gnetum africanum*) et la viande de brousse dont l'Odika (*Irvingia gabonensis*), l'atanga sauvage/safou (*Dacryode edulis*) et le petit cola (*Garcinia kola*). Ces produits sont le plus souvent partiellement conditionnés avant d'être mis sur le marché.
- Les PFNL à faible niveau de commercialisation et dont l'utilisation comestible est liée principalement à leur teneur en glucose et à leur degré d'acidité ne nécessitent généralement pas de transformation préalable avant consommation. Il s'agit principalement des fruits qui mûrissent dans les arbres avant d'être récoltés. Ils sont consommés tels quels ou peuvent être transformés en jus de fruits avant consommation. Dans ce

²⁶ L'importance des produits forestiers ligneux PFNL au Gabon - www.brainforest-gabon.org - (Page consultée le 5 février 2021)

groupe, on trouve par exemple le raisin de brousse (*Pseudospondias longifolia*), *Aframomum citratum* (*Antrocaryon klarneanum*) et *Aframomum giganteum*, etc.

- Parmi les PFNL à forte consommation qui sont utilisés comme plat principal, mais dont la production (c'est-à-dire la chasse) est considérée comme illégale, on trouve la viande de brousse, et plus particulièrement les produits issus de la chasse commerciale (notamment le braconnage). Les principaux animaux ainsi chassés sont les athéisa, les céphalophes, les singes, les chevrotins aquatiques, les éléphants, les gazelles, les antilopes, les pangolins, les sangliers, les reptiles, les porcs épics, etc.

Si l'on examine l'utilisation alimentaire des PFNL, on constate qu'il y a trois façons principales de les utiliser : comme plat de cuisson ou plat principal, comme boisson, et comme assaisonnement ou accompagnement de certains plats.

- **Alimentation** Les PFNL sont considérés comme un plat principal lorsqu'ils constituent la plus grande partie de la composition alimentaire d'un repas. Dans cette position, l'apport calorique (protéines lipides) des PFNL est comparativement plus élevé que les autres éléments de la ration alimentaire. Comme ration alimentaire, les PFNL peuvent être soit de la viande (communément appelée gibier), soit des légumes (feuilles). Les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette se retrouvent dans les préparations alimentaires quotidiennes des communautés villageoises et dans les restaurants des centres secondaires et des villes. Il est possible de trouver des repas uniquement à base de viande de brousse (sanglier, singe, porc-épic, gazelle, etc.) ou de feuilles sauvages (gnetum, asperge, rotin).
- Les PFNL peuvent également être consommés sous forme de boisson, de jus de fruits ou de solution pour soigner les maladies et comme dessert, comme les jus traditionnels à base de fruits d'Andok (*Irvingia gabonensis*).
- Les PFNL peuvent également être utilisés comme assaisonnement ou accompagnement de certains plats. Ils sont utilisés pour faire des sauces ou des soupes, comme l'*Irvingia*. Ils peuvent également parfumer les plats pour leur donner un goût particulier, comme l'*Afrostryax lelidophyllus* et le *Scorodoptiloeus zenkeri* communément appelés "ail indigène". Certains produits fournissent une excellente huile comestible, par exemple le "moabi" (*Baillonella toxisperma*).

PFNL à usage médicinal

Dans cette catégorie, les PFNL sont d'origine animale et végétale utilisés par les populations locales pour soulager la douleur ou stimuler un organe défaillant. Ils se présentent sous de nombreuses formes et sont généralement consommés après dissolution dans l'eau (poudre animale, huile de reptile) ou après infusion ou décoction (feuilles et écorces). D'autres peuvent être consommés tels quels, comme les fruits et les racines, par exemple (i) *Colanitida* (*Sterailiaceae*) qui sert d'aliment, d'une part, et de tonique, d'autre part, et (ii) *Enantia chloranta* (*Annonaceae*), qui peut être utilisé dans le traitement de la malaria et de certaines infections rhumatismales. Le *Garcinia lucida* est également réputé pour ses propriétés médico-magiques. Dans ce groupe, on peut également citer les huiles de certains mammifères ou reptiles comme le boa ou le python, utilisées pour traiter les abcès. La particularité des produits à usage médical et psychotrope est qu'ils ne font pas l'objet d'un commerce important au niveau national, mais plutôt d'usages locaux ; une situation qui est liée au fait que leur manipulation nécessite de grandes connaissances spécialisées locales.

Les PFNL à usage artisanal

En ce qui concerne leur utilisation artisanale, de nombreux PFNL sont utilisés dans la fabrication d'œuvres d'art, de biens de consommation courante (sacs, meubles, paniers, nattes, emballages alimentaires et non alimentaires) et dans la construction de cases (écorce de *Xylophia*, feuilles de *Maranthaceae*, rachis et feuilles de palmier raphia). Sous cette utilisation, on trouve des animaux comme l'antilope, mais aussi le crocodile dont la peau est utilisée pour fabriquer des tambours ou des sacs à main. Le commerce et la vente de ces produits sont parfois interdits et peuvent être fortement réglementés.

Du point de vue des PFNL d'origine végétale, *Mégaphrinum macrostachyum*, *Calamus deeratus*, *Eremospatha* et *Raphia leurentie* sont les principales espèces que l'on retrouve sur les marchés pour leurs utilisations respectives comme feuilles d'emballage, pour la fabrication d'œuvres d'art (vannerie) et pour la fabrication de tissus.

Les PFNL à usage culturel

Dans cette utilisation culturelle, les PFNL sont utilisés comme fétiches et/ou pour la confection de tenues traditionnelles portées lors de cérémonies traditionnelles (danses) et de rites d'initiation. Dans cette forme d'utilisation, on trouve toutes les catégories de PFNL (c'est-à-dire animaux et végétaux), mais les plus courants sont les peaux d'animaux ou de serpents, les huiles, les écorces, la paille et le raphia, ainsi que les argiles.

De nombreuses espèces de PFNL sont menacées par des modes d'exploitation non durables et mériteraient d'être mieux valorisées afin de garantir leur survie, ou dans une moindre mesure la sécurité alimentaire des populations locales et la pérennité de leur commerce, même s'il s'agit principalement d'un commerce local et informel.

" Les études réalisées sur le potentiel économique des PFNL ont identifié une **capacité de création de valeur ajoutée de plus de 180 millions USD dans des secteurs tels que la cosmétique, l'ameublement, la santé et l'alimentation**. L'ambition fixée par le Plan Stratégique Gabon Emergent est de diversifier les sources de création d'emplois à l'horizon 2025, le secteur des PFNL contribuerait à la création de 5 000 emplois dans le secteur primaire et de 2 000 emplois dans le secteur secondaire (PSGE, 2012)."

Le secteur du tourisme

Comme l'un des dangers découlant du tourisme est une dépendance excessive à l'égard d'un seul flux de revenus (cf. vulnérabilités sociales), le tourisme doit être considéré et promu uniquement comme une action complémentaire plutôt que comme un nouveau/futur moyen de subsistance principal. La diversité reste essentielle - pour réduire les vulnérabilités futures. C'est pourquoi les activités complémentaires dans les domaines de l'agriculture, de l'agroforesterie et de l'artisanat local (basé sur les PFNL) n'ont pas seulement leur valeur propre, mais sont également un soutien, voire essentielles, pour un tourisme communautaire durable et réussi.

En outre, un secteur touristique viable (nécessite une prise en compte appropriée de l'approvisionnement en nourriture ainsi que d'autres services auxiliaires et sources de revenus. À la lumière de ces éléments, les sous-composantes suivantes doivent/devraient/pourraient également être prises en compte avec le tourisme :

- Agriculture durable - avec des intrants et des formations ainsi qu'un soutien continu (pas seulement des interventions sporadiques).
- L'agroforesterie à petite échelle - permettant de fournir des aliments locaux aux touristes, ainsi que la protection des terres dégradées/des berges des rivières si elle est organisée de manière stratégique. Pour cela, il serait utile d'identifier toutes les espèces alimentaires indigènes locales cultivées et sauvages présentes et prospérant dans l'espace, afin de promouvoir une diversité végétale bien adaptée pour les bénéfices de santé de la communauté, et d'orienter la gestion de l'espace autour de la sécurité alimentaire.
- Produits artisanaux - comme valeur ajoutée des PFNL et comme revenu complémentaire du secteur touristique émergent (en développement).

Secteurs de développement industriel

Les concessions forestières

" Les concessions forestières ont connu des évolutions majeures dans le Bassin du Congo au cours des vingt dernières années. Elles ont apporté des contributions indéniables à la gestion durable des massifs forestiers et ont permis de compenser les capacités de gestion limitées des États. Elles ont également marqué durablement les esprits et augmenté la contribution de la filière bois aux économies et au développement local." ²⁷

Le secteur forestier se classe au deuxième rang des recettes publiques provenant de ses ressources naturelles et reste le premier employeur privé. Ces dernières années, le gouvernement s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement durable des concessions forestières. La refonte de la législation forestière est en fait engagée depuis 1996. La loi N° 016/01 portant sur le code forestier a été promulguée le 31 décembre 2001. Elle

²⁷ Observatoire-COMIFAC. « Concessions forestières », https://www.observatoire.comifac.net/monitoring_system/concessions (20 septembre 2021).

traduit l'adhésion du gouvernement gabonais aux différentes résolutions et conventions internationales visant la gestion durable des forêts.²⁸

Selon le ministère des Eaux et Forêts, en 7 ans, le volume de bois transformé dans le pays a presque triplé : de 280 000 m³ en 2010 à 738 000 m³ en 2017. La zone économique spéciale de Nkok, qui comprend un pôle bois, fournit à elle seule 400 000 m³. C'est en 2010 que le président Ali Bongo a décrété l'interdiction de l'exportation des grumes brutes, qui doivent désormais subir plusieurs transformations sur place avant de pouvoir être envoyées à l'étranger.

Ainsi, il existe dans la région de Bifoun (province du Moyen Ogooué) deux exploitations forestières pratiquant la première transformation du bois, toutes deux détenues par des opérateurs chinois. Elles sont décrites ci-dessous, à titre d'exemple.

Cas 1. Sen Chuan Timber (SCT)

L'usine de transformation du bois Sen Chuan Timber est implantée dans la région depuis 2014, spécialisée dans le séchage du bois et le déroulage de l'Okoumé pour la fabrication de contreplaqué. L'entreprise installe des fontaines publiques, fournit des rébus en bois et électrifie les villages environnants. Pour son exploitation, elle achète des grumes à d'autres exploitants forestiers, dont la société Rougier Gabon. Sen Chuan Timber possède également des concessions forestières situées dans un autre département.

Les communautés locales ont accès à la concession pour la collecte de certains PFNL, cette société est liée aux populations par un cahier des charges sous forme de Fonds de Développement Local (FDL). Elle emploie également des hommes et des femmes autochtones affectés à différentes tâches. Les employés reçoivent une formation. Un Comité consultatif local de gestion (CCGL) a été mis en place et est très actif. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) existe à la DGEPN.

Cas 2. Aux Bois du Gabon (ABG)

La deuxième entreprise Aux Bois du Gabon (ABG) est située sur la route de Ndjolé. Elle compte 89 employés dont 14 chinois et 7 femmes. Elle a démarré son activité de transformation du bois en 2018. Le bois provient de Ndjolé, Sindara et Lopé pour le séchage uniquement. La société ABG apporte une aide multiforme à la communauté, notamment : l'électricité pour le village et des rébus de bois pour la construction des maisons. Elle soutient également la construction d'une église et l'aménagement d'un terrain de football. Une infirmerie existe au sein de l'usine pour apporter les premiers soins aux employés et aux habitants du village. L'entreprise a réhabilité l'école publique du village voisin d'Ekoreda. Cependant, l'usine emploie très peu de ressortissants du village car le directeur mentionne vouloir éviter les conflits, donc la plupart des employés viennent d'autres régions.

Plantations d'huile de palme

En 2010, dans son objectif de sortir le pays de sa dépendance aux exportations de pétrole, de gaz et de bois, le gouvernement gabonais a conclu un partenariat avec le groupe Olam pour développer des plantations commerciales de palmiers à huile et soutenir la production agricole du pays à travers un programme d'appui aux petits planteurs (TEREA, 2015. Étude d'Impact Environnemental relative à l'aménagement de la palmeraie dans la zone de Mouïla, lot 3 de la société OLAM PALM GABON, 434 p.).

"La société Olam Palm Gabon, joint-venture 60/40 avec la République gabonaise, s'inscrit dans le cadre d'un plan d'appui au développement de l'économie agricole pour donner une large assise à l'économie gabonaise, réduire les importations de produits alimentaires, créer des opportunités d'emploi et lutter contre la pauvreté."²⁹

Dans la province de la Ngounié, la société Olam cultive des palmiers à huile dans le département de Dola. Il s'agit d'une grande région de savane propice à la culture du palmier à huile à grande échelle, car travailler dans les écosystèmes de savane permet de minimiser les impacts négatifs de la déforestation. Le groupe contribue ainsi à travers les plantations de palmiers à huile à la vision du Plan Stratégique Gabon Emergent, et aux objectifs du Plan

²⁸ ETS et FRM, 2001. Etude pour l'intégration des Petites et Moyennes Entreprises Forestières dans le processus d'aménagement forestier. Syndicat des Producteurs et Industriels du Bois au Gabon, Libreville, 74p.

²⁹ <https://www.olamgroup.com/products-services/olam-international/olam-palm-gabon.html>

Climat du Gabon qui est de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre.³⁰ L'objectif de ce programme est de permettre la gestion des plantations de palmiers à huile par leurs propriétaires gabonais avec le programme d'appui "GRAINE". Les planteurs disposent d'un titre foncier collectif délimité au sein de la parcelle, ainsi que de titres individuels leur permettant des cultures personnelles et vivrières à leur gré. Les coopératives créées dans le cadre de ce projet visent à inverser l'exode rural ; cependant, la majorité des coopératives communautaires créées ont depuis cessé d'exister.

En outre, l'entreprise SoTrader a contribué aux infrastructures sociales associées aux habitations locales (approvisionnement en eau, éclairage public, routes et ponts, bâtiments à usage public et social dans le domaine de la santé et de l'éducation, etc.), conformément aux objectifs d'amélioration du niveau de vie en milieu rural, comme indiqué dans leur étude d'impact environnemental relative au développement de la palmeraie.³¹ Le projet SoTrader a suivi les phases habituelles de développement des coopératives de palmeraies :

- Création de pépinières ;
- Identification des zones propices aux plantations, des zones à haute valeur de conservation et des zones d'intérêt culturel ou social ;
- Division et délimitation des terres en unités de gestion foncière ;
- Création de camps temporaires et de résidences permanentes pour la main-d'œuvre (propriétaires de coopératives) ;
- Création de routes d'accès principales et secondaires ;
- Infrastructure de gestion (avec hangars, bureaux, garages) ;
- Préparation du site (nettoyage et terrassement) et plantation de végétaux ;
- Plantation de cultures de couverture ;
- Entretien et récolte.

Ces plantations de palmiers à huile sont conformes à la réglementation en vigueur au Gabon ainsi qu'à la politique de développement durable de la SOTRADER, qui exige le respect des principes et critères de la Table Ronde du Palmier Durable, (RSPO), qui régissent la gestion durable avec des normes sociales et environnementales pour les plantations. Les populations locales auraient été consultées sur le dimensionnement du projet et auraient participé au processus de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) pour la création des plantations.

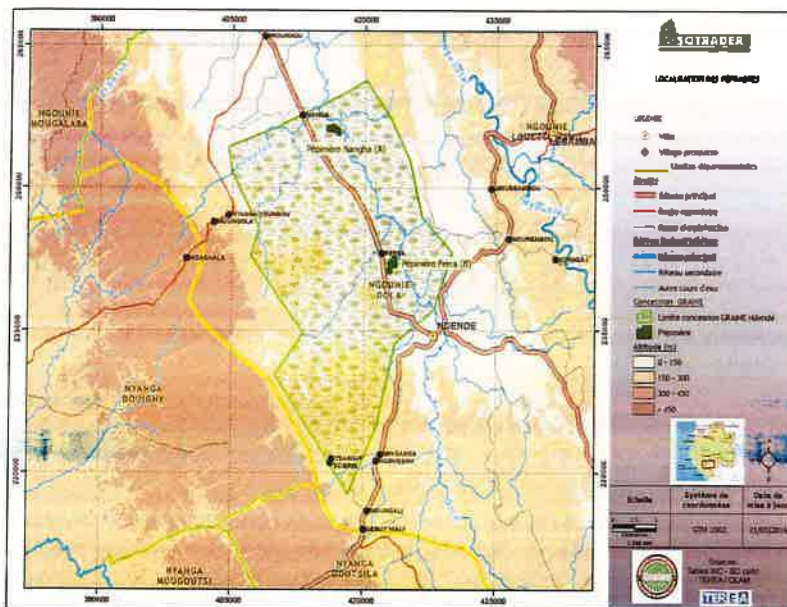
Cependant, dans le même temps, dans le cadre de ce projet, 450 km de routes principales (8 m de large) et 1 350 km de routes secondaires (4 m de large) ont été ouverts. Ceci aura eu pour conséquence directe :

- l'arrivée/la propagation potentielle d'espèces invasives liées à la présence humaine et aux engins ;
- Fragmentation du milieu, ainsi que des barrières écologiques insurmontables pour certaines espèces strictement dépendantes du sous-bois (dans le cas où certaines routes briseront les galeries forestières) ;
- Augmentation des risques d'accidents avec la faune (collision, écrasement, etc.) ;
- Accès facile à la zone pour le braconnage et le commerce illégal de la faune ;
- Perturbation de certains habitats, principalement les zones inondées.

Cependant, le projet se concentre principalement dans les zones de savane et ces impacts sont moindres dans la savane que dans la forêt (la biodiversité dans la savane est généralement moindre que dans la forêt, et les espèces

³⁰ TERA, 2015. Etude d'Impact Environnemental relative à l'aménagement de la palmeraie dans la zone de Mouila, lot 3 de la société OLAM PALM GABON, 434 p

³¹ Idem.



dépendantes des savanes s'adaptent mieux à la conversion en plantation de leur environnement que les espèces sauvages dépendantes de la forêt).

Carte : Emplacement général de la zone du projet

Les concessions minières

Le Gabon a adopté un nouveau code minier en 2019 dans le but de clarifier les règles de l'exploitation minière et d'offrir un cadre plus stable aux investisseurs.

La production d'or gabonaise est estimée à environ 2 tonnes par an.³² Elle est assurée aux deux tiers par la société Resources Golden Grams (REG), filiale du groupe marocain Managem, et pour l'autre tiers par des producteurs artisanaux locaux. Managem ayant terminé l'exploitation du site de Bakoudou, la société poursuit les études pour le gisement d'Etéke situé près de Mouila (Sud) qui pourrait produire, selon la Direction générale du ministère de l'Économie et de la relance, 1,5 tonne par an et dont les réserves sont estimées à plus de 23 tonnes. La société chinoise Jilin Mining Resources (JMR) a signé en octobre 2019 avec la SEM un contrat de partage de production avec l'État. La société Alpha Centauri Mining, à capitaux londoniens et émiratis, dispose également de plusieurs permis dans la région de Ndjolé.

Le projet comprend une région du massif du Chaillu, au nord de Mimongo, à l'est de la faille d'Ikoye-Ikobé, entre deux parcs nationaux (Lopé et Waka). En termes de biodiversité, l'ensemble des forêts qui couvrent les sites d'extraction sont essentiellement des forêts secondaires denses anciennes de moyenne altitude, issues de perturbations anciennes probablement liées à l'exploitation et/ou à l'exploitation industrielle des mines d'or de cette région. Ces forêts contiennent peu de plantes protégées par les lois de la République gabonaise ou concernées par les statuts internationaux. Concernant la grande faune mammalienne, la zone présente une richesse faunistique relativement faible. Seules deux espèces à haute valeur de conservation ont été recensées dans la zone de prospection, le gorille et l'éléphant. L'étude a également révélé une faible richesse en poissons, malgré des ressources anthropiques (pêche traditionnelle) quasi nulles tout au long de l'année.

D'autre part, l'environnement socio-économique de la zone du projet minier est caractérisé par un manque flagrant d'infrastructures. En particulier, les communautés locales ne disposent pas de source d'eau potable et de structures sanitaires dans la plupart des cas. Les activités économiques des populations se concentrent principalement sur l'exploitation artisanale de l'or, qui constitue pour elles un véritable mode de vie hérité de leurs ancêtres. Cette dépendance constitue un facteur de vulnérabilité économique.

Au niveau économique et social, le projet du groupe Managem aura des impacts positifs en termes de développement économique, du moins au niveau national. L'activité de la mine permettra la création d'emplois directs et indirects et contribuera également au désenclavement du district d'Etéke. Toutefois, il convient de prêter attention aux impacts liés à la migration induite par le projet et au risque, qui pourrait donner lieu à des tensions

³² Site Internet: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-minier-au-gabon>, Publié le 30 septembre 2020

sociales si les communautés ont le sentiment d'être traitées injustement ou de ne pas bénéficier des avantages économiques du projet.

Les préoccupations environnementales et sociales sont indiquées comme faisant partie intégrante de l'exploitation minière présentée sur Etéké, dès sa phase de conception. La société s'engage à mettre en place les meilleures technologies disponibles et économiquement viables, ainsi qu'une organisation optimale pour limiter, réduire ou éliminer les impacts de son projet sur l'environnement naturel et humain dans le respect des réglementations applicables aux activités. Ce processus sera continu pendant toute la durée du projet sur la base d'une mise en œuvre planifiée, suivie et périodiquement mise à niveau, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) élaboré à cet effet (MANAGEM, Projet d'exploitation aurifère d'Etéké, Etude d'Impact Environnemental et Social, Juillet 2018).

Les concessions pétrolières

Le Gabon est un pays riche en zones humides, dont les ressources doivent être conservées et utilisées de manière rationnelle. Maurel & Prom est une société spécialisée dans l'exploration et la production d'hydrocarbures. Au Gabon, l'entreprise a soutenu la mise en place en 2017 d'un comité de gestion du site Ramsar du Bas Ogooué, au sein duquel elle siège en tant que vice-présidente (permis d'Ezanga et de Kari) afin de préserver cet écosystème précieux pour l'homme et la nature. Le Groupe met en œuvre des initiatives nationales ou internationales qui contribuent à limiter les impacts environnementaux directs ou indirects de son activité (Rapport Annuel Morel et Prom 2017, p. 16).

Le site Onal de Maurel & Prom est situé à terre à environ 100 km au sud de la commune de Lambaréné, département de l'Ogooué et des lacs dans la province du Moyen-Ogooué. Les principales activités sur ce site sont l'exploitation et le transfert du pétrole brut vers le site de Coucal. Sur le site d'Onal, l'effectif est de 100 salariés, tous inscrits à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). La plupart de ces employés sont recrutés en contrat à durée indéterminée.

Le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Zones Humides (PAZH) en partenariat avec la Banque mondiale, s'est fixé comme l'un de ses objectifs la réalisation d'audits des entreprises opérant dans ou à proximité immédiate des sites Ramsar ³³ au Gabon. Ainsi, un audit du site d'Onal de Maurel & Prom a été réalisé par la DGEPN en août 2016.

A l'issue de cet audit environnemental, il apparaît que la Direction Générale fait des efforts (mise en place de procédures environnementales et de sécurité) pour prendre en compte la protection de l'environnement et des employés. Ainsi, l'étude a révélé plusieurs actions satisfaisantes à encourager, avec peu d'irrégularités ou de défaillances dans le domaine environnemental au cours des activités.

Par conséquent, cet audit a permis de formuler les recommandations suivantes :

- Disposer de tous les documents relatifs aux activités sur le site ;
- Mettre en place des moyens de lutte contre les infiltrations au niveau du centre de recyclage ;
- Identifier tous les réceptacles et leur contenu au centre de recyclage et mettre en place un abri pour les employés du centre de recyclage.

Opportunités communautaires pour le développement des entreprises

Dans la zone du projet, la culture associative reste embryonnaire. On note l'existence d'une initiative encourageante en termes d'organisation (association, coopérative) chez les pêcheurs ; et celle-ci peut être étendue (comme elle l'est déjà en partie) par le développement et la gestion de forêts communautaires, dans lesquelles un certain nombre

³³ Adopted on February 2, 1971, the Ramsar convention aims to stop the degradation or disappearance of wetlands, today and tomorrow, by recognizing their ecological functions as well as their economic, cultural, scientific and recreational value. It urges the signatories to take wetland conservation into account in their development plans, and to ensure the "rational" use of wetlands, to inscribe sites on the Ramsar list and promote their conservation, to preserve listed wetlands, and to support research, training, management and monitoring in the field of wetlands, and to cooperate with other countries, in particular to preserve or restore transboundary wetlands.

d'activités peuvent avoir lieu, y compris l'utilisation durable des PFNL, le tourisme communautaire, et diverses formes de partenariats avec les aires protégées.

L'appui à la création d'activités génératrices de revenus vise à augmenter les revenus des petits exploitants, à renforcer la sécurité alimentaire, à protéger l'environnement et à améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Vous trouverez ci-dessous les principales opportunités d'affaires qui ont été mises en évidence lors de la phase PPG de développement du projet.

La pêche en eau douce

Les activités des populations du Bas Ogooué et particulièrement de la zone des lacs sont essentiellement basées sur la pêche et la vente de produits transformés. Les communautés rurales ont besoin de moyens de subsistance alternatifs qui génèrent des revenus et dynamisent l'économie rurale. La stratégie de ce projet doit être basée sur : (i) le développement d'activités génératrices de revenus en milieu rural et la mise en place d'institutions locales viables pour gérer les investissements (renforcement des institutions locales et décentralisation de l'intermédiation financière par la création d'associations ou de coopératives villageoises) ; et (ii) l'appui à des programmes de formation des populations locales : formation sur l'hygiène générale ; sur les techniques de transformation du poisson ; sur la conservation des produits frais : durée de vie, utilisation de glace et de boîtes isolées appropriées ; sur l'installation de plateaux de préparation du poisson ; sur l'amélioration de la technique de fumage avec la construction de fumoirs améliorés sous les hangars ; sur l'amélioration des techniques de salage avec l'installation de claies de séchage sous les hangars ; et sur la construction de boîtes de stockage pour les produits transformés.

Les engagements du projet doivent également viser à améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production alimentaire et le développement des techniques de transformation et de stockage, ainsi que la commercialisation par l'établissement de liens commerciaux et la fourniture de services de vulgarisation ; la promotion de systèmes de production agricole durables pour maintenir la fertilité des sols et lutter contre la dégradation par la faune ; la promotion de relations positives au niveau communautaire par le renforcement des capacités des auxiliaires de commandement, afin de leur permettre d'exercer leur rôle efficacement, de prendre des décisions éclairées et de résoudre les conflits de manière pacifique ; le renforcement en matière de gouvernance ; le renforcement de la cohésion sociale entre les administrations et les communautés rurales.

Produits forestiers non ligneux

Les arbres et les forêts fournissent une quantité de produits essentiels aux personnes qui vivent autour d'eux. L'amélioration des ressources et l'existence d'opportunités de génération de revenus sont nécessaires pour que les acteurs locaux participent et investissent dans la gestion des terres forestières ainsi que dans la restauration des terres dégradées.

Les produits forestiers non ligneux indiqués ici sont demandés et utilisés localement, mais ont également une valeur marchande au niveau national et international. La génération de revenus et de biens et services écologiques permet de garantir l'engagement des communautés locales en faveur de l'utilisation durable des terres, cependant, faute d'un soutien adéquat, certains opérateurs externes peuvent bénéficier des PFNL sans en référer aux communautés rurales. Au contraire, les bénéfices seraient plus importants si les communautés pouvaient bénéficier d'un minimum de formation et d'équipement technique et d'une connaissance de base du marché, ce qui permettrait d'augmenter les profits en transformant les matières premières récoltées en produits finis de grande valeur. Les activités génératrices de revenus aident donc les producteurs et les communautés à développer leur capacité à restaurer et à gérer durablement les terres. Il est nécessaire de fournir un soutien technique et de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés locales, notamment des entreprises communautaires et des organisations de producteurs, afin de développer des chaînes de valeur pour certains produits clés.

Tourisme communautaire

La mise en œuvre de la vision du tourisme gabonais à l'horizon 2025 se construit à travers six grands axes stratégiques de développement. Il s'agit de six axes qui traversent la plupart des secteurs de l'économie, s'alignant sur les " fondements de l'émergence " du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) : le développement durable, la

gouvernance, le capital humain et les infrastructures. De même, ils contribuent au développement des "piliers de l'émergence" tels que décrits dans le PSGE : Gabon Vert, Gabon Industriel, et Gabon des Services. Chaque axe stratégique a ses objectifs stratégiques, et chaque objectif stratégique fera l'objet d'un plan d'action détaillé des projets à mettre en œuvre.

Axe stratégique 1. Rénovier le cadre institutionnel et juridique du tourisme, et renforcer la gouvernance du tourisme au Gabon.

Axe stratégique 2. Développer les ressources humaines.

Axe stratégique 3. Créer l'offre touristique et une marque forte pour la destination.

Axe stratégique 4. Garantir un financement durable.

Axe stratégique 5. Créer des zones d'intérêt touristique (ZIT).

Axe stratégique 6. Développer les infrastructures et mettre aux normes les équipements touristiques.

L'ambition du Gouvernement est de faire du Gabon la destination phare du tourisme en forêt tropicale africaine et un modèle pour les parcs nationaux du 21^{ème} siècle. Les objectifs stratégiques de l'écotourisme à l'horizon 2025 sont résumés comme suit :

- Segment haut de gamme : plus de 57 000 nuitées avec des recettes hôtelières de plus de 14 milliards de FCFA et des recettes non hôtelières de plus de 7 milliards de FCFA.
- Segment moyen de gamme : plus de 60 300 nuitées avec des recettes hôtelières supérieures à 4,7 milliards de FCFA et des recettes non hôtelières supérieures à 3,4 milliards de FCFA.
- Segment des prix modérés : plus de 17 300 nuitées avec des recettes hôtelières de plus de 500 millions de FCFA et des recettes non hôtelières de plus de 650 millions de FCFA.
- Le développement de l'écotourisme devrait générer plus de 25 milliards de FCFA par an en 2025 dans l'économie gabonaise.

L'offre écotouristique se retrouve dans plusieurs ZIT et comme prévu dans " Une vision pour le Gabon " le développement des parcs nationaux se fera en 3 phases. Une première phase pour les parcs d'Akanda, Loango, Lopé et Pongara ; une deuxième phase pour les parcs des Plateaux Batéké, Ivindo, Mayumba, Moukalaba Doudou et Monts de Cristal ; et une troisième phase pour les parcs du Mont Bigourou, Minbeké, Mwagna et Waka.

Avec la ratification de la Charte Nationale du Tourisme au Gabon (2019), le tourisme communautaire est clairement une option de la politique gouvernementale, notamment à travers les principes 3 et 4 qui mettent en avant la " Promotion de la Culture et du Patrimoine " et la " Participation au développement local et au développement des populations " (Ministère du Tourisme, 2020). Ces principes doivent être mis en avant dans le cadre du présent projet, en mettant l'accent sur les avantages pour la communauté.

SECTION V. ZONES PROTEGEES ET CONSERVEES AU GABON ET DANS LE PAYSAGE DU PROJET

Les zones protégées et conservées sont parmi les outils les plus efficaces pour prévenir la perte d'écosystèmes naturels et d'espèces, ainsi que pour atteindre un développement durable à long terme. Le plus souvent, cependant, les gens ont tendance à ne penser qu'aux "zones protégées" officielles ou légalement enregistrées, comme les parcs nationaux ou les réserves naturelles. Pourtant, plus d'un quart des terres de la planète sont traditionnellement

détenues, gérées, utilisées ou occupées par des populations locales, et certaines des zones les plus riches en biodiversité du monde se trouvent dans leurs foyers ancestraux.³⁴

Il est de plus en plus évident que la reconnaissance des droits fonciers des populations locales (et des communautés locales), ainsi que le partage approprié des avantages découlant des écosystèmes et de la biodiversité, sont essentielles pour atteindre les objectifs de conservation locaux et mondiaux.³⁵ En outre, l'adoption d'approches de la conservation fondées sur les droits, qui reconnaissent, approuvent et soutiennent les zones conservées par les communautés, n'est pas seulement "la bonne chose à faire", elle est également rentable - et très probablement le seul moyen pour les pays d'atteindre leurs engagements en matière de conservation, tels que les objectifs "30 par 30" (c'est-à-dire protéger 30 % des terres et des mers côtières d'ici 2030) et "la moitié de la terre pour la nature" d'ici 2050.³⁶ En outre, l'alternative est sombre, car l'expansion des "aires protégées (AP) traditionnelles pour réduire la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes [a] un coût pour les populations locales et les communautés locales (IPLC) en termes de droits et de conflits". Cela contredit les engagements pris par la communauté de la conservation envers l'UNDRIP, les droits des populations locales (PL) et d'autres droits de l'homme, ainsi que l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité... Dans une grande partie du monde, les IPLC sont devenus 'coincés' par les limites des AP qui chevauchent leurs terres, tandis que les politiques des AP et les concessions commerciales voisines les séparent encore plus de leurs terres et de leurs moyens de subsistance... et de la perte d'identité".³⁷

Pour ces raisons, les aires protégées et les aires conservées par les communautés sont toutes deux prises en compte dans ce projet. La notion de "zones conservées" englobe toutes les zones qui assurent effectivement la conservation in situ, c'est-à-dire dans la nature, indépendamment de leur reconnaissance officielle ou de leur statut juridique (ou non) ou de l'intention première initiale des décisions d'utilisation des terres. Dans le paysage du projet, les zones conservées par les communautés peuvent inclure les forêts communautaires, qui sont déjà bien reconnues au Gabon. Elles peuvent également inclure les "territoires et zones conservés par les populations locales et les communautés locales" (également appelés dans la littérature académique "zones conservées par les populations locales et les communautés", ou "territoires de vie") où une association étroite est souvent trouvée entre population locales particulier ou une communauté locale et un territoire, une zone ou un ensemble de ressources naturelles spécifiques.³⁸ Ces espaces sont de facto, mais pas nécessairement de jure, gouvernés par les populations locales ou les communautés locales, ce qui a des conséquences positives pour la conservation de la diversité biologique et culturelle. Avec les AP formelles, ils sont collectivement connus sous le nom d'aires protégées et conservées.

Pour en revenir aux aires protégées (AP), différents types d'AP se chevauchent souvent les unes les autres, administrées par différentes agences gouvernementales. Environ 40 % de l'ensemble des AP terrestres et des paysages écologiquement intacts dans le monde recourent des terres qui étaient traditionnellement gouvernées et conservées par des populations locales.³⁹ De même, les aires protégées et conservées ou APC ne respectent pas les

³⁴ *Local Biodiversity Outlooks 2: The contributions of indigenous peoples and local communities to the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 and to renewing nature and cultures*, <https://lbo2.localbiodiversityoutlooks.net/>

³⁵ *Indigenous lands are globally important for conservation, new study finds*, <https://www.unep-wcmc.org/news/indigenous-lands-are-globally-important-for-conservation--new-study-finds>

³⁶ Noting that the main objection to such 30% and 50% targets tend to be their *exclusionary approaches* that infringe on the rights of IPLCs, then adopting rights-based approaches that recognize and 'incorporate' community conserved areas into the accounting of land areas for conservation targets – moving from 'protected areas' only to a broader notion of 'protected and conserved areas' (as now endorsed at the highest levels, such as with *IUCN's Green List of Protected and Conserved Areas*; <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>) – is rapidly gaining much prominence in the conservation and sustainable development sectors. The second main concern with "half earth" is an apparent *dichotomizing of people and nature*; usually valuing nature primarily on the basis of the services that it can provide to humankind, such as ecosystem services, and/or otherwise failing to recognize and appreciate the inherent or intrinsic value of nature.

³⁷ *Cornered by PAs: Adopting rights-based approaches to enable cost-effective conservation and climate action*, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104923>

³⁸ *Territories and areas conserved by indigenous peoples and local communities*, <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

³⁹ *A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation*, <https://www.nature.com/articles/s41893-018-0100-6>

frontières administratives - elles sont souvent transfrontalières, construites autour de paysages écologiques et/ou socioculturels, plutôt que de frontières politiques.

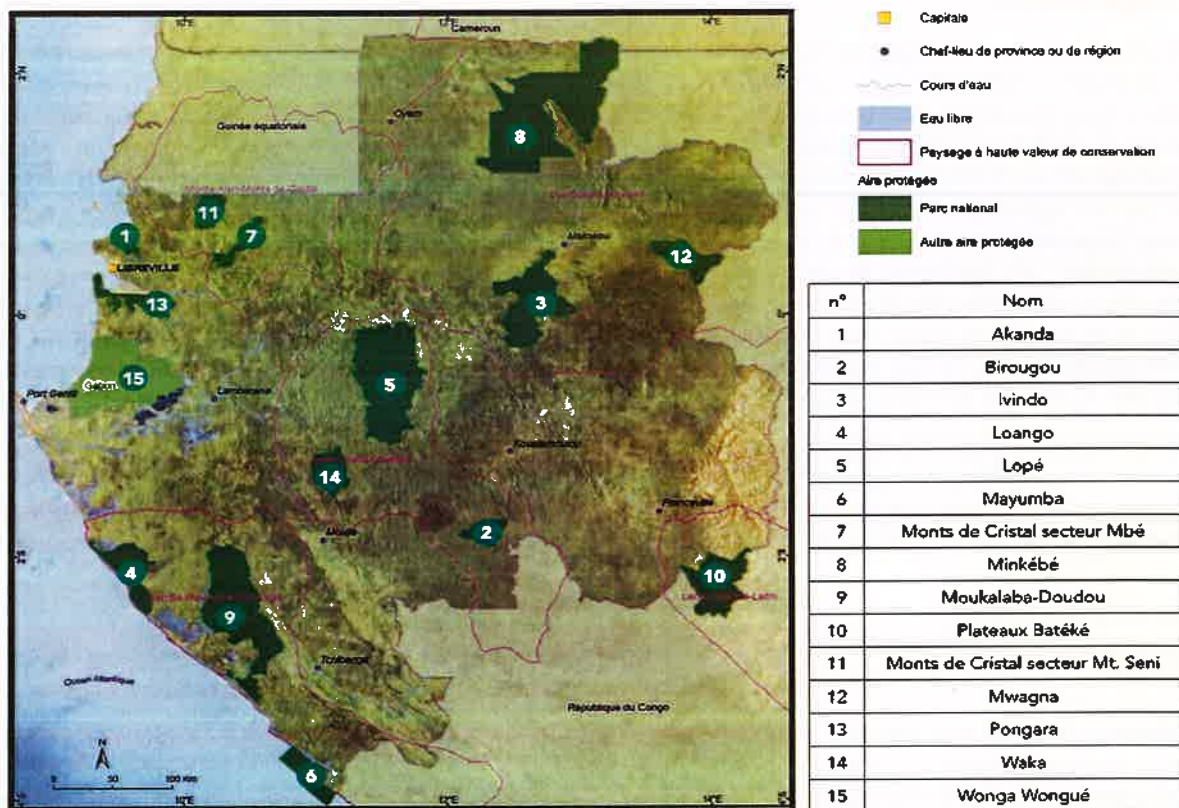
Vous trouverez ci-dessous une brève introduction aux différentes formes d'aires protégées et conservées au Gabon.

Les aires protégées au Gabon

Les aires protégées au Gabon comprennent les parcs nationaux, les réserves de chasse, les sites Ramsar, les sites du patrimoine mondial, etc.

Réseau de parcs nationaux et autres aires protégées

Depuis 2002, le Gabon protège sa remarquable diversité biologique à travers un réseau de 13 parcs nationaux couvrant 11,2% du pays, soit un peu plus de 3 millions d'hectares. La situation géographique des parcs nationaux du Gabon et de ses autres aires protégées Réseau de parcs nationaux et autres aires protégées est illustrée ci-dessous ; au total, ces 18 aires protégées sont largement reconnues dans le pays.



* Toutes les aires protégées n'ont pas pu être cartographiées du fait du manque de données géolocalisées.

Les AP appartiennent à 3 catégories de gestion de l'UICN (II, III, IV) et à 2 catégories de gouvernance de l'UICN (gouvernement, privé), comme indiqué dans les deux tableaux suivants, et des détails supplémentaires sur chaque AP sont fournis dans le tableau suivant.

Cependant, toutes les AP ne sont pas incluses dans ces tableaux ; par exemple, le site Ramsar du Bas Ogooue n'est pas inclus ici (plus d'informations sont fournies dans la section suivante). Note : seuls 5 sites Ramsar sont inclus dans les tableaux suivants, alors qu'il y a actuellement 9 sites Ramsar au Gabon au total.

Catégorie	Catégorie UICN	Nombre	Superficie (ha)	% du total des aires protégées (en superficie)
Parcs nationaux	II	13	3 013 842	87,1
Réserves de faune *	IV	2	400 000	11,6
Domaines de chasse **	IV	2	39 000	1,1
Arboretums	III	1	6 700	0,2
Total		18	3 459 542	100

Also two Arboretums: Subang et Raponda Walker

Type de gouvernance	Institutions et groupes de gestion impliqués *	Nombre d'aires protégées	Superficie des aires protégées (ha)
Gouvernementale	MEF/DGFAP	1 domaine de chasse et 1 réserve de faune	40 000
	ANPN	13 parcs nationaux, 1 réserve présidentielle et 1 arboretum	3 400 542
Privée	SODEPAL	1 domaine de chasse	19 000
Communautaire	-	-	-
Partagée**	-	-	-

* : il peut s'agir d'un service de l'état (direction des aires protégées, agence autonome de gestion des aires protégées, service déconcentré de l'état...), d'une structure de type association ou ONG, nationale ou internationale, d'un propriétaire privé,...

** : cela peut-être une combinaison de deux ou trois des types ci-dessus.

- : données non disponibles

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des aires protégées du Gabon

Les informations présentées dans le tableau suivant sont des informations préliminaires. Elles devront être vérifiées par les autorités compétentes et toutes personnes disposant d'une connaissance des aires protégées du pays.

Nom AP	Date de création	Textes de référence	Superficie (ha)	Effectif personnel (en 2012)	Principaux partenaires	Catégorie UICN	Plan d'amgt (année)	RAPAC	PM	RB	SR	
1	PN d'Alinda	2002	Décret 608/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	53 780	25	ANPN, OLAM	II	-			X	
2	PN de Pongara	2002	Décret 618/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	92 969	27	ANPN, OLAM, FERENCQ, ASF	II	X	X		X	
3	PN des Monts de Cristal	2002	Décret 611/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	119 636	14	ANPN, FACEBCo	II	-				
4	PN de Moukalaba	2002	Décret 615/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	756 669	47	ANPN, WWF	II	-				
5	PN de Miragnon	2002	Décret 617/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	116 475	21	ANPN, WWF	II	-				
6	PN de l'Ivindo	2002	Décret 612/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 et décret 837/PR/MEF du 2 octobre 1971 portant création réserve Ipaiva	509 274	35	ANPN, IBET, WWF	II	-		X 13000ha	X	
7	PN des Plateaux Ouabé	2002	Décret 609/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	204 854	22	ANPN, WCS, PPG	II	-				
8	PN de la Lopé	2002	Décret 607/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	491 591	21	ANPN, WCS, ECOFAC	II	X	X	X		
9	PN de Waka	2002	Décret 619/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	116 938	23	ANPN, WCS	II	-				
10	PN de Birougou	2002	Décret 610/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	691 021	17	ANPN, WCS	II	-			X	
11	PN de Louango	2002	Décret 613/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	155 224	25	ANPN, WWF, FEM	II	X	X			
12	PN de Moukalaba-Doudou	2002	Décret 616/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	669 548	38	ANPN, FEM	II	X				
13	PN de Mayumba	2002	Décret 614/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002	97 161	20	ANPN, FEM, ECOFAC	II	X	X			
14	RP de Wanga Wonga	1962	Arrêté 1480/SF-3225 du 17 novembre 1962 et décret 832/PR du 14 juillet 1972	180 000	26	ANPN	IV	-			X	
15	RP de la Plaine Ouanga	1966	Arrêté 1571/d-clapp du 29 décembre 1966	20 000	-	MER/DGFAP	IV	-				
16	DC de Likidi	-	-	10 000	-	SOPEPAL	IV	-				
17	DC de Moukalaba	1962	Arrêté 1484/SF-3225 du 17 novembre 1962	20 000	-	MER/DGFAP	IV	-				
18	Arboretum Ripouda Walker	-	-	6 700	-	ANPN	III	-				
Total				3 499 842	261			5	4	1	0	5

Notes : PN : parc national ; RP : réserve préindustrielle ; RF : réserve de faune ; DC : domaine de chasse
 Plan d'amgt : Plan d'aménagement ; RAPAC : site pilote du RAPAC ; PM : site inscrit sur le site de patrimoine mondial ; RB : site faisant partie du réseau des réserves de la biosphère
 SR : site inscrit au titre la convention de Ramsar sur les zones humides
 - : données non disponibles

A ce jour, cependant, seuls 5 des 13 parcs nationaux du pays ont élaboré un plan de gestion : Loango, Moukalaba-Doudou, Mayumba, Pongara et Lopé.

De leur côté, des Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) ont été mis en place dans certains parcs nationaux, notamment à Mayumba, Moukalaba-Doudou, Loango, Monts de Cristal, Birougou et Waka. Ces CCGL constituent des "plateformes" à travers lesquelles la société locale peut être représentée par rapport aux parcs nationaux, y compris les populations (villages) et les associations locales, le secteur privé et les administrations gouvernementales locales. Dans un sens pratique, les CCGL sont un mécanisme permettant de mettre en pratique la "cogestion communautaire" avec les parcs. Malheureusement, malgré la mise en place de CCGL dans certains parcs nationaux, il n'y a pas encore de disposition dans la loi pour le partage des bénéfices générés par l'exploitation des ressources fauniques ou des aires protégées.

Plus de détails sur les CCGL : Il est prévu que chacun des 13 parcs ait un CCGL. Fin 2013, les 3 parcs nationaux du Sud (Mayumba, Makoulaba, Louango) en avaient un, les 10 autres CCGL sont prévus pour le premier trimestre 2014. Leur création commence par l'identification des villages qui signeront des " Contrats de Gestion de Terroir ", qui est un contrat entre le gestionnaire d'un parc national et les communautés rurales de la zone périphérique, définissant les modalités d'intervention de ces communautés dans la conservation de la biodiversité du parc ou de sa zone périphérique en vue de favoriser des retombées économiques pour elles " (Loi 3/2207). Tous les villages ne sont pas concernés ; ces villages doivent avoir : des activités agricoles (y compris l'abattage des arbres) dans un périmètre situé entre 0 et 2 km de la limite du parc ; des activités de chasse entre 0 et 5 km. Au-delà de 5 km, ils ne sont plus dans la zone de droits d'usage, sauf dans le cas de la pêche en rivière. Chaque village nomme 2 représentants pour la "Plateforme Village" qui élit parmi ses membres 2 représentants pour le Conseil d'Administration de la CCGL, dans lequel il y aura également des représentants de la société civile, de l'administration publique et du secteur privé. Les ONG locales qui représentent/défendent les intérêts des Pygmées visent à avoir au moins un représentant pygmée dans chacun des CCGL, par exemple au moins une personne Babongo de l'ACDPPG (ONG locale) dans les CCGL des Parcs de la Lopé, de Waka et des Monts Birougou.

Autres aires protégées au Gabon

Plusieurs zones protégées importantes ont également été créées au Gabon dans le cadre de traités ou de conventions internationales (voir le tableau ci-dessous), notamment des sites du patrimoine mondial et des zones humides Ramsar.

Tableau 3 – Les aires protégées du pays sous statut ou accord international

Catégorie	Réseau international dans le pays		Inclus dans les aires protégées	
	Nombre de sites	Superficie (ha)	Superficie (ha)	% du total des aires protégées (en superficie)
Sites du patrimoine mondial	1	491 291	491 291	14,2
Sites Ramsar	9	2 818 469	727 770	21,0
Réserves de la biosphère	1	15 000	10 000	0,3
Sites RAPAC	4	836 647	836 647	24,2

Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le parc national d'Ivindo, au Gabon, a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2021, en reconnaissance du succès de la nation dans la défense de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Le parc est la deuxième réserve naturelle - après le parc de la Lope en 2007 - à être classée au Gabon, qui est largement connu pour ses grands efforts de préservation de son patrimoine naturel.

Les deux sites de l'UNESCO sont présentés plus en détail ci-dessous :

Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda

"L'écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda présente une interface inhabituelle entre une forêt tropicale humide dense et bien conservée et des environnements de savane relique avec une grande diversité d'espèces, y compris des grands mammifères en voie de disparition, et d'habitats. Le site illustre les processus écologiques et biologiques en termes d'adaptation des espèces et des habitats aux changements climatiques post-glaciaires. Il témoigne des passages successifs de différents peuples qui ont laissé des vestiges étendus et relativement bien préservés d'habitations au sommet des collines, de grottes et d'abris, des traces de travail du fer et une remarquable collection de quelque 1 800 pétroglyphes (gravures rupestres). La collection de sites du Néolithique et de l'âge du fer du bien, ainsi que l'art rupestre qu'on y trouve, reflète une importante route migratoire des Bantous et d'autres peuples d'Afrique de l'Ouest le long de la vallée de l'Ogooué, au nord des denses forêts sempervirentes du Congo et vers le centre de l'Afrique orientale et australe, qui a façonné le développement de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne".⁴⁰

Parc national de l'Ivindo

"Situé sur l'équateur, dans le nord du Gabon, ce site en grande partie vierge s'étend sur près de 300 000 hectares traversés par un réseau de rivières pittoresques aux eaux noires. Il présente des rapides et des chutes d'eau bordés d'une forêt tropicale intacte, qui constituent un paysage d'une grande valeur esthétique. Les habitats aquatiques du site abritent des espèces endémiques de poissons d'eau douce, dont 13 sont menacées, et au moins sept espèces d'algues de rivière Podostemaceae, avec une probable flore aquatique micro-endémique à chaque cascade. De nombreuses espèces de poissons du bien n'ont pas encore été décrites et certaines parties du site ont à peine été étudiées. Les crocodiles à museau grêle (*Mecistops cataphractus*), en danger critique d'extinction, trouvent refuge dans le parc national d'Ivindo, qui abrite également des forêts anciennes de *Caesalpinioideae*, uniques sur le plan

⁴⁰ <https://whc.unesco.org/fr/list/1147>

biogéographique et d'une grande valeur pour la conservation, abritant par exemple une très grande diversité de papillons, ainsi que des mammifères et une faune aviaire menacés, comme l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), en danger critique d'extinction, le gorille des plaines de l'Ouest (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*) et le perroquet gris (*Psittacus erithacus*) en danger, ainsi que le gorfou à cou gris (*Picathartes oreas*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*), le léopard (*Panthera pardus*), le chat doré d'Afrique (*Caracal aurata*) et trois espèces de pangolin (*Manidae* spp.) en danger.)."⁴¹

L'UNESCO détient également une "liste indicative" des sites. Les listes indicatives constituent un inventaire des biens que chaque État partie a l'intention d'envisager de proposer pour inscription. Le Gabon a proposé les sites suivants pour la liste indicative de l'UNESCO :

- Ecosystème et paysage culturel pygmée du massif de Minkébé (2003)
- Grottes de Lastourville (2005)
- Parc national des Plateaux Batéké (2005)
- Parc national Moukalaba-Doudou (2005)
- Parc national des Monts Birougou (2005)
- Ancien Hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné (2009)

Sites de zones humides Ramsar

Au total, il y a 9 sites de zones humides Ramsar au Gabon et ils couvrent une superficie totale de 3 001 769 ha. Cinq de ces sites Ramsar ont également le statut de parc national (ou se superposent à des parcs nationaux) ; les autres sites, quant à eux, ne semblent pas bénéficier d'une grande attention.

Zones humides d'importance internationale au Gabon - listées du plus grand au plus petit en termes de superficie :⁴²

- Bas Ogooue (ID, 1851) (13 700 km²)
- Site Ramsar des Monts Birougou (1654) (5 368 km²)
- Wonga-Wongué (351) (3 965,82 km²)
- Setté Cama (353) (2 400 km²)
- Petit Loango (352) (1 508,69 km²)
- Chutes et Rapides sur Ivindo (1852) (1 033,34 km²)
- Parc National Pongara (1653) (963,02 km²)
- Parc National Akanda (1652) (540 km²)
- Rapides de Mboundou Badouma et de Doume (1853) (538,83 km²)

Les sites Ramsar ciblés par ce projet sont décrits plus en détail ci-dessous.

CARPE landscapes

Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) est une initiative à long terme du gouvernement des États-Unis visant à promouvoir la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique dans le bassin du Congo grâce à une capacité accrue de gestion des ressources naturelles aux niveaux local, national et régional.

CARPE a été mis en œuvre en trois phases, la troisième se terminant en 2020.

Douze paysages ont été identifiés dans le cadre du programme comme des zones prioritaires pour la conservation, en fonction de leur importance taxonomique relative, de leur intégrité globale et de la résilience des processus

⁴¹ <https://whc.unesco.org/en/list/1653/>

⁴² https://rsis.ramsar.org/sites/default/files/rsiswp_search/exports/Ramsar-Sites-annotated-summary-Gabon.pdf

écologiques représentés - sur la base des évaluations réalisées par plus de 160 biologistes et experts socio-économiques qui ont procédé à une évaluation régionale à travers le Bassin du Congo. "Conformément aux principes des initiatives de conservation intégrée et de la gestion des terres à grande échelle, chaque paysage est divisé en trois catégories différentes de zones de gestion, notamment : les zones protégées, les zones de gestion

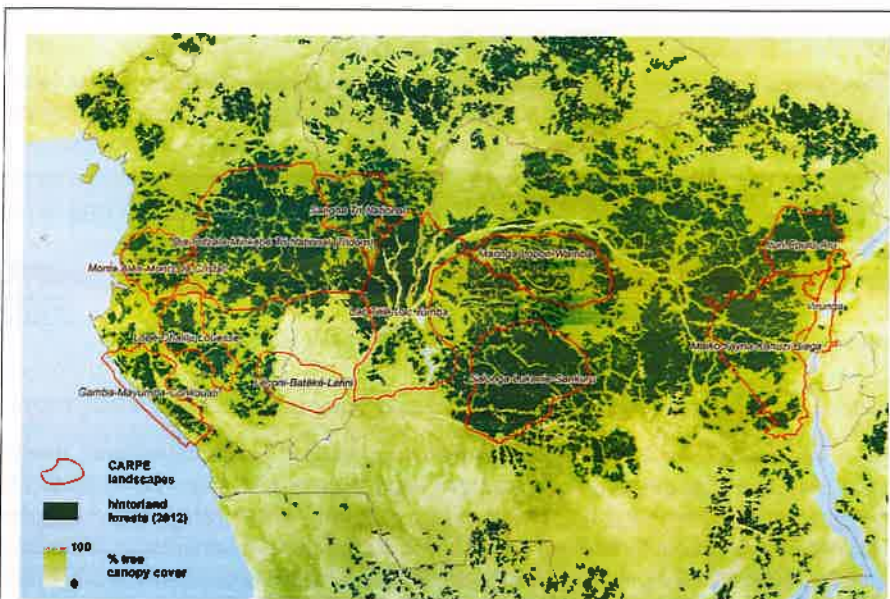


Figure __. Map of the 12 CARPE landscapes, including the *Lope-Chaillu-Louesse landscape* in the project area

communautaire des ressources naturelles et les zones d'extraction. Dans ces zones, CARPE et ses partenaires travaillent à la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des ressources naturelles à l'échelle locale."⁴³

La NASA et ses partenaires du consortium, l'Université du Maryland (UMD) et l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), fournissent des produits de données de télédétection uniques, des cartes et d'autres services pour soutenir CARPE III. En raison de la grande échelle du Bassin du Congo, la

cartographie régionale de la couverture forestière par satellite est le seul moyen de surveiller efficacement l'évolution de la couverture forestière, un paramètre essentiel pour parvenir à la gestion durable souhaitée des paysages forestiers ciblés.⁴⁴

Aires conservées par les communautés au Gabon

Forêts communautaires

Le code forestier de décembre 2001 comprenait des articles relatifs à la gestion des " forêts communautaires ", mais les décrets d'application de ces articles n'ont jamais été publiés. Pour l'essentiel, le gouvernement envisage toujours la création de forêts communautaires dans le cadre de projets pilotes et les programmes régionaux de délimitation des forêts communautaires se sont poursuivis. Le Code forestier prévoit également la création d'aires protégées communautaires (aires conservées par les communautés), par exemple sous la forme de forêts communautaires. Le décret n° 001028-PR-MEFEPEPN (du 01/12/2004, article 157) fixe les conditions de création des forêts communautaires comme ne nécessitant que l'élaboration d'un plan simple de gestion.

Ce statut donne accès aux ressources de la zone, mais pas à la propriété foncière. La gestion peut se faire en autogestion ou en partenariat avec l'État, qui a le devoir de fournir une assistance gratuite pour l'élaboration du plan simple de gestion. Cependant, le Code forestier de 2001 ne prévoit pas de partage des bénéfices générés par l'exploitation des ressources fauniques ou des aires protégées, bien qu'un article mentionne de telles dispositions dans le cas des concessions forestières (art. 251).

⁴³ <https://carpe.umd.edu/content/where-carpe-works>

⁴⁴ <https://glad.umd.edu/projects/carpe-iii-monitoring-forest-resources-congo-basin>

Selon le projet DACEFI (Community Development Alternatives to Illegal Forest Exploitation), une forêt communautaire est une zone forestière clairement définie qui est sous la gestion directe d'une communauté locale, c'est-à-dire que les villageois décident et mettent en œuvre collectivement les activités liées à la forêt et partagent les bénéfices socio-économiques et écologiques de la forêt.⁴⁵

Voici quelques-uns des principaux avantages des forêts communautaires :

- La gestion des forêts communautaires peut représenter la pierre angulaire d'un système de gouvernance locale bien géré, de la gestion durable des ressources naturelles et du développement durable en milieu rural forestier ;
- Pour les populations locales, la foresterie communautaire peut représenter le passage d'un mode de vie basé sur la chasse et la cueillette à une gestion forestière durable, impliquant une planification à long terme des pratiques d'exploitation forestière et d'agroforesterie ;
- Le mode de vie des communautés forestières peut s'améliorer grâce à la valeur ajoutée du bois exploité, ainsi qu'aux revenus diversifiés des activités agroforestières ;
- L'exploitation forestière illégale est réduite ;
- Les villages passent du mode de vie traditionnel basé sur la famille ou le lignage à des organisations communautaires structurées, responsables de la planification et du développement collectif à long terme.

Sur la base des données présentées par le MINEF le 7 octobre 2020 concernant les forêts communautaires, datées du premier semestre 2019, au lieu des seules 40 forêts précédemment reconnues, il existe en réalité 92 forêts communautaires au Gabon, représentant 5% du territoire national. Ainsi, on estime que les forêts communautaires couvrent jusqu'à 6 millions d'hectares, bien que dans la plupart des cas, elles n'apparaissent sur aucune carte. Elles font partie du domaine forestier rural national. Des cartes thématiques officielles (ou des couches SIG) des forêts des collectivités peuvent être demandées à l'Institut national de cartographie.

Les territoires de vie

Le territoire de vie est un concept fluide, en ce sens qu'il peut varier en fonction de la situation des communautés et des PA. Ces territoires (également appelés ICCA) sont parfois fixes et bien délimités, parfois avec des frontières floues. En d'autres termes, les populations et les communautés locales se mobilisent dans l'espace et dans le temps en fonction des besoins individuels et collectifs. Dans le cas spécifique des populations locales, la mobilité est plus dominante et la notion de frontières ou de limites est relativement fluide. Par exemple, dans la région de Waka où vivaient les Babongo avant la création du parc national de Waka, les moyens de subsistance des populations locales les amènent régulièrement à traverser les frontières car elles continuent à maintenir certaines pratiques traditionnelles (récolte de PFNL, acquisition et transmission de connaissances traditionnelles, etc.)

Zones protégées et conservées DANS LE PAYSAGE DU PROJET

Le projet tel que décrit dans les Figures 1 et 4 du prodoc comprend de nombreuses zones qui sont protégées et/ou conservées, ou qui pourraient l'être... De nombreuses AP formelles sont présentes dans le paysage, bien que toutes ne soient pas également ciblées pour un soutien dans le cadre de ce projet. Il y a également plusieurs grandes zones de conservation prioritaires ainsi que des zones (potentielles) conservées par les communautés.

Les parcs nationaux et sites Ramsar suivants chevauchent entièrement ou partiellement le paysage du projet. Ceux qui sont indiqués par un astérisque sont spécifiquement ciblés pour un soutien et un partenariat dans le cadre du projet comme prévu.

- Site Ramsar du Bas Ogooue *
- PN de Waka*.
- PN de Birougou * et site Ramsar de Birougou *.

⁴⁵ https://www.wwf-congobasin.org/what_we_do/forests_and_forest_carbon/sustainable_forest_management/community_forestry/dacefi_community_development_alternatives_to_illegal_forest_exploitation/

- PN de la Lopé
- PN du Moukalaba-Doudou

En outre, le paysage de CARPE de Lopé-DuChaillu-Louesse chevauche considérablement le paysage du projet, c'est-à-dire dans le massif forestier de Du Chaillu qui comprend le PN de Waka ainsi que le PN de Birougou et le site Ramsar. Les autres zones conservées par les communautés sont les "forêts communautaires" mentionnées ci-dessus, ainsi que les territoires de vie dans le paysage - qui peuvent ou non encore être reconnus ou défendus.

Vous trouverez ci-dessous une description plus détaillée de chacun d'entre eux :

Site Ramsar du Bas Ogooue *

Bas Ogooue (ID Ramsar 1851) (superficie totale : 13 700 km²)

"Le Bas Ogooue comprend une vaste plaine alluviale (environ 200 km de long et 70 km de large), avec des marais, des lacs et des rivières dans l'ouest du pays. Une végétation luxuriante recouvre la moitié du site en forêt dense, marais riverains et savane. Il abrite plusieurs espèces menacées comme le gorille, le chimpanzé, l'éléphant, le buffle, le mandrill, le lamantin africain et l'hippopotame. Parmi les autres espèces remarquables, citons les oiseaux aquatiques tels que les hérons, le cormoran africain et les faucons, ainsi que les populations de poissons, notamment le tilapia et la carpe. Les riches ressources naturelles du site sont couramment utilisées par les populations locales à des fins diverses, dont certaines sont incontrôlées et peuvent menacer les écosystèmes. Il n'existe pas de plan de gestion spécifique, mais les réglementations locales visent à protéger et à maintenir les ressources naturelles et les écosystèmes. Un parc national et une réserve de biosphère sont en cours de développement."⁴⁶

Au sein de ce site Ramsar... une analyse des priorités de conservation au Gabon réalisée dans les années 19805 a identifié la région, en particulier autour du lac Onangué (mais comprenant également les lacs Ogooumoué, Evaro et Ezanga) comme une zone potentielle à classer en parc national. Cependant, elle n'a pas été incluse dans la classification du réseau des parcs nationaux en 2002 pour deux raisons : (1) les études préliminaires sur la biodiversité et la consultation des communautés locales n'avaient pas encore été réalisées, et (2) il n'était pas clair si le statut de parc national serait adapté à cette zone où il y a beaucoup d'activités humaines.

En 2009, une zone beaucoup plus vaste a été proposée et acceptée pour inscription en tant que site Ramsar. Ce site, appelé "site Ramsar du Bas Ogooué" s'étend du delta de l'Ogooué à l'ouest jusqu'à Ndjolé à l'est, et englobe toute la zone appelée "région des lacs de l'Ogooué". L'inscription en tant que site Ramsar a jusqu'à présent peu de base légale au Gabon : l'inscription de la zone en tant que site Ramsar pourrait être considérée comme l'expression d'une "politique de gestion souhaitée", bien que ce ne soit pas du tout la même approche qu'un classement en tant qu'aire protégée comme un parc national ou une réserve naturelle.

Parc national de Waka *

Ce parc est situé dans la province de la Ngounié. Il couvre une superficie de 1 070 km² de forêt tropicale dans le massif du Chaillu. Les montagnes qui entourent ce parc sont uniques, notamment en raison de leur richesse culturelle, qui les lie aux peuples environnants. Le peuple de Waka prétend être à l'origine de la religion bwiti, gardant les mystérieux secrets de la forêt et leurs rituels qui démontrent un lien étroit avec la nature. Le tourisme culturel peut s'appuyer sur les aspects culturels de Waka et de ses environs. L'histoire naturelle du massif du Chaillu est bien connue des populations locales, mais n'a pas encore été beaucoup étudiée par la communauté scientifique. L'expertise locale est importante pour fournir des informations sur les changements qui ont affecté cette zone au fil du temps.

⁴⁶ <https://rsis Ramsar.org/rs/1851>

PN du Birougou

Ce parc est situé au cœur du massif du Chaillu, dans les provinces de la Ngounié et de l'Ogooué-Lolo. Il couvre une superficie de 690 km². Il possède d'importantes richesses biologiques et culturelles. Ce parc regorge de refuges de la forêt tropicale africaine. En effet, certaines zones d'altitude ont conservé leur couvert forestier et leur climat humide à travers les différentes périodes arides et humides de l'évolution climatique et géologique de l'Afrique, d'où leur nom de refuges. Ce sont des réservoirs où l'on peut trouver des espèces qui ont évolué sur de longues périodes et où la variété des espèces peut persister pendant très longtemps. Le potentiel biologique du parc lui confère le statut de site critique de l'UICN. Cependant, il est encore peu connu de la science. En outre, il s'agit d'un important bassin versant qui regorge de richesses culturelles.

Site Ramsar de Birougou

Site Ramsar des Monts Birougou (ID Ramsar 1654) (superficie totale : 5 368 km²)

"Site Ramsar des Monts Birougou. 02/02/07 ; Ngounié, Ogooué-lolo ; 536 800 ha ; 001°58'S 012°17'E. Parc national. Comprend des forêts, des marécages, des savanes, des chutes, des grottes, des vallées et des zones montagneuses entre 800 et 900 m, qui sont la source des rivières Nyanga et Ngounié et de leurs principaux affluents. Les produits ligneux et non ligneux de la forêt fournissent des ressources pour se nourrir, se construire, se vêtir et construire des objets artistiques. La diversité de cet écosystème lui confère une flore riche ainsi qu'une des faunes les plus remarquables d'Afrique. Les primates sont dominants, avec une vingtaine d'espèces différentes présentes dans les monts Birougou. On y trouve notamment le gorille (*Gorilla g. gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le singe à queue de soleil (*Cercopithecus solatus*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*), le crocodile nain d'Afrique de l'Ouest (*Osteolaemus tetraspis*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) et l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana*), tous menacés d'extinction. La zone est réputée pour sa valeur culturelle et religieuse dans le pays. La pêche avec des produits chimiques, la surexploitation de la forêt et l'exploitation minière pratiquée à la périphérie constituent une menace. En l'absence d'un plan de gestion, le Conseil consultatif des parcs nationaux du Gabon envisage de mettre en place certaines activités de gestion telles que l'évaluation des zones d'utilisation des terres par la population et la sensibilisation des autorités administratives locales et de la population aux parcs nationaux. Site Ramsar no. 1654. Informations RIS les plus récentes : 2006.⁴⁷

Parc national de la Lopé

Ce parc est situé à la confluence de plusieurs provinces : Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen-Ogooué et Ngounié. Il couvre une superficie de 4 970 km².

La Lopé est un site unique où d'anciens refuges de savane datant de 40 000 ans se juxtaposent aux forêts pléistocènes du massif du Chaillu riches en plantes endémiques. Les forêts marantacées, les plus proches des savanes au nord, constituent un habitat idéal pour les éléphants et les gorilles et, de ce fait, détiennent la plus forte biomasse de mammifères connue à ce jour dans les forêts tropicales humides.

La Lopé est un endroit unique en Afrique où l'on peut trouver le mandrill. La Lopé abrite également d'importantes populations de gorilles et de chimpanzés et certaines des plus fortes densités d'éléphants de forêt en Afrique. En outre, la vallée de l'Ogooué est un riche sanctuaire préhistorique. En effet, la Lopé est l'un des plus anciens sites archéologiques d'Afrique, avec des pointes de flèches en pierre, des gravures rupestres de l'âge du fer et d'autres signes d'occupation humaine remontant à au moins 400 000 ans.

La Lopé est un site idéal pour la recherche forestière. La station d'étude des gorilles et des chimpanzés (GCSS) est un centre de formation en plein essor. Elle a été fondée en 1983 par le CIRMF pour étudier le comportement des gorilles et des chimpanzés.

⁴⁷ <https://rsis.ramsar.org/rs/1654>

PN de Moukalaba-Doudou

Ce parc est situé dans les provinces de la Nyanga et de l'Ogooué-Maritime. Il couvre une superficie de 5 000 km² et se compose de divers habitats, des forêts pluviales de montagne aux marécages, aux rivières et aux savanes herbeuses abritant des espèces uniques.

L'abondance de primates et de grands singes dans cette région peut en faire l'un des meilleurs sites d'Afrique pour observer les gorilles de la forêt tropicale. Ce parc est connu par les scientifiques pour avoir les plus fortes densités de primates au Gabon. Les forêts exploitées sont abondantes et contiennent des Marantaceae succulentes, une source de nourriture importante pour les gorilles, les éléphants et d'autres espèces. C'est aussi une zone remarquable pour les amateurs d'oiseaux. C'est le seul parc du Gabon où l'on peut observer l'élégant Cobe defassa (antilope).

Paysage de CARPE Lope-DuChaillu-Louesse

Dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC, plusieurs projets ont été mis en place pour aider à la conservation coordonnée des ressources naturelles transfrontalières. Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, une initiative financée par l'USAID, promeut la conservation et la gestion responsable de plusieurs grandes zones de forêt tropicale, dont le Paysage forestier de Lopé-Chaillu-Louesse au Gabon, en mettant l'accent sur les corridors écologiques reliant les blocs de forêt.

"Le paysage de Lopé-Chaillu-Louesse couvre 35 000 km² et s'étend sur 275 km du nord au sud, du centre du Gabon à 50 km à l'intérieur de la République du Congo (figure 14.1). Il est centré sur le massif du Chaillu, une région montagneuse qui est supposée avoir abrité l'un des refuges forestiers du Pléistocène, ce qui explique la présence de nombreuses espèces endémiques. La partie gabonaise du paysage comprend les parcs nationaux de la Lopé, de Waka et de Birougou. La majorité du paysage est constituée de collines et de montagnes avec un relief assez abrupt compris entre 100 m d'altitude dans l'Ogooué et 1 020 m au sommet du Mont Milondo (figure 14.1). Près de la moitié de la superficie du Paysage est située au-dessus de 600 m d'altitude. Avec les Monts de Cristal au nord, le massif de Chaillu forme la " colonne vertébrale " du Gabon. Contrairement aux Monts de Cristal, qui ne sont situés qu'à 100-120 km de l'océan, le massif de Chaillu se trouve à 300 km ou plus de la côte et est séparé de l'océan par deux chaînes intermédiaires, la chaîne des Doudou et Mayombe et la chaîne d'Ikoundou. Ces chaînes de montagnes accumulent les nuages de l'Atlantique et atténuent leurs effets." ⁴⁸

Des informations plus complètes sur ce paysage sont disponibles sur le site web de CARPE, notamment des rapports techniques, des cartes en ligne, des études régionales, etc. ⁴⁹

Forêts communautaires

Le décret n° 001028-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les conditions de création des forêts communautaires (Loi n° 16/01 - Version consolidée), établit que :

Les Forêts Communautaires sont créées dans les conditions fixées par la réglementation en matière de foresterie rurale, à la demande d'un village, et peuvent également comprendre un groupe de villages (ou canton) dans l'intérêt général des collectivités (article 157). La responsabilité de la gestion de la forêt est confiée à une communauté villageoise pour réaliser des activités ou entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources, à partir d'un plan de gestion simplifié.

Au Gabon, l'attribution de conventions de gestion des forêts communautaires a été lancée en 2013 par le ministère de l'Économie forestière, et s'est poursuivie en 2017, avec la cession de 23 espaces à des entités juridiques de gestion définies par la loi. Ainsi, sous la supervision des autorités du Ministère de l'Économie forestière, 16 Conventions

⁴⁸ https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf

⁴⁹ <https://carpe.umd.edu/>

définitives ont été signées, et 7 Conventions provisoires de forêts dont les travaux préparatoires étaient suffisamment avancés.

Selon des sources officielles du ministère, 40 forêts communautaires bénéficiant de conventions d'attribution (dont 16 définitives), couvrant une superficie totale de près de 167 000 hectares dans 5 provinces ont été enregistrées. Dans le même temps, plusieurs autres demandes de convention étaient en cours. En 2020, les forêts communautaires sont estimées à 92 sur l'ensemble du territoire gabonais.

(Atelier National d'Harmonisation de collecte et échange des données par le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT), Libreville, 7-9 octobre 2020)

ICCA - Territoires de vie

De nombreux " territoires de vie " peuvent déjà exister dans le paysage du projet, bien qu'ils n'aient pas encore été reconnus ou déclarés. Au sein de au moins une communauté de Babongo dans la zone d'Ikobey-Kanda-Pie, une forêt communautaire est en cours de développement et pourrait, en fait, être mieux reconnue comme un territoire de vie autochtone, selon une étude réalisée par l'Association pour le développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (ADCCP). Sur les 17 villages de la zone, à la périphérie nord et nord-est du parc national de Waka, quinze sont habités par les Babongo (district d'Ikobey). Suite aux entretiens, l'interlocuteur a expliqué : " Jusqu'à aujourd'hui, toutes les communautés locales ne comprennent pas le concept de " parc ". Nous ne savons même pas à quoi il sert, et encore moins qui est le bénéficiaire des retombées. Depuis que nous en avons parlé, les habitants de Kanda-Pie ont décidé de se regrouper pour préserver leur forêt (...). Ce dossier a été soumis au Ministère des Eaux et Forêts, pour l'exécution des modalités (...). La suite logique de ce projet est de promouvoir une chaîne de valeur des produits de la forêt communautaire vers le site touristique identifié au nord de Libreville, avec pour fonction la commercialisation des produits culturels et autres PFNL ".

SECTION VI. PLANS D'ACTION PAR ESPECE

Éléphant de forêt

L'éléphant de forêt et son statut

La liste rouge des espèces menacées de l'UICN nous informe qu'en raison du déclin des populations au cours des dernières décennies, dû au braconnage de l'ivoire et à la perte d'habitat, l'éléphant de forêt africain (*Loxodonta cyclotis*) est désormais classé dans la catégorie "en danger critique d'extinction" et l'éléphant de savane africain (*Loxodonta africana*) dans la catégorie "en danger".

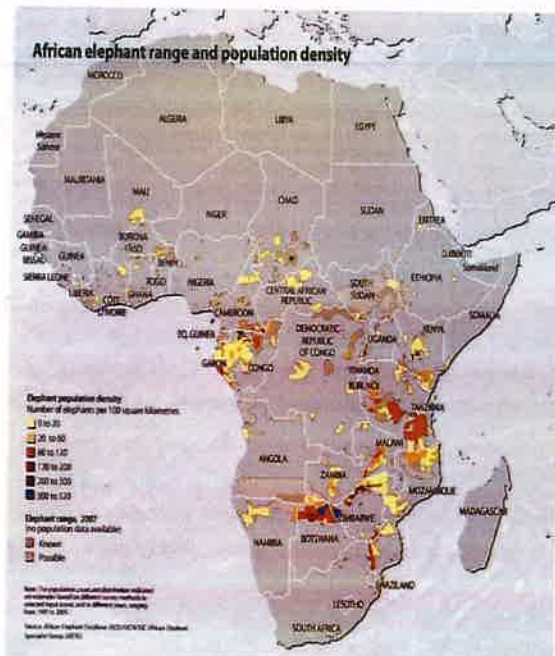
Les dernières évaluations montrent un déclin à grande échelle du nombre d'éléphants d'Afrique sur tout le continent. Le nombre d'éléphants de forêt africains a chuté de plus de 86 % sur une période de 31 ans, tandis que la population d'éléphants de savane a diminué d'au moins 60 % au cours des 50 dernières années, selon les évaluations. Les deux espèces ont connu un fort déclin depuis 2008 en raison de deux menaces principales : le braconnage pour l'ivoire, qui augmente considérablement et continue de menacer les populations, et la conversion continue de leurs habitats, principalement à l'agriculture et à d'autres utilisations des terres. Ces menaces sont effectivement recensées au Gabon.

Cependant, les mesures de lutte contre le braconnage sur le terrain, ainsi qu'une législation plus favorable et une planification de l'utilisation des terres visant à promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage, ont été essentielles au succès de la conservation des éléphants. En conséquence, certains éléphants de forêt se sont stabilisés dans des zones de conservation bien gérées au Gabon et en République du Congo. Selon l'UICN, l'éléphant de forêt, dont la répartition naturelle est plus restreinte, n'occupe plus qu'un quart de son aire de répartition historique, les plus grandes populations restantes se trouvant au Gabon et en République du Congo.

En raison des grandes zones de forêt continue et des niveaux relativement faibles de braconnage, le Gabon abrite probablement encore une population de plus de 50 000 éléphants. Cependant, certains parcs ont subi de lourdes pertes : dans le parc national de Minkébé, environ 2 100 éléphants ont disparu chaque année depuis 2004.

Il convient de noter qu'il n'existe pas de plan d'action général pour la conservation des éléphants au Gabon. Cependant, afin de mieux contribuer à la conservation des éléphants, de leurs habitats et de leur valeur pour la population locale, certaines actions peuvent être entreprises, notamment les suivantes (i) Mettre en place un système harmonisé de suivi écologique des populations d'éléphants et de leurs habitats qui permettra le développement et la diffusion des connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des populations d'éléphants dans leur aire de répartition (Composante 1) ; (ii) Assurer la sécurité des éléphants et réduire les conflits homme-éléphant par le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des éléphants, le contrôle et le suivi de la circulation nationale et internationale des produits de l'éléphant, et la mise en place de processus et de mesures participatives pour la prévention et l'atténuation des conflits homme-éléphant (Composantes 2 et 3) ; (iii) Valoriser les éléphants sur le plan socio-économique, en développant l'écotourisme et d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour mieux impliquer la population locale dans la conservation des éléphants (Composante 3) ; (iv) Rendre les habitats plus viables, y compris les corridors de migration des éléphants (transhumance), et assurer le bon fonctionnement des mécanismes de gestion transfrontalière, à travers deux éléments : développer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les principaux sites d'éléphants, et développer et mettre en œuvre des projets de gestion pour les populations transfrontalières (Composantes 2 et 4).

Aire de répartition et densité de population de l'éléphant d'Afrique, voir <https://www.grida.no/resources/8035>



Les espèces d'éléphants d'Afrique sont maintenant en danger et en danger critique d'extinction - Liste rouge de l'UICN, <https://www.iucn.org/news/species/202103/african-elephant-species-now-endangered-and-critically-endangered-iucn-red-list>

Les deux espèces d'éléphants d'Afrique sont désormais en danger, dont une en danger critique d'extinction, <https://www.nationalgeographic.com/animals/article/both-african-elephant-species-are-now-endangered-one-critically>

L'éléphant de forêt d'Afrique a été largement négligé. Nous devons maintenant nous battre pour lui, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2021/mar/25/africas-forest-elephant-has-been-largely-overlooked-now-we-need-to-fight-for-it-aoe>

Résumé du ou des plans d'action par espèce

A noter qu'il n'existe généralement pas de plan d'action pour la conservation des éléphants au Gabon. Cependant, pour favoriser une meilleure contribution à la conservation des éléphants, de leurs habitats et de leur valorisation au profit des populations voisines, certaines actions peuvent être menées, notamment les suivantes :

(i) Mettre en place un système harmonisé de suivi écologique des populations d'éléphants et de leur habitat qui permettra le développement et la diffusion des connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des populations d'éléphants dans leur aire de répartition ;

(ii) Assurer la sécurité des éléphants et réduire les conflits homme-éléphant, en renforçant les capacités des différents acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des éléphants, le contrôle et le suivi de la circulation nationale et internationale des produits issus de l'éléphant, la mise en place de processus participatifs et de mesures de prévention et d'atténuation des conflits homme-éléphant ;

(iii) Promouvoir les éléphants sur le plan socio-économique, en développant l'écotourisme, et d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour une meilleure implication de la population locale dans la conservation des éléphants.

Implications pour le projet

La mise en place d'un système de suivi écologique des populations d'éléphants et de leur habitat permettrait de développer et de diffuser les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des populations d'éléphants dans leur aire de répartition. Cela créerait des conditions propices à un bon suivi des déplacements des éléphants par les populations elles-mêmes victimes de la pression des pachydermes. Cette action s'inscrit dans la composante 2.

Le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des éléphants, le contrôle et le suivi de la circulation nationale et internationale des produits de l'éléphant, la mise en place de processus participatifs, sont des outils qui permettraient d'établir une approche gagnant-gagnant favorisant la sécurité des éléphants et la réduction des conflits homme-éléphant, par des mesures de prévention et d'atténuation de ces conflits. Ces actions sont intégrées dans les composantes 1 et 2.

Transformer la pression exercée par les éléphants en opportunité consiste à les rendre socio-économiques, en développant l'écotourisme, et d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour une meilleure implication de la population locale dans la conservation des éléphants. Cette action s'inscrit dans la composante 3 qui vise à promouvoir le secteur privé et le développement communautaire avec l'utilisation des actifs naturels.

Grands singes

Les grands singes et leur statut

Les forêts du Gabon abritent deux sous-espèces de grands singes, le gorille des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé d'Afrique centrale (*Pan troglodytes troglodytes*). Les chimpanzés sont classés comme étant en danger sur la liste rouge de l'UICN, tandis que les gorilles des plaines occidentales sont considérés comme étant en danger critique d'extinction. Les principales menaces proviennent de la chasse commerciale et du braconnage, ainsi que de la contamination par le virus Ebola.

En raison des vastes étendues de forêt qui couvrent le Gabon, les grands singes sont présents presque partout en dehors et autour des zones urbanisées. Le complexe Ivindo-Chaillu à l'intérieur du Gabon et le complexe Loango-Moukalaba-Doudou près de la côte ont été identifiés comme des zones prioritaires exceptionnelles car la densité des grands singes y est particulièrement élevée. Dans le nord du Gabon, des zones de densité similaire ont été sévèrement touchées lorsqu'Ebola a frappé dans les années 1990. La bonne nouvelle est que ces régions du nord sont très peu peuplées, ce qui devrait permettre un repeuplement des grands singes si les parcs nationaux sont efficacement protégés du braconnage.

Dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité, le Gabon a ratifié et met en œuvre plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la CDB, la CITES, RAMSAR, la CMS, etc. C'est en application des dispositions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) que le Gabon a conclu en 2007 un accord appelé " Accord Gorille " qui vise à conserver et restaurer les populations de gorilles en Afrique centrale et occidentale et à maintenir durablement leur habitat.

Sur la base de cet accord, le Gabon s'est engagé à protéger les grands singes conformément à l'article 275 du code forestier en vigueur. Cela leur confère le statut d'espèces intégralement protégées. Par conséquent, leur chasse, leur

capture, leur détention, leur commercialisation et leur transport sont formellement interdits. Le cadre institutionnel pour la gestion durable de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, qui contribue à la protection des grands singes, est mis en œuvre par plusieurs institutions, notamment par la Direction générale de la faune et des aires protégées et l'Agence nationale des parcs nationaux.

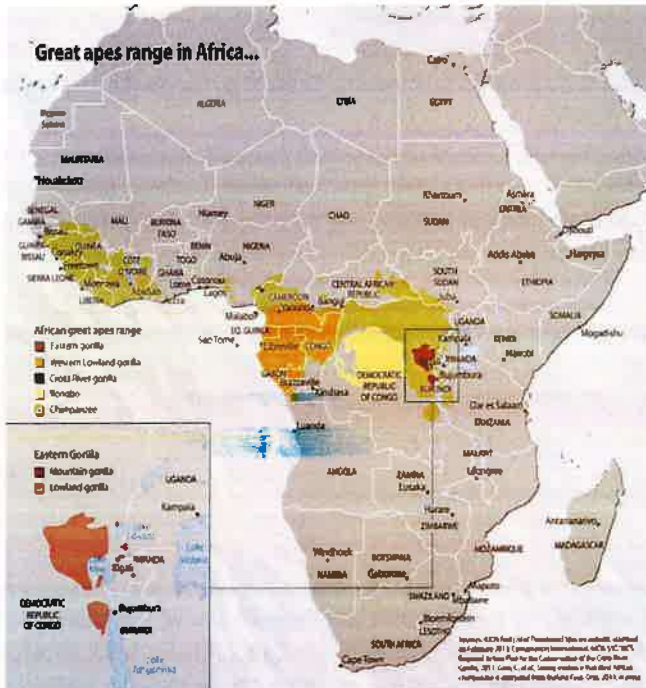
Avec l'appui de partenaires techniques et financiers, des initiatives ont été lancées au niveau local, telles que : le projet d'habituation de ces grands singes à la présence humaine dans le parc national de Moukalaba-Doudou dans la province de la Nyanga ; le projet grands singes de Bakoumba dans la province du Haut-Ogooué ; le projet gorilles Fernand-Vaz pour le tourisme dans la province de l'Ogooué-Maritime ; le projet de protection des gorilles du plateau Batéké dans la province du Haut-Ogooué.

A ce jour, la population de grands singes au Gabon est estimée à 75 000 individus, dont 35 000 gorilles et 40 000 chimpanzés ; elle reste parmi les plus importantes populations d'Afrique. Ces chiffres illustrent les efforts déployés par le Gabon pour préserver ces espèces et globalement pour la gestion durable de la biodiversité.

Répartition des grands singes en Afrique, voir <https://www.grida.no/resources/8341>

Les droits d'entrée dans les parcs nationaux et les dépenses des touristes qui y sont liées sont devenus d'importants contributeurs à l'économie des deux pays, notamment pour la gestion des parcs nationaux et les moyens de subsistance des communautés voisines. En Ouganda, le tourisme lié aux gorilles a fourni à lui seul 60 % des recettes de l'Uganda Wildlife Authority ces dernières années. En 2017, le Rwanda a accueilli 1,5 million de voyageurs internationaux et généré des recettes touristiques annuelles de 438 millions de dollars US, tandis que les parcs du pays ont reçu à eux seuls 94 000 visiteurs pour un chiffre d'affaires de 18,7 millions de dollars US.

Dans ces pays, l'arrivée de la pandémie de Covid-19 et les risques sanitaires qu'elle représente pour les humains et les gorilles ont malheureusement rendu ce secteur très volatil. C'est pourquoi le Gabon doit aller au-delà du tourisme dans le projet FEM7 en trouvant et en intégrant d'autres activités de financement pour la conservation de la biodiversité et les services éco-systémiques, en impliquant les communautés locales et les populations locales.



Quatre menaces principales : (i) la dégradation des terres, (ii) la perte d'habitat, (iii) le commerce illégal d'animaux sauvages (parties du corps, animaux de compagnie), et (iv) les maladies.

Le projet de conservation des gorilles de plaine au Gabon devrait être développé/organisé autour de ces menaces.

Activités du projet = s'attaquer au TNI et à la santé/maladie (objectif principal).

Voir également le groupe de spécialistes de l'UICN pour les éléphants d'Afrique : <https://www.iucn.org/ssc/groups/mammals/mammals-a-e/african-elephant>

Le développement du tourisme lié aux gorilles est une source économique potentiellement puissante de financement de la conservation. C'est ce qui s'est passé dans les montagnes Virunga du Rwanda et de l'Ouganda, où des visiteurs sont venus du monde entier pour observer les gorilles de montagne, une espèce menacée. Chaque année, ce tourisme a rapporté des dizaines de millions de dollars, incitant fortement les gouvernements et les communautés locales à protéger les populations de gorilles.

Les droits d'entrée dans les parcs nationaux et les dépenses connexes des touristes sont devenus d'importants contributeurs à l'économie des deux pays, notamment pour la gestion des parcs nationaux et les moyens de subsistance des communautés voisines. En Ouganda, le tourisme lié aux gorilles a fourni à lui seul 60 % des revenus de l'Uganda Wildlife Authority ces dernières années. En 2017, le Rwanda a accueilli 1,5 million de voyageurs internationaux et généré des recettes touristiques annuelles de 438 millions de dollars US, tandis que les parcs du pays ont reçu à eux seuls 94 000 visiteurs pour un chiffre d'affaires de 18,7 millions de dollars US.

Dans ces pays, l'arrivée de la pandémie de Covid-19 et les risques sanitaires qu'elle représente pour les humains et les gorilles ont malheureusement rendu ce secteur très volatile. C'est pourquoi le Gabon doit aller au-delà du tourisme dans le projet FEM7 en trouvant et en intégrant d'autres activités de financement pour la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques, en impliquant les communautés locales et les populations locales.

Il convient d'envisager la mise en place d'un mécanisme de crédit pour la faune sauvage. Il s'agit d'un concept relativement nouveau qui est un type de paiement pour les services écosystémiques, où les communautés (communautés locales, populations locales) impliquées dans la conservation de la faune et de la flore sauvages sont récompensées pour leurs performances en matière de conservation du patrimoine mondial. Ces types de programmes peuvent générer des fonds de sources locales, nationales et internationales sur la base de résultats de conservation vérifiés indépendamment par les réserves communautaires.

Pour la composante touristique du plan de conservation des gorilles, considérez le travail d'Angelique Todd ("gorilla whisperer") en RCA avec le gorille des plaines de l'Ouest, <https://www.telegraph.co.uk/news/earth/wildlife/8912590/Angelique-Todd-the-gorillas-friend.html>

PUBLICATION NOTE "STATE OF THE APES" - La première série de publications au monde examinant les menaces et les dangers auxquels sont confrontés les grands singes et les gibbons et les possibilités de concilier le développement économique et social avec la conservation de la biodiversité. DOCUMENT TRÈS IMPORTANT. Voir <https://www.stateoftheapes.com/>

Le GRASP et le groupe de spécialistes des primates de l'UICN, section grands singes, ont préparé un rapport de situation sur les grands singes et leurs habitats pour la CdP de la CITES. Voici le lien : <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/70/E-SC70-52.pdf>, le document commence à la page 4. Le rapport présente la taille des populations, les tendances et les menaces pour toutes les espèces et sous-espèces de grands singes. Voir aussi www.un-grasp.org.

Le Gabon possède la plus forte concentration de gorilles de tous les pays du monde et détient environ 80 % de la population sauvage mondiale.

Résumé du (des) Plan(s) d'action par espèce

1. Déterminer le statut actuel et les tendances récentes de chaque population de grands singes et de tous les habitats restants des grands singes. Les plans d'action pour la conservation des grands singes doivent inclure des cartes montrant l'étendue de l'habitat des grands singes aujourd'hui et dans un passé récent, avec les parcs nationaux et les réserves en surimpression. Des recommandations doivent être faites :
 - i. Garder à l'étude le système national d'aires protégées, y compris les zones et territoires conservés par les populations et les communautés locales (ICCA), les sites sacrés et les zones d'utilisation traditionnelle, en ce qui concerne les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et les plans d'action nationaux sur la viande de brousse, conformément à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les plans et politiques nationaux connexes sur l'utilisation des terres et de l'eau ;
 - ii. Sur la base des conclusions de ces examens, qui maximise la superficie de l'habitat disponible pour les grands singes, conformément à l'approche écosystémique et au concept de réserve de biosphère. La construction d'un tel système national devrait tenir compte de ce qui suit.

Dans la mesure du possible, l'extension des zones protégées existantes pour englober les zones adjacentes où se trouve l'habitat des grands singes ;

- Assurer une gestion efficace des zones protégées existantes ;
 - L'établissement de nouvelles zones protégées dans les habitats des grands singes, et la reconnaissance des ICCA, des autres zones de conservation communautaires, des sites sacrés et des zones d'utilisation traditionnelle ;
 - Identifier et établir des corridors écologiques entre les zones fragmentées de l'habitat des grands singes et promouvoir leur utilisation durable d'une manière compatible avec la conservation et le bien-être des grands singes ;
 - Dans les zones où les grands singes ont récemment disparu ou où de petites populations sont menacées de disparition, soutenir des programmes viables de réintroduction dans la nature, conformément aux lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
2. Évaluer la politique, la législation et les programmes de conservation nationaux existants pour déterminer s'ils protègent adéquatement les grands singes et leur habitat et recommander des révisions ou de nouvelles lois si nécessaire pour atteindre les objectifs suivants :
 - La chasse, le commerce et la propriété privée des grands singes doivent être illégaux, l'utilisation non durable de l'habitat des grands singes doit être interdite et l'utilisation de cet habitat soumise à une réglementation stricte ;
 - La récolte de bois et de produits forestiers non ligneux, l'exploitation minière, l'exploration et l'extraction de pétrole, la construction de routes et de bâtiments et le développement agricole et agroforestier ne doivent être autorisés que dans les zones d'habitat des grands singes où les activités et leurs conséquences ne sont pas préjudiciables à la survie des grands singes ;

3. Identifier les éventuelles lacunes dans l'application de la loi, notamment en utilisant des outils tels que le Wildlife and Forest Crime Toolkit, et d'autres programmes de pointe, et recommander les mesures nécessaires pour protéger les grands singes et leur habitat, par exemple :
 - L'application de la loi devrait être intégrée dans d'autres secteurs gouvernementaux, et les agences respectives d'application de la loi (la police, les fonctionnaires des douanes, les agents de la faune et les gardes forestiers, etc.) devraient recevoir plus de personnel, de formation, d'équipement et de ressources, et devraient être encouragées à renforcer la collaboration, à la fois au niveau national et international.
 - Lorsque les communautés locales vivent dans l'habitat des grands singes ou à proximité, des mesures doivent être prises pour encourager une participation active à la conservation des grands singes, y compris des mesures d'application de la loi.
4. Évaluer l'impact sur les grands singes et leurs habitats des industries extractives telles que l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'exploration pétrolière, l'agriculture, l'agroforesterie, etc. et, en collaboration avec les ministères concernés, les directeurs généraux des entreprises concernées et les agences de développement telles que la Banque mondiale, les autres banques de développement et les institutions financières, prendre des mesures pour atténuer cette pression, par exemple par les mesures suivantes :
 - Les concessions forestières devraient être attribuées pour des périodes équivalentes au temps de génération des espèces d'arbres exploitées, afin d'encourager la planification à long terme ;
 - L'attribution de contrats doit être subordonnée au caractère écologiquement durable de l'activité ;
 - La main-d'œuvre de l'entreprise ne doit pas s'engager dans la chasse à la viande de brousse, ni en être dépendante sur le plan nutritionnel ;
 - Les routes d'accès doivent être désactivées après utilisation, sauf si elles font partie d'un réseau routier planifié avec des mesures appropriées pour contrôler et atténuer le commerce de viande de brousse.

Extrait de Great Apes Survival Partnership (GRASP), Global Strategy for the Survival of Great Apes and Their Habitat, UNEP/UNESCO/GRASP/ COUNCIL.2/ 2, 04 octobre 2012.

Implications pour le projet

L'action concernant l'examen de l'état actuel et des tendances récentes de chaque population de grands singes et de tous les habitats restants des grands singes, ainsi que l'évaluation de la politique nationale existante, de la législation et des programmes de conservation sont nécessaires pour créer des conditions favorables à la conservation des grands singes et à leur protection adéquate, dans la composante 1 du projet.

L'identification des lacunes éventuelles dans l'application de la loi, y compris par l'utilisation d'outils tels que le Wildlife and Forest Crime Toolkit, et d'autres programmes de pointe, ainsi que les mesures recommandées nécessaires à la protection des grands singes et de leur habitat, sont les actions liées à la composante 1 et 2.

L'évaluation de l'impact sur les grands singes et leurs habitats des industries extractives telles que l'exploitation forestière, minière, l'exploration pétrolière, l'agriculture, l'agroforesterie, etc. et, en collaboration avec les ministères concernés, les directeurs généraux des entreprises concernées et les agences de développement telles que la Banque mondiale, les autres banques de développement et les institutions financières, prendre des mesures pour atténuer cette pression. Cette action concerne la composante 2 du projet.

SECTION VII. CADRES STRATEGIQUES RELATIFS A L'ECONOMIE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES ET AU "GABON VERT"

Cadres stratégiques ⁵⁰

⁵⁰ From 'Wildlife economy' case study document (in preparation, publication anticipated in 2021 Q1 or Q2; used with permission)

Plan stratégique Gabon émergent 2011 - 2025 (2011)	Formaliser la politique de diversification de l'économie nationale. Ce plan définit des orientations stratégiques alternatives pour un développement durable à l'horizon 2025. Les actions de promotion d'une économie verte inclusive sont perceptibles à travers la mise en œuvre du " pilier Gabon vert ", qui vise à préserver et valoriser le " pétrole vert ".
Plan stratégique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2011)	Objectif : accroître la contribution du secteur de la pêche à la croissance et au développement socio-économique. Le document définit des objectifs prioritaires spécifiques pour le développement de la pêche et de l'aquaculture
Plan national pour le climat (2012)	Présente i) des stratégies de développement à court et moyen terme pour les secteurs d'activité ayant un fort impact sur le changement climatique, ii) des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.
Stratégie nationale d'industrialisation (2013)	A pour objectif de faire des mines, du bois et de l'agro-industrie (agriculture et pêche) des piliers majeurs de l'économie gabonaise en optimisant la valeur ajoutée locale et d'assurer la compétitivité durable de ces secteurs d'ici 2025.
Plan opérationnel du Gabon vert. Horizon 2025 : Donner à l'émergence une trajectoire durable (2015)	Définit les approches et les projets destinés à promouvoir et à superviser le développement durable des écosystèmes gabonais et de leurs ressources naturelles.
Stratégie nationale et plan d'action sur l'accès aux ressources biologiques / génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (2015).	Il sert de cadre pour l'orientation stratégique et la programmation des actions liées à l'accès et au partage des avantages (APA) d'ici 2020. Il s'agit d'un outil de planification mais aussi d'un support d'information pour toutes les parties prenantes impliquées dans le processus APA.
Stratégie nationale du tourisme et plan d'action pour le développement du tourisme au Gabon - Horizon 2025 (2015).	Vise à faire du tourisme un axe majeur de diversification économique et de création d'emplois d'ici 2025.
Plan de relance économique 2017-2019 (2017)	Objectifs : accélérer la diversification de l'économie et l'impact social des politiques publiques menées, en inscrivant les finances publiques dans une logique de durabilité. L'un de ses cinq programmes vise à renforcer la compétitivité des secteurs du bois, de la pêche et du tourisme.
Plan d'action national sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les populations locales au Gabon 2017-2019 (2017).	Issu de la stratégie sous régionale sur l'utilisation durable de la faune sauvage par les populations locales des pays de la Commission des forêts d'Afrique centrale.
Stratégie nationale et plan d'action du Gabon sur la diversité biologique (2018).	Version actualisée de la première Stratégie nationale et du Plan d'action sur la diversité biologique, adoptés en 2000. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, à travers ses trois objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage des avantages découlant de leur utilisation, notamment en menant des actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés pour soutenir le fonctionnement des écosystèmes et le maintien des services qu'ils fournissent. Cette dernière version répond aux programmes de travail thématiques et aux lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique, et tient compte des nouvelles orientations politiques nationales.
Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers	Vise à assurer la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL), grâce à un cadre juridique approprié et à des mesures incitatives spécifiques pour le développement du secteur, ce qui devrait conduire à une

non ligneux en République gabonaise et plan d'action 2020 - 2025 (2020).

transformation et une valorisation plus poussées de ces ressources naturelles, à une contribution significative de ces produits à l'économie locale et nationale, à la sensibilisation du public et des acteurs de la chaîne de valeur à l'importance socio-économique des PFNL, et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

Les cadres juridiques ⁵¹

A travers de nombreux instruments juridiques, le Gabon s'est engagé à conserver les ressources issues de sa diversité biologique. Le Gabon est signataire de nombreux instruments internationaux et régionaux, notamment la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971) ; la Commission baleinière internationale (1946) ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973) ; la Convention sur les espèces migratrices (1979) ; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) ; la Convention sur la diversité biologique (1992) ; Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et portant création de la Commission des forêts d'Afrique centrale (2005) ; Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique (2012) ; Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable ; Plan de convergence 2 de la Commission des forêts d'Afrique centrale (2014) et Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la faune et de la flore sauvages en Afrique (2015). Ces accords internationaux font désormais partie de son cadre juridique pour régir l'économie des espèces sauvages.

En termes de lois nationales, le Gabon dispose d'un large éventail de lois sectorielles qui traitent de la gestion des ressources naturelles et qui soutiennent l'économie de la faune.

Espèces sauvages

- Plan d'action national sur l'utilisation durable de la faune par les populations locales au Gabon 2017-2019 - novembre 2016, issu de la stratégie sous-régionale sur l'utilisation durable de la faune par les populations locales des pays de l'espace COMIFAC.
- Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise (articles connexes).
- Décret n°00099/PR/MFE du 19 mars 2018 portant mise en réserve de Kévazingo.
- Décret n°350/PR/MPERNFM du 7 juin 2016 fixant les conditions d'exploitation du Kévazingo et de l'Ozigo.
- Décret n°0164/PR/MEF du 19 janvier 2011 portant réglementation de la classification et des latitudes d'abattage des espèces animales.
- Décret n°0163/PR/MEF du 19 janvier 2011 fixant les conditions de détention, de transport et de commerce des espèces animales sauvages, des trophées et des produits de la chasse.
- Décret n°0161/PR/MEF du 19 janvier 2011 fixant les conditions de délivrance des permis et licences de chasse et de capture.
- Décret n°137/PR/MEFEOA du 04 février 2009 relatif à la réserve de plantes à usages multiples sélectionnées dans les forêts nationales.
- Décret n°692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004 fixant les conditions d'applicabilité des droits d'usage coutumier sur la faune et la chasse.
- Décret n° 679/PR/MEFE du 28 juillet 1994 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.
- Décret n° 678/PR/MEFE du 28 juillet 1994 complétant le décret n° 189/PR/MEFCR du 4 mars 1987 relatif à la protection de la faune.

⁵¹ From 'Wildlife economy' case study document (in preparation, publication anticipated in 2021 Q1 or Q2; used with permission)

- Décret n°677/PR/MEFE du 28 juillet 1994 portant agrément spécial pour le commerce des produits de la chasse.
- Arrêté n°0024/PR/MEFMEPCODDPAT du 31 mars 2020 portant interdiction de la chasse, de la capture, de la détention, de la commercialisation, du transport et de la consommation des pangolins et des chauves-souris
- Arrêté n°012/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 portant classement des espèces animales aquatiques.
- Arrêté n°491/MEFPTE/SG/DGEF/DFC du 14 août 1995 fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Environnement

- Loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République gabonaise.
- Loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise.
- Décret n°000925/PR/MEFEPEPN du 18 octobre 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale du développement durable.
- Décret n°000539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 portant réglementation des études d'impact environnemental.
- Décret n°000543/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 fixant le régime juridique des installations classées.

Les zones protégées

- Loi 003/2007 du 27 août 2007 sur les parcs nationaux
- Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise (articles connexes)
- Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires aquatiques protégées en République gabonaise.
- Décret n°001032/PE/MEFEPEPN du 1er décembre 2004 fixant le classement et le déclassé des aires protégées des forêts et des aires protégées.

Forêt

- Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise.
- Décret n°01400/PR/MEF du 6 décembre 2011 portant création et organisation de l'Agence pour l'exécution des activités dans le secteur forêt-bois en République Gabonaise.
- Décret n°00273/PR/MEF du 2 février 2011 fixant le statut des bois abandonnés.
- Décret n°00669/PR/MEF du 20 septembre 2010 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation spéciale de coupe.
- Décret n°01206/PR/MEFPE du 30 août 1993 fixant les prescriptions générales et particulières du cahier des charges de l'exploitation forestière.
- Décret n°1028/PR/MEFEPEPN du 1er décembre 2004 fixant les conditions de création des forêts communautaires

La mer et la pêche

- Loi n°002/2007 du 27 août 2007 portant création, organisation et fonctionnement du centre des métiers de la pêche et de l'aquaculture.
- Loi 015/2005 du 8 octobre 2005 portant Code de la Pêche et de l'Aquaculture en République Gabonaise.
- Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche en République Gabonaise.
- Décret n°312/PR du 25 septembre 2014 portant création du Conseil national de la mer.
- Arrêté n°013/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 portant réglementation de la pêche sportive.
- Arrêté n°014/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 portant réglementation de la pêche durable des requins et raies en République gabonaise.

- Arrêté n°015/MAEPA/SG/DGPA du 8 octobre 2019 modifiant l'arrêté 0040/MAEPSA/SG du 17 juillet 2015 relatif à l'inhibition des rejets en mer.

Climat

- Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH du 23 avril 2010 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Conseil national sur le changement climatique.

Tourisme

- Loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise (articles 209 à 213 relatifs aux activités touristiques dans les parcs nationaux et les zones de chasse).
- Loi n°004/2000 du 18 août 2000 portant ratification de l'ordonnance n°002/2000/PR du 12 février 2000 relative au régime applicable aux investissements touristiques.
- Loi n°15/98 du 23 juillet 1998 fixant la charte des investissements.
- Loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission des étrangers en République Gabonaise.
- Décret n°0314/PR/MIMT du 25 septembre 2014 portant création et organisation de l'Agence gabonaise pour le développement et la promotion du tourisme et de l'hôtellerie.
- Décret n°649/PR/MTPN du 25 mai 2001 portant réglementation de l'entrée des touristes et des hommes d'affaires au Gabon.
- Décret n°465/PR/MTPN du 18 mai 1976 réglementant les activités des agences de voyage.

Justice

- Loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal, qui renforce les peines pour les infractions environnementales (répression du trafic d'ivoire, infractions contre la protection de l'environnement).

Les cadres institutionnels ⁵²

Plusieurs institutions publiques assurent la gestion des ressources fauniques, à savoir :

- le **ministères en charge des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de la Mer, de la Pêche et du Tourisme** ;
- **L'Agence d'Exécution Filière Forêt-Bois (AEFFB)**, dont la mission est de contribuer à la promotion des activités de la filière forêt-bois ;
- **L'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR)**, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle technique du Ministre en charge du Tourisme. Sa mission est de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de développement touristique et de créer un environnement favorable aux opérateurs du secteur concerné.
- **L'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS)** qui a pour mission d'assurer la surveillance satellitaire du territoire national pour la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles, des questions d'aménagement et de gestion des terres ;
- **L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)**, chargée de mettre en œuvre la politique nationale de protection des ressources naturelles et des processus naturels dans les aires protégées placées sous son autorité ;

⁵² From 'Wildlife economy' case study document (in preparation, publication anticipated in 2021 Q1 or Q2; used with permission)

- **Conseil National de la Mer (CNM)**, chargé de coordonner les activités de protection et de valorisation de la mer ;
- **Conseil National sur les changements climatiques (CNC)**, chargé de suivre la mise en œuvre du Plan Climatique National qui propose la politique climatique du Gabon.

Ces structures publiques sont soutenues dans leurs missions par des Organisations de la Société Civile nationales, telles qu'Aventures Sans Frontières (ASF), Ibonga ACPE, Image Gabon Nature (IGN), Gabon Environnement, Organisation Ecotouristique du Lac Oguemoue (OELO), Femme, Environnement, Santé et Education (FENSED) du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) ou Keva Initiative. Wildlife Conservation Society (WCS), World Wide Fund for Nature (WWF), Panthera, The Nature Conservancy (TNC) et Conservation Justice sont parmi les organisations non gouvernementales internationales les plus influentes au Gabon. Leurs principales missions sont de soutenir les actions du Gabon en matière de conservation et de gestion de son patrimoine naturel, d'améliorer les connaissances sur la biodiversité du Gabon, et de développer et mettre en œuvre des stratégies pour soutenir les objectifs de développement durable du Gabon.

23. Décret n°0122/PR/MRPICIRNDH du 23 avril 2010 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Conseil national sur les changements climatiques.

SECTION VIII. RAPPORTS TECHNIQUES PRODUITS DANS LA PHASE PPG

En plus des annexes, plusieurs rapports techniques ont également été préparés au cours de la phase de développement du projet dans le cadre de la subvention de préparation de projet (PPG).

Le tableau suivant indique l'auteur principal (ou l'auteur principal) des annexes et des rapports techniques.

Spécialistes	Rapports de spécialistes et annexes produits	Localisation
Isaac Lamah	Procédure d'examen social et environnemental (PESE)	Annexe 5
	Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)	Annexe9
	Cadre du plan pour les populations locales (CPPA)	Annexe9
	Mécanisme de redressement des griefs (MRG)	Annexe9
Donald Iponga	Plan d'engagement des parties prenantes (PEP)	Annexe8
Ellen Hagerman	Analyse de genre et plan d'action pour le genre et l'inclusion sociale	Annexe10
Marc Foggin	Cadres de haut niveau adoptés dans le projet	Annexe13
	Covid-19 : Risques, recommandations, réponse du projet	Annexe14
	Références clés et portails web d'accès aux données	Annexe15
Plusieurs membres de l'équipe	Profil paysager / annexes spécifiques au domaine d'intervention du FEM)	Annexe12
Gislin Mbye Ntoma	Analyse des termes de référence Analyse d'autres projets du FEM Indicateurs et objectifs du projet Évaluation des opportunités et des priorités Liste des parties prenantes (liste préliminaire)	
Emmanuel Mvé Mebia	Enquête socio-économique	
	Aperçu socio-économique du paysage forestier : Situation et perspectives	
	Analyse des capacités institutionnelles - avec GMN et TM	
	Forêts communautaires et populations locales (Nyanga)	

	Examen technique et enseignements tirés des projets du FEM au Gabon	
	Analyse des parties prenantes et enseignements tirés des projets du FEM	
	Administration et démographie du Gabon	
	Contexte culturel particulier du projet	
Tsayi Mouvagha (TM)	Moyens de subsistance locaux dans le paysage du projet Secteur privé / Production de revenus	

ANNEXE 13. DES CADRES DE HAUT NIVEAU ADOPTÉS POUR FAIRE PROGRESSER LA CONSERVATION DES PAYSAGES FORESTIERS

Annexe 13. Des cadres de haut niveau adoptés pour faire progresser la conservation des paysages forestiers..392

Gestion intégrée du paysage forestier	393
Clarification supplémentaire sur le concept de gouvernance (c.-à-d. prise de décision par rapport à la gestion)	394
Gouvernance inclusive	395
Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN	397
Zones communautaires conservées / ICCA-territoires de vie	397
L'économie de la biodiversité et la valeur globale de la nature	398
Évaluations économiques de la biodiversité	399
Comptabilité du capital naturel et des écosystèmes	401
Stratégies nationales de durabilité	403
Valeurs défendues par les communautés locales et les peuples locaux	404
En ce qui concerne les droits	404
PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ACTION	405
Règles d'or pour la conservation des forêts	405
Douze principes de gestion des bassins versants	405

Comme le souligne le titre du projet, *Transformer la gouvernance du paysage forestier...* deux thèmes intégratifs principaux sont tissés tout au long de cette initiative – à savoir (i) les paysages forestiers et (ii) la gouvernance (inclusive) – chacun soutenant le double global du projet vise à protéger la biodiversité forestière et les services écosystémiques (y compris la protection des stocks de carbone, tant dans les arbres que dans le sol) et à tirer des avantages socioéconomiques de la conservation et de l'utilisation durable pour les populations forestières locales et les communautés tributaires des forêts dans la zone du projet.

Ceux-ci représentent le *quoi* et le *où* (cf. paysages forestiers) suivis du *qui* et du *comment* (cf. gouvernance inclusive).

En bref, *qu'est-ce qui* fait référence aux dimensions écologiques des forêts, c'est-à-dire l'état des forêts, y compris leur étendue et leur intégrité; *où* fait référence aux dimensions au niveau du paysage, y compris l'emplacement (par exemple, les zones prioritaires), l'échelle géographique et les questions de fragmentation et de connectivité; *qui* se concentre sur les dimensions socioculturelles des problématiques du projet (en particulier en ce qui concerne les IPLC, mais en incluant toutes les parties prenantes ainsi que les dimensions de genre). Enfin, dans l'ensemble, la *manière* d'obtenir des résultats de conservation réussis ressort de tous les éléments précédents; bien qu'en mettant l'accent sur les dimensions de gouvernance et l'inclusion des IPLC et de tous les groupes socialement marginalisés.

Afin d'atteindre les résultats souhaités du projet, plusieurs cadres importants de **haut niveau** doivent être clairement gardés à l'esprit par les responsables de la mise en œuvre du projet et tous les consultants techniques et autres prestataires de services :

- Gestion intégrée des paysages forestiers (pour la conservation de la biodiversité et des stocks de carbone)
- Les concepts connexes mais différents de « gouvernance » par rapport à « gestion »

- Liste verte des aires protégées et conservées (APC) de l’UICN
- Zones et territoires de vie conservés dans la Communauté
- Économie de la biodiversité / valeur de la nature

Gestion intégrée du paysage forestier

Le « modèle à trois piliers » de la gestion intégrée du paysage forestier reflète largement la logique ci-dessus, en mettant l’accent sur l’intégrité des écosystèmes (*quoi*), l’aménagement du territoire (*où*) et la bonne gouvernance (*qui*). Lorsqu’ils sont tous considérés en tandem, ces éléments contribuent ensemble à une meilleure prise de décision et à une meilleure action (c.-à-d. la gestion) pour atteindre les résultats souhaités, avec des avantages connexes tangibles pour les personnes et les communautés.

Jusqu’à présent, l’accent a été mis au Gabon (dans le contexte du « modèle des trois piliers ») sur l’aménagement du territoire, avec moins d’attention accordée à la bonne gouvernance inclusive et avec un manque d’informations fiables actuelles disponibles concernant les conditions des écosystèmes forestiers.

En particulier, la conception des projets devrait être éclairée par les *sciences de la conservation* qui, au cours des dernières décennies, ont dépassé la vision de la conservation comme une entreprise principalement écologique, reconnaissant désormais également les dimensions sociales critiques et adoptant des perspectives et des approches plus inclusives – avec des dimensions inclusives concernant non seulement la *mise en œuvre* de décisions et / ou d’activités particulières (cf. gestion), mais aussi dans leur planification et *leurs les processus décisionnels*, avec une référence particulière à *qui* est impliqué dans ces processus (cf. gouvernance) (voir également la section suivante)..

Plus précisément, en ce qui concerne les écosystèmes forestiers (c.-à-d. *quoi*), les sciences de la conservation soulignent en particulier la valeur du maintien de l’intégrité *écologique*, ce qui nécessite également de promouvoir la connectivité; en ce qui concerne les perspectives paysagères (c.-à-d. *où*), l’accent est mis sur l’adoption d’approches intégrées de planification fondées sur la zone; et concernant les PSLC (c.-à-d. *qui*), la valeur des approches collaboratives est bien reconnue, souvent associée au secteur privé et au développement de chaînes de valeur commerciales et d’autres mécanismes pour soutenir et renforcer les moyens de subsistance des personnes et leur sentiment de bien-être.

La figure 15-1 clarifie davantage la manière dont ces différentes dimensions et approches sont intégrées dans le projet – à travers le prisme critique de *quoi, où* et *qui*; qui sont tous déjà présents dans les approches de *gestion intégrée du paysage forestier*, comme indiqué précédemment.

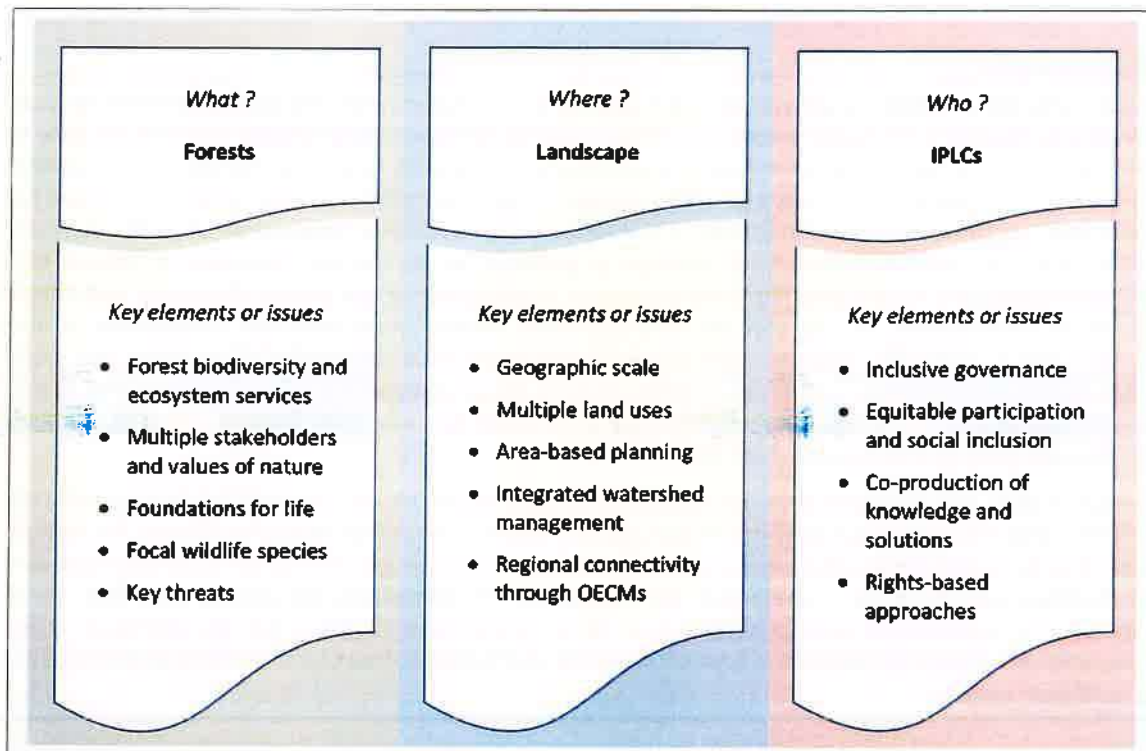


Figure A1 3-1. Figure schématique des principaux thèmes transversaux qui sous-tendent le projet – quoi, où et qui ? *Clarification supplémentaire sur le concept de gouvernance (c.-à-d. prise de décision par rapport à la gestion)*

Le concept de gouvernance, cependant, reste souvent mal compris. La soi-disant « bonne gouvernance » n'est pas simplement une question de « gestion efficace » des ressources par les administrations gouvernementales (c'est probablement l'erreur de conception la plus courante), car bien que la gouvernance et la gestion soient liées, elles ne sont pas synonymes *mais complémentaires*.

En termes plus simples, la gestion concerne « ce qui est fait dans la poursuite d'objectifs donnés », tandis que la gouvernance concerne « qui décide des objectifs » et « comment les décisions sont prises ». Plus de détails sont fournis dans le tableau suivant.

Tableau A1 3-1. Aller au-delà de la gestion... et l'inclusion de la gouvernance dans la planification et l'action en matière de conservation.

Gestion	Est à propos de...	<ul style="list-style-type: none"> • Ce qui est fait dans la poursuite d'objectifs donnés (Les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs)
Gouvernance En outre... <i>La gouvernance globale considère :</i> <ul style="list-style-type: none"> - un développement croisé des secteurs - plusieurs acteurs - plusieurs échèles - à la fois lespreneurs et titulaires de droits 	Est à propos de...	<ul style="list-style-type: none"> • Qui décide des objectifs et comment les poursuivre • Comment ces décisions sont prises • Qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité • Qui est (ou devrait être) tenu responsable

Gouvernance inclusive

Il existe de nombreuses définitions généralisées de la gouvernance inclusive, mais plus particulièrement le terme fait référence au genre et à l'inclusion sociale, garantissant que les personnes marginalisées sont incluses dans les processus des ODD. Il faut aussi souvent un programme en faveur des pauvres. La participation des « communautés locales » ainsi que des populations locales et d'autres groupes marginalisés loin des centres urbains (et souvent des élites nationales) est particulièrement importante. « L'inclusion en termes de *processus* (comment les décisions sont prises et qui est inclus dans ce processus, et comment et pourquoi) et des résultats (comment la richesse et la prospérité sont *distribuées* et partagées entre une population, et pourquoi) est une priorité de premier plan dans le développement international, les objectifs de développement durable étant peut-être l'articulation la plus ambitieuse de cela. [...] Les ODD s'engagent spécifiquement non seulement à « mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde », mais aussi à lutter contre la marginalisation et à répondre aux besoins de tous les groupes, y compris en termes de revenu (ODD 1), de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'égalité des sexes (ODD 5), d'emploi (ODD 8) et d'inégalité (ODD 10).¹

En ce qui concerne les aires protégées et conservées, de nombreuses études menées ces dernières années ont révélé que des formes plus inclusives de gouvernance du paysage contribuent à une conservation plus efficace. Par exemple, une étude récente concernant les effets de conservation attribuables aux AP gouvernées par la communauté dans 32 pays d'Afrique subsaharienne a révélé que, par rapport aux AP strictement gouvernées par l'État, les AP gouvernées par la communauté avec la participation de la communauté soutenue par des politiques et des législations environnementales inclusives produisent des gains environnementaux plus importants et contribuent à réduire l'exclusion sociale.²

L'UICN approuve maintenant que la conservation au moyen d'aires protégées devrait reconnaître non seulement *les approches de gestion*, mais aussi tenir compte des différents groupes de parties prenantes et, en particulier, *des types de gouvernance*.³⁻⁴⁵⁶

L'encadré A15-1 résume ce que l'accent mis sur *la gouvernance* dans les paysages forestiers pourrait signifier dans la pratique, et les deux tableaux suivants décrivent, à leur tour, une *typologie pour les groupes d'intervenants* et les *formes de gouvernance* en ce qui concerne les aires protégées.

Encadré A1 3-1. Aller de l'avant avec la gouvernance forestière

Qu'est-ce que la gouvernance forestière? L'essence du concept de gouvernance réside dans les nombreuses façons dont les acteurs publics et privés (c'est-à-dire l'État, le secteur privé et la société civile) travaillent ensemble afin de créer la capacité de prendre et de mettre en œuvre des décisions concernant la gestion forestière à de multiples échelles spatiales, temporelles et administratives. C'est cette interaction mutuelle qui est la caractéristique déterminante des institutions et des arrangements de gouvernance.

La gouvernance complète le rôle traditionnel de l'État dans la planification, le suivi et le contrôle de l'utilisation, de la gestion et de la conservation des forêts. La gouvernance concerne les droits, les rôles institutionnels dans la prise de décision et les systèmes par lesquels les décisions sont prises, mises en œuvre, appliquées et surveillées.

Dans de nombreux cas, différentes approches de la gouvernance forestière (par exemple, les systèmes statutaires, coutumiers et volontaires) se complètent, s'affrontent et se mélangent pour gouverner la même ressource. Il est essentiel de garder à l'esprit que la gouvernance forestière est une entreprise complexe qui implique la participation active d'un éventail de participants à la société civile, et pas seulement des administrations forestières.

³ *Gouvernance, équité et droits*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/governance-equity-and-rights>

⁶ La « *matrice des aires protégées* » de l'UICN pour des systèmes de sonorisation efficaces, https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/the_iucn_matrix.pdf

Tableau A1 3-2. Typologie des principaux acteurs de la gouvernance des aires protégées

Acteurs	Description
Communautés locales	Parties prenantes et titulaires de droits – communautés locales situées à l'intérieur ou à proximité des AP, représentées par les mécanismes locaux de leadership et de gouvernance socioculturelle existants
Acteurs privés	Acteurs non étatiques ayant un intérêt significatif pour les impacts socio-économiques des AP ainsi que pour toutes les activités de conservation et de développement associées
Société civile	Les ONG ou les organisations du secteur privé, quel que soit leur statut d'organisation à but non lucratif, qui visent à assurer un partage équitable des coûts et des avantages découlant des AP afin de réduire les conflits sociaux
Services locaux	Parties prenantes et acteurs de l'administration gouvernementale décentralisée ou d'autres ayant des droits légaux ou coutumiers reconnus par la société en ce qui concerne la terre, l'eau et les ressources naturelles
Gouvernement	Agences nationales et autres autorités gouvernementales chargées des responsabilités en matière d'environnement et de conservation de la nature, y compris la gestion des aires protégées

Tableau A1 3-3. L'UICN et la CDB distinguent quatre grands types de gouvernance des aires protégées⁷

Public	Partagé	Privé	Communauté
Gouvernance par le gouvernement, à différents niveaux, combinant éventuellement diverses institutions	Gouvernance par les différents titulaires de droits et parties prenantes ensemble	Gouvernance par des particuliers et des organisations	Gouvernance par les populations locales et/ou Communautés

⁷ Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action,

https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/governance_of_protected_areas_from_understanding_to_action.pdf

Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN

À la lumière de ce qui précède, l'UICN a récemment révisé son *cadre de conservation*, reconnaissant spécifiquement l'importance de (i) une bonne gouvernance, (ii) une bonne planification et une bonne conception, et (iii) une gestion efficace, car tous trois sont nécessaires à l'élaboration d'une action rationnelle conduisant à la conservation souhaitée les résultats (voir figure à la Droite).

Il s'agit d'un écart important par rapport aux accents antérieurs qui étaient principalement axés sur les plans de conception élaborés à l'extérieur et sur le renforcement de l'efficacité des mesures de gestion, dont aucun des deux n'a tenu compte de manière appropriée de la diversité complète des parties prenantes. Maintenant, la majorité des intervenants en conservation reconnaissent que les meilleurs résultats découlent d'actions co-développées et convenues par / avec « tous les bons acteurs à la table ».

De manière significative, l'UICN reconnaît qu'une intégration efficace de la dimension de genre contribue à débloquer le succès de la « Liste verte » dans les aires protégées et conservées dans le monde entier. « L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions de droits humains fondamentaux et de justice sociale, ainsi qu'une condition préalable au développement durable et à la réalisation des ODD et d'autres programmes mondiaux... L'UICN [est] engagée dans la cause de ne pas laisser les femmes et les filles de côté et en mettant l'accent sur l'utilisation des Normes de l'UICN, nous pouvons mieux équiper, autonomiser et encourager les zones protégées et conservées pour mieux traiter les questions de genre dans leur gouvernance, leur gestion et d'autres activités. » Dans l'ensemble, l'UICN se concentre sur les domaines clés suivants de l'inclusion sociale pour faire progresser son travail de conservation : les populations locales, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et les approches fondées sur la gouvernance et les droits.⁹

La norme de la Liste verte de l'UICN vise à aider à mesurer, améliorer et maintenir les performances des zones protégées et conservées grâce à des critères cohérents à l'échelle mondiale, y compris des critères clairs pour la *bonne gouvernance* et une *conception et une planification saines*, en plus d'une *gestion efficace*, afin d'obtenir des résultats de conservation réussis.¹⁰

Zones communautaires conservées / ICCA-territoires de vie

Il convient également de noter que de vastes zones et territoires à travers le monde conservent la biodiversité et les services écosystémiques critiques, même s'ils sont rarement officiellement reconnus par les autorités comme des « aires protégées ». Ces zones sont souvent gouvernées et gérées par des communautés locales et couvrent une



Figure A1 3-2. La Liste verte des aires protégées et conservées (APC) de l'UICN : Fournir des normes cohérentes à l'échelle mondiale et pertinentes au

⁸ *L'égalité des sexes est la clé : une intégration efficace de la dimension de genre débloque le succès de la « Liste verte » dans les aires protégées et conservées du monde entier*, <https://www.iucn.org/news/protected-areas/202012/gender-key-effective-gender-mainstreaming-unlocks-green-list-success-protected-and-conserved-areas-worldwide>

⁹ L'UICN aborde et intègre efficacement les questions sociales clés dans ses programmes de conservation en mettant l'accent sur la gouvernance et les droits, voir *Gouvernance et droits*, <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights>

¹⁰ *Norme de la Liste verte de l'UICN*, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas/global-standard>

grande partie de la planète. L'étendue complète des terres conservées par la communauté est énorme, englobant environ 80% de la biodiversité mondiale et chevauchant environ 40% du domaine des aires protégées.

Notamment, une association étroite est souvent trouvée entre les populations et les communautés locales, d'une part, et un territoire, une zone ou un ensemble particulier de ressources, d'autre part. Lorsqu'une telle association est combinée à la gouvernance locale et à la conservation de la nature, on parle d'un « ICCA », abréviation de « territoires et zones conservés par les populations locales et les communautés locales » ou « territoires de vie ». La figure A15-3 illustre comment tous ces différents types d'aires de conservation sont liés les uns aux autres.

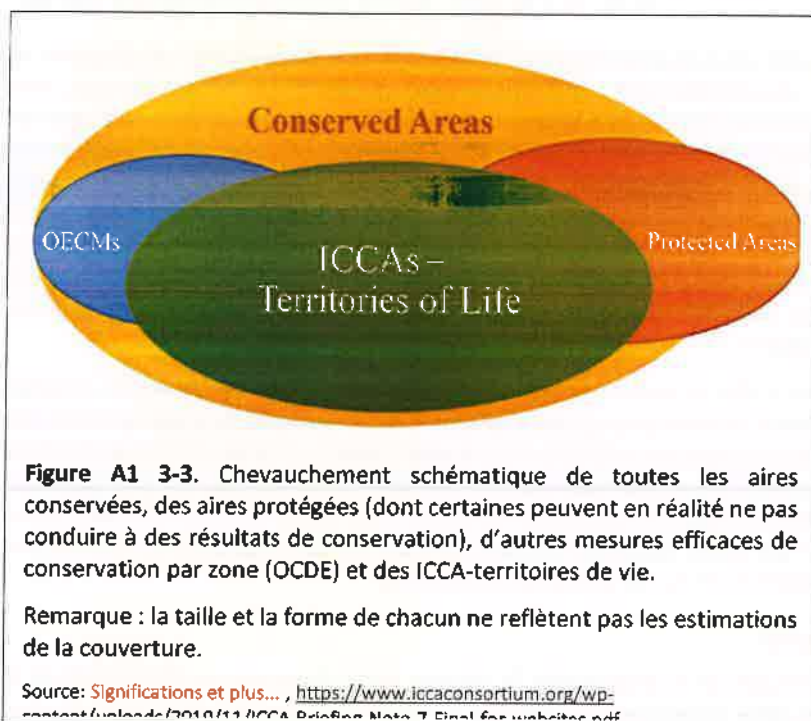


Figure A1 3-3. Chevauchement schématisé de toutes les aires conservées, des aires protégées (dont certaines peuvent en réalité ne pas conduire à des résultats de conservation), d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OCDE) et des ICCA-territoires de vie.

Remarque : la taille et la forme de chacun ne reflètent pas les estimations de la couverture.

Source: Significations et plus... , <https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2010/11/ICCA-Protected-Areas-7-Final-for-website.pdf>

À l'échelle mondiale, les initiatives communautaires peuvent être efficaces pour protéger les écosystèmes et les espèces qui les composent. Dans une étude récente de l'action communautaire dans les forêts amazoniennes au cours des 40 dernières années, il a été constaté que les approches communautaires constituent une forme légitime et efficace de contrôle social, avec des mécanismes de gouvernance socio-environnementale qui génèrent un consensus parmi les utilisateurs pour un *En fait* gestion durable des ressources. Permettant et permettre de telles formes de protection communautaire dans les IRPC' territoires – souvent dans appelés ICCA ou territoires de vie – les résultats de conservation peuvent être obtenus dans des contextes autrement isolés ou difficiles d'accès,

Par exemple : où le gouvernements' Actions Peut être absent ou problématique sur le plan logistique.¹¹

L'économie de la biodiversité et la valeur globale de la nature

En fin de compte, cependant, le thème général ou « vue d'ensemble » de ce projet n'est ni un concept abstrait ni une méthodologie particulière. Il s'agit plutôt de reconnaître dûment la *valeur* de la nature – et d'intégrer correctement cette ou ces valeurs dans la planification, la prise de décision et l'exploitation / action à des fins de conservation.

Plusieurs questions importantes se posent rapidement. Qu'apprécions-nous? Que devrions-nous valoriser? En outre, qui est le « nous » dans les deux questions précédentes? De plus, de manière pratique, comment une telle valeur peut-elle être déterminée ou mesurée, transmise à d'autres et/ou capturée ou « mise en banque » ?

Les groupes d'intervenants peuvent répondre à ces questions importantes de façon très différente, en fonction de leurs systèmes de valeurs différents ou diversifiés. Et c'est la différenciation entre les groupes de parties prenantes (cf. analyse et cartographie des parties prenantes) ainsi que la désagrégation même au sein de ces groupes (cf. analyse de genre, plan d'engagement, etc.) qui sont d'une importance considérable. Dans presque tous les scénarios, cependant, le « marché » – au sens large – a clairement un rôle très important à jouer, à la fois localement et sur la

¹¹ Voir le site Web du Consortium ICCA pour plus d'informations, <https://www.iccaconsortium.org/index.php/discover/>

¹² *Protection communautaire de l'environnement en Amazonie brésilienne : histoire récente, repères juridiques et expansion dans les aires protégées*, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.112314>

scène mondiale ; et le « capital » qui peut être échangé est bien plus que de simples biens matériels produits ou des services professionnels, mais aussi du capital naturel.¹³

Bien qu'une discussion complète des systèmes de valeurs en matière de conservation dépasse le cadre de ce document, il est néanmoins très important au moins de reconnaître que les « valeurs » guident les comportements et, par conséquent, que toute forme de changement de comportement (comme souhaité dans ce projet, pour que les groupes de parties prenantes ciblés adoptent des pratiques sectorielles et / ou des moyens de subsistance plus respectueux de la biodiversité) doit être construite sur la prémisse que ce que les gens apprécient réellement compte. Un aspect fondamental des systèmes de valeurs est la façon dont les gens voient la nature et interagissent avec elle.

Il y a au moins quatre (4) façons principales dont les gens voient et valorisent la nature, qui se sont développées en grande partie mais pas exclusivement séquentiellement : (i) *la nature pour elle-même* (cf. nature sauvage, sans personnes), (ii) *la nature malgré les personnes* (faire face à la destruction et à la pollution), (iii) *la nature pour les personnes* (services écosystémiques, solutions basées sur la nature), et (iv) *les personnes et la nature* (coexistence) (voir Figure A15-4).¹⁴ Même ce dernier, cependant, « voit » encore les gens et la nature comme distincts et séparés les uns des autres. Pour cette raison, une cinquième catégorie est également proposée: (v) *les personnes dans la nature*, reconnaissant la dépendance totale de l'humanité à l'égard d'écosystèmes florissants ainsi que les rôles que les humains jouent dans la protection de la nature, les personnes faisant à la fois distinctes mais inextricablement partie intégrante de la nature. Cette dernière¹⁵ perspective peut relier des personnes de divers groupes socioculturels, y compris les peuples locaux.¹⁶

Aux fins de la conception du projet – c'est-à-dire en veillant à ce que les perspectives les plus significatives/ actuelles / acceptées sur la valeur de la nature soient utilisées pour guider le projet, dans le contexte de la conservation des paysages forestiers au Gabon – nous nous concentrons maintenant sur quatre aspects complémentaires de la valeur de la nature: (i) l'économie de la biodiversité, (ii) le capital naturel et la comptabilité des écosystèmes, (iii) l'approche et les plans propres au Gabon (cf. Gabon émergent, en particulier le Gabon vert), et (iv) la valeur attribuée et/ou reconnue dans la nature par les IPPC, en particulier les peuples locaux ayant des modes uniques de connaissance et des perspectives plus holistiques et relationnelles sur les personnes et la nature.

Évaluations économiques de la biodiversité

En ce qui concerne les valeurs économiques de la biodiversité, la récente revue Dasgupta sur *l'économie de la biodiversité* mérite une attention particulière. Commandé en 2019 par le Trésor britannique, cet examen est clair, appelant à « des changements dans la façon dont nous pensons, agissons et mesurons le succès économique pour protéger et améliorer notre prospérité et le monde naturel. Fondé sur une compréhension approfondie des processus écosystémiques et de la façon dont ils sont affectés par l'activité économique, le nouveau cadre définit comment nous devrions tenir compte de la nature dans l'économie et la prise de décision. Le message est clair : le monde doit revoir la façon dont la société mesure le succès économique ; et la conclusion n'est pas nouvelle : nos exigences envers la nature dépassent de loin sa capacité à les approvisionner. Pourtant, l'examen Dasgupta fournit des recommandations importantes – dont plusieurs seront reprises dans le projet. Tout d'abord, le projet se concentre sur le capital naturel (forêts et zones humides, y compris les tourbières), qui a longtemps été ignoré dans la pensée économique (de nouvelles mesures de la richesse sont nécessaires, allant au-delà du capital financier).

¹³ « À l'approche d'un sommet clé de l'ONU, l'idée du « capital naturel » gagne du terrain en tant qu'outil pour éviter une catastrophe environnementale... Chaque année, les forêts gabonaises émettent environ 20 millions de tonnes de carbone par la dégradation naturelle, les incendies et la déforestation [et] l'activité humaine... émet environ 15 millions de tonnes de plus. Mais la forêt tropicale séquestre environ 140 millions de tonnes par an, faisant du Gabon un absorbeur net de plus de 100 millions de tonnes par an, selon les calculs soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC]... « La séquestration du carbone au Gabon est bonne pour le monde », déclare Marthe Mapangou, directrice adjointe de l'Agence des parcs nationaux du pays. « Le monde doit donc mettre la main à la poche. » *La superpuissance verte de l'Afrique : pourquoi le Gabon veut que les marchés aident à lutter contre le changement climatique*, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b>

¹⁴ *La conservation de qui ? Les changements dans la perception et les objectifs de la conservation de la nature nécessitent une base scientifique solide*, <https://science.sciencemag.org/content/345/6204/1558>

¹⁵ *Pourquoi préserver la nature sauvage ? Un dialogue entre la théologie biblique et la conservation de la biodiversité*, <https://www.repository.cam.ac.uk/handle/1810/293731>

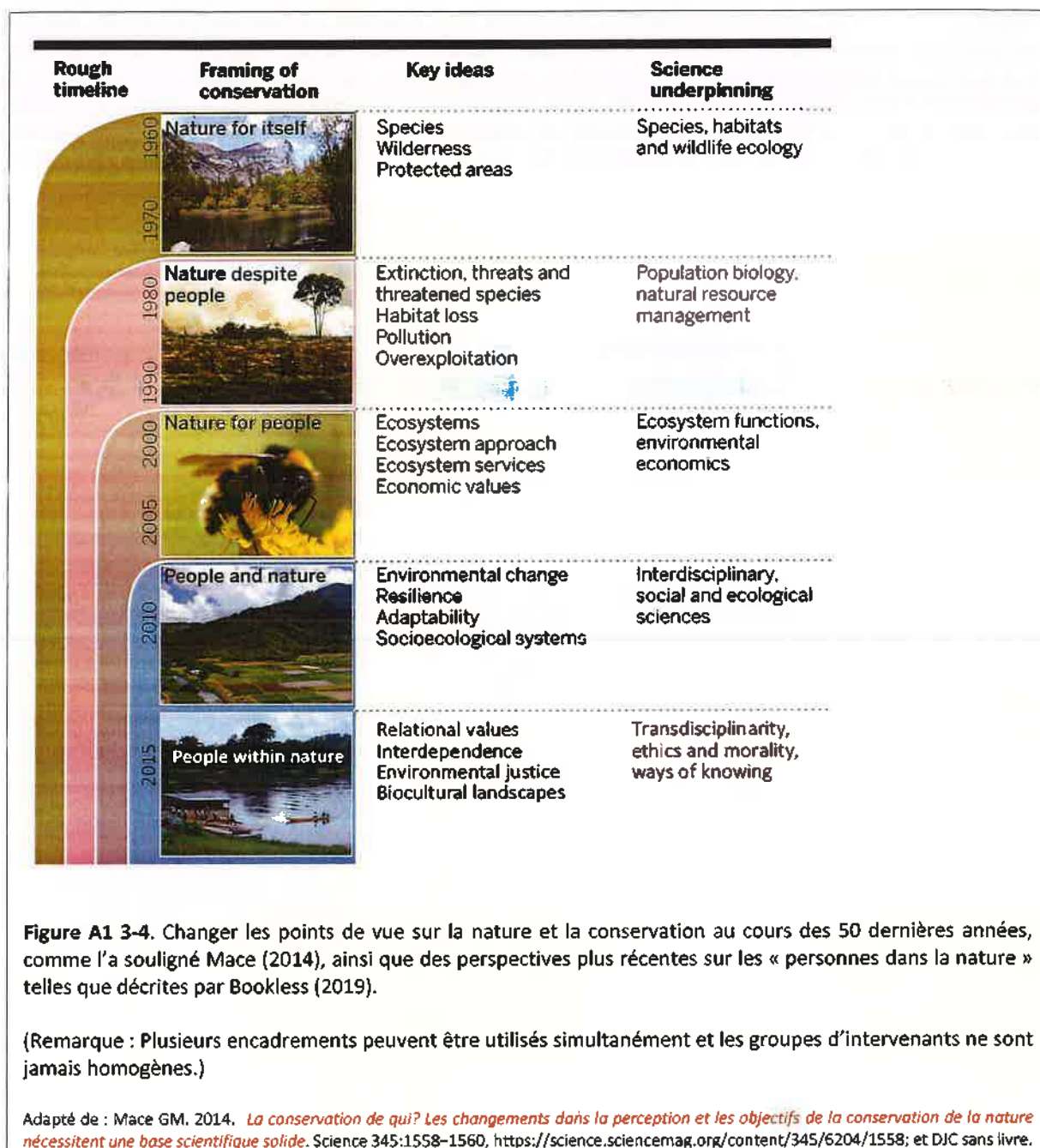
¹⁶ Il est important de rappeler, cependant, qu'aucune personne ou aucun groupe n'opère exclusivement à partir d'un seul modèle ; habituellement, deux ou plus sont présents.

Deuxièmement, le projet reconnaît que, bien que le « marché » soit important, travailler seul ne peut rien résoudre. Les principaux moyens recommandés dans l'Examen pour répondre à ce défi, et repris dans le projet, sont de veiller à ce que: (i) une combinaison d'approches législatives et fondées sur le marché soit utilisée, (ii) des systèmes de gouvernance « polycentriques » soient adoptés, et (iii) l'éducation environnementale doit être largement adoptée pour aider les gens à comprendre et à se connecter davantage avec la nature et à leur donner les moyens de faire des choix éclairés et d'exiger des normes plus élevées de la part des entreprises, les finances et le gouvernement.¹⁷¹⁸¹⁹

¹⁷ **L'économie de la biodiversité : la revue Dasgupta** (Rapport final de l'Examen indépendant sur l'économie de la biodiversité dirigé par le professeur Sir Partha Dasgupta), <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>

¹⁸ Le polycentrisme est une approche nuancée qui reconnaît que « ni les structures institutionnelles descendantes ni ascendantes ne sont susceptibles d'être le meilleur moyen de mettre en place un système économique qui protège la biodiversité tout en assurant une répartition équitable des actifs entre les humains... » et encourage plutôt davantage d'approches complexes « qui mettent en commun les connaissances et les perspectives à tous les niveaux, où l'information circule 'dans tous les sens' ». Le concept et la terminologie du polycentrisme ont été avancés pour la première fois par Elinor Ostrom, qui a remporté le prix Nobel d'économie en 2009 pour son « analyse perspicace de la gouvernance économique, en particulier des biens communs... qui a démontré comment la propriété locale peut être gérée avec succès par les communs locaux sans aucune réglementation par les autorités centrales ou privatisation. **9 points clés à retenir de la revue Dasgupta de 600 pages sur l'économie de la biodiversité**, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

¹⁹ **9 points clés à retenir...**, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>



Comptabilité du capital naturel et des écosystèmes

La comptabilité du capital naturel et des écosystèmes est l'un des concepts et approches intégratifs les plus utiles qui ont émergé ces dernières années pour la conservation et le développement durable. Cependant, bien que le concept de capital naturel soit relativement simple et convaincant, les mécanismes d'opérationnalisation de sa comptabilité sont un peu plus complexes; ce n'est, en fait, qu'un domaine naissant en économie. Pourtant, il s'agit d'un domaine essentiel car il permet pour la première fois une internalisation appropriée des actifs, des coûts et des risques environnementaux dans la comptabilité et la planification. Des partenaires solides et expérimentés sont nécessaires pour fournir une formation pratique sur l'économie de la nature. Il est toutefois prometteur que le

Gabon soit déjà membre de la Déclaration de *Gaborone pour la durabilité en Afrique*, qui a la comptabilité du capital naturel en son cœur.

Plus précisément, le projet s'appuiera sur les orientations de la Commission de statistique des Nations Unies, qui a adopté le Système de comptabilité économique environnementale – Comptabilité des écosystèmes (SEEA EA) en mars 2021 en tant que norme internationale. Ce cadre « intègre des données économiques et environnementales pour fournir une vision plus complète et polyvalente des interrelations entre l'économie et l'environnement et les stocks et les variations des stocks d'actifs environnementaux, car ils apportent des avantages à l'humanité... [Il est] construit sur cinq comptes principaux ... compilés à l'aide de données et d'informations spatialement explicites sur les fonctions des actifs écosystémiques et les services écosystémiques qu'ils produisent.²⁰

L'approche de l'évaluation environnementale des AEE a déjà été partiellement déployée dans certains endroits, par exemple aux Pays-Bas et en Afrique du Sud, et on espère que ce cadre des Nations Unies pourrait aider à « normaliser les méthodes et les mesures qui sous-tendent la déclaration du capital naturel [et] à faire en sorte qu'un pays utilisant l'EEE soit en mesure de se comparer de manière adéquate à ses pairs », car une telle comparabilité entre pays augmenterait considérablement la possibilité de compensations et de paiements pour la performance en matière de conservation. Au minimum, une telle norme peut aider à l'interne à équilibrer les intérêts entre les secteurs.^{21,22,23}

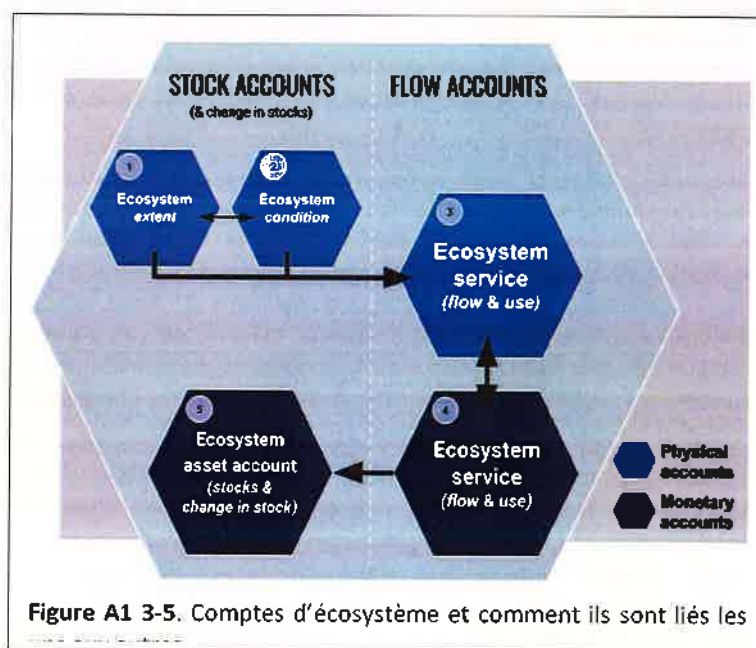
Les comptes de l'écosystème de l'EEE de l'EES sont énumérés ci-dessous et illustrés de leurs aspects physiques et monétaires et de leurs interrelations à la figure A15-5. Plusieurs comptes sont reconnus dans le cadre de l'EEE de l'AEE, y compris non seulement les comptes monétaires, mais aussi les comptes physiques, ainsi que les comptes de stock et de flux – ce qui est nouveau pour la plupart des systèmes de comptabilité nationale. Les cinq principaux types de comptes sont les suivants :

(1) *Comptes de l'étendue de l'écosystème*, qui enregistrent l'étendue des écosystèmes dans une zone

(2) *Comptes de l'état des écosystèmes*, qui enregistrent les conditions des actifs à des moments précis ; au fil du temps, les changements de l'écosystème seront notés, fournissant des informations précieuses sur la santé des écosystèmes

(3) *Comptes des services écosystémiques (flux et utilisation)*, qui enregistrent l'offre réelle de services ainsi que l'utilisation par différentes unités économiques telles que les ménages

(4) *Comptes des services écosystémiques* – ceux-ci peuvent également être évalués en termes monétaires



²⁰ Nations Unies . *Comptabilité des écosystèmes*, <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

²¹ *Comptabilité économique de l'environnement aux Pays-Bas*, https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/2_6.pdf

²² *Comptes de l'écosystème fluvial national pour l'Afrique du Sud*, <http://www.statssa.gov.za/wp-content/uploads/2016/08/National-River-Ecosystem-Accounts-Discussion-Documents-FINAL.pdf>

²³ *La méthode de comptabilisation du « capital naturel » pourrait donner à la nature une voix économique*, <https://arstechnica.com/science/2021/03/natural-capital-accounting-method-might-give-nature-an-economic-voice/>

(5) *Comptes d'actifs du système* électronique, qui enregistrent des informations sur les stocks naturels et les variations de ces stocks évaluées en termes monétaires, y compris les ajustements à la lumière de la dégradation ou de l'amélioration des écosystèmes

Dans le cadre général du capital naturel au Gabon, en particulier en ce qui concerne les réserves forestières et compte tenu de l'évolution de la comptabilisation du capital naturel par le biais de programmes soutenus par le CAFI, le rôle des processus REDD+ est particulièrement remarquable. Le Gabon a déjà commencé à recevoir des paiements basés sur les résultats pour la séquestration du carbone par le biais du programme CAFI-3 récemment lancé, soutenu financièrement par la Norvège – avec 17 millions de dollars américains envoyés en juin 2021. Un total de 150 millions de dollars est engagé pour le Gabon sur 10 ans, les transferts de paiement devant être basés sur les stocks de carbone démontrés détenus au Gabon. Ce projet peut notamment y contribuer par le biais d'activités REDD+.

La Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) a défini cinq activités REDD+ que des pays comme le Gabon peuvent mettre en œuvre pour être éligibles à ces paiements : (1) Réduire les émissions dues à la déforestation ; 2° la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts ; 3° la gestion durable des forêts ; 4° la conservation des stocks de carbone forestier ; et 5) l'amélioration des stocks de carbone forestier. Ce projet appuiera les projets no 2, 3 et 4 : éviter ou réduire la dégradation des forêts, promouvoir la gestion durable des forêts et protéger/conservé les stocks de carbone.

Stratégies nationales de durabilité

Comme indiqué dans les sections précédentes, le projet s'inscrit dans la logique et les objectifs du *Gabon émergent*, en particulier du Gabon vert, en s'appuyant sur la reconnaissance du besoin urgent de dépasser la dépendance du Gabon aux hydrocarbures – et en s'appuyant plutôt sur les ressources naturelles extraordinaires du pays, à la fois en termes de vaste couverture de paysages forestiers (près de 90%) et de précieux services écosystémiques qu'ils fournissent. Une évolution vers des utilisations des ressources non consommatrices et/ou plus durables face aux pressions humaines croissantes sur les paysages forestiers (en raison de nombreux facteurs sociaux et économiques interconnectés) et l'adoption d'approches inclusives et participatives renforceront le Gabon dans ces ambitions nationales.

Plus précisément, en 2012, le Gabon a adopté en 2012 sa stratégie globale prospective pour le développement durable, connue sous le nom de Plan stratégique national pour l'émergence du Gabon (2009-2025). Le PSGE s'appuie sur trois piliers principaux : le Gabon industriel, le Gabon des services et le Gabon vert. Ce dernier, *Green Gabon*, se concentre particulièrement sur le développement d'industries à valeur ajoutée dans le secteur du bois / foresterie, dans l'agriculture et dans les secteurs du tourisme. En outre, la²⁴ Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a annoncé en 2021 son soutien au pilier Gabon vert à travers le projet du PNUD « Le Gabon et les ODD au-delà du pétrole : financer une transition rapide et durable d'une économie brune à une économie verte » avec ses deux volets : la production et la consommation durables, et la comptabilité du capital naturel.²⁵

Le PNUD caractérise les économies vertes comme étant « à faible émission de carbone, économes en ressources et socialement inclusives. Dans une économie verte, la croissance de l'emploi et des revenus est stimulée par les investissements publics et privés dans ces activités économiques, infrastructures et actifs qui permettent de réduire les émissions de carbone et la pollution, d'améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources et de prévenir la perte de biodiversité et de services écosystémiques. Un sous-ensemble important de l'économie verte est ce que l'on²⁶ appelle maintenant de plus en plus l'économie de la faune, cette partie de l'économie verte qui utilise les habitats et la faune de manière écologiquement, économiquement et socialement durable avec des avantages connexes pour les personnes et la nature. Dans le cadre de la vision du pays pour un Gabon vert, cela

²⁴ *Le Gabon aspire au statut de marché émergent*, <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/reviewing-plan-progress-towards-goal-reaching-emerging-market-status>

²⁵ *L'ONU dévoile une stratégie pour faire passer le Gabon de l'économie brune à l'économie verte*, <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>

²⁶ *Transition vers une économie verte*, <https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

inclut l'écotourisme, la chasse / pêche, l'élevage de gibier, les paiements carbone et une gamme d'utilisations de consommation locales, y compris les PFNL.²⁷

Valeurs défendues par les communautés locales et les peuples locaux

Dans chaque région et pays du monde, différents secteurs ou sous-groupes de la société ont souvent des valeurs différentes et s'engagent de manière très variée avec la nature, de l'extractivisme à la coexistence. De leur côté, les IRPC ont souvent des valeurs fortement relationnelles ; généralement en contradiction avec les parties prenantes non IPLC (voir tableau A15-4).²⁸

Tableau A1 3-4. Valeurs détenues par différents groupes

Les IPLC	Non-IPLCs
Durabilité (biodiversité)	Productivité (monoculture)
Collectivité (coopération)	Individualité (compétition)
Naturalité (biologique)	Ingénierie (inorganique)
Spiritualité (rituel)	Rationalité (scientifique)
Processus (efficacité)	Résultat (efficacité)
Subsistance (domesticité)	Commercialité (marché)
Droit coutumier (localité)	Droit de l'État (global)

En raison des différences fondamentales dans les visions du monde (c.-à-d. dans les façons de voir et de connaître le monde), il arrive souvent que différents groupes d'intervenants en viennent à identifier différents problèmes, ou causes et moteurs de changement, et par conséquent différentes solutions sont jugées les plus appropriées. Bien que cela puisse être considéré comme problématique avec toutes les complexités qui découlent de la diversité des perceptions et des opinions – une telle diversité, en fait, constitue la raison même pour laquelle la « gouvernance inclusive » et, en fin de compte, les « approches fondées sur les droits » en matière de conservation sont extrêmement importantes, voire essentielles, et constituent donc un élément central de ce projet.

En ce qui concerne les droits

La biodiversité maintenue en bonne santé, ni détruite ni dégradée, est reconnue comme étant fondamentale ou sous-jacente à une série de *droits de l'homme* – fondée sur la compréhension que l'accès et l'utilisation de la biodiversité sont essentiels aux moyens de subsistance et au bien-être humains de la même manière que les droits socio-économiques, culturels, politiques et autres droits convenus au niveau international. L'importance de cette déclaration est particulièrement grande pour les communautés et les populations locales dont les moyens de subsistance, les traditions, la culture et les visions du monde sont fortement interconnectés avec le monde naturel, et qui se considèrent même comme une partie intrinsèque de la nature plutôt que distincte ou indépendante de la nature.

Les droits de l'homme bien reconnus touchés par les mesures de conservation de la biodiversité sont résumés dans le tableau A15-5. Les aspects de gouvernance (c'est-à-dire *qui* est impliqué dans la prise de décision, cf. parties prenantes) et les droits de l'homme fondamentaux se chevauchent donc clairement dans l'évaluation des risques sociaux et environnementaux du projet, les consultations, les processus FPIC et le mécanisme de réclamation, ainsi que dans l'analyse des parties prenantes et le plan d'engagement des parties prenantes du projet GEF7.

²⁷ *Projet de recherche sur l'économie de la faune sauvage en Afrique*, <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

²⁸ Bien que les caractéristiques mises en évidence dans le tableau proviennent d'une étude de cas particulière (à Kalimantan, en Indonésie), comme indiqué dans le document fondateur *Perspectives de la biodiversité locale 2* sur les contributions des peuples locaux et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et au renouvellement de la nature et des cultures, elles sont applicables à l'échelle mondiale. *Perspectives de la biodiversité locale 2*, <https://lbo2.localbiodiversityoutlooks.net/>

Tableau A1 3-5. Les droits de l'homme affectés par la conservation de la biodiversité

Droits fondamentaux	Droits des peuples locaux
Vie Santé Qualité de vie, y compris la nutrition Eau Développement Vie culturelle Travail Propriété Autodétermination et utilisation des richesses naturelles	Terres, territoires, ressources traditionnelles Autodétermination Gestion des terres et des ressources Développement et partage des avantages Savoirs traditionnels et patrimoine autochtone Compensation
Droits procéduraux	Questions émergentes
Information Participation Accès à la justice et aux recours	Droits environnementaux (intergénérationnels) Protection contre les expulsions forcées Accès aux terres et aux ressources essentielles Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ACTION

S'appuyant sur les cadres et modèles de haut niveau ci-dessus pour une conservation efficace et inclusive, des conseils pratiques pour la conservation émergent à l'échelle mondiale... et sont ici résumés en deux séries de lignes directrices – l'une avec des principes axés directement sur les paysages forestiers, l'autre sur les modèles par zone (cf. bassins versants) pour la gestion des ressources naturelles.

Règles d'or pour la conservation des forêts

Notant les initiatives mondiales « pour planter un milliard d'arbres », 10 règles d'or ont été proposées pour le reboisement et la conservation des forêts ; dont cinq s'appliquent directement aux projets de conservation des paysages forestiers, comme ici. Publiées en février 2021 par des auteurs principaux des Jardins botaniques royaux de Kew, ces « règles d'or » visent à optimiser la séquestration du carbone, la protection et le rétablissement de la biodiversité et les avantages liés aux moyens de subsistance pour les communautés locales :²⁹

- Protégez d'abord les forêts existantes – car le reboisement ne compense pas facilement les pertes de déforestation
- Travailler ensemble – la participation et le partenariat avec les communautés locales présentent de nombreux avantages à toutes les phases
- Considérez de multiples objectifs – conserver les paysages pour la séquestration du carbone ainsi que les avantages socio-économiques
- Apprendre en faisant – il est utile de rechercher des données et des expériences existantes, de tester, de surveiller, d'adapter
- Faire en sorte que cela rapporte – assurer la durabilité économique en construisant une économie verte, en particulier une économie de la faune, en veillant à ce que les avantages économiques tirés de la biodiversité forestière atteignent réellement les communautés locales / rurales

Douze principes de gestion des bassins versants

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plusieurs partenaires internationaux ont effectué un exercice de bilan mondial pour examiner les connaissances et les expériences accumulées dans les

²⁹ Dix règles d'or pour le reboisement afin d'optimiser la séquestration du carbone, la récupération de la biodiversité et les avantages pour les moyens de subsistance, <https://doi.org/10.1111/gcb.15498>

projets de gestion des bassins versants, et ont élaboré douze principes fondamentaux, dont les cinq suivants sont particulièrement pertinents pour ce projet :³⁰

- Adopter une approche intégrée (multisectoriel, multipartite et multi-échelle)
- Assurer une planification et une mise en œuvre holistiques (plan de gestion des bassins versants)
- Combiner les connaissances traditionnelles et les conseils techniques grâce à la recherche-action
- S'efforcer d'atteindre l'équilibre entre les sexes dans la prise de décision
- Inclure le renforcement des capacités à tous les niveaux

³⁰ *La gestion des bassins versants en action : enseignements tirés des projets de terrain de la FAO*, <http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PH.D. THESIS

1960

1960

ANNEXE 14: RISQUE DE COVID19: ANALYSE DES OPPORTUNITÉS ET CADRE D'ACTION

<i>Annexe 14: Risque de COVID19: Analyse des Opportunités et Cadre d'Action</i>	407
Résumé	408
Tableau A14-1. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19	409
Tableau A14-2. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19	410
Comment réagir à la pandémie de Covid-19 et minimiser les risques de réapparition ?	412
Sélection de la littérature récente avec des recommandations à la lumière de la pandémie de Covid-19	413
Facteurs et causes des maladies zoonotiques : un aperçu	413
Comprendre l'évolution du rôle de la santé publique mondiale dans la conservation de la biodiversité	413
Pour mieux reconstruire, nous devons repenser les subventions mondiales	414
Sites vitaux : Les aires protégées et conservées offrent des solutions pour mieux reconstruire	414
Impacts du Covid-19 sur les aires protégées et conservées : Aperçu mondial et perspectives régionales	414
La propagation induite par l'utilisation des terres : un appel à l'action pour préserver la santé environnementale, animale et humaine	415
Prévenir les futures pandémies mondiales grâce à la conservation	416
Sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et sauvegarder la nature : politique commerciale d'espèces sauvages basée sur les risques pour des résultats de développement durable après la COVID-19	417
Évaluation initiale de l'impact du Covid-19 sur la gestion durable des forêts : Etats africains	418
COVID-19, Populations locales, communautés locales et gouvernance des ressources naturelles : une étude préliminaire	418
"La durabilité comme nouvelle norme" - Une vision pour l'avenir du tourisme - OMT	419
Enquêter sur les risques liés au retrait de la viande sauvage des systèmes alimentaires mondiaux	419
Récupération du Covid-19 basée sur la nature: investir dans les aires protégées et conservées pour la santé planétaire	420

Résumé

A partir de 2010, le Gabon a entamé un processus de diversification économique à travers le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), mais son rythme de mise en œuvre s'est ralenti suite à une baisse de 50% des prix du pétrole en 2014. Par la suite, les efforts consentis entre 2017 et 2019 ont permis à l'économie de rebondir ; de croissance quasi nulle en 2017 et 2018, il a atteint 3,4 % en 2019. Ce progrès économique a cependant été considérablement remis en question par l'émergence et la persistance du coronavirus (Covid-19) - alors même que des mesures rigoureuses ont été prises pour surmonter la pandémie.^{1,2} Les approches et les réglementations adoptées en réponse à la pandémie ont inclus le confinement, la fermeture des écoles/universités et des lieux publics, la fermeture des entreprises, la fermeture des frontières, le suivi des cas, l'isolement et les vaccinations³ – entraînant une série de résultats socio-économiques positifs et négatifs, même si la propagation de la pandémie a été ralentie par ces mesures.

L'origine du Covid-19 et de la crise socio-économique qui en découle étant finalement écologique, les femmes sont particulièrement touchées à d'autres égards. En ce qui concerne la perte de biodiversité, "en empiétant sur les espaces sauvages et en détruisant les espèces qui y vivent, nous détruisons essentiellement notre première ligne de défense [contre les pandémies]. [...] Dans de nombreuses régions du monde, les femmes, en particulier celles des communautés locales, sont parmi les premières à subir les effets dévastateurs de cette extinction [crise, car] elles sont souvent les premières à réagir à la nature, à assurer la sécurité et à chercher des remèdes à la crise qui engloutit leurs communautés. La perte de biodiversité oblige les femmes et les filles à passer plus de temps et à parcourir de plus grandes distances pour aller chercher de l'eau, du bois comme combustible, et des animaux et des plantes pour se nourrir et se soigner. Cela leur fait prendre du retard dans l'accès à l'éducation et la génération d'un revenu décent et rend plus difficile pour eux d'avoir leur mot à dire dans la conservation et la gestion des ressources naturelles de leurs communautés."⁴

La pandémie "menace toujours d'annuler les gains durement acquis [et dans certains endroits] elle aggrave même les inégalités de genre et les déséquilibres de pouvoir préexistants [avec] des impacts économiques, sociaux et sanitaires disproportionnés... sur les femmes et les filles au quotidien, d'une hausse de la violence sexiste à une insécurité économique encore plus grande... De manière alarmante, les voix des femmes sont absentes des espaces de prise de décision cruciaux. [...] Sans les femmes dans les rôles décisionnels et un changement dans l'équilibre des pouvoirs, l'inégalité des chances de reprise après la pandémie pourrait être encore exacerbée."⁵

Notamment, la perspective écologique globale de ce projet de gouvernance du paysage et de conservation de la biodiversité est que la protection et la gestion durable des écosystèmes intacts et des paysages de production tendent à réduire la probabilité globale d'émergence et de propagation de futures zoonoses.

Les risques (implications) et opportunités spécifiques liés à la pandémie de Covid-19 sont présentés ci-dessous (ce sont les mêmes que les tableaux 21 et 22, respectivement, dans le prodoc).

¹ *Impact socio-économique de la Covid-19 au Gabon*, <https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/presscenter/articles/2020/09/impact-socio-économique-de-la-covid-19-au-gabon.html>

² *Analyse des impacts de la pandémie du COVID-19 sur l'emploi et le marché du travail au Gabon*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_emp/documents/publication/wcms_793470.pdf

³ *Gabon - Impact économique du Covid-19*, <https://www.francophonie.org/gabon-covid19>

⁴ *Why women have an essential role in biodiversity conservation*, <https://racetozero.unfccc.int/why-women-have-an-essential-role-in-biodiversity-conservation/>

⁵ *UNDP Gender Equality Strategy: 2020 Annual Report*, <https://www.undp.org/publications/undp-gender-equality-strategy-2020-annual-report#modal-publication-download>

Tableau A14-1. Résumé des risques (implications) de la pandémie de Covid-19

Catégorie de risque	Risque potentiel	Niveau de risque	Atténuations et Plans
Disponibilité de l'expertise et de la capacité techniques et changements dans les délais	Des efforts continus ou renouvelés en matière de rétention du COVID-19 sont probables au cours de la mise en œuvre du projet Capacité limitée de travail à distance et d'interactions dans le paysage du projet au Gabon	Moyen	Le plan de travail et l'équipe de développement du projet ont été construits dans cet esprit, par exemple en maximisant les experts dans le pays. Cependant, si le nombre de cas de Covid-19 augmente au-delà des faibles chiffres actuels et n'est pas efficacement contenu, le démarrage et la mise en œuvre du projet pourraient être retardés. Des méthodes de mise en œuvre de la biosécurité seront utilisées, telles que la communication à distance, l'utilisation d'EPI (Équipement de protection individuelle), etc. Le projet tentera de tenir des consultations dans des espaces ouverts et assurera le strict respect des protocoles de sécurité gouvernementaux. La disponibilité du personnel international sur place dépendra du travail dans un scénario post-pandémique. Toutefois, si la pandémie persiste, l'expérience acquise à ce jour au Gabon et ailleurs indique que des modules de formation vidéo à distance pourraient être élaborés et que le travail de planification peut être organisé de cette manière dans des endroits situés au moins dans les villes de province où le wifi est disponible.
Difficultés de mise en œuvre des activités d'engagement communautaire	En fonction de l'évolution de la pandémie dans le pays, il peut être difficile de mener des consultations au niveau communautaire	Moyen	La consultation au niveau local sera conforme aux directives gouvernementales et aux directives du PNUD-CO. Par exemple, il est probable que les équipes pour les visites sur le terrain et les consultations seront petites, et elles rencontreront et consulteront probablement de petits groupes (moins de 50 personnes ou selon les directives locales). En outre, des protocoles COVID seront élaborés et suivis, tels que les tests, la fourniture de désinfectant et de masques. Dans tous les cas où l'une ou l'autre des parties n'est pas à l'aise pour engager des discussions, celles-ci n'auront pas lieu. Dans la mesure du possible, des connexions à distance seront recherchées, par exemple via les bureaux du gouvernement local ou les organisations de la société civile visitant les communautés.
Processus d'engagement des parties prenantes	Le gouvernement est peut-être trop occupé par les problèmes de COVID pour gérer les affaires courantes	Moyen	Au niveau national, le gouvernement a mis en place ses protocoles pour le personnel et exige une charge de travail normale complète. Les réunions se déroulent en petits groupes et par vidéo. À moins d'une augmentation majeure de la pandémie, le risque est considéré comme moyen à faible.
Environnement favorable	Des impacts sur le cofinancement pourraient survenir	Moyen	La disponibilité du cofinancement pourrait être affectée par des changements dans les priorités budgétaires du gouvernement et les taux de change en cas d'augmentation importante du nombre de cas. Bien que cette possibilité ne puisse être exclue tant que les vaccins et leur utilisation sont limités dans le pays, la probabilité d'un cofinancement réduit est considérée comme moyenne puisque le gouvernement soutient pleinement le projet.
Les voyages des touristes	Le manque de touristes à cause du Covid réduit les options de subsistance	Élevé	Le projet évaluera le potentiel de reprise du marché du tourisme (en particulier le marché international) et identifiera des mesures spécifiques d'atténuation et de prévention des risques de maladie pour une reprise post-Covid19 de l'industrie du tourisme.

Futures zoonoses	Potentiel d'impacts négatifs susceptibles de contribuer à de futures pandémies, par exemple les interactions entre l'homme et la faune et d'autres actions susceptibles de provoquer des dégradations	Moyen	Le projet travaillera de manière proactive pour réduire l'interface à haut risque entre l'homme et la faune afin de réduire le risque de futures pandémies, tout en promouvant à long terme un paysage intact avec des populations d'animaux sauvages en bonne santé.
------------------	---	-------	---

Tableau A14-2. Résumé des opportunités découlant de la pandémie de Covid-19

Catégorie d'opportunité	Potentiel	Plans du Projet
Le projet peut-il faire davantage pour protéger et restaurer les systèmes naturels et leur fonctionnalité écologique ?	Elevé	Le projet a été conçu pour assurer l'intégrité, la conservation et l'utilisation durable à long terme de son paysage cible et de ses fonctions écosystémiques. La réduction de l'empilement des utilisations humaines des terres et de la fragmentation des écosystèmes contribuera également à réduire le risque de futures zoonoses.
Le projet peut-il réglementer la consommation et le commerce des espèces sauvages ?	Elevé	Le projet réduira la chasse non réglementée et le commerce de la faune / de la viande sauvage dans la zone cible grâce à la sensibilisation et au renforcement de la gestion des aires protégées, notamment en promouvant des moyens de subsistance alternatifs à la chasse. Un accent particulier sera mis sur la protection des primates non humains, où le risque de zoonoses est particulièrement élevé – à la fois en protégeant leurs habitats et en réduisant la chasse.
Le projet peut-il mettre l'accent sur les paysages de production et les pratiques d'utilisation des terres en leur sein pour réduire le risque de conflits homme/nature ?	Elevé	Le projet se concentre sur un corridor paysager composé de zones protégées et conservées et de zones communautaires environnantes. Son objectif est d'assurer la gestion durable des espaces protégés et environnants. Réduire les conflits homme-faune et l'empilement humain sur les écosystèmes forestiers naturels est un objectif clé, afin de réduire la fragmentation et le risque accru de zoonoses.
Le projet peut-il promouvoir des solutions circulaires pour réduire l'extraction des ressources non durables et la dégradation de l'environnement ?	Elevé	Le projet garantira un approvisionnement durable, une gestion prudente des déchets, l'évitement de la contribution aux polluants organiques persistants "POP" (par exemple en réduisant l'utilisation de pesticides, y compris ceux non autorisés dans/autour du paysage cible) et les émissions de gaz à effet de serre "GES" (par la conservation des forêts). L'aménagement du paysage contribuera au rétablissement de la végétation naturelle et à l'amélioration de la connectivité du paysage et du stockage du carbone.
Opportunité à court terme de soutenir la reprise économique de Covid	Elevé	La promotion de l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, y compris l'agroforesterie dans et autour des paysages cibles, ainsi que le tourisme durable dans les forêts communautaires et les zones protégées officielles, contribueront tous à la génération de revenus et à la relance de l'économie locale. Toutes les activités de subsistance alternatives sont destinées à des modèles de croissance verte et à une économie circulaire en se concentrant sur des modèles commerciaux et des utilisations des terres qui intègrent le climat, la biodiversité et la durabilité.

<p>Le projet peut-il innover en matière d'atténuation du changement climatique et d'engagement avec le secteur privé ?</p>	<p>Elevé</p>	<p>Une grande partie du projet consiste à travailler avec les communautés locales pour intégrer l'atténuation du changement climatique et la biodiversité dans leurs utilisations des terres, y compris les entreprises communautaires ainsi que d'autres éléments des chaînes de valeur du secteur privé liées aux forêts.</p>
--	--------------	---

Comment réagir à la pandémie de Covid-19 et minimiser les risques de réapparition ?

Dans de nombreux endroits et de différentes manières, la conservation de l'environnement est désormais considérée comme une réponse appropriée et probablement nécessaire, ce qui peut réduire les occurrences futures. Des solutions fondées sur la nature (SFN) sont donc souvent proposées. Par rapport à d'autres cadres, un alignement substantiel a été trouvé entre les principes de SFN et les principes d'autres cadres ; mais avec trois des huit principes fondamentaux de SFN qui se démarquent des autres approches : (i) Les SFN peuvent être mise en œuvre seules ou en combinaison avec d'autres solutions; (ii) Les SFN sont mieux appliquées à l'échelle du paysage; et (iii) Les SFN peuvent contribuer au mieux à relever les défis sociétaux lorsqu'ils sont intégrés dans la conception globale des politiques, des mesures et des actions.⁶ Tout cela s'aligne bien avec le projet actuel, et ce à dessein. Cependant, la même étude a révélé que les concepts clés de gestion adaptative, de gouvernance, d'efficacité, d'incertitude, de participation multipartite et d'échelle temporelle qui ont été notés dans d'autres cadres n'étaient pas du tout pris en compte ou suffisamment détaillés dans les principes fondamentaux de SFN. Les solutions fondées sur la nature ne sont donc pas "la" solution – d'autres approches complémentaires sont également nécessaires.

Comme résumé par Ashish Kothari,⁷ "de nouvelles approches de développement dans un monde post-Covid-19 sont proposées, dont—certaines, telles que les solutions basées sur la nature—attirent l'attention du grand public. Les principes de base, d'agir conformément aux principes et aux flux de la nature, avec une gestion et une utilisation durables de la nature pour relever les défis socio-environnementaux, sont irréprochables. Mais cette approche... ignore les dimensions de pouvoir et de droits de ces solutions... Les voix des pays du Sud sont visiblement absentes ou faiblement représentées,⁸ y compris les populations locales ou d'autres communautés locales qui vivent au milieu de zones contenant la plus de biodiversité ou les utilisent... Des réseaux mondiaux comprenant des populations locales et des organisations communautaires locales et des groupes de la société civile, tels que le Consortium des peuples et des zones de conservation des populations locales⁹ et la Coalition mondiale pour les forêts,¹⁰ ont montré comment les approches de conservation dirigées par la communauté, en particulier s'il existe un contexte politique favorable telles que la reconnaissance de la tenure et le droit à l'autodétermination, peuvent fonctionner. Les faits le confirment.^{11,12} Le mouvement de reconnaissance de la gouvernance des populations locales et des communautés locales sur leurs territoires de vie a affirmé que la coexistence entre les humains et la nature est non seulement possible, mais mieux réalisée sous une telle gouvernance ou sous une co-gouvernance équitable avec les organismes officiels de conservation."

Kothari continue: "Sans un changement fondamental englobant toute la Terre [plutôt que des approches de type "demi-Terre" qui donnent la priorité à la nature sur l'homme], nous nous dirigeons vers une perspective de disparition de la Terre... Bien que les soi-disant nouveaux accords verts dépassent largement les paradigmes de développement conventionnels, ils ne vont pas assez loin dans la remise en question des structures politiques et économiques de non-durabilité et d'inégalité. Une reprise solide [les transformations] doit être axée sur une approche arc-en-ciel qui intègre la conservation, la sécurité des moyens de subsistance, la pratique démocratique et les économies basées sur la solidarité à travers des paysages entiers... Les défenseurs de l'environnement, qu'il s'agisse des populations locales, des communautés locales, des scientifiques ou des groupes de la société civile, doivent combiner leur expertise [avec] un respect mutuel et [avec] une collaboration équitable.¹³

⁶ *Core principles for successfully implementing and upscaling Nature-based Solutions*, <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.04.014>

⁷ *Half-Earth or Whole-Earth? Green or transformative recovery? Where are the voices from the Global South?* <https://doi.org/10.1017/S0030605321000120>

⁸ *An Open Letter to the Lead Authors of 'Protecting 30% of the Planet for Nature: Costs, Benefits and Implications'*, <https://openlettertowaldronetal.wordpress.com/>

⁹ *ICCA Consortium (Indigenous Peoples' & Community Conserved Territories & Areas Consortium)*, iccaconsortium.org

¹⁰ *Action Alert: Join Us to Oppose Nature-Based Solutions Greenwash on International Day for Biological Diversity*, globalforestcoalition.org/our-nature-is-not-your-solution

¹¹ *Recognising and Supporting Indigenous Leadership in Conservation*, iucn.org/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/201908/recognising-and-supporting-indigenous-leadership-conservation

¹² *Reframing the wilderness concept can bolster collaborative conservation*, <https://doi.org/10.1016/j.tree.2020.06.005>

¹³ *No harm here is still harm there: the Green New Deal and the Global South*, <https://www.jamhoor.org/read/2020/5/20/no-harm-here-is-still-harm-there-looking-at-the-green-new-deal-from-the-global-south>

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, un changement est en train de s'opérer dans les dialogues mondiaux sur la conservation portant sur le changement climatique, la perte de biodiversité et la pandémie de Covid-19... se déplaçant progressivement vers des approches de conservation beaucoup plus centrées sur les personnes et fondées sur les droits.

À la lumière de cela, **les recommandations suivantes concernant les réponses à la pandémie de Covid-19 ont été tirées de la littérature universitaire émergente**; avec des **titres** et des **résumés** fournis pour une sélection des articles les plus pertinents et les plus perspicaces :

Sélection de la littérature récente avec des recommandations à la lumière de la pandémie de Covid-19

Facteurs et causes des maladies zoonotiques : un aperçu¹⁴

Les maladies transmises entre les animaux et les humains sont appelées maladies zoonotiques. Les facteurs directs et indirects qui influent sur l'émergence des maladies zoonotiques sont nombreux et interagissent, et leur impact relatif sur l'émergence de nouvelles maladies diffère géographiquement selon les conditions naturelles, culturelles, sociales et économiques. Dans cet article, nous donnons un aperçu du concept, du statut et des tendances des maladies zoonotiques. Nous nous concentrons sur les facteurs directs ayant la plus grande influence potentielle sur l'émergence des maladies zoonotiques et qui augmentent ainsi le risque d'épidémies et de pandémies - le changement d'affectation des terres, résultant en particulier de l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, du commerce d'animaux sauvages et de la consommation de viande sauvage. Nous explorons également les preuves accumulées au cours des dernières décennies qui suggèrent que les aires protégées et conservées jouent un rôle mesurable et significatif pour éviter les changements d'utilisation des terres et ont donc potentiellement un rôle dans la réduction de l'exposition aux nouvelles maladies infectieuses zoonotiques émergentes.

Comprendre l'évolution du rôle de la santé publique mondiale dans la conservation de la biodiversité¹⁵

L'émergence de maladies zoonotiques est devenue une préoccupation majeure de la conservation de la biodiversité au milieu des impacts continus de la pandémie de COVID-19. Les principaux groupes internationaux de conservation centrent désormais de manière globale les déséquilibres plus larges entre l'homme et la nature non seulement comme des problèmes de santé publique mondiale, mais comme un défi central du mouvement de conservation, aux côtés de la destruction des habitats, de la perte de biodiversité et du changement climatique. Cependant, il y a peu de considération sur la façon dont les nouvelles préoccupations en matière de biosécurité pourraient modifier les pratiques de conservation et avoir des répercussions inattendues et potentiellement néfastes sur les communautés humaines, en particulier dans les pays en développement où l'interface homme-faune est importante. En examinant les positions politiques émergentes des principales organisations de conservation, cet article soutient que les réponses proposées à la pandémie de COVID-19 ont le potentiel (a) d'amplifier les conflits existants entre les populations et les parcs, et (b) de générer de nouvelles tensions en intégrant les systèmes mondiaux de surveillance virale dans la conservation de la biodiversité. Je conclus que l'intégration étroite des préoccupations de biosécurité dans les politiques de conservation nécessite une plus grande reconnaissance des défis uniques pour les communautés humaines.

¹⁴ *Drivers and causes of zoonotic diseases: An overview*, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Ferreira_et_al_10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIMNF.en_-1.pdf

¹⁵ *Understanding the changing role of global public health in biodiversity conservation*, <https://doi.org/10.1007/s13280-021-01576-0>

*Pour mieux reconstruire, nous devons repenser les subventions mondiales*¹⁶

- “Une reprise verte et bleue post-COVID sera limitée tant que les gouvernements continueront à subventionner les secteurs qui nuisent à l'environnement.
- Les espoirs de maîtriser le réchauffement climatique, de sauver nos espaces sauvages et d'endiguer les futures pandémies pourraient reposer sur une réinitialisation mondiale des priorités en matière de dépenses.
- 2021 est une année cruciale pour la communauté internationale pour convenir de nouveaux objectifs et plans pour la décennie à venir et commencer à faire la paix avec la nature.

Les pays du monde entier se sont engagés à mieux se relever de la pandémie de COVID-19 en allouant des fonds pour des énergies plus propres, des villes plus vertes et l'extension des zones marines protégées. Ce regain d'intérêt pour l'allègement des pressions exercées sur la nature par une relance verte et bleue a donné un nouveau souffle aux négociations à venir sur la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la conservation des océans et le changement climatique.

Et pourtant, alors que nous nous préparons au travail acharné de 2021 et au-delà, nous devons être réalistes quant aux limites d'un rebond propre et résilient alors que de nombreux gouvernements et investisseurs continuent de verser beaucoup plus dans les secteurs qui nuisent à l'environnement que dans les initiatives visant à le protéger. ...

La question cruciale est maintenant de savoir si les dures leçons de 2020 nous ont rendus assez sages pour arrêter de financer des activités qui nuisent à la planète et commencer à financer celles qui la guériront.”

*Sites vitaux : Les aires protégées et conservées offrent des solutions pour mieux reconstruire*¹⁷

La pandémie de COVID-19 présente à la fois des défis et des opportunités pour la conservation de la nature. Cet article passe en revue les valeurs sociales et économiques des aires protégées et conservées – en matière d'approvisionnement en eau, de sécurité alimentaire, de stockage du carbone, d'adaptation au changement climatique et de santé humaine. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est bien placée pour plaider en faveur d'une relance verte avec des aires protégées et conservées jouant un rôle essentiel en tant que solutions rentables basées sur la nature, ainsi qu'une meilleure gestion des écosystèmes et une restauration écologique. Le Cadre mondial de la biodiversité post-2020 de la Convention sur la diversité biologique offre un moment unique pour convenir de nouvelles priorités pour la conservation de la biodiversité et un avenir plus durable.

*Impacts du Covid-19 sur les aires protégées et conservées : Aperçu mondial et perspectives régionales*¹⁸

Les aires protégées et conservées (APC) du monde entier sont confrontées à d'énormes défis en raison de la pandémie de COVID-19. Nous donnons un aperçu global des impacts et des réponses. Les agences des aires protégées, les ONG et les groupes de recherche, ainsi que les communautés qui soutiennent la gestion des APC, ont mené des études en ligne pour comprendre les impacts globaux des mesures de confinement du COVID-19 sur les APC aux niveaux régional et mondial. Cet article résume les résultats de dix enquêtes, huit régionales et deux mondiales, dans 90 pays représentant tous les continents à l'exception de l'Antarctique. Il tire des leçons de différentes régions et contextes et synthétise les informations sur les impacts et les réponses, en particulier en ce qui concerne les activités de conservation et de gestion, les services aux visiteurs, les revenus, l'engagement des

¹⁶ Article recently published as part of The Davis Agenda of the World Economic Forum (WEF): *To build back better, we need to rethink global subsidies*, <https://www.weforum.org/agenda/2021/01/to-build-back-better-we-need-to-rethink-global-subsidies/>

¹⁷ *Vital Sites: Protected and conserved areas offer solutions for building back better*, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Oberle-et-al10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIBO.en.pdf

¹⁸ *Impacts of Covid-19 on Protected and Conserved Areas: A Global Overview and Regional Perspectives*, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Waithaka-et-al10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SUW.en-1.pdf

parties prenantes, la capacité, les menaces, les activités illégales et les communautés voisines. Les résultats varient; En général, les impacts ont été les plus graves en Afrique et en Amérique latine, bien que de nombreuses agences chargées des aires protégées aient développé des stratégies d'adaptation et que les impacts ne soient apparemment pas aussi graves qu'on le pensait initialement. Le document identifie également les opportunités futures pour les APC dans l'ère post-COVID-19 et propose des décisions stratégiques qui pourraient aider à faire face à la pandémie actuelle et à prévenir les futures.

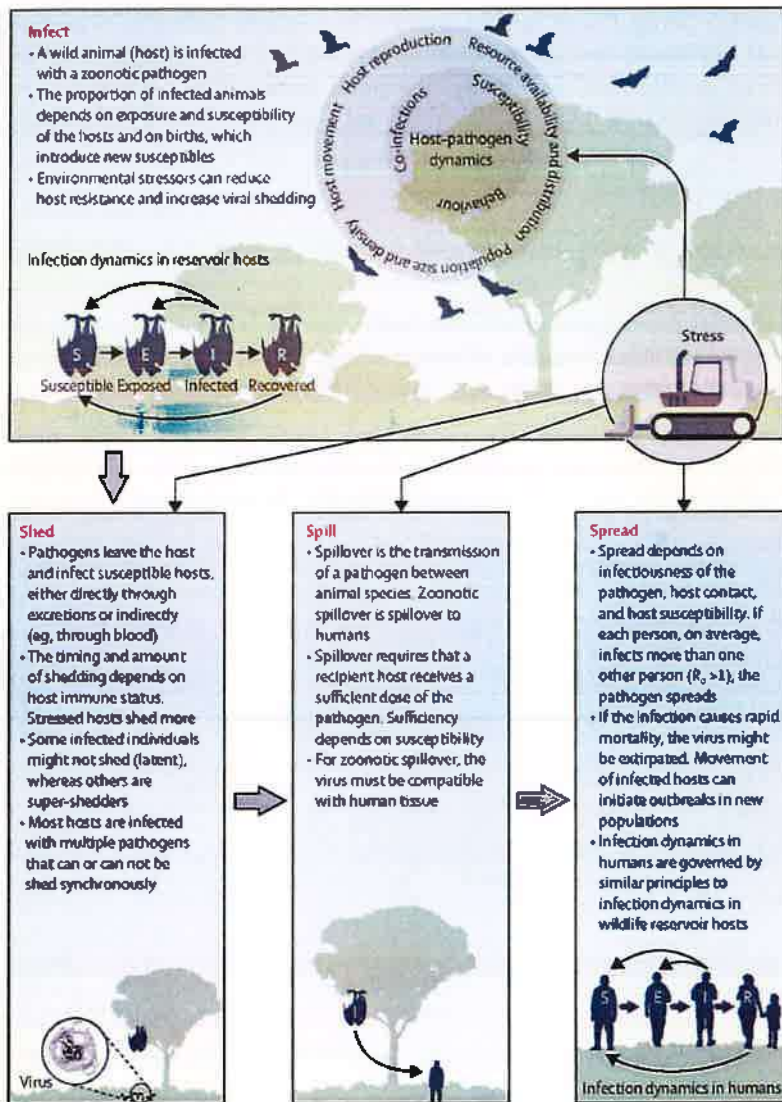
*La propagation induite par l'utilisation des terres : un appel à l'action pour préserver la santé environnementale, animale et humaine*¹⁹

À propos du concept de propagation des maladies zoonotiques induite par l'utilisation des terres - le processus par lequel un changement d'utilisation des terres, tel qu'un nouveau développement, crée des facteurs de stress environnementaux pour la faune qui peuvent déclencher une dangereuse chaîne d'événements :

Bien que le changement anthropique de l'utilisation des terres soit connu pour être le principal moteur de la propagation des agents pathogènes zoonotiques de la faune aux populations humaines, les fondements scientifiques de la propagation zoonotique induite par l'utilisation des terres ont rarement été étudiés du point de vue du paysage.

¹⁹ *Land use-induced spillover: a call to action to safeguard environmental, animal, and human health*, [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(21\)00031-0](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(21)00031-0)

Land use-induced spillover



La propagation mondiale rapide et les répercussions sur la santé humaine du SRAS-CoV-2, le virus à l'origine du COVID-19, ont suscité des appels à un contrôle accru du commerce et de la consommation d'animaux sauvages. Bien que justifiées dans les situations à haut risque, ces mesures doivent compléter les réformes réglementaires pour faire face au changement d'utilisation des terres - le principal facteur de la transmission d'agents pathogènes de la faune à l'homme - un processus connu sous le nom de propagation zoonotique. Lorsque le capital politique et financier est judicieusement investi dans des mesures visant à protéger la santé des écosystèmes et de leurs habitants fauniques, la santé humaine est un retour sur investissement.

Le changement d'affectation des terres - que nous considérons comme un changement d'écosystème d'origine anthropique - opère par le biais de divers mécanismes, de l'échelle locale à l'échelle régionale, et peut induire des facteurs de stress environnementaux qui déterminent l'abondance et la distribution de la faune, façonnent la dynamique de l'exposition et de la sensibilité de la faune à l'infection par des agents pathogènes, entraînent le relâchement ou l'excrétion d'agents pathogènes par la faune, et créent de nouvelles occasions de contact

facilitant la propagation d'agents pathogènes entre les espèces (débordement), conduisant finalement à l'infection humaine et à une plus grande propagation. Lorsque le changement d'utilisation des terres entraîne cette cascade d'infection, d'excrétion et de propagation, nous appelons ce processus la propagation induite par l'utilisation des terres.

Prévenir les futures pandémies mondiales grâce à la conservation ²⁰

Les zoonoses sont des maladies qui peuvent se propager entre les animaux et les humains. Plus de 70 % des maladies zoonotiques émergentes ont pour origine la faune, et de nombreux scientifiques soupçonnent le nouveau coronavirus à l'origine de la maladie COVID-19 de provenir de chauves-souris en Chine. "Cet article présente des idées audacieuses lors d'une pandémie majeure pour aider à empêcher qu'une autre pandémie mondiale comme le COVID-19 ne se produise à la suite d'une zoonose", déclare Tabor, un expert de renommée internationale sur la

²⁰ Preventing Future Global Pandemics Through Conservation, <https://largelandscapenews.org/2021/03/05/lancet-ph-article/>

connectivité écologique et les effets de la fragmentation de l'habitat faunique. "Pour protéger la santé humaine, nous devons garder la nature sauvage. Une gestion efficace de l'utilisation des terres et des politiques environnementales peuvent détenir les clés de la prévention des maladies.

"La perte d'habitat stresse les animaux sauvages, et les modifications de leur environnement peuvent les rendre plus susceptibles d'être infectés par une maladie et de se rapprocher des zones habitées. S'ils excrètent les agents pathogènes à l'origine de la maladie — par exemple par leurs excréments ou leur salive — la maladie peut alors se transmettre aux humains, qui se la transmettent alors entre eux", explique Tabor.

L'article fournit une explication détaillée de ce processus "infecter-écarter-répandre", en utilisant les chauves-souris comme exemple, et note que les enquêtes sur la propagation induite par l'utilisation des terres du point de vue de l'échelle du paysage ont été rares.

"Un nombre croissant de preuves révèle que les écosystèmes fonctionnels maintiennent un équilibre qui peut empêcher l'apparition de nouvelles maladies", selon le professeur Jonathan Patz, directeur de l'Institut de la santé mondiale de l'Université du Wisconsin-Madison et l'un des auteurs de l'article. "Et si la détection précoce des nouveaux foyers de maladie sera toujours essentielle, il est grand temps d'élargir notre champ d'action pour inclure les facteurs environnementaux qui représentent souvent le premier domino à tomber dans la chaîne de causalité de l'émergence d'une maladie", ajoute Patz, qui est également titulaire de la chaire John P. Holton sur la santé et l'environnement à l'Institut Nelson de l'UW-Madison.

*Sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et sauvegarder la nature : politique commerciale d'espèces sauvages basée sur les risques pour des résultats de développement durable après la COVID 19*²¹

La pandémie de COVID-19 a causé d'énormes pertes en vies humaines et d'immenses dommages sociaux et économiques. Le commerce des espèces sauvages est devenu un élément central du discours sur le COVID-19, les pandémies zoonotiques et les réponses politiques connexes, qui doivent se concentrer sur "sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et sauvegarder la nature". Les réponses politiques proposées comprennent des mesures extrêmes telles que l'interdiction de toute utilisation et de tout commerce d'espèces sauvages, ou des mesures générales pour des classes entières. Cependant, les différents types de commerce présentent des degrés variables de risque de pandémies zoonotiques, tandis que certains types de commerce jouent également un rôle essentiel dans la réalisation d'autres aspects du développement durable, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la faim, le travail décent, la consommation et la production responsables, ainsi que la vie sur terre et sous l'eau.

Nous décrivons ici comment le commerce des espèces sauvages contribue de diverses manières aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, avec des synergies et des compromis au sein et entre les ODD. Ce faisant, nous montrons que les interdictions pourraient entraîner de graves compromis par rapport à certains ODD, avec des avantages limités pour la santé publique via la prévention des pandémies.

Cette complexité nécessite des politiques spécifiques au contexte, avec une prise de décision multisectorielle qui va au-delà des simples solutions descendantes. Nous encourageons les décideurs à adopter une approche basée sur les risques pour la politique sur le commerce des espèces sauvages après la COVID-19, avec des politiques formulées via des approches participatives et fondées sur des preuves, qui reconnaissent explicitement l'incertitude, la complexité et les valeurs conflictuelles entre les différentes composantes des ODD. Cela pourrait aider à garantir que l'utilisation et le commerce futurs des espèces sauvages soient sûrs, écologiquement durables et socialement justes.

²¹ *Saving lives, protecting livelihoods, and safeguarding nature: risk-based wildlife trade policy...*, <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:15f315b8-c154-4f0d-a3a8-de6c041d8cdf>

Évaluation initiale de l'impact du Covid-19 sur la gestion durable des forêts : Etats africains ²²

Les principales conclusions comprennent:

- Les restrictions de mouvement et les mesures visant à freiner la propagation du COVID-19 ont eu des conséquences négatives sur les efforts de gestion durable et de protection des forêts en Afrique; Les mesures ont entraîné le report, et dans certains cas l'annulation pure et simple, d'activités d'aménagement forestier qui peuvent avoir des effets à court terme plutôt qu'à long terme.
- La récolte illégale de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL) a augmenté en raison d'une surveillance réduite par les agences forestières du secteur public;
- L'écotourisme, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe, s'est arrêté à cause de la pandémie en raison des mesures de restriction de mouvement qui ont suivi, et les communautés dépendantes du tourisme forestier pour leurs emplois et leurs moyens de subsistance ont connu une baisse de leurs revenus et risquent de s'engager dans des activités illégales telles que le braconnage et la production illégale de bois;
- La vulnérabilité avait poussé de nombreuses communautés locales à se retirer plus profondément dans les forêts pour se nourrir, se chauffer et s'abriter, et pour se protéger du risque d'infection au COVID-19;
- Augmentation de la violence sexuelle et sexiste dans les communautés en raison du fait que les auteurs se sentent frustrés par les restrictions et utilisent cela comme un moyen de surmonter leur colère;

Les recommandations comprennent:

- Les forêts ont la possibilité de contribuer à des voies durables par la création d'emplois, l'amélioration des moyens de subsistance, la prévention de futures pandémies et les contributions à la croissance économique;
- Les origines zoonotiques de la COVID-19, associées à ses défis socio-économiques, ont mis en évidence l'importance de développer des initiatives qui intègrent les communautés forestières et d'autres parties prenantes, en tant que partenaires essentiels dans le développement de solutions aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux dans le secteur forestier;
- Grâce aux enseignements tirés de cette pandémie et d'autres secteurs, il est possible de tirer parti de la technologie pour faciliter la saisie en temps réel de données sur les forêts, la surveillance des forêts et les activités de production forestière et le commerce afin d'améliorer la prise de décision dans le secteur;
- Il faudrait envisager de compiler des données sur la disponibilité, l'utilisation, la production, la commercialisation/le commerce et la consommation des PFNL, afin de promouvoir leur commercialisation;

COVID-19, Populations locales, communautés locales et gouvernance des ressources naturelles : une étude préliminaire²³

Lundi 11 janvier 2021. Une étude collaborative révèle comment la pandémie de COVID-19 affecte les populations locales et les communautés locales (PACL), en particulier ceux qui gouvernent, gèrent et conservent leurs terres et leurs eaux. La situation génère à la fois des effets négatifs et des réponses adaptatives et résilientes.

SEPT ACTIONS CLÉS, qui peuvent aider à soutenir les PACL à faire face aux futures pandémies tout en protégeant leurs terres et leurs eaux, sont notées:

²² Background Paper prepared for the United Nations Forum on Forests Secretariat, *Initial assessment of the impact of Covid-19 on sustainable forest management: African states*, <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/01/Covid-19-SFM-impact-Africa.pdf>

²³ *COVID-19, Indigenous peoples, local communities and natural resource governance: a preliminary study*, <https://www.iucn.org/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/202101/covid-19-indigenous-peoples-local-communities-and-natural-resource-governance-a-preliminary-study>

1. Une approche des réponses aux crises fondée sur les droits est nécessaire, dans laquelle la priorité est donnée à la tenure et aux droits en ce qui concerne les communautés gouvernant leurs terres et territoires.
2. Les gouvernements et les agents de développement devraient reconnaître et protéger les droits des PACL à gouverner leurs terres et territoires, car c'est là que se trouvent les ressources (eau, nourriture et médicaments) nécessaires pour faire face aux pandémies.
3. Les entreprises ne doivent pas utiliser les crises comme des raisons pour cesser de s'engager avec les PACL ou pour s'installer sur leurs terres.
4. Les mesures de réponse à la crise du COVID-19 doivent : être conçues conjointement avec les PACL ; valoriser diverses perspectives et approches; et reconnaître les actions que de nombreux PACL entreprennent de manière indépendante.
5. Les gouvernements et les ONG devraient s'inspirer des réussites des PACL en matière de COVID-19 et les diffuser.
6. Une plus grande diversité de financement est nécessaire pour les initiatives de conservation qui s'engagent avec les PACL, la priorité étant donnée au financement direct des APAC (aire du patrimoine autochtone et communautaire) et des communautés locales.
7. Il est nécessaire d'établir des partenariats à long terme entre les aires protégées et conservées et les PACL, qui garantissent que l'accès des PACL aux ressources naturelles ne soit pas mis en péril en temps de crise.

"La durabilité comme nouvelle norme" - Une vision pour l'avenir du tourisme - OMT²⁴

La vision One Planet pour la relance responsable du secteur du tourisme s'appuie sur les directives mondiales de l'OMT pour relancer le tourisme, dans le but de sortir plus fort et plus durable de la crise du COVID-19.

Cet effort combiné intervient à un moment où plusieurs destinations à travers le monde commencent à assouplir les restrictions sur les voyages et la mobilité et le secteur du tourisme s'apprête à reprendre son activité avec les leçons tirées de la pandémie.

Le Secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili, a déclaré: "La durabilité ne doit plus être une niche du tourisme mais doit être la nouvelle norme pour chaque partie de notre secteur. C'est l'un des éléments centraux de nos Directives mondiales pour relancer le tourisme. Il est entre nos mains de transformer le tourisme et la sortie du COVID-19 devient un tournant pour la durabilité.

Enquête sur les risques liés au retrait de la viande sauvage des systèmes alimentaires mondiaux²⁵

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la relation tendue de l'humanité avec la nature, avec des appels à l'arrêt du commerce et de la consommation de viande sauvage, afin de protéger la santé publique et la biodiversité. Cependant, l'importance de la viande sauvage pour la nutrition humaine et ses télécouplages avec d'autres systèmes de production alimentaire signifient que l'élimination complète de la viande sauvage des régimes alimentaires et des marchés représenterait un choc pour les systèmes alimentaires mondiaux.

Faits marquants

- 15 pays identifiés comme étant à risque d'insécurité alimentaire en raison des interdictions de la viande sauvage

²⁴ "Sustainability as the new normal" - A vision for the future of tourism, <https://www.unwto.org/covid-19-oneplanet-responsible-recovery>

²⁵ Investigating the risks of removing wild meat from global food systems, <https://doi.org/10.1016/j.cub.2021.01.079>

- Les terres agricoles supplémentaires pour remplacer les protéines de viande sauvage par du bétail sont de ~124.000 km²
- Ce changement d'utilisation des terres pourrait entraîner plus de 260 espèces vers l'extinction, à l'échelle mondiale
- Des facteurs spécifiques au contexte atténuent les risques d'insécurité alimentaire et de perte de biodiversité

Les cas les plus difficiles à adapter sont représentés par Madagascar, le Gabon rural, la Région Est du Cameroun, le Malawi et l'Amazonie brésilienne. Dans ces endroits, la consommation de viande sauvage constitue une composante importante de l'alimentation des gens, et les substituts ne sont pas facilement disponibles pour une série de raisons environnementales et socio-économiques... Cependant, le manque d'alternatives viables, combiné à la dissonance épistémique, à l'illégitimité sociale due aux compromis en matière de sécurité alimentaire et à la capacité d'application limitée suggèrent que le non-respect des interdictions est également probable, de sorte que la consommation de viande sauvage peut continuer de manière illicite...

Il convient également de noter que le Gabon a déjà été identifié comme un haut lieu de la consommation de viande sauvage.^{26, 27} Les modes de consommation actuels et la dépendance à l'égard de la viande sauvage dans les zones rurales du Gabon sont respectivement qualifiés d'omniprésents et élevés. La résilience et l'adaptabilité écologiques et socio-économiques sont considérées comme faibles à très faibles. Dans l'ensemble, les perspectives pour le Gabon rural sont que son système alimentaire aurait du mal à s'adapter. L'urbanisation réduit la chasse, bien que la demande puisse subsister en raison de l'augmentation de la richesse et des préférences. Les interdictions peuvent être socialement illégitimes et difficiles à appliquer, même avec des alternatives.

Enfin, l'une des publications les plus récentes concernant le rétablissement après la pandémie de Covid-19 - de la Commission mondiale des aires protégées (CMA) de l'UICN, en octobre 2021 - fournit le résumé et les recommandations suivants:

Récupération du Covid-19 basée sur la nature: investir dans les aires protégées et conservées pour la santé planétaire^{28, 29}

Les aires protégées et conservées (APC) sont des solutions éprouvées et rentables pour réduire le changement d'affectation des terres, principal facteur de l'émergence des maladies zoonotiques (Ferreira et al. 2021). En outre, les APC préservent la biodiversité et les services écosystémiques et peuvent contribuer à atténuer le changement climatique et à faire progresser le développement durable, tout en réduisant le risque de futures pandémies.

La prospérité économique aux niveaux international, national et local dépend d'écosystèmes sains. Alors que les gouvernements et les institutions privées se préparent à investir des milliers de milliards de dollars dans la reprise en cas de pandémie, il existe désormais une occasion unique de faire face à la crise mondiale en soutenant les systèmes naturels qui soutiennent toute vie sur Terre. Par conséquent, un soutien aux aires protégées et conservées dans le cadre de la reprise pandémique est nécessaire de toute urgence.

²⁶ *Bushmeat in Gabon*, <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.28730.18881>

²⁷ *Bushmeat and food security in the Congo Basin: linkages between wildlife and people's future*, <https://doi.org/10.1017/S0376892903000067>

²⁸ *Nature-based Covid-19 Recovery: Investing in Protected and Conserved Areas for Planetary Health*, https://www.iucn.org/sites/dev/files/iucn_wcpa_technical_note_series_no.4.pdf

²⁹ Also see IUCN's *Nature-Based Recovery Initiative*, <https://www.iucn.org/about/senior-management/director-general/nature-based-recovery-initiative>; including background at https://www.iucn.org/sites/dev/files/background_-_iucn_nature-based_recovery_initiative_22_march_2021-compressed.pdf

Les principes clés suivants devraient guider une récupération positive de la nature:

1. **Soutenir le rôle des APC existantes et nouvelles dans les stratégies de rétablissement du COVID :** Financer des programmes qui protègent et restaurent simultanément les écosystèmes naturels, créent des emplois et renforcent la protection de la biodiversité et l'adaptation au climat (par exemple, la gestion des APC; le tourisme durable; la restauration écologique; les infrastructures vertes et bleues).
2. **Soutenir des APC efficaces et équitables :** Augmenter le financement pour promouvoir une gouvernance inclusive et diversifiée, renforcer la gestion et tirer parti de mécanismes de financement diversifiés et durables.
3. **Éviter tous les retours en arrière :** Garantir des progrès en évitant le retour en arrière ou l'affaiblissement des budgets ou des réglementations qui affectent les APC, y compris les mesures qui garantissent les droits des populations locales et des communautés locales qui gouvernent et conservent traditionnellement les terres et les eaux.

Message clé: Le soutien aux aires protégées et conservées dans le cadre de rétablissement du COVID-19 est un investissement intelligent dans l'économie et la santé publique qui contribuera également à faire face aux crises du climat et de la biodiversité.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study, including a comparison of the different methods and techniques used. It also discusses the implications of the findings and the potential applications of the research.

4. The fourth part of the document provides a conclusion and a summary of the key findings. It also includes a list of references and a list of figures and tables.

**ANNEX 15. TERMES CLÉS ET REFERENCES - LITTÉRATURE, APPROCHES METHODOLOGIQUES,
OUTILS ...**

<i>Annex 15. Termes clés et références - littérature, approches méthodologiques, outils ...</i>	422
GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS	423
PORTAILS WEB	426
RÉFÉRENCES CLÉS	429
Gabon : Vue d'ensemble	429
Gabon : Affaires courantes	429
Gabon : Projets et déclarations de développement	429
Biodiversité des forêts et fonctionnement des écosystèmes	430
Forêts et carbone	430
Tourbières et carbone	431
Évaluation globale de la nature	431
Zones protégées et conservées	431
Gouvernance et gestion	432
Peuples autochtones et communautés locales	432
Dimension de genre et inclusion sociale	433
Biodiversité et droits de l'homme,	433
Risques et opportunités/réponses à la pandémie de Covid-19	434
Principes clés, approches, normes, méthodes	435

GLOSSAIRE DES TERMES CLÉS

Foresterie communautaire	Toute situation dans laquelle les populations locales sont impliquées dans la gestion participative des ressources forestières.
Forêt communautaire	Les forêts communautaires constituent la partie du domaine forestier national qui fait l'objet d'accords de gestion entre les villages et/ou les populations locales concernés et organisés, d'une part, et le gouvernement représenté par l'administration forestière, d'autre part.
Aire conservée	Les aires conservées sont des territoires ou des zones qui réalisent de facto la conservation, qu'ils soient ou non formellement reconnus et/ou protégés par la loi à cette fin.
Conservateur Dépositaire	Agir en tant que conservateur signifie conserver la nature de son plein gré, en vivant généralement avec elle et en en tirant un moyen de subsistance, et en la gardant en fiducie pour les générations futures. On peut également parler d'intendant ou de gardien.
Usage coutumier :	L'usage coutumier désigne l'utilisation de connaissances traditionnelles ou d'expressions culturelles, conformément aux lois et pratiques coutumières de leurs détenteurs (qu'elles soient ou non également reconnues dans le droit national).
Droits d'usage coutumier :	Droits légalement reconnus aux peuples vivant à proximité d'une forêt d'exploiter librement les produits forestiers pour leur subsistance, à l'exception des espèces protégées. Les droits d'usage coutumiers permettent aux populations de pratiquer la cueillette, la chasse de subsistance, la pêche traditionnelle, la collecte et l'exploitation du bois, pour un usage individuel ou familial, mais pas pour le marché.
Les habitants de la forêt :	Les peuples de la forêt (ou peuples habitant la forêt) sont généralement décrits comme des peuples qui vivent dans leurs forêts et ont des droits coutumiers sur celles-ci, avec des modes de vie et des connaissances traditionnelles qui sont en accord avec leurs environnements forestiers. Les populations forestières dépendent principalement et directement de la forêt, tant pour leur subsistance que pour le commerce, sous forme de pêche, de chasse, d'agriculture itinérante, de collecte de produits forestiers sauvages et d'autres activités. Cependant, tous les peuples dépendant de la forêt ne sont pas nécessairement des populations locales.
CLIP : Le consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) est un droit spécifique aux populations locales (mais dont les principes peuvent être appliqués plus largement, notamment avec les communautés locales), reconnu dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des population locales (UNDRIP), qui leur permet de donner ou de refuser leur consentement à un projet ou une action susceptible de les affecter ou d'affecter leurs territoires.	
La gouvernance :	La gouvernance concerne les personnes qui décident des activités de gestion particulières (et du budget associé), la manière dont ces décisions sont prises et si elles sont finalement mises en œuvre. Pour sa part, la gouvernance inclusive fait référence à l'inclusion en termes de processus (comment les décisions sont prises et qui est inclus, y compris comment et pourquoi) et de résultats (comment la richesse et la prospérité sont partagées au sein d'une population) et elle est maintenant une priorité majeure dans

le développement international, avec les Objectifs de développement durable comme peut-être l'articulation la plus ambitieuse de cela.

ICCAs : Les aires conservées par les populations et les communautés locales (ICCAs) - ou territoires et aires conservés par les peuples locaux et les communautés - sont des espaces gouvernés de facto par les populations locales ou les communautés locales avec des résultats manifestement positifs pour la conservation de la diversité biologique et culturelle. Voir également le terme "territoires de vie".

Populations locales : Les populations locales sont les héritiers et les praticiens de cultures et de modes de relation uniques avec les personnes et l'environnement, détenant un corpus non écrit de coutumes, de croyances, de rituels et de pratiques de longue date transmis de génération en génération. Ils ont conservé des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes et détiennent des droits collectifs en vertu du droit international.

IPLCs : Les populations locales et les communautés locales (IPLCs) sont, typiquement, des groupes ethniques qui descendent des habitants originaux d'une région donnée et s'identifient à eux, par opposition aux groupes qui se sont installés, ont occupé ou colonisé la région plus récemment.

Communauté locale : Le terme communauté locale est souvent utilisé en relation avec la foresterie communautaire ou d'autres aspects du développement rural, mais avec peu de précision sur ce à quoi il se réfère réellement. Dans ce document, le terme est utilisé pour désigner un village ou un groupe de villages qui partagent un sentiment d'identité commune ainsi que des droits d'accès à un territoire forestier particulier et qui, en vertu de ceux-ci, peuvent chercher à collaborer ensemble à un objectif commun. Lorsque la Convention sur la diversité biologique (CDB) utilise le terme "communautés locales", elle se réfère à des groupes ayant une longue association avec les terres et les eaux sur lesquelles ils vivent ou qu'ils utilisent traditionnellement, et dont les droits collectifs doivent être reconnus indépendamment de l'existence (ou non) d'une définition officiellement acceptée.

Gestion : La gestion est ce qui est fait, dans un environnement donné, pour atteindre les résultats souhaités en fonction de moyens et de ressources donnés.

OECMs : Les "autres mesures efficaces de conservation par zone" (OECM) sont des zones géographiquement définies autres que les aires protégées (AP) qui sont régies et gérées de manière à obtenir des résultats positifs et durables en matière de conservation in situ de la biodiversité, ainsi que des fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local. En outre, étant donné que les OECM sont définies comme étant entièrement distinctes des AP, elles ne sont pas équivalentes aux zones conservées, car ces dernières chevauchent souvent les AP officielles.

Aires protégées (AP) : Un espace géographiquement défini reconnu, dédié et géré - par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces - pour réaliser la conservation à long terme de la nature et de tous les services écosystémiques et valeurs culturelles associés. Pour être qualifiée de protégée, une zone doit être gérée avec la conservation de la nature comme un objectif de gestion conscient qui prévaudra en cas de conflit avec d'autres objectifs.

Protégées et conservées	Les aires protégées et conservées (APC) sont un terme plus large que celui d'aires protégées, puisqu'en plus des AP officiellement (légalement) désignées, elles comprennent également les aires conservées par les populations et les communautés (ICCA) locales. Ensemble, les AP et les ICCA (ou PCA) constituent l'un des outils les plus efficaces pour prévenir la perte d'écosystèmes naturels et d'espèces, ainsi que pour parvenir à un développement durable à long terme.
Détenteurs de droits	Acteurs socialement dotés de droits légaux ou coutumiers sur la terre, l'eau et d'autres ressources naturelles, ce qui signifie que la terre, l'eau et les autres ressources naturelles sont si importantes pour les besoins, les intérêts ou les désirs des détenteurs de droits qu'il serait moralement et/ou légalement répréhensible d'en refuser l'accès, quels que soient les avantages ou les inconvénients pour quelqu'un d'autre.
Inclusion sociale	L'inclusion sociale est le processus d'amélioration des conditions dans lesquelles les individus et les groupes prennent part à la société, en améliorant les capacités, les opportunités et la dignité de ceux qui sont autrement désavantagés sur la base de leur identité.
Parties prenantes	Acteurs qui possèdent des intérêts et des préoccupations directs ou indirects concernant un bien ou une situation, mais qui ne jouissent pas nécessairement d'un droit moralement, légalement ou socialement reconnu (comme les détenteurs de droits). Tous les IPLC sont toujours des parties prenantes importantes ; souvent, ils sont également titulaires de droits fondamentaux, cf. titulaires de droits.
Territoires de vie	"Territoires de vie" est synonyme d'ICCAs, se référant à un phénomène séculaire, répandu, divers et dynamique avec de nombreuses manifestations et noms différents à travers le monde. Dans divers contextes sociaux et politiques, ils peuvent être désignés comme des biens communs, des espaces verts, des domaines ancestraux, des pays, des zones conservées par les communautés, des sites naturels sacrés, des zones gérées localement... Pour les gardiens de tous ces territoires de vie, le lien entre leur communauté et leur territoire est riche et contribue à leur subsistance et à leur santé, ainsi qu'à leur identité et à leur culture, et à la liaison entre les générations - en préservant les souvenirs du passé et en se connectant au futur souhaité.
Connaissances traditionnelles	Bien que de nombreuses définitions aient été proposées pour le terme "connaissances traditionnelles", une définition consensuelle n'a pas encore vu le jour. Toutefois, les principales caractéristiques sont les suivantes : connaissances développées et transmises dans un contexte traditionnel (en notant que traditionnel ne fait pas référence à l'ancienneté mais plutôt à la manière dont elles ont été acquises et sont utilisées) ; fondées sur le lieu ; fondées sur l'expérience ; constamment adaptées à la culture et à l'environnement (et souvent associées aux ressources génétiques, telles que les races de bétail) ; attachées à un système spirituel, culturel, ethnomédical ou juridique particulier ; détenues collectivement au sein de la communauté ; et le plus souvent transmises oralement de génération en génération.

Note : Les termes ci-dessus et leurs définitions/explications ont été élaborés à partir des descriptions proposées par le Consortium ICCA dans son document Meanings and more... ainsi que par la Banque mondiale, le WWF, le Forest Peoples Programme et d'autres organismes.

PORTAILS WEB

Portails Internet importants pour accéder aux données primaires et secondaires, y compris les SIG et les cartes.

<p>Observatoire des forêts d'Afrique centrale</p>	<p>L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) a été créé en 2007 en tant qu'unité spécialisée Central African Forests Commission (Commission des forêts d'Afrique centrale, COMIFAC) afin de fournir des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, nécessaires à l'élaboration de politiques et à la promotion d'une meilleure gouvernance et d'une gestion durable des ressources naturelles. L'OFAC est soutenu par le projet RIOFAC financé par l'UE.</p>	<p>https://www.observatoire-comifaç.net/</p>
<p>World Resources Institute (WRI) – Forest Atlases</p>	<p>L'initiative Global Forest Watch (site web interactif) offre un large choix de cartes interactives pour la région d'Afrique centrale. Les atlas forestiers de l'Institut du World Resources Institute (WRI) sont des applications cartographiques visant à faciliter la visualisation et la gestion des informations forestières.</p> <p>Le WRI a établi un partenariat étroit avec les ministères des forêts de six pays d'Afrique centrale afin d'utiliser une combinaison de SIG, de technologies de télédétection et de technologies de terrain pour améliorer considérablement la qualité et l'accès aux informations sur les zones protégées, les permis d'exploitation forestière, les permis d'exploitation minière, les forêts communautaires et autres allocations d'utilisation des terres.</p> <p>Les atlas forestiers ont permis un accès régulier à des informations forestières de haute qualité, ce qui a conduit à une réduction de l'abattage illégal, à la réconciliation des revendications foncières qui se chevauchent, à une planification plus efficace de l'utilisation des terres, à un meilleur soutien des droits aux ressources des populations locales et à une amélioration générale de la gouvernance forestière.</p> <p>Les atlas forestiers sont disponibles en ligne (y compris celui du Gabon, voir ci-dessous).</p>	<p>https://www.wri.org/our-work/project/forest-atlases</p>
<p>Forest Atlas of Gabon</p>	<p>L'Atlas forestier interactif du Gabon est un système dynamique de surveillance des forêts en ligne qui fournit des informations crédibles et actualisées sur le secteur forestier gabonais.</p> <p>La plateforme vise à aider le Gabon à mieux gérer ses ressources forestières en combinant les données gouvernementales avec les dernières technologies de surveillance des forêts - en inspirant les politiques nationales, en favorisant les échanges et en produisant des connaissances sur les écosystèmes forestiers. La plateforme s'adresse à toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion durable des forêts. La base de données est mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles, et elle comprend des publications périodiques dans la section de téléchargement.</p>	<p>https://gab.forest-atlas.org/?l=en</p>
<p>Observatoire Satellite des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC)</p>	<p>L'Observatoire Satellite des Forêts d'Afrique Centrale est basé à Kinshasa, en RDC. L'OSFAC a été lancé en tant que réseau GOFCC-GOLD pour l'Afrique centrale dans le cadre du Système mondial d'observation terrestre (GTOS) avec pour objectif principal de</p>	<p>https://www.osfac.net/ https://osfac.net/data-products/satellite-images/</p>

	<p>soutenir la gestion des ressources naturelles et de promouvoir le développement durable en produisant des produits fiables de couverture terrestre, en distribuant des données satellitaires, en renforçant les capacités et en fournissant une assistance technique aux partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Ils offrent des données Landsat, Landsat Mosaics, ASTER et Shuttle Radar Topography Mission (SRTM) couvrant l'ensemble du Bassin du Congo et les points focaux OSFAC. L'observatoire maintient un laboratoire SIG/RS au sein de l'Ecole d'Agronomie de l'Université de Kinshasa. Il travaille en partenariat étroit avec les institutions universitaires et de recherche de la région, ainsi qu'avec les institutions universitaires et de recherche internationales.</p> <p>La base de données de l'OSFAC contient plus de 55 000 images ; elle est disponible en deux versions : en ligne et sur ordinateur pour les personnes ayant une faible connectivité Internet</p>	
Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)	<p>Le programme régional pour l'environnement en Afrique centrale est une initiative à long terme du gouvernement des États-Unis visant à promouvoir la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique dans le bassin du Congo par le biais d'un renforcement des capacités locales, nationales et régionales de gestion des ressources naturelles. De nombreux documents importants, dont les rapports sur l'état des forêts sont disponibles en ligne.</p> <p>Des cartes et des ensembles de données spatiales sont disponibles, y compris les contours des paysages de CARPE II (par exemple, le paysage de Lope-Chaillu-Louesse ; https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/CL3_Lope_SOF.pdf, une description détaillée est également disponible ici https://carpe.umd.edu/sites/default/files/documentsarchive/Lope_SOF2006.pdf).</p>	<p>https://carpe.umd.edu/</p> <p>https://carpe.umd.edu/carpemaps/</p>
Alerte aux perturbations forestières WUR RADD	<p>L'imagerie satellite radar de la mission Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne est utilisée pour cartographier les nouvelles perturbations dans la forêt tropicale humide primaire à une échelle spatiale de 10 m et en temps quasi réel. Le radar pénétrant les nuages de Sentinel-1 fournit des observations sans interruption pour les tropiques tous les 6 à 12 jours. Dans les tropiques densément couverts de nuages, cela représente un avantage majeur pour la détection rapide des perturbations forestières à petite échelle telles que l'agriculture de subsistance et l'exploitation forestière sélective.</p> <p>1. Les alertes RADD (RADar for Detecting Deforestation) contribuent à l'initiative Global Forest Watch du WRI en fournissant des informations précises et opportunes pour soutenir toutes les parties prenantes dans la gestion durable des forêts et l'application de la loi contre la déforestation illégale. L'application d'alerte RADD de l'université et de la recherche de Wageningen aide à mettre fin à l'exploitation illégale des forêts tropicales africaines.</p>	<p>https://gena.users.earthengine.app/view/raddalert</p>
COMIFAC - État des aires protégées (2015,	Rédigé par un groupe d'experts spécialisés dans la conservation en Afrique centrale, avec le soutien financier de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et de l'Union	<p>https://www.observatoire-comifac.net/publications/edap/2020</p>

2020)	européenne, à travers les projets BIOPAMA et RIOFAC, ainsi que de la GIZ, "Aires protégées d'Afrique centrale : Status 2020" fait suite à une première édition parue en 2015, devenue aujourd'hui la publication phare sur les aires protégées de la région.	
Global Forest Watch	Global Forest Watch propose les données, les technologies et les outils les plus récents qui donnent aux gens du monde entier les moyens de mieux protéger les forêts. Comprend les données SIG du Gabon (2013) ainsi que les licences/concessions forestières et les licences minières.	https://data.globalforestwatch.org/
Global Forest Atlas	Yale University (ce site est actuellement en cours de maintenance)	https://globalforestatlas.yale.edu/region/congo
Landmark Maps	LandMark est une plateforme mondiale des terres indigènes et communautaires disponible en ligne ; un travail en cours, en cours de mise à jour...	http://www.landmarkmap.org/map/
World Agroforestry Centre – Geoscience Lab Landscape Portal	Le portail du paysage est la plateforme interactive de stockage et de visualisation de données spatiales en ligne du ICRAF. Il est doté d'un riche ensemble de fonctionnalités permettant de stocker, documenter, rechercher/récupérer et visualiser des données spatiales et des cartes. Une suite complète de jeux de données spatiales gratuites sur le Gabon est disponible (à importer dans un logiciel SIG).	http://www.landscapeportal.org/
Zones clés pour la biodiversité (KBA)	Le Gabon compte 8 KBA, qui couvrent 27 936 km ² ; les espèces déclenchantes comprennent 731 oiseaux et 1 amphibien. En s'appuyant sur les KBA, l'Alliance de l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT) a élaboré un profil de pays pour le Gabon en utilisant les données de biodiversité faisant autorité, notamment la distribution des espèces, les zones protégées et les KBA - <i>Profil de pays IBAT Gabon</i> , https://www.ibat-alliance.org/country_profiles/GAB	http://www.keybiodiversityareas.org/kba-data
FAO Map Catalog	Données : Couverture terrestre du Gabon - Globcover Regional https://data.apps.fao.org/map/catalog/srv/eng/catalog.search?currTab=simple&id=37185#/metadata/370dba55-aa53-4645-8cbb-a00634ba815e	https://data.apps.fao.org/map/catalog/
GRID Arendal	Aire de répartition et densité de population de l'éléphant d'Afrique	https://www.grida.no/resources/8035
GRID Arendal	GRILLE Arendal Aire de répartition des grands singes en Afrique	https://www.grida.no/resources/8341

RÉFÉRENCES CLÉS

Gabon : Vue d'ensemble

Profil pays de la CBD : Gabon, <https://www.cbd.int/countries/?country=ga>

État de l'économie de la faune sauvage en Afrique (y compris une étude de cas sur le Gabon), <https://sowc.alueducation.com/programs/research/>

Profil pays du risque climatique : Gabon, https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15858-WB_Gabon%20Country%20Profile-WEB_0.pdf

Portail de connaissances sur le changement climatique : Résumé par pays : Gabon, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/gabon>

Indice de l'OCDE sur les institutions sociales et le genre : Gabon, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/GA.pdf>

Gabon : Affaires courantes

La superpuissance verte de l'Afrique : pourquoi le Gabon veut que les marchés l'aident à lutter contre le changement climatique, <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b>

Le Gabon aspire au statut de marché émergent, <https://oxfordbusinessgroup.com/analysis/reviewing-plan-progress-towards-goal-reaching-emerging-market-status>

Transition vers une économie verte, <https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

L'ONU dévoile une stratégie pour faire passer le Gabon de l'économie brune à l'économie verte, <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>

Transition vers une économie verte, <https://www.unenvironment.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/supporting-resource-efficiency/green-economy>

Le Gabon devient le premier pays africain à recevoir un paiement pour la réduction des émissions de CO2, <https://www.un.org/africarenewal/magazine/july-2021/gabon-becomes-first-african-country-receive-payment-reducing-co2-emissions>

Le Gabon est le premier pays africain payé pour protéger sa forêt tropicale, <https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-57567829>

Gabon : Projets et déclarations de développement

Programme d'impact de la gestion durable des forêts : Paysages durables du bassin du Congo, <https://www.thegef.org/publications/sustainable-forest-management-impact-program-congo-basin-sustainable-landscapes>

Six pays, une forêt, un avenir, <https://www.unep.org/es/node/24667>

Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) : Gabon, <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/partner-countries/gabon.html>

Planification et suivi de l'utilisation nationale des terres pour promouvoir des stratégies de développement durable au Gabon (projet CAFI), <https://www1.undp.org/content/cafi/en/home/all-news/le-gabon-demarre-son-programme.html>

Plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) (aperçu), <https://mail.comifac.org/en/convergence>

Projet de faune communautaire (projet Nsombou Abalghe-Dzal), <https://www.tropicalecology.us/cwp>

DACEFI - Développement communautaire Alternatives à l'exploitation illégale des forêts, <https://tinyurl.com/dacefi-gabon>

Le Gabon et les ODD "Au-delà du pétrole", <https://www.jointsdgdfund.org/where-we-work/gabon>

La facilité FLEGT de l'UE, <https://www.euflegt.efi.int/>

Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique : Gabon, <http://www.gaboronedeclaration.com/gabon>

Qu'est-ce que la Déclaration de New York sur les forêts ? <https://forestdeclaration.org/about>

Biodiversité des forêts et fonctionnement des écosystèmes

Biodiversité des forêts, fonctionnement des écosystèmes et fourniture de services écosystémiques, <https://doi.org/10.1007/s10531-017-1453-2>

Réduire la déforestation tropicale, <http://doi.org/10.1126/science.aax8546>

Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : Etat des connaissances, causes actuelles et perspectives, <https://www.cifor.org/knowledge/publication/5894/>

Priorités spatiales pour la conservation des forêts les plus intactes en termes de biodiversité en Afrique centrale, <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ab9fae/meta>

Avec un déclin drastique des fruits tropicaux, les méga-jardiniers de la forêt tropicale gabonaise ont faim, <https://news.mongabay.com/2020/10/with-a-drastic-decline-in-tropical-fruit-gabons-rainforest-mega-gardeners-go-hungry/>

Forêts et carbone

Dossier thématique de l'UICN : Forêts et changement climatique, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/forests-and-climate-change>

Étude scientifique sur les stocks de carbone élevé, Partie 3 : Étude de cas du Gabon, https://www.researchgate.net/publication/323622030_The_High_Carbon_Stock_Science_Study_Independent_Report_from_the_Technical_Committee_Part_3_Gabon_Case_Study_The_High_Carbon_Stock_Study_2015

Les grands arbres du Gabon stockent d'énormes quantités de carbone. Que faut-il faire pour les protéger, <https://theconversation.com/gabons-large-trees-store-huge-amounts-of-carbon-what-must-be-done-to-protect-them-141540>

Nous avons fait de l'Amazonie un émetteur net de gaz à effet de serre : Étude, <https://news.mongabay.com/2021/03/we-have-turned-the-amazon-into-a-net-greenhouse-gas-emitter-study/>

Cartes mondiales des flux de carbone forestier du XXI^e siècle, <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00976-6>

Tourbières et carbone

Dossier thématique de l'UICN : Les tourbières et le changement climatique, <https://www.iucn.org/resources/issues-briefs/peatlands-and-climate-change>.

Les tourbières du monde entier s'assèchent, menaçant de libérer 860 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année, <https://theconversation.com/peatlands-worldwide-are-drying-out-threatening-to-release-860-million-tonnes-of-carbon-dioxide-every-year-162438>.

La plus grande tourbière tropicale du monde se trouve dans le bassin du Congo, <https://www.ramsar.org/es/node/46353>

Le Bassin du Congo est essentiel à la santé de notre planète, <https://www.globalpeatlands.org/the-congo-basin-is-critical-to-the-health-of-our-planet/>

Âge, étendue et stockage de carbone du complexe de tourbières du bassin central du Congo, <https://www.nature.com/articles/nature21048>

Évaluation globale de la nature

Pourquoi la biodiversité est importante : Cartographie des liens entre la biodiversité et les ODD, <https://sdg.iisd.org/commentary/policy-briefs/why-biodiversity-matters-mapping-the-linkages-between-biodiversity-and-the-sdgs/>

Rapport IPBES, résumé pour les décideurs, https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_en_1.pdf

L'économie de la biodiversité : Le rapport Dasgupta, <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>

9 points essentiels à retenir des 600 pages du rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité, <https://www.greenbiz.com/article/9-key-takeaways-600-page-dasgupta-review-economics-biodiversity>

Si nous n'attribuons pas une véritable valeur économique à nos forêts, nous sommes perdus, <https://www.theafricareport.com/91412/gabon-a-beacon-of-climatic-and-political-stability/>

La conservation de quoi ? Les changements dans la perception et les objectifs de la conservation de la nature nécessitent une base scientifique solide, <https://science.sciencemag.org/content/345/6204/1558>

Penser comme une montagne : Explorer le potentiel des approches relationnelles pour une conservation transformatrice de la nature, <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/22/12884>

Pourquoi faut-il préserver la nature sauvage ? Un dialogue entre la théologie biblique et la conservation de la biodiversité, <https://www.repository.cam.ac.uk/handle/1810/293731>

Changer les comportements vs. changer les valeurs : Un argument sur la façon de sauver la nature, <https://www.anthropocenemagazine.org/2017/12/change-values-or-behaviors/>

Zones protégées et conservées

Construire sur la nature : La conservation par zone comme outil clé pour la réalisation des ODD, <https://ieep.eu/publications/building-on-nature-area-based-conservation-as-a-key-tool-for-delivering-sdgs>

Conserver au moins 30% de la planète d'ici 2030 - Qu'est-ce qui doit compter ? <https://naturebeyond2020.com/wp-content/uploads/2021/08/Read-the-Brief-Here..pdf>

Le plan audacieux pour sauver la plus grande forêt d'Afrique, <https://www.bbc.com/future/article/20210107-congo-basin-a-bold-plan-to-save-africas-largest-rainforest>

Une conservation par zone équitable et efficace : vers le paradigme des aires conservées, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/05/10.2305-IUCN.CH_2021PARKS-27-1en_Jonas_et_al.pdf

Territoires de vie : Le passé, le présent et l'avenir de la conservation sur terre, <https://wsimag.com/economy-and-politics/66065-territories-of-life>

Territoires de la vie : Rapport 2021, <https://report.territoriesoflife.org/>

Catégories d'aires protégées, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-categories>

La "matrice des aires protégées" de l'UICN pour des systèmes d'AP efficaces, https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/the_iucn_matrix.pdf

Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN, <https://iucngreenlist.org/>

Reconnaître et respecter les ICCA chevauchant des aires protégées, <https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2016/11/publication-Recognising-and-Respecting-ICCA-Overlapped-by-PAs-Stevens-et-al-2016-en.pdf>

Gouvernance et gestion

La gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-020.pdf>

Que signifie la "gouvernance inclusive" : clarifier la théorie et la pratique, <https://doi.org/10.1787/960f5a97-en>

A qui appartient la "conservation inclusive" ? <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2018/11/03/icca-consortium-policy-brief-no-5/>

Aller de l'avant avec la gouvernance forestière, https://www.researchgate.net/publication/241868770_Governance_of_non-timber_forest_products_in_the_Congo_Basin

Gouvernance inclusive et conservation de la biodiversité : Evidence from Sub-Saharan Africa, <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/7/3847>

Populations et communautés locales

Perspectives locales de la biodiversité 2, <https://lbo2.localbiodiversityoutlooks.net/>

Populations et communautés locales, la clé pour atteindre les objectifs de biodiversité, <https://www.campaignfornature.org/indigenous-peoples>

Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres autochtones pour la conservation, <https://www.nature.com/articles/s41893-018-0100-6>

Rapport 2021 du Consortium ICCA : Territoires de vie, <https://report.territoriesoflife.org/>

Les communautés locales et les aires protégées : Vers l'équité et une meilleure conservation, <https://www.iucn.org/content/indigenous-and-local-communities-and-protected-areas-towards-equity-and-enhanced-conservation>

Conservation de la biodiversité et gestion des terres autochtones..., <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2009.01262.x>

Protection communautaire de l'environnement en Amazonie brésilienne : Histoire récente, repères juridiques et expansion dans les zones protégées, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.112314>

Peuples indigènes, <https://www.worldbank.org/en/topic/indigenouspeoples>

Les peuples des forêts : Numéros à travers le monde, https://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/05/forest-peoples-numbers-across-world-final_0.pdf

Qui sont les personnes dépendantes de la forêt ? Une taxonomie pour aider à la prise de décision sur les moyens de subsistance et l'utilisation des terres dans les régions forestières, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.05.032>

Dimension de genre et inclusion sociale

Perspectives mondiales en matière de genre et d'environnement, <https://www.unep.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>

Stratégie pour l'égalité des sexes du PNUD : Rapport annuel 2020, <https://www.undp.org/publications/undp-gender-equality-strategy-2020-annual-report#modal-publication-download>

Le rôle, l'influence et l'impact des femmes dans la conservation de la biodiversité, <https://www.iied.org/role-influence-impact-women-biodiversity-conservation>

Pourquoi les femmes ont un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité, <https://racetozero.unfccc.int/why-women-have-an-essential-role-in-biodiversity-conservation/>

Le genre est la clé : l'intégration efficace du genre permet d'atteindre les objectifs de la "Liste verte" dans les aires protégées et conservées du monde entier, <https://www.iucn.org/news/protected-areas/202012/gender-key-effective-gender-mainstreaming-unlocks-green-list-success-protected-and-conserved-areas-worldwide>

Biodiversité, genre et changement climatique, <https://www.gendercc.net/gender-climate/biodiversity.html>

Faire que chaque femme compte : Gabon, <http://www.mewc.org/index.php/countries/central-africa/gabon>

ONU Femmes - Les femmes comptent : Gabon, <https://data.unwomen.org/country/gabon>

La composition par sexe des groupes de gestion des forêts et des pêches affecte-t-elle la gouvernance des ressources et les résultats de la conservation ? Une carte systématique, <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13750-016-0057-8.pdf>

Biodiversité et droits de l'homme,

Les approches de la conservation de la biodiversité fondées sur les droits de l'homme : équitables, efficaces et impératives, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/SREnvironment/policy-briefing-1.pdf>

Biodiversité et droits de l'homme, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Environment/KnoxpresentationtoHRCouncil%20finalFINAL.pdf>

Droits de l'homme et biodiversité : Messages clés, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35407/KMBio.pdf>

Gouvernance et droits, <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights>

Gouvernance, équité et droits, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/governance-equity-and-rights>

Ne pas protéger la biodiversité peut constituer une violation des droits de l'homme - experts de l'ONU, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24738>

Risques et opportunités/réponses à la pandémie de Covid-19

Impact socio-économique de la Covid-19 au Gabon,

<https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/presscenter/articles/2020/09/impact-socio-economique-de-la-covid-19-au-gabon.html>

Analyse des impacts de la pandémie du COVID-19 sur l'emploi et le marché du travail au Gabon,

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_793470.pdf

Gabon - Impact économique du Covid-19, <https://www.francophonie.org/gabon-covid19> Moteurs et causes des maladies zoonotiques : Une vue d'ensemble, https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Ferreira_et_al_10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIMNF.en_-1.pdf

https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Ferreira_et_al_10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIMNF.en_-1.pdf

Comprendre l'évolution du rôle de la santé publique mondiale dans la conservation de la biodiversité,

<https://doi.org/10.1007/s13280-021-01576-0>

Pour mieux reconstruire, nous devons repenser les subventions mondiales,

<https://www.weforum.org/agenda/2021/01/to-build-back-better-we-need-to-rethink-global-subsidies/>

Sites vitaux : Les zones protégées et conservées offrent des solutions pour mieux reconstruire,

https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Oberle-et-al10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIBO.en_.pdf

Impacts de Covid-19 sur les aires protégées et conservées : A Global Overview and Regional Perspectives,

https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2021/03/Waithaka_et_al_10.2305-IUCN.CH_2021.PARKS-27-SIJW.en_-1.pdf

Débordement induit par l'utilisation des terres : un appel à l'action pour préserver la santé environnementale, animale et humaine, [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(21\)00031-0](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(21)00031-0)

Prévenir les futures pandémies mondiales par la conservation,

<https://largelandscapenews.org/2021/03/05/lancet-ph-article/>

Sauver des vies, protéger les moyens de subsistance et sauvegarder la nature : une politique du commerce des espèces sauvages fondée sur le risque..., <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:15f315b8-c154-4f0d-a3a8-de6c041d8cdf>

<https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:15f315b8-c154-4f0d-a3a8-de6c041d8cdf>

Évaluation initiale de l'impact de Covid-19 sur la gestion durable des forêts : États africains,

<https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/01/Covid-19-SFM-impact-Africa.pdf>

COVID-19, populations locales, communautés locales et gouvernance des ressources naturelles : une étude préliminaire, <https://www.iucn.org/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/202101/covid-19-indigenous-peoples-local-communities-and-natural-resource-governance-a-preliminary-study>

<https://www.iucn.org/news/commission-environmental-economic-and-social-policy/202101/covid-19-indigenous-peoples-local-communities-and-natural-resource-governance-a-preliminary-study>

"La durabilité comme nouvelle normalité" - Une vision pour l'avenir du tourisme,

<https://www.unwto.org/covid-19-oneplanet-responsible-recovery>

Enquête sur les risques liés au retrait de la viande sauvage des systèmes alimentaires mondiaux,

<https://doi.org/10.1016/j.cub.2021.01.079>

Le rétablissement du Covid-19 basé sur la nature : Investir dans les aires protégées et conservées pour la santé planétaire, https://www.iucn.org/sites/dev/files/iucn_wcpa_technical_note_series_no_4.pdf

Voir aussi l'initiative de l'UICN pour un rétablissement basé sur la nature, <https://www.iucn.org/about/senior-management/director-general/nature-based-recovery-initiative>

Principes clés, approches, normes, méthodes...

La norme d'excellence environnementale REDD+ (TREES), <https://www.artredd.org/trees/>

Programme UN-REDD : Reconnaître le rôle d'une couverture forestière élevée et d'une faible déforestation dans les pays en développement, <https://www.un-redd.org/post/2019/05/30/recognizing-the-role-of-high-forest-cover-low-deforestation-developing-countries-in-provi>

Dix règles d'or pour le reboisement afin d'optimiser le piégeage du carbone, la récupération de la biodiversité et les avantages pour les moyens de subsistance, <https://doi.org/10.1111/gcb.15498>

Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; principe sept : Environnement, <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-7>

L'aménagement des bassins versants en action : Leçons tirées des projets de terrain de la FAO, <http://www.fao.org/3/i8087e/i8087e.pdf>

Le principe de précaution dans la science environnementale, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1240435/>

Principes de base pour une mise en œuvre réussie et une transposition à plus grande échelle des solutions fondées sur la nature, <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.04.014>

Solutions pour une planète saine - apprentissage et échange transversaux et mondiaux, <https://panorama.solutions/en>

La participation des parties prenantes à la gestion de l'environnement : une analyse documentaire, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014>

Nations Unies : Comptabilité des écosystèmes, <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

La méthode de comptabilisation du capital naturel pourrait donner une voix économique à la nature, <https://arstechnica.com/science/2021/03/natural-capital-accounting-method-might-give-nature-an-economic-voice/>

Le système d'alerte de WUR contribue à mettre fin à l'exploitation illégale des forêts tropicales africaines, <https://africanews.space/wur-alert-system-radd-african-rainforests/>

Alerte aux perturbations forestières du RADD, <https://gena.users.earthengine.app/view/raddalert>

Alertes aux perturbations forestières dans le bassin du Congo grâce à Sentinel-1, <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abd0a8>

Norme de la liste verte de l'UICN, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas/global-standard>

Identification des hautes valeurs de conservation : une étude de cas au Gabon (Groupe de collaboration sur la biodiversité en Afrique), <https://abcg.org/files/documents/B.2%20FY14-15%20WCS%20WWF%20HCV-Summary-Case-study%202015.pdf>

Signification culturelle et spirituelle de la nature. Guide pour la gouvernance et la gestion des aires protégées et conservées, <https://portals.iucn.org/library/node/49268>

Gouvernance inclusive du paysage pour le développement durable : Méthodologie d'évaluation et leçons pour les organisations de la société civile, <https://doi.org/10.3390/land9040128>

Renforcer votre territoire de vie - nouveaux conseils aux communautés pour conserver les territoires et les moyens de subsistance, <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2021/02/28/launch-new-guidance-communities-strengthen-territories-of-life/>

Biosurveillance pour le 21ème siècle : Intégration de la séquence de nouvelle génération, <https://doi.org/10.1016/bs.aecr.2017.12.001>

État de l'économie de la faune sauvage en Afrique ; Comment les économies de la faune sauvage peuvent-elles soutenir la conservation ? <https://storymaps.arcgis.com/stories/393899bbfbc54974a1abd195221edbf7>

Lier la surveillance biologique et l'écotourisme de la faune sauvage : un appel au développement de projets communautaires complets en quête de durabilité, <https://doi.org/10.1007/s10668-020-00761-7>

A propos de Tracking Change, <http://www.trackingchange.ca/about/>

Page web des ressources vidéo participatives d'InsightShare, <https://insightshare.org/resources/>

Cartographie des droits, <http://www.mappingforrights.org/>

1. The first part of the document is a letter from the author to the editor, dated 10/10/1998. The letter discusses the author's interest in the journal and the topic of the proposed article.

2. The second part of the document is the author's response to the editor's letter, dated 11/10/1998. The author expresses their appreciation for the editor's response and provides further details about the article.

3. The third part of the document is the author's final letter to the editor, dated 12/10/1998. The author thanks the editor for their time and consideration and provides contact information for the author.

ANNEXE 16. ACCORDS SUPPLEMENTAIRES

Lettre de cofinancement du Gouvernement du Gabon (36,500,000 \$).....	438
Lettre de cofinancement de Nature Conservancy (1,500,000 \$)	441
Lettre de cofinancement du PNUD Gabon (35,000 \$).....	443
Demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon	444
Lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement pour la fourniture de services d'appui.....	447
Justification de la demande d'appui à l'exécution par l'Agence FEM (PNUD)	451

Lettre de co-financement du Gouvernement du Gabon (36,500,000 \$)

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER,
DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



Libreville, le 20 SEP, 2021

N° **002080** /MEFMEPCPAT/SG/DGEPN
SM_GOPP/Lettre/17_09_2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
POINT FOCAL OPERATIONNEL FEM

A
Mr. Pradeep Kurukulasuriya,
Executive Coordinator and Director,
UNDP-Global Environmental Finance,
New York, NY, USA

Subject: Co-financing of the UNDP/GEF Project « transforminf forest landscape governance in the Lower-Ogooué – Lower Nyanga Landscape Corridor »

Dear Mr. Kurukulasuriya,

The government of Gabon is delighted to implement and support the afore-mentioned UNDP/GEF Project. Being a complex project addressing challenges of forests and wetlands conservation and sustainable use and contributing to local livelihoods, we believe that this project will contribute immensely towards the achievement of the Sustainable Development Goals and our national priorities for Gabon. As such we are fully committed to serve as the Implementing Partner through the General Directorate of the Environment and Nature Conservation and contribute our expertise, leadership and financial resources to the achievement of the project objectives.

With this letter we confirm that the Ministry in charge of Environment and Climate Action will contribute US\$ 35,000,000 to this project as grant co-finance for the years 2022-28 from funds awarded to the Government of Gabon from the Central Africa Forest Initiative (CAFI). In 2019, the Government of Gabon and CAFI have signed a historic agreement for results-based payments of USD 150 million for forest conservation, of which US\$ 17 million have already been transferred in 2021. These funds will be used by the Government of Gabon to support training of government and private sector staff to implement and monitor national forest certification standards, support forest law enforcement, develop community forests, support forest cover and protected areas monitoring, and increase the national capacity to understand climate impacts on the Gabonese forest ecosystems, and other related activities and projects that will contribute to the conservation of Gabon's Congo Basin forests. We herewith confirm that of the total CAFI funding to Gabon, a total of US\$ 35,000,000 will be used for forest conservation activities within and surrounding the GEF project area over the years 2022-28 and agree that those funds be counted as grant co-finance for this project.

Furthermore, the Ministry will contribute US\$ 1,500,000 in-kind co-finance related to recurrent expenses for government staff salaries, maintenance and operation of vehicles, office space, organization of meetings and field visits, etc. related to forest conservation and sustainable management in the target project area during the 2022-28 period.

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) - 9^e étage Immeuble des Eaux et Forêts
77A, Rue Calixte EKOGHIA EDOU - Boulevard Triomphal Omar BONGO
BP - 3903 Libreville, Gabon - Tél : (+241) 016 800 388 - E-mail : dg@direction.gabon@gov.gn

organization of meetings and field visits, etc. related to forest **conservation and sustainable** management in the target project area during the 2022-28 period.

The total amount of co-finance contributed by the Ministry to this project between 2022-28 is therefore US\$ 36,500,000, of which US\$ 35,000,000 in grant and US\$ 1,500,000 in in-kind co-finance.

We look forward to the start of this exciting project.

Yours sincerely,



Stanilas Stephen MOUBA

Ampliations :

- *Ministry of Environment*
- *UNDP Office Gabon*

Lettre de co-financement de The Nature Conservancy (1,500,000 \$)



The Nature Conservancy
4245 North Fairfax Drive, Suite 100
Arlington, VA 22203-1506
United States

The Nature Conservancy Gabon
114 Rue Bana Ba Kengué
Haut de Gué-Gué, B.P. 13 553
Libreville, Gabon

Libreville, Oct 29th, 2021

To: **Mr. Pradeep Kurukulasuriya**,
Executive Coordinator and Director,
UNDP-Global Environmental Finance,
New York, NY, USA

Subject: Co-financing of the UNDP/GEF Project "Transforming Forest Landscape Governance in the Lower Ogooué - Lower Nyanga Landscape Corridor, Gabon"

Dear Mr. Kurukulasuriya,

The Nature Conservancy is delighted to confirm its support to the afore-mentioned UNDP/GEF Project.

With this letter we confirm that TNC will contribute US\$ 1,500,000 to this project as grant co-finance for the years 2022-28. These funds will be used by TNC to provide continuation to the work we have engaged with fishing cooperatives in the Bas Ogooué region, to promote and facilitate adoption of improved fishing practices, community-based conservation, and enhancement nature-based economic activities of local fishing communities. TNC has been a long-term supporter of conservation work in this region and envisions to continue doing so in the years to come to the benefit of forests, freshwater systems, biodiversity, climate, and livelihoods.

We look forward to the start of this exciting project.

Yours sincerely,

Marie-Claire Paiz
Gabon Country Director
The Nature Conservancy

cc: UNDP Gabon

Lettre de co-financement du PNUD Gabon (35,000 \$)

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT



Ref.: 100/FJ

Libreville, 2nd December 2021

Dear Mr. Kurukulasuriya *Pradeep*

Subject: Co-financing of the UNDP/GEF Project "Transforming Forest Landscape Governance in the Lower Ogooué - Lower Nyanga Landscape Corridor, Gabon".

UNDP Gabon is delighted to confirm its support to the afore-mentioned UNDP/GEF Project.

With this letter we confirm that UNDP Gabon will contribute US\$ \$35 000 to this project as in-kind co-finance for the years 2022-28. These funds will be used to support the cost of processing direct payments and vender profiling, in line with the Government's request for execution support and the Letter of Agreement between UNDP and the Government of Gabon.

We look forward to the start of this exciting project.

Yours sincerely,


Francis JAMES
Resident Representative



Mr. Pradeep Kurukulasuriya,
Executive Coordinator and Director,
UNDP-Global Environmental Finance,
New York, NY, USA

Demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon



Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.



Le PNUD Gabon a le plaisir de vous adresser la présente demande de fourniture de services d'appui au PNUD Gabon.

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER,
DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° **003496** /MEFMEPCPAT/SG/DGEPN
MR-CE/Correspondance-GI:17/08-12-2021



Libreville, le 10 DEC. 2021

Le Directeur Général
A
Monsieur Francis JAMES
Représentant Résident PNUD Gabon
Libreville

Subject: Endorsement of the request for provision of project support services under National Execution – Republic of Gabon project “Transforming Forest Landscape Governance in the Lower Ogooué – Lower Nyanga Landscape Corridor” (GEF ID 10729/ PIMS 6626).

In my capacity as GEF Operational Focal Point for the Republic of Gabon, I seek the consideration of the request for UNDP to provide support services for this project.



This is an exceptional request given that the Government of the Republic of Gabon is fully committed to ensuring a successful and timely delivery of this project. However, the July 2021 HACT Micro assessment of the designated Implementing Agency of this project, the General Directorate of the Environment and Nature Protection (DGEPN) under the Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF), has resulted in a **significant risk rating**, highlighting especially deficits in financial policies and procedures which require execution support under UNDP policies. The DGEPN is committed to working closely with UNDP and to fully collaborate with its oversight and assurance roles in this project, however, as a risk mitigation strategy and to avoid any delays in the transfer of funds, we request UNDP to support the DGEPN in its project execution role by providing the following financial support services:

Support services	Schedule for the provision of the support services	Cost to UNDP	Amount and method of reimbursement of UNDP
Identification, recruitment, and management of project staff	2022-2028	<p><i>Identification, recruitment, and administration (Staffs and consultants)</i> $1258,72 \times 41 = 51686$</p> <p><i>Staff management (including travels)</i> $616,73 \times 28 = 17229$</p> <p>Total for HR services = 68 915</p>	The total direct cost is \$250,000 for support services which will be charged according to the Universal Price List (2021 UPL)*
Procurement of goods and services	2022-2028	$259,96 \times 177 = 46 013$	
Payment processes	2022-2028	$44,09 \times 2700 = 119 043$	
Vendor profiling	2022-2028	$24,66 \times 650 = 16 029$	

* Of the total cost of \$250 000, the amount of \$215 000 will be charged to the GEF project budget, and the amount of \$35 000 will be financed by UNDP Gabon.

I affirm that the provision of such services shall be in conformity with both GEF and UNDP regulations, rules, policies and procedures and be codified in detail through a Standard Letter of Agreement between UNDP and the General Directorate of the Environment and Nature Protection (DGEPN) for the provision of support services. The Government shall retain overall responsibility for the nationally managed project through its designated institutions.

We sincerely thank you for the consideration to our request.



Stanislas Stephen MOUBA
GEF Operational Focal Point
Director General of Environment and Nature Protection

**STANDARD LETTER OF AGREEMENT BETWEEN UNDP AND THE GOVERNMENT FOR THE
PROVISION OF SUPPORT SERVICES**

The United Nations Development Programme is represented by: M. JAMES,
The General Directorate for the Environment and Nature Protection is represented by M. MOUBA.

1. Reference is made to consultations between officials of the Government of the Republic of Gabon, Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF) through its General Directorate for the Environment and Nature Protection (DGEPN), hereinafter referred to as "the Government", and officials of UNDP with respect to the provision of support services by the UNDP country office for nationally managed programmes and projects. UNDP and the Government hereby agree that the UNDP country office may provide such support services at the request of the Government through its institution designated in the relevant programme support document or project document, as described below.
2. The UNDP country office may provide support services for assistance with reporting requirements and direct payment. In providing such support services, the UNDP country office shall ensure that the capacity of the Government-designated institution is strengthened to enable it to carry out such activities directly. The costs incurred by the UNDP country office in providing such support services shall be recovered from the administrative budget of the office.
3. The UNDP country office may provide, at the request of the designated institution, the following support services for the activities of the project:
 - Identification and/or recruitment of project staff;
 - Procurement of goods and services;
 - Financial management, including direct payments, creation of vendor forms and managing vendor profiles; issuing cheques; monitoring, adjusting and reviewing financial transactions; and managing cash and bank accounts;
 - HACT Spot Checks by independent parties.
4. The procurement of goods and services and the recruitment of project personnel shall be in accordance with UNDP regulations, rules, policies and procedures. Support services described in paragraph 3 above shall be detailed in an annex to the project document, in the form provided in the Attachment hereto.
5. The relevant provisions of the Standard Basic Agreement on assistance between UNDP and the Government of Gabon dated Nov 11, 1974 (the "SBAA"), including the provisions on liability and privileges and immunities, shall apply to the provision of such support services. The Government shall retain overall responsibility for the nationally managed project through its designated institution. The responsibility of the UNDP country office for the provision of the support services described herein shall be limited to the provision of such support services detailed in the annex to the project document.
6. Any claim or dispute arising under or in connection with the provision of support services by the UNDP country office in accordance with this letter shall be handled pursuant to the relevant provisions of the SBAA.
7. The manner and method of cost-recovery by the UNDP country office in providing the support services described in paragraph 3 above shall be specified in the annex to the project document.

[Handwritten signature]

[Handwritten mark]

8. The UNDP country office shall submit progress reports on the support services provided and shall report on the costs reimbursed in providing such services, as may be required.
9. If you are in agreement with the provisions set forth above, please sign and return to this office two signed copies of this letter. Upon your signature, this letter shall constitute an agreement between your Government and UNDP on the terms and conditions for the provision of support services by the UNDP country office for nationally managed programs and projects.

Yours sincerely,



For the Government
Stanislas Stephen MOUBA
Director General and GEF Operational Focal Point
General Directorate for the Environment and Nature
Protection (DGEPN)



Signed on behalf of UNDP
Francis JAMES
Resident Representative

01.02.22

Date: 01 FEB. 2022

✶

Attachment

DESCRIPTION OF UNDP COUNTRY OFFICE SUPPORT SERVICES

1. Reference is made to consultations between officials of the Government of the Republic of Gabon, Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF) through its General Directorate for the Environment and Nature Protection (DGEPN), the institution designated by the Government of Gabon, and officials of UNDP with respect to the provision of support services by the UNDP country office for the nationally managed project "Transforming Forest Landscape Governance in the Lower Ogooué – Lower Nyanga Landscape Corridor" funded by the Global Environment Facility (GEF).
2. In accordance with the project document, the UNDP country office shall provide support services for the Project as described below.
3. Support services to be provided:
 - Identification and/or recruitment of project staff;
 - Procurement of goods and services;
 - Financial management, including direct payments, creation of vendor forms and managing vendor profiles; issuing cheques; monitoring, adjusting and reviewing financial transactions; and managing cash and bank accounts;
 - HACT Spot Checks by independent parties.
4. Description of functions and responsibilities of the parties involved:

UNDP obligations:

- a) As GEF implementing agency, UNDP is responsible for the achievement of expected results and undertakes to monitor the implementation of all activities described in the project document, this in partnership with key stakeholders, according to the project document;
- b) UNDP is committed to providing a supportive technical and financial supervision and will closely monitor the project implementation in accordance with UNDP rules and procedures;
- c) UNDP will provide technical support services to the project, as described in paragraph 3 above, and will play a key role in the overall donor coordination in the forum of the development partners.

Ministry of Forests, Environment and Climate Change (MEF) through its General Directorate for the Environment and Nature Protection (DGEPN) obligations:

- a) MEF through DGEPN will be responsible for recruitment of international and national technical assistance for the project, and goods and services procurement, in consultation with the National Project Director, Project Manager and UNDP CO,
- b) MEF through DGEPN is committed to effectively manage all contracts with service providers. The establishment of contracts will follow an open tender process, transparent and independent in accordance with UNDP and government procurement procedures.

Handwritten signature or initials in blue ink.

Handwritten number 3/4 in blue ink.

- c) MEF through DGEPN is committed to the management of the government's contribution to the project, including the disbursement of funds and financial reporting in accordance with rules and Government procedures, as national counterpart of the project,
- d) MEF through DGEPN is committed to providing support to the effective coordination of the project with other agencies and national partners to ensure that lessons learned from the project are integrated into procedures for the management of natural resources,
- e) MEF through DGEPN is committed to supporting sustainability and replication of project results,
- f) MEF through DGEPN will provide overall project management as a national implementing partner,
- g) MEF through DGEPN is committed to providing the premises and facilities of the project team,
- h) MEF through DGEPN will be responsible for the daily management of the project.

Annex

Support services	Schedule for the provision of the support services	Cost to UNDP	Amount and method of reimbursement of UNDP
Identification, recruitment, and management of project staff	2022-2028	<i>Identification, recruitment, and administration (Staffs and consultants)</i> 1258,72 x 41 = 51686	The total direct cost is \$250,000 for support services which will be charged accordingly to the Universal Price List (2021 UPL)*
		<i>Staff management (including travels)</i> 616,73 x 28 = 17229	
		Total for HR services = 68 915	
Procurement of goods and services;	2022-2028	259,96 x 177 = 46 013	
Payment processes	2022-2028	44,09 x 2700 = 119 043	
Vendor profiling	2022-2028	24,66 x 650 = 16 029	

* Of the total cost of \$250 000, the amount of \$215 000 will be charged to the GEF project budget, and the amount of \$35 000 will be financed by UNDP Gabon.

Justification de la demande d'appui à l'exécution par l'Agence FEM (PNUD)

Justification de la demande d'appui à l'exécution par l'Agence du FEM (PNUD) pour le Projet GEF-7 "Transformation de la gouvernance des paysages forestiers du Bas Ogooué - dans le corridor paysager Bas Nyanga, Gabon" (GEF ID 10729 / UNDP PIMS 6626)

1. Le Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement Climatique (MEF) du Gouvernement de la République du Gabon, à travers sa Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) en tant que Partenaire d'Exécution du Projet Enfant GEF-7 "Transformation de la gouvernance des paysages forestiers du Bas Ogooué - dans le corridor paysager Bas Nyanga, Gabon" (GEF ID 10729), dans le cadre du Programme d'Impact des Paysages Forestiers du Congo, a coordonné la conception du projet enfant susmentionné avec les équipes du PPG et du PNUD.
2. Dans le cadre de la diligence raisonnable du PNUD pour ce projet, la DGEPN a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT en Juillet 2021, qui a abouti à une note globale de " Risque Important ", soulignant notamment l'insuffisance des politiques et des capacités en matière de gestion financière, de structure organisationnelle et de personnel, de gestion de projet, de passation de marchés et de contrats.
3. Selon la politique du PNUD, la mise en œuvre d'un projet avec un Partenaire d'Exécution avec une notation HACT "risque important" nécessite une modalité de mise en œuvre de la **NIM Soutenue**. Compte tenu de la gamme de faiblesses identifiées dans le rapport HACT pour la DGEPN, les politiques du PNUD exigent que le soutien au Partenaire d'Exécution couvre tous les domaines opérationnels soulignés ci-dessus (finances, achats, embauche, gestion de projet).
4. Compte tenu de la note de risque et conformément aux politiques de diligence raisonnable du PNUD, le Gouvernement du Gabon, par l'intermédiaire de son Point Focal Opérationnel FEM, a demandé au PNUD de fournir des services d'appui à l'exécution pour ce projet comme détaillé dans la lettre de demande de l'PFO du 1^{er} Décembre 2021.
5. Le PNUD a considéré l'option d'engager une tierce partie en tant que Partie Responsable pour fournir le soutien à l'exécution requis à la DGEPN. Comme indiqué en dessous, la conclusion de cette évaluation des options est qu'il n'y a pas de tierces parties (agences de l'ONU, agences bilatérales ou OSC) présentes dans le pays qui pourraient fournir ce soutien à l'exécution d'une manière qui serait efficace et rentable.
6. Le PNUD souhaite donc demander l'approbation exceptionnelle du Secrétariat du FEM pour fournir l'ensemble des services d'appui à l'exécution au Partenaire d'Exécution / Agence d'Exécution, comme indiqué dans la lettre PFO et le projet de Lettre d'Accord, conformément aux politiques et orientations du **PNUD** et du FEM.
7. Plus précisément, les services d'appui à l'exécution suivants seront fournis :
 - Identification et/ou recrutement du personnel du projet ;
 - Achat de biens et de services ;
 - Gestion financière, y compris les paiements directs, création de formulaires de fournisseurs et gestion des profils de fournisseurs ; émission de chèques ; suivi, ajustement et révision des transactions financières ; et gestion de la trésorerie et des comptes bancaires ;
 - Contrôles ponctuels HACT par des parties indépendantes.

8. La justification de cette demande d'approbation exceptionnelle pour que le PNUD fournisse ce soutien à l'exécution est expliquée plus en détail en dessous.

Analyse des Options et Solution Recommandée

9. Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire, cependant son expérience dans la mise en œuvre de projets financés par des donateurs internationaux et dans l'administration des ressources des donateurs est encore relativement limitée. Ceci a été mis en évidence par la micro-évaluation HACT de Juillet 2021 de la DGEPN, l'agence clé pour la conservation des forêts et de la nature sous l'égide du Ministère des Forêts, de l'Environnement et du Changement climatique (MEF). Cette évaluation met en évidence des limitations importantes dans les politiques, les procédures et les capacités du personnel relatives à la gestion financière, à la structure organisationnelle et en dotation de personnel, à la gestion de projets, à la passation de marchés et aux contrats, entre autres.
10. Le manque de capacité de gestion financière et l'insuffisance des contrôles et vérifications financiers internes, mis en évidence par la micro-évaluation HACT 2021 de la DGEPN, signifient que la DGEPN ne serait pas en mesure de gérer les fonds du projet FEM conformément aux normes fiduciaires internationales et en pleine conformité avec les politiques du PNUD et du FEM, à moins qu'elle ne reçoive un soutien à l'exécution. De même, les limitations identifiées dans la capacité de passation de marchés et de contrats impliqueraient des risques inacceptables si le DGEPN ne recevait pas un soutien à l'exécution dans ces domaines critiques.
11. Dans ce contexte, le Gouvernement a demandé au PNUD de fournir des services d'appui à l'exécution (voir la lettre de demande de l'PFO du 1^{er} Décembre 2021).
12. Reconnaissant l'exigence du FEM d'assurer la séparation de l'exécution et de la supervision, il est important de noter que les options pour d'autres modalités de soutien à l'exécution telles que les ONG nationales et les agences des Nations unies, sont très limitées au Gabon. En dehors de l'AFD, l'Agence Française de Développement, il n'existe pas de PI comparable ayant l'envergure, la portée, le niveau de transparence ou la capacité du PNUD à mettre en œuvre un projet pluriannuel de plusieurs millions de dollars. De plus, étant donné le soutien très limité demandé au PNUD et les coûts associés, aucune autre option pour fournir ce soutien à l'exécution ne serait compétitive en termes de coûts.
13. Les options alternatives suivantes ont été envisagées pour fournir un soutien à l'exécution :
 - a. **FAO** (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : sa capacité opérationnelle est limitée en termes de gestion du personnel et des compétences. En outre, ses frais généraux de gestion sont plus élevés que ceux des autres agences. Ils facturent 7% de frais de gestion, 1.000 \$ par jour pour chaque assistance technique lorsque cela est nécessaire, en outre, la FAO facture des frais de soutien opérationnel en fonction du nombre de personnes impliquées dans le soutien opérationnel. Les frais de voyage sont payés sur la base des taux réels de l'indemnité journalière de subsistance et du coût des billets ;
 - b. **AFD** (Agence Française de Développement) a une relation difficile avec le MEF qui a fait du PNUD le partenaire de choix du gouvernement dans le domaine de l'environnement ;
 - c. **TNC** (The Nature Conservancy) : bien considéré mais avec un personnel très réduit et une capacité opérationnelle limitée pour gérer des projets de plusieurs millions de dollars.
14. L'engagement d'autres entités des Nations Unies qui ne sont pas présentes dans le pays telles que l'UNOPS et le PNUE a été envisagé mais serait inefficace et entraînerait des coûts beaucoup plus élevés que les coûts de recouvrement limités proposé par le PNUD.

15. A ce titre, une analyse approfondie des PI potentiels confirme que la NIM soutenue avec une forte supervision du PNUD et un développement des capacités/formation intégrée dans le projet, complété par un soutien à l'exécution par le Bureau Pays du PNUD en tant que stratégie d'atténuation des risques est la meilleure option et la plus réaliste étant donné le manque de capacités pertinentes et les coûts plus élevés encourus par les organisations alternatives.
16. Le Gouvernement de la République du Gabon a demandé au PNUD de fournir des services d'appui à l'exécution justifiés par les avantages comparatifs identifiés, notamment : La présence du PNUD au Gabon ; une longue et précieuse expérience de travail avec les institutions du gouvernement et de la société civile et les acteurs communautaires impliqués dans la gestion de l'environnement ; et un niveau élevé de compétences et de capacités techniques qui favorisent une exécution efficace et axée sur les résultats par rapport aux autres partenaires techniques et financiers.
17. Le coût proposé de l'appui à l'exécution pour la durée du projet est de 250.000 \$. De ces coûts, 215.000 \$ seront couverts par les fonds du projet et les 35.000 \$ restants seront cofinancés par le PNUD Gabon. Les coûts associés à ces services ont été calculés et seront gérés selon les directives du PNUD en matière de frais administratifs, conformément à la Liste de Prix Universelle (UPL) et à la Liste de Prix Locale (LPL) qui sont mises à jour chaque année.
18. Sur la base des leçons tirées des projets précédents et ceux en cours financés par le FEM ainsi que des récentes micro-évaluations HACT, le PNUD a intégré une forte composante de renforcement des capacités pour la DGEPN dans la Composante 4 du projet. L'objectif est de réduire la nécessité et la dépendance à l'égard du soutien à l'exécution fourni par le PNUD et d'autres partenaires de développement dans les projets futurs.
19. Le PNUD Gabon a une expérience des projets FEM à travers son portefeuille de projets du Fonds Vertical et dispose du personnel et de l'expertise nécessaires pour assurer la supervision et l'appui à l'exécution demandés pour ce projet, avec une délimitation claire des fonctions conforme au cadre de contrôle interne du PNUD. Le CO sera soutenu par l'unité BPPS-NCE à travers son conseiller technique régional (RTA) et son conseiller technique principal (PTA), le chef d'équipe régional (RTL) et la direction basée au siège pour assurer le soutien technique et la conformité aux directives du FEM.
20. La supervision sera assurée par le personnel suivant : Francis James, Représentant Résident ; Mirana Rahiravola, Responsable des Opérations ; Guennolet Boumas Ngabina, Spécialiste en M&E ; Idrissa Diagne, Conseiller Economique ; Guilhem Ribaucour, Chargé de Projet Environnement. L'appui à l'exécution sera assuré par Dominique Ledaga - Assistante en Passation de Marchés ; Ketty Akoussa - Spécialiste en Finances et PMSU ; et Constance Mouboungou - Ressources Humaines. Une séparation claire des fonctions de supervision et d'appui à l'exécution est ainsi assurée.
21. La DGEPN, en tant qu'Agence d'Exécution du FEM, continuera à contrôler la planification et l'approbation des budgets du projet, les parties recrutées/contractées et l'Unité de Gestion du Projet. Elle sera également responsable de la qualité des résultats produits par les consultants et les institutions/fournisseurs qui mettent en œuvre les activités du projet. En outre, pour assurer la pleine appropriation par le Gouvernement de la mise en œuvre du projet, l'Unité de Gestion du Projet et les consultants seront physiquement situés dans les bureaux de la DGEPN et travailleront sous leur supervision.
22. Sur cette base, du point de vue de la gestion des risques et du rapport coût-efficacité, nous demandons une approbation exceptionnelle pour que le PNUD fournisse l'ensemble des services d'appui à l'exécution détaillés

au paragraphe 3 au Gouvernement du Gabon pour la bonne exécution de ce projet. La lettre de demande du Point Focal Opérationnel du FEM du Gouvernement du Gabon et le projet de Lettre d'Accord entre le Gouvernement du Gabon et le PNUD sont joints en annexe.

ANNEXE 17: INDICATEURS FONDAMENTAUX DU FEM

Indicateur fondamental 1	Aires protégées terrestres créées ou sous gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable					(Hectares)
	Hectares (1.1+1.2)					
	Prévu			Réalisé		
	Stage du PIF	Approbation	MTR	TE		
		175,959				
Indicateur 1.2	Zones protégées terrestres sous gestion améliorée efficace					(Hectares)
Nom de la zone protégée	WDPA ID	IUCN catégorie	Hectares	METT Score		
				Base de référence	Réalisé	
				Approbation	MTR	TE
Waka NP	303880	Parc National II	106,938	58		
Monts Birougou NP	303872	Parc National II	69,021	61		
		Somme	175,959			
Indicateur de base 4	Superficie des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (hectares ; à l'exclusion des aires protégées)					(Hectares)
	Hectares (4.1+4.2+4.3+4.4)					
	Prévu			Réalisé		
	Stage du PIF	Approbation	MTR	TE		
		2,100,876				
Indicateur 4.1	Superficie des paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité					(Hectares)
			Hectares			
			Prévu		Réalisé	
			Stage du PIF	Approbation	MTR	TE
		Bas Ogooué Site Ramsar (BARS)		1,425,793 (zone dans le plan de gestion mis à jour)		
		Monts Birougou Site Ramsar (MBRS)		467,779 (cette zone exclut la partie du site Ramsar qui chevauche le PN de Birougou, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une zone de couverture supplémentaire)		
		Forêts communautaires x 8 (in 2 provinces)		19,183 (bien que la couverture totale soit de 47 856 ha, seules les forêts situées en dehors des sites Ramsar sont incluses)		

Indicateur 4.3	Superficie des paysages sous gestion durable des terres dans les systèmes de production					
			Hectares			
			Prévu		Réalisé	
			PIF stage	Approbation	MTR	TE
		Concessions forestières x 10 (dans 3 provinces)		188,121 (bien que la couverture totale soit de 253 121 ha, seules les concessions forestières situées en dehors des sites Ramsar sont incluse)		
Indicateur de base 6	Réduction des émissions de gaz à effet de serre					(tonnes métriques de CO ₂ e)
			Tonnes métriques de CO ₂ e attendus (6.1+6.2)			
			Stage du PIF	Approbation	MTR	TE
		Prévu CO ₂ e (direct)		24,635,710		
		Prévu CO ₂ e (indirect)				
Indicateur 6.1	Carbone piégé ou émissions évitées dans le secteur AFOLU					
			Expected metric tons of CO ₂ e			
			Stage du PIF	Approbation	MTR	TE
		Prevu CO ₂ e (direct)	15,755,790	24,635,710 (sur 20 ans, c'est-à-dire 6 ans de projet puis 14 ans de phase de post-mise en œuvre - voir l'annexe 19 sur les calculs Ex-Act)		
		Prévu CO ₂ e (indirect)		-		
		Année prévue de début de la comptabilisation		2022		
		Durée de la comptabilisation		20 years		
Indicateur de base 11	Nombre de bénéficiaires directs, ventilés par sexe, en tant que cobénéfice de l'investissement du FEM					(Number)
			Nombre			
			Prévu		Achieved	
			Stage du PIF	Approbation	MTR	TE
		Femme	117,066	9,000		
		Homme	116,134	21,000		
		Total	233,200	30,000		

Notes :

Indicateur 1. Cet indicateur est basé sur la superficie des parcs nationaux qui feront l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable grâce au projet. Sur la base d'une récente étude spatiale de la biodiversité du Bassin du Congo, un " corridor " focal a été identifié, partant de la zone du Bas Ogooué et traversant le massif forestier du Chaillu, ce dernier culminant dans la zone du Birougou. Cette zone géographique centrale du projet se situe dans le bassin versant de l'Ogooué et englobe deux sites Ramsar et deux parcs nationaux. Cet indicateur de

base est la somme de la superficie des 2 parcs nationaux. En outre, le ministère de l'Environnement du Gabon souhaitait accorder une attention particulière à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des opérations de concession forestière dans les zones situées en amont du site Ramsar du Bas Ogooué, y compris les zones entourant le parc national de Waka, ainsi qu'au soutien du parc national des Monts Birougou, beaucoup plus éloigné et moins développé, et de la région environnante. Ces orientations poursuivies par le gouvernement national convergent et renforcent les résultats de l'enquête régionale sur la biodiversité du Bassin du Congo mentionnée ci-dessus, qui a souligné la conservation *prioritaire* de la biodiversité dans cette région, comme le Massif de DuChaillu.

Indicateur 4. Cet indicateur est composé de trois éléments principaux, (i) les forêts communautaires, (ii) les concessions forestières, et (iii) les sites Ramsar, qui couvrent de plus grandes régions. Les ministères compétents du gouvernement ont recommandé au projet de prêter attention à des forêts communautaires et des concessions forestières spécifiques, comme indiqué dans le tableau 11. *Forêts communautaires ciblées par le projet dans le cadre du résultat 3.2 et Tableau 9. Concessions forestières ciblées par le projet dans le cadre du résultat 2.2.1,* respectivement, comme indiqué dans la section Résultats attendus du prodoc. Environ la moitié des forêts communautaires et des concessions forestières privées ciblées se trouvent sous la juridiction du grand site Ramsar du Bas Ogooué. Les superficies totales des sites Ramsar et des forêts communautaires (sans tenir compte des zones de chevauchement) sont indiquées dans le tableau ci-dessus sous le sous-indicateur 4.1, tandis que les concessions forestières (sans tenir compte des zones de chevauchement) sont indiquées sous le sous-indicateur 4.3.

Indicateur 6. La quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui sera atténuée par le projet, sur la base des améliorations prévues dans la gestion et la conservation des zones couvertes par l'indicateur 4, ci-dessus, est expliquée plus en détail dans la section "calculs des GES" de l'annexe 17. Indicateurs de base du FEM.

Indicateur 11. Cet indicateur est basé sur la population totale, ventilée par sexe dans les districts des quatre provinces où les activités du projet auront lieu, menant aux résultats identifiés dans les résultats attendus dans le prodoc. La base des chiffres donnés est fournie dans la section "bénéficiaires" de l'annexe 17. Indicateurs de base du FEM.

En outre, comme indiqué dans la première section de l'annexe A. Cadre des résultats du projet, le projet gabonais contribuera aux Objectifs de développement durable suivants : SDG 10 Réduction des inégalités, SDG 13 Action climatique, et SDG 15 Vie sur terre. Il apportera également des contributions secondaires à l'ODD 1 : Pas de pauvreté, ODD 5 : Égalité des sexes, ODD 8 : Travail décent et croissance économique, ODD 12 : Consommation et production responsables, et ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes.

Notes METT pour les zones protégées sélectionnées/visées dans le paysage du projet

Zones protégées	Superficie (ha)	Mgmt plan	METT(s)	METT score(s)	CCGLs Associé	Bénéficiaires
Ramsar site Bas Ogooué 1 février 2020	862,700 *	Oui	Oui	61	Oui	Communautés locales, associations, y compris les femmes
Waka National Park 7 août 2020	106,938	Oui	Oui	58	Oui	Communautés locales, peuples autochtones
Ramsar site Monts Birougou 2 février 2020	536,800	Oui	Oui	61	Oui	Communautés locales, peuples autochtones
Monts Birougou National Park	69,021	Oui	-	Non terminé (parce que l'or utilise le même TMEP que pour le site Ramsar, car il englobe toute la zone du PN.)	Oui	Communautés locales, peuples autochtones

* Ce chiffre a été mis à jour dans le nouveau plan de gestion du site Ramsar, qui devrait bientôt être officiellement approuvé. Dans le nouveau plan, une nouvelle délimitation du site Ramsar englobe une zone géographique totale de 1 425 793 ha , une carte de cette nouvelle couverture est incluse dans l'annexe 3 du **prodoc**.

Voir les documents METT individuels ci-dessous (intégrés) :

Document METT pour le site Ramsar du Bas Ogooué



GEFT METT Bas
Ogooué HS.XISA

Document METT pour le parc national de Waka



GEFT METT Waka
P.N. XISA

METT document for Monts Birougou Ramsar Site



Calculs des GES pour l'ensemble du paysage du projet

L'impact du projet sur l'atténuation des GES a été estimé à l'aide de l'outil EXACT. Le paysage du projet s'étend sur 9 177 901 hectares, soit environ un tiers du Gabon. La majorité du paysage du projet est boisée, bien qu'une partie soit une mosaïque mixte de forêt, de savane et de zones humides, ainsi que plusieurs petits centres urbains et l'agriculture avec quelques plantations agro-industrielles. En dehors des parcs nationaux et des réserves naturelles, le projet s'engage principalement dans la gouvernance et la gestion des concessions forestières et des forêts communautaires, où l'extraction continue du bois et les dommages connexes aux arbres sur pied réduisent la biomasse forestière sur pied.

Dans la modélisation du carbone de ce projet, il est supposé que l'intensité de la gestion forestière (et par conséquent, la dégradation) diminuera à la suite des interventions du projet de "faible" à "très faible" dans les 10 concessions forestières (253 121 ha) et 8 forêts communautaires (47 856 ha). Ceci est similaire aux hypothèses du projet enfant dirigé par le PNUE dans le cadre du programme d'impact CBSL - et en conséquence, le projet atténuera la perte d'environ **24 635 710 t CO₂eq** sur 20 ans (6 ans de projet, 14 ans de phase post-implémentation, voir Annexe x - Outil Ex-Act). En supposant un prix du CO₂eq de 10 dollars US par tonne, qui est le prix payé par CAFI au Gabon pour les émissions de GES évitées, cela correspond à plus de 246 millions de dollars US en avantages environnementaux mondiaux (ou 123 millions de dollars US à un prix fictif plus prudent de 5 dollars US par tonne de CO₂eq).

Remarque : les forêts communautaires et les concessions forestières spécifiques engagées activement par le projet peuvent varier, mais ce chiffre représente une évaluation prudente du stock de carbone qui sera protégé par les interventions du projet. Par exemple, l'intention du gouvernement est de prendre les expériences et les leçons de ce projet et de les appliquer à toutes les concessions forestières dans l'ensemble du paysage ; cependant, l'estimation actuelle est basée uniquement sur les concessions forestières provisoirement identifiées. Il en va de même pour les forêts communautaires. Ainsi, plus de zones forestières que celles mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être impactées positivement par le projet, mais ne sont pas incluses dans l'estimation. En outre, la gestion des *zones protégées* (par exemple, les parcs nationaux) sera également améliorée par le projet, bien que cet aspect vise principalement à protéger la biodiversité des forêts (plutôt que les stocks de carbone en soi) en conjonction avec l'amélioration des moyens de subsistance des communautés ; cette gestion axée sur la biodiversité et les moyens de subsistance conduira dans la plupart des cas à l'atténuation de la perte de carbone, mais en raison des relations complexes entre les gains de carbone, la protection de la biodiversité et les moyens de subsistance des personnes, cela ne sera pas directement mesuré et les avantages potentiels dans ces domaines ne sont pas inclus dans l'estimation du carbone ci-dessus pour le projet.

Fichier Excel avec les calculs (intégré) :



Estimations de la population (2021)

Informations sommaires sur la population (indicateur n° 1 du projet)

Province de l'Ogooué maritime : 194 278 personnes (2021, est.) (hommes 99 471, femmes 94 807 ; soit 51,20% d'hommes)

moins La population de Port-Gentil, soit 109 163 personnes (2021, est.)

Population d'Etimboué : 7156 personnes (2015, est.)

Population de Ndougou : 1559 personnes (2015, est.)

Ainsi, la population cible du projet dans la province de l'Ogooué maritime = 76 400 personnes, population rurale uniquement

Province du Moyen Ogooué : 194 278 personnes (2021, est.) (hommes 99 471, femmes 94 807; soit 51,20% d'hommes)

parmi lesquels La population de Lambaréné : 20 714 personnes (2021, est.)

La population de Ndjolé : 5098 personnes (2021, est.)

Population cible du projet dans le Moyen Ogooué = 85 445 personnes dont 25 272 urbains, 60 173 ruraux

Province de Ngounié : 124 352 personnes (2021, est.) (hommes 62 536, femmes 61 815; soit 50,29% d'hommes)

parmi lesquels La population de Mouila : 22 469 personnes (2021, est.)

La population de Fougamou : 5649 personnes (2021, est.)

La population de Ndendé : 6200 personnes (2021, est.)

La population de Mbigou : 13 233 personnes (2013)

Population cible du projet à Ngounié = **124 352 personnes** dont 45 551 urbains, 76 233 ruraux

Province de Nyanga : 65 181 personnes (2021, est.) (hommes 32 438, femmes 32 742; soit 49,77% d'hommes)

parmi lesquels La population de Tchibanga : 19 365 personnes (2021, est.)

moins La population de Basse-Banio : 1711 personnes (2015, est.)

La population de Haute-Banio : 13 448 personnes (2015, est.)

Population cible du projet à Nyanga = **50 022 personnes** dont 19 365 urbains, 30 657 ruraux

TOTAL population cible du projet = 336 219 personnes réparties dans 4 provinces (excepté 4 départements)

parmi lesquelles 170 008 hommes (~39 117 + 43 542 + 62 536 + 24 813 hommes) et 166 211 femmes

Population rurale : 244 031 personnes, contre une population urbaine de 92 188 personnes

Ngounié province: 124,352 people (2021, est.) (male 62,536, female 61,815; of which 50.29% male)
of which Mouila population 22,469 people (2021, est.)
 Fougamou population 5,649 people (2021, est.)
 Ndendé population 6,200 people (2021, est.)
 Mbigou population 13,233 people (2013)
 Project target population in Ngounié = **124,352 people**, of which urban 47,551, rural 76,801

Nyanga province: 65,181 people (2021, est.) (male 32,438, Female 32,742; of which 49.77% male)
of which Tchibanga population 19,365 people (2021, est.)
 minus Basse-Banio population 1,711 people (2015, est.)
 Haute-Banio population 13,448 people (2015, est.)
 Project target population in Nyanga = **50,022 people**, of which urban 19,365, rural 30,657

TOTAL project target population = 336,219 people across 4 provinces (but excluding 4 *départements*)
 including 170,008 men (~39,117 + 43,542 + 62,536 + 24,813 men) and 166,211 women
 also rural population 244,031 people, versus urban population 92,188 people

Compilation de chiffres de population provenant de plusieurs recensements ou projections, y compris des données ventilées par sexe.

Note : Les informations sur la population proviennent de plusieurs sources ; y compris les chiffres de population ventilés par sexe de 2015, ainsi que les estimations de population projetées pour 2021 (les données réelles ne sont pas encore disponibles). Les estimations de la population totale des bénéficiaires directs du projet ont été dérivées des informations de ce tableau, en se concentrant sur les districts centraux où les communautés ainsi que les zones protégées, les forêts communautaires et les concessions forestières doivent être engagées par le projet.

PROVINCE	DISTRICT (<i>département</i>)	POPULATION (données de recensement et estimations les plus récentes disponibles, hommes/femmes si disponibles)			Population totale – whole provinces - ensemble des provinces	Population totale - zones ciblées uniquement (où les principales activités du projet auront lieu)
		Femmes (2015, est.)	Hommes (2015, est.)	Population totale		
Ogooué Maritime	Bendjé (801)	51,603	52,208	103,811 (2015, est.) 140,747 (2013) <i>incl. Port-Gentil</i> 109,163 (2021) 136,462 (2013)	157,562 (2013) 194,278 (2021, est.)	140,747 (2013) 103,811 (2015, est.) 194,278 (2021, est.) [incl. Port-Gentil]
	Etimboué (802)	3,557	3,599	7,156 (2015, est.) 5,723 (2013)	Male 99,471	
	Ndougou (803)	775	784	1,559 (2015, est.) 11,092 (2013)	Female 94,807	

Moyen Ogooué	Ogooué et des Lacs (301)	24,567	24,855	49,422 (2015, est.) 54,346 (2013) <i>incl. Lambarene</i> 20,714 (2021) 38,775 (2013)	69,287 (2013) 85,445 (2021, est.)	69,287 (2013) 62,938 (2015, est.) 85,445 (2021, est.)
	Abanga-Bigné (302)	6,719	6,797	13,516 (2015, est.) 14,941 (2013) <i>incl. Ndjole</i> 5,098 (2021) 6,289 (2008)	Homme 43,542 Femme 41,903	
Ngounié	Tsamba-Magotsi (402)	5,881	5,949	11,830 (2015, est.) 14,875 (2013) <i>incl. Fougamou</i> 5,649 (2021)	100,838 (2013) 124,352 (2021, est.)	86,612 (2013) 83,189 (2015, est.) 124,352 (2021, est.)
	Ogoulou (409)	4,638	4,693	9,331 (2015, est.) 8,361 (2013)	Homme 62,536 Femme 61,815	
	Boumi-Louetsi (408)	11,990	12,125	24,115 (2015, est.) 13,223 (2013) <i>incl. Mbigou</i> 13,233 (2013)		
	Louetsi-Bibaka (407)	-	-	2,734 (2015, est.) 2,734 (2013)		
	Louetsi-Wano (406)	5,450	5,514	10,964 (2015, est.) 9,750 (2013)		
	Douya-Onoyé (401)	12,037	12,178	24,215 (2015, est.) 37,669 (2013) <i>incl. Mouila</i> 22,469 (2021)		
	Ndolou (403)	2,223	2,249	4,472 (2015, est.) 5,727 (2013)		
	Mougalaba (404)	-	-	1,490 (2013)		
Nyanga	Douigni (504)	3,321	3,360	6,681 (2015, est.) 5,235 (2013)	31,294 (2013)	44,249 (2013) 44,664 (2015, est.) 65,181 (2021, est.)
	Mougoutsi (501)	15,291	15,467	30,758 (2015, est.) 31,789 (2013) <i>incl. Tchibanga</i> 19,365 (2021)	65,181 (2021, est.)	
	Mongo (506)	-	-	2,602 (2013)	Homme 32,438 Femme 32,742	
	Doutsila (505)	-	-	4,623 (2013)		
	Basse-Banio (502)	6,684	6,764	13,448 (2015, est.) 7,192 (2013)		
	Haute-Banio (503)	850	861	1,711 (2015, est.) 1,413 (2013)		

Sources:

Populations des différents districts issues du recensement de 2013, source

<https://population.un.org/wpp/DataSources/266>.

Données de population désagrégées hommes/femmes en 2015 pour les districts, estimations basées sur les travaux du Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne sur la grille d'agglomération du SGH, chiffres donnés sur <https://www.city-facts.com/gabon>.

Populations provinciales projetées en 2020 et 2021 à partir de *Projection de la population Gabonaise 2019 - 2025* (Ministère de l'Economie et des Finances- DGS /MEF, décembre 2019), source https://www.statgabon.ga/wp-content/uploads/2020/08/Rapport-Projection_Final.pdf#page=2&zoom=auto,-82,769 - page 23, et suivantes.

Population des différentes villes 2021, source <https://worldpopulationreview.com/countries/cities/gabon>

Annex 18: GEF 7 Taxonomie

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<input checked="" type="checkbox"/> Influencing models			
	<input checked="" type="checkbox"/> Transformer les politiques et les environnements réglementaires		
	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer les capacités institutionnelles et le processus décisionnel		
	<input type="checkbox"/> Convoquer des alliances multipartites		
	<input type="checkbox"/> Démontrer des approches innovantes		
	<input type="checkbox"/> Déployer des instruments financiers innovants		
<input checked="" type="checkbox"/> Stakeholders			
	<input checked="" type="checkbox"/> Indigenous Peoples		
	<input checked="" type="checkbox"/> Private Sector		
		<input type="checkbox"/> Fournisseurs de capitaux	
		<input type="checkbox"/> Intermédiaires financiers et facilitateurs de marché	
		<input type="checkbox"/> Grandes entreprises	
		<input checked="" type="checkbox"/> PME	
		<input checked="" type="checkbox"/> Particuliers/entrepreneurs	
		<input type="checkbox"/> Pilote non subventionné	
		<input type="checkbox"/> Project Reflow	
	<input checked="" type="checkbox"/> Beneficiaries		
	<input checked="" type="checkbox"/> Local Communities		
	<input checked="" type="checkbox"/> Civil Society		
		<input checked="" type="checkbox"/> Organisation communautaire	
		<input checked="" type="checkbox"/> Organisation non gouvernementale	
		<input checked="" type="checkbox"/> Academie	
		<input type="checkbox"/> Syndicats et syndicats de travailleurs	
	<input checked="" type="checkbox"/> Type of Engagement		
		<input checked="" type="checkbox"/> 1Dissémination de l'information	
		<input checked="" type="checkbox"/> Partnership	
		<input checked="" type="checkbox"/> Consultation	
		<input checked="" type="checkbox"/> Participation	
	<input checked="" type="checkbox"/> Communications		
		<input checked="" type="checkbox"/> Awareness Raising	
		<input type="checkbox"/> Education	
		<input checked="" type="checkbox"/> Public Campaigns	
		<input type="checkbox"/> Behavior Change	
<input checked="" type="checkbox"/> Capacity, Knowledge and Research			
	<input checked="" type="checkbox"/> Enabling Activities		
	<input checked="" type="checkbox"/> Capacity Development		

	<input type="checkbox"/> Knowledge Generation and Exchange		
	<input type="checkbox"/> Targeted Research		
	<input checked="" type="checkbox"/> Learning		
		<input type="checkbox"/> Theory of Change	
		<input checked="" type="checkbox"/> Adaptive Management	
		<input type="checkbox"/> Indicators to Measure Change	
	<input type="checkbox"/> Innovation		
	<input checked="" type="checkbox"/> Knowledge and Learning		
		<input checked="" type="checkbox"/> Knowledge Management	
		<input checked="" type="checkbox"/> Innovation	
		<input checked="" type="checkbox"/> Capacity Development	
		<input checked="" type="checkbox"/> Learning	
	<input checked="" type="checkbox"/> Stakeholder Engagement Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Gender Equality	<input checked="" type="checkbox"/> Gender Mainstreaming		
		<input checked="" type="checkbox"/> Beneficiaries	
		<input type="checkbox"/> Women groups	
		<input checked="" type="checkbox"/> Sex-disaggregated indicators	
		<input checked="" type="checkbox"/> Gender-sensitive indicators	
	<input checked="" type="checkbox"/> Gender results areas		
		<input checked="" type="checkbox"/> Access and control over natural resources	
		<input checked="" type="checkbox"/> Participation and leadership	
		<input checked="" type="checkbox"/> Access to benefits and services	
		<input checked="" type="checkbox"/> Capacity development	
		<input checked="" type="checkbox"/> Awareness raising	
		<input type="checkbox"/> Knowledge generation	
<input checked="" type="checkbox"/> Focal Areas/Theme			
	<input type="checkbox"/> Integrated Programs		
		<input type="checkbox"/> Commodity Supply Chains (Good Growth Partnership)	
			<input type="checkbox"/> Sustainable Commodities Production
			<input type="checkbox"/> Deforestation-free Sourcing
			<input type="checkbox"/> Financial Screening Tools
			<input type="checkbox"/> High Conservation Value Forests
			<input type="checkbox"/> High Carbon Stocks Forests
			<input type="checkbox"/> Soybean Supply Chain
			<input type="checkbox"/> Oil Palm Supply Chain
			<input type="checkbox"/> Beef Supply Chain
			<input type="checkbox"/> Smallholder Farmers
			<input type="checkbox"/> Adaptive Management
		<input type="checkbox"/> Food Security in Sub-Sahara Africa	
			<input type="checkbox"/> Resilience (climate and shocks)
			<input type="checkbox"/> Sustainable Production Systems
			<input type="checkbox"/> Agroecosystems
			<input type="checkbox"/> Land and Soil Health
			<input type="checkbox"/> Diversified Farming
			<input type="checkbox"/> Integrated Land and Water Management
			<input type="checkbox"/> Smallholder Farming
			<input type="checkbox"/> Small and Medium Enterprises
			<input type="checkbox"/> Crop Genetic Diversity
			<input type="checkbox"/> Food Value Chains
			<input type="checkbox"/> Gender Dimensions

		<input type="checkbox"/> Multi-stakeholder Platforms
	<input type="checkbox"/> Food Systems, Land Use and Restoration	
		<input type="checkbox"/> Sustainable Food Systems
		<input type="checkbox"/> Landscape Restoration
		<input type="checkbox"/> Sustainable Commodity Production
		<input type="checkbox"/> Comprehensive Land Use Planning
		<input type="checkbox"/> Integrated Landscapes
		<input type="checkbox"/> Food Value Chains
		<input type="checkbox"/> Deforestation-free Sourcing
		<input type="checkbox"/> Smallholder Farmers
	<input type="checkbox"/> Sustainable Cities	
		<input type="checkbox"/> Integrated urban planning
		<input type="checkbox"/> Urban sustainability framework
		<input type="checkbox"/> Transport and Mobility
		<input type="checkbox"/> Buildings
		<input checked="" type="checkbox"/> Municipal waste management
		<input type="checkbox"/> Green space
		<input type="checkbox"/> Urban Biodiversity
		<input type="checkbox"/> Urban Food Systems
		<input type="checkbox"/> Energy efficiency
		<input type="checkbox"/> Municipal Financing
		<input type="checkbox"/> Global Platform for Sustainable Cities
		<input type="checkbox"/> Urban Resilience
	<input checked="" type="checkbox"/> Biodiversity	
	<input checked="" type="checkbox"/> Protected Areas and Landscapes	
		<input checked="" type="checkbox"/> Terrestrial Protected Areas
		<input type="checkbox"/> Coastal and Marine Protected Areas
		<input checked="" type="checkbox"/> Productive Landscapes
		<input type="checkbox"/> Productive Seascapes
		<input checked="" type="checkbox"/> Community Based Natural Resource Management
	<input checked="" type="checkbox"/> Mainstreaming	
		<input type="checkbox"/> Extractive Industries (oil, gas, mining)
		<input checked="" type="checkbox"/> Forestry (Including HCVF and REDD+)
		<input checked="" type="checkbox"/> Tourism
		<input type="checkbox"/> Agriculture & agrobiodiversity
		<input type="checkbox"/> Fisheries
		<input type="checkbox"/> Infrastructure
		<input type="checkbox"/> Certification (National Standards)
		<input type="checkbox"/> Certification (International Standards)
	<input checked="" type="checkbox"/> Species	
		<input type="checkbox"/> Illegal Wildlife Trade
		<input checked="" type="checkbox"/> Threatened Species
		<input checked="" type="checkbox"/> Wildlife for Sustainable Development
		<input type="checkbox"/> Crop Wild Relatives
		<input type="checkbox"/> Plant Genetic Resources
		<input type="checkbox"/> Animal Genetic Resources
		<input type="checkbox"/> Livestock Wild Relatives
		<input type="checkbox"/> Invasive Alien Species (IAS)
	<input checked="" type="checkbox"/> Biomes	
		<input type="checkbox"/> Mangroves
		<input type="checkbox"/> Coral Reefs
		<input type="checkbox"/> Sea Grasses
		<input checked="" type="checkbox"/> Wetlands
		<input checked="" type="checkbox"/> Rivers
		<input checked="" type="checkbox"/> Lakes
		<input checked="" type="checkbox"/> Tropical Rain Forests
		<input type="checkbox"/> Tropical Dry Forests
		<input type="checkbox"/> Temperate Forests

			<input type="checkbox"/> Grasslands
			<input type="checkbox"/> Paramo
			<input type="checkbox"/> Desert
		<input checked="" type="checkbox"/> Financial and Accounting	
			<input type="checkbox"/> Payment for Ecosystem Services
			<input checked="" type="checkbox"/> Natural Capital Assessment and Accounting
			<input type="checkbox"/> Conservation Trust Funds
			<input type="checkbox"/> Conservation Finance
		<input type="checkbox"/> Supplementary Protocol to the CBD	
			<input type="checkbox"/> Biosafety
			<input type="checkbox"/> Access to Genetic Resources Benefit Sharing
	<input checked="" type="checkbox"/> Forests		
		<input type="checkbox"/> Forest and Landscape Restoration	
			<input type="checkbox"/> REDD/REDO+
		<input checked="" type="checkbox"/> Forest	
			<input type="checkbox"/> Amazon
			<input checked="" type="checkbox"/> Congo
			<input type="checkbox"/> Drylands
	<input type="checkbox"/> Land Degradation		
		<input type="checkbox"/> Sustainable Land Management	
			<input type="checkbox"/> Restoration and Rehabilitation of Degraded Lands
			<input type="checkbox"/> Ecosystem Approach
			<input type="checkbox"/> Integrated and Cross-sectoral approach
			<input type="checkbox"/> Community-Based NRM
			<input type="checkbox"/> Sustainable Livelihoods
			<input type="checkbox"/> Income Generating Activities
			<input type="checkbox"/> Sustainable Agriculture
			<input type="checkbox"/> Sustainable Pasture Management
			<input type="checkbox"/> Sustainable Forest/Woodland Management
			<input type="checkbox"/> Improved Soil and Water Management Techniques
			<input type="checkbox"/> Sustainable Fire Management
			<input type="checkbox"/> Drought Mitigation/Early Warning
		<input type="checkbox"/> Land Degradation Neutrality	
			<input type="checkbox"/> Land Productivity
			<input type="checkbox"/> Land Cover and Land cover change
			<input type="checkbox"/> Carbon stocks above or below ground
		<input type="checkbox"/> Food Security	
	<input type="checkbox"/> International Waters		
		<input type="checkbox"/> Ship	
		<input type="checkbox"/> Coastal	
		<input type="checkbox"/> Freshwater	
			<input type="checkbox"/> Aquifer
			<input type="checkbox"/> River Basin
			<input type="checkbox"/> Lake Basin
		<input type="checkbox"/> Learning	
		<input type="checkbox"/> Fisheries	
		<input type="checkbox"/> Persistent toxic substances	
		<input type="checkbox"/> SIDS : Small Island Dev States	
		<input type="checkbox"/> Targeted Research	
		<input type="checkbox"/> Pollution	
			<input type="checkbox"/> Persistent toxic substances
			<input type="checkbox"/> Plastics
			<input type="checkbox"/> Nutrient pollution from all sectors except wastewater

		<input type="checkbox"/> Transboundary Diagnostic Analysis and Strategic Action Plan preparation	<input type="checkbox"/> Nutrient pollution from Wastewater
		<input type="checkbox"/> Strategic Action Plan Implementation	
		<input type="checkbox"/> Areas Beyond National Jurisdiction	
		<input type="checkbox"/> Large Marine Ecosystems	
		<input type="checkbox"/> Private Sector	
		<input type="checkbox"/> Aquaculture	
		<input type="checkbox"/> Marine Protected Area	
		<input type="checkbox"/> Biomes	
			<input type="checkbox"/> Mangrove
			<input type="checkbox"/> Coral Reefs
			<input type="checkbox"/> Seagrasses
			<input type="checkbox"/> Polar Ecosystems
			<input type="checkbox"/> Constructed Wetlands
	<input type="checkbox"/> Chemicals and Waste		
		<input type="checkbox"/> Mercury	
		<input type="checkbox"/> Artisanal and Scale Gold Mining	
		<input type="checkbox"/> Coal Fired Power Plants	
		<input type="checkbox"/> Coal Fired Industrial Boilers	
		<input type="checkbox"/> Cement	
		<input type="checkbox"/> Non-Ferrous Metals Production	
		<input type="checkbox"/> Ozone	
		<input type="checkbox"/> Persistent Organic Pollutants	
		<input type="checkbox"/> Unintentional Persistent Organic Pollutants	
		<input type="checkbox"/> Sound Management of chemicals and Waste	
		<input type="checkbox"/> Waste Management	
			<input type="checkbox"/> Gestion des déchets dangereux
			<input type="checkbox"/> Déchets industriels
			<input type="checkbox"/> e-Déchets
		<input type="checkbox"/> Emissions	
		<input type="checkbox"/> Élimination	
		<input type="checkbox"/> Nouveaux polluants organiques persistants	
		<input type="checkbox"/> Biphényles polychlorés	
		<input type="checkbox"/> Plastiques	
		<input type="checkbox"/> Eco-efficacité	
		<input type="checkbox"/> Pesticides	
		<input type="checkbox"/> DDT - Gestion des vecteurs	
		<input type="checkbox"/> DDT - Autres	
		<input type="checkbox"/> Emissions industrielles	
		<input type="checkbox"/> Brûlage à ciel ouvert	
		<input type="checkbox"/> Meilleure technologie disponible / Meilleures pratiques environnementales	
		<input type="checkbox"/> Chimie verte	
	<input checked="" type="checkbox"/> Changement climate		
		<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	
			<input type="checkbox"/> Changement climatique Adaptation au changement climatique Financement du climat Pays les moins avancés Petits États insulaires en développement
			<input type="checkbox"/> Least Developed Countries
			<input type="checkbox"/> Small Island Developing States
			<input type="checkbox"/> Gestion des risques de catastrophes

			<input type="checkbox"/> Élévation du niveau de la mer
			<input checked="" type="checkbox"/> Résilience climatique
			<input type="checkbox"/> Informations sur le climat
			<input type="checkbox"/> Adaptation basée sur les écosystèmes
			<input type="checkbox"/> Transfert de technologies d'adaptation
			<input type="checkbox"/> Programme d'action national d'adaptation
			<input type="checkbox"/> Plan national d'adaptation
			<input type="checkbox"/> Intégration de l'adaptation
			<input type="checkbox"/> Secteur privé
			<input type="checkbox"/> Innovation
			<input type="checkbox"/> Complémentarité
			<input type="checkbox"/> Adaptation à base communautaire
			<input checked="" type="checkbox"/> Moyens de subsistance
		<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique	
			<input checked="" type="checkbox"/> Agriculture, sylviculture et autres utilisations des sols
			<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique
			<input type="checkbox"/> Systèmes et transports urbains durables
			<input type="checkbox"/> Transfert de technologie
			<input type="checkbox"/> Énergies renouvelables
			<input type="checkbox"/> Financement
			<input type="checkbox"/> Activités favorables
		<input type="checkbox"/> Transfert de technologie	
			<input type="checkbox"/> Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies
			<input type="checkbox"/> Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN)
			<input type="checkbox"/> Technologie endogène
			<input type="checkbox"/> Évaluation des besoins en technologie
			<input type="checkbox"/> Transfert de technologie d'adaptation
		<input type="checkbox"/> Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<input type="checkbox"/> Contribution déterminée au niveau national
	<input checked="" type="checkbox"/> Marqueurs de Rio		
		<input type="checkbox"/> Accord de Paris	
		<input checked="" type="checkbox"/> Objectifs de développement durable	
		<input type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique 0	
		<input type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique 1	
		<input type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique 2	
		<input type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique 0	
		<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique 1	
		<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique 2	